

tend historien de Photius, et qui n'a accepté comme véridiques que les assertions des ennemis déclarés de ce patriarche, a été obligé, par l'évidence, de s'exprimer ainsi : « Le schisme a mis au grand jour les doctrines relatives à la primauté du Saint-Siège. *Jamais* ses prérogatives n'ont été mieux établies que dans la lutte du pape Nicolas... contre les schismatiques photiens ». Peut-on croire que, jusqu'au neuvième siècle, il ne s'était présenté aucune occasion de mettre en évidence ces prérogatives, si elles avaient, en effet, appartenu au siége de Rome? Les faits que nous avons exposés précédemmont répondent assez éloquemment à cette question. Certes, des questions plus importantes que la déposition d'un évêque avaient été agitées entre l'Orient et l'Occident, depuis l'origine de l'Eglise, et ces questions, au lieu de mettre en relief l'autorité papale, l'avaient réduite à ses justes limites. Mais, au neuvième siècle, les circonstances étaient changées; la papauté avait sacrifié l'ancienne doctrine catholique à ses rêves ambitieux, et elle profitait de toutes les circonstances pour faire passer en usage une autocratie spirituelle aussi contraire aux Saintes-Ecritures qu'à l'enseignement des Pères et des conciles.

Fort de l'ancien droit, Photius regarda comme nulles les excommunications de Nicolas et continua à remplir ses devoirs épiscopaux avec un zèle et un dévouement que ses ennemis dénaturent avec une insigne mauvaise foi.

Dès que Photius fut assis sur sa chaire patriarcale, il s'applique à réparer les ruines dont les iconoclastes avaient couvert Constantinople. Les églises et les monastères avaient été ravagés,' les vases et les ornements sacrés avaient été dispersés et détruits; les images avaient été profanées et brûlées. Une opinion qui avait été si longtemps triomphante n'avait pu disparaître tout à coup malgré les anathèmes dont elle avait été frappée. Beaucoup d'iconoclastes secrets existaient encore et se

contentaient de dissimuler leurs erreurs; quelques-uns mêmes osaient élever des objections théologiques contre le culte des images, comme on le voit dans la correspondance du grand patriarche ; ces iconoclastes ne virent pas avec satisfaction élever sur le siège de Constantinople, le neveu de Tarasios leur grand adversaire, un membre d'une famille qui s'était toujours distinguée par son amour pour l'orthodoxie. Photius, ainsi que son père, avait souffert pour la foi.

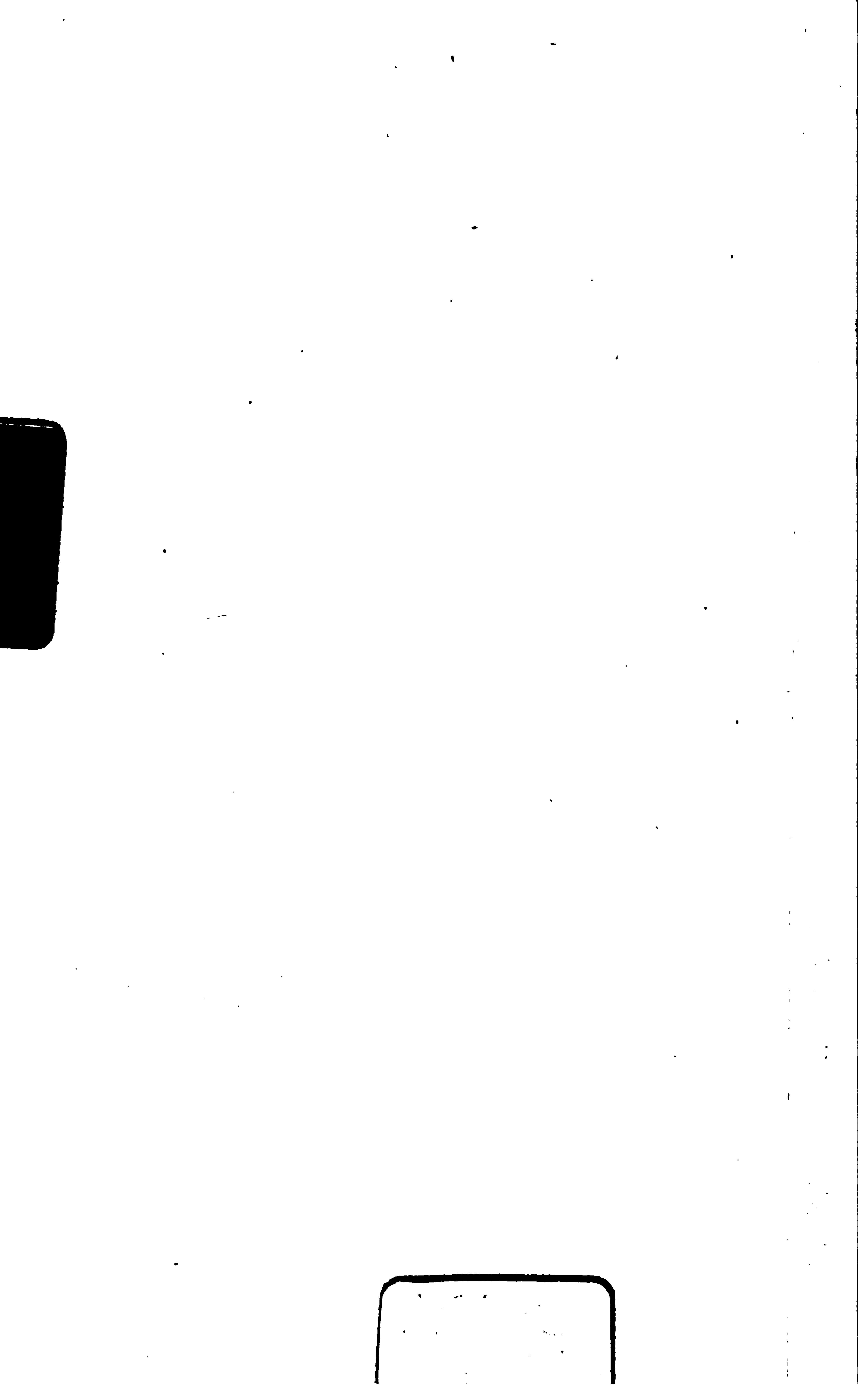
Le nouveau patriarche montra donc un zèle fort actif pour réparer les dévastations dont les iconoclastes s'étaient rendus coupables. Il se fit ainsi beaucoup d'ennemis ; mais il ne s'en préoccupait guère et continuait avec persévérance une œuvre à laquelle il attachait la plus haute importance.

Mais tandis que le saint patriarche s'y appliquait, une peuplade slave connue sous le nom de Rouss[1] se dirigea vers Constantinople pour la piller. Ils habitaient la région que l'on appelle aujourd'hui Bessarabie et les provinces dont Kiew était la capitale. Leurs ancêtres avaient été évangélisés, mais le christianisme n'avait pas fait de progrès chez eux. A l'époque où ils conçurent le projet de piller Constantinople, ils avaient à leur tête deux chefs nommés Oskold et Dir. Ils envahirent le Bosphore avec deux cents barques armées[2], dévastèrent les rivages et les îles de la Propontide, et naviguèrent vers Constantinople. Leur approche répandit l'effroi dans cette ville.

Le patriarche passa la nuit en prières ; tous les habitants frappés de terreur unissaient leurs prières aux siennes. L'empereur Michel se rendit aussi à l'église. Dès le matin Photius sortit de l'église, portant une image de la sainte Vierge, et se dirigea processionnellement vers

[1] D'après Nestor, le plus ancien chroniqueur russe, ses compatriotes ne prirent le nom de Rouss que vers l'an 862. Il ne dit pas à quelle occasion et pour quel motif.

[2] V. Leo Grammat., Constant. Porphy. Zonar, Nicétas, Nestor et Manasses, *Chron.*



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

DEPUIS LA NAISSANCE DE N. S. JÉSUS-CHRIST

JUSQU'A NOS JOURS

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES

PAR

Wladimir GUETTÉE

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE DE RUSSIE

TOME SIXIÈME

PARIS
FISCHBACHER, ÉDITEUR
33, rue de Seine, 33

BRUXELLES
Vᵉ MONNOM, IMPRIMEUR
26, rue de l'Industrie, 26

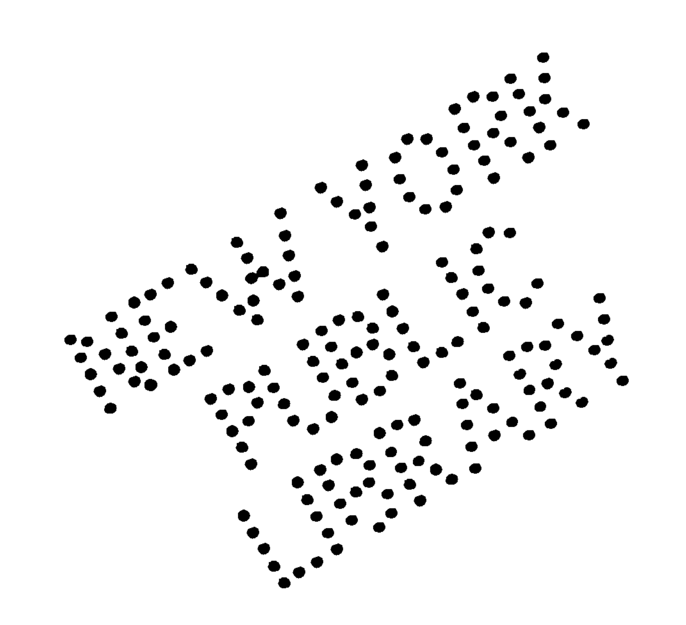
1889



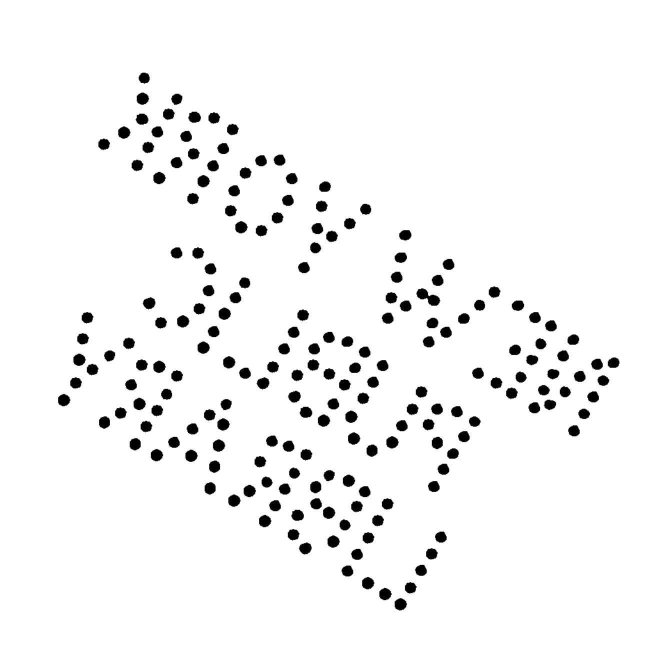
HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE



Bruxelles. — Imprimerie Vᵉ MONNOM, rue de l'Industrie, 26.



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

DEPUIS LA NAISSANCE DE N. S. JÉSUS-CHRIST

JUSQU'A NOS JOURS

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES

PAR

Wladimir GUETTÉE

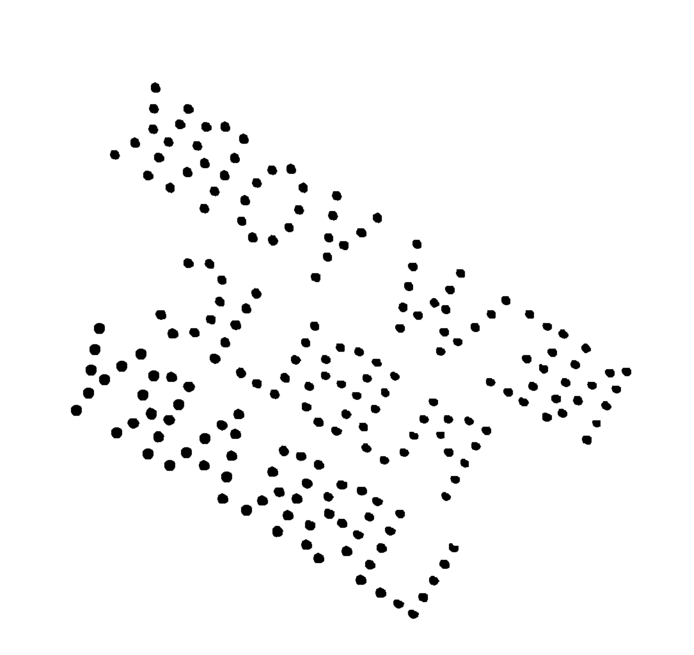
DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE DE RUSSIE

TOME SIXIÈME

PARIS
FISCHBACHER, ÉDITEUR
33, rue de Seine, 33

BRUXELLES
Ve MONNOM, IMPRIMEUR
26, rue de l'Industrie, 26

1889



COUP D'ŒIL GÉNÉRAL

SUR LA

TROISIÈME PÉRIODE DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Avec le sixième volume de notre *Histoire de l'Eglise*, s'ouvre une nouvelle période qui s'étend du huitième siècle, époque de l'établissement de la papauté, jusqu'au concile de Florence.

Pendant la période primitive, de la naissance de Jésus-Christ au premier concile œcuménique, nous avons tracé le tableau des doctrines du christianisme primitif, des faits authentiques de son existence extérieure et de ses luttes contre le paganisme.

Pendant la période des conciles œcuméniques, nous avons présenté le tableau des combats que l'Église eut à soutenir pour maintenir l'intégrité de la doctrine révélée.

Nous avons signalé, en outre, les efforts des évêques de Rome pour se donner une autorité supérieure et illégitime. Nous les avons vus abuser du voyage de saint Pierre à Rome à la fin de sa vie, pour faire de cet apôtre le fondateur de leur siège ; abuser de quelques textes évangéliques pour attribuer à saint Pierre des droits et des prérogatives qu'il ne posséda jamais ; enfin, abuser des mêmes textes pour s'attribuer à eux-mêmes les *prétendues* prérogatives de leur *prétendu* prédécesseur.

Nous avons vu ainsi les évêques de Rome préparer les éléments de la Papauté, et profiter de toutes les circonstances pour arriver à son établissement.

Au huitième siècle, ces évêques arrivèrent à leur but, grâce aux rois franks qui rétablirent l'empire romain d'Occident. Les évêques de Rome les aidèrent puissamment dans cette œuvre. Pour les en récompenser, les nouveaux empereurs voulurent établir en la personne du pape comme un *empereur spirituel*, qui soutiendrait, de leur haute autorité, leur nouveau trône impérial.

*
* *

Nous aurons, pendant la troisième période de notre histoire, à faire le tableau de cette harmonie entre le sacerdoce et l'empire, harmonie qui fut bientôt remplacée par des batailles nombreuses et sanglantes.

Mais, ce qui attirera principalement notre attention pendant cette même période, ce sont les luttes entre les Eglises d'Orient et d'Occident.

Pour établir l'empire romain frank, les évêques de Rome rejetèrent l'autorité des empereurs de Constantinople. Jusqu'alors ils les avaient considérés comme leurs souverains légitimes. Mais, sous prétexte que ces empereurs ne pourraient plus défendre Rome, ils se rallièrent aux rois franks qui devinrent leurs protecteurs.

Les papes ne pouvaient rompre avec les empereurs d'Orient, sans rompre en même temps avec l'Eglise qui continuait à les considérer comme seuls souverains légitimes de tout l'empire. Mais, au lieu de rompre toute relation avec elle, comme on aurait pu le comprendre, ils voulurent lui faire sentir l'autorité spirituelle souveraine et universelle qu'ils venaient de s'octroyer.

L'Eglise d'Orient qui avait souvent donné de fortes leçons aux évêques de Rome, lorsqu'ils essayèrent de mettre en pratique des théories imposées peu à peu aux Eglises d'Occident, s'éleva avec énergie contre les prétentions de la nouvelle papauté, et contre les erreurs dont elle se rendit bientôt coupable.

Ces luttes furent vives et continues jusqu'au moment où le pape Innocent III, profitant de la conquête de Constantinople par les croisés, proclama le schisme, et établit des évêques latins sur les sièges occupés par les évêques orientaux, successeurs légitimes des apôtres.

L'œuvre d'Innocent III ne dura pas plus que l'œuvre des croisés ; mais le schisme fut dès lors consommé grâce à la papauté [1].

Cependant on essaya de rétablir quelques relations entre les Eglises d'Orient et d'Occident, surtout dans un but politique. Quelques évêques orientaux s'y prêtèrent à regret ; mais le concile de Florence prouva que, devant les prétentions de la papauté et ses hérésies, toute entente était devenue impossible.

Nous terminons notre troisième période à cette assemblée célèbre sur laquelle les écrivains papistes ont débité tant d'erreurs qui seront rectifiées.

*
* *

Pendant cette période, un grand fait brillera avec éclat pour la gloire de l'Eglise d'Orient. Ce fait est la

[1] On nous permettra de faire remarquer que nous avons donné, *le premier*, la date du *schisme* qui existe entre l'Orient et l'Occident, et désigné son véritable auteur dans la personne du pape Innocent III, dans notre ouvrage intitulé : *Papauté schismatique*. Des savants, en Allemagne et en Angleterre, nous ont fait l'honneur d'accepter notre idée, mais en se gardant bien de nommer celui qui la leur avait fournie. On nous permettra de revendiquer notre bien.

majestueuse immobilité de cette Eglise dans la profession de la doctrine primitive, lorsque la papauté portait une main profane sur les dogmes et les institutions fondamentales du christianisme, pour les dénaturer et y introduire des éléments purement humains.

La conséquence de cette double constatation prouvera que l'Eglise d'Orient est restée fidèle à l'Evangile, aux Pères de l'Eglise, aux Conciles œcuméniques, qu'elle en a conservé les traditions, qu'elle est vraiment l'Eglise *catholique-orthodoxe*, tandis que l'Eglise occidentale, dominée par son pape, et acceptant des doctrines nouvelles, n'est qu'une Eglise hérétique et schismatique, malgré ses prétentions étranges d'être la seule vraie Eglise.

Il ne faudrait pas croire que, tout en étant immobile dans la profession de la doctrine révélée, l'Eglise d'Orient ait condamné l'intelligence chrétienne à l'immobilité. Elle a toujours encouragé l'intelligence dans ses efforts pour exposer le dogme avec exactitude, en tirer les conséquences légitimes, en sonder les profondeurs autant qu'il est possible à la raison humaine, mais elle a toujours montré les limites au delà desquelles on ne devait pas s'aventurer, sous peine d'empiéter sur le domaine divin.

Dans l'Eglise occidentale, au contraire, on a laissé libre carrière aux subtilités de la scholastique ; la limite sacrée fut souvent outrepassée par des philosophes et des théologiens qui ne se faisaient aucun scrupule de soumettre les doctrines traditionnelles à leurs spéculations.

Leurs systèmes envahissaient peu à peu les écoles ; ils devenaient des dogmes que la papauté consacrait, mais que l'Eglise primitive n'avait pas connus, et qui s'attaquaient aux principes fondamentaux du christianisme.

*
* *

De nos jours, nous voyons les deux Eglises orientale et occidentale en face l'une de l'autre. La première a traversé les dix-huit siècles de son existence sans que l'on puisse indiquer chez elle le moindre changement doctrinal. La seconde, après avoir été, pendant sept cents ans en conformité avec la première, changea sa constitution au huitième siècle, et tomba d'erreur en erreur, au point de n'être plus une Eglise chrétienne que de nom.

Les erreurs de la papauté ne s'établirent pas sans protestation. Nous suivrons l'histoire intéressante des protestations qu'elle a soulevées pendant le moyen-âge et qui s'accentuèrent encore plus après le concile de Florence.

Il y eut la protestation orthodoxe de Jean Huss et de Jérôme de Prague ; il y eut la protestation de Wikleff qui devint le protestantisme.

Ces grands faits ne seront exposés que dans la quatrième période de cette histoire.

Dans la troisième période nous en trouverons les germes.

Les faits prouveront que l'Eglise occidentale, après s'être séparée, au huitième siècle, de l'arbre séculaire de la catholicité et avoir formé une branche séparée, s'est divisée elle-même en deux branches principales, papiste et protestante, tandis que l'Eglise catholique orthodoxe a toujours formé le tronc immuable de l'arbre divin dans les branches duquel, selon la parabole du Christ, les oiseaux du ciel trouvent un refuge assuré.

*
* *

L'Eglise peut être considérée dans son ***universalité permanente***, formant un tout homogène depuis son établissement, et dans les agglomérations locales qui forment comme les membres d'un même corps.

Une Eglise particulière d'origine apostolique qui est restée ***une*** avec elle-même et n'a rien changé ni à sa doctrine ni à ses institutions, a le droit d'être considérée comme une partie intégrante de la vraie Eglise, au même titre que les autres Eglises particulières qui se trouvent dans les mêmes conditions. Toutes ensemble forment l'Eglise continuant l'Eglise primitive, l'Eglise vraie, vis à vis de laquelle les autres Eglises ne sont que des sectes.

C'est à ce point de vue qu'il faut présenter l'histoire des Eglises particulières dans leurs développements.

Un fait incontestable c'est que, au dessus des discussions qui existèrent pendant les sept premiers siècles au sein des communautés chrétiennes, il existait une Eglise qui se réclamait de son universalité, de sa perpétuité, de sa fermeté dans la profession des doctrines apostoliques.

Un fait non moins incontestable, c'est qu'à dater du huitième siècle, il n'y eut pas seulement des discussions individuelles contre la croyance universelle, mais que deux groupes formés, l'un des Eglises orientales, l'autre des Eglises occidentales, se déclarèrent la guerre et se reprochèrent des doctrines contraires aux doctrines primitives.

Est-ce l'Eglise orientale qui eut raison contre l'Eglise occidentale, ou cette dernière contre la première?

Pour résoudre cette question, il faut s'en référer à la doctrine primitive sur laquelle les deux Eglises étaient d'accord.

Cette doctrine, nous l'avons exposée dans l'histoire de

la période primitive, et dans celle de la période des conciles œcuméniques.

Il nous sera donc facile, dans l'histoire de la troisième période, d'indiquer le caractère orthodoxe ou hétérodoxe des questions en litige entre les deux Eglises, et de voir quelle est celle qui a soutenu la vérité chrétienne.

Dans les faits que nous avons présentés jusqu'ici, il a été facile de constater que l'origine des premières luttes qui eurent lieu entre l'Orient et l'Occident, fut la jalousie des évêques de Rome contre les évêques de Constantinople.

Depuis que cette dernière ville était devenue la vraie capitale de l'empire, et que les empereurs y résidaient, Rome perdait peu à peu de son prestige. Prise et ravagée plusieurs fois par les Barbares, elle avait eu à subir le joug des rois de ces Barbares qui en étaient à tour de rôle les vrais souverains. Constantinople n'avait pas eu, depuis sa fondation, à subir de pareilles humiliations, une telle décadence. Malgré quelques éclipses, le trône impérial resplendissait d'un éclat incomparable; les rois barbares eux-mêmes se croyaient rehaussés lorsqu'ils recevaient quelques honneurs impériaux et les insignes d'une dignité impériale.

L'évêque de Rome était un personnage important. Toute l'Eglise lui reconnaissait le titre de premier évêque de l'empire ; mais depuis la chute de l'empire occidental, ses prérogatives se réduisaient à demander le secours de l'empereur contre ses propres lieutenants ou contre les Barbares, et à demander des aumônes pour soulager les habitants de la malheureuse Rome si éprouvée.

Pendant ce temps là, la chaire épiscopale de Constantinople grandissait chaque jour en éclat et en autorité.

Le deuxième et le quatrième conciles œcuméniques reconnaissaient son évêque comme le premier évêque de tout l'Orient; l'empereur lui conférait le titre d'*œcuménique*, c'est-à-dire d'évêque ayant juridiction et surveillance sur toute l'Eglise orientale.

Les évêques de Rome ne pouvaient voir sans jalousie de tels honneurs accordés à l'évêque de Constantinople qui devenait, en réalité, l'évêque le plus puissant de l'Eglise.

Saint Léon prit parti pour les sièges d'Alexandrie et d'Antioche qui auraient été lésés dans leurs anciens privilèges par les prérogatives accordées à celui de Constantinople. Alexandrie et Antioche n'interprétèrent pas les canons comme l'évêque de Rome, et ne tinrent aucun compte à saint Léon de son zèle un peu intéressé. Saint Grégoire-le-Grand n'eut pas plus de succès que saint Léon en s'élevant contre le titre d'*œcuménique* que l'Orient n'interprétait pas comme lui. Ses lettres, sur cette question, ne sont restées dans l'histoire qu'à titre de protestation anticipée contre les prétentions de ses successeurs qui firent *un dogme divin*, de ce qu'il regardait comme la négation de la constitution de l'Eglise, comme une hérésie absurde et diabolique.

Mais malgré leurs échecs, les pontifes romains n'en poursuivirent pas moins leur idée. N'espérant plus rien des empereurs de Constantinople, ils le renièrent comme leur souverain et entreprirent de faire sentir aux évêques de Constantinople leur prétendue autorité universelle et souveraine.

C'est ainsi que furent amenées les luttes entre les évêques de Rome et de Constantinople. Luttes qui n'étaient pas encore le schisme mais qui y conduisaient.

*
* *

Il faut rendre aux évêques de Constantinople cette justice : c'est que, malgré leur influence auprès des empereurs et la haute autorité que leur titre d'*œcuménique* leur donnait en Orient, ils n'essayèrent jamais d'exercer, en Occident, un seul acte de juridiction. Ils possédaient une sorte de juridiction dans les patriarcats orientaux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et cette juridiction était reconnue comme canonique en Orient ; mais ils savaient qu'ils n'avaient à exercer aucune autorité dans le patriarcat d'Occident.

Les évêques de Rome furent moins modestes. Parce qu'ils possédaient le titre honorifique de *premier* évêque de l'Eglise, ils crurent qu'ils en étaient les maîtres et ne manquèrent aucune occasion de le faire croire. L'Eglise d'Orient supporta leurs prétentions avec une patience qu'elle n'aurait certes pas eue si elle eût pu prévoir ce qui devait avoir lieu dans l'avenir ; elle aima mieux laisser passer avec indifférence et par amour de la paix, une ambition qu'elle jugeait inoffensive, mais elle ne sacrifia rien des vrais principes et elle sut le faire sentir aux évêques ambitieux qui songeaient plutôt à envenimer les discussions qu'à les apaiser.

Une fois constituée en Occident par les rois franks, la papauté se montra beaucoup plus arrogante à l'égard de l'Orient ; mais elle rencontra aussi, de la part de l'Orient, une opposition plus vigoureuse.

Dieu suscita, pour la diriger, un grand et saint personnage, Photius, qui avait à lui seul plus de génie et de science que tous les papes de son époque et tous leurs savants occidentaux. Il était doué aussi d'une incompa-

rable énergie, et il sut faire face à toutes les intrigues, à toutes les calomnies pour la défense de l'orthodoxie.

La papauté en a fait l'auteur de la division qui existe entre l'Orient et l'Occident; ses écrivains ont sottement appelé *Eglise Photienne,* cette grande Eglise orientale que l'illustre et saint Photius a si bien maintenue dans la profession de foi primitive et apostolique.

Nous ferons connaître dans tous ses détails l'histoire des grands hommes dont l'Eglise orientale s'honore comme de son plus savant défenseur contre les premières hérésies de la papauté, et nous saurons répondre aux insultes et aux calomnies dont les papistes l'ont honorée.

*
* *

La papauté savait si bien qu'elle avait tort dans ses prétentions, et que l'Eglise orientale lui opposait avec raison les traditions constantes des siècles primitifs et des conciles, qu'elle fabriqua des traditions pour se donner raison. Elle inventa de prétendues Décrétales des anciens évêques de la Rome orthodoxe. Dans ces *fausses Décrétales*, les anciens évêques réclamaient pour eux les droits et prérogatives que les papes venaient d'inventer en leur faveur. L'époque était favorable pour une telle entreprise. Les septième et huitième siècles forment l'époque la plus ignare des Eglises occidentales. Afin que la fourberie fût plus facilement acceptée, et que la fraude fût moins évidente, les évêques de Rome ne publièrent pas les *fausses Décrétales* dans leur ville épiscopale; ils les envoyèrent dans les Eglises barbares des bords du Rhin septentrional, d'où elles se répandirent dans les autres Eglises occidentales.

Si ces Décrétales eussent été vraies, c'est à Rome et dans les archives papales qu'on les eût trouvées. Mais on ne pouvait soutenir qu'elles étaient connues de tout temps à Rome ; on y eût certainement rencontré des difficultés pour faire accepter un mensonge aussi évident. Mais les papes qui inventèrent les *fausses Décrétales* n'ont pas assez réfléchi à ce point : qu'en faisant venir des bords du Rhin septentrional des pièces qui auraient dû naturellement se trouver dans les archives de leur Eglise, donnaient une preuve sans réplique qu'ils voulaient abuser de l'ignorance de leur temps en faveur du despotisme qu'ils voulaient établir sur l'Eglise.

*
* *

Afin de mieux comprendre l'audace de ces papes, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur l'état où se trouvaient alors les Eglises occidentales, et principalement l'Eglise franke qui les dominait à peu près toutes et les surpassait par son influence prépondérante.

A la fin du septième siècle commença, pour l'Eglise de France, une ère d'obscurité et d'ignorance qui se prolongea jusqu'à la fin du huitième.

La cause la plus immédiate de cet état déplorable fut la prépondérance des maires du Palais, dans le choix des évêques et des abbés.

Plusieurs rois mérovingiens avaient bien cherché à mettre leur autorité à la place des élections, et, trop souvent, ils avaient réussi à imposer aux Eglises et aux monastères des hommes de leur choix ; mais leur action ne s'était pas généralisée, et si elle avait donné à l'Eglise de France quelques mauvais évêques, l'élection du clergé,

exercée librement dans un grand nombre d'Eglises, lui en avait donné de bons.

Après la régence de la reine Bathilde, les rois mérovingiens furent complètement annulés par les maires du Palais, qui ne virent dans les Eglises et les monastères que des *fiefs*, et un moyen puissant de donner à leur pouvoir naissant de nombreux appuis. Revêtus d'une puissance contestée, ils ne songeaient qu'à la fortifier, et l'unique moyen qu'ils eussent était de détacher les leudes du roi, de se les attacher à eux-mêmes par la *recommandation*, de s'en faire des vassaux en leur abandonnant des fiefs ou bénéfices.

Or, les biens ecclésiastiques et monastiques étaient considérables, et les maires du Palais s'en attribuèrent la dispensation.

Deux moyens s'offraient à eux d'augmenter, avec l'aide de ces biens, le nombre de leurs *fidèles* : en ravir une partie pour les en gratifier, ou les nommer eux-mêmes évêques ou abbés, ce qui les rendait, en qualité d'administrateurs généraux, des leudes puissants.

Les maires du Palais employèrent ces deux moyens.

Des seigneurs devinrent donc propriétaires des Eglises et des monastères. Ils étaient bien obligés, il est vrai, de fournir au clergé ou aux moines de quoi vivre ; les réparations des édifices étaient à leur charge ; mais ils ne songèrent qu'à jouir des revenus sans se préoccuper des devoirs attachés à cette jouissance. De nombreux monastères tombèrent en ruine, abandonnés par les moines qu'on y laissait mourir de faim ; les églises, bâties presque toutes à la hâte, au milieu des commotions sociales des cinquième et sixième siècles, s'écroulèrent de toutes parts ; les populations, privées des seuls hommes préoc-

cupés de leur bien moral et de leur bonheur, languirent abruties, sans appui contre la violence.

Les maux que causèrent à l'Eglise les évêques et les abbés choisis par les maires du Palais furent peut-être plus grands encore.

Malgré l'action civilisatrice du christianisme, la race franke n'était pas parvenue au point de développement où elle eût dû être pour marcher en tête de la société.

Le Frank était encore le guerrier qui ne rêvait que luttes et combats. Toujours armé, il laissait la culture de la terre, des lettres et des arts au Gallo-Romain, à l'esclave ou au moine qui se faisait esclave de Jésus-Christ. Ce fut parmi les Franks que les maires du palais choisirent presque tous leurs *fidèles ecclésiastiques*; aussi, peut-on dire que l'Eglise franke n'eut bientôt plus d'évêques, et qu'elle n'eut pour chefs que des guerriers.

Plusieurs n'avaient pas même l'ordre épiscopal dont ils prenaient le titre, et recevaient plusieurs Eglises, comme d'autres recevaient plusieurs fiefs. Si ces prétendus évêques faisaient des *visites pastorales*, c'était pour piller les peuples et rançonner les prêtres qui n'étaient, à leurs yeux, que des vassaux ; ils se croyaient non pas les pères, mais les maîtres du clergé; non pas les pasteurs du peuple, mais des *seigneurs*. Avares et égoïstes, ces mercenaires ne songeaient qu'à tondre leurs brebis, à s'engraisser de leur substance.

La science ecclésiastique, la discipline étaient le moindre de leurs soucis ; la plus crasse ignorance, l'avarice, l'immoralité la plus grossière, étaient les seuls exemples qu'ils donnassent à leurs prêtres, et le clergé, naguère encore si distingué, si savant, ne fut bientôt plus qu'une caste ignare, immorale et méprisée.

Les monastères, écoles jadis si florissantes, pépinières de travailleurs infatigables, d'artistes, de savants, devinrent, sous le gouvernement des *abbés-seigneurs*, des repaires de corruption, d'ignorance et de paresse.

Tout à coup, à la place des Mérovingiens, dont la mission était finie, s'élevèrent deux jeunes ducs dignes de leurs vénérables aïeux, Pépin de Landen et Arnulf de Metz. Karloman et Pépin furent les instruments de la régénération de l'Eglise; tous deux étaient pieux. A peine eurent-ils jeté les yeux sur l'Eglise, qu'émus de son état déplorable ils songèrent à la réformer. Ils jetèrent les yeux sur l'évêque de Rome, patriarche d'Occident, pour les aider dans leur œuvre.

L'évêque de Rome comprit que, pour obtenir la réforme, il devait revêtir les chefs des Franks d'une véritable puissance ecclésiastique. Par lui-même, il ne pouvait avoir aucune action sur ces leudes qui ne reconnaissaient d'autre autorité que celle du chef auquel ils *s'étaient recommandés*, qui n'avaient aucune idée des règles ecclésiastiques et qui se préoccupaient très peu des anathèmes.

De là deux faits que l'on doit soigneusement remarquer : l'action directe du pouvoir civil dans le domaine religieux, et l'accroissement de l'action directe de la papauté dans le gouvernement des Eglises d'Occident.

Karloman et Pépin apparaissent, dès les premiers actes de leurs réformes, investis de la puissance ecclésiastique. Ils publient en leur nom les règlements que doivent suivre les évêques et les abbés, les clercs et les moines, et les donnent comme des lois de l'Etat dont ils puniront la transgression.

Jusqu'à l'époque karolingienne, l'Eglise de France

n'avait été qu'une simple association religieuse, tantôt favorisée, tantôt persécutée par les empereurs ou les rois. Son action sociale s'était plus ou moins développée suivant les circonstances favorables ou contraires, et en France sous les Mérovingiens, malgré certains privilèges accordés à ces rois, elle régnait sur ces rois et sur les peuples.

Au commencement de l'époque karolingienne, les conditions de son existence furent profondément modifiées par son union intime avec l'Etat.

Cette union lui fut d'abord salutaire, mais devint pour elle dans la suite une cause d'interminables luttes et avec la papauté et avec la royauté.

Le pouvoir religieux, concédé par la papauté aux premiers Karolingiens, n'était dans sa pensée qu'un privilège transitoire qui ne devait être exercé que sous sa direction. Ces rois acceptèrent ces conditions, et durent entretenir, avec le siège apostolique d'Occident, des relations continuelles. A la faveur de ces relations auxquelles présida l'amitié la plus vive, la papauté accrut sa puissance temporelle et sa puissance spirituelle dans l'Eglise de France.

Jusqu'alors cette Eglise s'était gouvernée elle-même. A part les graves questions de foi et de discipline générale pour lesquelles elle avait recours au siège de Rome, elle dressait dans ses conciles provinciaux ou nationaux tous les règlements utiles à la bonne administration des Eglises. Les évêques étaient élus par le clergé sous la présidence du métropolitain et des évêques comprovinciaux, et avec le concours du peuple qui avait voix consultative; toutes les causes ordinaires étaient jugées en dernier ressort par le concile provincial, et on n'avait

recours au pape que dans les causes majeures, et encore le pape, ayant accueilli l'appel, renvoyait-il la cause à un autre concile qui se tenait sur les lieux sous la présidence d'un légat.

L'Eglise de France ayant abdiqué, pour ainsi dire, sa propre direction, après l'*invasion des Barbares* qu'elle subit à la fin du septième siècle ; la papauté la gouverna par les Karolingiens, auxquels elle inspira toutes les décisions disciplinaires qu'ils promulguèrent ; elle s'empara du droit de juger toutes les causes dont on appelait à son tribunal, même avant la sentence des juges ordinaires.

Elle accorda aux rois le privilège de nommer aux évêchés et aux abbayes, sans égard pour la vieille loi des élections. Ce privilège était trop important pour que les rois, après en avoir été une fois investis, consentissent à s'en laisser dépouiller. Aussi cherchèrent-ils de bonne heure à faire envisager leur choix comme un droit inaliénable de leur autorité royale, et il faut avouer qu'outre un usage appuyé d'abord sur une concession de la papauté, ils avaient en leur faveur une raison qui n'était pas sans valeur.

Les églises et les monastères, en effet, à cause des biens qui en dépendaient, pouvaient être considérés comme *fiefs* temporels aussi bien que comme *titres ecclésiastiques*. Leur investiture était donc mixte. A la royauté appartenait l'investiture du *temporel* comme de tout autre *fief*, à l'autorité spirituelle l'investiture du *titre*. Les rois ne voulant nommer que des vassaux qui leur fussent devoués, cherchaient à confisquer, à leur profit, le choix exclusif des bénéficiers. L'autorité spirituelle de son côté ne pouvait se résigner à accepter des sujets trop souvent indignes, et réclamait avec énergie.

Chaque puissance voulait la priorité du choix ; de là ces luttes des investitures qui eurent tant de retentissement au moyen-âge.

Nous verrons, pendant l'époque karolingienne, non seulement l'origine, mais les premières luttes, sur les questions des investitures, du pouvoir direct de la papauté dans la direction des Eglises particulières, et sur le pouvoir de la royauté dans les choses spirituelles.

Ce fut Charlemagne qui jouit de ce pouvoir de la manière la plus large et la moins contestée. Intimement lié avec les papes Adrien I et Léon III, il fut réellement leur vicaire et se conduisit, pendant tout son règne, comme le délégué du siège apostolique, comme le chef de l'Eglise franke.

Son pouvoir a été considéré à tort comme une usurpation. Karloman et Pépin en avaient joui comme lui, et s'ils en usèrent moins, c'est que les circonstances ne leur furent pas aussi favorables et qu'ils n'eurent pas, au même degré que Charlemagne, l'esprit civilisateur. Ils firent les premiers pas dans la voie des réformes et préparèrent les succès qui couronnèrent les efforts de l'empereur romain d'Occident.

*
* *

La papauté fut reconnaissante envers Charlemagne qui contribua surtout à étendre son autorité dans les Eglises de ses vastes Etats. Il avait fait la papauté, en feignant de ne se regarder que comme son vicaire. En retour la papauté lui mit sur la tête la couronne de l'empire romain d'Occident.

C'est ainsi que cet empire naquit en même temps que

la papauté. L'évêque de Rome, enrichi par les rois franks, protégé par eux contre tous ceux qui voulaient s'emparer de Rome, et surtout contre les Lombards qui rêvaient dès lors la royauté italienne, cet évêque se trouva tout à coup dans un état où il pouvait tout oser, sous le protectorat de Charlemagne. De son côté ce roi, enivré de ses conquêtes, se sentait soutenu dans ses idées de domination occidentale par l'évêque que toutes les Eglises regardaient comme leur chef apostolique.

L'un et l'autre s'entendirent pour s'emparer d'une autorité absolue sur les Etats et les Eglises. Il fut convenu que Charlemagne se rendrait à Rome pour consacrer la haute puissance universelle de son évêque ; et que cet évêque couronnerait le chef frank comme empereur de tout l'Occident, avec la mission religieuse la plus étendue.

Charlemagne prit cette mission au sérieux. Il se crut même autorisé à faire des dogmes, et nous raconterons comment il entreprit de convertir la papauté elle-même aux doctrines de sa province espagnole sur la nature de la Trinité, doctrines exprimées par le mot *filioque* (*et du fils*). Ce mot a fait assez de bruit pour que nous ayons cru devoir en donner une histoire complète.

Ce fut aussi pour accomplir sa mission religieuse-papale, que Charlemagne s'appliqua à détruire les vieilles liturgies gallo-romaines, au profit de la liturgie de Rome. Il se montra en tout le vrai délégué de la papauté. Il voulait le monde occidental soumis à la double autorité de la papauté et de l'empire.

L'histoire dira s'il réussit.

Charlemagne travailla énergiquement à son œuvre, et dans un but chrétien. Ses erreurs ne doivent pas empêcher de lui rendre justice. En fondant la papauté, il fit à

l'Occident beaucoup de mal; mais il ne prévoyait pas les tristes conséquences de ce qu'il considérait comme un bien social. Les circonstances où il se trouvait lui faisaient illusion, et la papauté, nouvellement instituée, n'était pas alors l'horrible despotisme qui s'attesta depuis. Nous excusons donc Charlemagne, et nous rendons justice à ses efforts pour donner aux sciences une impulsion puissante.

Quand on a seulement jeté les yeux sur les œuvres d'Alcuin, de Théodulf, d'Eginhard, de Smaragde, de Benoît d'Aniane, d'Agobard, d'Amalaire, de Jonas, de Walafrid-Strabon, de Raban-Maur, de Florus, de Loup de Ferrières, de Ratramn, d'Hincmar et de tant d'autres théologiens, philologues, poètes et historiens, peut-on dire que le neuvième siècle ne fut pas une époque savante et féconde en génies remarquables et variés? Et qui a fait sortir de la poussière ces écoles où ces grands hommes furent élevés? Charlemagne. Qui a soutenu, encouragé, protégé leur génie? Charlemagne. Le théologien, comme le compilateur des vieilles chansons guerrières des Franks; le philologue, comme le poète et le littérateur, sont protégés par Charlemagne. Demandez aux échos des siècles : quel homme a fait renaître la science et les études; quel est l'homme qui a travaillé le plus activement à la fusion des deux races franke et gallo-romaine, qui a tenté, le premier, de fondre les législations si différentes de ces deux éléments de la *nation française*? Les échos des siècles vous répondront : Charlemagne.

Charlemagne, dit M. Guizot [1], gouverna ses sujets

[1] Guizot. *Essais sur l'histoire de France.*

pour eux-mêmes et non pour lui seul; d'après des vues générales avec des intentions publiques, préoccupé des besoins sociaux en même temps que de ses propres intérêts. C'est là ce qui caractérise sa législation et son administration..... C'est là ce qui, du cinquième au treizième siècle, fait de lui un homme unique, immense. Au milieu de la barbarie universelle, il n'appartenait qu'*au plus noble génie* de concevoir ainsi la royauté hors de l'égoïsme, et de considérer la société non comme la proie de la force, mais comme le but du pouvoir. »

Il faut donc rendre justice au génie de Charlemagne, tout en signalant les erreurs dans lesquelles il est tombé.

*
* *

Nous avons encore à indiquer un grand fait de la troisième période; la conversion des Slaves. Ce fait a une immense importance pour l'histoire générale de l'Eglise, car ils entrèrent dans l'Eglise chrétienne orthodoxe, à l'époque où la papauté lui ravissait l'Occident, et le soumettait à son autorité hérétique.

Sous le nom générique de Slaves, on entend une agglomération immense de peuplades diverses, se rattachant à une même origine, et dont les dialectes divers se groupent autour d'une langue originale et commune d'où tous les dialectes sortent comme de leur source.

L'origine des Slaves a donné occasion à de nombreuses recherches, et à des systèmes qui ne concordent pas entre eux. Nous n'avons pas à les discuter. Nous acceptons seulement deux faits qui nous paraissent incontestés : le premier, que les Slaves se répandirent peu à peu et pacifiquement dans l'empire greco-romain ; le second,

qu'ils se fusionnèrent si bien avec les peuples au milieu desquels ils s'établissaient, qu'ils se trouvaient naturellement faire partie de l'empire, en conservant cependant leur nationalité et leur langue. Ils fournirent même un empereur célèbre au trône de Constantinople, Justinien Ier, dont le nom n'était que la traduction en latin de son nom slave Upraouda, dont la souche est Pravda, Justice. Sa mère avait aussi un nom slave : Viglenitsa. Les Slaves fournirent aussi un patriarche à Constantinople, comme nous l'avons remarqué précédemment.

Dans la situation où se trouvaient les Slaves au sein de l'empire greco-romain, il y avait certainement parmi eux un certain nombre de chrétiens. Tous étaient orthodoxes puisque jusqu'au huitième siècle, toutes les Eglises d'Orient et d'Occident méritaient ce beau titre.

Les Slaves avaient suivi deux courants distincts dans leur invasion pacifique. Les uns s'étaient dirigés vers l'embouchure du Danube, et, de là s'étaient séparés en deux branches ; l'une s'était dirigée vers les pays qu'on a depuis appelés la Bohême et la Pologne ; l'autre s'était répandue sur les deux rives du Danube, jusqu'à l'Illyrie et la Macédoine. Le second courant s'était dirigé vers le Nord et s'était établi dans les immenses régions que l'on a appelées depuis la Russie, jusqu'à la mer Baltique.

Sur cette mer, comme sur les bords du Danube, ils rencontrèrent des peuplades barbares avec lesquelles ils entrèrent en lutte. Ces peuplades d'origines diverses sont connues sous le nom générique d'Allemands ou Teutons. Les Slaves les appelèrent du nom général de *muets* par opposition à leur propre nom de Slaves, ou peuple parlant, du mot Slavo, langue.

Nous remarquerons entre les *muets* et les *parlants*, à dater du huitième siècle, un antagonisme qui existe encore.

Les Slaves, répandus dans des contrées qui dépendaient, soit de l'empire d'Orient, soit de l'empire d'Occident, acceptèrent, en petit nombre, soit de Rome, soit de Constantinople, quelques notions du christianisme. Mais, comme ni les Grecs ni les Romains ne connaissaient leur langue, le christianisme de quelques communautés slaves se réduisait à une pratique extérieure qu'elles ne comprenaient pas.

Les choses en étaient là, lorsque deux vénérables frères, Cyrille et Méthode, furent chargés par l'Eglise de Constantinople de l'évangélisation des Slaves. Ils connaissaient la langue de ces peuples et ils en rendirent l'intelligence possible en inventant un alphabet pour en écrire les mots, et en traduisant dans cette langue la Sainte-Ecriture et les livres liturgiques. Ce fut un grand événement. La langue Slave, si chère à ceux qui la parlaient, prit rang parmi celles que toutes les nations pouvaient comprendre, et forma entre les divers groupes de la nationalité slave un lien puissant. Elle fut, en même temps, comme un canal par lequel le christianisme se répandit chez toutes les peuplades d'origine slave.

L'Eglise orthodoxe s'attacha à l'œuvre de Cyrille et Méthode, et gagna ainsi ce que la papauté lui faisait perdre en Occident.

Nous donnerons, dans tous ses détails, l'histoire de la conversion des Slaves, et nous comblerons aussi une lacune que les historiens occidentaux ont laissée, jusqu'à nos jours dans leurs récits

*
* *

Nous avons indiqué les principales idées qui dominent les faits de la troisième période de l'histoire de l'Eglise.

Ces idées générales feront mieux comprendre les faits que nous avons maintenant à raconter.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

TROISIÈME PÉRIODE

LIVRE PREMIER

(754-892

I

Origine de la papauté. — Ses origines écclésiastiques. — Fausses Décrétales. — Origine de la papauté temporelle. — Les papes et la troisième race des rois franks. — Karl Martel. — Pépin. — Karl dit le Grand, vulgairement Charlemagne. — Ils constituent la papauté temporelle. — La papauté leur donne en retour la couronne de l'empire romain occidental. — Karl entreprend de régénérer l'Occident au point de vue scientifique et littéraire. — Aperçu sur son œuvre. — Les savants. — Discussions théologiques soulevées en France. — Les Images. — Livres carolins. — Concile de Francfort. — Question du *filioque*. — La question du *filioque* portée à Rome. — Léon III n'accepte pas l'addition au symbole. — Les deux tables du symbole sans addition placées dans l'église de Saint-Pierre. — Conséquences de l'addition *filioque*. — Hérésie des évêques espagnols Hélipand et Félix. — Discussions à ce sujet. — Karl contribue puissamment à la propagation du *filioque*. — Ses préoccupations théologiques et son zèle pour l'extension du christianisme. — Ses procédés peu chrétiens dans ses conquêtes. — Appréciation de sa législation religieuse. — Sa mort.

(754-814)

Nous avons vu, pendant la deuxième période de *l'Histoire de l'Eglise*, les évêques de Rome profiter de toutes les circonstances pour accroître leur autorité; s'immiscer dans les affaires de toutes les Eglises, même

en dehors de leur patriarcat ; émettre, au nom de saint Pierre, prétendu fondateur de leur Eglise, les théories les plus étranges au sujet du pouvoir dont ils auraient hérité. Peu à peu, ils donnèrent à ce pouvoir des formules plus précises ; mais leurs prétentions manquaient de fondement. Les évêques de Rome, pendant les premiers siècles ne songeaient point à s'attribuer ce pouvoir que leurs successeurs ont donné comme d'institution divine. Au septième siècle, époque de la plus crasse ignorance en Occident, les évêques de Rome purent se livrer à un travail de falsification dans le but d'étayer, sur de prétendus décrets des plus anciens évêques de Rome, les prérogatives qu'ils voulaient s'attribuer dans l'Eglise universelle.

De là la collection connue dans l'histoire sous le titre de *Fausses Décrétales* [1]. Les origines en sont fort obscures. On en trouve les premières traces dans les Eglises de Cologne, de Trèves et de Metz. Rikulf de Mayence en fit écrire des copies ; Angelramn de Metz apporta le premier la collection à Rome ; Rikulf l'apporta ensuite. Hincmar affirme qu'il en avait rapporté le texte d'Espagne. Le mystère dont la collection est entourée est fort suspect. Si les Décrétales qui se trouvent dans cette collection étaient authentiques, c'est de Rome qu'elles seraient sorties, et non pas d'Allemagne ou d'Espagne pour aller à Rome. Mais si on les eût publiées à Rome la fraude eût été trop facilement découverte. Il valait mieux, pour la cause papale, les envoyer subrepticement dans des Eglises lointaines, et sous le nom d'Isidor, très connu en Occident comme collectionneur de canons. On s'est demandé quel était cet Isidor sous le nom duquel les Fausses Décrétales ont paru. Quelques écrivains ont inventé un certain Isidor Peccator ou Mercator qui n'a jamais existé. C'est bien à Isidor de Séville que l'on a

[1] V. Labb. *Conc.*, t. VI; Hincmar, *opuscul.* 14; Le Cointe, *Annal. franç.*, ann. 785.

essayé de faire porter la responsabilité des Décrétales falsifiées.

Au septième siècle, il était très facile de tromper le monde occidental. Les évêques de Rome s'attribuaient alors toutes les prérogatives dont les Fausses Décrétales faisaient mention. Ils faisaient grand bruit du nom de saint Pierre qu'ils donnaient comme le fondateur de leur Eglise ; ils s'attribuaient tous les droits dont ils investissaient saint Pierre, et se prétendaient ses héritiers de droit divin. Ces affirmations étaient acceptées ; et on ne fut pas étonné de voir des Décrétales attestant tout ce que les papes répétaient, depuis un siècle avec tant d'assurance. La papauté qui possédait les collections de Denys-le-Petit et d'Isidor de Séville, aurait dû protester contre la collection falsifiée. Elle s'en garda bien. Elle accueillit à Rome avec faveur ce qui était parti de Rome pour y revenir après avoir prouvé toutes les prérogatives qu'elle s'attribuait, dans les principales Eglises occidentales. C'est ainsi que la papauté écclésiastique s'établissait [1], au moment où les rois franks allaient établir la papauté temporelle, en donnant *à saint Pierre* de riches domaines que l'on nomma depuis *Patrimoine de saint Pierre*. Les papes unirent dès lors le pouvoir temporel au pouvoir écclésiastique. Jusqu'au septième siècle, les évêques de Rome avaient possédé d'immenses propriétés et des richesses considérables ; mais ce ne fut qu'au septième siècle que les rois franks leur donnèrent des domaines sur lesquels ils jouirent du droit de souveraineté. Cependant, au début, les papes ne jouirent de la souveraineté que dans les conditions où cette souveraineté existait alors. Vis-à-vis des rois franks, les papes

[1] Les écrivains papistes prétendent que les Fausses Décrétales n'ont rien changé dans l'exercice du pouvoir papal. Ils dénaturent tous les faits de l'histoire des six premiers siècles, afin d'y faire découvrir l'action papale, telle qu'elle est présentée dans les Fausses Décrétales. Dans nos cinq premiers volumes nous avons présenté les faits avec exactitude. Il s'ensuit que les défenseurs des Fausses Décrétales ont dit la vérité comme les falsificateurs dont ils prennent la défense.

n'étaient que des leudes reconnaissant l'empereur d'Occident pour leur suzerain. D'un autre côté, le Sénat romain n'abandonna pas ses droits et continua à défendre ses prérogatives politiques contre les papes. Ceux-ci n'étaient donc souverains temporels que sous la dépendance et le protectorat des rois franks, et sous la réserve des droits du Sénat et du peuple romains.

Telle apparaît la papauté à son début. Son pouvoir temporel subit les conditions des autres souverainetés du moyen-âge, et le pape ne se posa en roi qu'à l'époque où les autres rois, débarrassés des grands feudataires, purent affirmer leur pouvoir personnel.

Il faut partir de ces données pour comprendre l'histoire de la papauté temporelle.

Quant à la papauté écclésiastique, elle vécut des Fausses Décrétales jusqu'à l'époque où la critique historique découvrit la fraude, c'est-à-dire, jusqu'au seizième siècle.

En réalité, cette publication ne fut faite que pour donner raison à la papauté, telle qu'elle s'exerçait en Occident depuis la fin du sixième siècle. A dater de cette époque, on voit les évêques de Rome s'immiscer dans les affaires de toutes les Eglises, et s'unir au pouvoir temporel pour améliorer les mœurs du clergé et s'opposer aux abus si nombreux alors. Le but était bon, et les papes, sous ce rapport firent du bien ; mais, ce bien ne peut les excuser d'avoir profité des circonstances pour agir au nom de prétendus droits qu'ils n'avaient pas et pour abuser de l'ignorance qui régnait alors universellement. Les papes rencontraient parfois de l'opposition dans l'exercice de la juridiction universelle qu'ils s'attribuaient, voilà pourquoi ils eurent recours aux Fausses Décrétales pour légitimer leurs actes. L'époque était bien choisie pour répandre dans l'Eglise ces pièces fausses. Elles ne rencontrèrent qu'une opposition insignifiante et elles devinrent comme le supplément des collections canoniques de Denis-le-Petit et d'Isidor de Séville. Elles

ne changèrent rien au pouvoir papal tel qu'il s'exerçait depuis un siècle; mais elles donnèrent une base légale aux actes pontificaux les plus repréhensibles au point de vue du véritable droit canonique de l'Eglise primitive.

Les origines de la papauté temporelle sont parfaitement connues. Dès que les princes de la deuxième race des rois franks s'emparèrent du pouvoir royal en laissant le titre de roi aux derniers membres de la première race, ils se prononcèrent en leur faveur. Grégoire III offrit à Karl Martel l'empire occidental et le protectorat de Rome. Lorsque Pépin, fils de Karl Martel voulut s'emparer du titre de roi, il fit consulter le pape Zacharie qui se hâta de le proclamer roi, et le fit sacrer par saint Boniface de Mayence, lorsque les derniers représentants de la première race eurent été enfermés dans des monastères. Les papes comptèrent sur les franks pour arrêter les Lombards qui s'étaient déjà emparés de l'exarcat de Ravenne, dernier vestige de l'empire en Occident. Leur but évident était de s'emparer de Rome. Quoiqu'ils fussent chrétiens, les papes les redoutaient et n'espéraient pas dominer cette race demi-sauvage que l'Eglise n'avait pas civilisée. Astolf, roi des Lombards, s'était emparé de l'exarcat et de plusieurs villes dépendant de la province romaine. Le pape Etienne II lui en demanda la restitution. Astolf refusa. Alors Etienne II se rendit en France. Pépin le reçut avec les plus grands honneurs. Le lendemain de son arrivée, le pape s'étant présenté au roi, tomba à ses genoux et ne voulut se relever que si le roi lui promettait de venir à son secours contre les Lombards. Pépin le promit; il envoya d'abord à Astolf une ambassade qui fut inutile. Dès lors, dans l'assemblée de Quercy, où le pape assista, on résolut de faire la guerre aux Lombards. Après l'assemblée de Quercy, le pape et le roi se rendirent au monastère de Saint-Denis, près Paris, où le pape sacra de nouveau Pépin pour l'investir d'une plus haute autorité aux yeux des peuples.

L'intimité entre les rois franks et les papes prenait aussi chaque jour de nouveaux accroissements. Pépin alla par deux fois en Italie et battit les Lombards. Il leur prit l'exarcat de Ravenne et le donna au pape. L'acte de cette donation fut déposé sur le tombeau de saint Pierre. C'est ainsi que fut fondée la papauté temporelle. Elle possédait déjà de grands biens et d'immenses richesses ; mais ce fut en vertu de l'acte de Pépin qu'elle fut investie d'une certaine souveraineté, sous la suzeraineté des rois franks.

A la mort d'Etienne II, Paul, son frère et successeur, se hâta d'écrire à Pépin pour l'assurer de son obéissance et le prier de continuer sa protection au siège papal. La plupart de ses lettres sont adressées à Pépin ; il lui dénonce continuellement soit les Lombards soit les Orientaux qui voulaient reprendre l'exarcat de Ravenne. A l'avènement d'Etienne III, Pépin mourut et laissa ses états à ses deux fils Karl et Karloman. Pendant son court pontificat, il réclama l'aide des Franks contre les Lombards. Il fut remplacé par Adrien. Sous ce pontificat, Karl passa en Italie et vainquit les Lombards. La plus grande intimité s'établit entre le pape et Karl qui était devenu seul roi des Franks par suite de l'abdication de Karloman. Le pape baptisa les deux fils de Karl et les sacra, l'un, Pépin, roi d'Italie, et l'autre, Ludwig, roi d'Aquitaine. Quant à Karl, connu dans l'histoire sous le nom de Charlemagne, il dominait sur tous les peuples, de la mer du Nord jusqu'en Espagne, et dans toute l'Allemagne méridionale. La Bavière était soumise depuis longtemps aux rois franks. Charlemagne fit la guerre aux Saxons qui ne voulaient pas reconnaître son autorité; il était un véritable empereur pour tout l'Occident. Il envoya des missionnaires aux hordes barbares qui s'étaient établies de la Baltique au Rhin, et continuait chez les Frisons l'œuvre civilisatrice de ses vénérables ancêtres Pépin de Landen et Pépin Héristal.

Il n'y avait plus qu'un pas jusqu'au rétablissement de

l'empire romain occidental, ce rêve des papes depuis Grégoire III. Ce pas fut fait par Léon III qui succéda en 795 à Adrien.

Les parents de ce dernier pape, ayant exercé les plus grandes violences contre Léon III, celui-ci parvint à s'enfuir de Rome et à se réfugier auprès de Charlemagne qui était alors en Allemagne. Le voyage du pape a été raconté par de vieux chroniqueurs dont les récits feront connaître quels sentiments on avait en Occident sur la papauté.

Charlemagne, ayant appris les violences dont le pape avait été victime, leur envoya une ambassade pour lui témoigner la douleur qu'il avait ressentie de l'attentat commis contre lui et pour arrêter les mesures qu'il convenait de prendre pour en punir les auteurs. Léon aima mieux traiter avec Charlemagne lui-même que par envoyés, et se mit en route pour la France avec un grand nombre de seigneurs, d'évêques et de clercs romains [1].

« Pendant le voyage du pape, dit un vieux poète contemporain, les peuples accouraient en foule sur son passage, vénéraient la trace de ses pas, lui apportaient des présents et louaient Dieu de lui avoir conservé par miracle la parole et la vue.

» Karl était au delà du Rhin, à Paderborn, lorsqu'arriva à son camp un envoyé de Léon qui lui raconta les malheurs de son maître et lui annonça son arrivée en France. L'armée tout entière frémit au récit des indignes traitements infligés au souverain pontife, et Karl envoya sur le champ son fils Pépin au devant de lui. Le jeune roi d'Italie s'avance suivi d'une foule de guerriers. En les voyant, le pasteur apostolique élève ses deux mains vers le ciel et une prière fervente s'échappe de son cœur pour le peuple qui prend sa défense : les guerriers et le peuple se prosternent trois fois devant le chef de l'Eglise qui

[1] Anast. Biblioth., *Vit. Léon. III; Annal.* Loisel et Eginh.; Monach. *Engolism.; Poet. Saxon.*, ad ann. 799. Poëm. *de adv. Leon.*

s'avance vers Pépin, l'embrasse et le serre affectueusement sur son cœur. Le pape et le jeune guerrier se dirigent ensuite vers le camp où les attend le roi des Franks.

» Karl apprend que le pape est sur le point d'arriver. Du haut de son trône, il adresse ces paroles aux fidèles qui l'entourent : « Guerriers, prenez ces armes que vous « savez si bien porter au milieu des combats et courons « ensemble au devant du bon pasteur. » A sa voix les guerriers, frémissant de bonheur, saisissent leurs armes, montent sur leurs coursiers, frappent leurs boucliers de leurs javelots en signe d'allégresse. Bientôt des fanfares se font entendre, les enseignes se déploient, un nuage de poussière s'élève, l'armée tout entière est sous les armes. Karl se promène joyeux au milieu des rangs de ses guerriers ; un casque d'or protège son front, des armes brillantes défendent sa poitrine, il est monté sur un cheval de haute taille. En avant de l'armée, les prêtres, divisés en trois chœurs, sont revêtus de leurs habits sacrés ; devant eux brille l'étendard de la croix ; près d'eux est une foule immense vêtue de blanc qui attend avec impatience l'arrivée du pontife. Dès qu'il paraît, Karl ordonne à son armée de se former en cercle. Il se place au centre ; sa tête s'élève au dessus de tous ceux qui l'entourent et domine tout le peuple. Déjà Léon touche aux premiers rangs de l'armée dont les costumes, variés comme les pays de ceux qui la composent, excitent son étonnement. Karl s'avance alors à sa rencontre, fléchit le genou devant lui avec respect, puis le prend dans ses bras et l'embrasse avec tendresse. Trois fois l'armée tout entière se prosterne devant le saint pontife, trois fois le peuple se jette à genoux et trois fois aussi le pape adresse au ciel une ardente prière ; il entonne l'hymne angélique *Gloria in excelsis Deo,* que le clergé continue, et dit une oraison sur le peuple [1].

« Le roi, père de l'Europe, et Léon, souverain pontife de l'Univers, s'avancent ensuite, s'entretenant de choses

[1] Anast. Biblioth., *Vit. Leon III.*

diverses. Karl fait redire à Léon les horribles traitements qu'on lui a fait subir; il s'indigne et admire en même temps la bonté de Dieu qui a conservé au pontife la vue et la parole. Tandis que Karl et Léon s'avancent, le clergé marche devant eux, fait retentir les airs d'hymnes pieux, de cantiques d'actions de grâces, et le peuple entier pousse des cris joyeux. Le pape entre enfin dans l'église où il célèbre les saints mystères. Karl le conduit ensuite à son palais, et après un somptueux festin, le comble de magnifiques présents. »

Tandis que Léon[1] était à Paderborn comblé d'honneurs, ses ennemis dévastaient le domaine de saint Pierre et envoyaient au roi des Franks des députés pour justifier leur attentat et accuser le pape des plus grands crimes. Leurs accusations, évidemment inspirées par la haine, ne diminuèrent point la vénération dont le clergé frank entourait l'évêque de Rome. De toutes parts, les archevêques, les évêques et les prêtres étaient accourus à Paderborn pour lui faire honneur; et lorsqu'il reprit le chemin de Rome, le clergé de tous les lieux par lesquels il passait le recevait en grande pompe et l'accompagnait de ville en ville. Les archevêques Hildebalde de Cologne et Arnon de Salzbourg, les évêques Bernhart de Worms, Hatton de Frésingue, Jessé d'Amiens, Hunibert, et Flaccus évêque nommé, avec plusieurs comtes, l'accompagnèrent en qualité de *missi* jusqu'à Rome où il fit son entrée la veille de la fête de Saint-André. Presque tous les membres du clergé, les grands de Rome, le Sénat, l'armée, tout le peuple romain; les religieuses, les diaconesses et les plus nobles matrones; les Franks, les Frisons, les Saxons et les Lombards qui demeuraient à Rome, tous se réunirent au point Milvius avec les enseignes et les bannières, pour recevoir le pape, et le conduisirent en triomphe jusqu'à l'église de Saint-Pierre où il célébra la messe.

[1] Anast. Biblioth., *Vit. Leon. III.*

Quelques jours après, les *missi* de Charlemagne citèrent à comparaître par-devant eux Pascal, Campulus et leurs complices. Après avoir examiné pendant une semaine entière leurs accusations, ils les déclarèrent calomniateurs et les envoyèrent en France.

Charlemagne, aussitôt après le départ du pape, avait quitté Paderborn et était allé célébrer les fêtes de Pâques (800) au monastère de Centule, avec son ami Angilbert, qui en était abbé[1]; il visita ensuite les côtes de l'Océan-Britannique, et se dirigea sur Tours par Rouen et Le Mans.

Il passa quelque temps à Tours, puis retourna par Orléans et Paris à Aix-la-Chapelle, où lui furent amenés les assassins du pape Léon; mais, afin de rendre à ce pape une justice plus éclatante, il résolut d'aller à Rome prononcer sa sentence.

Après un plaid général qu'il tint à Mayence, Charlemagne partit pour l'Italie avec les accusés. Il ne s'arrêta que sept jours à Ravenne, se dirigea vers Rome, et rencontra à Nomento le pape, qui était venu à sa rencontre. Le roi reçut Léon avec beaucoup de respect, le fit souper avec lui, et le laissa retourner à Rome, où lui-même arriva le lendemain. Le pape[2] avait envoyé au devant du roi son suzerain, les étendards de Rome et avait placé de distance en distance des groupes de peuple qui chantaient ses louanges. Il l'attendait lui-même sur les degrés de la basilique de Saint-Pierre, entouré des évêques et de tout son clergé. Dès qu'il l'aperçut, il entonna un cantique de louanges et d'actions de grâces, et Charlemagne fut introduit dans la basilique au milieu des acclamations et des chants de triomphe.

Sept jours après son arrivée, Karl convoqua l'assemblée du peuple et fit connaître publiquement les motifs de son voyage. Le principal, et celui qui réclamait ses premiers soins, était l'examen des crimes imputés au pape[2]. Pour

[1] Eginh., *Annal.* ad. ann. 8:0.
[2] Annal. *Eginh. et Loisel, loc. cit.*

juger cette cause importante, il convoqua dans l'église de Saint-Pierre [1] les archevêques, les évêques, les abbés, la noblesse des Franks et les plus illustres Romains. Le roi et le pape s'étant assis, firent asseoir les archevêques, les évêques et les abbés; les prêtres et les seigneurs franks et romains restèrent debout. Le roi ayant exposé l'objet de la réunion, les archevêques, les évêques et les abbés s'écrièrent d'une voix unanime : « Nous n'osons pas juger le siège apostolique qui est le chef de toutes les Eglises de Dieu. Nous sommes tous jugés par ce siège et par son vicaire ; mais lui n'est jugé par personne ; c'est là l'ancienne coutume ; nous obéirons toujours suivant les canons aux ordres que le souverain pontife jugera utile de nous donner. » Mais le vénérable pontife prenant la parole : « Je veux suivre, dit-il, les traces des papes, mes prédécesseurs, et je suis disposé à me justifier des calomnies dont on a voulu me noircir. »

Le lendemain, les archevêques, les évêques, les abbés, les Franks et les Romains s'assemblèrent de nouveau dans l'église de Saint-Pierre. Quand ils eurent pris séance, le vénérable pontife, prenant le livre des quatre Évangiles, monta à l'ambon et dit à haute voix et avec serment : « Personne n'ignore, très chers frères, que des hommes pervers se sont élevés contre moi et m'ont accusé de crimes énormes, et que c'est dans le but d'examiner cette affaire que le très illustre roi Karl s'est rendu dans cette ville avec les évêques et les seigneurs de son royaume. Or, moi, Léon, pape de la sainte Eglise romaine, n'ayant été jugé ni contraint par personne, mais de ma propre volonté, je me justifie devant vous, en présence de Dieu qui voit le fond des consciences, en présence des anges et de saint Pierre, prince des Apôtres, et je prends à témoin Dieu, qui doit tous nous juger, que je n'ai jamais commis ni fait commettre les crimes dont on m'accuse. Je fais ce serment sans y être obligé par

[1] Anast. Biblioth., *Vit. Leon. III.*

aucune loi et sans vouloir en faire une coutume ou une loi pour mes successeurs, mais uniquement pour dissiper plus parfaitement d'injustes soupçons. »

Après ce serment [1], les archevêques, les évêques, les abbés et tous les clercs chantèrent une litanie et rendirent gloire à Dieu ; à Marie Notre-Dame, mère de Dieu et toujours Vierge ; au bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et à tous les saints de Dieu.

Or, la fête de Noël [2] approchait et le roi voulut la célébrer dans la basilique de Saint-Pierre avec les évêques. Au moment où il s'inclinait devant l'autel pour faire sa prière, le pape lui mit une couronne d'or sur la tête, et aussitôt les Romains poussèrent des cris de joie : « A Karl, très pieux Auguste couronné de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! » Par trois fois le peuple entier répéta ces acclamations, et le pape alla ensuite se prosterner devant Charlemagne comme c'était la coutume pour les anciens empereurs, et lui fit l'onction avec l'huile sainte. Dès lors, le roi frank quitta son titre de patrice pour ceux d'empereur des Romains et d'Auguste.

Si nous en croyons Eginhard [3], Charlemagne aurait ignoré le dessein du pape de le couronner empereur, et aurait depuis protesté que s'il l'eût connu, il se serait abstenu d'aller ce jour-là à l'église, malgré la solennité de la fête. Il n'en fut cependant pas moins reconnaissant pour le pape et pour les Romains. Anastase [4] énumère avec complaisance les présents que fit le nouvel Auguste aux basiliques de Rome ; il leur donna des tables

[1] Anast. Biblioth., *Vit. Léon. III.*

[2] *Ibid.* ; Annal. *Egink.* ; Poet. *Saxon.* ; Monach. *Engolism. Vit. Carol. Magn.* Annal. Loisel, ad ann. 801. — L'année commençait à Noël, voilà pourquoi les annalistes mettent en 801 le couronnement de Charlemagne qui eut lieu en 800, suivant notre manière de compter. — *Celebravitque natalem Domini Romæ. Et immutatus est numerus annorum in DCCCI Ipsâ die, etc., etc.* — Annal. Loisel.

[3] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, c. 8.

[4] Anast. Biblioth., *Vit. Leon. III.*

d'argent, des calices et des patènes d'or ; une couronne d'or enrichie de diamants qui dut rester suspendue au dessus de l'autel ; des vases sacrés d'or et d'argent, des croix ornées des pierres les plus précieuses ; un autel tout d'argent avec ses colonnes et le ciborium ; un livre d'évangiles couvert d'or et de pierreries.

Une médaille [1] fut frappée pour conserver la mémoire de la *rénovation* de l'empire d'Occident : d'un côté on voit la figure mâle et énergique du nouvel Auguste ; de l'autre, la ville de Rome avec ses vieilles murailles et cette inscription : *Renovatio imperii.*

Après avoir reçu les hommages dus à sa nouvelle dignité, Charlemagne fit comparaître par-devant lui les ennemis du pape [2], Pascal, Campulus et plusieurs patriciens leurs complices. Lorsqu'ils parurent, tous, Romains et Franks, ne purent retenir leur indignation, et Campulus, effrayé du péril qui le menaçait, faisait à Pascal les plus sanglants reproches : « Maudite, l'heure, disait-il, où je t'ai vu pour la première fois, misérable qui m'as jeté dans ce péril. » Tous les autres coupables se faisaient mutuellement les mêmes reproches et s'accusaient eux-mêmes. Ils furent condamnés à mort, suivant la loi romaine ; mais le pape intercéda pour eux auprès de l'empereur et ils furent seulement exilés en France.

Charlemagne ayant réglé plusieurs choses importantes pour le gouvernement de son royaume d'Italie, quitta Rome. Il était à Pavie [3] lorsqu'on vint lui annoncer que des ambassadeurs du roi de Perse, Aaroun, étaient arrivés à Pise. Il envoya à leur rencontre. L'année précédente, Charlemagne avait reçu des reliques de la part du patriarche de Jérusalem et avait envoyé de riches présents au saint sépulcre par le prêtre Zacharie qui était allé saluer en son nom le célèbre Aaroun dont la gloire

[1] V. Leblanc, *Traité des Monnaies*.
[2] *Annal.* Eginh. et Loisel, ad ann. 801 ; Anast. Biblioth., *Vit. Leon. III.*
[3] *Annal.* Eginh. et Loisel ; Monach. Engolism., *Vit. Carol. Magn.*, ad ann. 801.

remplissait l'Orient. Aaroun, pour donner au roi des Franks une preuve de son amitié, lui envoya les clefs du saint sépulcre[1] et lui donna le protectorat de Jérusalem. Encore deux siècles, et nous verrons les deux peuples de Charlemagne et d'Aaroun se disputer la possession de ce sépulcre qu'un prophète voyait dans le lointain des âges tout éblouissant de gloire.

Charlemagne était digne certainement de porter la couronne impériale. Nous ne voudrions pas faire de lui un saint, comme on l'a essayé en Occident; mais, s'il a mérité les reproches les plus graves, on ne peut contester ni son génie, ni les grandes qualités qui firent de lui un homme exceptionnel.

Il avait surtout à cœur de ressusciter les études; si l'impulsion qu'il leur donna n'obtint pas un résultat aussi grand qu'il le désirait, on ne peut contester qu'elle ne fût forte et intelligente.

A tous les voyages qu'il fit à Rome, il ramena avec lui en France les hommes qui pouvaient le mieux le seconder.

Il trouva à Pavie, lorsqu'il fut devenu maître de cette cité, le célèbre professeur Pierre de Pise[2] et Paul Warnefrid, secrétaire de Didier : il les emmena l'un et l'autre avec lui. Pierre de Pise lui donna des leçons de grammaire, et Paul dirigea l'école du Palais où il se lia d'amitié avec Angelramn, qui avait succédé à saint Chrodegang sur le siège de Metz. Angelramn vivait au palais et était archichapelain de Charlemagne, quoique évêque de Metz. Il avait été dispensé de la résidence par le pape Adrien, qui le nomma son apocrisiaire près le roi des Franks.

[1] Charlemagne conduisit les envoyés d'Aaroun à Aix où il leur donna des fêtes splendides racontées avec intérêt par le moine de Saint-Gal. Ce chroniqueur nous apprend, sur les rapports de Charlemagne et d'Aaroun, des particularités trop négligées, mais qui ne doivent pas entrer dans notre ouvrage qui est purement religieux

[2] Alcuin, *Epist.;* Eginh., *Vit. Carol. Magn.* ch. VII. — Paul Warnefrid était diacre, on le nomme souvent Paul Diacre; son principal ouvrage est l'*Histoire des Lombards*.

Ses fonctions d'archichapelain et d'apocrisiaire ne l'empêchaient pas de prendre soin de son église de Metz qu'il avait reçue florissante des mains de saint Chrodegang ; elle ne dégénéra pas sous son gouvernement ; au contraire, son école épiscopale devint célèbre et passa pour la première école de chant du royaume des Franks. Angelramn eut aussi la gloire de faire composer l'histoire des évêques de Metz par Paul Warnefrid, un des meilleurs écrivains de cette époque.

Outre Paul, Angelramn et Pierre de Pise, on compte encore, parmi ceux qui travaillèrent avec Charlemagne au rétablissement des études, saint Paulin d'Aquilée, qui lui donna sur ce point d'excellents avis ; Alcuin, Théodulf et Leidrade, enfin, deux Scots, dont parle ainsi le moine de Saint-Gal[1] : « Lorsque les études des lettres, dit-il, étaient à peu près passées en oubli, il arriva que deux Scots arrivèrent d'Hybernie avec des marchands bretons et abordèrent en Gaule : c'étaient des hommes profondément instruits dans les Écritures profanes et sacrées. Ils n'avaient point de marchandises à vendre, mais ils disaient à ceux qui venaient pour acheter celles de leurs compagnons : « Si quelqu'un est avide de la « sagesse, qu'il vienne à nous, car nous en vendons. » Ceux qui les entendaient les prenaient pour des fous ; mais le roi Karl, très amateur de la sagesse, ayant entendu parler d'eux, se hâta de les faire venir à son palais, et leur demanda si vraiment ils avaient la sagesse avec eux, comme on le disait. Ceux-ci lui répondirent : « Oui, certainement, nous l'avons, et, au nom du « Seigneur, nous sommes prêts à la communiquer à « ceux qui la chercheront sincèrement. » Comme le roi leur demandait ce qu'ils exigeraient pour cela, ils répon-

[1] Monach. Sangall., *de Gest. Carol. Mugn.*, liv. I, ch I. — Cet auteur a compilé un grand nombre de récits pleins d'intérêt. Comme il ne suit aucun ordre chronologique, il a été bien méprisé par l'ancienne école. C'est à tort, et le vieux moine *édenté*, comme il s'appelle, qui avait appris les faits qu'il raconte d'un compagnon de Charlemagne, les retrace avec une originalité pleine de charme.

dirent : « Un local convenable, des âmes ingénieuses et les choses sans lesquelles nous ne pourrions subsister, c'est-à-dire la nourriture et le vêtement. » En entendant ces paroles, le roi fut rempli d'une grande joie et retint quelque temps auprès de lui les deux savants. Ensuite, ayant été obligé d'entreprendre une expédition militaire, il en conduisit un fonder une école en Italie et retint en Gaule l'autre, qui se nommait Clément; il lui confia un assez grand nombre d'enfants de très noble, de moyenne et de basse condition, donna des ordres pour qu'on leur fournît les aliments nécessaires et les plaça dans des habitations convenables.

« Longtemps après [1], lorsque le très victorieux Karl fut revenu dans la Gaule, il se fit amener les enfants qu'il avait confiés à Clément et voulut qu'ils lui montrassent leurs lettres et leurs vers. Les enfants des classes moyenne et basse présentèrent des ouvrages qui dépassaient toute espérance et où se faisaient sentir les plus douces saveurs de la science. Les nobles, au contraire, n'avaient à offrir que des compositions pauvres et sans chaleur. Alors, le très sage Karl, imitant la justice de l'éternel Juge, fit mettre à sa droite ceux qui avaient bien travaillé et leur adressa ces paroles : « Je vous loue beau-
« coup, enfants, de votre zèle à remplir mes ordres et à
« rechercher votre bien, suivant vos moyens. Maintenant,
« efforcez-vous d'atteindre à la perfection et je vous don-
« nerai des évêchés et des monastères très riches, et
« vous serez toujours à mes yeux des gens très hono-
« rables ». Puis se tournant vers les enfants nobles qui étaient à sa gauche, il les regarda avec colère, et, tandis que son œil de feu portait la terreur jusqu'au fond de leurs âmes, il lança sur eux, comme un tonnerre, ces paroles pleines de la plus amère ironie : « Vous, nobles,
« vous, fils des premiers de la nation, vous, enfants déli-
« cats et tous gentils, vous vous reposez donc sur votre

[1] Monach. *Sangall.*, liv. I, ch. III.

« naissance et votre fortune, et au lieu d'accomplir mes « ordres, de travailler à votre gloire et d'étudier, vous « avez mieux aimé vous abandonner à la mollesse, au « jeu, à la paresse ou à de futiles occupations ». Ajoutant à ces paroles son serment accoutumé, il dit d'une voix terrible : « Par le roi des cieux, sachez bien que je fais « peu de cas de votre noblesse et de votre beauté. Je « laisse à d'autres à admirer ces choses-là, et retenez « bien que si vous ne vous hâtez de réparer, par une « constante application, votre négligence passée, vous « n'obtiendrez jamais rien de Karl ».

Ce fait peint bien la sollicitude de Charlemagne pour le progrès des études.

Ce grand homme leur avait déjà ainsi donné la première impulsion, lorsqu'en revenant de Rome pour la seconde fois (781), il rencontra à Parme le célèbre Alcuin [1]. C'était un homme d'une prodigieuse érudition et sa réputation était sans doute venue jusqu'à Charlemagne.

Il était né à York vers 735 et fut élevé, dès son enfance, dans l'école épiscopale de cette cité, où il eut pour maître Ælbert. Il nous informe [2] ainsi lui-même de l'objet de l'enseignement qu'on donnait dans cette école :

« Le docte Ælbert abreuvait aux sources d'études et de sciences diverses les esprits altérés : aux uns, il s'empressait de communiquer l'art et les règles de la grammaire ; pour les autres, il faisait couler les flots de la rhétorique ; il savait exercer ceux-ci aux combats de la jurisprudence et ceux-là aux chants d'Aonie ; quelques-uns apprenaient de lui à faire résonner les pipeaux de Castalie et à frapper d'un pied lyrique les sommets du Parnasse ; à d'autres, il faisait connaître l'harmonie du ciel, les tra-

[1] Son véritable nom était Alkwin. Il prit dans la suite le nom romain d'Albinus auquel il ajouta celui de Flaccus, qui était celui du poète Horace. Les savants, à cette époque, prirent les noms des hommes célèbres de l'ancien empire.

[2] Alcuin., *Carm.*

vaux du soleil et de la lune, les cinq zones du pôle, les sept étoiles errantes, les lois du cours des astres, leur apparition et leur déclin, les mouvements de la mer, les tremblements de terre, la nature des hommes, du bétail, des oiseaux, des habitants des bois ; il dévoilait les diverses qualités et les combinaisons des nombres ; il enseignait à calculer avec certitude le retour solennel de la pâque et surtout il expliquait les difficultés de la Sainte-Ecriture. »

Pour ramener cette pompeuse description à des termes plus simples : Ælbert enseignait à l'école épiscopale d'York la grammaire, la rhétorique, la jurisprudence, la poésie et la musique ; l'astronomie, l'histoire naturelle, les mathématiques, le comput ecclésiastique et l'Ecriture-Sainte.

Alcuin succéda, dans la direction de cette école, à Ælbert qui fut fait évêque d'York et qui mourut vers 780. Son successeur Eanbald chargea Alcuin d'aller à Rome solliciter pour lui le *pallium*, suivant l'usage. En revenant de Rome, Alcuin passa à Parme où il trouva Charlemagne qui le pressa de venir s'établir en France. Il y consentit pourvu qu'il en obtînt la permission de son évêque et de son roi. Après l'avoir obtenue, il vint en France, et, à son arrivée, Charlemagne le mit à la tête de son école palatine, se fit gloire d'être son disciple, dit le moine de Saint-Gal [1], et l'appela son maître. « Il avait appris la grammaire, dit Eginhard [2], sous Pierre de Pise ; mais dans les autres sciences, il eut pour maître Albin, surnommé Alcuin, diacre breton, Saxon d'origine, l'homme le plus savant de son temps. Sous sa direction, Karl consacra beaucoup de temps et de travail à l'étude de la rhétorique, de la dialectique et surtout de l'astronomie ; apprenant l'art de calculer la marche des astres et suivant leur cours avec beaucoup d'attention et une sagacité étonnante ».

[1] Monach. Sangall., *de Gest. Carol. Magn.*, liv. I, ch. II. — Alcuin dirigea l'école du palais après Paul Warnefrid qui retourna en Italie.

[2] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, ch. VII.

Ce fut sans doute aussi sous sa direction que Charlemagne étudia les langues. Il apprit si bien le latin qu'il s'en servait comme de sa propre langue ; quant au grec, il le comprenait mieux qu'il ne le parlait [1].

Alcuin n'eut pas seulement Charlemagne pour disciple. Les enfants du roi, les seigneurs du palais suivaient ses leçons. Parmi eux, on distingue Adalhard et son frère Wala, Angilbert, Eginhard, historien de Charlemagne et son secrétaire ; Théodulf, Wison, Rikulf, Rikbod, Leidrade. Une noble ardeur s'empara de ces écoliers du palais. Ils se mirent avec enthousiasme à recueillir les débris des anciennes littératures, à les étudier. Telle fut leur admiration pour les chefs-d'œuvre antiques qu'ils se donnèrent mutuellement les noms des grands hommes qui les avaient produits. Charlemagne fut David, le roi Psalmiste ; Alcuin fut Flaccus ; Angilbert, Homère ; Rikbod, Macaire ; Théodulf, Pindare ; Wison, Candidus ; Rikulf, Damœtas ; Eginhard, Calliopius ; Adalhard, Augustin ; Wala, Jérémie [2].

L'école du palais fut une pépinière d'hommes remarquables qui, répandus dans les églises et les monastères, relevèrent les écoles et leur imprimèrent une bonne direction. En moins de vingt ans, on vit une émulation extraordinaire s'emparer de tous les esprits ; on vit les femmes elles-mêmes et les enfants se livrer avec ardeur aux fortes études.

Dès l'année 787, Charlemagne adressa à tous les métropolitains et abbés une circulaire pour le rétablissement des écoles dans les églises et les monastères. L'exemplaire qui nous en est resté est adressé à Baugulf, abbé de Fulde et successeur de saint Sturme. Il est ainsi conçu [3] :

« Karl, par la grâce de Dieu, roi des Franks et des

[1] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, ch. VII.

[2] Les écoles monastiques imitèrent l'école du palais. Raban reçut le nom de Maurus ; Fridugise, de Nathanaël ; Radbert, de Paschasius, etc., etc.

[3] Apud Sirm., *Conc. Gall.*, t. II, p. 121.

Lombards, et patrice des Romains, à Baudulf, abbé, et à toute sa congrégation, salut au nom du Dieu tout-puissant :

« Qu'il soit connu à Votre Dévotion que, de concert avec nos fidèles, nous avons jugé utile que, dans les évêchés et les monastères confiés par la faveur de Jésus-Christ à notre gouvernement, on prît soin, non seulement d'enseigner les règles de la vie régulière et les maximes de la sainte religion, mais aussi les sciences, suivant la capacité que chacun aura reçue de Dieu. Il faut en même temps embellir les mœurs en enseignant les règles de la perfection et les paroles par l'enseignement des lettres, de sorte que ceux qui désirent plaire à Dieu en vivant bien, ne négligent pas non plus de lui plaire en parlant bien, car il est écrit : « Tu seras justifié d'après tes « paroles, ou tu seras condamné d'après tes paroles ». Quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, la connaissance est cependant antérieure à l'action. Chacun doit donc apprendre ce qu'il désire accomplir, et savoir que son âme comprendra ce qu'il doit faire, d'autant plus parfaitement que la langue courra dans les louanges du Dieu tout-puissant, sans être arrêtée par les obstacles de l'erreur et du mensonge. Tous doivent éviter le mensonge, et ceux-là surtout qui ont été spécialement choisis pour être au service de la vérité. Or, plusieurs monastères, dans ces dernières années, nous ayant adressé des lettres dans lesquelles on nous disait que les frères adressaient à Dieu, pour nous, de saintes prières, nous avons remarqué, dans la plupart de ces écrits, d'excellents sentiments, mais un style bien inculte ; ce qu'une pieuse dévotion inspirait bien intérieurement, une langue ignare ne pouvait l'exprimer sans faute, à cause de la négligence qui s'est glissée dans l'enseignement. Nous avons craint dès lors que le style ayant été négligé à ce point, on n'eût pas non plus cultivé, autant qu'on l'aurait dû, la science des divines Ecritures. Or, nous savons tous que si les erreurs dans les mots sont dangereuses, les erreurs dans les sentiments sont plus dangereuses encore.

« Nous vous exhortons donc non seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à travailler tous à l'envi avec une intention humble et agréable à Dieu, à vous mettre en état de pénétrer plus facilement et plus sûrement les mystères des divines Ecritures. Comme on rencontre dans les saintes pages des figures, des tropes et autres choses semblables, il n'est pas douteux que celui qui les lira les comprendra d'autant mieux qu'il sera plus instruit dans les lettres.

« A cet effet, que l'on choisisse des hommes qui aient la volonté et la capacité d'apprendre et aussi le désir d'instruire les autres. Nous désirons que vous soyez comme il convient à des soldats de l'Egise, pieux intérieurement et reconnus comme savants ; chastes dans votre vie, instruits dans votre langage, afin que ceux qui viendront vous visiter soient édifiés de vos vertus, se réjouissent et rendent grâces à Dieu en vous entendant lire et chanter.

« Ne manque pas d'adresser cet exemplaire à tes suffragants co-évêques et à tous les monastères ; à cette condition tu jouiras de notre faveur. »

Cette lettre, écrite probablement sous l'inspiration d'Alcuin, ne fut pas une vaine recommandation : de cette époque datent la plupart des écoles qui acquirent bientôt une juste célébrité, et d'où sortirent les hommes les plus distingués du siècle suivant.

Alcuin, après avoir dirigé l'école du Palais jusqu'en l'année 796, se retira dans l'abbaye de Saint-Martin de Tours, que lui avait donnée Charlemagne; il y fonda une école qui fut la mère de bien d'autres par les disciples illustres qu'il y forma. On distingue [1] parmi eux Frédugise, depuis abbé de Saint-Martin ; un certain Joseph, Raganard, Waldramn, Adalbert, Aldric, qui tous se distinguèrent dans les lettres ou dans les dignités ecclésiastiques. Amalaire, évêque de Trèves, qu'on doit distinguer du célèbre diacre de Metz qui porta le même nom,

[1] *V.* Mabillon, *Annal. Bened. et Act. SS. Ordin. S. Bened.*; *Hist. litt. de France*, par les Bened, t. IV.

fut aussi disciple d'Alcuin à Tours ou à l'école du Palais. Raban-Maur, un des plus savants évêques du neuvième siècle, Hatton, son successeur dans la dignité d'abbé de Fulde ; Haimon, évêque d'Alberstad ; Samuel, évêque de Worms, reçurent aussi les leçons d'Alcuin, et portèrent en divers lieux l'amour de l'étude qu'il leur avait inspiré. Ce fut aussi de l'école de Saint-Martin de Tours que sortit Sigulf, qui, après s'être perfectionné à Rome et à Metz, fonda l'école de Ferrières, dont Loup fut la gloire.

Raban, qui avait quitté Fulde pour venir étudier à Tours, y retourna, du vivant même d'Alcuin, avec Samuel, et fut placé à la tête de l'école de ce célèbre monastère. Sous sa direction, l'école de Fulde devint si florissante, qu'on y courut de toutes les provinces de la Germanie et des Gaules ; il en sortit de nombreux docteurs et plusieurs écoles monastiques, entre autres celle de Richenow, au diocèse de Constance, qu'illustrèrent Hetton, depuis évêque de Bâle et ambassadeur de Charlemagne à Constantinople ; Wetin, connu pour ses visions, et Walafrid-Strabon.

L'école de Corbie égala en splendeur celle de Tours et de Fulde ; elle dut principalement son éclat à Adalhard. Ce grand homme, qui en était abbé, recueillait avec beaucoup de soin les ouvrages des anciens, et en faisait même venir d'Italie. Parmi les hommes distingués qui se formèrent à son école, nommons seulement Paschase-Radbert, Wala, frère d'Adalhard ; Anskaire, l'apôtre des hommes du Nord ; Adalhard-le-Jeune, Hildemann et Odon, successivement évêque de Beauvais ; Warin, abbé de la Nouvelle-Corbie.

Dans le même temps, un homme aussi illustre qu'Adalhard de Corbie, le docte Smaragde, enseignait au Vieux-Moutier, nommé depuis Saint-Mihel, avec un succès qui ne pouvait faire défaut à son brillant et solide génie. Angilbert, successeur d'Alcuin dans la direction de l'école palatine, renouvelait la vieille école de saint Riquier, Centule, où furent élevés Jérémie de Sens et l'historien

Nithard, où Angilbert recueillit plus de deux cents volumes qui firent le fond de cette curieuse et riche bibliothèque dont le moine Hariulf nous a conservé le catalogue.

L'école de saint Wandrégisil, Fontenelle, reprit son premier lustre sous Gervold, qui abandonna le siège épiscopal d'Evreux pour entrer dans ce monastère, dont il devint abbé. Un de ses principaux disciples fut Hardoin, arithméticien distingué et très habile dans l'art d'écrire. Il fut maître d'écriture dans le monastère, et y laissa un grand nombre de bons livres écrits de sa main. Cette bibliothèque, déjà considérable, fut augmentée dans la suite par Eginhard et Ansegise, successeurs de Gervold.

Une autre école célèbre fut celle d'Aniane, fondée par saint Benoît, le grand réformateur de l'ordre monastique au neuvième siècle. Benoît d'Aniane était né dans la Narbonnaise ou Gothie et avait été élevé à l'école du Palais. Il enrichit son monastère d'une belle bibliothèque et de maîtres fort instruits. Parmi eux, il y en avait pour le chant, d'autres pour montrer à lire, d'autres pour enseigner la grammaire; enfin, des théologiens expliquaient les Écritures-Saintes. Plusieurs de ses disciples furent élevés à l'épiscopat, et un plus grand nombre encore servit à établir les bonnes études dans cette multitude de monastères de France, d'Italie et de Germanie qui adoptèrent la réforme d'Aniane au commencement du neuvième siècle.

Bien d'autres monastères, comme ceux de Saint-Denis, de Saint-Gal, de Luxeuil, de Sithiu ou Saint-Bertin, eurent, dès la fin du huitième siècle, de bonnes écoles. Celle de Médeloc, au diocèse de Trèves, dut être florissante, puisqu'elle fut comme le séminaire d'où sortirent plusieurs évêques de cette cité. Tels furent Rikbod, Wison, Hetti et Amalaire, qui y perfectionnèrent leurs études, commencées soit à l'école du Palais, soit à Saint-Martin de Tours.

L'école ecclésiastique d'Utrecht, sous la direction de saint Grégoire, avait conservé son éclat; elle était vraiment la pépinière des apôtres. Les Franks, les Anglo-Saxons, les Frisons, les Suèves, les Bavarois, qui se destinaient à la carrière de l'apostolat, venaient prendre des leçons de celui qui avait suivi le grand apôtre Boniface dans toutes ses missions. Ce fut surtout de cette école que sortirent les civilisateurs de la Saxe, de la Frise et de la Westphalie.

Les écoles ecclésiastiques et monastiques produisirent une foule d'hommes illustres que nous ne pouvons tous nommer. Outre ceux dont nous avons parlé, nous mentionnerons Jonas d'Orléans, Agobard de Lyon, Jessé d'Amiens, Magnus de Sens, Halitgair de Cambrai, l'historien Thégan, Ermold, Amalaire de Metz. Florus, Hilduin.

Ceux qui firent surtout la gloire du règne de Charlemagne sont Alcuin, Leidrade, Théodulf, Angilbert, Smaragde et Eginhard. Quelques études sur les ouvrages de ces grands hommes nous mettront à même d'apprécier l'état florissant des lettres et des sciences.

On peut diviser les œuvres d'Alcuin en sept classes : œuvres littéraires, philologiques, théologiques, historiques, poétiques et liturgiques.

Nous comprenons, sous le titre d'œuvres littéraires, ses ouvrages de grammaire et de rhétorique. Ces sortes d'ouvrages étaient alors d'une très haute importance. Alcuin, à son arrivée en France, avait été bien étonné [1] de la négligence des copistes, qui ne se donnaient pas même la peine de ponctuer les ouvrages qu'ils voulaient transmettre à la postérité. Cette négligence, qui rendait souvent le sens des manuscrits douteux et incertain, venait de ce que les copistes ignoraient, pour la plupart, les règles de la grammaire. La revision et la correction des manuscrits devaient nécessairement attirer l'attention des hommes supérieurs qui travaillaient à la renaissance

[1] Alcuin., *Epist.* 15.

intellectuelle[1] : ce fut un des premiers travaux d'Alcuin. Critique patient et soigneux, il s'en occupa toute sa vie et le recommanda constamment à ses élèves. La connaissance des règles de la grammaire et l'orthographe, on le comprend, étaient d'une haute importance et devaient être généralement cultivées à cette époque où l'écriture seule reproduisait les ouvrages des anciens. Alcuin composa sur ces matières plusieurs excellents traités en forme de dialogues. Charlemagne s'intéressait vivement au progrès de la grammaire, et on trouve parmi les Capitulaires plusieurs ordonnances qui témoignent de toute sa sollicitude pour la correction des manuscrits. Il s'y exprime en ces termes[2] :

« Karl, par la grâce de Dieu, roi des Franks et des Lombards et patrice des Romains, aux lecteurs religieux soumis à notre domination :

« Désirant que l'état de nos églises s'améliore de plus en plus, et voulant relever par un soin assidu la culture des lettres, qui a presque entièrement péri par le peu de soin de nos ancêtres, nous excitons par notre exemple même, à l'étude des arts libéraux, tous ceux que nous pouvons y attirer ; aussi avons-nous déjà, avec le constant secours de Dieu, exactement corrigé les livres de l'Ancien et du Nouveau testament, corrompus par l'ignorance des copistes. »

Charlemagne n'omit rien pour obtenir le résultat qu'il désirait : il ordonna de s'appliquer avec soin à écrire correctement ; tous les évêques, abbés et comtes durent avoir chacun un notaire ou secrétaire pour écrire à leur place, s'ils ne le pouvaient eux-mêmes ; et comme les Evangiles, le Psautier ou le Missel devaient surtout être copiés avec beaucoup d'exactitude, il défendit de les faire écrire par d'autres que par des hommes très exercés et très soigneux.

[1] Paul Warnefrid avait composé un vocabulaire, à la prière de Charlemagne.

[2] Baluz., *Capitul.*, t. I, pp. 203, 237, 421.

Alcuin donna lui-même beaucoup de temps à la transcription des manuscrits et corrigea de sa main les livres sacrés. Il ne prétendit pas les mettre en meilleur latin, et il citait sans scrupule les endroits où les règles grammaticales ne sont pas observées [1]; mais seulement il les collationna et corrigea les fautes qui s'y étaient glissées par l'ignorance ou l'inadvertance des copistes.

Lorsqu'il eut terminé son travail, il adressa un exemplaire de la Bible, ainsi corrigée, à Charlemagne, et il veilla soigneusement à ce que les copistes se conformassent à son exemplaire [2].

Alcuin donnait donc l'exemple, en même temps qu'il donnait dans ses ouvrages les règles pour bien copier les manuscrits. Ses ouvrages littéraires sont le *Traité des Sept Arts*, emprunté en grande partie à l'ouvrage de Cassiodore qui porte le même titre; une *Grammaire* dont Notker faisait beaucoup de cas. « Elle est telle, dit-il, que ni Donat, ni Nicomaque, ni Dosithée, ni Priscien même ne paraissent rien en comparaison d'Alcuin. » La grammaire d'Alcuin est suivie d'un traité d'orthographe ; il fit aussi un traité de rhétorique.

Il est probable qu'Alcuin contribua aussi puissamment à la réforme de l'écriture qu'à la correction des manuscrits. On commença, en effet, sous Charlemagne, à donner aux caractères mérowingiens, qui avaient été en usage dans les siècles précédents, une forme plus agréable et bien différente de celle qu'ils avaient auparavant [3]; on reprit même l'usage de l'ancienne écriture romaine minuscule. L'abbaye de Fontenelle fut une des premières à adopter ces caractères. Le moine Hardoin, et avant lui Ovon, y

[1] Alcuin., *Epist. ad Gisel. et Rictrud.*, et *Epist.* 23.

[2] Alcuin composa une inscription en vers qu'il fit mettre dans le lieu où écrivaient les copistes. On y trouve ces vers :

Hic sedeant sacræ scribentes famina legis
Per cola distinguant proprios et commata sensus
Et punctosa ponant ordine quisque suo.

(Alcuin., *Carm.*, 226.)

[3] Mabillon, *De re diplomat.*

copièrent ainsi un grand nombre de livres des Saintes-Ecritures, de liturgie et des Pères. Le monastère de Saint-Remi de Reims était aussi très renommé pour ses copistes, ainsi que celui de Corbie. On travaillait en même temps à faire revivre les lettres capitales romaines dans leur ancienne beauté.

Charlemagne lui-même s'y appliqua avec ardeur, et il avait sous le chevet de son lit des tablettes afin de s'exercer à former ces lettres quand il avait quelques instants libres; mais il était d'un âge trop avancé pour y réussir parfaitement [1]. Les beaux manuscrits qui nous sont restés des règnes de Charlemagne et de ses premiers successeurs attestent que l'on fit alors de grands progrès dans l'art de l'écriture, et ce n'est pas sans étonnement et sans admiration que l'œil s'arrête sur ces lettres capitales aux formes fantastiques, sur ces encadrements chefs-d'œuvre de patience, où l'or se marie si bien aux plus vives couleurs [2]. Alcuin ne se borna pas à diriger la transcription des manuscrits et à corriger des textes; il aida à les comprendre par ses écrits philologiques. Les principaux sont les *Questions sur la Genèse avec leurs réponses*, au nombre de 281. Plusieurs opuscules *sur les Psaumes;* un commentaire de l'*Ecclésiaste* et des réponses à certains passages difficiles des Saintes-Ecritures.

Ces ouvrages ne sont que des réponses à des consultations.

On lisait alors les livres saints avec ardeur, surtout à

[1] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, ch. VII. — C'est ainsi que nous comprenons le texte d'Eginhard, où il dit que Charlemagne essayait de former des lettres, et nous ne concevons vraiment pas comment tant d'historiens osent affirmer que ce roi, qui connaissait tant de sciences et de langues, qui aimait tant l'étude, ne savait pas et ne pouvait pas apprendre à écrire en lettres ordinaires. Sa signature, qui est en capitales romaines, est très bien formée dans la plupart des chartes que l'on possède encore du règne de Charlemagne, ce qui prouverait qu'il savait écrire en capitales romaines; seulement, il ne se rendit pas *copiste* très habile comme ceux qui avaient été formés dès leur enfance à cette écriture si différente de la tudesque.

[2] *V.* Collection des peintures des manuscrits depuis le huitième siècle, publiée sous la direction de M. Aug. de Bastard.

« L'âme, dit encore Alcuin, a dans sa nature une image, pour ainsi dire, de la Sainte-Trinité ; car elle a l'intelligence, la volonté et la mémoire. L'âme, qu'on appelle aussi pensée ou vie, est la substance unique qui renferme ces trois facultés. Ces trois facultés ne constituent pas trois pensées, trois vies, mais une seule vie, une seule pensée ; elle ne constitue pas trois substances, mais une seule. Quand on donne à l'âme les noms de pensée, de vie, de substance, on ne la considère qu'en elle-même ; mais quand on l'appelle mémoire, intelligence ou volonté, on la considère par rapport à quelque chose. Ces trois facultés ne font qu'*un*, en tant que la vie, la pensée, la substance est *une*. Elles font *trois*, en tant qu'on les considère dans leurs rapports extérieurs ; car la mémoire *se souvient* de quelque chose, l'intelligence *comprend* quelque chose, la volonté *veut* quelque chose, et c'est par cette diversité d'action qu'elles se distinguent. Cependant il y a dans ces trois facultés une certaine unité. Je *pense* que je pense, que je veux, que je me souviens ; je *veux* penser, me souvenir et vouloir ; je *me souviens* que j'ai pensé et voulu, que je me suis souvenu ; et ainsi les trois facultés se réunissent en une seule. »

Cette remarque sur l'unité de principe dans les différentes opérations de l'âme est certainement d'une haute philosophie.

Alcuin est cependant plus théologien que philosophe. Nous aurons occasion de parler de ses ouvrages théologiques en faisant l'histoire de l'hérésie d'Elipand et de Félix d'Urgel.

Ses œuvres historiques ont peu d'importance : elles se bornent à trois biographies des saints Waast, Riquier et Willibrord, apôtre de la Frise. Ce dernier ouvrage contient des détails intéressants.

Les poésies d'Alcuin sont nombreuses et roulent presque toutes sur des sujets de piété. Ce sont des hymnes, des éloges de saints, des inscriptions pour des églises, des épitaphes. Ces poésies qui attestent dans Alcuin

beaucoup de facilité pour la versification, sont intéressantes principalement pour l'histoire et la liturgie.

On sait que la liturgie subit sous le règne de Charlemagne de graves modifications.

L'ordre de la messe, suivant le rit gaulois, fut remplacé dans toute la France par l'ordre romain, et on adopta même un grand nombre de formules liturgiques tirées de l'antiphonier et du sacramentaire de l'Eglise romaine. Cependant la liturgie romaine ne fut pas adoptée dans son entier. Charlemagne fit composer, à l'usage de l'Eglise de France, un *Lectionnaire* par Paul Warnefrid, et le rendit obligatoire comme on le voit dans cette ordonnance [1].

« Nous ne pouvons souffrir que dans les lectures divines, au milieu des offices sacrés, il se glisse de discordants solécismes, et nous avons résolu de réformer lesdites lectures. Nous avons chargé de ce travail le diacre Paul. Nous lui avons ordonné de parcourir avec soin les ouvrages des Pères catholiques ; de choisir, dans ces fertiles prairies, quelques fleurs, et de former, des plus belles, comme une guirlande. Empressé de nous obéir, il a relu les traités et les discours des divers Pères catholiques, et choisissant les meilleurs, il nous a offert en deux volumes des lectures pures de faute, convenablement adaptées à chaque fête, et qui suffiront à toute l'année. Nous avons soigneusement examiné le texte de ces volumes, nous les confirmons de notre autorité et nous les transmettons à Votre Religion, pour les faire lire dans les églises du Christ. »

Alcuin travailla peut-être avec Paul Warnefrid à cette compilation que plusieurs copistes lui ont attribuée. L'auteur de sa vie, qui était à peu près contemporain, dit qu'il avait fait un homiliaire en deux volumes. Cet homiliaire pourrait bien n'être que le recueil de leçons des Pères recueillies par lui et par le diacre Paul. Le père

[1] Apud Baluz., *Capit.*, t. I, p. 203.

Mabillon distingue cependant ces deux recueils qui auraient pu être adoptés indifféremment par les Eglises de France.

Alcuin travailla encore à la réforme liturgique, en publiant un missel qu'il avait emprunté pour le fond à ceux des saints Grégoire et Gelase. Aux prières tirées du missel romain, il en avait ajouté plusieurs autres qu'il avait accompagnées de marques distinctives [1].

Le sacramentaire d'Alcuin, que l'on possède encore, était peut-être extrait de son missel. C'est un recueil de trente-deux messes, ou plutôt de trente-deux collectes, secrètes, préfaces et postcommunions, suivies de prières diverses.

On doit classer parmi les œuvres liturgiques d'Alcuin un traité de l'*usage des psaumes ;* son ouvrage : *Officia per ferias*, dans lequel il distribue les psaumes suivant les jours de la semaine ; sa lettre à Odwin sur les cérémonies du baptême et sa lettre sur la raison pour laquelle on donne aux dimanches qui précèdent le carême les noms de septuagésime, sexagésime et quinquagésime.

Alcuin traite de différents points de liturgie dans plusieurs de ses lettres qui forment l'ouvrage le plus intéressant du savant abbé de Saint-Martin. On y trouve mille détails intéressants concernant l'histoire, les rits de l'Eglise et les sciences. Il y est théologien avant tout ; mais il est facile de remarquer qu'il connaissait les mathématiques et l'astronomie, qu'il avait lu la plupart des bons auteurs grecs et latins. Plus tard, il leur préféra les Pères de l'Eglise et interdit en particulier à ses disciples la lecture de Virgile.

Comme Alcuin, Leidrade seconda activement le mou-

[1] Le missel d'Alcuin se trouvait dans le trésor de l'église de Centule (Saint-Riquier), lorsqu'en 831 on en fit l'inventaire. Cet inventaire se trouve dans le spicilège de D. Luc d'Acheri, et le missel y est annoncé en ces termes : *Missalis Gregorianus et Gelasianus modernis temporibus ab Albino ordinatus*. On sait qu'Albin est le même qu'Alcuin. D. Luc d'Acheri avait recouvré ce missel et était dans l'intention de l'éditer; il en fut empêché on ne sait pour quel motif, et le manuscrit est perdu.

vement intellectuel sous Charlemagne. Il était né dans le Norique, sur les confins de l'Italie et de l'Allemagne. Charlemagne se l'attacha d'abord comme bibliothécaire, et conçut pour lui tant d'estime, qu'il lui confia des missions importantes [1]. Leidrade s'en acquitta avec zèle et fut, suivant la belle parole d'Adon de Vienne [2], *utile à l'honneur de la république.* Leidrade se lia intimement au palais avec Alcuin et Théodulf.

L'évêque de Lyon Adon étant mort, Leidrade fut nommé à ce siège par Charlemagne. Alcuin écrivit [3] aussitôt au nouvel évêque pour le féliciter sur son exaltation, Il loue principalement dans sa lettre, sa sagesse et la constance de son amitié.

Leidrade, avant de prendre possession de son siège, fut obligé d'aller visiter avec son ami Théodulf la province narbonnaise ou Gothie, afin d'y rétablir l'ordre. Il fut sacré à son retour et entreprit courageusement la réforme des abus qui défiguraient l'Eglise de Lyon. Il nous reste un monument curieux de ce que fit dans son diocèse le nouvel évêque : c'est une lettre dans laquelle il rend lui-même compte à Charlemagne de ses travaux et de leurs résultats.

« Je supplie la clémence de Votre Altesse, lui dit-il [4], d'écouter favorablement cette courte épitre. Vous avez autrefois choisi pour gouverner l'Eglise de Lyon, moi, le plus faible de vos serviteurs, incapable et indigne de cette charge, et vous m'avez recommandé de faire en sorte que les abus qui y régnaient fussent réformés. Il manquait beaucoup de choses, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur de cette Eglise ; tant pour les saints offices que pour les édifices. Ecoutez donc ce que moi, votre très humble serviteur, j'y ai fait depuis mon arrivée avec l'aide de Dieu et la vôtre.

[1] Il fut un des *missi dominici* chargés par Charlemagne de visiter les provinces de son vaste royaume pour veiller au maintien des lois.

[2] Ado., *Chron.*

[3] Alcuin. *Epist.* 86.

[4] *Epist. Leid.*, *inter oper. Agobard.*, edit. Baluz.

« Lorsque j'eus, suivant votre ordre, pris possession de cette Eglise, je fis tout ce qui fut possible à ma faiblesse pour amener les offices au point où, grâce à Dieu, ils sont arrivés. Il a plu à Votre Piété d'accorder à ma demande la restitution des revenus qui appartenaient autrefois à l'Eglise de Lyon, au moyen de quoi on a établi dans la dite Eglise une psalmodie où l'on suit, autant que possible, le rit du Palais. J'ai des écoles de chantres dont plusieurs sont déjà assez savants pour pouvoir en instruire d'autres. En outre, j'ai des écoles de lecteurs qui non seulement s'acquittent de leurs fonctions dans les offices, mais qui, par la méditation des livres saints, s'assurent les fruits de l'intelligence des choses spirituelles. »

Leidrade énumère ensuite les églises et les monastères qu'il a construits ou réparés. Il ressuscita en particulier la vieille école de l'Ile-Barbe, une des plus anciennes des Gaules.

L'influence de Leidrade fut plutôt pratique que scientifique, car il semble avoir peu écrit. On n'a de lui que deux lettres et deux opuscules qui n'ont rien de très remarquable. Il eut la gloire de former Agobard qui fut son chorévêque, c'est-à-dire son vicaire-général. Agobard [1] parle avec éloge d'une préface que son père spirituel, dont l'orthodoxie et l'érudition étaient connues de tout le monde, avait mis à la tête de l'antiphonier de l'Eglise de Lyon. On peut en conclure que Leidrade travailla sur la liturgie.

L'ami de Leidrade, Théodulf, évêque d'Orléans, écrivit davantage et nous est plus connu. Il était Goth de nation, vint en France à peu près à la même époque qu'Alcuin et fut nommé par Charlemagne à l'évêché d'Orléans, après avoir passé plusieurs années au Palais. Après Charlemagne et Alcuin, personne ne travailla plus que lui à ressusciter les études. Il prit des soins particu-

[1] Agobard., op., t. II.

liers pour le rétablissement des écoles dans son diocèse. Celles de la cathédrale de Sainte-Croix, des monastères de Saint-Aignan, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Lifard à Meun et de Saint-Mesmin recouvrèrent leur ancienne splendeur.

Dans un recueil de règlements qu'il fit sur les devoirs des prêtres, et qui est connu sous le nom de *Capitulaire de Théodulf*[1], nous trouvons les deux articles suivants sur les écoles :

« Si quelqu'un des prêtres veut envoyer à l'école son neveu ou tout autre de ses parents, nous lui accordons la permission de l'envoyer dans l'Eglise de la Sainte-Croix ou dans les monastères de Saint-Aignan, de Saint-Benoît, de Saint-Lifard, ou dans tout autre des monastères confiés à notre direction.

« Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les campagnes, et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent point de les recevoir et de les leur enseigner ; mais qu'au contraire ils les instruisent avec beaucoup de charité, se souvenant qu'il a été écrit : « Ceux qui auront été instruits brilleront comme l'éclat du firmament et ceux qui en instruisent plusieurs dans la justice brilleront comme des étoiles pendant toute l'éternité ». Lorsqu'ils instruiront ces enfants, ils n'exigeront aucun prix et ne recevront que ce que les parents leur offriront volontairement et par affection. »

C'est ainsi que l'enseignement vint aux mains du clergé.

Doué d'un brillant et poétique génie, le Pindare karolingien nous a laissé un grand nombre de poésies. Elles sont divisées en six livres. Le premier ne contient qu'un seul poème, intitulé : *Exhortation aux juges*[2].

Théodulf avait été envoyé avec Leidrade dans la Pro-

[1] Apud Sirm., *Concil. antiq. Gall.*, t. II, p. 210 et seq., ch. XIX-XX. Le Père Sirmond a édité les œuvres de Théodulf : *inter op. var.*, t. II.

[2] *Parænesis ad judices.*

vence et la Septimanie[1] pour examiner et réformer l'administration de cette province. A son retour, il composa son *Exhortation aux juges*, dans laquelle il les instruit en effet des devoirs qu'ils auront à remplir lorsqu'ils seront chargés de missions semblables à la sienne.

La marche de cet ouvrage est simple et naturelle : après un préambule religieux, terminé par l'éloge de Charlemagne, Théodulf décrit la route que Leidrade et lui ont suivie et les principales villes qu'ils ont visitées : Vienne, Orange, Avignon, Nîmes, Agde, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Arles, Marseille, Aix ; la peinture qu'il donne de ces lieux est vive et colorée. A cette énumération succède le tableau des dangers qui assaillent la probité des magistrats et de toutes les tentatives qu'on a faites pour les corrompre, Leidrade et lui.

Ce morceau donne des détails très curieux sur l'état de la société.

« Une grande foule, dit Théodulf[2], s'empresse autour de nous. Enfant, adolescent, homme fait et vieillard, jeune fille et jeune homme, vieille femme mariée et vierge ; enfin, pour tout dire en un mot, le peuple entier est là qui nous offre des présents. Il s'imagine qu'à ce prix ses désirs seront infailliblement satisfaits. Les présents, c'est la machine avec laquelle tous s'efforcent d'abattre les remparts de l'âme, le bélier avec lequel ils les frappent pour s'en emparer.

« Celui-ci m'offre des cristaux et des pierres précieuses de l'Orient, si je le rends maître des domaines d'autrui. Celui-là étale des monnaies d'or empreintes de caractères arabes ou des pièces d'argent gravées par le poinçon latin et dont l'éclat éblouit ; il voudrait avec cela être mis en possession de ces terres, de cette maison. Un autre appelle en cachette un de mes serviteurs et lui dit à voix basse ces paroles qui doivent m'être répétées :

[1] Ou la Narbonnaise habitée par les Goths, d'où on lui donna aussi le nom de Gothie.

[2] Théodulf., *Paraenesis. ad judices*.

« Je possède un vase antique parfaitement ciselé. Il est « d'un métal pur et d'un poids considérable. On y voit « gravée l'histoire des crimes de Cacus, les bergers dont « il a fracassé le visage à coups de massue, Hercule en « fureur brisant les os de ce fils de Vulcain. De l'autre « côté, on voit le fils de Tyrinthe étouffant les deux ser- « pents, et ses dix fameux travaux y sont placés dans « leur ordre. On y voit encore la funeste robe empoi- « sonnée du sang de Nessus, l'horrible destin du mal- « heureux Lychas, et Antée étouffé dans des bras « redoutables, lui qui ne pouvait être vaincu ni abattu « sur la terre comme les autres mortels.

« J'offrirai donc cela au seigneur (car il a grand soin « de m'appeler seigneur) s'il veut bien favoriser mes « désirs. Grand nombre d'hommes, de femmes, de jeunes « gens, d'enfants des deux sexes on été mis en liberté « par mon père et ma mère et sont maintenant affran- « chis. En altérant tant soit peu les chartes, ton maître « aura ce vase antique; moi, je recouvrerai mes gens, et « toi, tu seras bien récompensé ».

« En voici un autre qui dit : « J'ai des manteaux aux « couleurs variées qui viennent, je crois, des Arabes au « regard farouche. On y voit le veau suivre sa mère et « la génisse le taureau. Vois comme ces couleurs sont « vives et pures, comme les divers morceaux sont bien « ajustés. J'ai avec un tel une querelle au sujet de beaux « troupeaux; mon présent est donc fort convenable : « j'offre taureau pour taureau, vache pour vache, bœuf « pour bœuf ».

« L'un veut s'emparer des maisons de son parent, l'autre de ses terres. De ces deux hommes, l'un a déjà pris, l'autre veut prendre ce qui ne lui appartient pas; tous deux brûlent du désir, celui-là de garder, celui-ci d'acquérir; l'un m'offre une épée et un casque, l'autre des boucliers. Un frère est en possession de l'héritage de son père, son frère y prétend également; l'un me propose des mulets, l'autre des chevaux.

« Ainsi agissent les riches. Les pauvres ne sont pas moins pressants et la volonté de donner ne leur manque pas davantage. Avec des moyens divers, la conduite est pareille : de même que les grands offrent de grands présents, les petits en offrent de petits... Tous se fient à leurs dons, et personne ne croit pouvoir, sans présents, obtenir quelque chose. O peste criminelle répandue en tous lieux ? ô crime ! ô fureur ! ô vice horrible qui peut se vanter de s'être asservi l'univers ! on rencontre partout des gens qui donnent et qui reçoivent à tort.

« On se donnait mille peines pour me gagner ; on n'aurait pas cru me corrompre, si auparavant il ne s'était pas rencontré des juges corruptibles. Personne ne va chercher le sanglier dans les ondes et le poisson dans les forêts ; on s'attend à trouver ce que l'on cherche où on l'a déjà rencontré ; et les hommes pensent que ce qui est arrivé arrivera toujours. Lorsqu'ils virent les flèches de leurs paroles se briser sur moi comme sur les murs d'une ville fortifiée, et leurs promesses, leurs artifices ne produire aucun effet, ils ne s'occupèrent plus que de leur affaire, et chacun reçut suivant son droit. »

Le poème de Théodulf, remarquable par la facilité et l'élégance de la versification, l'est aussi par la douceur des sentiments qui y règnent. On reconnait le vrai chrétien, le bon évêque, dans ces conseils qu'il donne aux juges :

« Si quelqu'un a perdu son père ou sa mère, si une femme a perdu son mari, prends un soin particulier de leur cause ; sois leur avocat, leur protecteur ; sers de mère à celui-ci, que celle-là croie retrouver en toi un mari. Si tu vois venir à toi un homme faible et infirme, un enfant, un malade, une vieille femme, un vieillard, reçois-les avec compassion, porte-leur un charitable secours. Fais asseoir celui qui ne peut se tenir debout, prends la main de celui qui ne peut se lever ; soutiens celui à qui le cœur, la voix, les pieds ou la main tremblent ; encourage celui qui est abattu, apaise celui qui est

irrité, donne des forces à celui qui craint, rappelle au respect celui qui s'emporte. »

Il y a dans ces vers une sensibilité touchante qui fait aimer celui qui les a trouvés dans son cœur.

Le deuxième livre des poésies de Théodulf contient seize petits poèmes et épigrammes sur différents sujets. La première de ces pièces est la plus intéressante ; c'est une inscription qu'il avait composée pour servir de frontispice à la belle bible qu'il avait fait copier pour son usage. Ce poème est un éloge de tous les livres de l'Ecriture, et, dans sa bible, il était suivi d'une petite préface en prose écrite en lettres d'or. Le second poème du deuxième livre est celui qu'il composa pour mettre à la fin de la même bible, et le troisième l'hymne *Gloria, laus et honor*, dont l'Eglise de France chantait les douze premiers vers à la procession du dimanche des Rameaux.

Le troisième livre contient douze poèmes du plus haut intérêt historique.

On compte neuf poèmes dans le quatrième livre. Un des principaux est le second, qui traite des sept arts libéraux, dont il fait la description sous la figure d'un arbre avec ses branches. La grammaire forme la racine de l'arbre ; la rhétorique sort d'un côté, puis la dialectique avec les sciences qui lui sont subordonnées, et de l'autre la musique, la géométrie et l'astronomie. Cette description était accompagnée d'une peinture ornée de tous les symboles propres à chaque science. Théodulf aimait les arts ; cette peinture, sa bible aux lettres d'or et l'église de Germini [1], qu'il bâtit sur le plan de la basilique d'Aix-la-Chapelle, l'attestent suffisamment. Il était moins sévère qu'Alcuin dans l'usage des fables poétiques de l'antiquité, il dit franchement [2] :

Legimus et crebro Gentilia scripta Sophorum.

et avoue qu'au milieu d'une foule d'inutilités dont les

[1] Village près Saint-Benoît-sur-Loire.

[2] Théodulf, lib. IV, carm. 1.

écrits des païens abondent, ils renferment bien des vérités sous l'ombre du mensonge. Quand Théodulf ne l'avouerait pas, on s'apercevrait facilement dans ses vers qu'il avait lu les anciens poètes latins. Ce fut sans doute cette lecture qui donna à son style une supériorité incontestable sur les autres écrivains de son siècle, et en particulier sur celui d'Alcuin. Théodulf avait composé le troisième poème du quatrième livre pour expliquer une machine cosmographique qu'il avait fait peindre dans sa maison épiscopale. La machine n'existant plus, la description qu'il en fait est si obscure qu'on n'y comprend à peu près rien.

Quoiqu'il n'y ait dans le cinquième livre que trois poèmes et une petite épigramme, il ne laisse pas d'être un des plus estimables des six livres, pour les matières qui y sont traitées. Le premier poème est un discours de consolation sur la mort d'un ami ; le second traite des sept péchés capitaux et ne contient pas moins de trois cents vers, quoiqu'on n'ait pas le commencement. Le troisième est une exhortation aux évêques. L'auteur n'était encore que diacre lorsqu'il la composa, comme les deux vers suivants le donnent à entendre [1].

Parva sed in magnâ cum sim in Levitide turbâ
Pars, placet ut patres quâ queo sorte juvem.

Un recueil de trente pièces fugitives sur différents sujets, presque tous pieux, forme le sixième livre des poésies de Théodulf. La dix-huitième mérite d'être remarquée. Théodulf y attaque les hypocrites et se plaint de l'état de décadence où était l'Eglise. Le pieux évêque contribua autant qu'aucun autre à l'en tirer.

Plusieurs érudits ont publié dans leurs collections quelques autres pièces de poésie qu'ils attribuent à Théodulf. On ne prête qu'aux riches, et on aurait de la peine à prouver que ces vers lui appartiennent réellement, au moins pour la plupart. Nous croyons qu'on a

[1] Théodulf., liv. v, carm. 3.

fait passer sous le nom d'Alcuin et de Théodulf beaucoup de pièces appartenant à Angilbert, abbé de Centule, et surnommé Homère à l'école du Palais, qu'il dirigea après la retraite d'Alcuin.

Les poésies qui appartiennent incontestablement à Angilbert sont : un Éloge du jeune roi d'Italie Pépin [1], une pièce de trente vers composée à la louange des saints Riquier et Eloi, à l'occasion de la dédicace de la grande église de Centule [2]; quelques inscriptions pour cette église conservées dans la chronique d'Hariulf [3]; enfin, la relation de tout ce qu'Angilbert avait fait depuis qu'il était abbé de Centule [4]. Nous croyons que l'Homère du neuvième siècle écrivit davantage.

Il fut gendre de Charlemagne et eut pour fils l'historien Nithard. Lorsqu'il fut devenu abbé de Centule, il reconstruisit en entier le célèbre monastère de Saint-Riquier, y bâtit trois églises et y établit la psalmodie perpétuelle. Son abbaye fut un des plus beaux monuments du neuvième siècle.

Le Père Mabillon a donné le dessin de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier, telle qu'elle avait été rebâtie par saint Angilbert. On peut en tirer cette induction que l'architecture chrétienne, au neuvième siècle, était une imitation de l'architecture romaine. Il est certain qu'à cette époque on étudiait Vitruve [5]. L'art, comme la littérature, ne s'éleva pas sans doute à la hauteur du siècle d'Auguste ; mais on peut remarquer dans l'un comme dans l'autre un effort dirigé vers une renaissance romaine. La construction de la basilique d'Aix-la-Chapelle par Charlemagne eut une influence considérable dans la renaissance de l'architecture romaine.

[1] Apud And. Duchêne, *Hist. Franç. script.*, t. II, p. 645.

[2] *Inter Carmina Alcuin*, 177.

[3] *Chron. Centul.*, auct. Hariulf., *apud D. Luc d'Acheri*, Spicileg.

[4] Apud Bolland., 18 feb. (*V.* Mabill., *Act. SS. ord. Bened. et Annal. Bened.*, liv. XXIV.

[5] Eginh., *Epist.* 30 ; apud Duchêne. *Hist. Franc.*, *script.*, t. II, p. 701.

Parmi les grands hommes du règne de Charlemagne, Smaragde, abbé du Vieux-Moutier ou Saint-Mihel, mérite une place distinguée.

Les plus grands hommes ne sont pas toujours ceux dont on a pris le plus de soin de conserver l'histoire à la postérité; c'est ce qui est arrivé, en effet, pour l'illustre abbé de Saint-Mihel. On ne sait rien ni de sa naissance, ni de son éducation, et la première fois qu'on le voit paraître dans le monde, c'est à l'occasion de la dédicace d'un de ses ouvrages à Charlemagne. Il eut beaucoup de part au renouvellement des études, et s'appliqua principalement à développer, dans son monastère, la science de la grammaire, si utile pour la transcription correcte des manuscrits. Dans ce but, il commentait à ses moines le grammairien Donat [1], et il composa lui-même une grande grammaire latine qui fut célèbre de son temps. Nous retrouverons le docte abbé, honoré de la confiance de Charlemagne, dans les discussions théologiques qui eurent lieu sous son règne.

Les principaux ouvrages de Smaragde sont intitulés : *La Voie royale* et *Le Diadème des Moines* [2].

La Voie royale est un traité de morale à l'usage des rois. Les idées en sont sages et douces. L'auteur expose les principes de la morale évangélique sans les outrer, mais aussi sans les affaiblir ; il appuie ses réflexions sur l'Ecriture-Sainte et sur les saints Pères. On s'aperçoit qu'il les avait beaucoup lus, et il fond leurs maximes dans son ouvrage qui n'en est que l'expression fidèle.

Le Diadème des Moines est un traité de morale à l'usage des personnes consacrées à Dieu. Il dit lui-même qu'il avait recueilli pour faire cet ouvrage tout ce qu'il avait trouvé, dans les saints Pères, de plus propre à ranimer la piété languissante, à nourrir la ferveur, à inspirer le désir des biens futurs. Smaragde veut que ses religieux

[1] Donat vécut au quatrième siècle. La grammaire de Smaragde n'a jamais été imprimée.

[2] D'Acheri, Spicileg. ; *Biblioth. PP.* t. XVI, édit. Lugdun.

lisent en commun tous les soirs quelques passages du *Diadème des Moines*, comme ils lisaient tous les matins quelque chose de la règle de saint Benoît.

On a encore du savant abbé de Saint-Mihel une explication des Epîtres et des Evangiles de tous les dimanches de l'année, un commentaire de la règle de saint Benoît, une lettre écrite au pape Léon III, au nom de Charlemagne, sur la *procession* du Saint-Esprit. Ce fut lui aussi qui rédigea la conférence qui se tint à Rome sur le même sujet, entre le pape et les envoyés du roi. Nous en parlerons dans la suite.

Comme il y eut plusieurs hommes célèbres du nom de Smaragde, tels que saint Ardon-Smaragde, disciple de saint Benoît d'Aniane, et Smaragde, abbé de Lunebourg au dixième siècle, quelques écrivains leur avaient attribué les écrits de l'abbé de Saint-Mihel ; les meilleurs critiques les lui ont restitués avec raison.

Smaragde semble avoir surtout cultivé les sciences ecclésiastiques et l'auteur de son épitaphe [1] lui donne le titre de théologien.

Eginhard, que nous avons placé parmi les hommes dignes d'une étude spéciale, avait des connaissances beaucoup plus variées que Smaragde; la Chronique de Fontenelle l'appelle un homme très docte dans toutes les sciences.

Il était de race franke et s'appelle lui-même « un barbare peu exercé dans la langue des Romains [2]. » Il fut élevé au palais de Charlemagne, qu'il appelle son nourricier [3], qui le fit son secrétaire et même son gendre, suivant plusieurs écrivains. Que Charlemagne lui ait donné ou non une de ses filles en mariage, il est certain qu'il eut pour lui une affection toute particulière et que ce fut surtout la reconnaissance qui engagea Eginhard à écrire la vie de ce héros, avec lequel il avait vécu dans une étroite intimité.

[1] *Hist. litt. de France*, t. IV, p. 441.
[2] Eginh,, *Vit. Carol. Magn.*, præfat.
[3] *Ibid.*

« Dès l'instant, dit-il [1], que je fus admis au palais, j'ai vécu avec le roi et ses enfants dans une amitié constante qui m'a attaché à lui, après sa mort comme pendant sa vie, par tous les liens de la reconnaissance ; on aurait donc raison de me croire et de me dire bien ingrat, si, oublieux des bienfaits dont il m'a comblé, je ne disais rien des hautes et magnifiques actions d'un prince qui s'est acquis tant de droits à ma gratitude, et si je consentais que sa vie restât comme s'il n'avait jamais existé, sans un souvenir écrit, sans le tribut d'éloges qui lui est dû. »

La *Vie de Charlemagne* par Eginhard est un morceau d'histoire très remarquable, une véritable biographie politique [2], écrite par un homme qui a assisté aux événements et les a compris.

Eginhard commence par exposer l'état de la Gaule franke sous les derniers mérovingiens ; il décrit avec soin l'abaissement et l'impuissance où ces rois étaient tombés, et part de cette exposition pour raconter l'avènement naturel des karolingiens. Après avoir dit quelques mots sur le règne de Pépin, sur les commencements de celui de Charlemagne, et ses rapports avec son frère Karloman, il entre enfin dans le récit du règne de Charlemagne seul. La première partie de son récit est consacrée aux guerres de ce prince et surtout à ses guerres contre les Saxons. Des guerres et des conquêtes, l'auteur passe au gouvernement intérieur, à l'administration de Charlemagne ; enfin il aborde sa vie domestique, son caractère personnel.

Comme on le voit, la *Vie de Charlemagne* n'est point écrite sans plan ni but ; on y reconnaît une intention, une composition systématique. C'est vraiment une œuvre littéraire conçue et exécutée par un esprit réfléchi et cultivé.

Eginhard composa en outre des annales [3] qui con-

[1] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, præfat. ; *apud* Duchêne ; D. Bouquet et *ap.* Bolland, ad 28 jan.

[2] Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. II, p. 231.

[3] *Apud* And. Duchêne et D. Bouquet.

tiennent l'histoire des règnes de Pépin, de Charlemagne et d'une partie de celui de Hludewig-le-Pieux[1] (741 à 829). Il s'y montre bien supérieur aux autres chroniqueurs de son siècle pour la pureté du style et l'exactitude des détails.

Son histoire[2] de la translation de Rome en France des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre, exorcistes, est, selon Baronius, un monument historique digne d'Eginhard. Elle est divisée en quatre livres et suivie d'un poème d'une versification assez médiocre sur le même sujet et qu'on lui attribue.

On donne encore à Eginhard plusieurs autres ouvrages qu'il nous semble peu utile de mentionner; nous ne pouvons cependant passer sous silence le recueil de ses lettres qui est très important pour l'histoire[3]. Ces lettres sont au nombre de 62. La trentième nous apprend qu'il avait un fils nommé Ussin, qui s'était consacré à Dieu et se livrait avec ardeur à l'étude de l'architecture. Eginhard, artiste aussi distingué qu'écrivain élegant, lui envoya avec sa lettre l'explication des termes techniques employés par Vitruve, comme il le lui avait demandé, et y joignit d'excellents conseils :

« Mon cher fils, lui dit-il[4], je t'ai engagé à étudier avec ardeur; mais la grammaire, la rhétorique et les études des autres arts libéraux sont vaines, nuisibles même aux serviteurs de Dieu, si, par la grâce divine, ils ne sont bien affermis dans la vertu. La science enfle, mais la charité édifie. J'aimerais mieux te voir mort qu'orgueilleux et vicieux; car le sauveur ne nous a point ordonné de savoir qu'il eût fait des miracles, mais d'ap-

[1] C'est ainsi qu'on doit écrire le nom de l'empereur appelé autrefois Louis-le-Débonnaire. Thegan, son historien contemporain, l'appelle Ludewic-*us*, et dans un grand nombre d'auteurs contemporains, on trouve avant *l* le signe de l'aspiration H ou C. Ernold, poète-historien contemporain, donne l'étymologie de ce mot : *Hlut*, fameux; *wig*, guerrier.

[2] *Apud* Bolland, ad diem 2 jun.

[3] *Apud* And. Duchêne, t. II.

[4] Eginh., *Epist.*, 30.

prendre de lui la mansuétude et l'humilité du cœur. Je t'ai souvent donné ces conseils, puisses-tu les mettre en pratique.

« Je t'envoie les mots et les noms obscurs des livres de Vitruve dont j'ai pu me souvenir ».

Les connaissances d'Eginhard en architecture l'avaient fait choisir par Charlemagne pour être l'intendant, l'inspecteur des monuments royaux. Walafrid-Strabon, dans une petite pièce de vers consacrée à la louange de cet homme célèbre, assure que, malgré sa petite taille, on admirait en lui les talents des plus grands hommes, et que la connaissance qu'il avait des beaux-arts en avait fait un autre Beseléel. D. Mabillon[1] conjecture avec fondement que l'ancien plan du monastère de Saint-Gal qu'il a fait graver dans ses *Annales* a été levé par Eginhard. Il porte le même jugement des vers dont il était accompagné. Ce sont ordinairement des monostiques, quelquefois des distiques ou des quatrains destinés à être placés au dessus des autels, dans le baptistère, l'appartement des hôtes et des pauvres, dans les classes et jusque dans les moindres officines.

C'était la coutume à cette époque de mettre dans les églises et les monastères beaucoup d'inscriptions.

Il est probable qu'Eginhard, si distingué par ses connaissances artistiques, aida Charlemagne dans la confection du plan de la basilique d'Aix-la-Chapelle, le plus beau monument élevé au neuvième siècle. Il nous a conservé sur cette basilique quelques détails que nous compléterons par le récit du moine de Saint-Gal sur le même sujet.

« Charlemagne, dit Eginhard[2], bâtit à Aix-la-Chapelle une basilique d'une grande beauté, l'enrichit d'or, d'argent et de magnifiques candélabres, l'orna de portes et

[1] Mabill., *Annal. Bened.*, t. II.

[2] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, ch. VIII. — La basilique d'Aix-la-Chapelle était dédiée à la Sainte-Vierge et construite avec un art admirable. (*Ibid.* ch. V.)

de carcels d'airain massif. Comme il ne pouvait tirer d'ailleurs des colonnes et des marbres pour cet édifice, il en fit venir de Rome et de Ravenne ».

« Cette basilique, dit le moine de Saint-Gal[1], fut bâtie sur les plans de Charlemagne. Il en avait conçu l'idée et la fit exécuter en peu de temps. Dans ce but, il appela de tous les pays en deçà des mers, des maîtres et des ouvriers habiles dans les arts de tout genre, mit à leur tête et préposa à l'exécution de l'ouvrage un abbé, le plus habile d'entre eux.

« On distinguait parmi les ouvriers un moine de Saint-Gal nommé Tanchon, qui surpassait tous les autres pour les ouvrages d'airain et de verre. Tanchon ayant fondu une très bonne cloche dont le roi admirait beaucoup le son, ce maître passé dans l'art de travailler l'airain lui dit : « Seigneur roi, ordonnez qu'on m'apporte beaucoup « de cuivre, et, pour que je puisse le purifier parfaite- « ment à la fonte, faites-moi donner, au lieu d'étain, « autant d'argent qu'il est nécessaire, cent livres pesant « au moins, et je vous ferai un cloche telle, que l'autre « sera muette en comparaison. » Karl, qui était le plus libéral des rois et qui n'attachait point son cœur aux richesses quoiqu'il en eût de grandes, ordonna de fournir à l'ouvrier ce qu'il demandait. Ce misérable l'ayant reçu s'en alla tout joyeux, purifia le cuivre avec soin, y mêla de l'étain également bien purifié au lieu d'argent, fabriqua, avec ce métal altéré et en peu de temps, une cloche bien supérieure à l'autre, en fit l'épreuve et la présenta au roi. Celui-ci, satisfait de la forme incomparable de cette cloche, voulut qu'on y attachât sur-le-champ le battant et qu'on la suspendît dans le clocher. Elle y fut bientôt. Alors, le gardien de l'église, les chapelains et même les hommes de service s'efforcèrent à l'envi et tour-à-tour de tirer quelque son de la cloche. Leurs efforts furent inutiles. Alors, Tanchon, saisissant la

[1] Monach. Sangall., *De Gest. Carol. Magn.*, liv. I, ch. XXX-XXXI.

corde, la tira avec force, et voici que le battant se détachant tout-à-coup, tomba sur sa tête déjà chargée d'iniquités et entraîna avec lui jusqu'à terre les intestins du coupable. »

Ce récit a un tout autre intérêt que celui de l'anecdote qui lui sert de canevas. Il nous apprend que la basilique d'Aix-la-Chapelle fut surmontée d'un clocher, et donne à entendre que les cloches étaient, sous le règne de Charlemagne, d'un usage à peu près général. Nous croyons que dès le sixième siècle [1] on commença à s'en servir dans l'Eglise gallo-franke; au moins Fortunat nous parle-t-il d'une tour élevée au dessus de la basilique construite à Nantes par l'évêque Félix. Dans la *Vie de saint Bonitus*, évêque d'Arvernie à la fin du septième siècle, il est fait mention d'un beau clocher élevé sur l'église du monastère de Manlieu. Dans le courant du huitième siècle, les cloches devinrent d'un usage si général, qu'on peut raisonnablement supposer qu'on ne construisit pas alors une seule église sans tour ou clocher.

Nous tenions à constater l'origine de cette construction inséparable aujourd'hui de l'Eglise chrétienne et qui eut, pour les progrès de l'architecture religieuse, une si heureuse influence.

La basilique d'Aix-la-Chapelle, dans la construction de laquelle Charlemagne voulut surpasser les anciens édifices des Romains [2], pour laquelle il fit venir des marbres et des colonnes d'Italie, dut nécessairement donner aux arts une nouvelle impulsion, en mettant sous les yeux des artistes franks des modèles parfaits des arts romain et byzantin. Les pierres de taille qui furent employées à sa construction furent tirées des fortifica-

[1] On croit que ce fut au cinquième siècle que l'on commença à se servir de cloches pour convoquer les fidèles aux offices. Elles furent d'abord peu fortes et on n'eut pas besoin d'un édifice particulier pour les loger. Quelques auteurs ont cru que le premier clocher avait été construit par le pape Savinien, au commencement du septième siècle. Nous croyons qu'il y en eut dès le sixième siècle dans l'Eglise gallo-franke.

[2] Monach. Sangall., *De Gest. Carol. Magn.*, liv. I, ch. xxx.

tions de Verdun que Charlemagne fit démolir pour punir l'infidélité de l'évêque [1]. Les colonnes de marbre et les mosaïques étaient des débris de l'ancien palais impérial de Ravenne [2].

Les arts furent encouragés par Charlemagne ausi bien que les sciences. Un passage d'Eginhard [3], qu'on n'a pas assez remarqué, nous apprend que ce grand roi donna surtout ses soins à faire reconstruire dans toute l'étendue de son royaume les églises qui tombaient en ruines par vétusté. Il obligea les évêques et les abbés qui en étaient chargés à les rebâtir, et veilla de près à l'exécution de ses ordres.

En passant en revue les ouvrages des hommes qui eurent le plus de part au mouvement intellectuel sous Charlemagne, nous avons constaté un grand progrès dans la reproduction exacte des manuscrits et dans les études des sciences et arts.

Charlemagne fut le centre et comme le principe de ce progrès. Sa vaste intelligence embrassait tout ; il encourageait non seulement les hautes études théologiques et philosophiques, la littérature et les arts, mais les sciences et surtout les mathématiques, l'astronomie, l'histoire, la philologie. Le moine de Saint-Gal nous raconte ainsi ses efforts pour ressusciter la musique religieuse :

« Karl, dit-il [4], dévoré d'un zèle infatigable pour le service de Dieu, pouvait se féliciter d'avoir, autant qu'il était possible, atteint l'accomplissement de ses vœux pour l'étude des lettres ; il se désolait cependant que des provinces entières, les campagnes et les villes même ne s'accordassent pas sur la manière de louer Dieu, c'est-à-dire dans les modulations du chant. »

[1] *Chron.* Hugon. Flavin., *apud Labb.*, Biblioth., t. I.

[2] *Epist. Adr. pap. ad Carol.*, *apud Sirm.*, t. II, p. 93; *Cod. Carol.*, *Epist.* 67. — Les débris de ce palais mêlèrent nécessairement quelques idées de l'art byzantin à l'art romain. On trouve ce mélange d'idées dans les peintures des manuscrits.

[3] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, ch. V. — Ce passage indique l'époque de a plupart des églises romanes de France.

[4] Monach. Sangall., *De Gest. Carol. Magn.*, liv. I, ch. X, XI.

Après avoir rapporté comment Charlemagne avait reçu des chantres de Rome, le moine de Saint-Gal continue ainsi :

« Les clercs dont on vient de parler furent à peine sortis de Rome qu'ils délibérèrent entre eux sur les moyens de varier tellement leur chant qu'il ne pût jamais y avoir sur ce point ni unité, ni accord dans les pays des Franks. A leur arrivée cependant, le roi les accueillit favorablement et les répartit dans les villes les plus considérables de ses Etats ; mais dans chacune des provinces qui leur furent assignées pour chanter et instruire les autres, les clercs se donnèrent mille peines pour chanter aussi mal et aussi diversement qu'ils purent l'imaginer. Karl ayant une certaine année passé à Trèves ou à Metz les fêtes de la Naissance et de l'Apparition de Notre-Seigneur, écouta le chant avec soin et, en amateur, s'en pénétra complètement. L'année suivante, célébrant les mêmes fêtes à Paris ou à Tours, il ne reconnut aucune des mélodies qu'il avait entendues l'année précédente ; il s'aperçut ainsi que les clercs envoyés en divers lieux n'avaient pas mis dans le chant plus d'accord qu'il n'y en avait autrefois. Il découvrit cette manœuvre au saint pape Léon. Ce pontife rappela les clercs à Rome et les condamna les uns à l'exil, les autres à la prison, pour toute leur vie. Puis il dit à l'illustre Karl : « Si je vous envoie d'autres clercs, ils seront comme les autres aveuglés par la jalousie et se joueront de vous comme leurs devanciers. Mais voici le moyen de satisfaire vos vœux : Donnez-moi deux de vos clercs les plus habiles. Je veillerai à ce que ceux qui m'entourent ne sachent pas qu'ils vous appartiennent et, avec l'assistance de Dieu, ils apprendront parfaitement ce que vous désirez qu'ils sachent. Il fut fait ainsi. Au bout d'un temps assez court, le pape renvoya les deux clercs parfaitement instruits à Karl qui en garda un auprès de lui et mit l'autre à Metz. Ce dernier ne renferma pas son zèle dans le lieu où il avait été placé, mais il montra le chant dans toute la

France; de sorte que tous ceux qui, dans ce pays, parlent le latin, appellent encore aujourd'hui chant Messin le chant ecclésiastique, et que nous, qui parlons la langue teutonique ou tudesque, nous l'appelons *Mète* ou Métisque, en suivant dans ce dérivé les règles de formation de la langue grecque. »

Le clerc que Charlemagne garda auprès de lui enseigna le chant aux clercs de la chapelle royale qui devint le type sur lequel les meilleurs évêques, comme Leidrade de Lyon, cherchèrent à former leurs Eglises.

Voici ce que nous apprend le moine de Saint-Gal[1], de l'ordre suivi dans cette chapelle :

« Il était d'usage que le maître du chœur désignât la veille à chacun le répons qu'il devait chanter à l'office de la nuit, mais personne ne désignait les leçons que chaçun avait à réciter; personne non plus n'en indiquait la fin sur le livre, soit avec de la cire, soit avec ses ongles; tous avaient soin de si bien apprendre tout ce qu'on devait lire, qu'aucun ne se trouvait en faute si on lui ordonnait à l'improviste de dire une leçon. Karl montrait du doigt ou à l'aide d'un bâton celui qui devait lire, ou bien encore il envoyait un de ceux qui étaient près de lui avertir ceux qui en étaient éloignés. Il marquait la fin de la leçon par un son guttural, et tous étaient si attentifs, qu'aussitôt que ce signal était donné, soit qu'on fût au milieu d'une phrase, à la moitié de la pause ou à l'instant de la pause elle-même, le clerc qui suivait ne reprenait jamais au dessus ni au dessous, quoique ce qu'il commençait ou finissait ne parût avoir aucun sens. »

Ces détails font parfaitement comprendre l'intérêt que Charlemagne prenait aux saints offices et à la régularité du chant religieux. C'est le propre du génie de ne pas négliger les choses les plus minimes en apparence, et de comprendre la haute portée de ce qu'un esprit étroit et à petites vues regarderait comme des détails futiles et sans

[1] Monach. Sangall., *De Gest. Carol. Magn.*, liv. I, ch. v.

importance. Cet homme, qui s'occupait du chant avec un soin qu'on appellera, si on le veut, minutieux, se complaisait [1] en même temps dans la lecture de saint Augustin, et l'ouvrage de ce profond docteur qu'il aimait le mieux était *La Cité de Dieu*. Charlemagne était en même temps philosophe et théologien [2]. Les vers qui nous restent de lui [3] attestent son talent pour la poésie. Il composa une grammaire dans laquelle il posa les principes de la langue tudesque, l'idiome des Franks et fit recueillir les vieux chants nationaux des Franks, seuls monuments de l'histoire de leurs pères ; il correspondait sur l'astronomie avec Alcuin, réformait le calendrier, donnait aux mois et aux vents des noms nouveaux [4], et promulguait ces Capitulaires que l'on peut placer à côté du Code théodosien.

Vaste et étonnant génie, Charlemagne groupe autour de sa magnifique personnification tout le mouvement intellectuel ; il le crée, le seconde, le dirige. Les lettres, les sciences, les arts, la législation, il n'oublie rien, et poursuit énergiquement la renaissance romaine qu'il a entreprise. « Le très glorieux Karl, dit le moine de Saint-Gal [5], voyait l'étude des lettres fleurir dans tout son royaume, mais il déplorait qu'elle n'atteignît pas à la perfection dont les anciens Pères avaient laissé des modèles. Dans sa douleur, il formait des vœux plus grands qu'il n'était permis à un simple mortel, et disait : « Oh ! plût « au Ciel que j'eusse douze clercs aussi doctes, aussi « profondément versés dans toutes les sciences que « Jérôme et Augustin ! » Albinus [6], homme très savant, mais qui se considérait avec raison comme un ignorant en comparaison de ces docteurs, fut saisi d'indignation en entendant Karl exprimer son désir. « Le Créateur du

[1] Eginh., Carol. Magn., ch. VII.
[2] Alcuin., Epist. ad Carol., pass.
[3] Ces vers sont principalement deux lettres à Paul Warnefrid, l'épitaphe du pape Adrien, l'épitaphe de Roland et quelques fragments.
[4] Eginh., Vit. Carol. Magn., liv. I, ch. VIII.
[5] Monach. Sangall., De Gest. Carol. Magn., liv. I, ch. IX.
[6] C'est-à-dire Alcuin.

« ciel et de la terre, lui dit-il, n'a eu que deux hommes « comme ceux-là, et toi tu en voudrais douze? »

Charlemagne n'eut certainement pas des hommes comparables à Jérôme et à Augustin ; cependant il fut entouré d'un brillant cortège d'hommes illustres, dont les travaux méritent d'être étudiés [1].

Il ne faut pas cependant exagérer la science des écrivains du neuvième siècle. On se trouverait en présence d'erreurs qu'il serait difficile de justifier.

Le principal sujet des études était la théologie. Sous ce rapport, Charlemagne et ses écrivains ne furent pas irréprochables.

Nous avons exposé précédemment l'histoire de l'Iconoclastisme, et nous avons terminé la période des conciles œcuméniques au deuxième concile de Nicée qui fixa la doctrine sur la question en litige. D'après le concile, on ne devait pas aux images un culte proprement dit; on devait seulement les vénérer.

Charlemagne et son école théologique condamnèrent le deuxième concile de Nicée, qu'ils interprétaient fort mal. Cette condamnation est contenue dans le deuxième canon du concile de Francfort (794). Ce concile, un des plus considérables qui se soient tenus sous le règne de Charlemagne, avait été assemblé principalement contre l'Adoptianisme dont nous parlerons bientôt. Cette hérésie fut condamnée dans le premier canon. Après ce premier conon, « on s'occupa [2] du nouveau synode que les grecs ont tenu à Constantinople, et dans les actes duquel on a écrit que ceux qui ne rendraient pas aux images des saints le même culte et la même adoration qu'à la divine Trinité, seraient frappés d'anathème. Nos très saints Pères susdits ont refusé d'admettre que ce culte et cette

[1] M. Michelet (*Hist. de France*) ne trouve que du pédantisme dans les auteurs du règne de Charlemagne. Nous y avons trouvé une science profonde et variée, et le pédantisme n'est que dans leur style généralement affecté et prétentieux.

[2] *Conc. francof.* can. 1.

adoration fussent dus aux images et ont condamné ceux qui soutiennent cette opinion. »

Les évêques du concile de Francfort font allusion aux actes du second concile de Nicée qu'ils nomment, par erreur, de Constantinople [1].

Les évêques assemblés à Francfort [2], n'avaient pas jugé favorablement les actes du concile qu'ils ne connaissaient que d'après une version latine, infidèle en plusieurs endroits fort importants. Dans les actes véritables du concile [3], on lit ces paroles de Constantin, évêque de Chypre : « J'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, et je défère l'adoration de *Latrie* à la seule Trinité. J'excommunie ceux qui pensent et qui parlent autrement. » On avait rendu ainsi ce passage dans la version latine [4] : « Je reçois et j'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images selon le culte et d'adoration que je rends à la consubstantielle et vivifiante Trinité. »

Cette erreur de fait contribua beaucoup à faire entendre d'une manière inexacte le terme grec [5], que l'on rend par adoration et qui ne signifie pas le culte de Latrie, qui n'est dû qu'à Dieu. Les évêques franks vénéraient les images, mais refusaient, avec raison, de les adorer. L'erreur prétendue des Grecs leur parut tellement absurde, qu'ils l'attaquèrent avec vigueur et adressèrent à Charlemagne des réclamations quelquefois violentes et injurieuses pour les Grecs. Charlemagne les recueillit en quatre livres et les envoya en son nom au pape Adrien. C'est cette compilation que l'on désigne ordinairement sous le nom de *Livres Carolins* [6].

[1] Il fut convoqué en 787 à Constantinople et transféré ensuite à Nicée, ce qui put occasionner l'erreur des évêques. Il fut aussi terminé à Constantinople.

[2] Hincm., *Epist. ad Laudun., episcop.*, liv. XX.

[3] Concil. Nicœn., II; *apud Labb.*, t. VII.

[4] V. *Lib. Carolin.*, III, ch. 17.

[5] προσκυνησις.

[6] Quelques auteurs ont prétendu que les *Livres Carolins* étaient un ouvrage supposé, mais leur sentiment se trouve démenti : 1° par la réponse

Cet ouvrage fut composé immédiatement après le concile de Francfort, dans le but d'en expliquer le deuxième canon, et de réfuter les deux erreurs que les Pères croyaient adoptées par les orientaux : l'une établie par le faux concile de Constantinople de 754, qui abolit le culte des images ; l'autre qui consistait dans leur *adoration* et que l'on croyait avoir établie au deuxième concile de Nicée.

Le but de l'ouvrage ressort évidemment de ces paroles de la préface : « On a tenu, il y a quelques années, en Bithynie, un concile où l'on a eu l'impudence de rejeter entièrement les images que les anciens avaient mises dans les églises, pour les orner et pour conserver la mémoire des choses passées : appliquant aux images ce que le Seigneur a dit des idoles, et prétendant que leur empereur Constantin [1] les a délivrés de l'idolâtrie. On a tenu dans les mêmes contrées un autre concile [2], qui est

qu'y fit le pape Adrien ; 2° par le concile tenu à Paris en 825 et qui les approuva ; 3° par Hincmar de Reims qui en parle et qui a inséré le vingt-huitième chapitre du quatrième livre dans son trente-troisième opuscule. (Hincm., Op., t. II, p. 457).

On a attribué les *Livres Carolins* à Angelramn de Metz, qui était mort avant leur publication, à Alcuin, enfin aux évêques de France en général. Nous regardons ce dernier sentiment comme le plus probable. Alcuin et d'autres théologiens purent y travailler aussi bien que Charlemagne qu'on y fait toujours parler. Le pape Adrien, dans sa réponse, reconnaît qu'une certaine partie était bien de Charlemagne, ce qui donnerait à penser qu'il regardait le reste comme l'œuvre des autres. Jean du Tillet, évêque de Saint-Brieuc, publia la première édition que l'on connaisse des *Livres Carolins* en 1549. L'éditeur s'y est caché sous le nom d'Elias Tylias. Le vrai titre des *Livres Carolins* était celui-ci : « Contre le concile qui a été tenu sottement et arrogamment en Grèce pour faire adorer les images ». On a publié plusieurs éditions des *Livres Carolins*. Nous indiquerons celles de Goldart et de Heumann.

[1] Constantin-Copronyme, sous lequel se tint le concile hérétique de Constantinople en 754.

[2] On lit dans le texte après ces mots : *Il y a environ trois ans ;* ce qui pourrait faire croire que les *Livres Carolins* furent publiés en 790 et avant le concile de Francfort. Il faut qu'il y ait une erreur dans le texte ; ou bien encore, on peut croire que les actes du deuxième concile de Nicée ayant été envoyés certainement avant le concile de Francfort en France, et la

tombé dans une erreur opposée, car, ayant anathématisé le premier, il ordonne d'*adorer* les *images*.

« Pour nous, nous recevons les six conciles généraux[1], mais nous rejetons avec mépris les nouveautés, comme aussi le concile tenu en Bithynie pour faire adorer les images. Les actes de ce concile, dénués d'éloquence et de sagesse, étant venus jusqu'à nous, nous avons été obligés d'écrire pour les réfuter, afin que personne n'y soit trompé, et nous avons entrepris cet ouvrage de l'avis des évêques de notre royaume. » C'est Charlemagne qui parle dans le cours de tout l'ouvrage.

On y attaque vivement les actes du deuxième concile de Nicée, après quoi on soutient que ce concile n'est point universel, parce que les évêques de toute l'Eglise n'y ont pas été convoqués, et que sa décision sur les images n'est pas conforme à la doctrine catholique. La conclusion des Livres Carolins est qu'il faut respecter les images, mais ne pas les adorer. C'était bien aussi la conclusion des actes du deuxième concile de Nicée ; mais, comme nous l'avons remarqué, ces actes, écrits en grec, n'avaient pas été très bien compris en France ; peut-être aussi que Charlemagne saisissait avec plaisir l'occasion de contrarier les Grecs, avec lesquels il n'était pas alors en bonnes relations. L'impératrice Irène, en effet, après avoir demandé à Charlemagne sa fille Rotrude pour son fils Constantin, et avoir laissé près d'elle, pendant six ans, un eunuque pour lui apprendre la langue et les usages des Grecs, avait fait épouser à son fils une Arménienne de basse extraction, nommée Marie. On peut croire que Charlemagne, dans la rédaction des Livres Carolins faite par ses ordres, écouta un peu trop son ressenti-

controverse ayant commencé avant ce concile on laissa dans le livre la date correspondante à l'année 790 où cette controverse fut particulièrement agitée. Mais l'ouvrage lui-même ne fut publié qu'après le concile de Francfort, suivant les meilleurs critiques.

[1] I de Nicée, I de Constantinople, d'Éphèse, de Chalcédoine, II et III de Constantinople.

ment ; et de là les expressions dures et les injures que l'on rencontre fréquemment dans cet ouvrage.

Charlemagne l'envoya par Angilbert au pape Adrien, qui y fit un ample réponse [1].

« Nous avons reçu favorablement, dit-il au roi, l'abbé Angilbert, ministre de votre chapelle, ce cher confident, qui a été élevé avec vous dans le palais presque dès son enfance et qui a été admis à tous vos conseils. En votre considération, nous lui avons témoigné beaucoup d'amitié, l'écoutant favorablement et lui découvrant comme à vous-même les projets que nous formons pour l'exaltation de l'Eglise romaine et de votre puissance royale. Entre autres choses, il nous a présenté un Capitulaire contre le concile tenu à Nicée pour la défense des saintes images. L'amour que nous vous portons nous a engagé d'y répondre, non par des vues humaines pour justifier les personnes, mais pour défendre et soutenir l'ancienne tradition de l'Eglise. »

Adrien craignait, ce semble, que Charlemagne ne prît la défense des actes du concile de Nicée pour la défense des Grecs.

Après ce préambule, le pape rapporte textuellement les passages des Livres Carolins qu'il jugeait nécessaire de réfuter. Ses réponses sont très précises, pleines de calme et de dignité ; elles ne parvinrent pas cependant à dissiper les préjugés de l'Eglise franke, qui refusa longtemps encore d'admettre le deuxième concile de Nicée comme un des conciles généraux.

Quelques écrivains peu instruits ont prétendu, en s'appuyant sur le canon de Francfort et sur les Livres Carolins, que l'Eglise occidentale rejetait les images et leur culte. S'ils avaient lu avec plus d'attention les textes sur lesquels ils s'appuyent, ils y auraient vu qu'en Occident comme en Orient, les églises étaient ornées d'images et que ces images étaient des objets de vénération ; que la

[1] Labb., *Conc.*, t. VII.

controverse qui fut élevée en Occident contre le deuxième concile de Nicée n'avait été occasionnée que par une erreur de fait; que l'hérésie des iconoclastes est condamnée et réfutée dans les Livres Carolins comme dans les actes du deuxième concile de Nicée; que l'Eglise occidentale ne rejeta que le culte de Latrie rendu aux images, mais non le culte de vénération. Il y avait parfaite identité de doctrine entre l'Orient et l'Occident, et si le septième concile œcuménique ne fut pas accepté tout d'abord par l'Eglise franke, cette Eglise n'en acceptait pas moins les images et les reliques des saints selon l'ancienne tradition qu'elle avait toujours suivie. Toute la polémique des Livres Carolins contre les actes du septième concile œcuménique roule sur le malentendu concernant le mot *adoration* qui, en grec, ne signifie pas culte de Latrie, comme le veut l'auteur des Livres Carolins. Toutes les objections de détail faites contre les actes du concile accusent chez l'auteur des Livres Carolins plus de haine contre les Grecs que de science. Il traite, en passant, la question de l'Eglise et accepte la papauté *de Droit divin*. Il blâme cette proposition des Grecs: *Le Saint-Esprit procède du Père par le Fils*. Il se prononce donc en faveur de l'addition espagnole: *et du fils*. On voit, par ces indications, que l'Eglise de l'empire occidental, déclarait formellement la guerre à l'Eglise de l'empire oriental. Mais les savants occidentaux étaient trop novices en érudition pour soutenir cette guerre avec avantage.

Nous avons raconté comment les Espagnols, dans un de leurs conciles de Tolède, avaient ajouté au symbole catholique relativement au Saint-Esprit, les mots *et du Fils*, après les mots: *qui procède du Père*. Cette innovation passa d'Espagne en France et nous avons vu que les ambassadeurs grecs, à l'assemblée de Gentilly, reprochèrent aux Franks cette addition ou symbole. Alcuin jugea dès lors qu'il était à propos de défendre l'opinion occidentale contre les Grecs et fit son livre intitulé: *De la Procession du Saint-Esprit*. La même question fut

traitée aussi dans les Livres Carolins, et l'on considéra en Occident comme un article de foi l'innovation espagnole. La coutume s'étant établie alors de chanter le symbole à la messe, on le chanta avec l'addition *filioque.*

On peut croire que ce fut à Lyon que cette coutume commença. Alcuin [1], dans une lettre qu'il écrivit aux clercs de Lyon, lorsque Leidrade fut nommé évêque, les engage à ne rien ajouter au Symbole et à ne rien innover dans la célébration de l'office divin. Malgré le sage avis d'Alcuin, l'innovation adoptée à Lyon le fut au palais de Charlemagne, qui était le type d'après lequel les évêques les plus réguliers cherchaient à réformer leurs Eglises.

Charlemagne ayant reçu d'Aaroun les clefs du Saint-Sépulcre, prit un soin particulier de Jérusalem, et y établit un monastère de moines franks qui emportèrent avec eux la coutume de chanter le Symbole avec l'addition *Filioque.* Un moine grec [2] du monastère de Saint-Sabas leur en fit des reproches. « Vous autres Franks, leur dit-il, vous êtes des hérétiques, et il n'y a pas de plus grande hérésie que la vôtre. — Frère, lui répondirent les moines franks, taisez-vous, car si vous nous accusez d'hérésie, il faut aussi que vous en accusiez le siège apostolique dont nous suivons la foi. » Cette réponse irrita Jean d'une telle manière qu'il ameuta le peuple contre les moines franks, et que le jour de Noël il les fit assaillir dans l'église de Bethléem où ils étaient venus prier. « Vous êtes des hérétiques, s'écriait la populace en fureur, et les livres dont vous vous servez contiennent des hérésies. » Les Franks résistèrent avec tant de courage qu'on ne put les faire sortir de force de l'église. Ils portèrent ensuite leurs plaintes devant le clergé de Jérusalem.

Le dimanche suivant, les évêques qui étaient dans cette ville, les clercs et tout le peuple fidèle s'assemblèrent entre le Calvaire et le Saint-Sépulcre, et on interrogea les Franks sur leur foi ; « Nous croyons, dirent-ils, comme

[1] Alcuin., *Epist. ad frat. Lugd.*

[2] *Epist.* Mon.; *apud Baluz.*, *Miscellan.*

la sainte église romaine. Il est vrai qu'entre vous et nous il y a quelque diversité : ainsi, après le *Gloria Patri*, etc., vous ne dites pas : *Sicut erat;* dans le *Gloria in excelsis*, vous ne dites pas : *Tu solus altissimus*. Vous dites le *Pater* autrement que nous [1], et nous disons, de plus que vous ces paroles dans le Symbole : *Filioque*. C'est à cause de ces derniers mots que le moine Jean nous taxe d'hérésie. Donnez-vous de garde de croire à ce qu'il vous dit, car vous ne pouvez nous accuser d'hérésie sans que vous en accusiez en même temps l'Eglise romaine, ce qui vous rendrait coupable d'un grand péché. » Les évêques dressèrent une formule de foi et dirent : « Croyez-vous comme la sainte Eglise de la Résurrection [2] du Seigneur? — Nous croyons, dirent les Franks, comme les Eglises de Jérusalem et de Rome. » On les conduisit à l'église; l'archidiacre les fit monter dans la tribune et leur lut publiquement la formule de foi arrêtée par les évêques. Les moines franks, ayant entendu cette lecture, répondirent : « Nous anathématisons toutes les hérésies et tous ceux qui accusent le siège apostolique d'être hérétique. »

Ils écrivirent tous ces détails au pape Léon, le prièrent en même temps de prendre leur défense et de faire savoir à l'empereur qu'ils étaient persécutés en Orient pour avoir chanté le Symbole comme on le chantait dans la chapelle du palais. Le pape envoya leur lettre à Charlemagne qui aussitôt chargea plusieurs théologiens, entre autres, Théodulf d'Orléans, de recueillir, dans les Pères de l'Eglise, tout ce qu'ils jugeraient propre à établir que le Saint-Esprit *procède* aussi bien du Fils que du Père. Ce travail terminé, l'empereur convoqua les évêques à Aix-la-Chapelle [3]. On y agita la question et on décida que le

[1] Peut-être qu'à Jérusalem on avait adopté la rédaction de saint Luc au lieu de celle de saint Matthieu usitée dans tout l'Occident.

[2] C'est-à-dire l'Eglise de Jérusalem.

[3] Ado Vienn., *Chron.*; Monach. Engolism., *Vit. Carol. Magn.*; et Eginh., *Annal. ad ann.* 809; *Vid. etiam* Sirmond, *inter op. Theodulf.*, t. II, op. var.

Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père et qu'on devait conserver l'usage de chanter le Symbole avec l'addition *Filioque*.

On ne doutait point que la première décision ne fût approuvée à Rome, et on espérait y faire adopter la seconde, Charlemagne députa à cet effet quatre *missi*, Bernhard, évêque de Worms, Jessé, évêque d'Amiens, Adalhard, abbé de Corbie, et Smaragde, abbé de Saint-Mihel, qui nous a conservé, par écrit, la conférence qu'ils eurent avec le pape.

Ils étaient porteurs d'une lettre écrite à Léon, au nom de l'empereur, et qui n'est qu'une compilation de divers textes sur la *procession* du Saint-Esprit [1].

Les *missi* en ayant donné lecture au pape [2], celui-ci, après les avoir écoutés attentivement, dit : « C'est ainsi que je pense, et ma foi est conforme à ces textes de la Sainte-Ecriture et des auteurs que vous citez. » Ce n'était pas là le point difficile de la question, mais bien d'amener le pape à approuver l'addition du *Filioque* et l'usage de chanter le Symbole à la messe. L'Eglise romaine n'avait encore admis ni l'un ni l'autre. Les députés s'y prirent avec assez d'habileté. « S'il faut croire ainsi, dirent-ils, on doit rester attaché inviolablement à ce dogme, le défendre au besoin avec vigueur, l'enseigner à ceux qui l'ignorent et y confirmer ceux qui le connaissent. — *Le pape.* Il doit en être ainsi. — *Les missi.* Si quelqu'un ignore ce dogme ou refuse de le croire, pourra-t-il être sauvé ? — *Le pape.* Celui qui le connaît et refuse d'y croire, ou peut le connaître et refuse de s'en instruire, ne peut être sauvé ; mais il est possible que, par défaut de pénétration ou à cause de la faiblesse de l'âge, plusieurs ne puissent pas en être instruits. — *Les missi.* S'il faut croire ce dogme et l'enseigner, pourquoi serait-il défendu de l'enseigner en chantant ? — *Le pape.* Il est permis de l'enseigner en chantant ; mais il n'est pas per-

[1] Apud Labb., *Concil.*, t. VII. — Elle fut rédigée par Smaragde.
[2] Apud Sirm., *Conc. Gall.*, t. II, p. 256 et seq.

mis de l'insérer, soit en chantant soit en écrivant, dans des pièces auxquelles on ne doit rien ajouter. — *Les missi*. Nous savons bien pourquoi vous ne voulez pas admettre cette addition au Symbole : c'est que le concile de Chalcédoine, qui est le quatrième général, et le cinquième et le sixième qui se tinrent à Constantinople, n'y ont pas inséré ces mots et qu'ils ont défendu de faire de nouveaux symboles sous quelque prétexte que ce fût, et de ne rien ajouter, ni retrancher, ni changer aux anciens. Nous n'insistons pas sur ce point, nous désirons seulement que vous nous disiez s'il ne serait pas bien de chanter le Symbole avec cette addition qui exprime une vérité que l'on doit croire, si ces conciles l'eussent insérée. — *Le pape*. Ce serait bien et même très bien, car les mots en question expriment un grand mystère de foi que doivent croire tous ceux qui peuvent le connaître. — *Les missi*. Ceux qui ont composé le symbole n'eussent-il pas bien fait d'éclaircir, en y ajoutant seulement quatre syllabes, une vérité si importante? — *Le pape*. Je n'ose dire qu'ils eussent bien fait, parce qu'il y a certainement beaucoup d'autres vérités qu'ils connaissaient et dont ils n'ont pas parlé, quoiqu'ils fussent guidés par une sagesse plus divine qu'humaine. Je n'ose dire qu'ils aient eu moins de pénétration que nous et je ne veux pas examiner pourquoi ils ont omis ces mots et ont défendu de faire au Symbole cette addition ou toute autre. Voyez quelle opinion vous avez de vous-même ; pour moi, bien loin de me croire au dessus de ceux qui ont fait le Symbole, je suis fort loin de voulóir m'égaler à eux. — *Les missi*. Dieu nous garde d'avoir assez d'orgueil pour vouloir nous préférer ou nous égaler à eux ; mais nous compatissons à la faiblesse de nos frères ; la fin du monde approche [1], et comme il a été prédit qu'alors les temps seraient dangereux, nous faisons tout ce qui est en nous pour être utiles à nos frères et pour les instruire dans la foi. Or, comme

[1] On croyait que le monde finirait en l'an 1000. Cette opinion alla toujours croissant jusqu'à cette époque.

nous avons vu que plusieurs chantaient le Symbole et que c'était un fort bon moyen d'instruire le peuple, nous avons pensé qu'il valait mieux, en le chantant, instruire beaucoup de fidèles, que de les laisser dans leur ignorance en ne le chantant pas. Si Votre Paternité savait combien de milliers de personnes ont été instruites par ce moyen, elle serait peut être de notre avis et consentirait à faire chanter le Symbole. — *Le pape.* Je veux bien admettre ce que vous dites ; mais dites-moi, je vous prie, faudra-t-il, en faveur des ignorants, ajouter au Symbole tous les articles que doit croire tout catholique, lorsqu'il en prendra fantaisie à quelqu'un ? — *Les missi.* Non, parce que tous ces articles ne sont pas également nécessaires, — *Le pape.* Si tous ne sont pas également nécessaires, il y en a cependant que doivent croire explicitement tous les catholiques qui peuvent les connaître. — *Les missi.* Nous citeriez-vous bien une vérité, nous ne dirons pas plus sublime, mais égale à celle qui est en question, qui ne serait pas dans le Symbole. — *Le pape.* Volontiers, et plusieurs même. — *Les missi.* Citez-en d'abord une, vous en ajouterez ensuite une autre s'il est nécessaire. — *Le pape.* Comme la discussion qui existe entre nous est toute amicale, et qu'il est nécessaire de parler avec beaucoup de respect et d'exactitude de mystères aussi sublimes, donnez-moi le temps d'y réfléchir, et je vous dirai ensuite ce que le Seigneur m'aura inspiré. ».

Le pape eut toute la nuit pour y penser, et le lendemain matin il dit aux envoyés : « Est-il plus nécessaire de croire que le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père, que de croire que le Fils est la Sagesse engendrée par la Sagesse et la Vérité engendrée par la Vérité, et que cette Sagesse et cette Vérité sont unes. Je pourrais citer plusieurs autres dogmes touchant l'essence divine ou le mystère de l'Incarnation, qui ne sont pas dans le Symbole. — *Les missi.* Ce n'est pas nécessaire, nous connaissons ce que les autres connaissent, ou au

moins, nous pouvons nous en instruire. — *Le pape.* Je m'étonne que vous vous donniez tant de peine lorsque vous pouviez vous tenir en repos. — *Les missi.* Nous craignons de perdre une grande récompense, faute de prendre un peu de peine. Quant à l'addition que nous avons faite au Symbole, nous croyons qu'il était bien d'instruire ainsi ceux qui le désirent, et que ce n'était pas un grand mal de le faire, puisque ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris des décrets de nos Pères. — *Le pape.* Ce n'est pas toujours expédient de faire une chose même bonne en elle-même, il faut aussi veiller à ne pas la gâter par la manière dont on s'y prend pour la faire. Les Pères, en interdisant toute addition au Symbole, n'ont pas distingué la bonne ou la mauvaise intention; leur défense a été absolue. — *Les missi.* N'est-ce pas vous qui avez permis de chanter le Symbole dans l'Eglise, et cet usage est-il venu de nous? — *Le pape.* J'ai donné la permission de le chanter mais non d'y ajouter ni d'en retrancher en chantant. Tant que vous l'avez chanté tel que le conserve l'Eglise romaine, nous n'avons pas jugé à propos de nous en mettre en peine. Quant à ce que vous dites, que vous avez reçu l'addition en question d'une Eglise voisine [1], que nous importe? Nous ne chantons point le Symbole, mais nous le lisons sans y rien changer, et nous expliquons en temps et lieu, les vérités qui y sont contenues. — *Les missi.* Vous voulez donc que l'on ôte d'abord les mots qu'on y a ajoutés, et puis vous permettrez de le chanter. — *Le pape.* Justement, et c'est le conseil que nous vous donnons. — *Les missi.* L'addition ôtée, il sera donc bien de chanter le Symbole? — *Le pape.* Oui, certainement, nous n'ordonnons pas de le chanter, mais nous le permettrons comme auparavant, parce que nous comprenons que cet usage peut être utile aux ignorants. — *Les missi.* Mais si on ôte les paroles qu'on y a insé-

[1] Le troisième concile de Tolède avait ordonné de chanter le Symbole avec l'addition *Filioque*. Ce concile se tint sous Rékared, en 589, pour detruire l'arianisme en Espagne.

rées, ne croira-t-on pas qu'elles sont contre la foi? Qu'en pensez-vous? — *Le pape*. Si vous m'aviez consulté avant d'ajouter ces mots au Symbole, je vous aurais dit de ne pas le faire. Maintenant je n'ai à vous proposer que ce moyen : puisqu'on ne chante pas le Symbole dans notre Eglise, qu'on cesse de le chanter au palais ; ainsi tombera peu à peu un usage qui n'a pas été établi régulièrement. De cette manière, la vraie foi n'aura à souffrir aucun préjudice de l'abolition d'un usage illicite. »

Aujourd'hui que nous voyons l'Eglise grecque séparée de l'Eglise latine, principalement pour cette question de l'addition d'un seul mot au Symbole, on comprend combien était sage la décision de Léon. Ce pape, afin de faire voir avec quel soin on devait conserver le Symbole sans aucune modification, fit faire deux grands écussons en argent, sur lesquels il le fit graver en grec et en latin, et les suspendit de chaque côté de la *Confession* de Saint-Pierre. Malgré la décision du pape Léon, les Eglises de France et d'Espagne conservèrent leur usage ; l'Eglise romaine elle-même l'adopta par la suite avec tout l'Occident.

D'après la conférence du pape et des *missi* de Charlemagne, on peut croire que Léon n'osait pas combattre la doctrine hispano-franke sur la procession du Saint-Esprit, mais qu'au fond il blâmait ceux qui avaient accepté le mot *filioque*, aussi bien que ceux qui le chantaient dans le Symbole. Mais il tenait trop à plaire à Charlemagne pour blâmer d'une manière plus explicite la doctrine que le puissant empereur avait prise sous sa protection et qu'il cherchait à répandre.

Ce fut la doctrine du *Filioque* qui donna naissance à l'adoptianisme. Quelques évêques espagnols n'avaient pu se donner la mission de trancher une question qui appartenait à l'essence divine elle-même, sans susciter des réclamations et sans donner lieu à des polémiques. Ils avaient décidé que le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père, parce le Père et le Fils ont la même

essence. Mais l'essence, dans la Trinité, étant unique, la théorie du Concile de Tolède conduit à cette conséquence, que le Saint-Esprit procède aussi de lui-même.

Cette absurdité rendait nécessaire cette déduction : que, dans la procession du Saint-Esprit, non plus que dans la génération du Fils, il ne devait être question de l'essence divine. On devait donc admettre, avec toute l'ancienne Eglise et avec l'Eglise orientale de l'époque, que le Saint-Esprit *procède* du Père, comme le Fils est *engendré* par le Père. *La génération* est l'attribut personnel et distinctif du Fils ; la *procession* est l'attribut personnel et distinctif du Saint-Esprit ; le Père a pour attribut personnel et distinctif d'*être principe*. En conséquence, le Père est le principe du Saint-Esprit comme il est celui du Fils. Dire que le Saint-Esprit procède du Fils, c'est dire que le Fils est principe comme le Père, c'est faire participer le Fils à l'attribut *personnel* du Père, c'est, par conséquent, porter atteinte au mystère de la Trinité. Les adoptianistes, à la tête desquels étaient Elipand de Tolède et Felix d'Urgel, frappés des erreurs où conduisaient les théories des partisans du *Filioque*, ne voulurent pas croire que le Fils fut de même essence que le Père. Ils semblent s'être appuyés sur ces paroles de l'ange à la Sainte-Vierge : « Le Saint-Esprit surviendra en toi, et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre, *c'est pourquoi*, le saint qui naîtra de toi *sera appelé fils de Dieu*. (Luc. I, 35.) Le Christ n'était donc Fils de Dieu qu'à cause de sa naissance surnaturelle émanant directement de Dieu ; donc, concluaient-ils, le Christ, dans son humanité, n'est Fils de Dieu que par adoption. En s'élevant contre le principe du *Filioque*, faisant participer le Fils non seulement à l'essence, mais à la *personnalité* du Père, les adoptianistes favorisaient les Ariens. Ceux-ci étaient encore nombreux en Espagne et dans les provinces méridionales du royaume des Franks, c'est pourquoi les adoptianistes comptèrent bientôt un assez grand nombre de partisans.

Le concile de Francfort ne put vaincre leur opiniâtreté. Félix d'Urgel semblait, au contraire, d'autant plus décidé à soutenir ses erreurs, que l'on faisait plus d'efforts pour l'en détourner. Alcuin, lui ayant écrit une lettre pleine de charité, Félix lui répondit par un livre dans lequel il soutient ouvertement ses erreurs, et cherche à les appuyer sur une érudition bien capable de troubler la foi de ceux qui n'étaient pas en état d'en découvrir les artifices.

Charlemagne ne voulut pas qu'un tel ouvrage restât sans réponse, et écrivit à Alcuin de le réfuter. « Je suis tout à fait de votre avis, lui répondit Alcuin [1], et je désire comme vous que ce livre soit réfuté ; mais je prie Votre Piété d'en envoyer des exemplaires au pape, au patriarche Paulin, aux évêques Rikbode et Théodulf, et de les engager à le réfuter de leur côté. Votre Flaccus travaillera aussi, de concert avec vous, à défendre la foi catholique. Seulement, il lui faut quelque temps pour qu'il puisse examiner soigneusement, avec ses élèves, le vrai sens des textes des Pères que l'hérétique a allégués en sa faveur ».

On ignore si Rikbode de Trèves et Théodulf d'Orléans composèrent des réfutations du livre de Félix. Pour saint Paulin d'Aquilée, il fit un ouvrage divisé en trois livres, dans lequel il se montre spirituel et éloquent, comme dans son écrit contre Elipand de Tolède [2].

L'ouvrage d'Alcuin est divisé en sept livres ; il y suit pas à pas son adversaire, et prouve invinciblement que c'est retomber dans le nestorianisme, de distinguer en Jésus-Christ deux fils de Dieu, l'un naturel et l'autre adoptif, et deux dieux, l'un vrai et l'autre nuncupatif [3].

[1] Alcuin, *Epist.* 4.

[2] Le style de ces ouvrages est emphatique comme celui de presque tous les auteurs de cette époque ; mais ce défaut, qui existait à Rome comme en France, était dans le goût du temps et n'ôte rien à l'esprit, à l'érudition, à l'éloquence qui percent à travers cette mauvaise latinité.

[3] C'est-à-dire Dieu seulement de nom.

En effet, c'était bien faire des deux natures de Jésus-Christ deux personnes : de la nature divine, une personne divine réellement fils de Dieu, et de la nature humaine, une personne humaine qui ne serait pas le propre fils de Dieu, mais seulement par adoption et de nom. Alcuin prouve évidemment que dans l'Eglise catholique on n'avait jamais admis en Jésus-Christ qu'une seule personne ayant les deux natures divine et humaine, et que les propriétés de chaque nature appartenant à une personne unique, on avait toujours appelé le Dieu-homme *vrai Fils de Dieu*, et la sainte Vierge *Mère de Dieu*, quoique la nature humaine de Jésus-Christ fût la seule qui eût en elle son principe.

« Comment, dit Alcuin à son adversaire, l'Eglise appelle-t-elle la sainte Vierge mère de Dieu, sinon parce que celui qui est né de sa chair est le vrai fils de Dieu? Autrement, elle ne serait mère de Dieu que par adoption ; et si le fils de la Vierge est le fils adoptif de Dieu, le fils de Dieu sera aussi le fils adoptif de la Vierge. »

Après avoir accablé Félix sous le poids de la tradition catholique, Alcuin lui demande spirituellement où il a pris ses nouvelles opinions, et si Dieu lui a parlé sur les Pyrénées, comme il parla autrefois à Moïse sur le mont Sinaï.

On voit, dans cet ouvrage d'Alcuin, qu'il avait une très grande érudition. Il cite Proclus de Constantinople, Cassien, saint Augustin, saint Cyrille, saint Jérôme, saint Fulgence, saint Hilaire, Théophile d'Alexandrie, saint Ambroise, saint Grégoire de Nazianze, saint Pierre Chrysologue, le vénérable Bède, Victor de Capoue, Cassiodore, saint Grégoire, pape [1].

On possédait donc, à l'école de Saint-Martin de Tours, des Pères grecs aussi bien que des Pères latins.

Alcuin fait preuve de beaucoup de logique dans la discussion des textes allégués par son adversaire. Il les par-

[1] V. surtout le 4e livre de l'ouvrage d'Alcuin contre Félix.

tage en trois classes : ceux qu'il cite en sa faveur et qui lui sont contraires ; ceux qui ne prouvent rien ; enfin, ceux qu'il a tronqués et falsifiés.

Tandis qu'Alcuin et Paulin d'Aquilée réfutaient les erreurs de Félix, le pape, qui avait aussi reçu son livre, le condamnait dans un concile qu'il assembla à Rome. Il ne nous reste que de courts fragments de ce concile, qui eut trois sessions [1].

A la fin de la première, Léon parla ainsi de la nouvelle hérésie : « Nous devons traiter en ce concile de cette contagion qu'a fait naître le misérable Félix, ex-évêque, sous le nom de cette *adoption*, qu'il prétend exister en Jésus-Christ, fils de Dieu. Condamnée déjà par notre prédécesseur le seigneur Adrien, de bonne mémoire, par l'autorité du siége apostolique, et dans un concile assemblé par les ordres du roi, cette hérésie semblait devoir être éteinte pour jamais. Elle prend au contraire de grands accroissements ».

Le pape ouvrit la deuxième session du concile par ces paroles :

« Qui ne voit que ce misérable et malheureux hérétique est non seulement hérésiarque [2] en soutenant son système d'*adoption* en Jésus-Christ fils de Dieu, mais qu'il s'est de plus parjuré une, deux et trois fois ? D'abord dans le concile de Ratisbonne assemblé par l'ordre de notre fils très glorieux et orthodoxe le roi Karl-le-Grand, il avoua s'être trompé en admettant ces opinions hérétiques. Envoyé à Rome par le même seigneur roi Karl-le-Grand à notre prédécesseur le seigneur pape Adrien de sainte mémoire, ce misérable et malheureux évêque hérétique fut instruit par le seigneur pape et composa, pendant qu'il était en prison, un petit livre dans lequel il anathématisa ses erreurs et confessa que Jésus-Christ était le propre et le vrai Fils de Dieu et non pas seulement son fils adoptif. Il osa même, après avoir

[1] *Conc. Rom.*; apud Sirm., *Conc. Gall.*, t. II, p. 224.
[2] On nomme ainsi le chef d'une hérésie.

posé son livre orthodoxe sur les saints mystères de Dieu, jurer que telle était sa foi et renouveler le même serment après avoir posé le même livre sur le corps du bienheureux apôtre Pierre. De retour parmi ses partisans qui ne sont que des païens, il se parjura pour la seconde fois. Enfin, il n'a pas craint le respectable et orthodoxe [1] concile qui se tint en présence du très glorieux roi Karl-le-Grand et condamna Félix et ses adhérents s'ils n'abandonnaient leurs erreurs. Il est retombé pour la troisième fois dans son hérésie et s'y est enfoncé plus avant que jamais, comme le prouve sa lettre au vénérable Alcuin, abbé de Saint-Martin. Ce malheureux est dans un état bien déplorable ; car s'il ne revient pas à la foi catholique qu'il professait autrefois, il s'est lui-même frappé d'anathème. »

Enfin, le pape Léon termina la troisième et dernière session du concile de Rome en disant : « Si Félix, évêque d'Urgel, ne veut pas renoncer à son hérésie, qu'il soit anathème, condamné au tribunal de Dieu, chassé de la sainte et apostolique Eglise de Dieu et du corps épiscopal. Pour ceux de ses partisans qui se convertiront et rentreront dans l'unité de la sainte Eglise catholique et apostolique, ils mériteront d'entrer dans les joies de la vie éternelle et entendront ces paroles divines : « Venez les bénis de mon père, etc. »

Charlemagne désirait ardemment la conversion de Félix et il lui envoya l'archevêque de Lyon, Leidrade [2], pour l'engager à venir à un nouveau concile qu'il convoquait à Aix-la-Chapelle et dans lequel il pourrait discuter librement. Félix y consentit. Les grands de tout le royaume et les évêques se rendirent en foule à l'appel du

[1] C'est le concile de Francfort.

[2] Leidrade avait déjà été envoyé à Urgel avec Nebridius, évêque de Narbonne, saint Benoît, abbé d'Aniane et plusieurs autres évêques et abbés de la Gothie, pour travailler à la conversion de Félix et de ses partisans. Ils avaient même tenu un concile qui avait été inutile. (*V.* Alcuin., ad Elipand.)

roi. Alcuin brillait parmi eux de tout l'éclat de sa science et passait avec raison pour l'adversaire le plus redoutable de Félix. Le roi les mit aux prises [1] l'un et l'autre, et, depuis le lundi jusqu'au samedi, ils soutinrent une lutte théologique dont l'issue fut la conversion de Félix et de ses partisans [2]. Accablé sous l'autorité de la tradition catholique que possédait si bien le savant abbé de Saint-Martin de Tours, et sous la sentence du dernier concile de Rome [3], Félix fit une profession de foi explicite et sincère : « Convaincu [4], dit-il, par l'autorité de la vérité et par l'accord de toute l'Eglise universelle, nous sommes revenu, grâce à Dieu, à cette Eglise de tout notre cœur, non point hypocritement et faussement comme autrefois, Dieu le sait ; mais, comme je l'ai dit, aussi véritablement de cœur, que nous l'avons professé de bouche en présence d'un grand nombre d'évêques et de moines ».

La profession de foi de Félix est faite en forme de lettre et adressée aux prêtres, aux diacres et aux fidèles de son Eglise. Après avoir rapporté comment il avait été convaincu et ramené à la foi, il rétracte toutes ses erreurs et expose la foi de l'Eglise qui leur était opposée, après quoi il continue ainsi :

« Voilà, grâce à Dieu, la foi que nous professons; c'est celle que nous avons apprise des écrits des saints Pères et que nous avons reçue de l'Eglise universelle après avoir détesté notre ancienne erreur. Je vous conjure, mes chers frères, au nom du même Seigneur, d'avoir et de confesser la même foi. Donnez-moi cette consolation et ne dédaignez pas d'implorer la divine miséricorde pour un malheureux qui a été un sujet de trouble pour l'Eglise. J'espère obtenir mon pardon, si, en

[1] *Vit.* Alcuin.
[2] Alcuin, liv. I, *adv. Elipand.*
[3] Felic. Urgell., *Profess. fid.*, *inter op. Alcuin.*
[4] *Ibid.*

ramenant les membres de l'Eglise à l'unité de la même foi, je puis réparer le scandale que j'ai donné et apaiser les tempêtes que j'ai excitées. »

On ne douta plus que Félix ne fût réellement rentré dans le sein de l'Eglise. Retiré à Lyon auprès de Leidrade, il s'acquit, par sa vie régulière, la réputation d'un saint évêque ; la surprise fut grande lorsqu'après sa mort on trouva dans ses papiers un petit écrit dans lequel il professait toutes ses anciennes erreurs. Plusieurs catholiques crurent d'abord cet écrit supposé et publié par des hommes envieux de la réputation de sainteté que l'ancien hérésiarque s'était acquise ; mais Agobard, successeur de Leidrade, composa un ouvrage pour réfuter le livre de Félix, dont il avait l'autographe entre les mains, et pour détromper ceux qu'une charité mal éclairée rendait favorables à l'hérétique.

Il fut évident alors que Félix était véritablement retombé dans ses erreurs. Saint Adon de Vienne n'en doutait pas, et le sentiment contraire ne peut être soutenu [1].

Le vieux Elipand ayant appris les nouveaux efforts que l'on faisait pour ramener Félix à la vraie foi, lui écrivit [2] pour l'exhorter à souffrir avec constance, et à se souvenir que Jésus-Christ a déclaré heureux ceux qui sont persécutés pour la justice. Le conseil était peu utile, car on n'usa d'aucune violence envers Félix, comme il le déclare lui-même à plusieurs reprises dans sa profession de foi.

Alcuin ayant eu connaissance de cette lettre d'Elipand, conçut la pensée de tirer ce malheureux vieillard de son opiniâtreté ; il lui écrivit donc une lettre pleine de politesse et de charité, mais qui lui attira un pamphlet plein d'aigreur et d'injures. En voici le début : « A Albinus, diacre, non ministre de Jésus-Christ, mais disciple misé-

[1] *V.* Agobard., *op.*
[2] *Epist. Elipand. ad Felic., inter op. Alcuin.*

rable de Beatus Antiphrasius [1], au nouvel Arius, salut, s'il se convertit de son erreur. »

Le reste de la lettre répondait à ce début. « Prenez garde, lui disait-il, de n'avoir aucune part avec le diacre Etienne, mais d'être placé à côté du diacre Nicolas [2], dont le Fils de Dieu détestait les œuvres. Prenez garde d'être moins semblable au diacre Vincent qu'à Datien, qui lui a fait souffrir le martyre, ou à Ruffin, qui a persécuté le saint Martyr Félix. Vous persécutez, en effet, un autre Félix, un saint confesseur que nous connaissons depuis sa jeunesse pour un homme plein de charité et recommandable par la pureté de ses mœurs. »

Elipand rendit sa lettre publique, et Alcuin la réfuta par un ouvrage en quatre livres [3] dans lequel il s'applique à faire voir les falsifications que l'hérétique avait fait subir aux textes des saints pères, qu'il apportait en sa faveur. Les deux premiers livres sont la réfutation directe de la lettre d'Elipand, les deux autres établissent la vérité catholique. Alcuin propose à Elipand de suivre l'exemple de Félix, « qui a, dit-il, confessé la vraie foi avec ses disciples présents au concile d'Aix. Je vous conseille, mon vénérable père, de suivre l'exemple de son humilité avec vos disciples ».

Alcuin ne doutait donc pas de la sincérité de Félix. Il dédia son ouvrage contre Elipand aux évêques et aux abbés qu'envoya Charlemagne à Urgel après le concile d'Aix [4], afin de travailler à ramener ceux que Félix avait séduits. Les principaux de ces envoyés étaient Leidrade,

[1] *Epist Elipand. ad Alcuin, inter Alcuin op.* — Elipand donnait le surnom d'Antiphrasius à saint Beatus, son adversaire, parce que *Beatus* voulant dire *Bienheureux* ou *Saint*, il prétendait qu'il n'était appelé ainsi que *par antiphrase*. Saint Beatus est appelé vulgairement en Espagne saint Bieco.

[2] Nicolas était un des sept premiers diacres comme saint Etienne, et fut le chef d'une branche de gnostiques appelés Nicolaïtes.

[3] *Alcuin. adv. Elipand.* — Cet ouvrage contient des renseignements très exacts sur l'histoire de l'hérésie de l'*adoptianisme*.

[4] C'était pour la seconde fois. (*V. Alcuin. adv. Elipand.*)

évêque de Lyon, Nebridius de Narbonne et saint Benoît, abbé d'Aniane. Alcuin les engage à lire son ouvrage pendant leur voyage, afin d'y prendre des armes contre ceux qui leur opposeraient les objections de la lettre d'Elipand.

L'auteur de la vie de saint Beatus prétend que cet hérésiarque revint de son erreur et mourut dans le sein de l'Eglise ; on possède même une lettre de l'évêque de Brague, Ascharicus, qui le félicite sur son retour à la vraie foi. De graves auteurs [1] ont pensé, cependant, qu'il était mort dans son erreur.

Les discussions théologiques n'empêchaient pas Charlemagne de travailler à la civilisation des peuples de son empire. Il regardait le clergé comme l'agent principal de cette civilisation, aussi cherchait-il tous les moyens d'élever le clergé à la hauteur de la mission qu'il devait remplir. Pendant son règne, il assembla un grand nombre de conciles, où, de concert avec les évêques et les nobles, il fit ces Capitulaires qui sont assurément son plus beau titre de gloire. Les chroniqueurs comptent trente-cinq de ces conciles. Le nombre en fut plus considérable. On compte, en outre, cinq conciles provinciaux très célèbres à Arles, à Mayence, à Reims, à Tours, à Châlon-sur-Saône. Dans les Capitulaires qu'on y adopta, on trace aux évêques et aux prêtres leurs devoirs ; on y règle ce qui touchait aux choses ecclésiastiques, les Sacrements, le dimanche, les fêtes, le jeûne et l'abstinence, les églises, les biens ecclésiastiques, les superstitions. On y réglemente les jugements ecclésiastiques, la juridiction du métropolitain et du concile provincial, l'autorité des évêques dans le jugement des clercs et des laïcs, et dans les affaires politiques [2]. La plus grande partie des lois promulguées par Charlemagne sont tirées des anciens

[1] V. Mabillon., *Annal. Bened.*, t. II. — Il paraîtrait qu'Ascharicus, après avoir suivi l'erreur d'Elipand, l'aurait abandonnée après sa condamnation.

[2] V. Sirmond. *Concil. antiq. Gall.*, t. II, p. 64 ad 326 ; Baluze, *Recueil des Capitulaires* des deux premières races des rois franks, 2 vol. in-fol.

conciles de Nicée, de Sardique, d'Antioche, de Laodicée et des autres qui constituaient le corps de l'ancien droit ecclésiastique.

Il chercha surtout à développer la puissance ecclésiastique, qui lui apparaissait comme un grand moyen de civilisation, comme le seul principe d'unité entre ces mille peuplades disséminées dans ses immenses Etats. Ce fut dans ce but qu'il assembla plusieurs conciles à Arles et à Châlon-sur-Saône, pour les provinces méridionales; à Tours et à Reims pour les provinces du centre et du nord des Gaules; à Mayence pour la Germanie [1]. Ce fut surtout Charlemagne qui créa la puissance politique du clergé. Auparavant, il dominait la société, la dirigeait par ses lumières et son influence morale; depuis les invasions barbares, mille causes le poussaient à la tête de la société. Charlemagne, au lieu de comprimer ce mouvement, le seconda de tout son pouvoir, et donna à la puissance ecclésiastique la sanction de ses décrets.

« Nous voulons et ordonnons, dit-il [2], que tous, dans notre royaume, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, obéissent à leurs supérieurs ecclésiastiques, tant du premier que du second ordre, et leur soient soumis comme à Dieu, dont ils sont les ambassadeurs auprès de nous. Que ceux qui refuseront d'obéir aux évêques sachent que jamais ils ne seront élevés aux dignités de l'empire, fussent-ils nos propres enfants; qu'ils n'auront jamais aucune charge au palais; qu'au contraire, ils en seront exclus; qu'on les punira sévèrement, qu'on vendra leurs maisons, qu'on les condamnera à l'exil. »

C'était pour rendre le clergé plus digne de diriger la société et plus capable de la gouverner que l'empereur s'appliquait à le rendre plus vertueux et plus instruit. Jusque dans les dernières années de sa vie, il poursuivit la noble tâche qu'il s'était imposée.

Magnus, archevêque de Sens, écrivait à Théodulf d'Orléans :

[1] Ces conciles se tinrent en 813.
[2] Apud Baluz., *Capit.*, t. I, p. 437.

« L'empereur a coutume d'exercer les évêques par l'étude de la Sainte-Ecriture et de la saine doctrine ; tout le clergé par celle des canons de discipline ; les philosophes par celle des choses divines et humaines ; les moines par l'étude de leurs règles. Son intention est que chacun pratique exactement les devoirs de son état ; voilà pourquoi il exhorte les seigneurs à se rendre habiles dans les conseils, les juges à pratiquer l'équité, les évêques l'humilité, les sujets l'obéissance ; tous, la prudence, la justice, la force et la tempérance. C'est ainsi que ce prince, le plus vertueux des hommes, fait monter l'Eglise au comble de la gloire, et y monte lui-même par la vertu et la sagesse avec lesquells il gouverne les choses civiles et spirituelles. »

On ne peut mieux peindre la sollicitude de Charlemagne pour le progrès moral et intellectuel de la société civile et de l'Eglise.

C'est ainsi que, partagé entre des soins continuels pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, Charlemagne vit arriver le jour de sa mort.

« Sentant sa fin approcher, dit Thégan [1], il fit venir près de lui son fils Hludwig, et, convoquant tous les évêques, les abbés, les ducs, les comtes, les vicomtes, eut avec eux une conférence dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Il les exhorta avec douceur et bienveillance à se montrer fidèles envers son fils, puis demanda à tous les membres de l'assemblée, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, s'ils consentaient à ce que son fils héritât de son titre d'empereur. Tous lui répondirent que c'était l'ordre de Dieu. Le dimanche suivant, ayant pris ses ornements impériaux et mis une couronne sur sa tête, il s'avança avec une pompe éclatante et se rendit à l'église qu'il avait lui-même fait construire.

« Parvenu au pied d'un autel très élevé, consacré à

[1] Theg., *De Gest. Hludowici Pii*, ch. VI, edit. Duchêne, t. II, p. 274 et seq. — Nous avons fait remarquer qu'on devait appeler Hludwig-le-Pieux, l'empereur appelé par l'ancienne école Louis-le-Débonnaire.

J.-C., il y fit placer une couronne d'or autre que celle qu'il portait sur sa tête, et après avoir longtemps prié avec son fils, il lui adressa la parole en présence des évêques et des seigneurs ; il l'exhorta surtout à craindre et à aimer le Dieu Tout-Puissant, à observer ses commandements, à *bien gouverner les Eglises de Dieu* [1] et à les protéger contre les hommes pervers, et lui ordonna d'avoir une bonté à toute épreuve pour ses frères et sœurs plus jeunes que lui, ses neveux et tous ses parents. Il lui recommanda ensuite d'honorer les prêtres comme ses pères, d'aimer son peuple comme ses enfants, de forcer les orgueilleux et les méchants à marcher dans la voie de la justice, de se montrer toujours le consolateur des moines et des pauvres; de ne choisir que des ministres fidèles, craignant Dieu et ayant en horreur les faveurs injustes ; de ne priver personne de ses honneurs sans une cause légitime, d'être lui-même en tout temps irréprochable aux yeux de Dieu et de son peuple. Après avoir ainsi parlé à son fils, l'empereur lui demanda s'il voulait respecter ses volontés, et Hludwig lui répondit qu'avec la grâce de Dieu il lui obéirait religieusement. Alors, Charlemagne lui ordonna de prendre la couronne qui était sur l'autel et de la mettre sur sa tête. « Mon fils, lui dit-il [2], « reçois cette couronne, c'est le Christ qui te la donne, « et prends aussi, cher enfant, les insignes de l'empire. « Puisse Dieu, qui t'élève au faîte des honneurs, t'accor- « der la grâce de toujours lui plaire ! » Les deux empereurs entendirent ensuite la messe, reçurent la divine nourriture du Seigneur et retournèrent au palais. Hludwig soutint son père en allant et en revenant, et tout le temps qu'il resta auprès de lui. Après quelques jours, Charlemagne lui donna des présents magnifiques et lui permit de retourner dans son royaume d'Aquitaine. Avant de se séparer, ils se serrèrent mutuellement dans leurs

[1] *Ecclesias Dei gubernare.*, Theg., ch. VI. — Le gouvernement de l'Eglise passait déjà, presque comme un droit, de Charlemagne à son fils.
[2] Ermold. Nigell., *Gest Hludow. Pii*, liv. 2.

bras et s'embrassèrent en versant des larmes, car ils s'aimaient tendrement. »

Charlemagne ayant ainsi couronné son fils et recommandé de lui donner les titres d'Auguste et d'empereur [1], s'en alla après son départ chasser dans les environs de son palais d'Aix la-Chapelle. Après avoir employé la fin de l'automne à cet exercice, il revint à Aix pour y passer l'hiver; « et ne fit plus que prier, faire des aumônes et « copier des livres [2] ». L'année qui précéda sa mort, il avait soigneusement corrigé, avec des Grecs et des Syriens, les quatre Evangiles de Jésus-Christ. Mais l'année suivante, qui était la quarante-sixième de son règne, il fut saisi par la fièvre au sortir du bain. Chaque jour la fièvre devenait plus forte; il ne mangeait rien et ne buvait qu'un peu d'eau. Le septième jour de sa maladie, il appela auprès de lui Hildebold [3], son évêque-chapelain, pour qu'il lui donnât les sacrements du corps et du sang de Notre-Seigneur et qu'il le fortifiât au sortir de la vie. Le jour et la nuit qui suivirent, sa faiblesse augmenta encore, et le lendemain, au point du jour, il sentit que sa dernière heure était arrivée. Recueillant donc ses forces, il étendit la main droite et fit le signe sacré de la croix sur son front, sur sa poitrine et sur tout son corps; puis, rapprocha ses pieds l'un de l'autre, étendit ses bras et ses mains sur son corps et ferma les yeux en chantant avec douceur ce verset : « Seigneur, je remets mon âme « entre vos mains ». Aussitôt après il expira dans une bonne vieillesse et plein de joie. »

« Son corps [4], lavé et paré suivant l'usage, fut porté et inhumé solennellement dans l'église au milieu des pleurs et du deuil de tout le peuple. Comme il n'avait rien prescrit sur le lieu de sa sépulture, on hésita quelque

[1] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, ch. IX.
[2] Theg., *De Gest. Hludow.*, ch. VII.
[3] Archevêque de Cologne et son archichapelain depuis la mort d'Angelrame de Metz, comme on le voit par le 55[e] canon du concile de Francfort.
[4] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, ch. IX.

temps sur le choix du lieu où on l'inhumerait ; mais enfin on pensa généralement que le lieu le plus convenable était la basilique que lui-même avait fait construire, à Aix, en l'honneur de la sainte et immortelle Vierge, mère de Dieu. Ses obsèques eurent lieu le même jour qu'il mourut. On éleva, sur son tombeau, une arcade dorée sur laquelle on mit son image et une épitaphe ainsi conçue : « Sous cette pierre git le corps de Karl, grand et « orthodoxe empereur, qui agrandit noblement le royaume « des Franks, régna heureusement 47 ans et mourut « septuagénaire, le 5 des calendes de février, la 814e « année de l'Incarnation du Seigneur, indiction sep- « tième ».

Trois ans avant sa mort [1], Charlemagne avait fait un testament qui contient une chose trop remarquable pour être passée sous silence.

Il y partage son mobilier en trois parts, et des deux tiers il fait vingt-un lots qui devront être distribués aux vingt-une métropoles ecclésiastiques de son empire. On voit par là que Charlemagne avait fait une nouvelle circonscription des provinces ecclésiastiques. Les vingt-une métropoles nommées dans son testament sont : Rome, Ravenne, Milan, Fréjus, Gratz, Cologne, Mayence, Salzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarentaise, Embrun, Bordeaux, Tours, Bourges [2].

Charlemagne n'oublia pas les pauvres dans son testament ; la charité fut une de ses belles et nombreuses vertus. Toujours porté à soutenir les pauvres, dit Eginhard [3], il était prodigue d'aumônes et ne bornait pas ses charités à son pays : au delà des mers, en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie, à Carthage, partout où il savait des chrétiens dans la misère,

[1] Eginh., *op. cit.*, ch. x.

[2] Il est remarquable que Charlemagne ne parle ni de Narbonne ni d'Auch.

[3] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, ch. VIII.

il envoyait de l'argent. S'il recherchait l'amitié des princes d'outre-mer, c'était surtout pour procurer des secours et du soulagement aux chrétiens qui vivaient sous leur domination. Entre tous les lieux saints, il vénérait particulièrement l'église de l'apôtre saint Pierre, à Rome. Elevé dès sa plus tendre enfance dans la piété, il honora la religion par ses vertus. Ayant bâti la basilique d'Aix-la-Chapelle, il s'y rendait exactement pour les offices publics, le matin et le soir, et y allait même aux offices de la nuit, autant que sa santé pouvait le lui permettre. Sa sobriété [1] égalait sa piété ; il avait une veritable horreur de l'ivrognerie, donnait rarement de grands repas et était aussi simple à sa table que dans ses vêtements, qui différaient peu de ceux des gens du commun, excepté dans les circonstances extraordinaires. Pendant qu'il mangeait, il aimait à se faire lire les histoires et les chroniques des temps passés, ou les ouvrages de saint Augustin, et surtout le livre de la *Cité de Dieu*. Il se levait plusieurs fois la nuit pour travailler, et dès le matin, en s'habillant, rendait la justice ou donnait ses ordres avec une sagesse extraordinaire. Naturellement éloquent, il s'exprimait avec beaucoup de facilité et paraissait aimer un peu trop à causer, c'était un léger défaut qu'effaçaient bien ses qualités brillantes.

Charlemagne fut un homme de génie, un brave guerrier, un législateur sage et éclairé, un politique habile. Il connut les fautes ; mais si, en regard de ses fautes, on place ses belles actions, on les lui pardonnera facilement et l'on admettra que, dans sa vie, le bien l'emporte de beaucoup sur le mal.

[1] [illegible]



II

L'impératrice Irène et son fils Constantin. — Intrigues de cour. — Mort de Constantin. — Irène seule impératrice. — Nicéphore empereur. — Mort d'Irène. — Mort de Tarasios, Nicéphore patriarche. — Divisions dans l'Église de Constantinople. — Saint Platon et saint Théodore Studite. — Concile assemblé contre eux. — Lettres de saint Théodore aux patriarches. — Mort de l'empereur Nicéphore. — Michel Curopolate empereur. — Le patriarche Nicéphore écrit au pape Léon III. — Etat des églises d'Orient. — Les orthodoxes et les Jacobites. — Manichéens et Pauliciens. — Douceur de Nicéphore. — Conférence au sujet des Bulgares. — Le patriarche Nicéphore et Théodore Studite en contradiction. — L'empereur Michel déposé. — Léon l'Arménien empereur. — Il renouvelle l'iconoclastisme. — Le patriarche Nicéphore lui résiste. — Il est remplacé par Théodore. — Concile des iconoclastes. — Persécution des orthodoxes. — Courage de saint Théodore Studite. — Lettres nouvelles aux patriarches. — Ses souffrances. — Mort de Léon. — Michel empereur. — Continuation de la persécution. — Son ambassade. — L'empereur Hludwig. — Les œuvres de saint Denis l'Aréopagite. — — La question des images exposée par Michel. — L'iconoclastisme en Occident. — Claude de Turin se déclare iconoclaste. — Réfuté par Dungal. — Suite de la persécution en Orient sous Théophile. — Souffrances de saint Théodore et de saint Téophane. — Jean Léconomante patriarche de Constantinople. — Mort de Théophile. — Michel empereur. — Methodius patriarche de Constantinople. — Fin des iconoclastes.

(789-842)

Après le septième concile œcuménique, l'église d'Orient jouit de quelque repos. L'empereur Constantin régna avec sa mère Irène jusqu'en 795. Il mourut alors et Irène occupa seule le trône impérial. Elle envoya à Charlemagne un ambassadeur [1] chargé de préparer un traité de paix entre les empereurs d'Orient et d'Occident. Dans le même but

[1] Eginh. *Annal.;* Théophan. *ann.* 1 Nicéph.

Charlemagne envoya à Irène deux ambassadeurs : Jessé, évêque d'Amiens, et le comte Hélingaud. Lorsqu'ils étaient à Constantinople, le grand Logothète Nicéphore se fit acclamer empereur et fit enfermer Irène. Il se fit aussitôt couronner dans la grande église ; mais le peuple le chargeait de malédictions à cause de sa perfidie à l'égard d'Irène sa bienfaitrice. Par promesses ou menaces, il obtint d'Irène la connaissance de tous les trésors de l'empire, puis il la relégua à l'île des princes dans un monastère qu'elle avait fait bâtir. Quelque temps après, il la fit transporter à l'île de Lesbos où elle fut séquestrée. Elle y mourut le 9 août 803.

Les troupes de Natolie refusèrent de reconnaître Nicéphore pour emperenr et élurent leur chef, Bardane qui marcha sur Constantinople. Il ne jouissait pas plus que Nicéphore de l'estime de la population et il comprit qu'il serait mal reçu dans la ville. Il entra donc en pourparlers avec Nicéphore qui lui promit tout ce qu'il voulut, et fit signer sa promesse par les plus hauts personnages, en particulier par le patriarche Tarasios. Bardane entra alors dans un monastère qu'il avait fait bâtir. Nicéphore lui fit crever les yeux et ses principaux partisans furent réduits au rang d'esclaves. Comme on se récriait contre cette nouvelle perfidie, Nicéphore jura qu'il n'était pour rien dans ces exécutions et fit mine d'en vouloir poursuivre les auteurs. L'hypocrisie était la principale qualité de cet empereur. Il en résulta quelque bien, car il n'osait trop se compromettre ostensiblement. Le patriarche Tarasios gouverna paisiblement l'Église de Constantinople sous son règne. Cet illustre patriarche mourut le 25 février 806 après avoir occupé le siège patriarcal pendant vingt-et-un ans et deux mois.

On rapporte [1] que, ne pouvant se tenir debout sans appui pour célébrer la liturgie, il faisait placer devant l'autel, une petite table sur laquelle il s'appuyait ; il pen-

[1] Théoph., *Chron.*

sait qu'il eût été trop irrespectueux de s'appuyer sur l'autel même. Il est honoré comme saint par les Églises d'Orient et d'Occident.

Après sa mort, l'empereur consulta le clergé, la noblesse et le peuple pour connaître celui qui devait être placé sur le trône patriarcal. Il y avait alors à Constantinople deux moines qui jouissaient d'une grande réputation à cause de leurs vertus : saint Platon et saint Théodore. Ils furent consultés comme les autres moines sur le choix du patriarche. Platon donna par écrit un avis qui ne fut pas suivi. Théodore se récusa. L'empereur se décida en faveur de Nicéphore, un laïc qui, comme Tarasios, avait rempli des charges à la cour. Platon et Théodore se prononcèrent contre ce choix d'un laïc; ils craignaient sans doute que cet exemple, après celui de Tarasios, ne fût dangereux pour la suite. Le clergé et toute la population se déclarèrent pour le choix de l'empereur. L'opposition de Platon et de Théodore pouvait être considérée comme offensante pour l'empereur. Celui-ci voulait les punir de leur hardiesse; mais on lui conseilla de n'en rien faire et de passer outre. Nicéphore fut donc ordonné et consacré patriarche, le jour de Pâques 806 [1].

Nicéphore appartenait à une famille orthodoxe qui avait souffert, sous Constantin Copronyme, pour le culte des images. Sous le règne de Constantin et d'Irène, il fut investi de la charge de secrétaire de l'empereur, aux sessions du septième concile œcuménique.

Il était très savant et très pieux. Il aimait à se retirer dans un monastère qu'il avait fait construire, et à s'y exercer à la pratique de toutes les vertus. Quand l'empereur lui eut notifié son élection au trône patriarcal, il voulut embrasser l'état monastique, et il reçut tous les ordres, successivement, jusqu'au sacerdoce. Pendant sa consécration épiscopale, il tenait à la main un livre qu'il avait composé pour la défense de la foi. Il le plaça der-

[1] Théophan.; *Vit. s. Platon.*; *Vit. s. Niceph.* ap. Bolland.

rière l'autel, afin qu'il fût là comme un témoin permanent de son orthodoxie.

Peu de temps après sa consécration, l'empereur lui suscita des difficultés à propos d'un prêtre nommé Joseph, qui avait été déposé par le patriarche Tarasios pour avoir béni le mariage irrégulier de l'empereur Constantin et de Théodora. L'empereur demanda au nouveau patriarche de rétablir le prêtre Joseph. Nicéphore fit des difficultés ; il craignait de manquer à la mémoire de son saint prédécesseur en rendant une décision contraire à celle qu'il avait prise. L'empereur se montra fort irrité. Nicéphore, craignant qu'il ne se portât à quelque violence contre l'Eglise, céda enfin à ses instances, et rétablit le prêtre Joseph dans ses fonctions. Il n'avait pas voulu cependant prendre de lui-même cette décision, et il avait convoqué pour cela un concile où se trouvèrent quinze évêques, et d'autres dignitaires ecclésiastiques. Parmi ces derniers était Théodore Studite. Il est probable qu'il n'osa pas contredire l'assemblée ; mais le lendemain, après s'être entendu avec Platon, il écrivit au patriarche une lettre dans laquelle les deux saints personnages s'exprimèrent ainsi [1] : « Nous sommes orthodoxes en tout ; nous rejetons toutes les hérésies ; nous recevons tous les conciles généraux, et les conciles particuliers dont les canons ont été approuvés universellement ; nous adhérons aussi aux dispenses légitimes dont les saints ont usé en certaines circonstances. Cette lettre même par laquelle nous vous saluons, fait voir que nous usons d'une dispense. »

Cette phrase signifiait que, s'ils suivaient rigoureusement les règles, ils ne salueraient pas le patriarche. Ils le considéraient donc comme un de ces hérétiques que, selon saint Paul, il ne faut pas saluer. Certainement, Platon et Théodore étaient des hommes très respectables, mais n'oubliaient-ils pas que, dans l'ordre hiérarchique,

[1] Theod. Stud. *Epist.*, liv. I.

ils n'avaient qu'à se soumettre au patriarche, lorsqu'il s'agissait d'une décision qu'il était en son pouvoir de prendre, sans pour cela contrevenir aux saints canons. Platon et Théodore avaient refusé d'entrer en communion avec le patriarche Tarasios, tant que ce saint et grand évêque avait admis l'empereur Constantin à la communion. Ils s'honorent de cette conduite dans leur lettre. Mais comme Tarasios blâmait ostensiblement le mariage adultère de Constantin, ils restèrent en communion avec lui jusqu'à sa mort. Ils ajoutent : « Nous avons reconnu Votre Sainteté pour patriarche, et nous faisons mémoire d'Elle dans la sainte liturgie. Il n'y a donc entre nous aucun désaccord, sinon au sujet de l'économe Joseph qui a été déposé selon les canons et qui, après neuf ans d'interdiction, recommence à exercer ses fonctions. Cela n'a pas lieu en secret ; dans ce cas on pourrait le souffrir puisque nous n'y aurions point de part ; mais on veut qu'il officie solennellement et auprès d'un évêque de votre mérite, source du sacerdoce dans notre Eglise. On aurait dû, au contraire, le priver du sacerdoce pour ne pas scandaliser toutes les communautés de moines ; on a pu se servir de son autorité pour agir autrement ; mais les hommes les plus puissants sont soumis à la puissance des canons ».

Théodore déclare, à la fin de sa lettre, qu'il se sépare de la communion du patriarche. Mais, pendant deux ans, il tint cette résolution secrète. Il avait un frère qui était évêque de Thessalonique, et qui partageait sa manière de voir. Etant venu à Constantinople, il ne communiquait pas avec le patriarche. Un dignitaire s'en étant aperçu, lui dit un jour : « Pourquoi avez-vous laissé passer tant de fêtes sans communiquer avec nous et avec le patriarche ? Dites-en hardiment la raison ». L'archevêque lui répondit : « Nous n'avons rien, ni contre l'empereur, ni contre le patriarche ; nous en voulons seulement à l'économe qui a été déposé conformément aux canons. Le dignitaire de la cour affecta de mépriser

l'archevêque dont l'empereur n'avait à s'occuper, dit-il, pas plus à Thessalonique qu'à Constantinople. Théodore et son frère voulaient que leur opposition fût secrète ; bientôt cependant elle fut connue et plusieurs se déclarèrent pour Théodore. Celui-ci craignit la colère de l'empereur, et, de concert avec saint Platon, écrivit deux lettresau moine Siméon [1], parent de l'empereur, afin de lui exposer les raisons pour lesquelles ils ne pouvaient communiquer avec un prêtre déposé et qui ne pouvait être réhabilité. Ils affirment qu'ils restaient en communion avec l'empereur et le patriarche, Cependant, dans leur première lettre, ils attaquent assez violemment tous ceux qui avaient communiqué avec l'empereur adultère, et qui communiquaient aussi avec le prêtre qui avait osé bénir son mariage.

Le schisme commençait à faire du bruit, et Théodore craignait la colère de l'empereur. Il craignait aussi le patriarche qui connaissait son opposition. Il écrivit plusieurs lettres, soit pour encourager ses moines, soit pour répondre aux objections qui lui étaient faites sur sa conduite.

On apprit à Rome que Théodore faisait un schisme dans l'église de Constantinople. Basile, abbé de saint Sabas, lui en écrivait avec une sévérité que justifiait l'amitié qui l'unissait au saint abbé de Stude. Théodore se défendit, et essaya de prouver qu'il ne faisait point schisme. Il parle dans sa lettre, avec beaucoup de respect du patriarche, mais il parle du pape assez librement et fait voir qu'il n'en était pas satisfait [2]. Les adversaires de Théodore prétendaient que la réhabilitation de l'économe Joseph n'était qu'un prétexte, et qu'il se déclarerait non seulement contre le patriarche Nicéphore, mais encore contre Tarasios, parce qu'ils auraient communiqué soit avec l'empereur adultère, soit avec Joseph.

[1] Theod. Stud. *Epist.*, liv. I.

[2] Theod. Studit., *Epist.*, liv. I, *Epist.* 28 *ad Sab*; *Epist.* 32; *ad. Nicol.*

Théodore niait formellement que tels fussent ses sentiments, et il prit l'engagement de célébrer la liturgie avec le patriarche dès qu'il en serait requis, et lorsque Joseph serait remis sous le coup de son ancienne condamnation.

L'empereur ayant appris ce qui se passait, manda Platon et Théodore. Ils lui resistèrent et s'attirèrent une véritable persécution. Des troupes entourèrent leurs monastères. Des évêques intervinrent et les engagèrent à communiquer avec Joseph : ce fut, disaient-ils, sur l'ordre de Tarasios, qu'il bénit le mariage de l'empereur; or, Tarasios était un saint que l'on peut comparer à Jean Chrysostôme; vous devez vous soumettre par respect pour lui [1].

Platon et Théodore restaient inébranlables. L'empereur résolut alors de les faire condamner canoniquement. Il convoqua à cet effet des évêques et des abbés, qui délibérèrent en présence de trois hauts dignitaires de l'empire. Platon fut cité. Ne pouvant marcher à cause de son grand âge, on le porta devant l'assemblée. Ceux qui le portaient se le passaient les uns aux autres en l'insultant. Théodore comparut aussi devant l'assemblée où on le traita de fou.

On ne voit pas que le patriarche ait assisté à cette assemblée. On y décréta que le mariage de Constantin avec Théodora avait été légitime par dispense, et on dit anathème à ceux qui ne voulaient pas accepter les dispenses des saints. Des officiers de la cour allèrent signifier le décret à Platon, à Théodore, et à l'archevêque de Thessalonique. On les jeta ensuite en prison, puis on les relégua dans des îles voisines de Constantinople.

Les moines de Stude restèrent fidèles à leur abbé. On les persécuta et on les transféra en d'autres monastères ennemis, où on les traita indignement.

De sa prison, Théodore écrivit un grand nombre de

[1] Theoph.; *Vit. Platon;* Theod. *Epist.*, liv. I, *Epist.* 48.

lettres pour affermir ses amis, pour répondre aux objections qui lui étaient adressées, pour établir l'orthodoxie de sa doctrine. Il écrivit aussi au pape Léon III ; mais il détruisit sa lettre dans la crainte qu'elle ne tombât entre les mains de l'empereur. Un nommé Eusthate qui l'avait eue en sa possession et l'avait lue, en fit une rédaction nouvelle à Rome et la remit au pape. Théodore s'y plaint de ce qu'un faux concile l'avait excommunié et prie le pape d'en assembler un autre pour le défendre. La réponse du pape est perdue ; on la connaît par la réponse qu'y fit Théodore et dont Eusthate fut porteur [1]. Il y remercie le pape des présents qu'il lui avait envoyés et s'y élève avec énergie contre ses adversaires qu'il accuse d'hérésie, et qu'il appelle *Méchiens*, c'est-à-dire, adultérins. Il écrivit en même temps à son ami Basile, le priant de soutenir sa cause auprès du pape.

On peut croire que le patriarche Nicéphore ne jugeait pas à propos de s'occuper de la question soulevée par Théodore ; il avait à soutenir assez d'autres luttes contre l'empereur qui affectait de protéger les Manichéens, et de persécuter de toutes manières les orthodoxes [2]. Ce tyran ayant déclaré la guerre aux Bulgares qui alors étaient encore païens, fut vaincu et tué. Son armée fut massacrée ou dispersée. Son gendre Michel, surnommé Curopolate ou Rhangabé fut déclaré empereur. Le patriarche le couronna après lui avoir fait une déclaration par laquelle il s'engageait à donner la paix au clergé et aux moines, et à protéger les orthodoxes.

Michel se montra fort orthodoxe. Il rappela d'exil Platon, Théodore et leurs partisans. L'économe Joseph fut de nouveau dégradé et le schisme dont il avait été l'occasion cessa (811).

Depuis cinq ans que Nicéphore était patriarche, il n'avait pas adressé au pape de Rome sa lettre synodale, comme c'était la coutume. L'empereur Nicéphore s'y

[1] Theod. *Epist.*, liv. I, *Epist.* 34, 41.
[2] Theop. *Chronograph.*

opposait formellement. Michel ne fut pas aussi intolérant ; en même temps que le patriarche renouait les liens de la communion avec l'Occident, l'empereur envoyait le même délégué à Charlemagne pour lui demander son amitié et signer un traité de paix entre les deux empires. Dans ce traité on donnait à Charlemagne le titre de *Basileus* comme à l'empereur de Constantinople [1].

Dans sa lettre synodale [2], le patriarche Nicéphore fait sa profession de foi selon la coutume suivie dans ces sortes d'écrits. Il y fait connaître sa vie jusqu'à la consécration qu'on lui donna malgré lui. Il mentionne les présents qu'il envoie au pape et lui recommande son envoyé, Michel, métropolitain de Synnade.

Les Eglises d'Orient avaient toujours à souffrir de la part des Musulmans ; cependant, les sièges patriarcaux se maintenaient et luttaient pour l'orthodoxie, non seulement contre les Musulmans, mais contre les hérétiques ou schismatiques qui s'étaient maintenus malgré les décisions des conciles œcuméniques et formaient des communautés séparées. La secte des Jacobites était surtout importante en Egypte, et son clergé l'emporta quelquefois sur le clergé orthodoxe.

Le patriarche Politianus, qui avait envoyé un délégué au septième concile œcuménique, tint le siège d'Alexandrie pendant quarante-six ans et mourut sous le califat d'Aroun-al-Raschid. Ce souverain lui fit de riches présents et protégea son Eglise parce qu'il avait guéri une de ses femmes qu'il affectionnait beaucoup. Politianus était médecin avant d'être patriarche. Il eut pour successeur Eusthathe, qui occupa le siège patriarcal quatre ans. Christofe, qui lui succéda, l'occupa pendant trente-deux ans [3]. A la même époque Théodore et Théodoret occupaient le siège d'Antioche ; celui de Jérusalem fut occupé successivement par Georges et par Thomas ou Tamric.

[1] Theoph. *Chronog.;* Eginh. *Annal.*
[2] V. Labb. *Conc.*, t. VII.
[3] Eutych. *Annal.;* Le Quien, *Oriens christianus.*

Dans ces trois patriarcats on rencontrait un grand nombre de sectaires qui perpétuaient l'opposition faite par les Eutychiens et les Nestoriens aux conciles œcuméniques. Les plus nombreux sont désignés sous le nom de Jacobites. Ils avaient à Alexandrie, à Antioche et à Jérusalem des patriarches, et ils faisaient une guerre acharnée aux orthodoxes, soutenus souvent par les Musulmans qui donnaient aux orthodoxes le nom d'Impériaux ou Melchites, parce qu'ils les regardaient toujours comme soumis aux empereurs de Constantinople. Les Jacobites entretenaient cette opinion pour nuire aux orthodoxes dans l'esprit des Musulmans. Les Jacobites étaient très nombreux; on en rencontrait jusque dans l'extrême Orient, sur les frontières de la Perse. Ce pays fournissait aussi à l'empire d'autres hérétiques qui, sous des noms d'apparence chrétienne et en se disant chrétiens, répandaient la doctrine des deux principes que Manès avait apportée d'Orient. Les Manichéens joignaient beaucoup d'immoralité à leurs systèmes philosophiques, ce qui leur gagnait un grand nombre de partisans. Plusieurs empereurs les protégèrent; ils étaient connus dans l'empire sous le nom de Pauliciens. L'empereur Michel sévit contre eux avec une rigueur excessive, et ordonna de les punir tous de mort. Il fit couper la tête à plusieurs, mais le saint patriarche Nicéphore le supplia de cesser ces violences [1], ce qui lui attira les reproches de l'historien Théophane qui regardait comme ignorants et traîtres aux bonnes traditions de l'Eglise, ceux qui ne voulaient pas la mort des hérétiques. Les Manichéens ou Pauliciens se maintinrent en Orient malgré les poursuites, parfois fort vives, qui furent exercées contre eux.

Théophane avait certainement trop de zèle en blâmant le saint patriarche Nicéphore qui se montrait, par sa douceur, plus chrétien que lui. Il donna une nouvelle preuve de cette douceur dans une discussion rela-

[1] Théoph. *Chronograph.*

tive aux Bulgares. Ce peuple, qui appartenait au groupe slave, très répandu dans tout l'empire, s'était maintenu, malgré les empereurs, dans une partie de l'empire très rapprochée de Constantinople. Ils confinaient de l'autre côté au Danube, et ils s'étaient établis en Thessalie et en Macédoine. Ils s'étaient répandus peu à peu et pacifiquement dans ces vastes régions au milieu des populations qui les habitaient avant eux. Plusieurs empereurs les considéraient comme un danger pour leur trône ; d'autres les avaient admis au nombre de leurs sujets en leur laissant une certaine autonomie, et on rencontrait des Bulgares dans les administrations, dans l'armée et même à la cour. L'empereur Justinien I[er] était Bulgare et latinisa son nom slave, qui signifiait *justicier*. Nous avons remarqué qu'un Bulgare avait occupé le siège patriarcal de Constantinople. Cependant, au commencement du neuvième siècle, les Bulgares étaient encore presque tous payens. Par suite de luttes entre eux et les empereurs, il y avait des Bulgares captifs à Constantinople, et des Grecs captifs chez les Bulgares. Le chef de ce peuple demanda la paix à l'empereur Michel et proposa de rendre de chaque côté les prisonniers [1]. Or, les Bulgares prisonniers à Constantinople avaient embrassé le christianisme. On se demandait s'il était permis de renvoyer ces chrétiens chez leurs compatriotes payens. L'empereur Michel manda le patriarche Nicéphore, les métropolitains de Nicée et de Cyzique et plusieurs personnages éminents parmi lesquels était Théodore Studite, pour les consulter. Nicéphore fit observer que ceux qui étaient prisonniers chez les Bulgares étaient chrétiens aussi bien que les Bulgares convertis à Constantinople, et qu'il ne voyait pas pourquoi on sacrifierait les premiers à ces derniers. L'empereur était du même avis ; Théodore, sur cette question comme sur beaucoup d'autres, prit parti contre le patriarche. Il eut pour lui la majorité

[1] Theoph. *Chronog.*

dans l'assemblée et la paix ne fut pas conclue avec les Bulgares.

On peut croire cependant que l'empereur et le patriarche avaient raison.

Théodore perdit à cette époque, saint Platon, son oncle (813). Il n'avait pu rester reclus comme il l'avait été pendant la plus grande partie de sa vie, car il était tellement infirme qu'il avait besoin d'avoir quelqu'un auprès de lui pour le soigner. Le patriarche Nicéphore, accompagné de son clergé, se rendit auprès de lui, au monastère de Stude, l'embrassa et lui demanda sa bénédiction. Il ne voulait pas que l'on pût croire qu'il restât encore le plus léger soupçon au sujet des dissentiments qui avaient existé. Le jour du convoi, Théodore Studite prononça l'oraison funèbre de son saint oncle, et y donna des renseignements très édifiants sur la vie de cet éminent personnage [1].

L'opinion de Théodore Studite concernant les Bulgares eut des résultats déplorables. Le chef des Bulgares, voyant sa demande de paix rejetée, marcha sur Constantinople. L'empereur Michel alla au devant de lui. Son armée se débanda. Effrayé, il renonça à l'empire en faveur de Léon, gouverneur de Natolie, et embrassa la vie monastique avec toute sa famille. Les Bulgares arrivèrent jusqu'aux portes de Constantinople. Léon, qui avait eté sans délai couronné empereur, envoya vers leur chef, pour lui demander une conférence. C'était un piège; il voulait le tuer. Le chef bulgare s'en étant aperçu, se retira, emmenant avec lui tous les habitants d'Andrinople et des environs. Parmi eux se trouvaient des évêques, qui convertirent un grand nombre de Bulgares au christianisme. Le chef bulgare ne vit dans les convertis que des ennemis de sa domination et les fit massacrer cruellement [2].

[1] *Vit. S. Plat.*; *Vit. S. Theod. Stud.* (Ap. Bolland.).

[2] Théoph. *Chronog.* La chronographie de Théophane se termine à l'avènement de l'empereur Léon. Il mourut vers cette époque. Dans son ouvrage,

Léon, le nouvel empereur, avait été couronné par le patriarche Nicéphore, sur une déclaration qu'il avait faite de son orthodoxie. On verra si sa déclaration était faite de bonne foi. Il fit enfermer en divers monastères Michel, son prédécesseur, sa femme et ses enfants. Le plus jeune de ses trois fils, Nicétas, prit le nom monastique d'Ignatius. Nous le verrons élevé sur le siège patriarcal de Constantinople.

L'empereur Léon était surnommé l'Arménien à cause de son origine. On le surnommait aussi Caméléon à cause de la facilité avec laquelle il changeait de mœurs et de sentiments. Il commença par se montrer très orthodoxe [1]. Mais, enflé par les victoires qu'il remporta contre les Bulgares, il mit toute hypocrisie de côté et se déclara iconoclaste. Il dit un jour à plusieurs de ses courtisans : « Pourquoi les chrétiens sont-ils sous le joug des infidèles ? N'est-ce pas parce qu'ils adorent les images ? Remarquez que tous les empereurs qui ont pris leur défense ont été détrônés ou tués dans une guerre. Ceux, au contraire, qui ne les ont pas adorées sont morts tranquillement dans leur palais, et ont été inhumés avec honneur dans l'Eglise des apôtres. Je veux imiter ces derniers afin de vivre longtemps et de laisser l'empire à mon fils et à mes petits-enfants, jusqu'à la quatrième génération ». Pour arriver à son but, il choisit quelques personnages de la cour qu'il savait disposés à le seconder, et un prêtre, nommé Jean, qui appartenait au clergé impérial. Par ordre de l'empereur, Jean et ses affiliés recherchèrent dans les églises et les monastères les vieux livres qui pourraient être favorables à leur système ; ils s'attachèrent aux documents mis en relief par le concile des iconoclastes sous Constantin Copronyme, et détruisirent

il se prononce ouvertement en faveur du patriarche Nicéphore contre Théodore Studite. Théophane était un savant personnage, et son opinion sur les affaires de son temps a beaucoup d'importance.

[1] *Append. ad Theoph.; Vit. s. Niceph.; Vit. s. Theod. Stud.* (Ap. Bolland.).

les livres qui leur étaient contraires. Pendant qu'ils se livraient à ce travail, l'empereur mandait à Constantinople Antoine, métropolitain de Sylée. C'était un évêque fort peu honorable qui était arrivé à l'épiscopat par ses intrigues et en dissimulant son opposition au culte des images. L'empereur lui demanda s'il était ordonné d'adorer les images. Antoine répondit négativement. Pendant son séjour à la cour, Antoine gagna les bonnes grâces de l'empereur qu'il amusait par ses conversations très agréables et pleines d'esprit. L'empereur, après avoir acquis la certitude qu'il pouvait compter sur lui, le renvoya à son Eglise. Au mois de décembre (814), il crut avoir pris toutes les mesures qui pouvaient le conduire à son but. Il manda alors le patriarche Nicéphore auquel il dit : « Le peuple est scandalisé à cause des images ; il dit que c'est mal de les adorer, et que le culte qu'on leur rend est cause de notre infériorité vis-à-vis des infidèles. Ayez un peu de condescendance, abandonnons ce culte qui abaisse l'âme, ou bien, dites-moi pourquoi vous l'admettez, puisque l'Ecriture n'en dit pas un mot ». Le patriarche répondit : « Nous ne pouvons toucher aux anciennes traditions; nous vénérons les images comme la croix et l'Evangile, quoique l'Ecriture ne parle pas plus des unes que des autres ».

On sait que les iconoclastes admettaient le culte de la croix et de l'Evangile. L'empereur ne poussa pas plus loin la discussion. Mais le patriarche, ayant appris de l'empereur qu'Antoine de Sylée était favorable à l'erreur des iconoclastes, le fit venir à Constantinople et lui demanda si cela était vrai. Antoine nia qu'il fût iconoclaste et il en donna une déclaration qu'il signa et scella. Il y professait qu'il vénérait les images et prononçait l'anathème contre ceux qui ne les vénéraient pas. Il donna cette déclaration en présence de plusieurs métropolitains qui se trouvaient chez le patriarche en même temps que lui. L'empereur lui ayant reproché d'avoir donné et signé une telle pièce, Antoine lui dit : « Je me

suis moqué d'eux afin de vous faciliter les moyens d'exécuter votre dessein. »

Afin d'arriver à son but, l'empereur comprit qu'il devait avoir pour lui plusieurs évêques. Il manda tous les suffragants du siège patriarcal. Tous se dirigèrent vers Constantinople, mais avant qu'ils fussent descendus du vaisseau, on les arrêtait et on leur demandait si leur intention était d'aller demeurer chez le patriarche. Ceux qui déclaraient que telle était leur intention formelle étaient jetés en prison. Ceux qui semblaient vouloir se soumettre aux volontés de l'empereur étaient seuls conduits à la ville. Le patriarche eut connaissance de ces procédés. Il convoqua alors les évêques et les moines qui étaient à Constantinople ou dans les environs ; tous se réunirent dans la grande Eglise et passèrent la nuit en prières afin que Dieu épargnât à son Eglise la persécution qu'ils redoutaient. L'empereur fut averti de cette assemblée. Il envoya, dès le matin, des officiers au patriarche pour s'en plaindre comme d'un commencement de sédition, et lui ordonner de se rendre au palais dès qu'il ferait jour. Après avoir terminé les prières, le patriarche adressa un discours pathétique aux assistants pour les exhorter à défendre avec énergie la vérité. Il se dirigea ensuite vers le palais, suivi des évêques et des moines. L'empereur ne tendit pas la main au patriarche et ne l'embrassa point comme c'était l'usage. Il s'assit ; lui fit signe de s'asseoir et adressa d'abord la parole à lui seul : « Nous ne cherchons, dit-il, qu'à connaître la vérité, et rétablir la paix. Ne savez-vous pas combien sont nombreux ceux qui sont choqués du culte des images ? On ne peut les ramener qu'en répandant aux passages de l'Ecriture qu'ils allèguent en faveur de leur opinion. Je veux donc que, à l'instant même vous entriez en conférence avec eux. Si vous refusez, on verra clairement que votre cause est faible ». Le patriarche répondit : « Je n'ai jamais cherché à exciter des troubles et à attaquer votre puissance ; j'ai seulement prié pour vous comme

l'Ecriture l'ordonne. Personne plus que moi n'aime la paix, c'est vous qui la troublez, puisque toutes les Eglises sont d'accord touchant le culte des images. Rome, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, consentent-elles à leur abolition? Ne mettez pas votre puissance au service d'une hérésie abatue et condamnée. Si quelqu'un a ébranlé votre foi, je veux bien vous satisfaire en discutant leurs arguments ; mais nous ne devons pas entrer en discussion avec des hérétiques déjà condamnés et anathématisés ». L'empereur consentit à discuter avec lui et le patriarche traita d'une manière complète la question des images.

Tandis qu'il parlait, on vit entrer dans l'endroit où il était avec l'empereur, les évêques et les abbés qui l'avaient accompagné, les chefs des iconoclastes qui logeaient au palais, tout le sénat et des officiers de la cour l'épée nue à la main. Quand ils furent tous entrés, le patriarche Nicéphore, s'adressant aux grands dignitaires de la cour, leur posa cette question : « Dites-moi si ce qui n'existe pas peut être détruit ». Les dignitaires se regardaient l'un l'autre sans pouvoir répondre; ils ne comprenaient pas la question. Alors le patriarche s'expliqua de cette manière : « Les images ne furent-elles pas détruites sous Léon-l'Isaurien et sous son fils Constantin? — Certainement, répondirent-ils. Le patriarche reprit : Cela prouve qu'elles existaient auparavant ». L'empereur l'interrompit en disant aux évêques et aux abbés : « Sachez, mes pères, que je suis de votre sentiment », en disant cela, il tira de son sein un reliquaire orné d'images et le baisa, puis il ajouta : « Comme il en est qui sont d'un autre sentiment, et comme la question a été portée devant moi, je ne puis m'empêcher de la faire examiner ».

Les orthodoxes connaissaient sa perfidie et savaient qu'une conférence avec les hérétiques n'aboutirait à rien. Ils refusèrent donc d'entrer en discussion : « S'il s'agit, dit Emilianus de Cyzique, d'une affaire ecclésiastique, on doit la traiter dans l'Eglise selon la coutume,



et non au palais. — Mais, dit l'empereur, je suis enfant de l'Eglise et je veux vous écouter comme médiateur. — Si vous êtes médiateur, dit Michel de Synnade, pourquoi n'en tenez-vous pas la conduite? Vous cachez les hérétiques dans votre palais, vous avez des conférences avec eux, vous les nourrissez délicatement, vous les excitez à nous attaquer et vous leur laissez toute liberté d'enseigner l'erreur et les bibliothèques sont à leur disposition. Quant à nous, on nous refuse des livres; vos ordres nous inspirent une terreur telle que nous n'osons parler même dans les rues. — Si vous ne parlez pas, reprit l'empereur, c'est que vous manquez de preuves. — Nous n'en manquons pas, répondit Théophylacte de Nicomédie, mais nous manquons d'auditeurs disposés à nous écouter. — Comment voulez-vous, ajouta Pierre de Nicée, que nous conférions avec les hérétiques lorsque vous les soutenez; les Manichéens eux-mêmes l'emporteraient sur nous, si vous vous déclariez en leur faveur. — Ecoutez, Seigneur, dit Eutymius de Sardes : depuis plus de huit cents ans que Jésus-Christ est venu dans ce monde, on l'a peint et on l'a adoré dans son image. Qui serait assez hardi pour abolir une tradition aussi ancienne. Elle a été confirmée par le deuxième concile œcuménique de Nicée tenu sous Irène et Constantin. Que celui qui ose s'élever contre elle, soit anathème! »

Après les évêques, Théodore Studite prit la parole: « Seigneur, dit-il, ne troublez pas l'ordre de l'Eglise. L'apôtre enseigne que Dieu y a établi des apôtres, des prophètes, des pasteurs et des docteurs, mais il n'a point parlé des empereurs. Vous êtes chargé de l'Etat et de l'armée, prenez-en soin et laissez l'Eglise aux pasteurs et aux docteurs. »

L'empereur entra dans une furieuse colère et fit chasser du palais les évêques et les abbés. Ordre leur fut donné individuellement de ne pas sortir de leurs maisons, de ne pas se voir les uns les autres et de ne pas discuter les questions doctrinales. Lorsque cet ordre fut donné à

Théodore Studite, il répondit : « Jugez vous-même s'il est plus juste d'obéir à Dieu ou à vous. On pourra nous couper la langue, mais on ne nous fera pas abandonner la défense de la foi ». En effet, Théodore continua à voir les orthodoxes et à leur écrire ; il se rendait souvent auprès du patriarche pour le soutenir dans l'accablement où il était tombé.

D'autres abbés n'avaient pas eu le même courage que lui comme on le voit dans une circulaire qu'il écrivit aux moines [1] : « En ce temps où Jésus-Christ est persécuté dans son image, ce ne sont pas seulement ceux qui occupent des places dans l'Eglise et qui sont distingués par leur science, qui doivent combattre pour la vérité, les disciples eux-mêmes y sont obligés. Quand des abbés, arrêtés par l'empereur, sont demeurés dans le silence, et, ce qui est pis encore, ont promis par écrit de ne pas s'assembler et de ne pas enseigner, ils ont trahi la vérité ; ils ont préféré vivre à leur aise dans leur monastère, que souffrir pour la bonne cause. Que sommes-nous, disent-ils? Ils sont chrétiens, et par conséquent ils doivent élever la voix dans les circonstances où nous sommes ; ils sont moines, c'est-à-dire, qu'ils ont tout abandonné pour se mettre hors des atteintes du monde ; ils sont abbés, et sont chargés, par conséquent, de réparer les fautes des autres. Si quelqu'un vient à eux pour s'instruire, que lui diront-ils? Ils diront : « J'ai ordre de ne point parler et de pas vous recevoir dans mon monastère ».

L'opposition que l'empereur rencontra le confirma dans son système d'hypocrisie. Il envoya des soldats iconoclastes insulter à l'image du Christ que l'impératrice Irène avait fait rétablir ; mais il feignit, devant tout le peuple, d'être fort affligé de ce qui s'était passé, et il vénérait publiquement une croix sur laquelle l'image du Christ était peinte. La fête de Noël étant proche, le patriarche craignit que l'empereur ne se rendît à l'église

[1] Theod. Stud. II, *Epist.* 2.

patriarcale avec l'intention de faire quelque scandale. Il lui envoya donc dire qu'il était prêt à quitter son siège si sa personne pouvait être la cause de quelque trouble. Mais l'empereur s'empressa de répondre : « Qui oserait songer à déposer le patriarche, notre père, et à troubler l'Eglise? J'ai examiné la question des images à cause de ceux qui en parlaient, mais, au fond, je crois comme l'Eglise », et, comme il en avait pris l'habitude, il tira l'image du Christ de son sein et l'adora.

Le jour de Noël il alla à l'église patriarcale, entra dans le sanctuaire selon la coutume suivie par les empereurs, et baisa l'autel sur lequel était l'image de la Nativité du Christ. Tous les fidèles en furent très satisfaits. Mais à la fête de l'Epiphanie, l'empereur renonça à son hypocrisie; il entra dans l'église mais ne vénéra point les images. Dès lors, il se déclara plus ouvertement contre le patriarche, l'empêcha de prêcher et confia l'administration de son Église au patrice Thomas. Le patriarche, déjà très faible, tomba tout à fait malade; l'empereur espéra qu'il en mourrait. Ayant appris quelque temps après, qu'il allait mieux, il lui envoya Théophane, frère de l'impératrice, pour l'inviter à une conférence avec les iconoclastes. Le patriarche refusa : « Je suis encore malade, répondit-il en substance; outre les raisons que j'ai déjà données pour ne pas accepter de conférence, il y en a d'autres; je demande que l'on me rende préalablement l'administration de mon Eglise; qu'on rende la liberté aux évêques que l'on retient emprisonnés; qu'on rappelle les évêques exilés; qu'on repousse ceux dont les ordinations ont été irrégulières; que la conférence ait lieu dans l'église. A ces conditions, j'accepterai la conférence quand ma santé sera rétablie ».

Les iconoclastes avaient la prétention de former comme le synode de la cour. Ils prétendirent avoir le droit de juger et de déposer le patriarche qui n'avait pas répondu aux trois monitions canoniques qu'ils lui avaient adressées. Il lui envoyèrent une dernière sommation par de



faux ecclésiastiques accompagnés de quelques vagabonds. Le patriarche ne voulait pas les recevoir, mais il y consentit ensuite, sur les instances du patrice Thomas. Quand ils furent devant lui, ils lui déclarèrent que s'il voulait éviter la déposition, il devait, comme le synode de l'empereur, rejeter les images. Le patriarche répondit : « Quel est donc celui qui ose se donner le droit de recevoir des accusations contre nous? Est-ce le pape de Rome ou un des autres patriarches? Si je suis coupable, comme vous le dites, de crimes qui méritent la déposition, suffirait-il, pour me justifier, de me rendre à la volonté de l'empereur contre les images? Cela suffirait-il pour me justifier et mériter mon rétablissement en un seul jour? Me croyez-vous si peu instruit des lois de l'Eglise? Quand même le siège de Constantinople serait vacant, aucun évêque étranger à cette Eglise n'aurait le droit d'y exercer l'autorité, à plus forte raison quand ce siège est encore occupé ».

Le patriarche, ayant pris le livre des canons, lut celui qui condamnait ses accusateurs et les frappa d'anathème. La troupe se retira en criant anathème contre lui et contre Tarasios. Le patriarche fut averti que ses ennemis voulaient l'empoisonner. Ils cherchèrent à ameuter contre lui le peuple et défendirent de le nommer dans les prières de la liturgie. Nicéphore vit bien qu'il ne pourrait jamais avoir raison d'une telle cabale soutenue par l'empereur; il écrivit donc à ce prince en ces termes : « Jusqu'ici, j'ai combattu pour la vérité, autant qu'il m'a été possible; j'ai souffert toutes sortes de mauvais traitements; les insultes, la prison, la confiscation de mes biens, l'enlèvement de mes serviteurs. Dernièrement, des gens qui avaient les apparences d'évêques, sont venus m'insulter lorsque j'étais malade et s'étaient fait accompagner d'une populace armée d'épées et de bâtons. J'ai appris que les ennemis de la vérité ont résolu de me déposer ou de m'ôter la vie. Pour éviter un malheur dont le péché retomberait sur Votre Majesté, je



cède, malgré moi, à la nécessité de quitter mon siège, et je recevrai avec actions de grâce ce que Dieu permettra qui m'arrive ».

L'empereur sourit en recevant cette lettre, et commanda au patrice Thomas de prendre avec lui une troupe de soldats et d'enlever le patriarche pendant la nuit. Au moment où les soldats entraient chez lui, Nicéphore demanda de la lumière et se leva de son lit. Après s'être habillé, il demanda un encensoir et, à la lueur de deux flambeaux, il entra dans l'église. Prosterné à terre, il recommanda à Dieu ce lieu saint, le priant de ne pas le laisser profaner. Il fit ses adieux à son siège patriarcal et à Constantinople, et se livra aux exécuteurs des ordres de l'empereur. Ceux-ci le mirent dans une chaise et le portèrent à la citadelle d'où on le descendit dans une barque qui le conduisit à Chrysopolis. On l'enferma dans le monastère Agathos qu'il avait fondé, puis on le transféra à celui de Saint-Théodore dont il était également fondateur.

Le lendemain, dès le matin, l'empereur assembla le peuple et chercha à lui persuader que Nicéphore avait abandonné son Eglise sans y être forcé, et qu'il s'était rétiré de son plein gré. Il proposa, pour lui succéder, un certain Jean Leconomante ; mais les patrices s'opposèrent à ce choix : « C'est, dirent-ils, un jeune homme encore inconnu, et il ne convient pas que des vieillards comme nous se prosternent devant lui ». Alors l'empereur désigna Théodote, fils du patrice Michel, beau-frère de Constantin Copronyme. Théodote était écuyer de l'empereur et partageait ses erreurs ; il n'avait ni piété ni connaissances des choses de la religion ; il avait un peu étudié l'Ecriture-Sainte et paraissait fort doux de caractère. A peine eut-il pris possession du palais patriarcal, qu'il y tint table ouverte. Les ecclésiastiques, les évêques et les moines qui avaient observé depuis leur enfance les règlements qui leur interdisaient de manger de la viande, en mangeaient sans scrupule. La demeure



patriarcale si grave et si sérieuse sous Nicéphore, devint un lieu de plaisir, et l'on n'y entendait que des rires et des propos déshonnêtes.

A peine Nicéphore avait-il quitté Constantinople, que les iconoclastes se livrèrent à tous les excès contre les images. On les couvrait d'ordures, on les déchirait, on les brûlait avec une espèce de fureur. Théodore Studite protesta contre de tels scandales, et, le dimanche des Rameaux, il fit porter à la procession les saintes images par ses moines avec grande solennité, et en chantant des hymnes. L'empereur l'ayant appris, fit défendre à Théodore de telles démonstrations sous peine du fouet et de la mort. Théodore ne tint aucun compte de ces menaces, et, publiquement, il encourageait tous ceux qui le consultaient à honorer les saintes images.

Théodote fut intrônisé le jour de Pâques. Aussitôt après cette fête, l'empereur convoqua un concile [1]. Il y appela les iconoclastes et les évêques qui avaient aidé à ses violences et semblaient professer les mêmes erreurs. Le nouveau patriarche présida l'assemblée. L'empereur n'y assista pas afin de n'être pas obligé de signer une profession de foi contraire à celle qu'il avait signée à son avènement au trône. Son fils Symbatius qu'il avait nommé Constantin, y assista. Les moines avaient été invités au concile. Ils s'excusèrent dans une lettre commune que Théodore Studite avait rédigée en leur nom [2]. Ils y disaient en substance : « Les canons nous défendent de faire aucun acte ecclésiastique, principalement en ce qui concerne les questions de foi, sans le consentement de notre évêque. C'est pourquoi nous n'avons pas obéi à votre double appel, parce que nous ne connaissons pour notre évêque que le très saint patriarche Nicéphore. D'autre part, nous avons appris que l'assemblée convoquée n'a pour but que de contredire le deuxième concile de Nicée et de défendre la vénération des saintes images.

[1] *Vit. S. Niceph.*
[2] Theod. Studit. Liv. II. *Epist.* I.

C'est pourquoi nous vous déclarons que nous conservons la doctrine professée par toutes les Eglises qui sont sous le ciel et que nous vénérons les saintes images, conformément, non seulement aux décisions du second concile de Nicée, mais à toute la tradition écrite ou non écrite depuis l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous n'accepterions aucune autre doctrine alors même que Pierre ou Paul, ou un ange descendu du ciel, nous l'enseignerait, nous sommes prêts à tout souffrir, même la mort, plutôt que d'y renoncer ».

Deux moines apportèrent cette lettre au concile. On les renvoya après les avoir roués de coups et l'on ne tint aucun compte de la lettre.

Dans sa première séance [1], l'assemblée lut et approuva la profession de foi du conciliabule iconoclaste tenu sous Constantin Copronyme ; on décerna à cette assemblée le titre de septième concile œcuménique rétiré au deuxième concile de Nicée, et on anathématisa les patriarches orthodoxes. Le deuxième jour, on amena au concile des évêques orthodoxes qui semblaient faibles de caractère. Ils prouvèrent qu'on s'était trompé en les jugeant ainsi. Avant même de les introduire dans la salle du concile, on déchira leurs habits et on les traîna ensuite dans cette salle où on les fit tenir debout comme des coupables attendant leur condamnation. On leur dit alors que s'ils voulaient changer d'opinion, ils seraient admis à prendre séance avec les autres évêques. Ayant refusé énergiquement, on se jeta sur eux, on les jeta par terre et on leur mit le pied sur la gorge. On les fit ensuite relever et on les fit sortir de la salle à reculons, en leur crachant au visage et en leur donnant des coups de poing. Plusieurs étaient couverts de sang. Au sortir de la salle, des soldats s'emparèrent d'eux et les conduisirent en prison.

On prit ensuite les abbés des plus célèbres monastères. Ceux-ci se montrèrent aussi fermes que les évêques et on les jeta en prison.

[1] Append. ad Theoph.; *Vit. S. Niceph.*; Theod. Stud. *Epist.* Liv. II.

Cette seconde séance se termina par des acclamations à l'empereur et à son fils et par des anathèmes lancés contre les orthodoxes. On adopta ensuite une profession de foi hérétique.

Dans la troisième séance, on signa cette profession de foi. Le fils de l'empereur signa le premier.

En exécution des décrets du conciliabule, on couvrit de chaux les images peintes sur les murs des églises ; on brisa les vases sacrés, on déchira en petits morceaux les vêtements sacrés, on brisa à coups de hache les images peintes sur bois et on les brûla sur la place publique. On effaça d'autres images avec de la boue ou des ordures infectes. Des images, on passa aux orthodoxes qui furent cruellement persécutés. Le clergé et les moines surtout étaient en butte aux plus grandes violences. Parmi les évêques qui souffrirent alors avec le plus de courage, on cite[1] Michel de Synnade ; Théophylacte de Nicomédie ; Eutymius de Sardis ; Emilianus de Cyzique ; Georges de Mitylène. Plusieurs abbés furent également persécutés, entre autres : Théodore Studite, Nicetas, Théophane, Macaire et Jean. Le patrice Nicetas parent de l'ancienne impératrice Irène, souffrit aussi persécution pour la foi, et est honoré comme saint, ainsi que tous les autres que nous avons nommés.

Plusieurs orthodoxes faiblirent devant la persécution. Celui qui persécutait les orthodoxes à Constantinople était ce Jean Leconomante que l'empereur avait essayé de faire patriarche. Il avait jeté les moines-martyrs dans des cachots où ils couchaient sur la terre nue sans avoir seulement une couverture pour se couvrir. On leur jetait par un trou, comme à des bêtes fauves un peu de pain moisi, et un vase plein d'eau corrompue. Voyant que ces mauvais traitements ne pouvaient vaincre la patience des martyrs, Jean Leconomante entreprit de les séduire. Il leur dit donc : « On ne vous demande autre chose que de

[1] Sur tous ces saints, consulter les Bollandistes : 23 mai ; 8 mars ; 8 août ; 7 avril ; 3 avril ; 1 et 27 avril ; 6 octobre.

communiquer seulement une fois avec le patriarche Théodote, sans renoncer à votre foi. Si vous y consentez, vous pouvez rentrer tranquillement dans vos monastères ». Ils se laissèrent séduire par ces paroles hypocrites. Sortis de prison, ils allèrent trouver Nicétas en le suppliant de se soumettre à la même condition pour recouvrir sa liberté : « Ce que l'on nous demande, lui disaient-ils, n'est rien ; usons d'un peu de condescendance pour ne pas tout perdre ». Nicétas finit par céder aux instances de tous ces vieillards qui le sollicitaient. Ils se rendirent tous dans une église où l'on avait conservé les images. Théodote y prononça anathème contre ceux qui n'adoreraient pas l'image de Jésus-Christ, et tous les moines reçurent la communion.

Ils s'en retournèrent ensuite à leurs monastères. Nicétas n'avait fait qu'à regret la démarche qu'on avait sollicitée de lui. Il ne rentra pas à son monastère et se réfugia au delà du Bosphore ; mais sa conscience n'était pas tranquille et il retourna à Constantinople pour y protester de sa foi à l'endroit même où il l'avait trahie, en communiquant avec le faux patriarche. L'empereur, ayant appris son retour, lui demanda pourquoi il n'était pas retourné comme les autres à son monastère : « Sachez, Seigneur, répondit Nicétas, que si, par complaisance, j'ai fait ce que je ne devais pas faire, je n'en suis pas moins resté fidèle à ma foi, et que je ne communique point avec votre parti. Faites ce qu'il vous plaira ; vous n'obtiendrez jamais autre chose de moi ».

On transporta le saint martyr en dehors de Constantinople et on lui fit souffrir de cruels tourments qui n'ébranlèrent point sa fermeté.

Parmi ceux qui s'étaient laissé séduire, était ce fameux Joseph qui avait béni le mariage adultérin de l'empereur Constantin et qui avait été cause de fâcheuses discussions. Lui et ses adhérents, disait saint Théodore Studit [1], ont encore fait, en cette circonstance, de l'*éco-*

[1] *Vit.* S. Theod. Stud.; *Epistol.*, liv. II, 9-10.

nomie; Joseph était *économe* de l'Eglise patriarcale. La chute de quelques abbés ne fit qu'exciter le zèle de Théodore. Du fond de son exil il défendait, par ses conversations et ses lettres, l'orthodoxie contre les iconoclastes.

L'empereur le fit en vain reléguer plus loin ; il continua à défendre la saine doctrine.

L'empereur crut le faire taire en donnant ordre à un certain Nicétas d'aller lui infliger le supplice du fouet. Quand Nicétas lui annonça la mission dont il était chargé : « Il y a longtemps, dit Théodore, que je désirais cela », et il ôta gaiement sa tunique. En voyant son corps amaigri par la pénitence, Nicétas ressentit un profond sentiment de pitié. Il fit retirer tous les assistants, sous prétexte de faire, seul à seul avec le martyr, l'exécution, par bienséance. Quand tout le monde fut sorti, Nicétas mit une peau de mouton sur les épaules de Théodore et se mit à frapper, de manière à faire croire au dehors qu'il frappait le martyr. Il se piqua ensuite lui-même au bras, afin d'ensanglanter le fouet et de faire croire qu'il avait frappé jusqu'au sang. Il montra le fouet ensanglanté et semblait hors d'haleine en sortant.

Une vraie exécution n'aurait pas diminué le zèle du saint pour l'orthodoxie. Il continua donc à écrire et adressa des lettres aux patriarches. Pascal était alors patriarche de Rome. Théodore lui écrivit[1] : « Vous avez sans doute entendu parler de la persécution qui nous afflige ; mais notre chef (le patriarche Nicéphore) étant emprisonné, on ne vous en a pas écrit sans doute officiellement. Nos frères sont dispersés, mais nous avons trouvé moyen de nous assembler en esprit et nous avons pris la hardiesse de vous écrire ce qui suit : Ecoutez, homme apostolique, pasteur établi par Dieu sur le troupeau de Jésus-Christ ; vous qui avez reçu les clefs du royaume des cieux ; vous qui êtes la pierre sur laquelle l'Eglise de Dieu est bâtie, car vous êtes Pierre, puisque vous occupez son siège ».

[1] Theod. *Epist.*, liv. II, *Epist.*, 11 ; S. Theod. *Vit.*

avoir décrit les violences dont les orthodoxes l'objet, Théodore ajoute : « Venez à notre secours. vous que Jésus-Christ a dit d'affermir vos frères [1]. avez l'occasion. Tendez-nous la main ; Dieu vous donné la puissance, puisque *vous êtes le premier de* Que toute la terre sache que vous anathématisez en ceux qui ont anathématisé nos Pères. Vous ferez euvre agréable à Dieu, vous soutiendrez les faibles, affermirez les forts, vous relèverez ceux qui sont és, vous réjouirez toute l'Eglise, vous acquerrez gloire immortelle comme vos prédécesseurs qui, sous *pulsion du* Saint-Esprit, ont fait, en plusieurs circonnces, ce que nous vous demandons [2] ».

Théodore écrivit au patriarche de Jérusalem : « Vous es *le premier* des patriarches, quoique le cinquième mériquement, à cause de la dignité du lieu où Jésusrist a vécu ».

On voit par là que saint Théodore n'attachait pas grande importance à l'expression de *premier* qu'il accordait à l'évêque de Rome. Il écrivit une lettre commune pour les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Il y demande du secours et dépeint, sous de vives couleurs, la persécution dont les orthodoxes étaient victimes. On ne voit pas que les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche soient intervenus en faveur des orthodoxes ; mais celui de Jérusalem envoya à Constantinople deux moines vénérables par leurs vertus et fort instruits. Ils se présentèrent sans crainte devant l'empereur auquel ils adressèrent des

[1] On pense bien que les papistes ont largement abusé de la lettre de Théodore au pape Pascal, en faveur de leur système. Il n'en est pas moins certain que les expressions de saint Théodore ne peuvent être entendues dans le sens que les papistes leur ont donné, et qu'elles étaient purement *honorifiques*. Nous n'en voulons d'autre preuve que la lettre du même Théodore au patriarche de Jérusalem. En lisant quelques lignes de cette lettre, l'on se convaincra que, pour Théodore, le patriarche de Jérusalem était au dessus du pape de Rome. L'historien papiste, Darras, s'est bien gardé de parler de la lettre de saint Théodore au patriarche de Jérusalem et surtout de la citer.

[2] Theod. Stud. *Epist.* 12 et seq.; Theod. Stud. *Vit.*

remontrances. Celui-ci les écouta d'abord dans l'espérance de les séduire. Les voyant fermes dans la vieille croyance, il les relégua à l'embouchure du Danube sur les bords de la mer Noire, où ils eussent péri de misère si la mort de Léon ne les avait pas délivrés.

Le patriarche de Rome se prononça en faveur des orthodoxes. Théodore lui ayant envoyé des délégués pour entrer en communion avec lui, Pascal refusa de les recevoir. Saint Théodore lui écrivit, pour l'en remercier, une lettre des plus emphatiques : « Vous êtes, lui dit-il, la source pure de la foi orthodoxe; vous êtes le port assuré de toute l'Eglise contre les tempêtes des hérétiques et la ville de refuge choisie de Dieu pour le salut ».

Le pape Pascal envoya des légats et des lettres à Constantinople pour y soutenir la cause des images. Mais ses démarches furent inutiles. La persécution continuait de plus en plus violente. Saint Théodore, dans son exil, avait été enfermé dans un cachot où on ne lui donnait qu'un petit morceau de pain tous les deux jours. Il fut frappé de verges presque jusqu'à la mort; on le laissait toujours enfermé et il était couvert de vermine. Le courage du saint abbé ne faiblissait pas et il trouvait encore le moyen d'écrire des lettres éloquentes pour la défense de l'orthodoxie [1]. Un traître en remit une à l'empereur qui aussitôt fit redoubler de violences envers le saint abbé. Exténué et à demi mort, il fut transporté à Smyrne dont l'évêque était iconoclaste. Cet évêque indigne se montra cruel envers Théodore et lui dit, en partant pour Constantinople, qu'il allait prier l'empereur de lui faire couper la tête, ou, du moins, la langue.

La mort de l'empereur Léon mit fin à toutes ces horreurs. Il avait appris qu'un officier supérieur, nommé Michel, avait ourdi une conjuration contre lui. Il le fit arrêter et il voulait le faire brûler vif en sa présence. Mais sa femme lui fit remarquer que c'était le jour de

[1] Theod. Stud. *Epist.*, liv. II. *Epist.* 34 et seq.

Noël et qu'il ne devait pas faire mourir un homme le jour où il allait recevoir le corps du Seigneur. Léon y consentit avec peine, car il était superstitieux et croyait à certains pronostics qui lui annonçaient des événements fâcheux. Il fit mettre Michel aux fers et le fit enfermer dans la prison du palais. Mais les conjurés résolurent de le délivrer et se donnèrent rendez-vous à l'office de la nuit pour mettre leur projet à exécution. L'empereur avait une très belle voix et aimait à chanter. Il fut convenu qu'au moment où il entonnerait l'hymne des enfants dans la fournaise et prononcerait ce premier vers :

« Pour l'amour du Seigneur ils surent mépriser... »

on le frapperait à mort.

Le plan fut exécuté. Léon, à la vue des conjurés, s'enfuit dans le sanctuaire, saisit une croix et cherchait à parer les coups qu'on voulait lui porter ; mais bientôt un des conjurés, d'une force extraordinaire, lui donna un si grand coup qu'il lui abattit une épaule et le bras ; un autre lui coupa la tête.

Michel fut proclamé empereur ayant encore les fers aux pieds, et se fit couronner par le patriarche (821). Il envoya les quatre fils de Léon à l'île Proté où on les fit eunuques. Leur mère y fut envoyée avec eux.

L'empereur Léon montrait des sentiments religieux tout en étant iconoclaste. Michel était fort indifférent à toute discussion théologique et il rappela les exilés. Théodore Studite sortit de prison après avoir souffert un dur martyre pendant six ans (de 815 à 821). En revenant de son exil, il reçut de toutes parts des témoignages de vénération et arriva à Chalcédoine chez l'ancien patriarche Nicéphore. Celui-ci avait maintenu à Rome son représentant Methodius, lequel, ayant été averti de la mort de Léon, s'empressa de retourner à Constantinople avec une lettre du pape pour l'empereur. Il l'engageait à se déclarer orthodoxe. Théodore Studite et Nicéphore écrivirent aussi à Michel et l'engagèrent à écouter les

conseils du pape. Michel n'en fit rien et répondit tout simplement que les orthodoxes et les iconoclastes devaient vider ensemble leur querelle. Il dit en particulier à Nicéphore qu'il voulait bien le rétablir sur son siège, mais à condition qu'il rejetterait également le deuxième concile de Nicée et le concile iconoclaste qui l'avait contredit.

Le saint patriarche comprit qu'il serait inutile de discuter plus longtemps avec un homme de cette espèce, et il se retira au monastère qui lui avait servi d'exil [1]. Sans se prononcer en faveur des iconoclastes, Michel défendit aux orthodoxes de proposer aucune image à la vénératon des fidèles de Constantinople.

Cet empereur sortait d'une famille judaïco-chrétienne de Phrygie [2]. Il était fort ignorant, savait à peine lire, et était ennemi de l'instruction. C'est pourquoi il défendit d'initier les enfants aussi bien à l'ancienne littérature grecque qu'à la littérature chrétienne. Il affectait de mettre toute la science dans l'étude des animaux domestiques et de leurs qualités. Il montrait pour tout le reste, la plus grande indifférence. Il montrait pour les moines le plus souverain mépris.

Plusieurs orthodoxes zélés, comme Methodius, ancien délégué du patriarche Nicéphore, à Rome ; Euthymius, évêque de Sardes, et plusieurs autres, prêchaient publiquement à Constantinople la doctrine orthodoxe [3]. C'était contrevenir à l'indifférence de l'empereur qui leur fit administrer des centaines de coups de fouet. Saint Euthymius en mourut. Théodore Studite continuait à défendre l'orthodoxie par les lettres qu'il envoyait de toutes parts. Michel ferma les yeux sur cette propagande. Il craignait d'irriter les orthodoxes dans les circonstances difficiles où il se trouvait. Un certain Thomas qui se disait

[1] *Vit.* S. Théod. ; *Vit.* S. Nicéph. ; *Epist.* S. Théod. Stud. II, 86.

[2] *Script.* Post Théoph.

[3] *Script.* Post Théoph. ; *Vit.* S. Méthod. ; S. Théod. *Epist.* Liv. II; *Epist.* 119, 121. 132.

Constantin, fils de l'impératrice Irène, s'était révolté contre lui et avait recueilli de nombreux partisans. Les orthodoxes devaient naturellement se rallier autour d'un prétendant qui s'annonçait comme l'héritier des anciennes traditions religieuses défendues par Irène et Tarasios. Michel le craignait et il proposa aux orthodoxes et aux iconoclastes de tenir une conférence dans laquelle ils chercheraient à tomber d'accord. Mais les orthodoxes ne s'y laissèrent pas prendre : « C'est là, dit saint Théodore Studite [1], le procédé de Léon qui régna avant lui. Il voulait nous faire discuter contradictoirement avec les hérétiques, afin de prononcer contre nous son jugement. L'empereur régnant voulut l'imiter, mais ni notre illustre patriarche, ni nous, ne consentîmes à faire ce qu'il désirait. Il ne s'agit pas, en effet, d'affaires temporelles dont l'empereur peut juger, mais de la doctrine dont peuvent juger ceux-là seulement auxquels il a été dit : « Tout ce que vous auriez lié sur la terre sera lié dans le ciel ». Cela ne s'adressait qu'aux apôtres et à leurs successeurs, l'évêque de Rome qui tient le premier siège, celui de Constantinople qui tient le second, ceux d'Alexandrie, d'Anthioche et de Jérusalem. Ces cinq chefs [2] sont la force de l'Eglise, c'est à eux qu'il appartient de porter un jugement sur les dogmes divins... Il est impossible d'assembler l'Eglise sans le consentement *des cinq patriarches*. Si vous me demandez comment cela peut se faire dans les circonstances actuelles, nous repondons qu'il est nécessaire d'abord que le patriarche Nicéphore soit rétabli sur son siège, et qu'il réunisse au moins autour de lui les orthodoxes de son patriarcat s'il ne lui est pas possible d'avoir auprès de lui les légats des autres patriarches. Si l'empereur y consent, le patriarche de Rome pourra y

[1] S. Théod. *Epist.* 129. Liv. II.

[2] On voit par ce texte que les titres honorifiques donnés par saint Théodore aux patriarches de Rome et de Jérusalem n'avaient rien de doctrinal, et que le saint mettait bien *la force de l'Eglise* où elle réside véritablement, c'est-à-dire dans les cinq sièges qui la représentent.

être représenté et ainsi l'assemblée (composée de l'Orient et de l'Occident) aura un caractère œcuménique. Si les patriarches ne sont pas représentés, Nicéphore pourra se mettre en relation avec eux par ses lettres synodales. Si l'empereur soutient toujours que le patriarche Nicéphore s'est écarté de la vérité, que l'on envoie de part et d'autre des délégués à Rome où l'on rendra une décision de foi ».

En effet, Rome représentant l'Occident, sa décision, conforme à celle de l'Orient orthodoxe, était une décision œcuménique.

L'empereur Michel ayant vaincu et mis à mort son antagoniste, ne craignait plus autant les orthodoxes. Ayant alors (824) envoyé des ambassadeurs à l'empereur d'Occident, Hludwig-le-Pieux, fils de Charlemagne, il lui adressa une lettre dans laquelle on lit [1] :

« Nous vous faisons savoir que plusieurs, chez nous, ont introduit des nouveautés pernicieuses, en s'éloignant des traditions apostoliques. Ils ont ôté les croix des églises et les ont remplacées par des images devant lesquelles ils allumaient des lampes et brûlaient de l'encens comme devant la croix. Ils chantaient devant ces images, ils les adoraient et imploraient leur secours. Plusieurs leur donnaient des vêtements et en faisaient les marraines de leurs enfants.

« Ils faisaient tomber sur elles les premiers cheveux qu'ils coupaient à leurs enfants ; d'autres leur offraient les cheveux qu'on leur coupait ; lorsqu'ils entraient dans l'état monastique. Des prêtres grattaient les peintures des images, les mêlaient au vin consacré et les distribuaient aux communiants. D'autres prêtres mettaient le pain eucharistique sur les mains des personnages peints sur les images, et les communiants le prenaient sur ces images pour se communier. Certains prêtres se servaient des planches sur lesquelles on avait peint des images

[1] Delalande, Supplém. Concil. Gall. ; Eginh. Annal., ann. 824.

comme d'autels, et célébraient dessus les saints mystères dans les maisons particulières. On pourrait signaler d'autres abus.

« C'est pour y remédier que les empereurs orthodoxes ont assemblé un concile, d'accord avec les plus savants évêques. Ils ont décidé que les images seraient enlevées du bas des murs des églises pour être placées en haut où elles ne pouvaient plus être qu'un moyen d'enseignement pour les fidèles. Ainsi placées, les ignorants ne pouvaient plus les adorer, allumer des lampes devant elles et leur offrir de l'encens. Quelques-uns de ces ignorants refusant de se soumettre aux décisions des conciles locaux, se sont adressés à Rome et y ont calomnié notre Eglise. Nous ne tenons aucun compte de leurs mauvais discours et nous vous déclarons que nous sommes orthodoxe. Nous croyons à la Trinité d'un Dieu en trois personnes, à l'Incarnation du Verbe, à ses deux volontés et à ses deux opérations. Nous demandons l'intercession de la sainte Vierge, mère de Dieu et de tous les saints; nous révérons leurs reliques ; nous recevons toutes les traditions apostoliques et les ordonnances des six conciles œcuméniques.

« Nous envoyons nos lettres au pape de Rome avec un Evangile orné d'or et de pierreries, une patène et un calice pour être offerts à l'église de Saint-Pierre par nos ambassadeurs. Nous vous prions de les faire conduire à Rome avec honneur et sûreté et d'en faire chasser les mauvais chrétiens qui calomnient notre Eglise. »

Ces mêmes ambassadeurs étaient porteurs d'étoffes précieuses pour l'empereur Hludwig et un exemplaire grec des ouvrages de saint Denis l'Aréopagite. Hilduin, abbé de Saint-Denis, reçut ces ouvrages apocryphes, comme un présent du ciel et écrivit ses fameuses *Aréopagitites* qui contribuèrent à faire passer pour les œuvres de saint Denis l'Aréopagite, les ouvrages d'un disciple d'Origène, qui était peut-être saint Denis d'Alexandrie. On ne connaissait pas encore ces ouvrages en Occident, et

Hilduin put se livrer à toutes les fantaisies de son imagination pour l'honneur de son abbaye de Saint-Denis, quoique son vrai patron fût saint Denis de Paris.

Hludwig fit accompagner à Rome les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople par ses propres ambassadeurs qui demandèrent au pape l'autorisation de faire examiner la question des images par les évêques de l'empire frank. La question étant examinée avec cette autorisation, devait avoir une plus haute importance aux yeux de toute l'Eglise. Le pape Eugène, qui avait succédé à Pascal, accorda cette autorisation et Hludwig convoqua les plus savants évêques de son empire à Paris, pour le mois de novembre 825.

D'après le travail que les membres de l'assemblée adressèrent à Hludwig [1], il est évident qu'on avait conservé dans l'Eglise franke toutes les fausses idées des Pères du concile de Francfort relativement à la foi des Orientaux sur le culte des images. Tout en condamnant le concile iconoclaste de Constantin Copronyme, les évêques attaquent la réponse du pape Adrien aux Livres Carolins et les actes du deuxième concile de Nicée, comme erronés, opposés à la vraie tradition catholique et comme favorisant un culte superstitieux envers les images. Après avoir recueilli un grand nombre de textes plus ou moins propres à jeter du jour sur la question, les membres de la conférence dressèrent deux projets de lettres, l'une de Hludwig au pape, l'autre du pape à l'empereur Michel. Ils ne parlent pas dans toutes ces pièces avec une rigueur théologique incontestable, mais on s'aperçoit facilement, à travers une foule de raisonnements assez peu justes, qu'ils n'avaient sur le culte des images que l'opinion généralement adoptée dans l'Eglise catholique. S'ils défendent de leur rendre un culte, c'est qu'ils confondaient le culte purement honorifique que

[1] *V.* Baron., *Annal. Eccl.* ad ann. 825, et Delalande, Supplément. *Concil. Gall.*

réclamaient les papes et le second concile de Nicée, avec l'*adoration* proprement dite qui n'est due qu'à Dieu.

Les évêques Halitgaire de Cambrai et Amalaire [1] portèrent toutes les pièces dressées dans la conférence, à Hludwig qui les approuva et les envoya au pape par Jérémie de Sens et Jonas d'Orléans auxquels il donna par écrit l'instruction suivante :

« Les évêques Halitgaire et Amalaire nous ont apporté, le huit des ides de décembre, les extraits des livres des saints Pères recueillis dans la conférence de Paris et que nous nous sommes fait lire. Comme elles nous ont plu et que nous les croyons nécessaires et utiles pour arriver au but qu'on s'est proposé en les recueillant, nous croyons devoir les envoyer au souverain pontife le plus promptement possible. Nous vous recommandons de relire ces extraits avec soin avant de les présenter au seigneur apostolique, afin de ne lui faire lire que ce qui sera le plus convenable et le plus utile dans cette occasion. Vous savez que nous avons obtenu de lui la permission de faire recueillir ces extraits par nos prêtres ; il ne pourra donc refuser de voir ce qui a été fait d'après son autorisation. Mais faites attention à ne lui proposer que ce qui se rapporte aux images et qui soit incontestable pour le pape et pour les siens. Montrez, dans cette discussion, beaucoup de réserve et de modestie ; prenez garde qu'en résistant trop au souverain pontife vous ne le portiez à s'opiniâtrer dans son opinion. Ayez l'air plutôt de céder que de résister, afin de l'amener insensiblement à l'opinion juste que l'on doit avoir des images, et travaillez à améliorer plutôt qu'à empirer l'état de cette controverse. Quand vous l'aurez terminée (si toutefois l'obstination romaine ne rend pas cette démarche inutile), vous demanderez au pape qu'il veuille bien envoyer en Orient des légats avec nos ambassadeurs, afin que toute cette affaire ait une issue complète

[1] Apud Sirm., *Conc. antiq. Gall.*, t. II, p. 461.

et satisfaisante. S'il y consent, vous nous en avertirez sans délai aussi bien que de votre retour, afin que nous puissions mander à notre palais pour votre arrivée Halitgaire et Amalaire. Demandez aussi au pape en quel lieu et en quel temps nos ambassadeurs pourront s'embarquer avec ses légats et vous nous en donnerez avis à votre retour. »

Jérémie et Jonas étaient porteurs de cette lettre pour le pape, écrite au nom des deux empereurs Hludwig et son fils Hlother.

« Au très saint et très vénéré seigneur et père en Jésus-Christ, Eugène, souverain pontife et pape universel, Hludwig et Hlother, empereurs Augustes par la Providence divine et vos fils spirituels, salut éternel en Notre-Seigneur Jésus-Christ :

« Nous nous reconnaissons obligés de prêter aide et secours selon nos forces et la capacité de notre intelligence, en tout ce qui regarde le culte divin, à ceux auxquels le gouvernement des Eglises et la garde des brebis du Seigneur ont été confiés ; c'est pourquoi, connaissant que les ambassadeurs grecs étaient chargés de vous consulter sur le culte des images, nous avons demandé à Votre Sainteté l'autorisation pour nos évêques de recueillir des textes propres à éclaircir cette question. Nous avons lu leur travail et nous vous l'adressons par les vénérables évêques Jérémie et Jonas. Votre Paternité pourra, si elle le juge à propos, conférer avec eux touchant les instructions qu'elle devra donner aux légats qu'elle enverra en Orient, car ils sont très instruits dans les saintes lettres et très habiles dans la controverse.

« Ce n'est pas pour vous instruire que nous vous les envoyons avec le recueil de textes dont ils sont porteurs ; mais comme nous devons aider le siège apostolique, nous vous envoyons ces *missi* et leur recueil à titre de secours. Nous recommandons à Votre Sainteté de recevoir nos envoyés avec bienveillance et de s'entretenir familièrement avec eux. Votre Sainteté n'ignore pas com-

bien l'Orient est divisé sur cette question des images; je vous prie d'agir avec tant de prudence et d'adopter une opinion si sage à ce sujet, que votre décision soit plus propre à procurer la paix qu'à fournir à la division un nouvel aliment. Choisissez, pour les envoyer en Orient, des légats qui ne déplaisent ni aux Grecs ni aux Romains, et que votre légation soit telle qu'on a toujours droit de l'attendre d'un siège aussi vénérable.

« S'il vous convient que nos ambassadeurs partent avec vos légats, veuillez nous avertir du lieu et du temps où ils devront se rencontrer. Nous ne vous faisons pas cette proposition par le motif que vos envoyés ne seraient pas capables par eux-mêmes de mener cette affaire à bonne fin, mais uniquement pour vous prouver que nous sommes disposés à faire tout ce qui pourra être utile et agréable au Saint-Siège.

« Nous souhaitons que Votre sainte et vénérable Paternité se porte bien et que vous vous souveniez de nous dans vos prières, père très saint et bienheureux. »

A travers les témoignages de respect que contiennent ces documents, on aperçoit une certaine défiance contre le siège romain. Comme il s'était déclaré pour le deuxième concile de Nicée, on croyait en France que son opinion était exagérée. Sa fermeté passait pour de l'opiniâtreté, et on s'imaginait, depuis surtout la lettre de l'empereur Michel, que si le pape faisait quelque concession, les troubles de l'Orient seraient apaisés.

On ne sait quelle fut la conduite du pape Eugène dans cette circonstance et on ne possède que les documents que nous avons donnés.

La question des images émut vivement à cette époque l'Eglise franke, et les erreurs de Claude, évêque de Turin, sur ce sujet, lui fournirent l'occasion de prouver la pureté de sa foi.

Claude était sorti de l'école de Félix d'Urgel et n'était pas exempt des erreurs de son maître ; les voyant unanimement condamnées, il crut prudent de dissimuler et

fit si bien qu'il surprit l'estime de Hludwig qui l'appela à son palais. Claude s'y distingua par son talent pour la prédication et pour l'interprétation des livres saints. Dès l'année 815, il publia son commentaire sur la Genèse et l'adressa au savant abbé de Psalmodi [1], Théodmir, avec lequel il était intimement lié. Celui-ci en prit occasion de lui en demander un semblable sur le Lévitique. Ce fut à la fin de ce dernier commentaire que Claude attaqua le culte des images, à propos d'un texte de saint Augustin qu'il n'entendait pas. Son livre eut de la publicité et bientôt il ne fut bruit que de ses erreurs dans tout l'empire des Franks. Théodmir lui en écrivit plusieurs lettres pleines de charité, mais qui ne produisirent aucun effet sur l'esprit orgueilleux du nouveau sectaire, qui se mit à parcourir son diocèse et à briser dans toutes les églises les images des saints et les croix.

Les fidèles se soulevèrent contre leur évêque iconoclaste et lui résistèrent avec tant d'énergie qu'il s'en fallut peu qu'ils ne lui fissent subir le même traitement qu'il infligeait aux images des saints.

Théodmir [2], voyant que sa charité n'avait produit aucun effet sur le cœur de son indigne ami, lui écrivit une nouvelle lettre dans laquelle il combattait avec force ses erreurs contre les images, les reliques et les pèlerinages. Claude lui répondit par un écrit intitulé : *Apologie et réponse de l'évêque Claude contre l'abbé Théodmir*. Quelques extraits de cet ouvrage nous feront connaître les opinions de l'hérétique [3] :

« Vous m'écrivez, dit-il à Théodmir, que vous avez été effrayé du bruit qui s'est répandu en Italie, en Gaule et en Espagne que je formais une nouvelle secte contre la foi catholique. C'est une calomnie. Rien d'étonnant

[1] *Hist. litt. de France par les Bénéd.*, t. V.
[2] Jon. De Cultu imagin.; *Biblioth. des pères*, t. XIV. (Edit. Lugd.)
[3] Ce qui nous reste de l'ouvrage de Claude se trouve dans le livre que fit Dungal pour le réfuter, et dans l'ouvrage de Jonas d'Orléans sur le même sujet. (V. *Biblioth. des pères*, t. XIV.)

que les membres du diable l'aient inventée, eux qui ont appelé notre Maître Jésus-Christ un séducteur et un possédé du démon. Voici ce qui a donné lieu à ce bruit : Contraint par l'empereur Hludwig d'accepter le siège épiscopal de Turin, je trouvai à mon arrivée toutes les églises pleines d'images et d'objets superstitieux ; j'entrepris seul de détruire ce que tous adoraient, et voici que tout le monde s'est mis à crier après moi avec tant de fureur, que sans le secours de Dieu j'aurais été enseveli tout vivant.

« Je sais qu'ils disent : Nous ne croyons pas qu'il y ait quelque chose de divin dans l'image que nous adorons, nous ne la révérons qu'en l'honneur de celui qu'elle représente. Et moi je réponds : Si ceux qui ont renoncé au culte des démons honorent les images des saints, ils n'ont pas quitté leurs idoles, et n'ont changé que les noms. Soit que vous peigniez sur une muraille les images de Pierre ou de Paul, ou celles de Jupiter, de Saturne ou de Mercure, ces tableaux ne sont ni des dieux, ni des apôtres, ni des hommes ; il n'y a que les noms qu'on leur donne qui sont changés : la chose est absolument la même. Or, s'il était permis d'adorer les hommes, ne faudrait-il pas plutôt les adorer vivants lorsqu'ils sont l'image de Dieu, qu'après leur mort et lorsqu'ils ne sont que représentés sur des pierres dont ils ont l'insensibilité? Mais il est défendu d'adorer les ouvrages de Dieu et à plus forte raison les ouvrages des hommes ».

Tout le raisonnement du sectaire était appuyé sur l'équivoque du mot *adoration*, auquel il donnait artificieusement la signification de *culte de Latrie*, tandis qu'il ne signifiait dans le langage ordinaire que l'honneur rendu aux simples créatures.

Claude attaquait ainsi le culte de la croix : « On dit : si nous honorons ou adorons la croix, c'est en mémoire de notre Sauveur. Je réponds : S'il faut adorer un morceau de bois taillé en croix, parce que Jésus-Christ a été attaché à une croix, il faudra adorer bien d'autres choses.

Il n'a été que six heures sur la croix, tandis qu'il a été neuf mois dans le sein de la Vierge sa Mère ; il faudra donc adorer toutes les filles vierges parce que Jésus-Christ est né d'une vierge ; il faudra donc adorer, et les crèches parce qu'il y a été mis, et les langes parce qu'il y a été enveloppé, et les barques parce qu'il y est souvent entré, et les ânes parce qu'il en a monté un, et les épines et les roseaux, et les lances, parce que ces choses ont servi à sa passion. Non, Jésus-Christ n'a pas ordonné d'adorer la croix, mais bien de la porter, c'est-à-dire de renoncer à soi-même ; or, nos adversaires veulent bien l'adorer, mais non la porter. »

Claude se prétendait plus vertueux que ses adversaires. En feignant de croire à une entière parité entre tous les objets qu'avait touchés Jésus-Christ, il donne le droit de soupçonner sa bonne foi ; car avec une dose d'intelligence ordinaire, on peut comprendre qu'il y a peu de parité à établir entre l'âne sur lequel Jésus-Christ est monté et la croix qui a été l'autel sur lequel ce Dieu-homme consomma l'œuvre de la rédemption humaine.

« Vous prétendez, dit ensuite Claude à Théodmir, que je défends d'aller à Rome par pénitence ; cela est faux, je n'approuve ni ne désapprouve ce voyage, je sais qu'il n'est ni nuisible à tous ni utile à tous. Mais vous, puisque vous croyez ce pèlerinage si nécessaire, pourquoi n'y envoyez-vous pas les cent quarante religieux que vous dites avoir dans votre monastère ? En les retenant prisonniers, vous êtes cause de leur perte. Pour moi, je ne crois pas ce voyage si nécessaire, et on a mal compris ces paroles : « Tu es Pierre, etc. » Le pouvoir de délier n'a été donné aux pasteurs, que pour le temps de leur vie. Vous me faites un crime de m'être attiré la colère du Seigneur apostolique et vous me parlez de Pascal qui est maintenant mort ; mais ignorez-vous qu'on n'est pas pape ou apostolique pour être assis sur la chaire de saint Pierre, mais lorsqu'on remplit les devoirs que cette charge impose ».

Le livre de Claude de Turin, prôné par ses disciples comme une œuvre admirable, remplie de science, digne de la réputation de son auteur, pénétra en peu de temps dans toutes les écoles ecclésiastiques et monastiques et y produisit un grand scandale. Hludwig ordonna aux docteurs de l'école du palais de l'examiner et de le flétrir; les évêques s'assemblèrent et citèrent Claude à leur tribunal; mais l'hérétique répondit poliment qu'il ne voulait pas comparaître devant un *concile d'ânes*[1]. Les évêques condamnèrent le livre et eurent la faiblesse de ne pas déposer l'auteur[2]; ils espéraient sans doute le ramener à l'orthodoxie; mais ils ne firent qu'entretenir un principe de désordre et d'erreurs.

Hludwig, après la condamnation du livre de Claude, en fit faire un extrait qu'il envoya aux plus savants hommes de l'empire pour le réfuter.

Le premier qui entra en lice fut Dungal qui vivait reclus dans l'enceinte du monastère de Saint-Denis.

Dungal[3], astronome et poète, prouva par son traité contre Claude qu'il était aussi bon théologien. Après avoir cité l'extrait du livre hérétique envoyé par ordre de Hludwig, il réduit les assertions de Claude à ces trois propositions: « On ne doit point avoir d'images; il ne faut ni honorer les reliques des saints, ni aller par conséquent vénérer leurs tombeaux ». Dungal réfute ces erreurs avec solidité, non pas à l'aide de la méthode philosophique, mais théologiquement et par le témoignage de la tradition grecque et latine. Il prouve ainsi la croyance universelle et perpétuelle de l'Eglise. Dungal cite principalement les poètes chrétiens, comme saint Paulin de Nole et Fortunat de Poitiers. Sa conclusion est

[1] Dungal., *Lib. Respons. adv. Claud. Taurin.*; Biblioth. PP., t. XIV. (Edit. Lugd.)

[2] Dungal., *op. cit.*

[3] On a de lui une lettre de Charlemagne sur des éclipses arrivées, disait-on, l'année 810, quelques pièces de poésie et son traité contre Claude. (*V.* Dom Luc d'Acheri, *Spicil.*, t. III, 2e édit. *Biblioth. des pères*, t. XIV, édit. Lugd., et *Hist. litt. de France par les Bénéd.*, t. IV.)

qu'on doit honorer les images et non leur rendre le culte qui n'est dû qu'à Dieu.

« Quel orgueil, dit-il, quelle témérité à un seul homme de blasphémer, condamner, fouler aux pieds, rejeter avec mépris ce que, depuis l'établissement du christianisme les saints Pères ont permis et même ordonné, qu'on exposât dans les églises et dans les maisons des particuliers, pour la gloire du Seigneur... Comment un évêque qui a en horreur la croix de Jésus-Christ, qui la foule aux pieds, qui la brise, peut-il baptiser, faire le saint-chrême, imposer les mains [1], bénir, consacrer ou célébrer la messe sans faire le signe de la croix, puisque sans ce signe salutaire, dit saint Augustin, on ne peut faire légitimement aucune de ces choses ? Peut-on compter au nombre des chrétiens celui qui déteste et rejette ce que fait l'Eglise ?... Dans les litanies et dans les autres offices de l'Eglise, l'hérétique ne veut nommer aucun saint ; il refuse de célébrer leurs fêtes et traite ces pratiques de vaines observances. Les reliques, à ses yeux, n'ont rien de plus vénérable que des ossements de bête, du bois sec ou des pierres. C'est un crime, à ses yeux, d'allumer pendant le jour des lampes ou des cierges dans les églises et de prier les yeux baissés vers la terre. Je sais qu'il dit et fait d'autres choses si impies qu'un chrétien ne peut ni les écrire, ni les rapporter. »

L'ouvrage de Dungal est écrit avec autant d'élégance qu'il pouvait l'être au neuvième siècle, et n'est pas au dessous de celui que fit sur le même sujet Jonas, évêque d'Orléans.

Cet évêque, un des plus célèbres de l'époque [2], était d'Aquitaine, et suivit probablement Hludwig en France après la mort de Charlemagne. Hludwig eut beaucoup de confiance en lui et Jonas s'en montra toujours digne par son exactitude à remplir les différentes missions qui lui furent confiées et par la fidélité qu'il conserva tou-

[1] C'est-à-dire faire les ordinations.
[2] *Hist. litt. de France par les Bénéd.*, t. V.

jours à l'empereur dans les circonstances les plus difficiles.

Jonas, aussitôt après avoir reçu l'extrait du livre de Claude travailla à le réfuter, et son ouvrage était déjà très avancé lorsqu'il apprit la mort de cet évêque hérétique. Il pensa d'abord que son erreur mourrait avec lui et prit le parti ne ne pas continuer son livre; mais voyant que l'hérétique avait laissé quelques disciples, il termina et publia son travail.

Ce livre, intitulé : *Du culte des images* [1], est divisé en trois parties. La méthode de Jonas est la même que celle de Dungal et il réduit, comme cet auteur, la doctrine de Claude à trois propositions qu'il réfute à l'aide de l'Ecriture-Sainte et des Pères.

On a reproché à Jonas la même erreur qu'aux évêques de la conférence de Paris et avec aussi peu de raison, parce qu'on ne s'est pas reporté aux circonstances dans lesquelles il écrivit. On croyait alors en France que les catholiques d'Orient poussaient à l'excès le culte des images et on était persuadé qu'ils soutenaient qu'on devait leur rendre un culte non pas *relatif* mais *absolu*, une *adoration* de même nature que celle qui n'est due qu'à Dieu. Le mot *culte* était amphibologique, et rien d'étonnant que les écrivains franks, dont l'opinion était orthodoxe, ne s'en soient servis qu'avec beaucoup de réserve. Jonas ne s'éleva que contre le culte excessif qu'il supposait, avec les autres évêques franks, avoir été établi au deuxième concile de Nicée. Cela est si vrai qu'il défend de traiter d'idolâtres ceux qui prient devant les images en l'honneur des saints et qu'il recommande avec le plus grand soin l'invocation des saints et le culte de leurs reliques.

Jonas, dans son ouvrage, fait paraître beaucoup de piété et d'érudition ; on voit qu'il possédait parfaitement l'Ecriture et les Pères et qu'il avait fait une étude spéciale

[1] *De cultu Imaginum.* — Il se trouve au commencement du t. XIV[e] de la *Biblioth. des PP.* (Edit. Lugd.).

des écrits de saint Augustin. Ses preuves sont bien choisies, son style est vif, piquant, quelquefois ironique ; il épargne peu son adversaire et le couvre de ridicule. « J'ai suivi, dit-il, l'avis du sage qui veut qu'on réponde au fou suivant sa folie » ; aussi ne lui fait-il pas grâce des fautes de grammaire et trouve-t-il moyen de l'attaquer même à propos du titre de son ouvrage et de son nom. « Claude signifie boîteux, il n'est donc pas étonnant qu'il ne marche pas droit dans la voie de la vérité ». Jonas inséra dans la troisième partie de son livre, un long fragment de la lettre de Théodmir à Claude de Turin, et c'est ainsi que nous a été conservé en partie l'ouvrage du savant abbé de Psalmodi.

Agobard de Lyon aimait trop les luttes pour ne pas entrer en lice dans la question des images.

Lorsque la question du culte des images fut proposée par Hludwig à tous les savants de l'empire frank, Agobard se déclara avec une égale ardeur et contre les erreurs de Claude et contre la prétendue opinion des catholiques grecs. Il attaqua l'*adoration* des images avec tant de vigueur qu'au premier abord on le croirait partisan des erreurs des iconoclastes. On retrouve même sous sa plume les expressions passionnées de Claude contre la superstition. Mais il faut faire la part des circonstances dans lesquelles il écrivit, de l'erreur *de fait* répandue en France touchant le deuxième concile de Nicée et du caractère d'Agobard, trop énergique pour n'être pas exagéré. En examinant attentivement son livre, on reste convaincu que ses opinions n'étaient autres que celles de Dungal, de Jonas et des évêques de la conférence de Paris où il se trouva. La plus grande partie de son ouvrage est tirée de saint Augustin, de saint Léon, de saint Grégoire-le-Grand et d'Eusèbe de Césarée. Il n'y attaque réellement que l'*adoration* des images et témoigne en plus d'un endroit de sa vénération pour les saints [1]. A

[1] Agobard., *op. pasim.*, édit. Baluze. — Cette édition a été reproduite, moins les notes, au t. XIV de la *Bibliothèque des Pères*. (Edit. Lugd.)
C'est bien à tort que les protestants réclament Agobard pour un des leurs

part quelques phrases exagérées, il marche avec fermeté entre les deux écueils de l'hérésie et de la superstition.

Parmi les adversaires de Claude, il faut encore compter le savant abbé de Richenow, Walafrid-Strabon, qui réfuta ses erreurs dans son ouvrage *De l'origine et du progrès des choses ecclésiastiques*, et Eginhard qui composa un traité de l'*Adoration de la croix*, dans sa retraite de Selgenstat.

Dans le concile de Rome de 827, sous Eugène, on ne fait aucune mention de la question des images. Ce pape mourut alors et ses successeurs ne s'en occupèrent pas plus que lui. Il est donc probable que les ambassadeurs de l'empereur Michel retournèrent à Constantinople sans réponse, malgré l'intervention de Hludwig. Lorsqu'ils y arrivèrent, saint Théodore Studite (826) et le patriarche saint Nicéphore (828) étaient morts.

Ce dernier laissa plusieurs ouvrages utiles pour la chronologie de l'histoire des Hébreux, de l'histoire de l'empire romain depuis Maurice jusqu'à Irène et Constantin, et de l'histoire des cinq patriarcats. Il composa aussi plusieurs ouvrages contre les iconoclastes [1]. Il vécut quatorze ans après avoir été chassé de son siège [2].

Saint Théodore Studite était mort deux ans avant lui, près de Constantinople, dans la péninsule de saint Tryphon. Lorsque la nouvelle de sa maladie fut répandue, un grand nombre d'évêques, de moines et d'hommes religieux accoururent près de lui. Il les encouragea à persévérer dans l'orthodoxie ; il fit à ses moines plusieurs instructions, et il les réunit autour de sa couche lorsqu'il sentit que sa dernière heure était arrivée. D'après son désir, on commença, lorsqu'il vivait encore, les

relativement au culte des saints. Quoi qu'ils en disent, son ouvrage ne contient rien qui leur soit favorable, et l'on y trouve bien des passages qui sont accablants pour eux.

[1] *Biblioth. Patrum*, édit. Paris, t. VI.

[2] *Vit. S. Niceph.* Ap. Bolland. ad. 13 Mart.

prières des funérailles et il rendit le dernier soupir lorsqu'on chantait le psaume cent dix-huitième.

Son disciple Michel Studite écrivit sa vie [1], dans laquelle il donne la nomenclature de ses ouvrages. Il nomme la petite et la grande catéchèse, double recueil d'instructions pour les moines; discours sur les principales fêtes de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge et de saint Jean-Baptiste; l'histoire des premiers hommes jusqu'à Noë et ses enfants, en vers iambiques; cinq livres de lettres; un traité dogmatique contre les iconoclastes; des instructions monastiques en vers iambiques.

On ne possède que deux livres de lettres au nombre de deux cent soixante-quinze. Il paraît que Théodore en avait écrit au moins un mille. On possède du vénérable auteur plusieurs ouvrages théologiques et cent vingt-quatre épigrammes en vers.

Saint Théodore était incontestablement un homme de haute vertu et d'une intelligence supérieure. Mais, comme nous l'avons remarqué, la vivacité de son caractère lui fit quelquefois passer les bornes. C'est ainsi qu'il ne voulut considérer le deuxième concile de Nicée que comme un concile local, et qu'il ne rendit pas entière justice au grand patriarche Tarasios. Il se mit encore dans son tort vis-à-vis du saint patriarche Nicéphore. Mais il revint depuis à de plus saines appréciations et l'écrivit en toute franchise dans plusieurs de ses lettres [2]. Il rendit pleine justice à Tarasios et à Nicéphore et reconnut que le deuxième concile de Nicée, accepté par les cinq patriarcats était œcuménique. Il avait d'abord prétendu que le concile n'était que local, parce qu'il n'avait obtenu que l'adhésion du patriarche de Rome. Cette opinion est fondée sur une doctrine opposée aux théories occidentales sur la papauté. Les ultramontains qui ont voulu faire de saint Théodore Studite un partisan

[1] *Vit. S. Theod.* inter illius op.

[2] S. Theod. Studit. *Epist.* lib. II. *Epist.* 117, 162, 166, 174. S. Theod. *Vit.*

des théories occidentales ne l'ont pas cité avec bonne foi.

L'empereur Michel, surnommé-le-Bègue, ne vécut qu'un an après la mort du saint patriarche Nicéphore. Il eut pour successeur son fils Théophile [1]. Celui-ci se prononça plus ouvertement que son père contre les images, et recommença l'œuvre de destruction qui avait eu lieu déjà plusieurs fois depuis Copronyme. On remplaça, sur les murs des églises, les saintes images, par des figures d'animaux ; on en brûla un nombre considérable et les prisons furent bientôt remplies d'orthodoxes. Théophile détestait surtout les moines ; il leur défendit de paraître dans les villes et dans les villages, de sorte qu'ils ne pouvaient se procurer les choses nécessaires à la vie. Plusieurs moururent de faim ; d'autres quittèrent leurs habits monastiques ; d'autres apostasièrent publiquement ; le désordre se mit ainsi dans les nombreux monastères d'Orient qui avaient donné l'exemple des plus hautes vertus.

Parmi les orthodoxes qu'il martyrisa de la manière la plus cruelle, on cite deux frères, Théodore et Théophane qui avaient été envoyés de Jérusalem pour défendre la doctrine orthodoxe. On cite encore Méthodius qui avait été à Rome le représentant du patriarche saint Nicéphore. Après lui avoir fait souffrir les tourments les plus atroces, Théophile le prit en affection, le logea en son palais et l'emmena même dans ses expéditions militaires. Méthodius profita de la liberté qui lui était donnée pour ramener plusieurs errants à l'orthodoxie ; l'empereur lui-même subit l'influence de son enseignement, et devint moins cruel pour les orthodoxes.

Il mourut en 842 et laissa le trône à son fils Michel sous la régence de l'impératrice Théodora, avec un conseil de régence composé de l'eunuque Théoctiste, de Bardas, frère de l'impératrice et de Manuel, son oncle. Ce dernier engagea l'impératrice à se prononcer contre

[1] *Script.* Post Theophan.

les Iconoclastes. Elle y consentit d'autant plus volontiers, qu'elle était toujours restée orthodoxe. Elle envoya donc un officier de la cour au patriarche hérétique Jean Leconomante, pour lui demander, s'il était dans l'intention de renoncer à l'erreur des Iconoclastes ; dans le cas contraire, il avait ordre de se retirer à sa maison de campagne jusqu'à la convocation d'un concile devant lequel il comparaîtrait.

Le pseudo-patriarche se fit quelques piqûres au ventre avec une lancette et fit courir le bruit que l'impératrice avait voulu le faire assassiner.

Ce bruit étant venu à la cour, Bardas se rendit au patriarcat, réunit les domestiques de Jean et fit une enquête qui établit que le pseudo-patriarche s'était fait lui-même quelques blessures fort peu dangereuses. Il fut donc enlevé et renfermé dans sa maison de campagne.

L'impératrice convoqua un concile où se trouvèrent réunis, non seulement les évêques orthodoxes, mais plusieurs évêques qui s'étaient montrés faibles dans la foi. On y confirma le deuxième concile de Nicée, on y déposa Jean Leconomante et l'on élut pour patriarche Méthodius qui avait tant souffert pour l'orthodoxie sous les empereurs Michel-le-Bègue et Théophile.

Après cette élection, l'impératrice s'adressant au concile, parla ainsi : « Je vous accorde le rétablissement des images, mais, en retour, j'ai une grâce à vous demander : obtenez de Dieu le pardon du péché que mon mari a commis en se prononçant contre elles. Methodius répondit : « Notre pouvoir ne s'étend pas sur les morts. Nous n'avons reçu les clefs du ciel que pour l'ouvrir à ceux qui sont encore en cette vie. Il est vrai que nous pouvons venir en aide aux morts, lorsqu'ils ont commis des fautes légères dont ils ont fait pénitence, mais nous ne pouvons absoudre ceux qui sont morts sous le poids d'une évidente condamnation ».

L'impératrice insista et affirma avec serment, que Théophile, avant de mourir, s'était repenti de son erreur et avait baisé les saintes images avec vénération.

Plusieurs évêques pensaient qu'elle ne parlait ainsi que par suite de l'affection qu'elle avait pour son mari ; mais les autres avaient confiance dans la vertu de Théodora et pensèrent qu'elle disait la vérité. Ils déclarèrent donc par écrit que Dieu ferait miséricorde à Théophile.

Le patriarche, l'impératrice et tout le peuple passèrent la nuit en prières dans l'église de Sainte-Marie, et, le matin, se rendirent en procession à l'église Sainte-Sophie ; la liturgie y fut célébrée et la doctrine orthodoxe y fut proclamée solennellement. Après l'office, l'impératrice donna un festin auquel prirent part tous ceux qui avaient souffert pour l'orthodoxie. Chaque année, elle renouvela cette fête et l'Eglise d'Orient institua la fête de l'orthodoxie célébrée encore aujourd'hui.

Ainsi finit l'hérésie des iconoclastes qui, pendant plus d'un siècle, troubla l'Eglise d'Orient (842).

III

Eglise de France sous le règne de Hludwig-le-Pieux et de ses enfants. — Projets de Hludwig pour la réforme du clergé et des moines. — Idée générale de ses règlements. — Ses réformes lui suscitent des ennemis. — Benoît d'Aniane seconde ses projets pour la réforme des moines. — Les ennemis de Hludwig trouvent un appui dans ses enfants. — Il est déposé puis rétabli. — Les papes et Hludwig. — Mouvement intellectuel sous son règne. — Agobard de Lyon; Raban-Maur de Mayence; ses ouvrages. — Suite du mouvement intellectuel sous Charles-le-Chauve. — Paschase-Ratbert et son traité de l'Eucharistie. — Scot. — Adrevald, Haimon d'Alberstat. — Diverses appréciations. — Ratramn, Jean Gothescalk et la question de la prédestination. — Raban-Maur. — Ratramn, Hincmar de Reims, Prudentius de Troyes, Loup de Ferrières, Amalaire, Amalon, Florus y prennent part. — Les papes et l'Eglise de France. — Enée, évêque de Paris. — Election du pape Nicolas Ier.

(813-858)

Après la mort [1] du très glorieux empereur Karl, Hludwig, son fils, partit d'Aquitaine, se rendit à Aix-la-Chapelle, et prit sans aucune contradiction tous les royaumes que Dieu avait accordés à son père.

Ceux de ses frères qui, suivant les lois frankes, ne pouvaient régner [2] et les seigneurs du palais lui avaient député Rampon pour lui apprendre la mort de son père [3]. Lorsque cet envoyé passa par Orléans, Théodulf, évêque de cette cité, homme d'une science universelle, dit le

[1] Thegan., *De Gestis Hludow. Pii*, ch. VIII.
[2] Ceux qui étaient nés de mariages morganatiques.
[3] Astronom., *Vit. et Act. Hludovic. Pii*, ad ann. 814, edit. Duchêne

chroniqueur, pressentit la cause de son voyage, et pour donner au nouvel empereur une marque de sa fidélité, lui envoya un courrier pour lui demander s'il devait l'attendre à Orléans ou aller à sa rencontre hors de la ville. Hludwig, on ne sait pour quelle cause, se défiait de Théodulf; il lui ordonna de venir au devant de lui. L'évêque sortit donc avec son peuple, et, pour dissiper les soupçons de l'empereur, le reçut comme en triomphe [1]. Hludwig marchait accompagné d'un grand nombre de ses fidèles, dont il avait formé comme une petite armée, car il craignait que Wala, qui avait occupé un poste très élevé auprès de l'ancien empereur, n'eût formé un complot contre lui [2].

Wala était frère d'Adalhard, abbé de Corbie. Charlemagne l'avait nommé tuteur de son petit-fils Bernhart, qu'il avait fait roi d'Italie et que plusieurs auraient préféré à Hludwig. Celui-ci croyait à l'existence d'une faction ennemie qui aurait eu Wala pour chef, et dans laquelle serait entré Théodulf. Le sage évêque d'Orléans connaissait probablement les soupçons qui planaient sur lui, et ce fut pour les dissiper qu'il mit tant d'empressement à recevoir le nouvel empereur. Wala, comme Théodulf, se hâta de venir à sa rencontre, et lui jura foi et hommage, suivant la coutume des Franks [3]. Après trente jours de marche, Hludwig arriva à Aix-la-Chapelle. Or, dit le chroniqueur, son cœur, quoique très doux naturellement, était depuis longtemps indigné de la conduite de ses sœurs. Charlemagne avait pour ses filles une tendresse aveugle. « Elles étaient fort belles, dit Eginhard [4]; il les aimait beaucoup, ne voulut jamais les marier, et les garda près de lui jusqu'à sa mort, disant qu'il ne pouvait se passer de leur société. Il ne voulait pas croire que leur

[1] Ermold. Nigell., *De Reb. gest. Hlud. Pii*, liv. II; ap. D. Bouquet, Rer. Gall. et Franc. script., t. IV.
[2] *Astronom.*, loc. cit.
[3] *Ibid.*
[4] Eginh., *Vit. Carol. Magn.*, ch. VI.

conduite eût fait naître des soupçons sur la pureté de leurs mœurs.

Hludwig fut moins faible pour ses sœurs, et il arrivait à Aix-la-Chapelle avec le dessein bien arrêté de mettre fin aux scandales dont elles avaient souillé la maison paternelle. Dans ce but, il envoya devant lui Wala, Warnaire, Landbert et Ingobert, avec ordre de saisir les amants de ses sœurs et de les mettre sous bonne garde. L'exécution de cet ordre lui fit des ennemis dans la noblesse, et le nombre de ces ennemis augmenta lorsqu'il eut envoyé, dès la première année de son règne, dans toutes les provinces de l'empire, des *missi* chargés de contrôler les actes des plus hauts fonctionnaires, de réformer les jugements iniques, de délivrer ceux qui avaient été réduits en esclavage.

Charlemagne avait travaillé à faire rendre à tous exacte justice; mais pendant ses expéditions militaires si fréquentes, on avait dû commettre de nombreuses injustices [1]; Hludwig entreprit de les punir, et se dévoua avec toute l'ardeur d'une âme vertueuse et pure au bonheur des faibles et des opprimés. Cette noble mission lui valut l'amour du peuple, la haine des oppresseurs et les malheurs qui troublèrent sa vie.

Chrétien sincère comme il l'était, il ne put voir le mal sans le poursuivre avec énergie, et voulut surtout réformer les clercs et les moines spécialement appelés à propager le bien dans la société; mais l'ardeur qu'il déploya dans ses réformes ecclésiastique et monastique, en lui conciliant l'amour des bons, lui suscita de nouveaux ennemis dans les rangs des évêques et des abbés, dont la réforme contrariait les habitudes vicieuses.

Déjà [2], comme il n'était encore que roi d'Aquitaine, il avait donné des preuves de sa sagesse, de son amour pour le progrès social et d'une tendre sollicitude pour le peuple. « Tout le clergé de ce royaume, dit un historien [3],

[1] Ermold. Nigell., liv. II.
[2] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 796 et 811.
[3] *Ibid.*, ad. ann. 811.

avait appris sous un gouvernement tyrannique à s'appliquer plutôt au maniement des chevaux et des armes et aux exercices militaires qu'au culte divin; Hludwig fit venir des maîtres de toutes parts, et bientôt la coutume de lire et chanter, l'intelligence des livres saints et des livres profanes, firent des progrès plus rapides qu'on ne saurait le croire. Une grande quantité d'anciens monastères furent réparés par ses soins dans toute l'étendue de sa domination, entre autres ceux de Saint-Maixent, de Ménat, de Manlieu, de Moissac, de Solignac, de Sainte-Radegonde; il en construisit plusieurs nouveaux, et la plupart furent comme des flambeaux qui éclairèrent l'Aquitaine.

Le monastère, à cette époque, était le plus puissant moyen de civilisation.

L'exemple de Hludwig [1] fut suivi par une multitude d'évêques; et même beaucoup de laïques réparaient les monastères en ruine, ou bien en construisaient de nouveaux à l'envi les uns des autres. La chose publique s'améliorait tellement dans le royaume d'Aquitaine, qu'on ne voyait jamais, soit en l'absence du roi, soit quand il habitait dans son palais, personne se plaindre d'avoir éprouvé aucune injustice. En effet, pendant trois jours de chaque semaine, le roi rendait lui-même la justice au peuple.

Charlemagne ayant appris l'ordre admirable établi en Aquitaine par son fils, ne put s'empêcher de verser des larmes de bonheur. « Amis, dit-il à ceux qui l'entouraient, réjouissons-nous d'être vaincus en sagesse par ce jeune homme ».

Hludwig, devenu maître de l'empire, ne montra pas moins de sagesse.

Il commit cependant une faute grave au début de son règne, ce fut de trop croire aux soupçons qu'il avait conçus contre Wala, et de s'aliéner ainsi une famille puis-

[1] Astron., *loc. cit.*

sante qui était même une branche de la race royale[1] et possédait deux hommes de génie, Adalhard et Wala, Charlemagne aimait ces deux grands hommes, et lorsqu'il avait envoyé son fils Pépin gouverner le royaume d'Italie, il lui avait donné Adalhard pour premier ministre.

Adalhard, après avoir été élevé au palais[2], l'avait quitté pour embrasser la vie monastique. De retour en France, après avoir passé plusieurs années au Mont-Cassin, il avait été élu abbé de Corbie, et s'était fait chérir de tous les moines par sa pitié et sa douceur; « car, dit son historien[3], noble comme il l'était par sa famille, mais plus noble encore par ses mœurs; plein de la sagesse de Dieu et en même temps de bonnes œuvres; beau de figure, mais plus beau encore par sa foi et sa sainteté; riche des biens du monde, mais plus riche de vertus, il semblait être un rejeton du Ciel. »

Forcé de quitter Corbie pour suivre le jeune Pépin dans son nouveau royaume, Adalhard[4] se conduisit avec tant de sagesse, que l'on disait ordinairement qu'il n'était pas un homme, mais un ange. Le pape Léon III, eut pour lui la plus haute estime, et lui dit un jour en riant : « Frank, sache bien que si jamais je te trouve autre que je te crois, aucun autre Frank ne pourra obtenir ma confiance ».

Bernhart, fils de Pépin, ayant été nommé roi d'Italie, le frère d'Adalhard, Wala, lui fut donné pour ministre. A la mort de Charlemagne, les deux frères accoururent en France; mais la faveur dont le grand empereur les avait honorés leur avait fait des envieux qui parvinrent à

[1] Adalhard et Wala étaient fils de Bernhart, frère de Pépin-le-Bref, et ainsi petit-fils de Karl-Martel.

[2] Paschase-Radbert, historien d'Adalhard, dit (chap. I) : qu'il quitta le palais à cause du mariage adultère de Charlemagne avec Desiderata, fille de Didier, roi des Lombards.

[3] *Vit. S. Adalh.*, chap. IV; apud Bolland., 2 janv.

[4] *Ibid.*, chap. V.

jeter contre eux des soupçons dans l'esprit de Hludwig [1].

Adalhard, se voyant éloigné des affaires du gouvernement, se retira dans son monastère de Corbie. Les intrigants du palais parvinrent à troubler sa solitude, « et cela, dit Paschase Radbert [2], n'a pas lieu de nous étonner, car la vérité est détestée des méchants et la justice est toujours déchirée par les hommes vicieux ». Adalhard avait fait entendre quelques paroles sévères que s'étudièrent à mal interpréter les courtisans jaloux de son ancienne influence. Sans avoir été ni jugé ni entendu, il fut condamné à l'exil, et la plus grande partie de sa famille fut enveloppée dans sa disgrâce. Wala, obligé de quitter le palais, se retira à Corbie, que son frère était forcé d'abandonner. Bernaire, son autre frère, fut relégué à Lérins; Gundrade leur sœur, surnommée Eulalie, l'honneur du palais de Charlemagne par sa science et ses vertus, fut envoyée au monastère de Sainte-Radegonde, à Poitiers ; pour Adalhard, il prit tranquillement le chemin de l'île d'Heri, joyeux de souffrir pour l'amour de la vérité [3]. Deux archevêques qui le virent partir vinrent trouver Hludwig et lui dirent : « Que penses-tu, empereur ? Est-ce que tu as cru te venger de cet homme en lui ôtant ses honneurs et en l'exilant ? Nous te l'avouons sans détour, tu ne pouvais lui procurer une joie plus grande qu'en lui fournissant cette occasion d'exercer la patience ». L'empereur se repentit de ce qu'il avait fait, mais il eut honte de revenir sur sa sentence. Adalhard, entendant plusieurs de ses moines se plaindre du coupable arbitraire dont il était victime, leur dit : « Je vous en prie, mes frères, considérez, dans ce qui m'arrive autre chose que la volonté de l'homme ; respectez, chers amis, la main de Dieu dans ces événements;

[1] Thégan fait sans doute allusion à ces intrigues, lorsqu'il dit que Hludwig écouta trop ses conseillers (*De Gestis Hludow. Pii*, chap. XX).

[2] *Vit. S. Adalh.*, chap. IX.

[3] *Ibid.*, chap. X, XI. — L'île d'Heri possédait un monastère qui fut nommé Hermoustier, d'où on a fait Noirmoustiers.

rien n'arrive que par sa permission, et pardonnez au prince qui n'est qu'un instrument de sa volonté ». Mais ses paroles ne purent arrêter les plaintes ; les pleurs et les regrets de ses enfants le suivirent dans son exil, où il resta sept années, pendant lesquelles il ne songea qu'à se sanctifier.

Bernhart, roi d'Italie, ne fut pas enveloppé dans la disgrâce de la famille d'Adalhard ; Hludwig se défiait de lui, cependant ; ce qui ne l'empêcha pas de lui donner l'ordre de se rendre à Rome (815), à l'occasion d'une nouvelle conspiration tramée contre le pape Léon III.

Plusieurs seigneurs romains, héritiers de la haine de Pascal et de Campulus, avaient profité d'une maladie du pape et de la mort de Charlemagne, son protecteur, pour ravager les biens du domaine de saint Pierre. Léon poursuivit avec vigueur les conjurés, les mit en jugement et les fit condamner au dernier supplice, conformément aux lois romaines [1]. L'empereur n'apprit qu'avec douleur cette conspiration, qui lui semblait trop sévèrement punie par le pape. Bernhart ayant envoyé à Rome Winigise, duc de Spolète, apprit par lui tout ce qui s'était passé et en informa l'empereur. En même temps, les envoyés de Léon arrivaient au palais du roi frank et justifiaient le pape de la sévérité trop grande qu'on lui reprochait.

Léon III eut à combattre, pendant son pontificat, les intrigues d'une faction puissante qui ne voyait qu'avec peine le développement de la puissance temporelle de la papauté. A peine avait-il comprimé cette dernière révolte qu'il mourut. On élut à sa place le diacre Etienne, qui s'était acquis l'estime du clergé et du peuple par la sainteté de ses mœurs et de son application à prêcher la parole de Dieu [2]. Son premier soin fut de faire prêter solennellement au peuple romain serment de fidélité à l'empereur, et deux mois à peine s'étaient écoulés depuis son exalta-

[1] Eginh., Annal.; Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 815.

[2] Anast. Biblioth., *Vit. Steph. IV*; *Eginh.*, Annal.; Astronom., *Vit. Hludow.*, ad ann. 816; Thegan., *De Gestis Hludow.*, ch. XVI.

tion, qu'il conçut le dessein de faire le voyage de France pour donner à Hludwig la couronne impériale. Il se fit précéder par deux légats chargés de faire à l'empereur des excuses de ce qu'il ne lui avait pas encore donné avis de son élection et se mit en route quelque temps après.

« De la ville de Reims, où il a prescrit d'avance à tous les grands de se réunir, l'empereur, plein de joie, dit Ermold [1], voit s'approcher le vicaire de Jésus-Christ; des députés courent en foule au devant de lui par l'ordre de Hludwig et lui portent les plus douces paroles. Bientôt un messager qui devance le pontife romain vient annoncer qu'il arrive en toute hâte; Hludwig alors dispose, arrange, prépare et place lui-même les clercs, le peuple et les grands; il désigne ceux qui doivent être à sa droite ou à sa gauche, le précéder ou le suivre. Hildebolde, archichapelain du palais, Théodulf d'Orléans et Jean d'Arles s'avancent en tête du clergé; la foule des prêtres les suit, marche à droite sur une longue file, et contemple pieusement son chef, en chantant des psaumes. De l'autre côté s'avance l'élite des seigneurs et les premiers de l'Etat; le peuple suit au dernier rang et ferme le cortège. Au milieu, l'empereur, resplendissant d'or et de pierreries, brille plus encore par sa piété que par ses vêtements. Il s'avance jusqu'à un mille du monastère de Saint-Remi. A peine aperçoit-il le pape qu'il descend de cheval, court à lui, fléchit le genou et par trois fois se prosterne aux pieds du pontife en l'honneur de Dieu et de saint Pierre. Etienne le relève de ses mains sacrées et l'empereur le salue par ces paroles : « Béni soit celui qui « vient au nom du Seigneur! le Seigneur Dieu a fait bril- « ler sa lumière à nos yeux ». Et le pontife répond : « Béni soit le Seigneur notre Dieu, qui nous a accordé « de voir de nos yeux un nouveau David ». Puis ils s'embrassent, et se tenant par la main et les doigts enlacés, s'acheminent ensemble vers la cité de Reims : la

[1] Ermold. Nigel., liv. II.

foule les suit en chantant le *Te Deum*. Quand cette hymne est terminée, le clergé romain entonne des chants à la louange de l'empereur et le pape prononce un discours devant tout le peuple.

« On entre enfin dans l'intérieur du monastère de « Saint-Remi : Saint Pontife, dit alors Hludwig au pape, « pasteur du troupeau romain, vous qui par succession « apostolique nourrissez de la parole divine les brebis de « saint Pierre, quel motif vous a déterminé à venir au « pays des Franks? » Le doux pontife, regardant l'empereur avec amour, lui répond : « Le même motif qui fit « autrefois braver à une reine du Midi les dangers d'un « pénible voyage pour voir un roi rempli de sagesse. Je « vous répéterai donc ce que disait à Salomon la reine de « Saba : « Heureux les serviteurs qui vous entourent! « mille fois heureux le peuple dont l'oreille peut entendre « votre voix ; heureux les royaumes soumis à vos lois ! « Béni soit le Très-Haut qui, maître d'accorder à qui il « lui plaît l'avantage de succéder au trône de ses aïeux, « a aimé assez son peuple pour vous établir roi ! Puisse « le Seigneur vous conserver longtemps à ses enfants ! »

Le lendemain, le pape fut convié à un repas splendide par l'empereur ; le troisième jour ce fut le pape qui invita Hludwig et qui lui offrit des présents. Le jour suivant, qui était un dimanche, Etienne et Hludwig, les évêques, les seigneurs, et le peuple entier étaient à l'Église. L'empereur, revêtu de ses ornements impériaux, se plaça sur un trône élevé. Il était préoccupé de ses projets de réformes et voulait les développer en présence du pape et des grands de l'empire. Il prit donc la parole et s'exprima ainsi [1] :

« Très saint chef des évêques et vous grands de l'em- « pire, écoutez. Le Dieu tout-puissant a daigné per- « mettre dans sa miséricorde que j'héritasse des Etats « et des dignités de mon père. Ce n'est pas, je le sens,

[1] Ermold Nigel., *De Reb. gest. Hlud. Pii*, liv. II.

« en raison de mes mérites, mais à cause de ceux de « l'auteur de mes jours que le Christ plein de bonté m'a « accordé de jouir de tant d'honneurs. Je vous prie donc, « vous, illustre pontife, et vous mes fidèles, de m'ac- « corder le secours de vos conseils ; c'est pour vous un « devoir de justice ; mais vos conseils doivent avoir pour « but de m'aider à obtenir ce résultat qui est dans mes « vœux, c'est-à-dire que tous, clercs et laïques, riches et « pauvres, puissent, à l'ombre de mon sceptre, jouir éga- « lement des droits que leur ont transmis leurs pères. Je « veux que la sainte règle donnée par les Pères de « l'Eglise force le clerc à ne pas s'écarter de la bonne « voie; que les lois vénérables de nos Ecritures main- « tiennent le peuple dans une douce union ; que l'Ordre « monastique, fidèle aux règlements de saint Benoît, « fleurisse chaque jour davantage et se rende digne par « ses mœurs et la pureté de sa vie de participer au fes- « tin des élus ; que le riche observe la loi aussi bien que « le pauvre et qu'il ne soit fait en rien acception des per- « sonnes; que les mauvaises actions cessent d'être « rachetées avec l'or et que l'on ne voie plus personne « accepter des dons corrupteurs. Bien aimé pasteur ! si « nous gouvernons l'un et l'autre avec justice le riche « troupeau que le Seigneur a confié à nos soins, si nous « punissons les méchants et savons récompenser les « bons, le Seigneur nous bénira. Soyons l'exemple des « clercs et les guides de tous les hommes, même des plus « petits; travaillons à leur salut avec le secours de *la* « *loi*, de la *foi* et des *saintes instructions*. »

Tel était le programme des réformes que méditait Hludwig. Plus d'un seigneur qui l'entendit parler de justice, même pour le pauvre, et d'égalité devant la loi, sentit la colère bouillonner dans son cœur.

Après avoir exposé ses projets de réforme, l'empereur dit au pape :

« Vous qui régissez le domaine de Pierre et avez été « choisi pour gouverner son troupeau, dites maintenant

[illegible]

[illegible]

« [illegible] qui tenez le sceptre de la terre « [illegible] monde, [illegible] que Rome « [illegible], je vous en supplie, prêtez une « [illegible] favorable à ma prière! [illegible] des rois, je « [illegible], exaucez mes vœux: Marie, digne mère « d'un Dieu de bonté, Pierre, Paul, André et Jean, « écoutez ma prière! O Dieu! conservez longtemps le « sage empereur Hludwig! éloignez de lui tous les mal- « heurs! qu'il règne heureux et puissant pendant de « longues années! » Se tournant ensuite vers l'empereur, il lui mit la couronne sur la tête, et lui fit les saintes onctions. Pendant ce temps-là, la basilique entière retentissait de cantiques et de cris joyeux.

Etienne couronna aussi l'impératrice Hermengarde, et

¹ On possède une charte dans laquelle Hludwig confirme les donations de Pepin et de Charlemagne. Elle est adressée au pape Paschal, successeur d'Etienne IV. Quelques auteurs la révoquent en doute, parce qu'elle ne nous a pas été transmise par un auteur contemporain. On voit, par le passage d'Ermold que nous citons dans le texte, que Hludwig dressa une *charta* de nouveaux droits et confirmative des anciens. C'est donc un *fait* certain qu'il fit une charte en faveur d'Etienne IV. Pourquoi n'aurait-il pas fait de même pour Paschal? Nous ne voyons aucune raison de nier le *fait*. Il nous semble, au contraire, très probable, et la charte que l'on possède n'a aucun détail grave qui puisse la faire envisager comme une pièce apocryphe (V. Sirm., *Conc. antiq. Gall.*, t. II, p. 443.

après avoir fait et reçu des présents magnifiques, reprit la route de Rome où le suivit, par honneur, une troupe de nobles franks [1].

Aussitôt après le départ du pape, Hludwig se mit avec ardeur à son œuvre de réforme [2].

Les commissaires qu'il avait envoyés dès la première année de son règne dans tout l'empire, lui avaient fait connaître d'énormes abus. Ils avaient trouvé [3] une foule d'opprimés, dépouillés de leur patrimoine ou privés de la liberté par d'injustes gouverneurs de provinces, comtes ou vicomtes. L'empereur annula tous les actes injustes, rendit les biens et la liberté à ceux qui en avaient été privés. Il se fit par là beaucoup d'ennemis dans la noblesse qui ne lui pardonna pas de vouloir réprimer ses injustices. Une chose qu'elle ne lui pardonna pas davantage fut de le voir donner aux plus dignes les honneurs et bénéfices ecclésiastiques que les seigneurs croyaient leur appartenir de droit depuis les concessions des maires du palais.

Les nobles n'avaient pas vu sans dépit Charlemagne préférer les enfants d'humble condition, studieux et instruits, à leurs enfants qui ne comptaient que sur leurs richesses et leur naissance. Mais ils craignaient trop le terrible empereur pour oser manifester leur jalousie. Il n'en fut pas de même sous le règne du bon et pacifique Hludwig. Le passage suivant d'un auteur contemporain [4] révèle tout le courroux du seigneur frank indigné de voir des *gens de rien* élevés aux dignités de l'Eglise :

« Depuis longtemps, dit-il, existait la détestable coutume d'élever les gens de la plus vile extraction au rang d'évêques. Hludwig eut le tort de ne la point faire cesser.

[1] Le pape Etienne IV mourut trois mois après son retour à Rome, et eut pour successeur Paschal, qui envoya aussitôt à l'empereur le nomenclateur Théodose pour confirmer l'alliance faite avec les autres papes. (Astronom., *Vit. Hludow.*, ad ann. 817.).

[2] Ernold. Nigell., liv. II.

[3] Thegan., *De Gestis Hludow. Pii*, ch. XIII.

[4] Thegan., ch. XX. — Thegan fut chorévêque de Trêves.

C'est pourtant un des plus grands maux qui puissent affliger le peuple chrétien. Après que tels gens ont atteint le faîte, ils deviennent orgueilleux, colères, querelleurs, médisants, obstinés, prodigues de menaces envers tout le monde, et c'est par de tels moyens qu'ils cherchent à se faire craindre ou à capter les louanges de certaines gens. De plus, ils s'efforcent d'arracher leurs ignobles parents au joug d'une servitude faite pour eux et de leur assurer la liberté. Ils font instruire les uns dans les sciences libérales, donnent aux autres des épouses d'une naissance illustre, et forcent les fils des nobles à épouser leurs parents. Personne ne peut vivre en paix avec eux, si ce n'est ceux qui ont contracté de pareilles alliances. Les parents de ces hommes, aussitôt qu'ils savent quelque chose, se jouent des vieux nobles et les méprisent; ils sont hautains, légers, sans pudeur. Quelques-uns, il est vrai, sont instruits; mais la multitude de leurs crimes surpasse leur instruction. Que le Dieu Tout-Puissant, les rois et les princes déracinent et étouffent à présent et à l'avenir cet abus funeste, afin qu'il n'exerce plus son influence parmi les chrétiens! Amen. »

Cette boutade aristocratique de Thégan exprime bien le dépit concentré dans le cœur des nobles pendant le règne du terrible Charlemagne et qui éclata avec violence sous celui du bon Hludwig.

Cependant cet empereur établit, dès le commencement de son règne, sur l'élévation des esclaves aux dignités ecclésiastiques, des règlements bien propres à prévenir tous les abus. « Considérant[1] que les ministres de Jésus-Christ ne doivent être sujets à aucune servitude humaine et que l'avarice portait une foule d'hommes à faire indignement servir le ministère ecclésiastique à leur intérêt privé, Hludwig établit que quiconque né dans une condition servile serait, à cause de son savoir et de la pureté de ses mœurs, admis au ministère des autels, devrait

[1] Astronom., *Vit. Hludow.*, ad ann. 817.

être d'abord affranchi par ses maîtres, soit laïques, soit ecclésiastiques, et qu'il ne pourrait qu'après son affranchissement être élevé aux dignités de l'Eglise ». Cette règle était parfaitement sage, et on conçoit que l'empereur ne pouvait, pour le bon plaisir des grands, priver l'Eglise de ministres capables de l'édifier de leurs vertus et d'éclairer les peuples, quoique nés dans une condition servile. Il n'y a point d'esclaves aux yeux du Seigneur.

Sans se laisser effrayer par la jalousie des grands, séculiers ou clercs, Hludwigent reprit les réformes qu'il avait exposées en présence du pape et qui avaient reçu son approbation.

Ayant donc appelé au palais l'élite des clercs [1] et les hommes les plus vertueux : « Serviteurs dévoués, leur dit-il, vous qui avez été élevés avec nous et avez reçu les leçons de Karl notre père, écoutez attentivement ce que je vais vous dire et gravez religieusement mes paroles dans vos cœurs : vous allez avoir à remplir une tâche pénible, mais digne de zélés serviteurs du Christ. Nous n'avons point de guerre à soutenir et nous croyons le moment favorable pour donner à nos peuples des lois équitables et rendre à l'Eglise son lustre et son éclat. Partez donc, recueillez sur tout d'exacts renseignements, parcourez toutes les parties de notre empire; examinez sévèrement les mœurs des chanoines, des religieux, des religieuses, et quelles sont leurs doctrines, leur ferveur, leur conduite, leur piété. Informez-vous si partout la bonne harmonie règne entre le pasteur et le troupeau; si les brebis aiment leur berger, si le berger chérit ses brebis; si les seigneurs évêques fournissent exactement une habitation convenable, la nourriture et le vêtement aux prêtres qui ne pourraient sans cela s'acquitter de leurs devoirs dans les paroisses. Examinez bien quelles sont les ressources de chaque Eglise; si leurs terres sont bonnes ou peu fertiles. Tout ce que vous aurez découvert,

[1] Ermold. Nigell., liv. II.

confiez-le soigneusement à votre mémoire, montrez-vous empressés de nous en instruire, et dites-nous bien quels sont les ministres du Seigneur qui vivent dans l'abondance, comme ceux qui vivent dans la médiocrité ou la gêne, et ceux qui, contre notre volonté, manqueraient du nécessaire; apprenez-nous aussi quels sont ceux qui demeurent fidèles aux anciennes règles tracées par les saints Pères.

« Nous ne vous avons indiqué que bien sommairement les objets dont vous avez à vous occuper, et c'est à vous d'étendre vos informations. »

Les *missi* parcoururent avec activité les villes, les campagnes et les monastères, et, dès la fin de l'année 816, tous les évêques et autres dignitaires ecclésiastiques accouraient, sur la convocation de l'empereur, au palais d'Aix-la-Chapelle [1], pour réformer les abus qu'ils avaient remarqués. Le concile fut présidé par Hludwig qui commença par faire un discours sur la nécessité de rétablir les anciennes règles que l'ignorance ou la paresse avaient laissé tomber en désuétude. Le concile fut au comble de la joie en entendant les paroles de l'empereur, et loua Dieu de lui avoir inspiré d'aussi saintes pensées. Les plus instruits d'entre les évêques se mirent sur-le-champ à rechercher dans les écrits des Pères et dans les canons des conciles les plus beaux passages relatifs aux devoirs des clercs. Amalaire, célèbre diacre de Metz [2], fut chargé de mettre en ordre le fruit de leurs recherches et en composa un ouvrage qui fut adopté par le concile et augmenté de règlements spéciaux pour les chanoines ou clercs réguliers.

Les devoirs de tous les clercs, depuis les portiers et les lecteurs jusqu'aux évêques, sont exposés dans ce livre d'une manière très exacte, et uniquement d'après les auteurs les plus recommandables, tels que saint Jérôme,

[1] Concil. Aquisgran., præfat.; apud Sirm., *Conc. antiq. Gall.*, t. II, p. 329 et seq.; Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 817.

[2] *Hist. litt. de France par les Bénéd.*, t. IV.

saint Augustin, saint Léon, saint Gélase, saint Grégoire-le-Grand, saint Isidore de Séville. On y cite très souvent l'ouvrage de la *Vie contemplative* sous le nom de saint Prosper [1], et on y renouvelle les plus beaux décrets des conciles de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Chalcédoine, de Sardique, de Carthage et d'autres conciles d'Afrique.

Les canons de tous ces conciles composaient l'ancien droit canonique, et on ne fit pas usage au concile d'Aix-la-Chapelle de la collection des *fausses décrétales*.

La règle des chanoines qui suit ces extraits des saints Pères et des conciles sur les devoirs ecclésiastiques, est tirée en grande partie de celle de saint Chrodegang. On la modifia seulement en quelques points de peu d'importance, afin de la rendre praticable dans toutes les Eglises.

L'institution des chanoines prit, à dater de cette époque, beaucoup plus d'extension qu'auparavant, et il n'y eut bientôt plus d'église cathédrale qui n'eût son cloître et ses clercs réguliers. On fonda même auprès de certaines églises moins importantes, des cloîtres de chanoines, comme on fondait auparavant des monastères.

L'institution des chanoinesses prit des développements proportionnels à celle des chanoines, et les Pères du concile d'Aix-la-Chapelle, pour compléter leur œuvre, composèrent une règle de chanoinesses [2] et la firent précéder de plusieurs extraits de saint Athanase, de saint Jérôme et de saint Césaire. Les principales dispositions en sont calquées sur la règle des chanoines.

Les travaux du concile d'Aix-la-Chapelle sont ainsi divisés en deux livres : le premier, sur les devoirs des clercs et des chanoines ; le second, sur les devoirs des chanoinesses.

Hludwig [3] envoya des *missi* remplis de sagesse porter ces livres dans les villes et les monastères de son empire,

[1] Cet ouvrage est de Pomerius.
[2] Apud Sirm., *Concil. antiq. Gall.*, t. II, p. 405 et seq.
[3] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 817.

avec ordre de les faire copier dans tous ces lieux. Les *missi* étaient en même temps porteurs d'une circulaire pour tous les métropolitains.

« Nous voulons et nous ordonnons, y dit l'empereur [1], qu'en vertu de votre autorité métropolitaine et de nos ordres, vous réunissiez en temps et lieu convenables les évêques et autres prélats ecclésiastiques de votre province, afin de leur donner connaissance des règlements adoptés par le concile. Nous vous avertissons de veiller à ce qu'on transcrive ces règlements avec soin, sans y rien changer; et vous saurez que j'en conserve un exemplaire qui servira à découvrir les fautes de ceux qui les auraient transcrits négligemment. Faites en sorte que nous n'ayons qu'à nous louer de votre zèle, lorsqu'au mois de septembre prochain, nous enverrons nos *missi* dans tout notre empire, pour s'informer si nos ordres ont été exécutés. Nous ordonnerons alors de chercher soigneusement quels seront les prélats qui nous auront obéi en faisant bâtir des cloîtres pour les chanoines ou d'autres établissements religieux, en réparant les hôpitaux et en leur assignant des revenus; ou quels seraient ceux qui, par avarice, auraient chassé les clercs, qui sont la milice de Jésus-Christ, et qu'ils étaient obligés de nourrir.

« Nous avons donné une année de délai, afin de rendre la désobéissance inexcusable. Si, ce terme écoulé, quelqu'un a négligé de nous obéir suivant ses forces, il sera puni avec rigueur pour que les autres ne soient pas tentés de l'imiter ».

Hludwig détaille ensuite au métropolitain l'objet de la mission des envoyés porteurs de sa lettre, et l'avertit qu'il lui adresse la mesure et le poids qui doivent servir à fixer la quantité de pain et de vin qu'il faut distribuer chaque jour aux chanoines et aux chanoinesses.

La réforme cléricale de Hludwig eut un résultat qui combla de joie les bons, mais qui lui fit autant d'ennemis

[1] Apud Sirm., *op. cit.*, t. II, p. 426.

des mauvais évêques, dont il combattait vigoureusement l'avarice et les mauvaises mœurs. Malgré la défense de Charlemagne, plusieurs d'entre eux avaient conservé les habitudes des seigneurs laïques et s'occupaient beaucoup plus de la chasse et de la guerre que des devoirs de leur charge pastorale. « Mais [1] dès que Hludwig eut promulgué les règlements de son concile d'Aix-la-Chapelle, tous les prélats furent obligés de quitter leur baudriers d'or, leurs ceintures chargées de couteaux au manche précieux, leurs habits recherchés et les éperons qui embarrassaient leur chaussure. L'empereur regardait, en effet, comme un monstre tout membre de la famille ecclésiastique qui convoitait les ornements du luxe séculier ».

Les prélats ecclésiastiques et l'empereur n'avaient pu travailler à réformer les abus qui déshonoraient le clergé, sans remonter à la cause première qui les avait produits. Ils avaient reconnu sans peine qu'ils venaient presque tous de l'action trop immédiate que s'était attribuée le pouvoir civil dans le choix des évêques. Hludwig était sincèrement pieux et ne voulait que le bien. Il n'hésita pas à renoncer à une prérogative qui, dans ses mains, n'eût pu avoir de fâcheux effets, mais dont ses successeurs auraient pu facilement abuser [2]. Il mit donc l'article suivant dans un capitulaire publié aussitôt après le concile [3] :

« Conformément aux saints canons que nous n'ignorons pas et afin qu'au nom de Dieu la sainte Eglise jouisse plus librement de son honneur, nous consentons, sur la demande de l'Ordre ecclésiastique, que les évêques soient choisis suivant les canons, par l'élection du clergé

[1] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 817.

[2] Cependant, comme les bénéfices ecclésiastiques étaient en même temps fiefs civils, les rois et empereurs se réservèrent une certaine action dans le choix des bénéficiers, évêques et abbés. Ils voulurent quelquefois étendre cette action trop loin, et, d'un autre côté, le clergé prétendit à une liberté complète ; de là la fameuse et longue querelle des *investitures*.

[3] Capit. ann. 816, ch. II; apud Sirm., *op. cit.*, t. II, p. 429.

et du peuple, dans le diocèse auquel ils appartiennent et en ayant seulement égard aux qualités qui les rendront utiles au peuple par leurs bons exemples et leurs instructions ».

Un savant diacre de Lyon, Florus, contribua peut-être à faire rendre cet important décret ; au moins fit-il vers ce temps un traité pour combattre l'influence de l'autorité civile dans les élections épiscopales [1].

Le capitulaire de Hludwig [2] contenait plusieurs autres dispositions importantes : il y ordonne que les deux tiers des donations faites aux Eglises déjà assez riches soient employés au soulagement des pauvres ; si les Eglises ne sont pas riches, la moitié seulement sera pour les pauvres ; les ecclésiastiques ne pourront accepter de donations faites au préjudice des enfants ou des proches parents, et il est défendu d'engager quelqu'un à se faire moine ou chanoine pour avoir son bien ; de tonsurer les enfants ou de voiler les jeunes filles sans le consentement des parents : on ne devra ordinairement donner le voile aux vierges qu'à vingt-cinq ans. Il est défendu d'employer l'épreuve nommée *jugement de la Croix*, pour connaître la vérité [3].

Ces règlements, en nous dévoilant de graves abus, nous font connaître en même temps la hauteur de vues et la sagesse de Hludwig.

Pour achever la tâche qu'il s'était imposée, l'empereur devait encore réformer l'état monastique ; c'est ce qu'il commença l'année même où il tint le concile d'Aix-la-Chapelle.

A peine les prélats ecclésiastiques avaient-ils quitté le palais, qu'il y appela les plus vertueux des abbés, afin de les envoyer en qualité de *missi* dans tous les monastères

[1] V. inter op. Agobard., édit. Baluz. ad calcem.
[2] Capit. anni 816, ch. IV, V, VII, XX, XXI.
[3] Charlemagne avait autorisé cette épreuve qui consistait à se tenir les bras étendus en croix. Celui de l'accusateur ou de l'accusé qui se tenait le moins longtemps dans cette pénible position était censé coupable.

de son empire. A leur tête était Benoît d'Aniane, saint homme bien digne de son nom, dit Ermold [1] et qui, par ses exemples, avait déjà su mettre un grand nombre d'hommes dans le chemin du Ciel.

Hludwig l'avait connu en Aquitaine, et avait été si touché de ses douces et admirables vertus, qu'il ne voulut point s'en séparer et l'amena avec lui en France lorsqu'il monta sur le trône impérial. Ce fut principalement parmi ses disciples qu'il choisit les *missi* qu'il envoya visiter les monastères, et qu'il chargea de lui transmettre tous les renseignements nécessaires sur les vices qui déshonoraient l'état monastique.

Lorsque les *missi* furent de retour, Hludwig [2] convoqua tous les abbés, qui se rendirent à Aix-la-Chapelle avec les principaux des moines.

Benoît d'Aniane fut l'âme de cette assemblée [3]. On commença par y lire la règle de saint Benoît du Mont-Cassin, qui avait été adoptée depuis un siècle environ par tous les monastères, et on expliqua les endroits obscurs sur lesquels pouvait s'élever quelque contestation. Chacun fit valoir les usages de son monastère, et on discuta avec calme et convenance sur les différentes coutumes qu'il fallait rejeter comme mauvaises ou adopter comme un complément utile de la règle. Le résultat de cette discussion fut rédigé en quatre-vingts articles, qui acquirent par la suite une autorité égale à la règle du saint patriarche du Mont-Cassin. A ce titre, nous en devons l'analyse [4] :

Les abbés, de retour dans leurs monastères, expliqueront la règle aux moines, qui devront tous, autant que possible, la savoir par cœur ; on dira l'office suivant la

[1] Ermold., *de Reb. gest. Hlud. Pii*, liv. 2. — Benoît, *Benedictus*, signifie *béni*.

[2] Convent. Aquisgran., abbat.; apud Sirm., *op. cit.*, t. II, p. 435.

[3] Ardo Smaragd., *Vit. S. Benedict.*, abbat. Anian., ch. VIII; apud Bolland., 12 feb.

[4] Apud Sirm., *loc cit.*

règle de saint Benoît; les moines travailleront chacun à leur tour à la cuisine, à la boulangerie et aux autres officines du monastère; on leur fixera un certain temps pour laver leurs vêtements; ils ne retourneront point au lit après l'office des vigiles; on ne les rasera en Carême que le samedi-saint, et dans le reste de l'année, que tous les quinze jours. Le prieur pourra leur permettre les bains. La volaille est interdite, hors le cas de maladie, et les évêques eux-mêmes ne pourront accorder aux moines la permission d'en manger; défense également de manger des fruits ou de la salade entre les repas. On n'aura pas un temps déterminé pour saigner tous les membres de la communauté, mais on saignera chacun selon son besoin, et on accordera à celui qui l'aura été une *consolation* spéciale dans le boire et le manger [1].

On appelait *consolation* ce qu'on a depuis nommé *collation*. Après le dîner, même en Carême, si le travail ou la longueur de l'office l'exigent, on pourra boire un coup avant complies. Ce petit adoucissement fut l'origine de la collation permise aux jours de jeûne.

Lorsqu'un moine sera repris par le prieur, il dira d'abord : *Meâ culpâ*, puis se jettera aux pieds du prieur et lui rendra compte de sa faute avec humilité. On ne devra pas fouetter un moine en présence des autres frères, quelque faute qu'il ait commise. Aucun frère ne sortira de la maison sans avoir un compagnon avec lui et ne pourra embrasser une femme en la saluant. Si on occupe les moines à recueillir les fruits, on leur donnera un certain temps pour lire et pour se reposer à midi. Les travailleurs auront soin de ne point murmurer. Ceux qui jeûneront à la quatrième et à la sixième féries [2] pourront être appliqués à des travaux pénibles avant ou après none, suivant la volonté du prieur. On donnera aux

[1] Malgré ce règlement, il y eut dans un grand nombre de monastères un jour spécial pour saigner tous les moines. On appelait ce jour : *Dies æges* ou *dies minutionis*, *le jour malade* ou le *jour de la diminution.*

[2] Le mercredi et le vendredi.

moines des livres de la bibliothèque pendant le Carême, et non dans un autre temps, à moins que le prieur ne le permette. Les habits des moines ne seront ni vils ni précieux, mais médiocres, et la cuculle n'aura que deux coudées de long; cependant l'abbé pourra permettre d'en avoir de plus longues, en cas de nécessité. Chaque moine devra avoir deux chemises, deux tuniques, deux cuculles et deux capes ou trois si c'est nécessaire, quatre paires de chaussures, deux paires de *femoraux*, un *roc*, deux pelisses pendantes jusqu'aux talons, deux bandelettes pour attacher la chaussure, des gants fourrés et des socques ou sabots pour l'hiver, du savon pour laver les vêtements, de la graisse pour assaisonner la nourriture, excepté le vendredi, les vingt jours qui précèdent la Nativité du Seigneur et la semaine qui précède le Carême, et qu'on appelle Quinquagésime. On devra donner à chaque moine une émine [1] de vin, ou, faute de vin, une double mesure de bière; on fournira en outre au moine tout ce qui lui sera d'une indispensable nécessité.

Dans le Carême, et même en tout temps, les frères se laveront les pieds mutuellement; on chantera pendant ce temps-là les antiennes analogues. Le jeudi-saint, l'abbé les lavera à toute la communauté et servira ensuite à boire à tous les frères [2]. Cette cérémonie du lavement des pieds s'appelait *mandatum*, à cause de l'antienne qui s'y chante encore aujourd'hui, en Occident, le jeudi-saint, et qui commence par ce mot. Lorsque le *mandatum* se faisait après dîner et qu'il y avait des hôtes au monastère, on devait leur laver les pieds comme aux frères.

Les abbés seront soumis, pour la nourriture, le sommeil et le vêtement, aux mêmes règles que les moines, et travailleront comme eux, à moins que de graves occupations ne les en empêchent; ils ne visiteront pas souvent

[1] Petite mesure désignée par saint Benoît et dont on ne connaît pas précisément la capacité.

[2] Cette habitude de servir à boire après le lavement des pieds s'est conservée longtemps dans plusieurs Eglises.

leurs métairies et n'en confieront pas la garde à leurs moines. Si des affaires importantes les obligent à y aller, ils reviendront le plus tôt possible au monastère. L'abbé ne pourra manger en dehors du réfectoire, non plus que les moines.

Après l'abbé, c'est le prévôt qui aura la principale autorité dans le monastère. Le prévôt devra toujours être moine. Le novice ne pourra être admis que rarement dans le monastère pendant sa probation. Quand il aura fait profession, il restera pendant trois jours ayant la cuculle sur les yeux. L'enfant qu'on voudra offrir à Dieu le sera par le père et la mère, et en présence de témoins laïques ; il devra, quand il sera en âge, confirmer le vœu fait pour lui. On aura dans le monastère une maison séparée dans laquelle on enfermera ceux qui voudraient s'enfuir ou se battre à coups de poing ou de bâton ; les chambres de cette maison auront une cheminée, afin qu'on puisse les chauffer en hiver, et un *atrium* où le prisonnier pourra travailler [1]. Les abbés pourront avoir des celles ou prieurés dépendants du grand monastère, et y mettre des moines ou chanoines au nombre de six. L'école du monastère ne sera que pour les enfants *offerts*, c'est-à-dire consacrés à Dieu. On donnera aux pauvres la dîme de tout ce qui aura été donné aux frères ou à l'Eglise. Il y aura dans chaque abbaye un lieu spécialement destiné aux hôtes laïques. Les supérieurs du monastère sont l'abbé, le prévôt, le doyen et le cellerier : on leur donnera par honneur le nom de *nonni* [2].

Les autres décisions adoptées à l'assemblée monastique [3] d'Aix-la-Chapelle se rapportent à certains usages

[1] La prison du monastère devint par la suite plus rigoureuse, et on l'appelait ordinairement *vade in pace*, pour marquer qu'on y était enseveli comme dans la paix éternelle du tombeau.

[2] On a beaucoup discuté sur la signification de ce mot, comme sur celui de *nonnæ* donné aux religieuses. Il pourrait ici y avoir une faute de copiste, et le mot *nonni* serait pour *Domni*, d'où on a fait *Dom*.

[3] C'est la première assemblée de cette sorte qui soit connue en Occident.

liturgiques qui n'ont pas une très grande importance.

L'empereur [1] chargea Benoît d'Aniane et plusieurs autres moines d'une sainte vie de porter ces règlements dans tous les monastères, et de travailler à faire naître parmi les religieux et les religieuses l'habitude de vivre conformément à la règle de saint Benoît.

Avec la grâce de Dieu, dit Ardon-Smaragde [2], la réforme fut adoptée dans tous les monastères qui observèrent la même règle et parurent être gouvernés par un seul abbé.

Les meilleurs évêques secondèrent le mouvement. Hetton de Bâle n'attendit pas l'arrivée des *missi* de l'empereur et envoya à saint Benoît d'Aniane plusieurs moines qui rapportèrent les nouveaux règlements à Richenow. Théodulf d'Orléans [3] demanda même à Benoît plusieurs de ses disciples pour introduire la réforme à Mici, bien déchu de sa régularité primitive.

Mais les moines de Saint-Denis [4] se révoltèrent pour la plupart au seul mot de réforme. Parmi eux, plusieurs avaient quitté la cuculle, signe distinctif de la vie monastique, et prétendaient vivre en chanoines. A part un très petit nombre, tous menaient une vie aussi éloignée de la règle de saint Benoît que de celle de saint Chrodegang. Lorsque Benoît d'Aniane et Arnulf de Hermoutier arrivèrent à Saint-Denis, ils se trouvèrent fort embarrassés pour apaiser la révolte. Après avoir cherché inutilement à faire adopter la réforme, ils prirent le parti de transférer les moines les plus réguliers dans un prieuré voisin et laissèrent tous les mauvais ensemble dans l'abbaye ; bientôt ceux-ci se firent une guerre si scandaleuse que plusieurs évêques s'étant assemblés en concile à Paris, portèrent leurs plaintes à l'empereur, qui envoya aussitôt à Saint-Denis les archevêques Aldric de Sens et

[1] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 817.
[2] Ardo Smaragd., *Vit. S. Bened. Anian.*, ch. VIII.
[3] Theod., carm. 6, liv. II.
[4] *V.* Mabillon., *Annal. Ordin. S. Bened.*, t. II.

Ebbon de Reims avec leurs suffragants, pour y rétablir l'ordre.

La plupart des moines se repentirent de leurs excès et tombèrent aux genoux des évêques qui rappelèrent au monastère ceux que Benoît avait mis dans un prieuré séparé.

Le monastère de Fulda était depuis longtemps dans le trouble, mais pour toute autre cause que celui de Saint-Denis. Il y avait à la tête de ce monastère un abbé nommé Ratgaire qui avait la passion de bâtir et avait entrepris de remplacer les anciens bâtiments par des constructions nouvelles d'une grande magnificence. Il força tous les moines à se mettre à l'œuvre et à quitter les livres pour les outils. Le savant Raban-Maur, alors moine de Fulda, adressa à son abbé une pièce de vers pour réclamer ses livres, mais la poésie avait peu de charmes pour Ratgaire qui ne songeait qu'aux pierres et au ciment. Les moines s'étant plaints à Charlemagne, obtinrent quelque repos; mais lorsque cet empereur fut mort, l'impitoyable abbé les chargea de plus lourds travaux qu'auparavant, pour regagner un temps qu'il considérait comme perdu. Les vieillards, qui ne pouvaient travailler et qui murmuraient, furent chassés du monastère et relégués en de petits prieurés. Ils ne quittèrent qu'en pleurant le tombeau de Boniface leur père, et portèrent de nouvelles plaintes à Hludwig, qui fit enfin déposer Ratgaire. Eigil, élu à sa place, ramena à Fulda la paix et les études [1].

Raban revit avec bonheur ses livres qu'il aimait tant et entreprit alors d'appuyer de l'autorité de son érudition et de son génie les idées de réforme qui remuaient l'empire des Franks. Il composa dans ce but son grand ouvrage intitulé : *De l'Institution des clercs*, et le dédia à Heistulf, archevêque de Mayence. Les plus douces rela-

[1] La vie d'Eigil a été écrite par son disciple Candidus. Lui-même a composé la belle vie de saint Sturm, premier abbé de Fulda. (*V.* Mabill. *Act. SS. ordin. S. Bened.*)

tions existaient entre les successeurs de Boniface et les moines de Fulda. Heistulf avait consacré la nouvelle église du monastère et ce fut pour le remercier que l'abbé Eigil ordonna à Raban de lui dédier son magnifique ouvrage.

L'*Institution des clercs* est divisée en trois livres. Le premier traite des Ordres ecclésiastiques et de leurs principales fonctions ; le second, des offices de l'Eglise ; le troisième, des qualités que doivent avoir les clercs.

Les fonctions ecclésiastiques se groupent principalement autour de deux sacrements : le Baptême et l'Eucharistie. Raban considère l'Eucharistie comme sacrement et comme sacrifice, ce qui lui donne occasion d'expliquer l'ordre de la messe. Après avoir, dans le deuxième livre, exposé les différentes heures de l'office ecclésiastique, il traite des fêtes et des jeûnes.

Ces deux premiers livres de l'ouvrage de Raban sont remplis d'érudition, et contiennent de précieux renseignements pour la théologie dogmatique et la liturgie. Le troisième livre est divisé comme en deux parties. Dans la première, Raban parle des qualités morales nécessaires aux clercs ; dans la seconde, des connaissances qu'ils doivent avoir. A cette occasion, il traite de la science de l'Ecriture-Sainte et des sept arts libéraux [1] en homme qui les possédait parfaitement.

Raban termine son ouvrage en donnant d'excellents conseils sur la manière de prêcher. L'orateur chrétien, selon lui, doit commencer par acquérir d'abord les vertus qu'il doit prêcher, puis une profonde connaissance de l'Ecriture-Sainte et des Pères de l'Eglise, et enfin se disposer immédiatement à la prédication par la prière. Avec ces trois dispositions, il n'aura pas besoin d'apprendre ses discours par cœur et pourra se laisser aller au développement des vérités chrétiennes suivant l'impression qu'il remarquera dans son auditoire,

[1] C'est-à-dire la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie.

Les rhéteurs ne seront peut-être pas de son avis, mais ceux qui comprennent ce que doit être l'orateur chrétien adopteront certainement son opinion.

On ne peut jeter les yeux sur l'ouvrage du savant moine de Fulda, sans être étonné de sa vaste érudition. Depuis la mort d'Alcuin, Raban était sans contredit l'homme le plus savant de l'empire frank. Après la mort d'Eigil, il fut élu abbé de Fulda, et nous le retrouverons sur le siège archiépiscopal de Mayence.

Tandis que Raban travaillait, par ses ouvrages, à la réforme du clergé, Benoît d'Aniane s'acquittait de la mission que lui avait confiée Hludwig de visiter tous les monastères de son empire.

Lorsqu'il fut de retour à Aix-la-Chapelle, l'empereur, dit Ermold [1], lui adressa avec sa bonté ordinaire ces paroles : « Tu sais, cher Benoît, quelle fut ma bienveillance pour ton Ordre du premier moment que je le connus ; aussi désiré-je fonder, non loin de mon palais, une église desservie par trente de tes religieux [2] et qui soit vraiment ma propriété. Je pourrais au moins, dans ce monastère, goûter quelques instants de repos et les douceurs d'une prière faite dans le silence de la solitude. Puis, je t'aurais près de moi, et de ce monastère tu pourrais facilement surveiller tous tes frères ». A peine le saint religieux eut-il entendu ces paroles, qu'il tomba aux genoux de Hludwig : « Puisse le Seigneur, lui dit-il, vous confirmer dans ce sage projet ».

« A trois milles [3] du palais d'Aix-la-Chapelle, était une solitude où se plaisaient les cerfs aux longs bois, les buffles et les chevreuils. Elle était arrosée par la rivière nommée Inda. Hludwig en chassa les animaux sauvages, y bâtit avec beaucoup d'art [4] un monastère agréable au Seigneur, le combla de richesses et y fit fleurir dans te

[1] Ermold, liv. II.
[2] Ardo Smaragd, *Vit. S. Bened. Anian.*, ch. VII.
[3] Ardon-Smaragde dit six milles. (*Vit. S. Bened. Anian.*, ch. VII.)
[4] *Miro opere*, dit Ardon-Smaragde. L'art ne dégénéra pas sous Hludwig.

sa pureté la règle de saint Benoît. Il en était le véritable abbé, le visitait souvent, réglait lui-même les dépenses, et son bonheur était de lui prodiguer ses largesses ».

Ce monastère prit le nom de la rivière de l'Inda sur le bord de laquelle il fut construit. Benoît y fit sa demeure et commença dès lors à aller plus fréquemment au palais [1]. Tous les religieux qui avaient besoin de la protection de l'empereur avaient recours à son entremise, et le bon abbé aimait tant à leur rendre service qu'il les embrassait en recevant leurs demandes. A la première occasion favorable, il les présentait à l'empereur, et celui-ci était si sûr en le voyant arriver qu'il était chargé de placets, qu'il les prenait lui-même dans les manches et dans les poches du saint abbé pour les lire sur le champ. Hludwig, dit Ardon-Smaragde, savait bien qu'il trouverait facilement des officiers pour gouverner les provinces et pour remplir toutes les charges de l'Etat, mais qu'il trouverait difficilement un homme comme Benoît, dévoué aux pauvres et aux malheureux.

Ce fut dans la solitude d'Inda que Benoît composa la plupart de ses ouvrages. Le premier fut un *Ordre monastique* [2] dans lequel il réglait toutes les actions des moines dans les plus petits détails. Son but, dans cet ouvrage, était de faire observer avec une scrupuleuse exactitude la règle de saint Benoît et d'en faire comprendre parfaitement l'esprit. Le second ouvrage du saint abbé fut sa collection de toutes les règles monastiques. Il composa cet ouvrage pour démontrer que toutes les prescriptions de saint Benoît, même les plus minutieuses en apparence, étaient tirées des règles des anciens Pères. Afin de le prouver d'une manière plus évidente encore, il fit la *concordance* des règles. Dans cet ouvrage, il pose d'abord chaque article de la règle de saint Benoît et le fait suivre

[1] Ardo Smaragd., *Vit. S. Bened. Anian.*, ch. VII.

[2] Ardo Smaragd., *Vit. S. Bened. Anian.*, ch. VIII. — On attribue plusieurs autres ouvrages à saint Benoît d'Aniane. V. *Hist. litt. de France par les Bénéd.*, t. IV, p. 450 et suiv.

d'extraits des autres règles sur le même sujet. Enfin, le quatrième ouvrage du saint réformateur fut un recueil de morceaux des anciens Pères sur la vie monastique, pour servir aux lectures spirituelles du soir.

Saint Benoît d'Aniane ne travaillait qu'à la réforme monastique par ses livres comme par ses actions. Ses efforts eussent été inutiles, s'il n'eut attaqué le mal dans sa racine. Mais il avait trop de perspicacité pour ne pas voir la vraie cause des maux qui avaient désolé l'état monastique, trop de zèle pour ne pas l'attaquer vigoureusement.

Le plus grand nombre des abbés, depuis un siècle, étaient des laïques et des clercs séculiers ou chanoines qui s'intéressaient plus aux revenus de leurs abbayes qu'à l'observation de la règle, Benoît [1] revenait souvent sur cet abus dans ses entretiens avec Hludwig et le conjurait d'y mettre fin. L'empereur y consentit et décréta qu'à l'avenir tous les abbés feraient profession de la vie monastique. Malheureusement cette loi excellente ne fut pas observée; aussi la réforme de saint Benoît d'Aniane n'eut-elle pas un résultat aussi durable qu'on avait droit de l'attendre.

Le saint abbé mourut trois ans après avoir fondé, de concert avec Hludwig, le monastère d'Inda. Il fut affligé de souffrances continuelles pendant les dernières années de sa vie [2], et les supporta avec une patience qui embellit encore la couronne qu'il avait méritée par ses vertus. Quatre jours avant sa mort, il était encore au palais [3], mais la fièvre le saisit ce jour-là, et le força de rester dans la maison qu'il possédait à la ville. Le lendemain, l'empereur le fit transporter à Inda, et une si grande foule de seigneurs, d'évêques, d'abbés et de moines l'y vinrent visiter, qu'à peine ses disciples pouvaient approcher de son lit.

[1] Ardo Smaragd., *Vit. S. Bened. Anian.*, ch. IX.
[2] *Ibid.*, ch. IX.
[3] *Epist.* Monach. Indæ; apud Bolland., ad 12 feb.

L'abbé Hélisachar, son ami, et le prévôt d'Inda, lui ayant demandé comment il se trouvait : « Je n'ai jamais été si bien, leur répondit-il ; je suis dans la société des Anges, devant le trône de Dieu ». Ses moines ayant pu enfin se réunir autour de lui, il leur donna ses derniers conseils, et leur dit, entre autres choses édifiantes, qu'il était moine depuis quarante-huit ans, et que jamais, depuis sa profession, il n'avait commencé un repas sans arroser son pain de ses larmes. Il envoya ensuite quelques avis à l'empereur et à divers monastères, puis dicta deux lettres, l'une pour ses disciples d'Aniane, l'autre pour son ami Nebridius, archevêque de Narbonne.

« Une chose me tourmente, dit-il [1] aux moines d'Aniane, et je suis inquiet de savoir si vous conserverez votre régularité. Je sais que, maintenant, vous êtes fidèles et que vous ne m'oublierez pas ; mais étant sur le point de vous quitter, je veux encore vous rappeler toute la peine que j'ai prise pour vous inspirer l'amour de la perfection. Je prie le Fils de Dieu de vous faire la grâce d'être étroitement unis dans les liens de la charité avec ceux de vos frères que j'ai emmenés avec moi ou que j'ai envoyés ailleurs pour servir d'exemple dans les autres monastères. Ne les regardez jamais comme des étrangers, et recevez-les avec bonté s'ils veulent revenir avec vous. Grâce à Dieu, les biens ne vous manquent pas : secourez donc tout le monde, et surtout ceux que nous avons aimés. Demeurez unis avec les moines d'Inda comme avec des frères, et regardez comme un autre moi-même Hélisachar, le plus fidèle ami que j'aie trouvé parmi les chanoines. Je vous parle ainsi parce que je ne sais si je vous reverrai encore sur la terre. »

« Homme de Dieu, écrit Benoît à Nebridius [2], souvenez-vous de notre vieille amitié ; priez et faites prier pour moi dans tous les monastères à l'office et à la messe. Eh ! mon cher père, j'en ai grand besoin, car je livre le

[1] *Epist.* I. S. Bened Anian. ; apud Bolland., ad 12 feb.
[2] *Epist.* II S. Bened. Anian. ; apud Bolland., *loc. cit.*

dernier combat; je touche à ma fin, déjà mon âme se sépare de mon corps et je n'espère plus vous voir en ce monde. Je vous en supplie, très cher père, ayez toujours beaucoup d'affection pour mes frères d'Aniane; je les recommande à votre sollicitude. Que la Sainte-Trinité vous garde et vous accorde la récompense éternelle ».

Malgré sa maladie [1], Benoît voulut dire l'office comme à son ordinaire; en l'achevant pour la dernière fois, il entonna le verset *Justus es, Domine*, etc.; mais les forces lui manquèrent. « Je me meurs, dit-il; Seigneur, faites miséricorde à votre serviteur ». En disant ces paroles, il expira.

Les moines d'Inda envoyèrent la relation de ses derniers moments à un moine d'Aniane nommé Ardon-Smaragde, qui écrivit la vie du saint abbé, qu'il avait connu et dont il imita les vertus [2].

Dès l'année 817, Hludwig, à l'exemple de Charlemagne, son père, avait fait de ses fils autant de rois, ou plutôt de vice-rois chargés d'exécuter ses ordres dans les différentes parties de l'empire. Pépin fut nommé roi d'Aquitaine et Hludwig de Bavière. L'aîné, nommé Hlother, reçut le titre d'empereur et dut succéder à son père dans le gouvernement général de l'empire [3].

On a blâmé ces partages faits par Charlemagne et Hludwig-le-Pieux. C'est qu'on n'avait pas assez réfléchi à la nature de cet empire, si vaste et composé de tant de nationalités différentes. Du reste, ces partages ne détruisaient pas l'unité de l'empire : on voit dans la charte dressée par Hludwig, à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, que Pépin d'Aquitaine et Hludwig de Bavière ne devaient se considérer que comme les lieutenants de leur frère revêtu du titre d'empereur.

[1] Ardo Smaragd., *Vit. S. Bened. Anian.*, ch. IX.

[2] Nous l'avons souvent cité. Il est honoré comme saint dans l'Eglise occidentale.

[3] Eginh., *Anna.* et Astronom, *Vit. et act. Hludow. Pii*, ad ann. 817.

Cette condition subalterne qui leur fut faite les aigrit[1] contre leur père.

Hlother n'avait point reçu de domaine particulier avec son titre d'empereur, et devait, à la mort de Bernhard, unir aux possessions de France et de Germanie que lui laisserait son père, le royaume d'Italie.

Cette dernière clause, exprimée clairement dans la charte, irrita Bernhard, roi d'Italie, qui prétendait être réellement roi et léguer son royaume à sa postérité ; peut-être aussi que, comme roi d'Italie et de Rome, il prétendait au titre d'empereur.

Hludwig, qui était allé chasser dans les forêts des Vosges, revenait passer l'hiver à son palais d'Aix-la-Chapelle, lorsqu'il apprit que son neveu Bernhard, cédant aux conseils d'hommes pervers[2], s'était révolté contre lui ; que déjà les seigneurs et les cités d'Italie lui avaient prêté serment, et qu'enfin les passages des Alpes par où l'on pouvait pénétrer dans ce royaume étaient fermés.

Ces nouvelles, quoique exagérées[3], avaient quelque chose de réel, et Hludwig fut d'autant plus irrité de la révolte de son neveu, qu'il avait droit à sa reconnaissance, s'étant autrefois servi de toute son influence sur l'esprit de Charlemagne, pour le faire nommer roi. Il résolut d'agir vigoureusement contre lui, et envoya sur le champ à tous les seigneurs laïques et ecclésiastiques l'ordre de réunir leurs vassaux et de le venir joindre sans retard. Hetti, archevêque de Trèves, ayant reçu cet ordre, écrivit à Frother de Toul, un de ses suffragants[4] :

« Sachez que le seigneur empereur vient de m'adresser le commandement terrible d'avertir tous ceux qui sont dans notre légation de se préparer à la guerre qu'il

[1] Thegan., *De Gest. Hlud.*, ch. XXI.

[2] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 817 ; Thegan., *De Gest. Hlud.* ch. XXII.

[3] Eginh., ad ann. 817.

[4] Inter Epist. Frothar., 25 ; apud Duchêne, t. II, p. 721.

va faire en Italie à Bernhard qui s'est révolté contre lui. C'est pourquoi je vous ordonne, suivant l'ordre du seigneur empereur, de faire en sorte que tous ceux qui doivent un contingent à l'armée, abbés et abbesses, comtes et vassaux du seigneur empereur, se préparent le plus promptement possible et qu'ils partent dès que l'ordre de l'empereur leur sera notifié ; le soir même, si c'est le soir, ou le matin, si c'est le matin. Tous prendront le chemin d'Italie où le seigneur empereur se rend avec ses fidèles. »

Tous les gouverneurs des provinces et les métropolitains envoyèrent des lettres semblables, et de tous les points de l'empire, les seigneurs avec leurs vassaux, les *défenseurs* avec ceux des églises et des abbayes, se dirigèrent vers Châlon-sur-Saône où était le rendez-vous général. Bernhard, voyant l'empereur à la tête d'une puissante armée, s'aperçut, mais trop tard, de sa faiblesse [1] et de l'impossibilité où il était de poursuivre son entreprise. Les conseillers perfides qui l'avaient excité à la révolte l'abandonnèrent presque tous en présence du danger, et il partit pour Châlon avec l'intention de se jeter aux pieds de son oncle, de confesser toute sa faute et d'implorer son pardon. Son exemple fut suivi par les seigneurs de son royaume qui déposèrent les armes et s'en remirent au jugement de l'empereur.

Soumis à un interrogatoire, Bernhard et ses complices déclarèrent dès les premières questions, le but, les moyens, les commencements, les progrès et les noms des chefs de la conjuration. On découvrit ainsi qu'elle avait pour principaux auteurs Eggidéon, un des plus intimes amis du roi Bernhard ; Reginhair, autrefois comte du palais de l'empereur, et Reginhard, chambellan du roi. Une foule de clercs et de laïques, franks et lombards, étaient aussi entrés dans le complot ; ceux qu'en-

[1] Astronom., *Vit. Hludow. Pii* ; Eginh.. *Annal.* ad ann. 817 ; Thegan., *De Gest. Hlud.*, ch. XXII.

veloppa la tempête furent Anshelm de Milan, Wolfolde de Crémone et Théodulf d'Orléans [1].

Hludwig fit conduire les conjurés à Aix-la-Chapelle où il assembla un plaid général pour les juger. On les condamna à mort selon toute la rigueur des lois frankes ; mais Hludwig leur fit grâce et permit seulement à ses conseillers de faire crever les yeux à Bernhard et à ses trois principaux complices : Eggidéon, Reginhaire et Reginhart. Les trois évêques furent déposés dans un concile et renfermés dans des monastères [2]. Pour le reste des coupables, ils furent exilés ou rasés suivant la gravité de leur faute [3].

Théodulf fut exilé à Angers. Pour charmer l'ennui de sa prison, il fit des vers. Il protesta toujours de son innocence et écrivit à ce sujet deux lettres en vers, l'une à Aiulf, archevêque de Bourges, et l'autre à Modoin, évêque d'Autun. « Ceux qui refusent de reconnaître son innocence, dit-il [4], seront bien obligés d'en convenir devant le tribunal du souverain juge ; on l'a condamné injustement et malgré ses protestations ; ses juges n'avaient pas le droit de le condamner et le pape seul pouvait le juger, puisqu'il en avait reçu le *pallium* ». Cet honneur du *pallium* accordé à Théodulf pouvait faire croire qu'il avait reçu du pape la dignité de représentant du Saint-Siège en France.

Aiulf et Modoin avaient beaucoup de crédit auprès de Hludwig et étaient l'un et l'autre distingués par leurs talents et leurs vertus. Aiulf avait mené la vie érémitique dans une solitude du Berri avant d'être élevé sur le siège de Bourges où il se sanctifia [5]. Modoin [6] était un

[1] Eginhard., *Annal.;* Astronom., *Vit. Hludow.*, ad ann. 817 ; Thegan., *De Gest. Hlud.*, ch. XXII.

[2] Thegan., *De Gest. Hlud.*, ch. XXII ; Astronom. et Eginh., ad ann., 818.

[3] Thegan ajoute que l'empereur fit aussi alors tonsurer et enfermer dans des monastères ses trois frères, Drogon, Hugues et Théodorik.

[4] Theod. liv. IV, carm. 4 et 5.

[5] *V.* Bolland, 22 mai.

[6] *Hist. litt. de France par les Bénéd.*, t. IV.

poète fort distingué. Walafrid-Strabon, Florus et Théodulf lui donnent à l'envi les plus pompeuses louanges. Il répondit à la lettre de ce dernier par une élégie [1] dans laquelle il cherche à le consoler de sa prison par l'exemple de plusieurs grands hommes qui y avaient été condamnés comme lui. Modoin convient de l'innocence de Théodulf et attribue sa disgrâce à l'envie. Bientôt, lui dit-il, on le fera comparaître de nouveau devant l'empereur et ce prince est disposé à lui pardonner, pourvu qu'il avoue sa faute. Théodulf préféra rester prisonnier que de s'avouer coupable après avoir protesté de son innocence.

Bernhard n'avait pu supporter l'affreux supplice qu'on lui avait fait souffrir et était mort trois jours après avoir perdu les yeux [2]. A cette nouvelle, Hludwig s'abandonna à une vive douleur et pleura amèrement ; son cœur sensible et pieux se reprochait comme un crime la juste sévérité dont il avait usé envers un coupable.

Pendant trois ans [3], les guerres qu'il eut à soutenir dans la Bretagne, la Pannonie et l'Espagne ; la mort de son épouse Hermengarde et son mariage avec Judith firent distraction à son chagrin ; mais une fois la paix rétablie, il songea à faire pénitence de son prétendu crime. Il commença par publier une amnistie à l'occasion du mariage de son fils Hlother, au plaid de Thionville en 821, et fit grâce à tous ceux qui avaient conspiré avec son neveu Bernhard [4]. Les ayant fait comparaître en sa présence, non seulement il leur remit les peines qu'ils avaient méritées, mais aussi leurs biens qui avaient été confisqués.

Trente-deux évêques se trouvèrent à l'assemblée de Thionville [5]. L'empereur y proclama une amnistie entière en faveur de tous ceux qui avaient conjuré contre lui.

[1] Inter op. Theod., liv. IV, carm. 9.
[2] Thegan. — L'astronome (ad. ann. 818) dit qu'il se donna la mort.
[3] De 818 à 821.
[4] Eginh., *Annal.* ad ann. 821.
[5] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 445 et seq.

Théodulf, évêque d'Orléans, ne put profiter de l'amnistie de Thionville. Il mourut au moment de retourner à son Église et fut inhumé à Angers, où il était resté quatre ans en exil.

Adalhard fut plus heureux que Théodulf et put revoir sa chère Corbie. Il fut compris avec son frère Wala et toute leur famille dans l'amnistie, et Hludwig prit à tâche, par ses bienfaits, de leur faire oublier l'injuste exil auquel ils avaient été condamnés.

Wala reprit son rang au palais et accompagna Hlother en qualité de premier ministre, lorsque ce jeune empereur fut envoyé en Italie par son père [1].

Les moines de l'île de Hermoutier [2] ne purent voir sans verser des larmes partir le pieux Adalhard qui les avait édifiés pendant les sept années de son exil. Avant d'aller en Corbie, il se rendit au palais, se jeta aux pieds de l'empereur ; et après l'avoir assuré qu'il ne lui gardait pas rancune de son exil, il se retira à son monastère de Corbie.

Il y était depuis peu de temps [3] lorsque l'empereur l'appela au palais et lui rendit les honneurs dont il avait joui autrefois.

Hludwig avait trop de grandeur d'âme pour ne pas réparer avec éclat la faute que lui avaient fait commettre d'injustes soupçons.

Il poussa même la délicatesse de conscience jusqu'au scrupule.

Quoiqu'il eût adouci la rigueur des lois en faveur de son neveu Bernhard, la mort de ce roi troublait sa con-

[1] Eginh., *Annal.;* Astronom., *Vit. Hludow. Pii,* ad ann. 822. — Dans ce voyage, Hlother fut couronné empereur par le pape Pascal I[er] en 823. Ce pape étant mort en 824. Hludwig envoya Hlother à Rome à cause des troubles qui avaient eu lieu à l'occasion de l'élection d'Eugène II. Le jeune empereur y fit un décret pour assurer la tranquillité des élections des papes et l'autorité pontificale et impériale, contre le sénat et le peuple qui en étaient jaloux et aspiraient à leur ancienne constitution politique.

[2] Paschase Ratbert., *Vit. S. Adelh.*, ch. XIII ; apud Bolland., 2 jan.

[3] *Ibid.*, ch. XIV.

celles qu'on pouvait lui reprocher. Un chroniqueur dit que sa pénitence rappela celle de Théodose [1].

Après avoir montré par son exemple qu'aucun Frank ne devait rougir de réparer ses fautes, Hludwig quitta l'assemblée.

Adalhard qui, depuis son retour d'exil, partageait sa confiance avec l'abbé Hélisachar, l'évêque Modoin et quelques autres seigneurs, se leva dans l'assemblée et dit au nom de l'empereur [2] :

« Proposez sans crainte tout ce qui vous paraîtra utile pour corriger les désordres, exalter la religion, éclaircir la doctrine, fortifier la foi, faire fleurir la piété. Soyez assuré que l'empereur le mettra à exécution. Il sait, comme le dit l'Ecriture, que ce sont les péchés qui attirent sur les peuples les fléaux de la guerre, de la famine et les autres malheurs ; c'est pourquoi il veut, par son application à détruire le mal et à établir le bien, écarter de son royaume les calamités et y attirer toutes sortes de prospérités ».

L'archevêque de Lyon, Agobard, se leva alors et prit la parole. C'était un des prélats les plus savants et les plus vertueux, le digne successeur de Leidrade ; il pria Adalhard et Hélisachar de représenter à l'empereur combien il était contraire aux canons de donner à des laïques l'usage des biens ecclésiastiques et finit son discours par ces paroles : « Vous me direz peut-être que ce n'est pas l'empereur qui a donné les biens de l'Eglise à des laïques, que ses prédécesseurs sont les auteurs du mal et qu'il lui est impossible d'y apporter remède. Avertissez-le au moins de l'abus quoiqu'il ne puisse en retrancher la cause, afin qu'en y réfléchissant, qu'en le condamnant, qu'en le déplorant, il puisse trouver miséricorde devant le Seigneur ».

Adalhard et Hélisachar répondirent à l'archevêque de

[1] Astronom., *loc. cit.*; Pasch. Ratbert., *Vit. S. Adalhard.*, ch. XIV; Eginh., *loc. cit.*

[2] Pasch. Ratb., *loc. cit.*

[illegible] mais [illegible] qu'il [illegible]

[illegible]

« [illegible] influence pour propager [illegible] l'esprit de justice et de sagesse et pour faire rendre à chacun suivant son droit. Le saint abbé avait tant de charité qu'il se concilia tous les cœurs. Toutes les bouches le louaient, toutes les mains le bénissaient, chacun le vénérait comme un père. Les maîtres des Églises l'aimaient comme leur fils, et l'écoutaient en même temps comme leur guide à cause de la sagesse de ses conseils. Il travailla si bien à inspirer à chacun l'amour de la perfection, que le royaume des Franks sembla renaître et que la justice se leva sur lui comme une aurore brillante ».

Adalhard, que ses vertus ont fait élever au rang des saints, était également distingué par sa science [2]. Sous sa direction, l'école de Corbie était devenue très florissante, et plusieurs des hommes les plus savants de l'époque y furent élevés. Ce fut surtout de Corbie que sortirent les missionnaires qui travaillèrent à la conversion des hommes du Nord.

Ces peuples, appelés Nord-mans (Normands), avaient déjà paru sur les rivages de l'empire frank; Hludwig entreprit de les convertir au christianisme. Sa piété l'inspira bien, et son projet, s'il avait eu un succès complet, eût sauvé la France, que ces peuples barbares menaçaient d'une nouvelle invasion. En les rendant chrétiens,

[1] Agobard, [illegible]

[2] On possède de saint Adalhard [illegible] des statuts monastiques, [illegible] une partie de son ouvrage *De Ordine Palatii*, [illegible] par Hincmar.

il s'en faisait des amis. On n'a pas tenu compte à Hludwig de cette pensée aussi profondément politique que chrétienne. Ebbon, archevêque de Reims, fut chargé par lui de la difficile mission d'éclairer les hommes du Nord des lumières chrétiennes. Ebbon était particulièrement cher à Hludwig, qui l'avait élevé dans son palais d'Aquitaine et le croyait fidèle et vertueux. Peut-être Ebbon l'était-il alors.

Hludwig l'ayant fait venir au palais lui parla en ces termes, après lui avoir fait connaître la mission qu'il lui donnait [1] : « Saint prêtre, tu devras d'abord employer à l'égard de ces peuples les moyens les plus doux, leur faire connaître le Dieu créateur du monde et Jésus-Christ son fils, qui est venu racheter les pécheurs. Tu t'appliqueras à les instruire de la foi de l'Eglise ; il faut que cette nation abandonne ses vaines idoles et ouvre les yeux à la lumière. Porte avec toi les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et que ces peuples y apprennent à connaître le vrai Dieu. Fais-leur entendre, quand les circonstances l'exigeront, le langage sévère de la vérité, et qu'ils connaissent enfin à quelles erreurs ils ont obéi jusqu'à présent. Hâte-toi d'aller trouver le roi Hérold, et dis-lui de notre part que tout notre désir est de le voir quitter la voie funeste de l'erreur, adresser au Christ ses pieux hommages, abandonner ses idoles, puiser à la source du baptême les dons du salut, et porter sur son front la croix de Jésus-Christ. Dis-lui que ce n'est point pour nous emparer de son royaume que nous voulons le rendre chrétien, mais seulement pour donner à Dieu de nouveaux serviteurs. Qu'il vienne, s'il le désire, à notre palais recevoir le baptême, et il s'en retournera ensuite dans son royaume en paix et chargé de présents ».

Ebbon partit, parvint jusqu'au palais d'Hérold, et déposa dans son cœur les premières semences de l'Evangile. Le roi nord-man l'écoutait avec plaisir et parlait

[1] Ermold., *De Reb. gest. Hludow, Pii*, liv. IV.

même à son peuple d'embrasser la foi chrétienne. Il voulut, avant de se décider, faire un voyage au palais de Hludwig. « Retourne vers ton roi, dit-il à Ebbon, et porte-lui cette réponse : « Je désire voir de mes yeux le royaume des Franks, la piété de leur empereur, les armes et la gloire des serviteurs du Christ, le culte que l'on rend à ce Dieu que tu me prêches. Si ton Christ accomplit mes vœux, j'abandonnerai mes idoles et je suivrai ses préceptes. »

Hérold avait un autre motif de désirer voir le palais des Franks, c'était de réclamer la protection de Hludwig contre les enfants d'un autre chef normand, Godefrid, qui voulaient le chasser de son royaume [1].

Ebbon revint en France transporté de joie [2]. Les conquêtes qu'il présageait pour l'avenir animaient son zèle ; aussi, après avoir fait part à l'empereur du désir d'Hérold, il partit pour Rome, afin de faire approuver sa mission par le pape [3].

Pascal Ier, successeur d'Etienne IV, le reçut avec honneur, lui donna la qualité de légat, autorisa sa mission par un décret [4] adressé à tous les évêques, princes, ducs, comtes et autres fidèles, et lui donna pour collègue dans sa légation un savant évêque, Halitgaire de Cambrai.

Les deux missionnaires retournèrent vers le roi Hérold, et restèrent à prêcher l'Evangile aux hommes du Nord pendant le voyage que ce roi fit au palais de l'empereur.

Hludwig, pour recevoir le chef nord-man, se rendit à Ingelheim. « Là, dit Ermold [5], s'élève sur cent colonnes un superbe palais ; on y admire d'innombrables appartements, des toitures aux formes variées, des milliers de fenêtres et de portes travaillées par les artistes les plus

[1] Eginh., *Annal.* ad ann. 823.
[2] Ermold, liv. IV.
[3] V. Bolland., ad 3 feb.; *Vit. S. Ansch. et Comment. præv.*
[4] Apud Bolland., *loc. cit.*
[5] Thegan, *De Gest. Hludow.*, ch. XXXIII; Ermold., liv. III. — Les détails archéologiques d'Ermold ne sont pas sans intérêt et donnent une juste idée de l'art chrétien à cette époque.

habiles. Le temple du Seigneur s'élève auprès du palais; il est construit avec des marbres précieux; les grandes portes en sont d'airain et les petites sont enrichies d'or; de magnifiques peintures y retracent aux yeux les œuvres de la toute puissance divine et les actions mémorables des hommes justes.

« A gauche sont représentés l'homme et la femme nouvellement créés et placés dans le Paradis terrestre; plus loin le perfide serpent séduit Eve, dont le cœur jusqu'alors ignorait le mal; elle-même tente à son tour son mari, et les deux coupables à l'arrivée du Seigneur, cachent leur nudité sous des feuilles de palmier. On voit ensuite nos premiers parents travaillant péniblement à la terre, et une suite de tableaux retracent dans leur ordre tous les faits de l'Ancien Testament : Abraham et ses enfants, l'histoire touchante de Joseph, Moïse, et l'Egyptien périssant dans les eaux, Josué et la foule nombreuse des prophètes et des rois d'Israël.

« A droite sont représentés tous les détails de la vie de l'Homme-Dieu sur la terre, l'Ange descendant des cieux et saluant Marie, les bergers et les mages adorant l'Enfant-Dieu, Jésus guérissant les malades et opérant toutes ses merveilles, les tristes scènes de sa mort et son ascension glorieuse. »

Depuis quelque temps Hludwig était à Ingelheim, lorsque, du haut de son palais, il aperçut, voguant sur les eaux du Rhin, cent navires aux voiles blanches artistement arrangées et chargées des dons offerts par la nation des Nord-mans [1]. Hludwig, les voyant près d'arriver, envoya Matfrid au devant de ses hôtes avec plusieurs coursiers couverts de riches caparaçons de pourpre. Hérold, en sortant de son vaisseau, monta sur un cheval frank; son épouse et toute sa maison le suivirent et furent reçus par l'empereur à l'entrée du palais.

[1] Ermold, *loc. cit.* — On appelle aussi les Normands, Danois. Les chroniques désignent sous le nom de Nord-mans ou *hommes du Nord*, tous les peuples du Danemark, de Suède et de Norwège. Hérold arriva sur les bords du Rhin en 826. (*V.* Astronom., *Vit. Hludow.*, ad. ann. 836.)

Bientôt Hérold reçut le baptême avec sa famille et une grande partie des Nord-mans qui l'avaient suivi. Il se reconnut vassal de Hludwig et obtint que l'empereur frank irait à son secours s'il était attaqué.

Le zèle que montrait Hludwig pour la religion et pour les réformes civile, ecclésiastique et monastique, lui avaient suscité un grand nombre d'ennemis. Ses tendances, en effet, étaient trop populaires pour ne pas exciter la jalousie des grands; elles étaient trop chrétiennes pour plaire à certains bénéficiers ecclésiastiques, évêques ou abbés, qui ambitionnaient, il est vrai, les honneurs et les richesses des églises et des monastères, mais qui trouvaient intolérables les devoirs qui y étaient attachés.

A ces ennemis que suscita à Hludwig son amour pour le bien, on doit en ajouter quelques autres qui, tout en approuvant ses vues, redoutaient pour l'Eglise la prépondérance du pouvoir politique qui tendait chaque jour à s'accroître.

Depuis que la papauté avait confié aux premiers karolingiens le soin de raviver l'Eglise gallo-franke, les rois avaient dû se mêler immédiatement du gouvernement de cette Eglise. La papauté dirigeait d'abord leur action; mais les rapports de l'Eglise franke avec Rome devenaient moins fréquents de jour en jour; et on pouvait craindre de revoir bientôt des temps semblables à ceux qui avaient précédé l'époque karolingienne, où le pouvoir qu'avaient exercé sur l'Eglise les maires du palais avait eu pour elle des résultats si lamentables.

A la tête des hommes clairvoyants qui apercevaient le péril de l'Eglise Franke, était Wala, frère de saint Adalhard et son successeur dans le gouvernement du monastère de Corbie.

Wala était un homme de haute intelligence et d'une vertu que ses ennemis eux-mêmes n'ont jamais contestée. Deux fois gouverneur de la province d'Italie, il avait montré les talents d'un habile politique, d'un sage admi-

nistrateur. Son caractère énergique était peut-être un peu âpre, mais on doit dire à sa louange que s'il fut trompé et s'il tint ferme dans son erreur, son inébranlable constance ne lui fut inspirée que par les motifs les plus élevés. Wala, partagé dans sa retraite de Corbie, entre la piété et l'étude, ne sortit guère de son monastère après son retour d'Italie, que pour se rendre aux plaids où sa sagesse, sa haute naissance, son expérience et ses vertus lui donnaient une influence méritée.

Le zèle de Wala pour la liberté de l'Eglise fut cause de son opposition au pieux Hludwig qu'il aimait et dont il estimait le caractère vraiment chrétien. Malheureusement, une faction jalouse et ambitieuse, qui sentait le besoin de couvrir sous les noms les plus respectables ses projets, parvint à le faire considérer comme son chef, quoique son but n'ait eu réellement rien de commun avec celui qu'elle poursuivait.

Cette faction avait pour chefs Matfrid et le comte Hugues, dont Hlother avait épousé la fille.

Ces deux seigneurs avaient été chargés de conduire chacun un corps d'armée contre les Sarrasins qui avaient fait une irruption dans les provinces méridionales. Leur négligente lenteur, dit Eginhard [1], fut cause des ravages que les ennemis eurent le temps d'exercer ; aussi furent-ils cités au plaid qui se tint en 828 à Aix-la-Chapelle [2]. On les déclara coupables des malheurs qui étaient arrivés, et le seul châtiment que leur infligea Hludwig fut de les priver des honneurs dont ils jouissaient au palais. Balderik, duc de Frioul, fut aussi accusé d'avoir été cause, par son incurie, des ravages qu'avaient faits les Bulgares dans la partie de l'empire dont la garde lui était confiée, et on lui ôta son duché qui fut confié à quatre comtes. Le bon Hludwig adoucit autant qu'il put les châtiments déjà trop peu sévères infligés aux coupa-

[1] Eginh., *Annal.* ad ann. 827.
[2] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad. ann. 828.

bles; mais ces hommes ingrats, dit le chroniqueur Astronome, tournèrent sa clémence contre lui-même et firent tout ce qu'ils purent pour causer quelque grand mal à celui qui leur avait sauvé la vie.

Ce fut au plaid d'Aix-la-Chapelle, après le jugement rendu contre les trois seigneurs coupables, que Wala eût, pour la première fois, occasion d'exposer ses idées sur la liberté de l'Eglise.

Depuis plusieurs années tous les esprits étaient frappés d'épouvante et on croyait le monde sous le coup de la colère divine. Les désastres causés par les invasions des Sarrasins, des Bulgares et des Nord-mans qui commençaient à paraître sur les côtes de l'Océan avaient jeté l'effroi dans les âmes; des événements extraordinaires, accompagnés de circonstances plus ou moins effrayantes, étaient colportés dans toutes les parties de l'empire, grossis par les imaginations effrayées et donnés comme des signes avant-coureurs des vengeances que Dieu voulait exercer contre le monde [1]. Hludwig partageait la terreur commune, et au plaid de l'année 827 il avait chargé ses fidèles de rechercher jusqu'au plaid général suivant, quels pouvaient être les abus qui avaient excité la colère divine, et par quels moyens on pourrait l'apaiser. Il avait ordonné en même temps par le conseil des évêques et des seigneurs un jeûne général et des prières pour obtenir de Dieu des circonstances favorables pour s'occuper de la correction des vices [2].

Wala, du fond de sa retraite de Corbie, jeta un coup d'œil rapide sur la société tout entière, traça d'une main ferme les règles établies par les Pères et mit en opposition les vices qui souillaient l'empire. Il arriva avec ce travail au plaid d'Aix-la-Chapelle [3], et, en présence de l'empereur, des grands et des évêques, attaqua les abus

[1] Pasch. Ratb., *Vit. Walæ*, liv. II; Eginh. *Annal.;* Astronom, *Vit. Hludow.*, passim.

[2] Epist. Hludow.; apud Sirm., t. II, pp. 464 et 475.

[3] *Vit. Walæ*, liv. II, c. 1.

avec une énergie que légitimaient sa haute position, son expérience et ses vertus. Passant en revue tous les degrés de la hiérarchie sociale, il dévoila impitoyablement les vices qui pouvaient attirer sur le monde les fléaux de Dieu. L'empereur lui-même, les plus grands seigneurs, les prélats ecclésiastiques, les simples clercs, les moines, les chapelains du palais surtout, furent attaqués avec véhémence. La vie privée de Hludwig, son zèle, la pureté de ses motifs ne prêtaient pas à la critique; Wala attaqua le pouvoir qu'il s'arrogeait dans les choses spirituelles et qui tendait, contre sa volonté, à asservir l'Eglise.

« Vous savez bien, lui dit-il, que la société chrétienne est régie par deux puissances distinctes qui doivent s'acquitter de leurs devoirs respectifs pour le bien de l'Eglise et de l'Etat et qu'il faut soigneusement distinguer les choses divines des choses extérieures et purement humaines. L'empereur ou le roi, d'un côté, est obligé, sous peine d'être condamné au tribunal de Dieu, d'administrer l'Etat sans empiéter sur ce qui n'est pas de sa compétence. D'un autre côté, les évêques et les ministres de l'Eglise doivent plus spécialement administrer les choses de Dieu.

« Or, un roi jaloux de s'acquitter de ses devoirs, n'établit dans son royaume que des officiers vraiment dignes de sa confiance et ornés des qualités que demande le Seigneur dans sa loi; des hommes vertueux et amis de la justice et non pas des hommes avares et esclaves de leurs passions.

« Empereur, si vous n'agissez pas ainsi, sachez que la justice de Dieu vous réserve un châtiment plus cruel qu'à tout autre; vous seriez, en effet, cause de la mort d'un grand nombre. Ne négligez aucun de vos devoirs; car, comme le dit Salomon, vous seul êtes l'appui de tout le royaume; mais souvenez-vous de ne pas vous mêler plus qu'il ne faut des choses divines. »

Wala prononça des paroles encore plus véhémentes,

dit Paschase-Ratbert qui nous a conservé quelques fragments de son discours [1] :

« Je voudrais bien, très respectable empereur, continua l'abbé de Corbie, savoir pourquoi vous négligez parfois vos propres devoirs pour vous occuper de ceux des autres et des choses divines qui ne vous regardent pas ; pourquoi vous conférez ce qu'on appelle honneurs ecclésiastiques et qu'on devrait considérer comme des fardeaux? Si vous croyez communiquer par autorité divine le Saint-Esprit que les évêques élus légitimement ne reçoivent que du Seigneur et par le moyen des évêques consacrés, vous vous abusez d'une manière étrange sur les prérogatives de votre charge. Dieu seul dispose de ses dons et l'homme ne peut usurper le droit de les communiquer. Il en est de même des biens des Eglises qui sont le rachat des péchés et le patrimoine des pauvres. Que le roi ait la dispensation du domaine public pour l'entretien de son armée, et que Jésus-Christ possède les biens ecclésiastiques légitimement consacrés à Dieu et que, par les mains de ses ministres, il les dispense aux pauvres et à ses serviteurs. Le roi doit se contenter de les confier à des personnes qui les dispensent avec fidélité, qui les gouvernent avec sagesse. »

Ces paroles de Wala sont très remarquables et font voir que les partisans de la liberté de l'Eglise ne contestaient pas alors à la puissance civile le droit d'investiture des bénéfices ecclésiastiques. Ces bénéfices tenaient au spirituel par l'état de ceux qui en étaient investis et par leur destination, mais tenaient au temporel au même titre que tous les fiefs, à cause des biens dont ils étaient composés. Il devait donc y avoir une double action dans l'investiture des bénéfices. Celle de la puissance spirituelle conférant aux bénéficiers le caractère ou la puissance qui les rendait aptes à les posséder, et celle de la puissance temporelle qui investissait ceux qui étaient

[1] Pasch. Ratbert, *Vit. Walæ*, liv. II, chap. II.

légitimement choisis, des biens temporels auxquels étaient attachés des devoirs et des droits comme aux autres fiefs.

Les ecclésiastiques et les laïques s'élevèrent également contre les courageuses paroles de l'abbé de Corbie [1]. Les premiers voyaient dans leur union absolue avec le pouvoir civil le principe de la dignité et de l'honneur temporel des Eglises; les seconds prétendaient que l'Etat avait besoin des biens ecclésiastiques dans la détresse où il se trouvait.

Wala ne contestait pas que les biens ecclésiastiques dussent servir aux besoins de l'Etat, mais il savait que les seigneurs les réclamaient moins pour l'Etat que pour eux-mêmes. Il osa le dire ouvertement.

« Vous le savez tous, reprit-il, le roi a souvent employé les biens des Eglises pour son usage particulier ou pour celui de ses vassaux. Cependant les saints Pères ont prononcé anathème contre ceux qui usurpent ces biens, qui les ravissent ou les emploient à des usages profanes. Si, comme vous le dites, l'Etat ne peut subsister sans le secours des biens ecclésiastiques, il faut chercher un moyen terme, un accommodement qui conserve intact l'honneur de l'Eglise, qui permette de secourir l'Etat sans qu'on ait besoin de piller les Eglises d'une manière sacrilège. Que ces saints pontifes qui m'écoutent offrent librement les subsides que réclament les besoins impérieux de l'Etat; en récompense de leurs dons, ils seront protégés par les armes des séculiers, et, par ce moyen, ils resteront d'abord maîtres des biens ecclésiastiques et ensuite ne seront plus obligés de s'immiscer aux choses de ce monde auxquelles ils ont librement renoncé. »

Le moyen indiqué par Wala était extrêmement sage et les bénéficiers s'acquittaient ainsi par un impôt volontaire des charges inhérentes aux bénéfices comme aux autres fiefs.

Wala s'éleva ensuite contre la mauvaise coutume de

[1] Pasch. Ratbert, *Vit. Walæ*, liv. II, chap. II, III.

donner des monastères à des seigneurs laïques et contre les abus qui en étaient la suite ; il demanda que les évêchés fussent conférés suivant les formes canoniques et que les élections fussent rétablies [1] ; puis il attaqua vigoureusement l'indiscipline de la milice cléricale du palais c'est-à-dire les chapelains. « Leur vie, dit-il [2], n'est ni celle des chanoines, ni celle des moines. Cependant toute communauté doit suivre la règle canonique ou la règle monastique. S'ils ne suivent ni l'une ni l'autre, ce sont de vrais *acéphales*. »

Il paraît que les chapelains du palais menaient en effet une vie fort peu édifiante, Walafrid-Strabon, dans sa relation de la vision de Wettin [3] et Loup de Ferrières [4], les peignent aussi bien que Wala, comme des ambitteux toujours à la poursuite des bénéfices et comme une véritable peste pour l'Eglise.

Hludwig comprit toute l'importance des réformes que réclamait Wala et conçut le projet de convoquer un plaid général pour s'en occuper d'une manière sérieuse. Mais quelques invasions ennemies l'ayant empêché de tenir ce plaid, il convoqua, pour l'année 829, quatre conciles dans lesquels les évêques devraient rechercher les moyens les plus propres à réformer tous les abus qui désolaient la société.

Nous avons encore sa lettre de convocation [5] :

« Au nom du Seigneur Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, Hludwig et Hlother, par l'ordre de la divine Providence, empereurs Augustes, à tous les fidèles de la sainte Eglise de Dieu et aux nôtres :

[1] Pachase Ratbert., *Vit. Walæ*, liv. II, ch. IV.

[2] *Ibid.*, ch. V.

[3] Wettin était un moine de Richenow qui eut en mourant une vision dans laquelle les maux de l'Eglise lui furent découverts. Walafrid-Strabon écrivit en vers ce que révéla Wettin. Cet ouvrage contient des renseignements importants sur l'état de l'Eglise à cette époque et sur les abus qui la défiguraient..

[4] Lup. Ferrar., *Epist.* 25.

[5] Apud Sirm., *Concil. antiq. Gall.*, t. III, p. 475 et seq.

« Vous vous souvenez sans doute que par le conseil des évêques et de nos autres fidèles, nous avions ordonné, au commencement de cette année (828), un jeûne général et des prières, afin que Dieu daignât nous faire connaître ce en quoi nous l'avions offensé, et nous accorder un temps favorable pour nous occuper de la correction des vices. Nous voulions tenir à l'époque fixée notre plaid général et nous y occuper de la réforme générale ; il en eût été ainsi, par la miséricorde divine, si des invasions ennemies n'y eussent mis obstacle. Nous n'avons donc pu réunir que quelques-uns de nos fidèles et nous avons examiné avec eux les moyens d'arriver au but que nous nous étions proposé. Or, vous saurez que nous avons décidé dans ce plaid que les archevêques s'assembleraient en lieu et temps convenables avec leurs suffragants, pour s'occuper de la réforme ecclésiastique et de celle de la société tout entière, et qu'ils nous feraient connaître, ainsi qu'à nos fidèles, ce qu'ils auraient jugé à propos de statuer. Car qui ne voit que Dieu a été offensé et provoqué à la colère par nos très mauvaises œuvres, en voyant de si grands fléaux sévir depuis tant d'années contre le royaume qu'il nous a confié ; en voyant le peuple de ce royaume affligé d'une famine continuelle, d'une peste qui s'étend sur les hommes comme sur les animaux, d'une affreuse stérilité, de tant de maladies horribles et de misères ? C'est aussi à nos péchés qu'il faut attribuer les invasions que firent l'année dernière, dans notre empire, ces ennemis du nom chrétien qui ont tout ravagé, brûlé les églises, emmené des chrétiens en captivité et tué les serviteurs de Dieu ».

Après quelques pieuses réflexions sur la nécessité d'accepter les fléaux en esprit de pénitence et d'en profiter pour rentrer en soi-même et se corriger, l'empereur continue ainsi :

« Nous avons décidé, d'après le conseil des évêques et de nos autres fidèles, que les évêques de tout notre empire se réuniraient en quatre lieux différents : à Mayence, à Paris, à Lyon et à Toulouse.

« Les évêques, dans ces conciles, devront s'occuper *de ce qui regarde la religion chrétienne et les devoirs ecclésiastiques*, de ce que *les princes* et *le peuple* doivent pratiquer ou éviter d'après la loi divine. Ils tiendront sous secret, jusqu'au temps marqué pour le plaid général, ce qu'ils auront décidé, et choisiront parmi eux, pour rédiger leurs décisions, un notaire qui promettra avec serment de les conserver fidèlement jusqu'au plaid. »

Outre cette lettre adressée aux évêques, Hludwig en écrivit une autre à tout le peuple de l'empire. Il chargea probablement de cette dernière les *missi* qu'il envoya dans les provinces avec des instructions très détaillées, afin de recueillir tous les renseignements nécessaires pour établir dans l'Eglise et dans l'Etat une réforme véritable au plaid général qu'il voulait réunir après la tenue des conciles.

Hludwig commence sa lettre au peuple de la même manière que celle qu'il adressa aux évêques, et la finit en ordonnant à tous ceux qui devaient le service militaire, de se tenir prêts et de bien recevoir ses *missi*.

Voici quelques extraits des instructions que donna Hludwig à ces envoyés [1] :

« Nous ordonnons à nos *missi* de bien prendre garde, dans le cours de leur voyage, d'être à charge au peuple dont ils doivent soulager la misère. »

La première recommandation de Hludwig révèle son amour paternel pour le peuple.

« Que nos *missi*, continue-t-il, fassent connaître au peuple, en lisant notre lettre, quelles sont notre volonté et notre intention dans la mission que nous leur avons confiée.

« Qu'ils s'informent principalement de la manière dont remplissent leurs devoirs ceux qui doivent régir le peuple, afin que nous connaissions ceux qui sont dignes de nos félicitations et ceux qui méritent notre correction

[1] V. Sirm. Conc. Gall., t. II, p. 466 et seq.



et nos réprimandes. Voici comment on devra faire cette information : On choisira dans chaque comté les hommes les plus probes et les plus véridiques ; s'il s'en trouve parmi eux qui ne nous aient point encore fait le serment de fidélité, on l'exigera. Ensuite on leur enjoindra de dire tout ce qu'ils sauront sur les différents ministres chargés de conduire et de sauver le peuple, sur ce qui pourrait nuire au peuple et compromettre ainsi notre responsabilité devant Dieu et notre honneur.

« Par rapport aux évêques, voici les questions que nos *missi* auront à adresser : Comment remplissent-ils leur ministère, quelle est leur conduite et comment gouvernent-ils leurs Eglises et leur clergé ; à quoi s'appliquent-ils spécialement, aux choses spirituelles ou aux affaires du siècle ? De plus, nos *missi* devront s'informer de la conduite des autres ecclésiastiques, tels que chorévêques, archiprêtres et vicaires, ainsi que de la vie des prêtres qui sont chargés des paroisses : quel est leur zèle pour la doctrine et de quelle réputation jouissent-ils ? Quand l'évêque visite son diocèse, grève-t-il les petites églises ou le peuple ; lui ou ses ministres lèvent-ils sur les prêtres des impôts qui ne leur sont pas dus ? »

Hludwig recommande de même à ses *missi* de s'informer de l'état des monastères et des églises données par lui en bénéfice, c'est-à-dire dont les biens étaient donnés à des laïques moyennant les nones et dîmes et les frais d'entretien des édifices. Un grand nombre d'églises et de monastères étaient ainsi donnés par le pouvoir civil à des laïques et même à des femmes, qui trop souvent refusaient aux clercs et aux moines leur nécessaire, laissaient tomber les églises en ruine et dépensaient d'une manière scandaleuse des revenus qui appartenaient au clergé et aux pauvres.

Cet abus, que créa l'autorité royale, ne fut aboli qu'avec les bénéfices eux-mêmes [1].

[1] En 1789. Au neuvième siècle, ceux qui recevaient du prince lui-même des bénéfices, soit laïques, soit ecclésiastiques, s'appelaient *vassi dominici*.

Les autres instructions données par Hludwig à ses *missi* sont divisées en quatre parties.

Dans la première, il traite principalement des églises et de leur restauration et des revenus ecclésiastiques.

Dans la seconde, de la justice que rendaient principalement des magistrats électifs auxquels on commençait à donner le nom de *scabini*, d'où on a fait *échevins*.

Dans la troisième, des principaux crimes que l'on devait punir, tels que l'homicide et l'adultère, et des formes judiciaires à suivre pour les juger.

Dans la quatrième, enfin, il note plusieurs renseignements que les *missi* sont chargés de recueillir.

Tandis que les envoyés de Hludwig parcouraient les provinces de l'empire, les évêques se réunissaient en concile. On possède encore les actes du concile de Paris qui se tint dans l'église de Saint-Etienne-des-Grès, et fut composé de vingt-cinq évêques. A leur tête étaient les trois métropolitains de Reims, de Rouen et de Tours, ainsi que saint Aldric, qui venait d'être élu archevêque de Sens. Les plus célèbres des autres évêques étaient : Jonas d'Orléans, qui dirigea surtout les décisions du concile, Jessé d'Amiens, prélat distingué, qui se laissa séduire par la faction ennemie de Hludwig ; Hildemann de Beauvais, qui ferma les yeux à saint Adalhard ; Fréculf de Lisieux, auteur d'une *Histoire universelle* [1] ; Halitgaire de Cambrai, compagnon d'Ebbon dans sa mission chez les Nord-mans, et connu par son *Pénitentiel* et son *Traité de la Vie ecclésiastique* [2] ; enfin, Héribald d'Auxerre, que l'Eglise franke a mis au nombre des saints,

[1] Fréculf ne donne à son livre que le titre de *Chronique*. C'est un abrégé fort bien fait de l'histore universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du sixième siècle.

[2] Le *Pénitentiel* d'Halitgaire fut composé à la prière d'Ebbon de Reims ; il est divisé en cinq livres : 1° Des huit vices principaux et des moyens de s'en corriger ; 2° des vertus théologales et cardinales, ou de la vie active et de la vie contemplative ; 3° des règles de la pénitence ; 4° des pénitences des laïques ; 5° des pénitences des ecclésiastiques.

Halitgaire ajouta, en forme de sixième livre, un *Pénitentiel* qui lui fut envoyé de Rome.

Les actes du concile de Paris sont divisés en trois livres. Suivant les intentions de Hludwig, les évêques traitent des devoirs des ecclésiastiques et des personnes consacrées à Dieu, des devoirs du roi et de ceux des simples fidèles.

Ces actes sont précédés d'une préface adressée aux empereurs Hludwig et Hlother et inspirée par les malheureuses circonstances où l'on se trouvait alors.

« De même, disent les pères du concile [1], qu'il ne faut pas s'enorgueillir dans la prospérité, ainsi, on ne doit pas se laisser abattre dans l'adversité. Quand les joies du monde se succèdent pour nous, sachons nous rappeler notre condition mortelle, et quand le malheur pèse sur nous de tout son poids, ne nous en laissons pas accabler ; élevons plutôt les yeux au Seigneur et disons-lui avec David : « Du fond de l'abîme, j'ai crié vers toi, Seigneur, « Seigneur exauce ma voix. » Nous avons lu que les Ninivites, dignes de la vengeance de Dieu, furent divinement secourus lorsqu'ils eurent imploré le Seigneur ; les rois idolâtres, Achab et Manassès, désarmèrent aussi la divine vengeance par la satisfaction de la pénitence. Ces exemples et d'autres semblables nous font comprendre que le repentir désarme souvent la colère de Dieu excitée justement par les péchés des hommes ; et nous savons par les oracles prophétiques, que Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

« Or, comme l'Eglise, dont Jésus-Christ à confié le gouvernement et la défense aux très glorieux Augustes Hludwig et Hlother, est affligée de grands maux, ces pieux empereurs ont pensé sagement qu'on devait avoir recours au Seigneur, et qu'on devait réformer les mœurs pour lui être agréable. Mais ils jugèrent humblement que

Le *Pénitentiel* d'Halitgaire est tiré tout entier des écrits des saints Pères et des canons des conciles, ainsi que son *Traité de la Vie ecclésiastique*. (*V.* Biblioth., PP., t. XIV, édit. Lugd.).

[1] *Præfat. Synod. Parisiens.;* apud Sirm., t. II, p. 478 et seq.

ce n'était point à eux d'établir les règles des mœurs et des pénitences, et laisseront ce soin aux évêques, qui ont reçu le pouvoir de délivrer les hommes des ténèbres de l'infidélité, d'en faire des enfants d'adoption, de les purifier des fautes qu'ils commettent après le baptême, moyennant les satisfactions de la pénitence. Le Seigneur leur a conféré un si grand pouvoir, qu'il leur dit dans l'Évangile : Que tout ce qu'ils établiront sur la terre sera établi dans le ciel ; que tout ce qu'ils délieront sur la terre sera délié dans le ciel, et que les péchés seront remis à ceux auxquels ils les remettront. Il est certain que les évêques sont les vicaires des apôtres et les flambeaux du monde ; c'est donc avec raison que les très pieux empereurs ont eu recours à eux et à leur science pour connaître les moyens d'apaiser la colère divine. »

Voici l'analyse des décrets du concile de Paris.

Devoirs des évêques [1].

« Comme il est certain que la religion chrétienne est principalement administrée par les évêques, et que c'est un devoir pour eux de conduire les peuples à la vie éternelle, nous avons d'abord jugé nécessaire de corriger tout ce qui, en nous, serait répréhensible et indigne de notre ministère. Nous avons établi unanimement que tous, dans nos diocèses respectifs, nous devions engager les peuples à devenir meilleurs, par nos exemples aussi bien que par nos discours. Que les évêques soient élus canoniquement et ne soient pas simoniaques. Qu'ils s'appliquent surtout à former leurs vies sur le *Pastorale* de saint Grégoire et les autres écrits des saints Pères. Comme il en est plusieurs dans notre Ordre que l'on accuse d'avarice, nous avons décidé de nous exhorter mutuellement, nous et nos confrères, à fuir ce vice et à exercer l'hospitalité. Il n'est permis à aucun évêque de traiter les biens de l'Eglise comme les siens propres ; mais chaque évêque doit dispenser et administrer ces biens suivant les canons et

[1] *VI Conc. Parisiens*, liv. I, ch. IV, V, XI, XII et seq., usque ad 23. — On compte ce concile comme le sixième de Paris.

les règles établies par les Pères. Beaucoup d'évêques, par amour pour leurs parents, achètent en leur nom ou font acheter par leurs amis, des biens qu'ils cèdent ensuite à ces parents; les droits des Eglises se trouvent ainsi blessés et l'Ordre épiscopal tombe par là dans le mépris; nous avons donc statué que l'évêque pourrait faire ce qu'il voudrait des biens qu'il aurait possédés avant son épiscopat ou dont il aurait hérité depuis; mais que les biens qu'il aurait acquis, soit en son nom, soit au nom des siens, et qui proviendraient des revenus ecclésiastiques, ne pourraient jamais être aliénés au profit de ses parents et resteraient toujours dans le domaine de l'Eglise. La même règle sera applicable aux prêtres qui ont commis la même faute; ils sont malheureusement trop nombreux! Les canons décident que les biens ecclésiastiques ne peuvent jamais être aliénés que dans des cas extraordinaires qu'ils ont marqués. Les pasteurs des Eglises peuvent posséder les biens ecclésiastiques, mais ne doivent pas être possédés par eux, ils peuvent les posséder pour les autres et non pour eux. On rencontre dans quelques Eglises des évêques qui ne songent qu'à de vaines superfluités qu'il serait trop long d'énumérer; qui sont, par exemple, avares et méchants, dont la vie est immorale, qui négligent leurs devoirs et n'accomplissent même pas les commandements de Dieu; est-il étonnant après cela que Dieu soit irrité, que les fidèles soient scandalisés, et que l'Eglise courre de si grands dangers. Que tous les évêques s'étudient donc à remplir leurs devoirs et à former leur vie sur les paroles de saint Grégoire. Que chaque évêque ait avec lui, dans sa maison, des clercs qui soient témoins de toutes ses actions, afin de mettre un terme aux mauvais bruits. Nous savons que des évêques préfèrent la société des laïques à celle des clercs, qu'ils abandonnent souvent leur siège épiscopal et font de longs voyages au détriment du bon gouvernement de leurs diocèses, de la vigilance qu'ils doivent exercer sur le clergé et de l'instruction du peuple. D'un

consentement unanime, nous avons décidé qu'il ne devait plus en être ainsi. »

Les Eglises étaient fréquemment troublées à propos des clercs qui avaient été élevés dans les maisons des laïques, et que certains évêques refusaient d'ordonner. Les Pères du concile décidèrent que les évêques devaient accepter pour leurs Eglises les clercs qui leur paraîtraient utiles, et ne renvoyer qu'après examen ceux qui ne leur sembleraient pas avoir les qualités requises.

Les seigneurs laïques voulaient tous avoir, à l'exemple du roi, leur chapelle et leurs chapelains. Ces ecclésiastiques se prétendaient sans doute, comme ceux du palais, exempts de la juridiction de l'évêque ordinaire ; de là ces conflits entre eux et les évêques dont parle le concile de Paris. Les chapelains vivant au milieu du monde, en prirent trop souvent l'esprit et les allures et peuvent être considérés comme une des principales causes des vices qui s'introduisirent dans le clergé ; aussi les Pères du concile de Paris demandèrent-ils [1] instamment la suppression des chapelains qui faisaient, selon eux, le déshonneur du clergé. Les autres ecclésiastiques s'étaient maintenus beaucoup plus vertueux. Lorsqu'on a voulu attaquer le clergé de certaines époques, on ne s'est pas assez souvenu de ne faire retomber les accusations que sur ceux qui les méritaient.

« Plusieurs évêques, continuent les Pères du concile de Paris [2], semblent plutôt être les seigneurs orgueilleux des peuples que leurs pères, et les traitent, non pas comme le troupeau du Seigneur, mais comme un troupeau dont ils auraient la propriété ; ils ne songent à donner à leurs fidèles ni la nourriture corporelle, ni la nourriture spirituelle ; nous savons même que plusieurs d'entre eux ont des ministres qui exercent leur avarice non seulement sur les prêtres, mais encore sur les peuples, et cherchent plutôt à s'enrichir qu'à servir l'Eglise

[1] VI Concil. Parisien. l. III, c. XIX.
[2] Ibid., l. I, c. XXIII, XXIV, XXV.

et à procurer le salut des fidèles. Tous unanimement nous condamnons ces vices exécrables ».

Après avoir signalé et condamné énergiquement les abus, les Pères du concile indiquent comme une des causes principales de ces abus la cessation des conciles provinciaux. Ils rappellent l'ancienne règle de les tenir deux fois par an et demandent qu'on en tienne régulièrement au moins un chaque année.

« S'il en est ainsi, disent-ils [1], l'ordre ecclésiastique reprendra son éclat; on ne verra plus de ces clercs superbes et impudents qui s'autorisent de l'autorité impériale pour fouler aux pieds les lois canoniques; les crimes ne resteront plus cachés et impunis comme ils le sont maintenant et on obtiendra un grand nombre d'autres bons résultats; pour cela, nous pensons que, suivant l'usage canonique, les prêtres et les diacres devraient assister à ces conciles, aussi bien que ceux qui se croiraient lésés en quelque chose; et que les évêques devraient y amener les hommes instruits de leur diocèse. On connaîtrait ainsi partout le zèle et la prévoyance de l'évêque qui aurait formé une bonne milice à Jésus-Christ, pour l'honneur et l'utilité de l'Eglise; et ses exemples pourraient profiter aux autres. »

Si les désirs du concile de Paris eussent eu un plein effet, l'Eglise franke eût bientôt recouvré son éclat. La mesure qu'ils indiquaient, empruntée aux beaux siècles chrétiens, aura toujours les bons résultats qu'ils s'en promettaient.

Parmi les abus condamnés par le concile de Paris, il en est un qui mérite surtout d'être remarqué. Il paraît que certains évêques, au lieu de mettre des curés à demeure dans les paroisses, y envoyaient des prêtres pour y exercer seulement certaines fonctions; ces évêques trouvaient à cela un très grand avantage, celui de recevoir des revenus qui eussent appartenu au bénéficier.

[1] *VI Conc. paris.*, l. I, c. XXVI.

Les Pères du concile font remarquer avec raison que si c'était leur avantage ce n'était pas celui des paroisses [1].

Après les devoirs des évêques viennent, dans le premier livre des actes du concile de Paris, ceux des prêtres, des chanoines, des moines, des vierges et des veuves consacrées à Dieu.

Nous n'y trouvons de remarquable que les points suivants qui nous donnent quelques renseignements sur les mœurs de l'époque.

Les prêtres ne se feront ni fermiers ni commerçants [2]. Les prêtres qui attirent dans leurs paroisses les clercs des autres blessent les canons. Les prêtres ne doivent pas consacrer les religieuses. Défense aux prêtres d'avoir deux ou plusieurs basiliques ; chaque basilique doit avoir son prêtre, comme chaque cité son évêque. Les femmes ne doivent ni approcher de l'autel, ni toucher les vases sacrés. Les abbesses ou autres religieuses ne peuvent donner le voile à d'autres religieuses. Les moines et les chanoines ne doivent point aller dans les monastères des religieuses ou des chanoinesses. Les prêtres ne peuvent confesser les religieuses que dans l'église, et, en cas de maladie de la religieuse, devant témoins assez éloignés pour ne pas entendre la confession.

Dans le quarante-sixième canon, les évêques défendent aux clercs d'aller se confesser aux moines. Ils devaient aller à confesse aux évêques ou aux chanoines et les moines prêtres ne pouvaient confesser que les moines.

Le deuxième livre des actes du concile traite des devoirs des rois et commence par ces parole [3] : « Le mot

[1] *Ibid.* — Nous devons remarquer le canon 27e, où il est question des devoirs des chorévêques. On les compare aux soixante-douze disciples ; ce qui ferait croire que les chorévêques n'étaient plus, à cette époque, que des *prêtres choisis* pour aider les évêques dans certaines fonctions. — Nous croyons que depuis la défense de Charlemagne, on ne donna plus *ordinairement* la consécration épiscopale aux chorévêques.

[2] *VI Concil. paris.*, c. XXVIII, XXXVI, XXXVII, XLIX, XLV, XLIII, XLVI.

[3] *Ibid.*, l. II, c. I. — *Rectè agere, agir bien*, d'où on a fait *regere*,

roi vient de *rectè agere*; celui donc qui agit avec *piété*, *justice* et *miséricorde*, mérite d'être appelé *roi*. S'il agit autrement, ce n'est plus un roi, mais un *tyran* ».

De ce principe, les évêques tirent cette conséquence [1] que le devoir du roi « est de gouverner le peuple de Dieu avec justice et équité, afin que tous aient entre eux paix et concorde ». Toutes les décisions des évêques sont vraiment chrétiennes. Ils demandent dans le peuple la soumission au *roi*, mais après avoir posé en principe que le roi, en vertu de son titre même, devait être *pieux*, *juste* et *miséricordieux*.

Comme les deux premiers livres des actes étaient fort longs à cause des passages des saints Pères et des canons des conciles dont chaque disposition était accompagnée, les évêques en firent un résumé en vingt-sept articles qui forme le troisième livre des actes et sur lequel ils appelèrent d'une manière spéciale l'attention des empereurs par cette lettre [2] :

« Aux seigneurs très illustres et doués de la grâce de piété, Hludwig et Hlother orthodoxes et invincibles Augustes :

« Nous vos serviteurs, quoique indignes, mais évêques, nous rendons humblement grâces à Dieu, nous louons et exaltons son immense bonté de ce qu'il vous a inspiré un si ardent amour pour lui que vous ne pensiez sans cesse qu'au progrès et à l'exaltation de sa sainte Eglise, et que toujours, en enfants dévoués et fidèles, vous n'aspiriez qu'à la voir dans un état toujours plus prospère.

régner, gouverner. Rex a rectè agendo... Rex a regendo, disent les évêques.

Le deuxième livre des actes du concile de Paris est emprunté textuellement au livre de Jonas d'Orléans intitulé *Institutio regia*, et composé pour le jeune Pépin, roi d'Aquitaine.

Jonas traite dans ce livre des devoirs des rois. Il fit un autre livre intitulé *Institutio laïcalis*, où il traite des devoirs des simples fidèles.

[1] *Ibid.*, c. II.

[2] *Epist. Episcop. ad Hlud.*; apud Sirm., *op. cit.*, t. II, p. 542.

« Lorsque le glaive divin multipliait, à cause de nos iniquités, les fléaux sur votre empire, vous avez sagement pensé que tant de malheurs ne pouvaient être qu'une punition de Dieu, et vous avez écrit à tous les pasteurs des Eglises d'indiquer, en leur qualité de représentants du Seigneur, un jeûne de trois jours et d'avertir tous les fidèles de se purifier de tous leurs péchés et d'en faire pénitence. »

Après avoir dit que Hludwig avait eu le projet de régler toutes les réformes dans un plaid général, que les circonstances l'avaient obligé d'ajourner cette assemblée et qu'il avait jugé à propos d'envoyer, avant de la tenir, des *missi* dans tout l'empire et de faire assembler quatre conciles, les évêques rappellent en peu de mots les choses sur lesquelles ils devaient délibérer et annoncent aux empereurs qu'ils leur adressent dans le premier livre de leurs actes les décrets sur les réformes à introduire dans le clergé et les fidèles; dans le second livre, des considérations sur les devoirs que les empereurs eux-mêmes avaient à remplir; enfin, dans le troisième, un résumé des principales dispositions des livres précédents.

Les évêques, en terminant les actes du concile [1], disent franchement à Hludwig que les abus qu'il avait entrepris de réformer venaient principalement de ce que les princes s'étaient trop mêlés des choses ecclésiastiques et les clercs des choses séculières. Ils avouent que lui et ses pères ont bien avancé la réforme, mais qu'elle ne sera complète que lorsque les évêques seront entièrement libres dans leur ministère.

Les hommes les plus remarquables de l'époque, tels que Florus de Lyon et Wala, réclamaient, comme les Pères du concile de Paris, la liberté de l'Eglise. Nous devons citer les paroles du concile [2] : « Quant à la liberté

[1] *VI Conc. Paris.*, l. III, c. xxvi, xxvii.

[2] *Ibid.*, c. xxvii. — Au canon onzième, ils demandent instamment l'autorisation de tenir au moins une fois par an les conciles provinciaux. Le douzième canon du troisième livre est très remarquable. Les évêques

épiscopale que, par la grâce de Dieu, nous désirons obtenir de vous pour servir le Seigneur, nous nous réservons d'en conférer avec vous en temps convenable. C'est en jouissant de cette liberté que nous pourrons nous sauver nous-mêmes, rendre notre ministère utile et salutaire au peuple ; implorer avec plus de fruit la miséricorde du Seigneur pour vous et pour la stabilité de votre empire. Notre soumission n'en sera pas moindre et nous viendrons toujours en aide au royaume en payant les subsides que nous devons. Notre obéissance ne ferait au contraire que s'accroître s'il était possible ».

Hludwig ayant reçu les actes des quatre conciles, assembla un plaid général à Worms. Le pape envoya un légat à cette assemblée et on y adopta les principaux règlements des quatre conciles [1] ; malheureusement on ne nous a pas conservé les décrets de l'assemblée de Worms, et plus malheureusement encore on ne songea guère à les mettre à exécution au milieu des troubles qui éclatèrent alors. Ce fut au plaid de Worms que l'empereur découvrit les intrigues de Hugues et de Matfrid. Pour les déjouer, il appela auprès de lui Bernhard, comte des Marches d'Espagne [2]. C'était un homme énergique, allant droit au but sans trop s'occuper de ceux dont il pouvait froisser la vanité ou blesser les intérêts. Un tel ministre devait faire un grand nombre de mécontents [3]. Matfrid et Hugues les rallièrent à eux et parvinrent à organiser un parti puissant qui sut cacher sa jalousie et son ambition sous les dehors de l'amour de la vertu et du bien public. Ce fut sous ce prétexte qu'ils

y demandent à Hludwig d'établir trois écoles publiques dans trois villes importantes de l'empire, afin de soutenir l'impulsion que Charlemagne son père et lui avaient donnée aux sciences. Ces écoles publiques qu'ils réclamaient donnèrent naissance aux *Universités*.

[1] Hincm., *De Divort. Hloth. et Tetb.* — Les actes des conciles de Mayence, de Lyon et de Toulouse ne nous sont pas connus.

[2] Astronom., *Vit. Hludw. Pii ;* Eginh., *Annal.* ad. ann. 829.

[3] Nithard., *De Dissent. filior. Hludow. Pii*, l. I, ad ann. 829. (Edit. Duchêne. *Hist. franc. script.*, t. II.)

parvinrent à enrôler parmi eux le vertueux Wala, qui devint le chef d'une faction dont il ne soupçonnait ni les motifs ni le but.

Wala, qui avait réclamé si énergiquement la liberté de l'Eglise au plaid d'Aix-la-Chapelle, ne garda pas sans doute le silence à celui de Worms, où cette question fut portée par les évêques du concile de Paris; et on peut croire qu'il se préoccupa fort peu d'envelopper ses conseils de formes oratoires qui ne semblent pas lui avoir été très familières. Peut-être même retourna-t-il à Corbie fort peu satisfait de n'avoir pas obtenu tout ce qu'il demandait; une chose certaine, c'est que les conjurés pensèrent dès lors à le mettre à leur tête et allèrent le trouver dans son monastère [1]. Ils lui firent un affreux tableau de l'administration et de la vie de Bernhard, lui parlèrent des abus qui désolaient l'Eglise et contre lesquels il s'était si énergiquement élevé; de l'abaissement du royaume si bien défendu autrefois par Charlemagne et désolé depuis le règne de Hludwig par les incursions des Bulgares, des Sarrasins et des Nordmans. Le palais, selon eux, était devenu un lieu infâme, un repaire de devins et de sorciers; Bernhard souillait la couche impériale et fascinait l'empereur par des enchantements. C'est ainsi que les conjurés voilaient, sous le prétexte de l'honneur de l'empire et des réformes, leurs projets de vengeance et leurs ressentiments.

Wala avait autrefois épousé la sœur de Bernhard et avait conservé pour lui pendant longtemps l'affection d'un frère. Quoiqu'il fût malade alors, il se rendit au palais, dans l'espoir qu'on y écouterait les conseils de sa vieille expérience. Mais l'empereur et Bernhard savaient déjà sans doute que les mécontents s'étaient adressés à lui; ils l'écoutèrent, mais sans se mettre en peine de suivre ses avis, et Wala s'en retourna tristement à Corbie.

Ce monastère fut dès lors le foyer des intrigues. Tous

[1] [illegible]

ceux qui avaient à se plaindre de Bernhard y accouraient et faisaient à Wala des récits souvent faux, toujours exagérés par la haine et la jalousie. Wala les exhortait à prendre patience, mais ressentait malgré lui l'influence de toutes ces prétendues révélations et il finit par croire ce que l'on disait des turpitudes de Bernhard et de son mauvais gouvernement. Les factieux attribuaient à Bernhard le projet de renverser l'empereur, de se marier à l'impératrice Judith et de se mettre sur le trône ; ils avaient eu l'adresse de faire croire ces absurdités à quelques personnages recommandables par leurs vertus, tels que : Hilduin, abbé de Saint-Denis ; Hélisachar, cet ami de saint Benoît d'Aniane que Hludwig avait jusqu'alors honoré de sa confiance ; Agobard, évêque de Lyon, Bernhard de Vienne, Barthélemi de Narbonne, et enfin Jessé d'Amiens, qui se montra plus que tous les autres partisan des factieux.

Wala [1] aimait Hludwig et ce fut réellement par dévouement pour lui, pour le bien de l'Eglise et de l'empire qu'il entra dans le complot ; il croyait se dévouer pour la justice et ne travailler qu'à l'abaissement d'un ministre coupable qui voulait le malheur de la patrie et du roi. Les vrais chefs du parti, Matfrid et Hugues, voulaient bien autre chose et ne désiraient rien moins que de détrôner l'empereur [2] et de satisfaire leur ambition en recouvrant leur influence au palais [3].

Nous n'avons pas à entrer dans le détail des intrigues dont Hludwig fut victime. Disons seulement que le pape se déclara favorable aux conjurés, ce qui lui attira des évêques restés fidèles à Hludwig une lettre fort sévère. On avait répandu le bruit qu'il venait en France pour excommunier l'empereur et les évêques qui lui étaient restés fidèles.

[1] Pasch. Ratb., *Vit. Walæ*, l. II, c. VIII.
[2] Thegan., *De Gest. Hludow. Pii*, c. XXXVI.
[3] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 830.

L'empereur et les évêques fidèles protestaient avec raison qu'ils ne fléchiraient pas sous l'autorité du pape et disaient que s'il était venu pour excommunier, il s'en retournerait excommunié lui-même et que les anciens canons lui étaient contraires [1].

Ils écrivirent au pape en ce sens et leur lettre produisit sur lui un tel effet que Hlother fut obligé de lui envoyer Wala pour le rassurer.

Cet abbé [2] avait quitté son exil en apprenant les nouveaux complots de ses anciens amis. Il alla trouver le pape avec son cher disciple Paschase-Ratbert, et, pour le tirer de l'embarras où l'avait mis la lettre des évêques franks, lui cita plusieurs textes des saints Pères et quelques canons dont il se servit pour composer sa réponse.

Grégoire se plaint d'abord dans cette lettre [3] de ce que les évêques lui donnent en même temps les titres de *pape* et de *frère*. Ils eussent dû s'en tenir au premier titre qui exprimait mieux les rapports qui devaient exister entre eux et lui. Il les blâme ensuite de ce qu'ils n'étaient pas venus à sa rencontre malgré la défense qu'en avait faite l'empereur, prétendant qu'ils devaient plutôt obéir au pape qu'à l'empereur en cette occasion.

« Pourquoi, ajoute le pape, n'avez-vous pas dit à votre empereur ce que saint Grégoire disait au sien? « Ne vous « offensez pas de notre liberté : je sais que vous êtes « une brebis de mon troupeau, confiée à mes soins par « Jésus-Christ le souverain pasteur. Sachez bien que « vous êtes de même nature que vos sujets et ne vous « glorifiez pas tant de régner sur les hommes que de « faire régner Jésus-Christ sur vous ». Vous dites que nous venons sans sujet fulminer je ne sais quelle excommunication, et vous nous exhortez en termes confus et

[1] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 833.

[2] Pasch. Ratb., *Vit. Walæ*, l. II, c. xvi; Nith., *loc. cit.*

[3] C'est Agobard qui nous l'a conservée dans son ouvrage *De comparatione utriusque regiminis*. (*V. Op. Agobard.*, édit. Baluz., t. II.)

embrouillés à épargner ce déshonneur à la dignité impériale et à la nôtre. Expliquez-nous, je vous prie, ce que signifie ce langage. »

« Vous avez raison, continue Grégoire, de dire que je dois me souvenir du serment de fidélité que j'ai fait à l'empereur. C'est précisément pour le garder que je viens avertir Hludwig de tout ce qu'il fait contre l'union et la paix de l'Eglise et de l'Etat. C'est vous qui vous montrez parjures en le voyant se jeter dans l'abîme sans vous mettre en peine de l'arrêter, malgré la fidélité que vous lui avez jurée. »

On voit par ces paroles quelles étranges préventions on avait mises dans l'esprit du pape. Il s'élève, dans le reste de sa lettre, contre le dernier partage de l'empire [1], qu'il prétend être opposé à la volonté de Dieu, et répond enfin aux menaces que lui faisaient les évêques franks en leur disant qu'ils n'ont aucune raison de s'opposer à la mission pacifique qu'il vient remplir et qu'ils s'abusent en menaçant d'une excommunication irrévocable les évêques qui étaient avec lui, puisque l'universalité des évêques a le droit de casser ce qui est fait par quelques-uns d'entre eux.

« Lorsque vous me menacez, ajoute-t-il, de m'enlever mon titre [2], qui pourrait ne pas s'étonner de l'absurdité, de l'inconvenance et de la folie d'un tel langage? Car enfin, quel crime ai-je commis? Me suis-je rendu coupable de sacrilège, d'homicide, de larcin ou de quelque autre crime de ce genre? Non, vous me menacez uniquement parce que je ne viens pas avec les dispositions que vous souhaiteriez me voir. »

Le pape ne niait pas qu'il fût soumis aux canons de discipline générale appliqués par l'autorité compétente, c'est-à-dire le corps épiscopal.

[1] Hludwig avait modifié ses premières dispositions pour former un royaume à son jeune fils Karl, connu dans l'histoire sous le nom de Karl-le-Chauve.

[2] Ou grade ecclésiastique : *gradus*.

Les évêques franks avaient, dans leur lettre, engagé le pape à se présenter respectueusement devant l'empereur, afin d'apprendre de lui la vérité des faits. Grégoire, choqué de ne pas avoir été reçu comme il l'eût certainement été en toute autre circonstance, s'y refusa, prétendant qu'il connaissait très bien les affaires.

La suite lui fit voir qu'il avait été indignement trompé. On peut croire que Wala fut pour beaucoup dans la rédaction de la lettre de Grégoire, et sa réputation de vertu ne contribua pas peu à confirmer ce pape dans les impressions que lui avaient données les rebelles.

Il les croyait en butte aux rancunes de Hludwig, tandis qu'ils n'étaient mus que par les sentiments les plus vils dans les persécutions qu'ils suscitaient au plus sage des empereurs, au plus doux des pères.

La véritable cause de la rébellion des trois fils de Hludwig était la jalousie. Après l'assemblée de Nimègue, Hloter, privé du titre d'empereur [1], avait été obligé de se retirer en Italie, dont il était roi et dont il devait désormais se contenter. Hludwig de Bavière ne trouvait pas son royaume assez agrandi par son père. Enfin, les mauvaises mœurs de Pépin avaient tellement irrité l'empereur son père, qu'il l'avait privé de l'Aquitaine et l'avait donnée au jeune Karl, fils de Judith [2]. Mais Pépin avait dans ces contrées des partisans et trouva une armée pour se rendre en Alsace, où il s'était donné rendez-vous avec ses frères. Alors, dit Nithard [3], l'empereur avec tout ce qu'il avait dans l'empire, les trois rois ses fils avec une armée considérable, et le pape Grégoire avec toute la troupe romaine, se mirent en marche et campèrent au pied du mont Siegwald, en un lieu [4] qui a conservé, à

[1] Agobard de Lyon écrivit une lettre à Hludwig pour lui prouver qu'il avait fait un péché grave en ôtant le titre d'empereur à Hlother. Cette lettre ne produisit aucun effet.

[2] Nith., l. I, ad ann. 833.

[3] *Ibid.*

[4] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 833; Thegan., *De Gest. Hludow.*, c. XLII.

cause de ce qui s'y passa, un nom ignominieux, celui de *Champ-du-Mensonge* [1], parce que là périt la fidélité d'un grand nombre. Les deux armées [2] étaient placées à peu de distance l'une de l'autre et l'on croyait qu'on en viendrait bientôt aux mains, quand on annonça à l'empereur l'arrivée du pape. Hludwig avait trouvé fort mal que Grégoire fût resté au milieu de ses ennemis, et lui avait même envoyé l'évêque Bernhard et plusieurs seigneurs pour lui demander pourquoi il tardait tant à le venir trouver, si réellement il voulait, comme il le disait, imiter l'exemple de ses prédécesseurs. Il le reçut donc assez mal et lui dit qu'il s'était préparé lui-même cette réception en agissant vis-à-vis de lui d'une manière si étrange. Grégoire, conduit dans la tente de l'empereur, l'assura qu'il n'avait entrepris un si long voyage que pour le réconcilier avec ses fils contre lesquels, disait-on, il conservait un ressentiment implacable. On voit par quelles perfides insinuations Hlother avait décidé le pape à le suivre en France; ce n'était certainement pas pour travailler à une paix qu'il avait lui-même troublée. Hludwig éclaira le pape, le retint plusieurs jours dans son camp, le congédia en le priant de travailler à la réconciliation et de revenir le trouver. Grégoire, avant de quitter Hludwig, lui fit de magnifiques présents, et l'empereur lui en renvoya de très riches par le vénérable abbé Adalung.

Pendant que le pape remplissait auprès de Hludwig la mission apparente qui lui avait été confiée, Hlother et ses frères avaient réussi par présents, promesses et menaces, à séduire l'armée de leur père, qui se jeta comme un torrent dans leur camp. Lorsque ceux qui étaient restés fidèles se virent en présence de troupes aussi formidables, la crainte les saisit et ils s'enfuirent

[1] Ce lieu est situé près de Colmar.

[2] Astronom., Thegan., Nith., *loc. cit.* — Notre récit est emprunté textuellement à ces trois historiens.

vers les rebelles ; l'empereur, ne voyant plus auprès de lui qu'un très petit nombre de serviteurs dévoués, leur dit : « Allez à mes fils, je ne veux pas qu'un seul homme périsse à cause de moi ». Ceux-ci le quittèrent en versant des larmes.

La populace, pour faire sa cour au plus fort, menaçait de courir sur l'empereur ainsi abandonné. Ce prince demanda à ses fils de ne pas l'exposer aux insultes de la multitude, et ceux-ci lui répondirent qu'il n'avait qu'à abandonner son camp et à venir auprès d'eux. Quand les trois rois descendirent de cheval pour recevoir leur père : « J'espère, leur dit Hludwig, que vous n'oublierez pas ce que vous avez promis autrefois à ma femme, à mon fils Karl et à moi-même ». Les rois lui ayant fait une réponse satisfaisante, il les embrassa et les suivit jusque dans leur camp. A peine y était-il arrivé, que son épouse lui fut enlevée et conduite au camp particulier de Hludwig de Bavière, d'où elle fut exilée en Italie.

Judith était redoutée des factieux à cause de son caractère énergique et de son habileté.

Les trois frères se partagèrent ensuite l'empire, et Hlother emmena son père à Soissons, le fit garder au monastère de Saint-Médard et envoya le jeune Karl à celui de Prum, mais sans le faire raser.

Le pape Grégoire, témoin d'un dénouement qu'il était loin de prévoir, retourna à Rome, l'âme navrée de douleur.

Au commencement d'octobre (833), Hlother se rendit à Compiègne où il avait indiqué le plaid général et y conduisit son père avec lui.

« Là, dit le chroniqueur Astronome, un grand nombre de seigneurs, accusés de conserver de l'amitié pour Hludwig et de vouloir abandonner son fils, furent obligés de protester de leur fidélité à Hlother et de renouveler leurs serments. Cependant, il faut dire qu'excepté les auteurs du nouvel état de choses, chacun voyait avec regret les événements qui l'avaient amené. C'est pourquoi

les factieux craignant que, par un juste retour, tout ce qu'ils avaient fait ne fût renversé, imaginèrent, de concert avec *quelques évêques*, de condamner l'empereur à une seconde pénitence publique pour des fautes que déjà il avait expiées. »

C'était à leurs yeux un acheminement à son abdication absolue et irrévocable.

Les évêques ne furent pas très nombreux à l'assemblée de Compiègne, mais tous ceux qui s'y trouvèrent [1] se montrèrent ennemis de Hludwig. Ebbon, archevêque de Reims, était à leur tête.

Jusqu'alors il était resté fidèle à l'empereur, et plus que tout autre il avait contribué à la déposition de Jessé d'Amiens, un des chefs de la première conjuration ; comment devint-il donc traître et ingrat? Au milieu de qualités estimables qu'on ne pourrait sans injustice refuser à l'archevêque de Reims, il semble avoir eu beaucoup d'ambition, et nous croyons que ce fut cette ambition qui lui fit rompre les liens sacrés qui devaient l'attacher indissolublement à son bienfaiteur. Il vit Hlother arriver d'Italie soutenu d'un parti puissant, favorisé en apparence par le pape Grégoire qu'il avait trompé, et il fit comme tant d'autres qui se tournèrent du côté du plus fort. Sa fidélité périt au *champ du mensonge*, et il couvrit ainsi son nom d'un opprobre mérité.

Voici comment le chroniqueur Astronome [2] raconte la déposition de Hludwig : « L'empereur, condamné sans qu'il fût présent ni entendu, sans avoir fait aucun aveu, ni rien dit qui pût servir à le convaincre, fut forcé de se dépouiller de ses armes devant le corps de saint Médard, confesseur, et de saint Sébastien, martyr, et de les déposer sur l'autel ; puis revêtu d'un habit gris et surveillé par une garde nombreuse, il fut renfermé dans un lieu sûr. »

[1] Thegan., *De Gest. Hludow. Pii*, c. XLIII.
[2] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 833.

Au plaid de Compiègne, dit Thégan [1], les évêques ordonnèrent à l'empereur de s'enfermer dans un monastère et d'y passer le reste de ses jours. Il s'y refusa et résista à leur volonté.

Ce fut alors que les rebelles prirent la résolution de lui imposer une pénitence canonique. Ils se rendirent à cet effet au monastère de Saint-Médard de Soissons, où, dit Thégan [2], ils dirent des paroles et firent des actions inouïes : ils arrachèrent à l'empereur son épée et le couvrirent d'un cilice. « Oh! continue le chorévêque de Trèves, de quelle manière, Ebbon, tu récompenses ton empereur! Il t'a donné la liberté, t'a revêtu de la pourpre et du manteau épiscopal, et tu le revêts du cilice! Il t'a élevé au faîte des honneurs pontificaux, et tu veux, par un jugement inique, le faire descendre du trône de ses pères! Cruel, tu ne connaissais donc pas cette parole du Seigneur : « Le serviteur n'est pas au dessus du maître ». O Seigneur Jésus! où était ton ange exterminateur qui, dans une seule nuit, fit périr tous les premiers nés de l'Egypte! Et toi terre qui portais le traître, que n'as-tu entr'ouvert tes abîmes pour l'engloutir, comme autrefois Dathan et Abyron. Eussé-je une langue de fer et des lèvres d'airain, je ne pourrais encore, ô Ebbon, exposer ni compter tes crimes! »

Quand l'humiliation de Hludwig fut connue, un cri d'indignation s'éleva dans tout l'empire. « Le peuple si malheureux lui-même trouva des larmes pour son vieil empereur [3]. »

Les évêques criminels entreprirent alors de se justifier aux yeux des peuples et écrivirent, d'après les ordres de Hlother, chacun une relation particulière de ce qui s'était passé à Compiègne et au monastère de Saint-Médard. D'après toutes ces relations particulières, on voulait combiner un récit destiné à tromper l'opinion.

[1] Thegan., *De Gest. Hludow. Pii*, c. XLIII.
[2] *Ibid.*, c. XLIV.
[3] Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 306.

Cette pièce mensongère nous a été conservée. Une chose étonnante, c'est que tous les historiens ont calqué leur récit sur cette relation faite par les coupables eux-mêmes. Nous avons entendu l'Astronome, historien bien informé, plein de sagesse et de modération : Hludwig, suivant lui, ne fit aucun aveu et subit en silence les cruels affronts qu'il ne pouvait éviter. Selon Thégan, il opposa une résistance passive aux factieux. Seul et abandonné à la merci d'une foule de rebelles, que pouvait-il faire de plus ?

Mais il était de l'intérêt des factieux de présenter l'empereur comme se reconnaissant coupable et se soumettant de lui-même à la pénitence publique. Ils cherchèrent à le persuader dans leur récit, mais personne ne les crut.

On peut remarquer les prétentions à une puissance supérieure qui se décèlent dans les paroles des évêques de l'assemblée de Compiègne. De tout temps, les évêques catholiques se crurent, avec raison, investis d'une puissance spirituelle sous laquelle devait plier, dans l'ordre de la foi, l'empereur et le roi comme le dernier des esclaves. Mais ils ne forçaient personne de s'y soumettre et la soumission au pouvoir épiscopal avait été jusqu'alors entièrement libre. Au sortir du chaos enfanté par le placement des races conquérantes et après les premiers efforts d'organisation, les évêques se trouvèrent, en vertu des possessions territoriales de leurs églises, investis d'un pouvoir civil dans l'Etat comme les autres seigneurs, et de plusieurs privilèges que Charlemagne fit passer, de la législation romaine, dans ses Capitulaires, et dont il fit des lois. La puissance des évêques, après avoir été d'abord une influence légitime, qu'ils ne devaient à peu près qu'à leur supériorité intellectuelle et morale, s'annula tout à coup sous le pouvoir absolu des maires du palais qui détruisirent en quelque sorte l'épiscopat de l'Eglise franke. Karloman et Pépin, Charlemagne surtout, le ravivèrent, et ce dernier empereur, comme nous

l'avons observé, développa particulièrement l'action extérieure de la puissance ecclésiastique qu'il considérait comme un puissant moyen de civilisation. Sous Charlemagne, l'Etat se confondit avec l'Eglise et l'action du clergé se modifia singulièrement, s'exerça d'une manière extérieure, comme le pouvoir civil. Le génie puissant de Charlemagne retint dans le respect et la soumission les ecclésiastiques et les laïques, et ne les laissa agir que sous sa direction et sous son impulsion ; mais Hludwig n'avait pas la vigoureuse autorité de son père ; quelques voix demandèrent alors la liberté de l'Eglise et cherchèrent à briser les liens qui menaçaient son indépendance. Mais grand nombre d'évêques confondirent vers cette même époque les deux pouvoirs qui se réunissaient en leur personne, attribuèrent à leur puissance civile les prérogatives de leur puissance spirituelle, et au nom de cette puissance supérieure, il est vrai, mais d'un ordre différent, entreprirent de dominer le pouvoir royal lui-même.

Ces empiètements, pour ceux qui considèrent les choses sans préjugés et sans passion, ne sont que le résultat nécessaire des circonstances. Bientôt on érigea en théories plus ou moins justes les prétentions du corps épiscopal ; de son côté, le pouvoir civil résista et de là cette grande lutte des deux puissances, d'autant plus ardente que les causes en étaient complexes et que des deux côtés on exagéra les droits et les devoirs. Il est certain que l'épiscopat dénatura l'exercice de sa puissance et prétendit bien à tort donner à son pouvoir politique les prérogatives de sa puissance religieuse ; mais d'un autre côté, les rois cherchaient à empiéter sur le spirituel et tendaient à se rendre maîtres de toute la hiérarchie cléricale, en voulant faire de leur investiture féodale, la condition nécessaire, presque le principe, du pouvoir religieux.

Hludwig fut rétabli sur le trône par son fils Hludwig de Bavière qui réunit autour de lui tous les partisans de

son père. L'empereur pardonna à ses ennemis et plusieurs évêques ayant reconnu leurs torts rentrèrent en grâce auprès de lui. Parmi eux citons Agobard, archevêque de Lyon. Ses ouvrages méritent une attention particulière.

On y reconnaît une âme forte, une intelligence élevée, un caractère énergique, impétueux même; il ne ménage personne : ni l'empereur, ni les grands, ni les adversaires contre lesquels il eut à soutenir des luttes théologiques, ni le peuple dont il attaque impitoyablement les préjugés et les superstitions. Depuis un demi-siècle la papauté, par un effet des circonstances, exerçait une action plus directe dans le gouvernement des églises particulières. Agobard prend avec vivacité la défense des anciens canons des Gaules contre ce qu'il appelle les nouveautés de l'Eglise romaine; il se plaint énergiquement de ceux qui ne tiennent aucun compte des anciennes coutumes consacrées par les siècles, parce qu'elles n'ont pas le suffrage des *novateurs romains* [1].

On voit que les discussions gallicanes et ultramontaines ne sont pas des nouveautés. Des évêques instruits des anciens canons des Gaules se sont élevés avec vigueur contre tout ce qui tendait à les modifier.

On doit placer le célèbre archevêque de Lyon au premier rang parmi les hommes qui illustrèrent le règne de Hludwig par leurs lumières.

Ce règne ne fut pas stérile en travaux intellectuels [2] et on y étudia principalement la théologie, la liturgie, la poésie et l'agiographie. Dans la question du culte des images, Claude de Turin, Théodmir, Dungal et Jonas montrèrent certainement du savoir. Il y a de l'érudition dans *la conférence* de Paris; Fridugise, disciple et successeur d'Alcuin à Saint-Martin de Tours, eut avec Agobard des discussions théologiques très savantes; Amalaire et Wala-

[1] *Neolerici romani;* Agobard., adv. Leg. Gondob.
[2] *V. Hist. littéraire de France par les Bénéd.*, t. IV, passim.

frid-Strabon sont, sans contredit, deux liturgistes érudits ; Théodulf composa une partie de ses poésies sous le règne de Hludwig ; Ermold écrivit aussi alors son poème qui atteste un véritable génie poétique dans ce disciple de saint Benoît d'Aniane. Ce saint lui-même, par ses ouvrages sur l'état monastique, contribua beaucoup à développer les études en propageant dans les monastères une réforme qui ne pouvait que régulariser et entretenir l'activité dans les écoles. La preuve que ces écoles furent florissantes sous Hludwig, c'est le grand nombre d'hommes célèbres qui s'y formèrent, tels que Paschase-Ratbert, Ratramn, Gothescalk, Loup de Ferrières, Hincmar et tant d'autres qui prirent part aux grandes questions qui s'agitèrent sous Karl-le-Chauve. Hilduin, Wlfin, Eigil et beaucoup d'autres cultivèrent sous Hludwig l'agiographie si utile à l'histoire ; Éginhard composait dans le même temps une partie de ses *Annales*, sa *Vie de Charlemagne* et son intéressante histoire de la translation des reliques de saint Pierre exorciste et de saint Marcellin ; la *Correspondance* de ce grand homme, aussi bien que celle de Frother, évêque de Toul, sont deux monuments qui nous donnent d'utiles renseignements sur les relations qu'avaient entre eux les grands hommes de l'époque. Enfin, Thégan écrivit alors son ouvrage *Des gestes de Hludwig* que publia Walafrid-Strabon.

Mais les travaux les plus remarquables et les plus nombreux sous le règne de Hludwig furent ceux qui eurent pour objet la réforme : les actes des deux conciles d'Aix-la-Chapelle et de Paris sont pleins d'érudition. Les capitulaires de Hludwig lui-même ne sont pas inférieurs à ceux de Charlemagne. Anségise, abbé de Fontenelle, recueillit [1] les travaux législatifs de ces deux grands empereurs qui déployèrent l'un et l'autre une si étonnante activité.

[1] C'est la première collection de Capitulaires. Benoît, diacre de Mayence, la compléta et la continua peu de temps après la mort d'Anségise.

Raban, dont la science était universelle, Halitgaire et Hetton de Bâle[1] secondèrent principalement Hludwig dans ses projets de réforme ecclésiastique ; saint Benoît d'Aniane et saint Adalhard, dans la réforme des monastères, et Jonas d'Orléans, dans la réforme des rois et des fidèles par ses deux ouvrages intitulés : *Institution royale* et *Institution laïque.*

Hludwig donnait lui-même l'impulsion au mouvement intellectuel par ses encouragements et par son exemple, car il était fort instruit, comme nous l'apprend Thégan dans le portrait qu'il nous a laissé de ce prince.

« De jour en jour, dit cet historien[2], on voyait briller en lui des vertus sacrées qu'il serait trop long d'énumérer. Il était d'une taille ordinaire, ses yeux étaient grands et brillants ; il avait la figure belle, le nez long et droit, des lèvres ni trop épaisses ni trop minces, une poitrine vigoureuse, des épaules larges, des bras robustes ; aussi, pour manier l'arc et lancer le javelot, personne ne pouvait lui être comparé. Ses mains étaient longues, ses doigts bien conformés, ses jambes étaient longues et un peu grêles pour leur longueur. Il avait les pieds grands et la voix mâle. Très versé dans les langues grecque et latine, il comprenait cependant le grec mieux qu'il ne le parlait. Quant au latin, il pouvait le parler aussi bien que sa langue naturelle[3]. Il connaissait très bien le sens spirituel, moral et anagogique des Saintes-Écritures ; quant aux poètes profanes qu'il avait étudiés dans sa jeunesse, il ne voulait ni les relire, ni les entendre, ni en parler. Sa constitution était vigoureuse, ce qui le ren-

[1] On a de cet évêque un Capitulaire pour ses prêtres dans le genre de ceux de Théodulf.

[2] Thegan., *De Gest. Hludow. Pii*, c. XIX.

[3] C'est-à-dire la langue franke ou germanique. Le latin n'était plus vulgaire dans le nord de la France au neuvième siècle. Il avait dégénéré en langue romane dont Nithard nous a conservé un exemple curieux dans le traité que firent entre eux Hludwig de Bavière et Karl-le-Chauve. (*V.* Nith., *De Dissent. fil. Hludow.*, lib. III.)

dait agile et infatigable, son caractère était doux et sensible. Toutes les fois que, les jours ordinaires, il se rendait à l'église pour prier, il fléchissait les genoux et touchait le pavé de son front. Il priait longtemps dans cette humble posture et quelquefois avec larmes; toute sa vie fut ornée des plus belles vertus. Sa générosité était si grande qu'on ne pourrait en trouver de semblable dans les livres anciens ni dans les temps modernes. Sobre dans le boire et le manger, simple dans ses vêtements, jamais on ne voyait briller d'or sur ses habits, si ce n'est dans les fêtes solennelles où il suivait l'usage de ses ancêtres. Dans ces jours-là, ses habits étaient ornés de franges d'or; il avait une épée et un baudrier rehaussé d'or, des bottes et un manteau couverts d'or, une couronne d'or sur la tête et dans la main un sceptre d'or. Il était naturellement sérieux, il ne montra jamais en riant ses dents blanches. Chaque jour, avant ses repas, il faisait distribuer des aumônes[1] et dans toutes ses résidences il avait établi des hôpitaux. »

Après avoir tracé ce portrait, Thégan reproche à Hludwig d'avoir été trop assidu à lire et à psalmodier, ce qui faisait, dit-il, qu'il s'en rapportait trop à ses conseillers. C'est sur cet unique reproche que certains écrivains ont appuyé leurs ignares déclamations. Ils n'ont pas voulu voir tout ce qu'avait de sublime cette physionomie presque angélique de Hludwig que ses contemporains ont surnommé *le Pieux*[2], autant à cause de sa touchante bonté envers les hommes que de sa piété envers Dieu.

Après sa réconciliation avec Hlother, Hludwig pouvait enfin espérer de finir ses jours en paix, lorsque mourut son fils Pépin d'Aquitaine. Des factieux agitèrent alors

[1] Le moine de Saint-Gal, à la fin de son ouvrage : *Des Gestes de Karl-le-Grand*, fait le tableau des pieuses prodigalités de Hludwig-le-Pieux.

[2] On voit ce surnom sur une médaille frappée à Strasbourg sous son règne. Le P. Daniel l'a donnée dans son *Histoire de France*, t. II. p. 283, édit. in-4.

ce pays[1], et Hludwig était occupé à les réprimer, lorsqu'il apprit la révolte de son fils Hludwig de Bavière. Il marcha contre lui; le roi de Bavière s'enfuit à son approche, et l'empereur alors convoqua un plaid général à Worms pour l'année 840 qui fut celle de sa mort.

« Depuis quelque temps, il éprouvait, dit l'Astronome[2], un grand dégoût et son estomac ne pouvait supporter aucune nourriture. Sa respiration devenait plus courte, un sanglotement continuel l'oppressait. Sentant le danger de son état, il ordonna de lui préparer une habitation d'été dans une île voisine de Mayence, et là, entièrement abandonné de ses forces, il se mit au lit. Qui pourrait, continue le même historien, exprimer sa sollicitude pour l'état futur de l'Eglise, et la douleur qu'il ressentait des maux dont elle était affligée ? Qui pourrait dire combien il pleura amèrement en implorant sur elle la clémence divine ? Il ne s'attristait pas de quitter la vie, mais il prévoyait l'avenir et déplorait son malheur de voir ses derniers moments troublés par le spectacle de tant de calamités. De vénérables évêques et d'autres serviteurs de Dieu étaient venus, en grand nombre, pour le consoler ; parmi eux se trouvaient Hetti, vénérable archevêque de Trèves, Otgar, archevêque de Mayence, et Drogon, frère de l'empereur, évêque de Metz et archichapelain du palais. Ce dernier avait toute sa confiance ; chaque jour, il se confessa à lui, pendant sa maladie ; et pendant les quarante jours qu'elle dura, sa seule nourriture fut le corps du Seigneur. Il ne pouvait en prendre d'autre, ce qui lui faisait dire humblement : « Vous êtes « juste, Seigneur, je n'ai point jeûné le carême dernier « et vous me faites jeûner malgré moi une autre quarantaine ».

L'empereur, après avoir fait ses dernières dispositions testamentaires, rendit grâces à Dieu de ne plus rien

[1] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 839.
[2] Astronom., *Vit. Hludow. Pii*, ad ann. 840.

posséder dans le monde. Ses pieux sentiments comblaient les évêques de consolation, et tous le considéraient comme prédestiné à la gloire éternelle. « Une seule chose diminuait un peu leur joie, dit le chroniqueur Astronome, c'est qu'ils craignaient que l'empereur ne refusât de pardonner à son fils Hludwig de Bavière. Espérant toutefois dans la patience dont il avait donné tant de preuves, ils chargèrent Drogon de sonder, sur ce point, ses dispositions. L'empereur découvrit d'abord toute l'amertume de son âme, et énuméra tous les maux que son indigne fils lui avait fait endurer ; mais, se recueillant ensuite quelques instants, il ajouta : « Puisqu'il n'a pu venir me « donner satisfaction, je veux faire tout ce qui est en mon « pouvoir, et je prends Dieu et vous tous à témoin que « je lui pardonne tout le mal qu'il m'a fait. Dites-lui « cependant qu'il a conduit au tombeau son vieux père « accablé de douleur, et qu'il a transgressé ainsi le pré- « cepte du Seigneur notre père commun ». Après avoir dit ces paroles, il ordonna de célébrer les vigiles en sa présence, car c'était un samedi soir [1], et de placer sur sa poitrine une relique de la sainte Croix. Autant qu'il lui fut possible, il se fit lui-même des signes de croix sur le front et sur le cœur, et lorsqu'il était fatigué, il priait Drognon de lui en faire. Le lendemain dimanche, on prépara un autel dans sa chambre ; Drogon lui dit la messe et lui donna la sainte communion. Cependant l'heure de la mort approchait ; l'empereur joignit son pouce avec ses autres doigts (ce qui était le signe qu'il avait coutume de faire pour appeler quelqu'un). Drogon accourut avec les autres évêques et l'empereur leur fit signe de le bénir et de lui faire les saintes cérémonies en usage au moment de la séparation de l'âme et du corps. Pendant qu'on récitait les prières, le pieux empereur avait les yeux élevés au ciel, et son regard était si doux qu'il semblait sourire. Ce fut ainsi qu'il termina sa

[1] Les fidèles allaient le samedi aux vigiles ou offices de la nuit.



vie et s'en alla au séjour des bienheureux ; car, selon que le dit un docteur véridique : « Ne peut mourir mal qui vécut bien ».

Hludwig mourut le 20 juin de l'année 840, âgé de 64 ans, et fut inhumé, par Drogon, auprès de la reine Hildegarde, sa mère, et dans l'église de saint Arnulf, un de ses aïeux. Son corps fut depuis transporté au monastère de Campten, où il fut vénéré comme saint [1].

Hludwig-le-Pieux pouvait bien gémir, en quittant ce monde, sur les malheurs qu'il prévoyait pour l'Eglise. Ils furent grands en effet et allèrent toujours croissant jusqu'au dixième siècle. Hludwig avait déjà vu les Nord-mans, les Bulgares et les Sarrasins s'efforcer de briser les barrières de l'empire. Il les avait facilement refoulés, mais il pouvait dire comme Charlemagne, son père : Si, moi vivant, ils ont osé affronter la puissance de l'empire réunie dans mes mains, que n'oseront-ils pas, lorsque trois rois, jaloux de leur indépendance, scinderont en trois parties distinctes un empire dont la force était dans l'unité !

A dater de la mort de Hludwig-le-Pieux, les invasions des Barbares, des Nord-mans surtout, furent beaucoup plus fréquentes. Pendant un demi-siècle, ils vinrent pour ainsi dire périodiquement chaque année [2], et par le Rhin, la Seine, la Loire ou la Garonne, entrèrent avec leurs vaisseaux jusqu'au centre même de la France. Ces fleuves étaient comme les grandes routes de leurs invasions, et les terribles hommes du Nord ne se retiraient jamais sans avoir porté de toutes parts sur leurs rives la désolation et la mort. Les monastères surtout, riches de reliquaires précieux, excitaient leur cupidité. Aussi vit-on à cette époque les paisibles habitants des monastères voisins de la mer et des fleuves, s'enfuir vers les provinces les moins exposées, portant devant eux, en chantant de

[1] *V.* Bolland., t. III, april., p. 795.
[2] *V. Chronic. de Gest. Norm.* ; *Annal. Bertin* ; *Annal. Fuld.* — Hloter les appela après avoir été vaincu à Fontenal par ses deux frères.

plaintives litanies, les reliques des saints qui faisaient leur gloire et leur joie. Les peuples accouraient en foule sur leur passage [1] et un sentiment de profonde tristesse pénétrait le cœur de ces populations qui voyaient toujours suspendue sur leur tête l'épée sanglante des cruels Nordmans. Les pérégrinations forcées des moines eurent pour résultat l'abandon des études. Un grand nombre d'écoles monastiques disparurent, et après le règne de Karl-le-Chauve, l'Eglise franke ne fut plus aussi brillante qu'elle l'avait été depuis Charlemagne.

Hlother, empereur et roi d'Italie, était le souverain de Rome. Grégoire IV étant mort (844), Sergius II fut élu pape, sans qu'il en fût donné avis à l'empereur.

Ce prince, l'ayant appris, envoya sur le champ à Rome un de ses fils nommé Hludwig, avec une armée et un cortège d'évêques à la tête desquels était Drogon, évêque de Metz.

Ce prélat, si dévoué à Hludwig-le-Pieux, son frère, s'était, après la mort de ce prince, attaché au parti de Hlother, qu'il suivit en Italie. Le pape Sergius fut habile : au lieu de manifester quelque crainte à l'arrivée de l'armée franke, il envoya au devant du jeune Hludwig les magistrats de Rome, les bannières et les croix pour le recevoir d'une manière triomphale, et il l'attendit lui-même, avec son clergé, sur les degrés de l'église de Saint-Pierre [2], comme autrefois Adrien et Léon attendaient Charlemagne. Le pape embrassa le jeune Hludwig, le prit par la main et l'introduisit sous le parvis de la basilique. Mais arrivé près de la porte d'argent, qui était celle de la basilique elle-même, Sergius la fit fermer, et se tournant vers le jeune prince, il lui dit : « Cette porte ne vous sera ouverte que si vous êtes venu avec une intention droite et pour le bien de l'état ». Hludwig ayant répondu qu'il n'avait pas de mauvais dessein, Sergius

[1] Les chroniques sont pleines de ces pérégrinations et translations de reliques.

[2] Anast. Biblioth., *Vit. Sergii.*

ouvrit la porte et le conduisit jusqu'à la Confession de Saint-Pierre. Tous ensuite, Romains et Franks, y entrèrent en foule et on y fit les prières et les acclamations usitées en pareille circonstance. Mais comme les Franks se mirent à ravager les environs de Rome, le pape craignant qu'ils ne voulussent se rendre maîtres de la ville, en fit fermer les portes. Hludwig ne s'offensa pas de ce procédé, et le pape le sacra le dimanche suivant, roi des Lombards, en lui mettant la couronne sur la tête et l'épée au côté.

Cette cérémonie religieuse était passée en usage depuis le sacre de Pépin et ne contribua pas peu à faire naître et à fortifier l'idée que la puissance ecclésiastique, image de celle de Dieu, comme dit Nithard, était la source de laquelle émanait le pouvoir civil.

Le pape Sergius, au milieu des honneurs qu'il prodiguait au jeune Hludwig, montrait une certaine indépendance qui ne plut pas à Drogon, évêque de Metz. Hlother l'avait spécialemant chargé de régler qu'à l'avenir aucun autre pape ne serait consacré sans les ordres de l'empereur et la présence de ses envoyés [1]. Drogon fit donc réunir un concile pour y faire adopter cette décision ; mais le pape y parla avec tant de sagesse, qu'il ferma la bouche à tous ceux qui voulaient innover touchant l'élection papale. Pour consoler Drogon d'un échec qui peut-être avait blessé sa vanité d'évêque grand seigneur et d'envoyé spécial de Hlother, le pape le nomma son vicaire pour toutes les provinces au delà des Alpes.

Cette dignité avait toujours été un des priviléges de l'Eglise d'Arles jusqu'à l'avènement des Karolingiens au trône. Mais à cette époque le centre de l'empire étant sur les bords du Rhin, le siége de Mayence devint le premier siége épiscopal et saint Boniface fut nommé vicaire du siége apostolique. Peut-être que les papes n'eurent pas, après la mort de saint Boniface, de vicaire-

[1] *Annal. Bert.*, ad ann. 844 ; Anast. Biblioth., *Vit. Sergii.*

général pour tout l'empire frank. Charlemagne et Hludwig-le-Pieux correspondaient directement avec eux et leur en tenaient lieu. Après la division de l'empire en trois royaumes, ils rétablirent, dans la personne de Drogon de Metz, cette dignité.

Les évêques franks refusèrent de reconnaître le nouveau vicaire papal, et Drogon dit Hincmar [1] « ne jouit pas de l'honneur qu'il avait brigué, parce que ceux qui y étaient intéressés n'y consentirent pas ; ce qu'il souffrit avec une grande patience de peur de scandaliser ses frères et de faire un schisme ».

Le pape était bien reconnu en France comme chef de l'Eglise, mais on en appelait aux anciens canons quand il voulait *innover* et s'attribuer une autorité que les canons ne reconnaissaient pas. Dans les ouvrages de tous les théologiens qui écrivirent à cette époque, on voit qu'ils n'avaient pas même idée de cette puissance papale qu'on a inventée depuis.

Nous devons faire connaître quelques-uns de ces écrivains qui continuèrent, jusqu'à la fin du neuvième siècle, les traditions littéraires de Charlemagne et de Hludwig-le-Pieux. Nous avons déjà nommé Paschase-Ratbert. Cet abbé de Corbie se fit une grande réputation par son *Traité du corps et du sang du Seigneur* [2]. La question de l'Eucharistie n'avait pas encore été agitée dans l'Eglise. Paschase-Ratbert n'eut d'autre but, comme il le dit lui-même, que d'exposer ce qui avait toujours été cru et professé ; mais il se servit de quelques expressions qui n'étaient pas en usage et dans lesquelles on vit une exagération d'une doctrine mystérieuse dans laquelle on ne devait pas innover, même quant aux expressions. Paschase-Ratbert, en se servant d'expressions nouvelles, semblait trop matérialiser l'Eucharistie, qui doit rester spirituelle dans sa réalité. Scot attaqua l'ouvrage de

[1] Hincm. *Epist.* 44, § 3.
[2] Pasch.-Ratb. op. Edit. Sirmond ; D'Achery, *Spicil.*

Paschase dans son *Traité sur l'Eucharistie*. Cet ouvrage est perdu. Quelques autres écrivains de l'époque, comme Adrevald et Haimon d'Alberstat, s'occupèrent de cette polémique; mais le plus célèbre est incontestablement Ratramn, moine de Corbie comme Paschase-Ratbert. Dans son traité *du corps et du sang de Jésus-Christ*, il s'élève contre son adversaire qui avait donné au Christ eucharistique *la même manière d'être* qu'il avait étant sur la terre. Le corps du Christ dans l'Eucharistie, dit-il, est le même, quant *à la substance*, que celui qui vécut sur la terre, mais il en diffère quant à la manière d'être. Pour le pain et le vin reçus dans la communion, ce sont des figures, si on les envisage seulement sous le rapport des signes qui frappent nos sens, quoique, en les recevant, on reçoive réellement le corps et le sang du Christ.

Ratramn n'attaquait donc pas la *réalité* du Christ eucharistique, mais il voulait protester contre une théorie dont le résultat serait de *matérialiser* ce qui doit rester spirituel dans sa réalité [1].

Ratramn prit part à une autre discussion qui eut lieu alors et qui fut soulevée par Gothescalk, sur la *Prédestination*. Le fameux Raban fut le premier qui entra en lice contre ce moine. Nous devons faire connaître ce grand évêque de Mayence. Il fut, sans contredit, un des hommes les plus étonnants de son siècle et on en trouve même peu dans les annales de l'humanité qui l'aient surpassé en érudition.

On peut classer ses œuvres en quatre catégories principales : œuvres scientifiques, philologiques, théologiques et poétiques.

En tête de ses œuvres scientifiques, il faut placer son grand et magnifique ouvrage *De Universo*, *De l'Univers* ou plutôt *De tout*. C'est le premier exemple de ces vastes recueils encyclopédiques que produisit le moyen-âge et

[1] V. D'Achery, *Spicil*. Le docteur Boileau a publié l'ouvrage de Ratramn avec une traduction française.

dont on soupçonne à peine de nos jours l'existence. Celui-là mérite vraiment son titre et l'auteur y parle *de tout*.

De Dieu d'abord, de la sainte Trinité et des êtres surnaturels ou des anges. C'est le sujet du premier livre. Dans les trois suivants il passe en revue toutes les catégories d'hommes qui ont passé sur la terre, comme les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, les clercs, les moines, les simples fidèles, les hérétiques. Après quelques pensées générales sur la foi, il parle dans le cinquième livre des principales sources où on doit la puiser : l'ancien Testament, les Évangiles, les actes des conciles.

Après avoir parcouru les régions élevées de la religion, Raban commence à étudier la nature. L'homme se présente d'abord et le sixième et le septième livres sont consacrés à l'étudier sous les rapports anatomique et physiologique. De l'homme, l'auteur descend aux animaux et en traite dans tout son huitième livre. Le neuvième, le dixième et le onzième forment un traité complet de météorologie, et Raban y parle des phénomènes aériens, aqueux et ignés. Dans les douzième et treizième livres, il traite de la terre au point de vue de la géographie physique, et au quatorzième il parle longuement des édifices religieux et civils qui en décorent la surface. Le quinzième et le seizième livres contiennent des notions sur la philosophie, la poésie, la mythologie et les langues, et ainsi se trouvent complétées ses notions de géographie générale.

Après avoir étudié la terre sur sa surface, Raban l'étudie en elle-même et le dix-septième livre est consacré à la minéralogie.

Le dix-huitième traite des nombres, des poids et mesures et de la musique ; le dix-neuvième de l'agriculture, le vingtième de la guerre et des armes, le vingt-unième de l'art de bâtir ; enfin, le vingt-deuxième des ustensiles mobiliers et aratoires.

Sans doute que ces matières si multipliées ne sont pas approfondies dans le livre de Raban, mais son livre n'en est pas moins un monument scientifique de premier ordre et qui suffirait seul pour immortaliser son auteur.

Raban composa un livre spécial sur les mathématiques, et l'intitula *Du calcul* [1]. Il envisage les mathématiques comme la science fondamentale et le moyen de certitude pour les connaissances naturelles, puis il traite de l'arithmétique, de la chronographie et enfin de l'astronomie mathématique. Raban cite très souvent Pithéas de Marseille dont les ouvrages sont perdus aujourd'hui.

Les œuvres philologiques de Raban sont nombreuses et importantes.

Il composa une grammaire empruntée surtout à Priscien et un glossaire latin-tudesque de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

Il commenta les cinq Livres de Moïse, les Livres des Juges, de Ruth et des Rois, les Paralipomènes, les Livres de Judith et d'Esther; les Proverbes, la Sagesse et l'Ecclésiastique ; les prophètes Jérémie et Ezéchiel, les livres des Macchabées, l'évangile de saint Mathieu et les épîtres de saint Paul.

Ces divers commentaires sont pleins d'érudition. Raban profite des travaux de la plupart des Pères grecs et latins, de l'historien Joseph, de Philon et des rabbins juifs ses contemporains ; ce qui prouve qu'il avait immensément lu. Il avait tant de goût pour l'étude des livres saints, qu'après avoir été élevé à la charge d'abbé de Fulda, il continua d'en donner des leçons. De tous les monastères on envoyait à Fulda les moines les plus distingués pour suivre ses leçons, et c'est ainsi que Loup fut envoyé de Ferrières et Walafrid-Strabon de Richenow. Les empereurs Hludwig et Hlother, le roi Hludwig de

[1] On ne le trouve pas dans la collection des œuvres de Raban. Mais on sait par son historien et son disciple, Rudolf, qu'il l'avait composé, et Baluze l'a publié au t. I de ses *Miscellanea*.

Bavière, les évêques Heistulf et Otgar de Mayence, Fréculf de Lizieux, Humbert de Wirtzbourg ; les plus doctes abbés, comme Hilduin de Saint-Denis, Gérold, archidiacre de la chapelle du palais, lui demandaient ses commentaires. C'est à la sollicitation de ces hommes célèbres que Raban publiait ses cours et que nous sommes redevables de ses immenses travaux. Hludwig de Bavière surtout était avide des ouvrages du célèbre abbé de Fulda et, outre plusieurs commentaires, il lui demanda, pour son usage particulier, celui de tous les cantiques qui se chantent à l'office de *laudes*, chaque jour de la semaine, et des trois cantiques évangéliques qui se chantent à laudes, vêpres et complies du dimanche.

Plusieurs auteurs croient que Raban avait commenté la Bible tout entière et citent plusieurs commentaires qu'ils pensent devoir lui être attribués ; leur sentiment est probable.

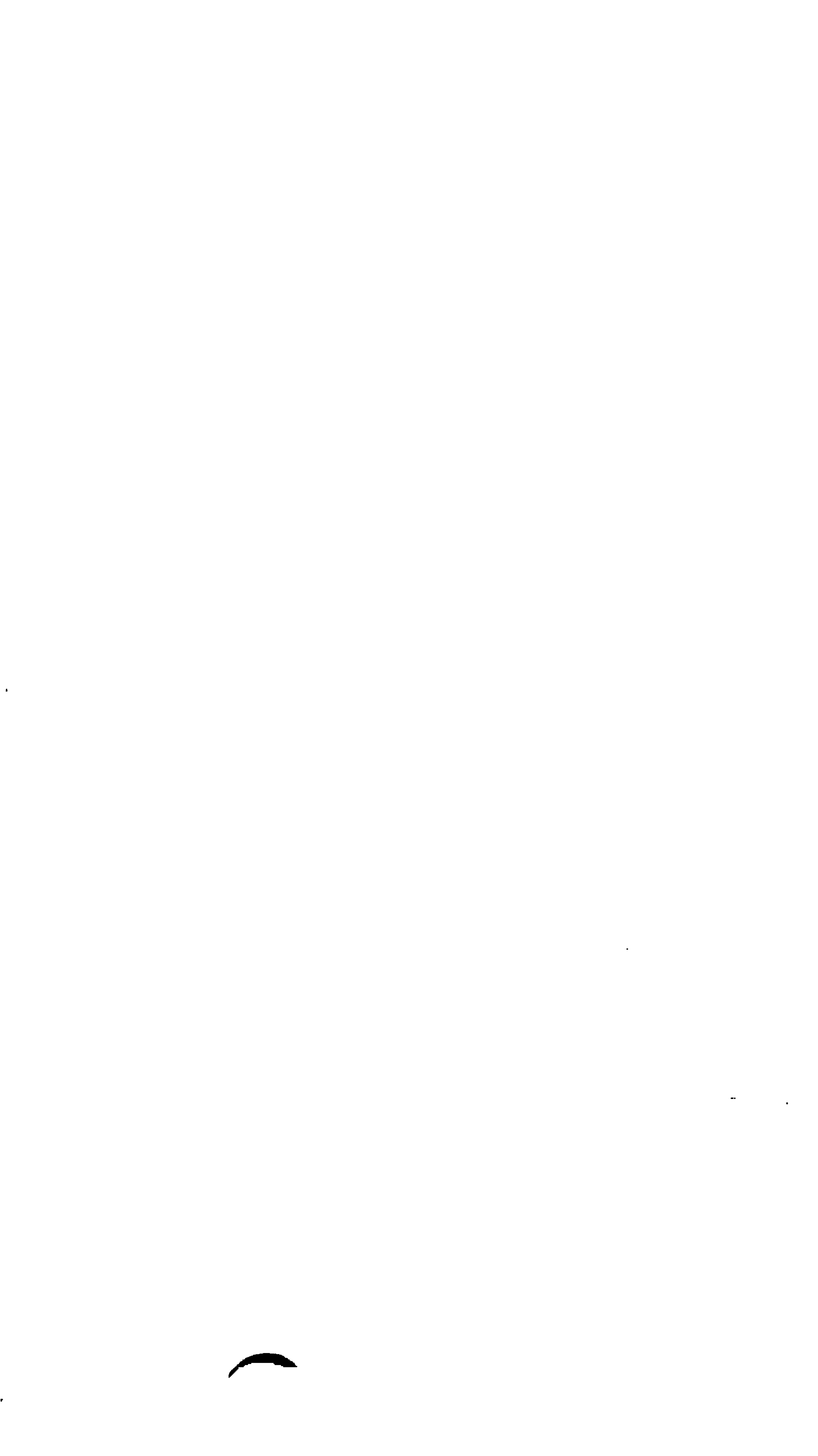
Les œuvres théologiques de Raban sont considérables, elles se composent de traités qui ne sont que des réponses à des consultations. Son traité de l'*âme*, sa lettre à Eigil sur l'*Eucharistie* et ses lettres contre Gothescalk sont les principaux ouvrages où il s'occupe de théologie dogmatique ; dans les autres comme dans sa lettre à Héribald d'Auxerre, dans ses traités des *vices et des vertus*, des *chorévêques* et des *pénitences*, il ne parle que de discipline ecclésiastique. Il a aussi quelques ouvrages de théologie mystique comme les traités de la *Vue de Dieu*, de la *Pureté du cœur*, du *Combat du chrétien* et de la *Passion de Jésus-Christ*. On peut placer parmi les œuvres théologiques de Raban un recueil d'homélies qui se font surtout remarquables par leur solidité et leur exactitude.

Ses œuvres poétiques se composent d'un grand nombre de pièces diverses, la plupart sont des inscriptions et des hymnes. On trouve parmi ces hymnes le *Veni Creator* que d'autres attribuent à Charlemagne. Mais son ouvrage de poésie le plus curieux incontestablement est celui qui a pour titre : *Des louanges de la Croix*. Ce traité est divisé

en deux livres : le premier contient vingt-huit figures mystérieuses ; chacune de ces figures est dessinée sur un tableau dont le fond est couvert de lettres alignées de manière à former des vers, soit qu'on les lise horizontalement ou verticalement. Ces vers différents forment différents sens, mais toujours convenables aux figures que l'on a sous les yeux, et toujours conformes au sens principal de la pièce de poésie. Le second livre est une explication en prose de chacun de ces singuliers tableaux. On comprend que la pensée de l'auteur dût être enchaînée d'une manière étrange dans la composition d'un tel ouvrage ; il contient cependant de grandes beautés, et si on peut en contester l'utilité, on ne peut s'empêcher de l'accepter au moins comme un chef-d'œuvre de patience et le fruit d'un travail opiniâtre. Les difficultés que l'auteur eut à vaincre suffisent bien pour justifier l'admiration qu'ont manifestée les plus savants hommes pour l'œuvre prodigieuse de Raban. Quand elle parut, ce fut un événement dans le monde ; les papes, les rois, les plus célèbres monastères en réclamèrent des copies, et les annalistes de Fulda [1] ont enregistré son envoi à Rome comme une chose digne d'être remarquée : « En l'année 844, disent-ils, Raban, philosophe et poète que ne surpassa aucun des poètes de son temps, envoya au pape Sergius, pour l'offrir à saint Pierre, le livre qu'il composa en l'honneur de la sainte croix ; ouvrage distingué par la variété des figures et par des poésies aussi difficiles qu'admirables ».

Tous ces ouvrages, dont nous avons fait une énumération rapide et incomplète [2], prouvent bien la profonde érudition de Raban. Il n'y avait pas de science cultivée de son temps, qu'il n'eût étudiée ; les sciences mathématiques et physiques lui étaient aussi familières que la

[1] *Annal. Fuld.*, ad ann. 844.
[2] On peut consulter, pour plus de renseignements, l'*Histoire littéraire de France*, le P. Lelong, etc., etc.



enfance au monastère de Fulda. Arrivé à un certain âge, il réclama contre l'engagement contracté en son nom par ses parents. L'archevêque Otgar accueillit sa réclamation dans un concile de Mayence, ce qui donna occasion à Raban, alors abbé de Fulda, de composer un écrit pour prouver que les enfants *offerts* en bas-âge par leurs parents étaient obligés de ratifier l'engagement pris en leur nom.

Ce point de discipline, incontesté au huitième siècle, commençait, au neuvième, à recevoir des modifications. Raban avait la loi pour lui ; mais il faut avouer que la décision d'Otgar était plus conforme à la raison. Gothescalk sortit donc de Fulda, passa en France et fut reçu au monastère d'Orbais, situé dans le diocèse de Soissons. On peut croire que Gothescalk voulait plutôt quitter le monastère de Fulda qu'abandonner la vie monastique, et qu'il avait eu avec Raban quelques difficultés.

Quoi qu'il en soit, arrivé à Orbais, il se livra avec ardeur à l'étude des Pères, et particulièrement de saint Augustin et de saint Fulgence, dont il prit le nom. Il était en relations scientifiques avec Ratramn, Walafrid-Strabon et Loup de Ferrières. Walafrid lui donne de grandes louanges dans ses vers ; mais Loup, dans une de ses lettres, lui conseille de ne pas perdre son esprit et son temps à approfondir des questions épineuses, où la raison peut facilement faire fausse route. « Exerçons-nous plutôt, lui disait le sage abbé de Ferrières[1], à cultiver le vaste champ des Saintes-Ecritures. Appliquons-nous à les méditer. Quand nous ne chercherons pas ce qui est au dessus de nous, le Seigneur nous le fera peut-être connaître ».

Gothescalk était porté, au contraire, à approfondir les questions les plus obscures, et il s'attacha surtout à celle de la prédestination. Il crut mieux comprendre saint Augustin que les autres et tomba, si nous en croyons ses

[1] Lup., Epist. 30.

adversaires[1], dans l'hérésie prédestinatienne. Dans une déclaration rapportée par Hincmar[2], il disait : « De même que Dieu a prédestiné tous les élus à la vie par le bienfait gratuit de sa seule grâce, ainsi il a prédestiné tout à fait et tous les réprouvés au supplice de la mort éternelle. Cela, ajoutait-il, ressort clairement de toutes les pages de l'Ancien et du Nouveau-Testament, lorsqu'on sait les comprendre. Moi, Gothescalk, je crois et je confesse, je professe et je témoigne, de la part de Dieu le Père, par Dieu le Fils, en Dieu le Saint-Esprit, je dis et j'affirme, en présence de Dieu et de ses saints, qu'il y a une double prédestination, celle des élus pour le bonheur, celle des réprouvés pour la mort éternelle. Comme Dieu, qui est immuable, a immuablement prédestiné avant l'établissement du monde, par sa grâce gratuite, tous les élus à la vie éternelle ; ainsi, le même Dieu immuable a immuablement prédestiné à la mort éternelle tous les réprouvés, sans exception, qui, au jour du jugement, seront condamnés à cause de leurs *démérites* ».

Si Gothescalk eût dit clairement que, par cette prédestination des pécheurs à la mort éternelle, il n'entendait qu'un décret porté par Dieu en vertu de sa prescience infinie, qui n'imposait à l'homme aucune nécessité ; et qui rendait seulement infaillible *la peine* due à leurs péchés, il n'eût pas soulevé contre lui une si grande tempête ; mais ses adversaires crurent qu'il voulait faire de l'homme un être tellement dominé par la prédestination divine, que, sous le poids d'une inévitable nécessité, il ne pouvait agir librement et ne devait rien s'attribuer dans ses actions. Telle fut l'opinion que conçut Hincmar de ses erreurs. D'autres prétendirent qu'il n'admettait que la prédestination à la peine, et par suite des péchés

[1] On ne connaît les erreurs imputées à Gothescalk que par les écrits de Raban, d'Hincmar et de Nothingue, qui sont accusés, par de graves érudits, d'avoir dénaturé ses sentiments.

[2] Verb. Gotesch. ; apud Hincm., *De Prædest.*, c. v.

prévus et *non prédéterminés*, ce qui lui concilia plusieurs partisans parmi les catholiques les plus distingués, qui, tout en rejetant l'hérésie du *prédestinatianisme*, prétendaient avec raison qu'on pouvait donner un bon sens au mot *prédestination* appliqué à ceux qui doivent périr. Quand on examine sans préjugés les ouvrages si nombreux qui parurent à cette époque sur cette question, il est facile de voir que les adversaires les plus déclarés en apparence étaient à peu près tous d'accord sur le fond, et qu'ils ne discutèrent tant et si longtemps que parce qu'ils ne parlèrent pas toujours avec toute la clarté et l'exactitude désirables.

Quant à Gothescalk, la doctrine qu'on lui imputait semble se résumer en ces trois propositions, qui firent grand bruit sous le nom des *trois questions :* 1° les réprouvés sont immuablement prédestinés à la mort éternelle; 2° Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes sans exception; 3° le libre arbitre de l'homme a été détruit par le péché.

Gothescalk, ayant appris par cœur un assez grand nombre de passages de saint Augustin, partit pour l'Italie, répandant sur son chemin ses opinions. En revenant de Rome, il s'arrêta quelques instants chez le comte Eberard, un des premiers seigneurs du palais de Hlother, et s'efforça de le gagner à sa cause. L'évêque de Vérone, Nothingue, ayant eu occasion de voir Raban à Mayence, lui raconta ce qu'il avait entendu dire à Gothescalk chez Eberard, et le savant archevêque eut tant d'horreur de l'erreur qui lui fut exposée qu'il composa, pour la réfuter, un traité en forme de lettre adressée à Nothingue lui-même [1]. Il écrivit aussi au comte Eberard : « Nous avons appris, lui dit-il [2], que vous avez chez vous je ne sais quel demi-savant qui enseigne que la prédestination de Dieu impose à l'homme une telle nécessité que, quand cet

[1] Raban., *Epist. ad Noth.*
[2] *Epist., Raban ad Eberard.*

homme voudrait se sauver et s'efforcerait d'opérer son salut par de bonnes œuvres et par une foi orthodoxe, tous ses efforts seraient inutiles s'il n'était pas prédestiné à la vie ; comme si Dieu, qui est l'auteur de notre salut, mais non de notre perte, nous forçait à nous damner. Cette hérésie a déjà jeté bien des personnes dans le désespoir.

« Qu'est-il besoin, disent-ils, que je travaille à mon « salut et pour la vie éternelle ? Si je fais bien et que je « ne sois pas prédestiné, cela ne me servira de rien. Au « contraire, si je fais le mal et que je sois prédestiné, le « mal que je fais ne me nuira point, parce que la prédes- « tination de Dieu me fera acquérir la vie éternelle. »

« Une pareille doctrine cause un grand scandale et rend les chrétiens indociles aux exhortations en les faisant présumer ou désespérer de leur salut. On dit que votre nouveau docteur, pour soutenir ses opinions, a recueilli plusieurs passages de saint Augustin ; mais ce Pere, ce docteur catholique, en combattant les pélagiens ennemis de la grâce, a été le défenseur de cette grâce et non le destructeur de la foi orthodoxe. »

Eberard, qui était fort bon catholique, chassa Gothescalk de sa maison, et ce moine, pour se venger de Raban, publia contre lui un libelle dans lequel il l'accusait des erreurs des semi-pélagiens [1]. Chassé honteusement d'Italie, disent les Annales de saint Bertin [2], il passa en Dalmatie, parcourut la Pannonie et le Norique, répandant sous le nom de *prédestination*, par ses discours et par ses écrits, plusieurs choses contraires au salut.

Il osa même venir jusqu'à Mayence et présenter à un concile présidé par Raban, un écrit dans lequel on trouva toutes les erreurs qu'on lui imputait. Gothescalk fut conduit dans la province de Reims où le monastère d'Orbais était situé, afin d'y être condamné par ses juges légi-

1 [illegible]
2 [illegible] c. II.

times. Raban envoya à Hincmar de Reims les décrets du concile de Mayence avec cette lettre[1].

« Au très révérend frère et coévêque Hincmar, archevêque de Reims, Raban, serviteur du Christ et de ses fidèles, salut dans le Seigneur :

« Nous faisons savoir à Votre Dilection qu'un moine vagabond nommé Gothescalk, qui prétend avoir été ordonné prêtre dans votre province, est venu d'Italie à Mayence, soutenant de nouvelles superstitions et une doctrine pernicieuse touchant la prédestination de Dieu, et cherchant à induire les peuples en erreur. Il prétend que Dieu prédestine au mal comme au bien et que certains hommes ne peuvent se corriger de leurs vices ou de leurs erreurs à cause de la prédestination de Dieu qui les entraîne inévitablement à leur perte, comme si Dieu les eût créés incorrigibles et pour les damner.

« Ayant entendu cette doctrine de la bouche même de ce moine dans un synode que nous avons tenu dernièrement à Mayence, et l'ayant trouvé incorrigible, nous avons décidé, après l'avoir condamné lui et sa doctrine, de vous l'envoyer, avec l'agrément et même par l'ordre de notre très pieux roi Hludwig.

« Vous ferez bien de l'enfermer dans votre province, d'où il n'est sorti qu'en transgressant la règle monastique, afin qu'il ne puisse plus répandre son erreur ni séduire les peuples. Nous savons qu'il s'est fait déjà beaucoup d'adhérents dans lesquels il a détruit tout souci de leur salut. Nous vous écrivons seulement ces quelques mots sur sa doctrine, telle qu'il l'a soutenue devant nous ; vous pourrez vous en instruire plus au long par vous-même, en l'interrogeant, et décider ce qu'il conviendra de faire.

« Que le Seigneur tout puissant conserve Votre Sainteté en bonne santé et priez pour nous. »

Karl-le-Chauve convoqua, pour juger Gothescalk, une

[1] Hincm., *De Prædest.*; c. II.

assemblée ecclésiastique au palais de Quiercey [1]. Douze évêques s'y trouvèrent : Wénilon de Sens, Hincmar de Reims, Rhotade de Soissons et Pardulus de Laon sont les plus célèbres ; on y remarquait aussi Enée, notaire du palais et depuis évêque de Paris ; Ratbert, abbé de Corbie, qui mourut peu après ; Bavon, abbé d'Orbais et, supérieur de Gothescalk, et Hauldwin, abbé d'Hautvilliers.

Gothescalk y exposa ses opinions. On le déclara hérétique, et, comme il refusa de se rétracter, il fut déposé du sacerdoce [2], frappé de verges suivant les canons du concile d'Agde et la règle de saint Benoît, et enfermé dans la prison du monastère de Hautvilliers [3]. Les Annales de saint Bertin ajoutent qu'on le força de jeter au feu les livres qui contenaient sa doctrine.

Hincmar écrivit, après le concile de Quiercy, une lettre à Gothescalk, pour l'engager à rétracter ses erreurs. Mais celui-ci ayant refusé opiniâtrement de le faire, l'archevêque de Reims crut qu'il devait le priver de la communion. Cependant, avant de prendre cette détermination, il consulta Raban et l'évêque de Troyes Prudentius [4].

[1] Hincm., *De Prædest.*, c. II.

[2] Hincmar (*loc. cit.*) dit que Gothescalk avait été ordonné par Rigbold, chorévêque de Reims, à l'insu de son évêque, qui était Rhotade de Soissons. On le regardait cependant comme validement ordonné, ce qui prouverait que le chorévêque Rigbold avait le caractère épiscopal. Les chorévêques se donnaient sans doute mutuellement l'ordination épiscopale, car les *ordinaires*, en général, cherchaient, à cette époque, à les réduire à l'état de simples prêtres. Quelques-uns cependant, comme Raban, les soutenaient.

[3] On a beaucoup blâmé Hincmar et le concile de Quiercy de ces rigueurs. Nous ne les excusons pas, mais nous pouvons faire observer que Gothescalk était moine, et que la peine qu'il a subie lui a été infligée conformément aux lois monastiques alors en vigueur. On ne doit pas juger le neuvième siècle en prenant pour règle les idées du dix-huitième ou du dix-neuvième.

[4] Flod., *Hist. Eccl. Rem.*, lib. III, c. XXI.

L'archevêque de Mayence[1] répondit que ce ne serait pas agir conséquemment d'accorder la communion à un homme condamné comme hérétique et refusant de se rétracter. Pour Prudentius, on ignore quelle fut sa réponse. On sait seulement qu'il ne partageait pas absolument l'opinion d'Hincmar au sujet de la prédestination. Prudentius, sans prendre la défense de la personne de Gothescalk, croyait sa doctrine susceptible d'un bon sens. Il pria donc Hincmar de permettre à Gothescalk d'expliquer ses sentiments[2], ce que fit ce moine par deux professions de foi[3].

La première est assez courte; il s'explique de cette manière : « Je crois que Dieu a prédestiné gratuitement les élus à la vie éternelle, et que, par son juste jugement, il a prédestiné les réprouvés à la mort éternelle, à cause de la prescience très certaine de leurs démérites. Car le Seigneur dit lui-même : « Le prince de ce monde est « déjà jugé ». Ce qui signifie, suivant saint Augustin, qu'il est destiné irrévocablement au feu éternel. Notre Seigneur dit encore : « Celui qui ne croit pas est déjà jugé ». C'est-à-dire, suivant saint Augustin, son jugement est déjà prononcé, quoiqu'il n'ait pas encore comparu ».

Gothescalk cite à l'appui de son opinion plusieurs autres Pères. On doit remarquer qu'il admet bien que la prédestination est en raison de la prescience de Dieu, et qu'il ne parle que de la prédestination à la peine.

Dans sa seconde profession de foi, Gothescalk s'adresse à Dieu lui-même, et propose de prouver la vérité de ses opinions en se plongeant dans l'huile bouillante.

[1] Raban., *Epist. ad Hincm.* — Flodoard (*loc. cit.*) parle de plusieurs lettres d'Hincmar à Raban au sujet de Gothescalk. Elles sont malheureusement perdues.

[2] Raban (*Epist. ad Hincm.*) le trouva mauvais. Il trouvait sa doctrine assez connue après les interrogatoires des deux conciles de Mayence et de Quiercy.

[3] Apud Mauguin. Vind.

« [illegible] des évêques, des prêtres, des moines et des chanoines. Qu'on emplisse quatre vases d'eau, de graisse, d'huile et de poix, qu'on allume dessous un grand feu, et qu'on me permette, pour prouver ma foi ou plutôt la foi catholique, après avoir invoqué votre glorieux nom, de me plonger dans chacun de ces vases. J'y mettrai la seule condition que, si j'en sors sain et sauf, mes adversaires embrasseront votre vérité et détesteront l'erreur. Si j'hésite à subir cette épreuve, je consens qu'on me jette au feu et qu'on m'y laisse périr. »

Plusieurs moines ayant pris la défense de Gothescalk, Hincmar se crut obligé d'écrire aux religieux de son diocèse pour les prémunir contre ces opinions. Ratramn, moine de Corbie, le même qui avait eu des discussions avec Paschase Ratbert, écrivit contre cette lettre d'Hincmar. Ratramn aimait Gothescalk, et celui-ci, avant sa condamnation, lui avait écrit une lettre pour lui exposer ses opinions [1] ; Prudentius de Troyes prit de même, sinon la défense de Gothescalk, au moins celle de sa doctrine, et composa un livre qu'il adressa à Hincmar et à Pardulus de Laon.

« J'aurais souhaité, leur dit-il [2], traiter ces questions avec vous de vive voix, mais il ne m'a pas été libre de me rendre près de vous et j'ai été obligé de vous écrire ; je vous prie de ne pas permettre que l'on attaque de votre

[1] *Epist. Goth. ad Ratramn.*; apud Sirm., inter op. Hincm., t. I, p. 555. Nous apprenons par cette lettre que Gothescalk avait aussi écrit à Markward, abbé de Prum, à Jonas, peut-être abbé de Molène, et à Loup de Ferrières, pour leur exposer ses trois fameuses questions ; qu'un seul lui avait répondu, et encore sans satisfaire à sa demande. Markward, abbé de Prum, était l'intime ami de Loup de Ferrières, qui lui adressa un grand nombre de lettres.

[2] *In Biblioth. SS PP.*, t. XV (Edit. Lugd.).

temps l'autorité de saint Augustin. » C'était en effet dans l'unique but de défendre la doctrine de ce saint docteur que Prudentius avait composé son ouvrage. Ce n'est qu'une compilation de textes à l'aide desquels il établit qu'il y a une double prédestination, l'une à la récompense, l'autre à la peine. « Le Seigneur, dit-il, n'a pas préordonné que les réprouvés pécheraient, mais qu'ils seraient punis éternellement à cause de leurs péchés ». Au troisième et au quatrième chapitres, Prudentius dit quelques mots sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes et sur l'efficacité de la Passion de Jésus-Christ; mais il traite particulièrement des deux prédestinations à la gloire et à la mort éternelle. Pour cette dernière, il ne l'admettait que comme une conséquence de la prévision des crimes des réprouvés.

Hincmar envoya à Raban l'écrit de Prudentius, la profession de foi de Gothescalk, la lettre qu'il avait lui-même adressée aux religieux de son diocèse et celle que Ratramn avait écrite pour la réfuter. Il l'instruisait en même temps de tout ce qui s'était passé dans l'affaire de Gothescalk et le priait de réfuter les écrits composés pour la défense de l'hérésie. Raban[1] ne put entreprendre cette réfutation à cause de sa vieillesse et de ses infirmités; mais, pour assurer l'archevêque de Reims de la parfaite uniformité qui existait entre ses sentiments et les siens, il lui envoya ses lettres à Nothingue et à Eberard; ajouta quelques nouvelles réflexions dans la réponse qu'il lui adressa, et lui conseilla de ne plus permettre à Gothescalk d'écrire ou de parler publiquement.

Cependant la discussion s'animait de plus en plus. On se passionnait pour ou contre la nouvelle doctrine, et, dans les seules années 850 et 851, on vit éclore les ouvrages de Loup de Ferrières, de Ratramn, d'Amalaire et de Jean Scot, sur les trois fameuses questions.

C'était Karl-le-Chauve qui avait donné cette impulsion

[1] *Epist. Raban. ad Hincm.*

nouvelle à la discussion. Ayant vu Loup de Ferrières à Bourges, il lui demanda son avis sur les trois questions qui agitaient l'Eglise franke. Le célèbre abbé lui exposa la chose de son mieux ; mais ayant vu qu'il restait quelque hésitation dans l'esprit du roi, il lui écrivit d'abord [1] pour lui faire une exposition plus claire de ses opinions, et publia peu après un ouvrage auquel il travaillait depuis que les questions sur la prédestination étaient agitées. Loup ne prend pas la défense de Gothescalk et n'attaque point Hincmar, mais il expose simplement et avec beaucoup d'érudition ce qu'il croit être la vraie doctrine.

Touchant la première question [2], il établit que l'homme n'aurait pas de libre arbitre pour le bien sans la grâce, c'est-à-dire que si cette grâce ne venait lui rendre la force que lui a ôtée le péché, la concupiscence l'entraînerait toujours au mal.

Quant à la prédestination, il en admet deux, comme Prudentius de Troyes, la prédestination au bien et la prédestination à la peine ; mais il a soin de distinguer la prescience de la prédestination. La prescience ou prévision des péchés n'impose pas à l'homme de nécessité, et la prédestination à la peine n'existe qu'en raison de la prévision des péchés.

Sur la troisième question, Loup restreint la rédemption de Jésus-Christ aux seuls élus, mais il est évident qu'il ne parle que de son *efficacité*. La rédemption n'a été efficace que pour les élus, puisque eux seuls sont sauvés ; mais il n'était pas exact d'émettre la proposition d'une manière générale, parce qu'on pouvait croire alors que les réprouvés n'auraient pas pu participer aux mérites de la rédemption, quand bien même ils l'auraient voulu. Si les réprouvés ne se sauvent pas, Jésus-Christ ne leur en

[1] Lup., *Epist.* 128, 129.

[2] Lup., lib. *De Trib. quest.*; *In Biblioth. PP.*, t. XV (Edit. Lugd.). — Baluze est le premier qui ait réuni les œuvres de Loup de Ferrières. Son édition a été reproduite dans la *Bibliothèque des Pères*

a pas moins, par sa rédemption, mérité et donné les moyens.

A ce traité, Loup en ajouta un autre qui n'est qu'une collection de passages des Pères sur les questions qu'il avait discutées dans son précédent ouvrage, où il n'avait pas voulu les insérer de peur d'être trop diffus.

Ces ouvrages de Loup sont écrits avec modération et on y reconnaît un homme grave et ami de la vérité.

Ratramn développa les mêmes opinions que Loup de Ferrières, dans un ouvrage où il traite particulièrement de la prédestination, et qu'il fit, comme Loup de Ferrières, à la prière de Karl-le-Chauve[1]; il y admet la prédestination à la peine, en raison de la prévision des péchés.

Cette idée est juste en elle-même. Plusieurs écrivains l'attaquèrent cependant et prétendirent qu'on ne pouvait admettre de *prédestination* pour les réprouvés sans mettre le pécheur sous le poids d'une invincible nécessité. Amalaire fit un ouvrage en ce sens, mais il est perdu. Jean Scot voulut développer la même thèse et ne parvint qu'à l'embrouiller. Voici comment il procéda[2] :

Après une épître dédicatoire à Hincmar de Reims, et à Pardulus de Laon, qui l'avaient engagé à écrire, Jean Scot affirme que toute question doit se résoudre par le quaternaire des quatre règles de la philosophie. Car, dit-il, la religion est la même chose que la philosophie et la philosophie est appuyée sur la divisive, la définitive, la démonstrative et la résolutive, dont il a soin de rapporter les noms grecs et les définitions.

Le reste de l'ouvrage répond à ce commencement ; à part quelques passages de l'Ecriture-Sainte et des Pères assez mal appliqués, ce ne sont qu'arguments en forme, dilemmes et syllogismes, qui ne sont en général que d'assez pauvres subtilités. Sa théorie sur le paradis et

[1] *V. Biblioth. SS. PP.*, t. XV (Edit. Lugd.).
[2] Apud Maug. Vind.

l'enfer, développée au dix-neuvième chapitre de son livre, en donnera une idée : les démons, suivant Jean Scot, étaient, avant leur péché, dans l'élément du feu. En ayant été chassés, on leur fit un corps d'air pour les punir de leur orgueil en leur donnant une nature si vaine. Or, à la fin du monde, l'air, la terre et l'eau étant détruits, il ne restera plus que l'élément du feu ; les élus ressusciteront donc avec des corps de feu pour vivre dans cet élément, et les damnés qui auront des corps d'air se trouveront enflammés, et de là pour eux un grand supplice. Cette théorie peut faire juger de l'esprit de Jean Scot.

Dès que son ouvrage parut, Prudentius de Troyes l'attaqua avec vigueur ; mais le livre de cet évêque, quoique plus théologique et meilleur que celui de Jean Scot, ne vaut pas ceux de Loup de Ferrières et Ratramn, dont il n'avait ni la science théologique, ni la philosophie. Florus, célèbre diacre de Lyon, attaqua aussi le livre de Jean Scot et prit ouvertement parti pour la personne de Gothescalk : « Nous ne savons, dit-il[1], en quelle forme ce malheureux moine a été condamné et mis en prison, s'il a enseigné quelque chose de si dangereux contre la foi qu'il dut être ainsi traité par un concile, on devait, suivant l'ancien usage, avertir les autres Eglises du royaume par des lettres synodales, du moins après sa condamnation ».

Gothescalk, ayant eu connaissance de l'écrit de Florus composé au nom de l'Eglise de Lyon, crut qu'il pourrait, dans cette Eglise, trouver des protecteurs, et écrivit à l'archevêque Amolon une lettre pour réclamer son appui. Hincmar, l'ayant su, écrivit de son côté à Amolon pour lui exposer les erreurs de Gothescalk et l'instruire des procédures faites contre lui. L'archevêque de Lyon

[1] In *Biblioth. SS. PP.*, t. XV (Edit. Lugd.). — Florus fut un des plus grands hommes de l'époque et se distingua surtout par sa science en liturgie et en théologie, et par son talent poétique. Il est malheureux que l'on n'ait pas encore fait une collection exacte de ses intéressants ouvrages.

remit à ce dernier une lettre pour Gothescalk, dans laquelle il l'exhorte à renoncer à ses erreurs. Cette lettre [1] est pleine de charité. Amolon y réfute les six propositions suivantes, extraites des différents ouvrages de l'inculpé :

1° Aucun de ceux qui ont été rachetés par Jésus-Christ ne peut périr ;

2° Les sacrements sont inutiles à ceux qui doivent périr ;

3° Ceux qui périssent n'ont pas été incorporés à Jésus-Christ et à l'Eglise par le baptême ;

4° Les réprouvés sont tellement prédestinés à la mort éternelle qu'ils n'ont pu et ne peuvent se sauver ;

5° L'unique prière que l'on puisse faire pour les réprouvés, c'est que Dieu leur adoucisse la peine ;

6° Dieu et les saints se réjouiront de ceux qui ont été prédestinés à la mort éternelle.

Amolon, après avoir refuté ces opinions, fait observer à Gothescalk qu'il se met dans son tort en chargeant d'injures ceux qui combattent ses erreurs et en ne soumettant ses écrits au jugement de personne.

Florus fit alors un nouvel ouvrage [2], dans le sens de la lettre d'Amolon. Le savant diacre et son archevêque semblent, dans ces écrits, se prononcer ouvertement contre Gothescalk, que l'archevêque de Reims présentait comme *Prédestinatien.*

Amolon [3] mourut un an après avoir écrit à Gothescalk (852) et eut pour successeur Remi, qui prit ouvertement

[1] *Apud Sirm.*, op. var., et Delalande, *Suppl. Concil. Gall.*

[2] Inter op. Hincm., edit. Sirm. ; *Præf ad lib. De Prædest.*

[3] Amolon fut un très savant archevêque et avait succédé à Agobard. On a de lui plusieurs ouvrages recueillis par Baluze (inter op. Agob.), Sirmond (op. var.) et dans la *Bibliothèque des Pères* (t. XIV, edit. Lugd.). Trithème prétend qu'il savait très bien la langue hébraïque. Tous ses ouvrages ont rapport à la prédestination, excepté une lettre à Théodbald de Langres, qui l'avait consulté au sujet de prétendues reliques et des convulsions qu'éprouvaient grand nombre de personnes qui venaient les honorer.

parti pour ce moine. On lui attribue un ouvrage intitulé *Des trois lettres* [1], dans lequel il prétend que les lettres de Raban à Nothingue, d'Hincmar et de Pardulus à Amolon ne contenaient pas la vraie doctrine de Gothescalk ; il blâme surtout la procédure violente dont ce moine avait été victime.

Hincmar, voyant que la discussion s'envenimait de plus en plus, songea, pour y mettre fin, à tenir un nouveau concile, qu'il convoqua à Quiercy, avec l'agrément du roi, pour l'année 853. On y dressa les quatre articles suivants [2] :

« 1° Le Dieu tout puissant a créé l'homme dans la justice, sans péché et avec le libre arbitre. Son intention était qu'il persévérât dans la sainteté et il le plaça dans le paradis. L'homme, abusant de son libre arbitre, a commis le péché, et ainsi le genre humain est devenu une masse de perdition ; alors Dieu, qui est bon et juste, a choisi de cette masse de perdition ceux qu'il a prédestinés à la vie, par sa grâce, pour les autres qu'il a laissés dans la masse de perdition, il a *prévu qu'ils se damneraient*, mais il ne les a pas *prédestinés* à la damnation ; seulement, comme il est juste, il leur a *prédestiné* une peine éternelle. C'est pourquoi nous disons qu'il n'y a qu'une prédestination, laquelle concerne le don de la grâce ou la rétribution de la justice.

« 2° Nous avons perdu dans le premier homme, la liberté de notre arbitre, mais nous l'avons recouvrée par Jésus-Christ. Nous avons, pour faire le bien, le libre arbitre *aidé* et *prévenu* de la grâce, et nous avons pour le mal le libre arbitre abandonné de la grâce.

« 3° Le Dieu tout puissant veut que tous les hommes soient sauvés, quoiqu'en réalité tous ne se sauvent pas. Ceux qui sont sauvés le sont par la grâce, ceux qui sont damnés le sont par leur faute.

[1] *Biblioth. SS. PP.*, t. XV (Edit. Lugd.).

[2] *Apud Sirm.*, *Concil. antiq. Gall.*, t. III, p. 66 ; et inter op. Hincm., *Præf. lib. de Prædest.*

« 4° Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, quoique tous ne soient pas rachetés réellement par le mystère de sa passion. Sa passion est le remède qui opère le salut de l'homme; mais si on ne prend pas ce remède il ne peut opérer. »

Le roi Karl, qui assistait au concile, les évêques et les abbés signèrent ces quatre articles. Prudentius de Troyes les signa comme les autres[1]; mais il les attaqua ensuite et en composa quatre autres.

Les articles de Quiercy excitèrent d'autres réclamations, et les évêques des provinces de Lyon, d'Arles et de Vienne, s'étant assemblés à Valence (855) pour juger l'évêque de cette ville qui s'était rendu coupable de quelque crime, entreprirent, après avoir jugé cette cause, de dresser de nouveaux articles sur la prédestination[2].

Après avoir dit, dans le premier canon, qu'on devait éviter toute nouveauté de paroles et s'en tenir à la doctrine des saints Pères, les évêques du concile de Valence définissent que la prescience de Dieu n'impose aucune nécessité. Que Dieu a ***prévu la malice*** des pécheurs, mais ne l'a pas ***prédestinée***, qu'il a seulement ***prévu*** et ***prédestiné*** la peine que mériterait cette malice; « mais, ajoutent-ils[3], non seulement nous ne croyons pas qu'il y en ait qui soient prédestinés tellement au mal qu'ils ne puissent pas agir autrement; mais s'il en est qui aient des opinions aussi impies, nous leur disons anathème avec le concile d'Orange. »

Quand on rapproche cette décision du premier article de Quiercy, on peut croire qu'il n'y avait réellement de discussion que sur ***un mot*** et non sur un point de doctrine. N'est-ce pas en effet la même chose au fond de dire que Dieu a ***prévu*** le péché et ***prédestiné*** à la peine en vue de

[1] Hincm., *lib. de Prædest.*, c. XXI.
[2] *III Conc. Valent.; apud Sirm.*, *Conc. antiq. Gall.*, t. III, p. 95 et seq.
[3] *Conc. Valent.*, c. III.

ce péché, ou bien de dire, comme les Pères de Quiercy, que Dieu ne *prédestine* personne à la damnation, mais qu'il *prédestine* seulement une peine éternelle à ceux qui la mériteront? Les Pères de Quiercy voulaient qu'on ne se servît pas du mot de prédestination appliqué *à la personne*, parce qu'on en pouvait abuser, comme ils prétendaient que Gothescalk l'avait fait.

Dans leur quatrième canon, les Pères du concile de Valence traitent fort mal le livre de Jean Scot, qui ne contient, disent-ils, que d'ineptes syllogismes et des erreurs diaboliques, plutôt que des preuves de la foi. Les reproches qu'ils adressent aux quatre articles du concile de Quiercy, sont peut-être moins justes. Ils prétendent que leur doctrine est erronée, en ce qu'on y dit que la rédemption de Jésus-Christ a été pour tous les hommes. Mais on peut croire qu'ils étaient de la même opinion, et qu'ils ne différaient que sur les mots, puisqu'ils disent, dans leur cinquième canon, que tous ceux qui sont baptisés sont régénérés; mais que, parmi ces rachetés, il y en a qui se sauvent et d'autres qui se perdent. Les Pères de Quiercy ne prétendaient pas que la rédemption fût *efficàce* pour tous, comme semblaient l'entendre les Pères de Valence. Il y avait donc accord parfait sur ce point comme sur celui de la prédestination, et les Pères de Valence ont sans doute critiqué trop sévèrement les articles dressés à Quiercy.

Mais la passion et les préjugés se donnaient libre carrière dans ces questions obscures, et l'on discutait d'autant plus opiniâtrement de part et d'autre que la science théologique n'était pas fort étendue, et que les ouvrages des Pères étaient plus rares.

Ebbon de Grenoble fut le principal auteur des articles de Valence et fut chargé [1] de les porter au roi Karl, qui les communiqua à Hincmar. Celui-ci y fit une réponse en trois livres. C'est son premier ouvrage sur la prédestina-

[1] Hincm., *lib. de Prædest.*, c. XXI.

tion, qui est perdu, et dont Flodoard nous a seulement conservé la préface adressée au roi Karl[1].

« Nous avons lu et médité, lui dit-il, les articles synodaux qui vous ont été adressés par nos vénérables confrères des trois provinces. Quoique notre nom n'y soit pas exprimé, nous y sommes désigné clairement, noté comme hérétique et traité avec mépris, sans égard pour la charité fraternelle. Les articles que j'ai extraits des Pères catholiques pour m'opposer à l'hérésie y sont repoussés avec indignation; on a altéré le sens de plusieurs d'entre eux, afin de les rendre abominables, et on a fait mention des autres de manière à faire croire que nos sentiments sont contraires à ceux des Pères.

« On parle aussi de seize articles[2] qu'on semble m'imputer et dont je n'avais même pas entendu parler avant que le vénérable Ebbon, évêque de Grenoble, vous les eût remis. On ne désigne point leur auteur, et je crois qu'ils ont été compilés par quelqu'un en vue de jeter de l'odieux sur l'opinion d'un adversaire.

« Comment nos frères ont-ils pu agir comme ils l'ont fait, avant de nous avoir interrogé suivant la règle évangélique, soit de vive voix, soit par écrit? Ne savent-ils pas qu'avant d'éclater, leur devoir était de nous avertir fraternellement et de nous inviter à nous réunir avec eux en assemblée? Les synodes ont été établis pour les évêques, afin qu'ils s'y instruisent et y instruisent les autres. D'ailleurs, nous avons reçu de plusieurs d'entre eux des lettres vraiment fraternelles, et nous leur en avons envoyé de semblables; nous ne pouvons donc comprendre leur conduite à notre égard. Elle m'étonne de la part de tant d'archevêques et d'évêques si vénérables et si distingués. »

Hincmar dit ensuite combien la discorde est détestable

[1] Flodoard, *Hist. Eccl. Rem.*, lib. III, c. xv.

[2] Il y a une faute dans le texte d'Hincmar ou dans celui du concile de Valence qui parle de dix-neuf. On peut croire que ces propositions étaient extraites de Jean Scot.

aux yeux du Seigneur et donne le plan de son ouvrage qui était composé des articles de Valence et de Quiercy, qu'il faisait suivre de passages de l'Ecriture-Sainte et des saints Pères.

Le calme d'Hincmar contraste d'une manière frappante avec les paroles amères du concile de Valence et les emportements de son apologiste.

Les discussions théologiques qui eurent lieu dans l'Eglise franke au neuvième siècle, étaient très graves. Les papes cependant ne jugèrent pas à propos d'intervenir. Les papes, fort nombreux, depuis Léon III qui couronna Karl-le-Grand, jusqu'à Nicolas Ier, ne poursuivaient qu'un but : fortifier et étendre leur autorité temporelle. Lorsqu'ils avaient à lutter contre Rome et ses magistrats, ils s'adressaient aux rois franks dont ils se reconnaissaient humblement les vassaux. Lorsqu'ils pensaient pouvoir le faire, ils cherchaient à s'affranchir de cette vassalité, mais les rois franks savaient les faire rentrer dans le devoir.

A cette époque, l'autorité doctrinale des papes était inconnue en Occident aussi bien qu'en Orient. En France, on voulait bien reconnaître l'évêque de Rome comme chef de l'Eglise, aux lieu et place de saint Pierre, dont on faisait le premier évêque de Rome ; on lui rendait, à l'occasion, les plus grands honneurs, mais tout cela était honorifique. Dès que les évêques de Rome voulaient faire acte d'autorité, ils rencontraient les évêques qui contestaient la validité de leur intervention, et s'opposaient à leurs empiètements. Nous avons rapporté la lettre des évêques franks à Eugène II, au sujet du culte des images, et les instructions fort indépendantes de Hludwig-le-Pieux. Lorsque Grégoire IV voulut s'immiscer dans les discussions de Hludwig-le-Pieux et de ses enfants, les évêques franks le menacèrent d'excommunication. Ils s'opposèrent avec énergie à l'installation d'un représentant du pape en France ; ils ne faisaient pas difficulté de se prononcer contre les erreurs que les *novateurs*

romains, selon l'expression de saint Agobard, voulaient mettre à la place des anciens canons.

Les papes essayaient de mettre en pratique les *fausses décrétales* ; ils rencontrèrent une forte opposition de la part des évêques franks les plus instruits. Mais ces évêques étaient rares, et les autres laissaient les papes abuser des circonstances pour satisfaire leur ambition.

Tel était l'état des choses, lorsqu'un pape plus hardi et plus ambitieux, Nicolas I[er], s'assit sur le siège de Rome. Son nom rappelle les luttes les plus vives entre les Eglises orientale et occidentale.

A la même époque s'asseyait sur le siège de Paris un évêque, Enée, qui prit une part active à ces luttes, par ses écrits.

IV

Etat de l'Eglise orientale. — Ignace, patriarche de Constantinople. — Il se fait des ennemis de Bardas et de Georges de Syracuse. — Il est déposé. — Election de Photius. — Portrait de ce grand homme. — Ses relations avec la cour impériale. — Ses écrits. — Sa lettre synodale au patriarche de Rome Nicolas. — Ce dernier envoie ses légats à Constantinople. — Concile où la déposition d'Ignace est confirmée. — Nicolas se prononce en faveur d'Ignace. — Il désavoue ses légats et dépose Photius. — Photius excommunie Nicolas. — Photius convertit les Bulgares. — Il envoie aux Khazans, Cyrille et Methodius. — Mission de ces deux apôtres en Moravie. — Travaux apostoliques de ces deux saints. — Leurs rapports avec Rome et avec le clergé latin. — Question de la langue slave et de son emploi dans les offices de l'Eglise. — Décisions contradictoires des évêques de Rome. — Révolution à Constantinople. — Mort de l'empereur Michel. — Basile, empereur. — Il rappelle Ignace et dépose Photius. — Ecrits de Photius contre les Latins. — Nicolas essaie de répondre à Photius. — Mort de Nicolas. — Adrien II, pape. — Enée, évêque de Paris, entreprend de répondre à Photius. — Ratramn écrit dans le même sens. — Légats d'Adrien II à Constantinople. — Concile regardé, en Occident, comme le huitième œcuménique. — Photius au concile. — Il y est condamné. — Son opposition au concile. — Mort d'Adrien II. — Jean VIII, pape. — Appel de Photius contre le concile qui l'a condamné. — Jean VIII se prononce en sa faveur. — Il est rétabli sur son siège dans un nouveau concile tenu avec les légats du pape. — Il s'élève de nouveau contre les erreurs de l'Eglise latine. — Mort de Basile. — Léon-le-Philosophe, empereur. — Il chasse Photius de Constantinople. — Dernières années de ce grand patriarche. — Etude sur ses ouvrages. — Sa mort.

(848-892).

L'empereur Théophile avait laissé un fils du nom de Michel, surnommé Porphyrogénète, qui n'avait que trois ans à la mort de son père. Sa mère, Théodora, fut recon-

nue comme régente. Elle suivait surtout les conseils du chancelier Théoctiste, de Manuel, chef de l'armée et de Bardas, son frère. Ces conseillers étaient orthodoxes et contribuèrent puissamment au rétablissement du culte des images.

Le saint patriarche Methodius étant mort (846), l'impératrice choisit pour patriarche, Nicétas, fils de l'empereur Michel Rhangabé. Il s'était fait moine et avait pris le nom d'Ignace, sous lequel il est connu dans l'histoire. Son zèle pour les images et sa sainteté lui avaient acquis le respect de Théodora. Cette princesse ayant été obligée de remettre le pouvoir à son fils, celui-ci se laissa diriger par son oncle Bardas qui aurait voulu que sa sœur entrât dans un couvent, et que le patriarche Ignace lui en donnât le conseil. Ignace refusa et se fit un ennemi du puissant Bardas, qui était plus empereur que l'empereur lui-même.

Bardas était un homme très distingué, ami des sciences et protecteur des savants. Il fut pour l'Orient ce que Charlemagne avait été pour l'Occident. Il appela à Constantinople les hommes les plus distingués de l'empire, fonda des écoles et n'épargna rien pour faire progresser les sciences trop délaissées pendant les discussions soulevées par les iconoclastes. A la tête de ces écoles il plaça Léon, surnommé le philosophe, ancien archevêque de Thessalonique. Léon, qui avait montré des tendances pour l'erreur des Iconoclastes, quitta son siège lorsque cette erreur fut définitivement condamnée sous le patriarcat de saint Methodius et se retira à Constantinople où il menait une vie modeste, consacrée à la science. Bardas, qui l'estimait, le tira de sa retraite pour le mettre à la tête de ses écoles. Parmi les disciples de Léon, étaient deux frères, originaires de Thessalonique, Cyrille et Methodius, qui furent, depuis, apôtres des Slaves, et dont nous exposerons bientôt les travaux apostoliques.

Bardas n'était pas seulement un ami des sciences, mais un véritable homme d'Etat et un homme de génie.

Il était doué d'une énergie peu commune, et ne savait reculer devant aucune difficulté. Il y avait au palais un autre homme de génie, d'une science étonnante, ami passionné de l'étude, et qui seconda Bardas dans ses efforts pour la restauration des études : c'était Photius ; d'une famille illustre alliée à celle de l'empereur, et secrétaire d'Etat. Bardas et Photius étaient très liés ; leurs goûts littéraires étaient les mêmes, et ils dépassaient tous leurs contemporains par la hauteur de leur génie. « Photius, dit un écrivain qui s'est appliqué à le diffamer [1], est un des caractères les plus fiers et un des esprits les plus extraordinaires qui aient figuré dans l'histoire des révolutions religieuses ». Il faut ajouter qu'il était vertueux et que son amour pour l'étude l'absorbait au point qu'il ne songea même pas à se marier.

Il fut secrétaire d'Etat tout le temps que l'impératrice Théodora gouverna au nom de son fils. Ni Bardas ni Photius ne s'opposèrent au choix qu'elle avait fait d'Ignace pour le siège patriarcal.

Pendant que les empereurs iconoclastes ravageaient l'Eglise, Ignace menait une vie pieuse dans son monastère dont il était devenu supérieur [2]. Les orthodoxes venaient à lui de toutes parts pour écouter ses exhortations et lui demander ses conseils. Le nombre de ses disciples s'étant accru d'une manière considérable, il fonda des monastères dans les îles dites *des Princes*, et qui portaient les noms de Platos, Hyatros et Thérébinthe. Des évêques exilés par les iconoclastes engagèrent Ignace à entrer dans le sacerdoce quoiqu'il fût eunuque, ce qui était un empêchement canonique à la réception des ordres sacrés. On tint compte, sans doute, de cette circonstance, que cette infirmité était la suite des violences de l'empereur iconoclaste qui avait détrôné son père.

Les vertus d'Ignace avaient attiré sur lui l'attention de

[1] Jager, *Histoire de Photius*, introd.
[2] Nicet. Vit. S. Ignat.

l'impératrice Théodora. Il fut consacré patriarche le 4 juillet 846. Il était dans sa quarante-huitième année.

On peut croire que l'impératrice Théodora, en choisissant Ignace, voulut réparer autant qu'il était en elle le mal que le père de son mari lui avait fait, à lui et à toute sa famille lorsqu'il avait détrôné Michel Rhangabé ; mais sa pitié l'inspira mal. Ignace était un saint ; nous n'irons pas contre la voix des siècles qui l'ont honoré d'un culte public ; mais la sainteté ne détruit pas la nature. On peut donc croire qu'Ignace ne voyait pas sans peine occupé par un autre ce trône impérial sur lequel il se serait assis à la mort de son père. A ses yeux, l'empereur règnant ne pouvait être qu'un usurpateur de ses droits, et tous ceux qui brillaient à la cour impériale ne pouvaient être que des ennemis.

Parmi les évêques qui se présentèrent pour assister à sa consécration était l'archevêque de Syracuse qui s'était réfugié à Constantinople lorsque les Mahométans s'étaient emparés de sa ville épiscopale. Il se nommait Grégoire Asbesta.

Le siège de Syracuse dépendait-il du siége de Constantinople ou de celui de Rome? Les deux patriarches étaient depuis longtemps en discussion à ce sujet, et aucune décision n'avait encore été prise. Grégoire Asbesta était connu d'Ignace qui ne l'aimait pas, on ignore ce que le nouveau patriarche avait à lui reprocher ; mais un fait certain c'est qu'il s'opposa à ce que l'archevêque de Syracuse assistât à sa consécration. Cet archevêque était déjà à l'église un cierge à la main, lorsque Ignace lui défendit d'assister à la cérémonie. Outré de colère, Grégoire jeta son cierge à terre et jura de se venger. Une lutte très vive s'engagea entre les deux évêques ; elle dura pendant tout le pontificat d'Ignace. Quoique l'archevêque de Syracuse ait été mêlé à toutes les discussions qui eurent lieu dans la suite, on n'a jamais relevé contre lui aucun crime qui ait légitimé l'injure publique que lui fit

Ignace [1], Malgré sa sainteté, le patriarche ne fut peut-être pas aussi modéré et aussi prudent qu'il aurait pu l'être. Il en donna une preuve nouvelle dans sa conduite à l'égard de Bardas.

Cet homme, si digne d'admiration sous tant de rapports, eut une faiblesse impardonnable. Il devint éperdument amoureux de la femme de son propre fils. Il répudia donc sa femme légitime et vécut maritalement avec sa belle-fille. Cette liaison n'était pas assez secrète pour que le patriarche n'en fût pas averti. Il fit à Bardas des remontrances qui ne furent pas écoutées. Bardas n'en continuait pas moins à se montrer très religieux, et le jour de l'Epiphanie (857), il se présenta à l'église pour recevoir la communion. Ignace la lui refusa. L'empereur intervint; mais ni ses promesses ni ses menaces ne purent vaincre le patriarche. Dès lors Bardas résolut de se venger. Il accusa Ignace d'être entré dans une conspiration dont le chef était un moine nommé Gelon. Pendant que Bardas dirigeait cette intrigue, Grégoire Asbesta avec deux autres évêques, Eulampius d'Apamée et Pierre de Sardes, élevaient contre lui les accusations les plus graves. Ils attaquaient la légitimité de sa consécration, parce qu'il n'avait pas été élu suivant les canons, mais simplement choisi par l'autorité impériale. Ignace réunit quelques évêques, ses partisans, et il déposa Grégoire. Cette sentence ne pouvait pas être valable aux yeux des évêques de Rome, qui prétendaient que le siège de Syracuse relevait de leur patriarcat. La cause fut donc portée à Rome, d'abord sous Léon IV qui ne prit aucune décision, et sous Benoît III qui refusa de se prononcer,

[1] L'abbé Jager a osé s'exprimer ainsi : « Il y avait contre lui (Grégoire) *des choses graves que l'histoire a laissées sous le secret*, mais que le nouveau patriarche connaissait parfaitement ». Qui a dit à Jager qu'Ignace connaissait des choses graves que l'histoire n'a jamais connues? C'est ainsi que les hommes passionnés écrivent l'histoire. Héfelé, § 464, dit: « qu'*on ne sait pourquoi* Ignace n'avait pas voulu que Grégoire assistât à la cérémonie ».

à moins que les deux antagonistes ne se présentassent à Rome, soit en personne, soit par des délégués, avec promesse de se soumettre au jugement qui serait prononcé [1]. Ignace envoya à Rome le moine Lazare, mais lorsqu'il y arriva, le patriarche était déposé. Sur ces entrefaites Benoît III mourut et fut remplacé par Nicolas Ier sur le siège de Rome.

Bardas avait assemblé les évêques qui se trouvaient à Constantinople, afin de juger Ignace et d'examiner les accusations portées contre lui. Tous, excepté cinq, jugèrent qu'il devait être déposé et ils choisirent Photius pour lui succéder. Parmi les cinq opposants étaient Métrophane de Smyrne et l'évêque de Néo-Césarée nommé Stylianus. Ils consentaient bien à la déposition d'Ignace, mais ils demandaient que Photius promît de rester en communion avec lui. Photius le promit. La paix semblait faite lorsque le décret de déposition fut notifié. Photius ne pouvait s'y opposer puisqu'il ne devait pas être patriarche si Ignace n'était pas déposé. Mais, en adhérant au décret de déposition, Photius n'attaquait pas l'orthodoxie d'Ignace, et il restait en communion avec lui. Les cinq opposants lui reprochèrent cependant d'avoir manqué à sa promesse, et se déclarèrent contre son élection [2]. Tous les autres évêques n'en persistèrent pas moins dans le choix qu'ils avaient fait.

Ignace avait occupé près de douze ans le trône patriarcal. Il avait soixante ans quand il fut déposé.

Nous admettons sans difficulté qu'Ignace n'eut que de bonnes intentions et des motifs de conscience en tout ce qu'il fit; mais la justice veut aussi que l'on reconnaisse qu'il n'imita ni la prudence d'un Tarasios, ni la sublime abnégation d'un Chrysostôme. On peut croire que le souvenir de la puissance impériale dont son père avait été privé violemment ne le disposait pas à ménager ceux qui

[1] Nicol., Epist. 9 ad Imperat. Mich. — Stylian., Epist. ad Pap. Steph.
[2] Métroph., Epist. ap. Labb. Conc., t. VIII.

occupaient une position élevée qu'il regardait comme un bien injustement ravi à sa famille. La cour l'accusa d'avoir pris parti pour un aventurier qui se croyait des droits à la couronne impériale, et il fut exilé.

Un grand nombre d'évêques, avant lui, avaient eu à supporter cet arbitraire de la cour. Parmi ses prédécesseurs, et même sur le siège de Rome, Ignace eût trouvé des évêques qui aimèrent mieux renoncer à une dignité qu'ils ne pouvaient plus exercer utilement pour l'Eglise, que d'exciter, par une opposition inutile, des troubles qui ont toujours pour l'Eglise de déplorables conséquences. Il ne jugea pas à propos d'imiter ces exemples, et refusa de renoncer à sa dignité, malgré les instances de plusieurs évêques.

La cour ne pouvait céder. C'est ainsi que Photius fut appelé au trône patriarcal.

Photius était neveu du patriarche Tarasios. Voici le portrait qu'en a tracé Fleury [1] : « Le génie de Photius était encore au dessus de sa naissance. Il avait l'esprit grand et cultivé avec soin. Ses richesses lui faisaient facilement trouver toutes sortes de livres ; et sa passion pour la gloire allait jusqu'à passer les nuits à la lecture. Aussi devint-il le plus savant homme, non seulement de son siècle, mais des précédents. Il savait la grammaire, la poétique, la rhétorique, la philosophie, la médecine et toutes les sciences profanes ; mais il n'avait pas négligé la science ecclésiastique, et quand il se vit en place, il s'y rendit très savant [2] ».

Dans un ouvrage composé dans ces derniers temps par la cour de Rome [3], on a été obligé de dire de Photius :

[1] Fleury, *Hist. Eccl.*, liv. L, § 3, ann. 858.

[2] Feller (vº Photius) dit que ce *ne fut pas sans quelques succès* qu'il étudia la théologie quand il eut embrassé l'état ecclésiastique. Ce jésuite militant a résumé, dans son dictionnaire, les injures et les calomnies des auteurs ennemis du grand patriarche.

[3] *L'Eglise orientale*, ouvrage publié sous le nom de M. Pitzipios, 1re partie, ch. IV, édit. de la *Propagande romaine*.

« Sa vaste érudition, son caractère insinuant, souple et ferme à la fois, et sa capacité dans les affaires politiques, et jusqu'à sa douce physionomie et ses manières nobles et attrayantes, le faisaient remarquer parmi ses contemporains ».

Nous devions d'abord tracer le caractère de Photius d'après des écrivains non suspects de lui être favorables. La vérité exige de plus que nous fassions aussi connaître les documents qui ont servi de base à tout ce qui a été écrit depuis, au sein de l'Eglise romaine, sur les graves événements auxquels il s'est trouvé mêlé.

Nous indiquerons d'abord les lettres de Métrophane, métropolitain de Smyrne, de Stylianus, évêque de Néo-Césarée, et du moine Théognoste. Ces trois hommes sont connus comme les ennemis personnels de Photius. Anastase-le-Bibliothécaire était un homme tellement méprisable qu'on ne peut attacher aucune importance à son témoignage. Voici l'abrégé de la sentence rendue contre lui à Rome même, en 868 : « Toute l'Eglise de Dieu sait ce qu'a fait Anastase du temps des papes nos prédécesseurs, et ce qu'ont ordonné contre lui Léon et Benoît, dont l'un l'a déposé, excommunié et anathématisé ; l'autre, l'ayant dépouillé des habits sacerdotaux, l'a admis à la communion laïque. Ensuite *le pape Nicolas l'a rétabli, à la condition qu'il serait fidèle à l'Eglise romaine.* Mais après avoir pillé notre palais patriarcal et enlevé les Actes des conciles où il avait été condamné, il a fait sortir des hommes par dessus les murailles de cette ville pour semer la discorde entre les princes et l'Eglise ; et a été cause qu'un nommé Adalgrim, réfugié dans l'église, a perdu les yeux et la langue. Enfin, comme plusieurs d'entre vous l'ont entendu comme moi dire à un prêtre nommé Adon, son parent, il a oublié nos bienfaits au point d'envoyer un homme à Éleuthère pour l'engager à commettre les meurtres que vous savez [1]. C'est pourquoi

[1] Eleuthère, fils de l'évêque Arsène, ayant séduit la fille du pape Adrien II, l'enleva et l'épousa quoiqu'elle eût été fiancée à un autre. Ce

nous ordonnons, conformément aux jugements des papes Léon et Benoît, qu'il soit privé de toute communion ecclésiastique, jusqu'à ce qu'il se défende dans un concile de tous les cas dont il est chargé ; et quiconque communiquera avec lui, même en lui parlant, encourra la même excommunication. S'il s'éloigne tant soit peu de Rome, ou s'il fait quelque fonction ecclésiastique, il sera chargé d'anathème perpétuel, lui et ses complices ».

Anastase obtint sans doute sa grâce du pape Adrien, comme il l'avait obtenue du pape Nicolas. Rome avait besoin de lui dans ses démêlés avec l'Orient, car il parlait fort bien le grec, ce qui était très rare alors en Occident. Aussi, l'année suivante (869), Anastase se trouvait-il à Constantinople pour le concile dirigé contre Photius. Il en traduisit les décrets du grec en latin et les fit précéder d'une préface dans laquelle il raconte à sa manière les actes imputés à Photius. Un tel homme peut-il être regardé comme un bon témoin contre le patriarche de Constantinople, un sage appréciateur des faits, un narrateur intègre ? Ne doit-on pas penser qu'il a voulu se montrer *fidèle à l'Eglise romaine*, comme le pape Nicolas lui en avait fait une condition de son premier pardon ?

« On ne sait pas précisément en quel temps mourut cet auteur. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il vivait encore sous le pontificat de Jean VIII, qui fut élu en 872 et mourut en 882. »

On a bien cherché à faire croire qu'il exista un double Anastase-le-Bibliothécaire à Rome, à la même époque, afin de ne pas faire retomber sur l'historien des papes des accusations qui lui ôtent tout crédit. Mais on n'a pu citer aucune preuve en faveur de cette assertion que l'on peut,

pape obtint de l'empereur Hludwig des commissaires pour juger Eleuthère suivant les lois romaines. Alors Eleuthère entra en fureur, tua Stéphanie, épouse du pape, et sa fille, qui était devenue sa propre femme. Le bruit courait que c'était Anastase qui avait fait commettre ces meurtres à son frère Eleuthère. Au commencement de son pontificat, c'est-à-dire en 868, Adrien avait fait Anastase bibliothécaire de l'Eglise romaine.

garder comme dénuée de fondement.
qu'Anastase-le-Bibliothécaire a vécu
que que nous avons indiquée, et que
d'autre Anastase-le-Bibliothécaire que
compromis dans les actes atroces men-
sentence portée contre lui; qui a été, à
lusieurs fois condamné, et qui n'a obtenu
les conditions qui doivent le rendre suspect
des adversaires de l'Eglise romaine.

encore contre Photius sur le témoignage
David le Paphlagonien, auteur de la *Vie*
peut même dire que cet écrivain est la grande
..tre le patriarche Photius. L'impartialité
fait un devoir d'observer que Nicétas poussait
parti contre Photius jusqu'à adopter la fameuse
lioque faite au symbole, quoiqu'elle ne fût pas
fficiellement reconnue comme légitime par les
nsemble de son récit et celui de Michel Syncelle
qu'il faut ranger ces deux écrivains parmi les
personnels de Photius.

lorsqu'il s'agit de juger un personnage historique,
s'en rapporter à ses ennemis? Poser cette ques-
c'est la résoudre [1].

ne preuve évidente et incontestable contre ces auteurs
ort de leurs propres récits, lorsqu'on les compare avec

[1] Tous les ouvrages écrits en Occident sur Photius sont inspirés par la ne et la mauvaise foi. On y sent cette singulière règle de critique historique : accepter comme vrai ce qui est contre Photius, rejeter ou tourner en mauvais sens ce qui lui est favorable. De nos jours, plusieurs écrivains ont mis largement cette règle en pratique. Nous citerons en particulier Héfeló, *Histoire des Conciles;* Hergenrœther dans son indigeste compilation intitulée : *Photius*; dans la compilation non moins indigeste qu'il a intitulée : *Histoire de l'Eglise* et dans les notes de son édition de *Mystagogia*. Mais l'ouvrage de Jager, intitulé menteusement *Histoire de Photius*, est plus faux encore que les autres. L'auteur s'y montre comme un chien enragé, souillant de sa bave immonde la robe patriarcale du grand homme qui, par ses vertus, son éloquence et sa science, mérite d'être placé à côté de Jean-Chrysostôme et de Grégoire-le-Théologien et qui méritait si bien son nom de Photius (homme-lumière). L'abbé Darras dans sa mensongère

ceux des autres historiens, comme Scylitris, surnommé Coropalate, George, Cedrenus, Zonaras, Constantin Porphyrogénète; car les premiers attribuent à Photius, par suite de la haine qu'ils lui portaient, les persécutions dont Ignace fut l'objet, tandis qu'elles sont exclusivement attribuées à Bardas par les écrivains qui sont plus impartiaux.

En présence des récits contradictoires des historiens, quel parti prendrons-nous? Celui de ne tenir compte ni des uns ni des autres. Photius et les papes avec lesquels il a été en discussion ont écrit des lettres dans lesquelles ils ont exposé leurs propres pensées. Ces lettres existent; elles sont les documents les plus irrécusables. Nous entendrons les adversaires eux-mêmes défendre leur cause; c'est le meilleur moyen d'établir la vérité.

Photius reçut la consécration épiscopale le jour de Noël 858.

A peine était-il élu et consacré, que Bardas soumit Ignace et ses partisans aux traitements les plus cruels. Il affectait de ne voir en eux que les membres d'un parti dont le chef avait été condamné pour crime de haute trahison.

Photius ne pouvait voir ces atrocités sans en ressentir une profonde douleur. Il écrivit à Bardas [1] : « Quand je vois, dit-il, des prêtres tourmentés; quand je vois qu'on les frappe, qu'on les enchaine, qu'on va jusqu'à leur couper la langue, n'ai-je pas raison de croire que ceux qui sont morts sont plus heureux que moi? N'ai-je pas raison de regarder comme une punition pour mes péchés le fardeau qui m'a été imposé malgré moi? Un homme pauvre, sans protection, n'ayant pas même l'usage com-

Histoire de l'Eglise, a fait sur Photius un récit qui est tout simplement *ignoble et infâme*. Rhorbacher mérite d'être placé à côté de lui. Tous ces écrivains n'ont eu qu'un but : insulter le grand patriarche, sans se soucier de lire ses ouvrages. Nous les avons lus, nous les analyserons et nous placerons ainsi avec confiance Photius en face de ses ennemis.

[1] Phot., Epist. 7 ad Bard.

plet de sa raison, et dont on aurait dû avoir pitié, a souffert d'une manière horrible; il a été vendu comme esclave, frappé de verges, emprisonné, on lui a coupé la langue; et cet homme était prêtre! Plusieurs fois j'ai intercédé pour lui et je n'ai rencontré que de l'indifférence et de l'insensibilité. »

Bardas n'accorda pas à Photius ce qu'il demandait. Aussi le pieux patriarche cessa-t-il toute relation avec lui, comme il l'en avait prévenu dans sa lettre, pour le cas où il resterait insensible à ses supplications. Il s'adressa à l'empereur qui, malgré ses vices, n'était pas méchant. Mais Bardas était plus que l'empereur, et il tenait ce prince sous sa tutelle. Il se vengeait d'Ignace et de ses partisans, et les cruautés qu'il exerçait contre eux, retombaient sur l'empereur lui-même.

Les ennemis passionnés de Photius les faisaient même retomber sur ce doux patriarche qui les condamnait si énergiquement.

Dans l'année qui suivit sa consécration, Photius envoya aux patriarches une lettre synodale, comme ces hauts représentants de l'Eglise avaient l'habitude d'en envoyer en signe de communion, après leur consécration. Voici l'exemplaire envoyé au patriarche de Rome, pape Nicolas Ier :

« Au très saint, très sacré et très révérend co-ministre Nicolas, pape de l'ancienne Rome, Photius, évêque de Constantinople, nouvelle Rome.

« Lorsque la grandeur du sacerdoce se présente à mon esprit, lorsque je pense à la distance qui existe entre sa perfection et la bassesse de l'homme; quand je mesure la faiblesse de mes forces, et que je me rappelle la pensée que j'eus toute ma vie touchant la sublimité d'une telle dignité, pensée qui m'inspirait de l'étonnement, de la stupéfaction, en voyant des hommes de notre temps, pour ne pas parler des temps anciens, accepter le joug terrible du pontificat, et, quoique étant des hommes enlacés dans la chair et le sang, entreprendre, à

leur grand péril, de remplir le ministère des chérubins purs esprits; lorsque mon esprit s'attache à de telles pensées, et que je me vois moi-même engagé dans cet état qui me faisait trembler pour ceux que j'y voyais, je ne puis dire combien j'éprouve de douleur, combien je ressens de chagrin. Dès mon enfance, j'avais pris une résolution qui n'a fait que se fortifier avec l'âge, celle de me tenir éloigné des affaires et du bruit, et de jouir de la douceur paisible de la vie privée; cependant (je dois l'avouer à Votre Sainteté, puisqu'en lui écrivant je lui dois la vérité), j'ai été obligé d'accepter des dignités à la cour impériale et de déroger ainsi à mes résolutions. Toutefois, je n'ai jamais été assez téméraire pour aspirer à la dignité du sacerdoce. Elle me semblait trop vénérable et trop redoutable, surtout lorsque je me rappelais l'exemple de Pierre, coryphée des apôtres, qui, après avoir donné à Notre-Seigneur et notre vrai Dieu Jésus-Christ, tant de témoignages de sa foi, et après lui avoir montré qu'il l'aimait si ardemment, a regardé comme le couronnement de toutes ses bonnes œuvres l'honneur d'avoir été élevé par le Maître au sacerdoce. Je me rappelle aussi l'exemple de ce serviteur auquel un talent avait été confié, et qui l'ayant caché pour ne pas le perdre, à cause de la sévérité de son maître, fut obligé d'en rendre compte et fut condamné au feu et à la géhenne pour ne l'avoir pas fait valoir.

« Mais pourquoi vous écrire ainsi, renouveler ma douleur, aggraver mon chagrin, et vous rendre confident de mes peines? Le souvenir des choses pénibles aigrit le mal sans y apporter de soulagement. Ce qui s'est passé est comme une tragédie qui a eu lieu sans doute, afin que, par vos prières, nous puissions bien gouverner un troupeau qui nous a été confié je ne sais comment; que le nuage de difficultés qui s'offrent à nous soit dissipé, que l'atmosphère sombre qui nous environne soit éclaircie. De même qu'un pilote est joyeux lorsqu'il voit son navire bien dirigé poussé par un vent favorable, ainsi une Eglise

est la joie du pasteur qui la voit croître en piété, en vertus; elle dissipe les inquiétudes qui sont autour de lui comme des nuages, et des craintes que lui inspire sa propre faiblesse.

« Dernièrement, lorsque *celui qui remplissait avant nous la charge épiscopale eut quitté cet honneur*, je me suis vu attaqué de toutes parts, sous je ne sais quelle impulsion, par le clergé et par l'assemblée des évêques et des métropolitains, et surtout par l'empereur qui est plein d'amour pour le Christ, qui est bon, juste, humain, et (pourquoi ne pas le dire?) plus juste que ceux qui ont régné avant lui. Il n'a été que pour moi inhumain, violent et terrible. Agissant de concert avec l'assemblée dont j'ai parlé, il ne m'a pas laissé de répit, prenant pour motif de ses instances la volonté et le désir unanimes du clergé qui ne me laissait aucune excuse, affirmant que, devant un tel suffrage, il ne pourrait, même quand il le voudrait, condescendre à ma résistance. L'assemblée du clergé étant considérable, mes supplications ne pouvaient être entendues d'un grand nombre; ceux qui les entendaient n'en tenaient aucun compte; ils n'avaient qu'une intention, une résolution arrêtée : celle de me charger, même malgré moi, de l'épiscopat. »

Arrêtons-nous ici un instant. Les ennemis de Photius ont prétendu qu'en s'exprimant ainsi il avait donné une preuve de son hypocrisie; qu'au lieu de refuser l'épiscopat, il l'avait ambitionné. Ils l'accusent d'avoir commis un mensonge en affirmant que son prédécesseur avait quitté sa dignité.

Ces deux assertions sont-elles exactes? On peut connaître les sentiments d'un homme par sa correspondance intime plutôt que par les assertions gratuites de ses ennemis. C'est là un principe que personne ne contestera sans doute. Or, toutes les lettres intimes de Photius témoignent hautement qu'il essaya de tous les moyens pour échapper à la dignité qu'on voulait lui imposer. Les honneurs dont il jouissait à la cour lui étaient déjà à

charge parce qu'ils le détournaient de l'étude qui était sa seule passion; il comprenait qu'une fois élevé sur la chaire patriarcale, il lui faudrait renoncer à cette vie paisible où la science lui faisait éprouver de véritables délices; c'est pourquoi il suppliait Bardas de porter son choix sur un autre [1]. Quel motif aurait-il eu d'écrire ainsi dans l'intimité à un homme qui connaissait ses goûts, qui était son ami?

Photius a-t-il cherché à en imposer au pape en lui écrivant qu'Ignace avait quitté son siège? Un fait certain, c'ést que, à tort ou à raison, Ignace avait été condamné comme conspirateur, et, à ce titre, exilé par l'empereur. Si, dans ces circonstances, il eût jeté, comme l'affirme Anastase-le-Bibliothécaire, une espèce d'interdit sur son Eglise, cette conduite eût été répréhensible et opposée à celle des plus grands et des plus saints évêques. Nous avons vu précédemment le pape Martin, condamné, persécuté, exilé comme Ignace, reconnaître la légitimité de l'évêque Eugène que l'Eglise romaine avait élu pour lui succéder, et sans qu'il eût jamais donné sa démission. Saint Chrysostôme, exilé injustement, écrivait ces magnifiques paroles : « L'Eglise n'a pas commencé par moi et ne finira pas avec moi. Les apôtres et les prophètes ont essuyé bien d'autres persécutions. » En conséquence, il engageait les évêques à obéir à celui qui serait mis à sa place, et il les priait seulement de ne pas signer sa condamnation s'ils ne le jugeaient pas coupable.

Photius devait tenir compte de cette coutume et regarder son prédécesseur comme déchu de sa dignité, puisque l'épiscopat, moins cinq voix [2], l'avait élu pour lui succéder. Seulement, il ne pouvait pas écrire au pape qu'Ignace avait été privé de sa dignité, puisqu'il n'avait pas été condamné canoniquement.

Il ne fut donc ni hypocrite, ni menteur, en écrivant comme nous l'avons vu. Il continue ainsi :

[1] V. Phot., Epist. ad Bard.

[2] Les historiens ennemis de Photius en conviennent.

« La voie de la supplication m'étant fermée, mes larmes jaillirent; le chagrin qui, au dedans de moi, ressemblait à un nuage et me remplissait de ténèbres et d'anxiété, se fondit tout à coup en un torrent de larmes qui déborda par mes yeux. Lorsqu'on voit ses paroles impuissantes pour obtenir le salut, il est dans la nature même d'avoir recours aux prières et aux larmes; on en espère encore quelque secours, alors même que l'on ne peut plus se flatter d'en obtenir. Ceux qui me faisaient violence ne me laissèrent aucun repos jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu ce qu'ils voulaient, quoique ce fût contraire à ma volonté. Ainsi, me voilà exposé à des tempêtes, à des jugements que Dieu seul, qui sait tout, connaît. Mais, *c'en est assez*, comme dit le proverbe.

« Or, comme la Communion de la foi est la meilleure de toutes, et comme elle est par excellence la source de la vraie dilection, afin de contracter avec Votre Sainteté un lien pur et indissoluble, nous avons résolu de graver brièvement, comme sur le marbre, notre foi qui est aussi la vôtre. Par là nous obtiendrons plus promptement l'effet de vos ferventes prières, et nous vous donnerons le meilleur témoignage de notre affection. »

Photius fait ensuite sa profession de foi avec une exactitude et une profondeur dignes du plus grand théologien. Il y rapporte les vérités fondamentales du christianisme aux mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption. Il accepte les sept conciles œcuméniques et il expose, en peu de mots, mais avec une remarquable justesse, la doctrine qui y a été définie. Puis il ajoute :

« Telle est la profession de ma foi, touchant les choses qui lui appartiennent et qui en découlent; c'est dans cette foi qu'est mon espérance. Elle n'est pas à moi seul, mais elle est partagée par tous ceux qui veulent vivre avec piété, qui ont en eux l'amour divin, qui ont résolu de maintenir la pure et exacte doctrine chrétienne. En consignant ainsi par écrit notre profession de foi, et en faisant connaître à Votre Très Sacrée Sainteté ce qui

nous concerne, nous avons comme gravé sur le marbre ce que nous vous avons exprimé par nos paroles; comme nous vous l'avons dit, nous avons besoin de vos prières afin que Dieu nous soit propice et bon dans toutes nos entreprises; afin qu'il nous accorde la grâce d'arracher toute racine de scandale, toute pierre d'achoppement, de l'Ordre ecclésiastique; afin que nous paissions bien ceux qui nous sont soumis; afin que la multitude de nos péchés ne retarde pas les progrès de notre troupeau dans la vertu, et ne rende ainsi nos fautes encore plus nombreuses; afin que je fasse et que je dise aux fidèles toujours ce qui convient; afin que, de leur côté, ils soient toujours obéissants et dociles pour ce qui concerne leur salut; afin que, par la grâce et la bonté du Christ qui est le chef de tous, ils croissent sans cesse en Lui, auquel soient la gloire et le règne avec le Père et le Saint-Esprit, Trinité consubstantielle et principe de vie, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. »

Cette lettre est un beau monument d'orthodoxie, et elle est digne à tous égards d'un grand écrivain et d'un grand évêque.

Les ennemis de Photius ont prétendu que la première lettre qu'il aurait écrite au pape était une œuvre d'hypocrisie dans laquelle il cherchait à le gagner à sa cause par d'indignes moyens et surtout en affectant un grand zèle contre les iconoclastes. On n'a jamais pu citer une ligne de cette prétendue lettre; ceux qui l'ont supposée n'ont pas songé que les évêques ne pouvaient avoir la moindre relation entre eux avant de s'être adressé, selon l'usage, leurs lettres de communion. En cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, la haine a aveuglé les faussaires. La première lettre de Photius au pape est celle que nous venons de traduire.

Elle fut apportée à Rome avec une lettre de l'empereur. Nicolas Ier profita de cette occasion pour faire acte d'autorité suprême dans l'Eglise. Ce pape est un de ceux qui ont le plus contribué à développer l'œuvre d'Adrien Ier,

qui, le premier, conçut le projet de faire de l'évêque de Rome, l'empereur souverain de l'Eglise. Le jésuite Maimbourg [1], voulant louer Nicolas, affirme que : « pendant son pontificat de neuf années, il avait élevé le pouvoir papal à un degré qu'il n'avait point encore atteint, surtout à l'égard des empereurs, rois, princes et patriarches, qu'il traita avec plus de rudesse qu'aucun de ses prédécesseurs, à chaque fois qu'il se crut lésé dans les prérogatives de son pouvoir pontifical. » Ce fait est incontestable, mais le P. Maimbourg n'a aperçu ni l'importance historique de ce qu'il constatait, ni les funestes conséquences de ce développement du pouvoir papal. Il n'a pas vu non plus que ce développement prétendu n'était qu'un changement radical, et que, au neuvième siècle, la papauté n'était plus le patriarcat romain des huit premiers siècles.

Nicolas ignorait ce qui s'était passé à Constantinople lors de la déposition d'Ignace et de l'élection de Photius. Il sut seulement que Photius était laïque au moment de cette élection. Il est certain que plusieurs canons en Occident interdisaient les consécrations précipitées ; ces canons n'étaient pas reçus en Orient, et quoique l'usage y fût en faveur des ordinations données par degrés, l'histoire de l'Eglise prouve, par de nombreux exemples, qu'on s'élevait parfois au dessus des canons ou de l'usage, en faveur d'hommes d'un mérite distingué et en des circonstances graves. Il suffit de rappeler les noms d'Ambroise de Milan, de Nectaire, de Tarasios et de Nicéphore, de Constantinople, pour prouver que la consécration de Photius n'était pas sans précédents très vénérables. Mais Nicolas voulait se poser en arbitre suprême. Au lieu de différer modestement d'entrer en relation avec le nouveau patriarche jusqu'à plus ample informé, il répondit ainsi aux lettres de l'empereur et de Photius :

« Le Créateur de toutes choses a établi le Principat

[1] Maimb., *Histoire du schisme des Grecs.*

du divin pouvoir que le Créateur de toutes choses a accordé à ses apôtres choisis ; il en a établi la solidité sur la foi solide du Prince des apôtres, c'est-à-dire de Pierre, auquel il a accordé par excellence le premier siège. Car il lui a été dit par la voix du Seigneur : « Tu es pierre, « et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes « de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Pierre, qui a été nommé ainsi à cause de la solidité de la pierre qui est le Christ, ne cesse point d'affermir par ses prières l'édifice inébranlable de l'Eglise universelle, de manière qu'il s'empresse de réformer, par la règle de la vraie foi, la folie de ceux qui tombent dans l'erreur, et qu'il soutient ceux qui la consolident de peur que les portes de l'enfer, c'est-à-dire les suggestions des malins esprits et les attaques des hérétiques, ne parviennent à rompre l'unité de l'Eglise... [1] ».

Nicolas feint de croire ensuite que si Michel a envoyé à Rome, c'est qu'il voulait observer ce règlement établi par les Pères : « Que, sans le consentement du siège romain et du pontife romain, on ne devait rien terminer dans les discussions ».

Ce principe était admis en ce sens qu'une question de foi ne pouvait être définie sans l'adhésion des Eglises occidentales, qui était transmise ordinairement par le premier siège de ces contrées, mais non pas en ce sens que le consentement du siège particulier de Rome ou de son évêque était rigoureusement nécessaire. Nicolas s'appuyait ainsi sur une erreur et supposait à tort qu'elle était admise par l'empereur d'Orient. Sur ce dernier point, surtout, il savait à quoi s'en tenir. Il attaque ensuite l'élection de Photius en vertu des canons du concile de Sardique et des Décrétales des papes Célestin, Léon et Gélase, qu'il appelle *Docteurs de la foi catholique*. Il aurait pu remarquer qu'il ne s'agissait pas de la *foi*,

[1] Nicol., *Epist.* 2 et 3, dans la *Collection des Conciles*, par le P. Labbe, t. VIII; Nat. Alexand , *Hist. Eccl. Dissert.*, t. IV, *in Sæcul.*, IX.

mais d'une question disciplinaire, et que l'Orient n'avait pas, et avait le droit de ne pas avoir, sur ce point, la discipline de l'Occident. Adrien Ier avait défendu d'élever à l'avenir un laïque à l'épiscopat. Nicolas s'appuie sur ce précédent. Mais il n'examine pas si Adrien avait plus que lui, Nicolas, le droit de faire une pareille défense. « Nous VOULONS, ajoute-t-il, qu'Ignace se présente devant nos envoyés afin qu'il déclare pourquoi il a abandonné son peuple sans tenir compte des prescriptions de nos prédécesseurs les saints pontifes Léon et Benoît... Le tout sera transmis à notre autorité supérieure afin que nous définissions par l'autorité apostolique ce qu'il y aura à faire, afin que votre Eglise, qui est si ébranlée, soit à l'avenir stable et paisible. »

Suivant un usage qui était dès lors établi dans l'Eglise romaine, Nicolas n'était pas tellement préoccupé de ses devoirs de *pontife suprême* qu'il ne songeât aux intérêts matériels de son siège ; c'est pourquoi il écrit à l'empereur : « Rendez-nous le patrimoine de Calabre et celui de Sicile et tous les biens de notre Eglise, dont la possession lui était acquise et qu'elle était dans l'usage de régir par ses propres mandataires; car il est déraisonnable qu'un bien ecclésiastique servant au luminaire et aux offices de l'Eglise de Dieu nous soit ravi par un pouvoir terrestre ».

Voici donc le temporel déjà investi d'une consécration religieuse.

« Nous VOULONS, ajoute Nicolas (ce mot coule naturellement de sa plume à tout propos), NOUS VOULONS que la consécration soit donnée par notre siège à l'archevêque de Syracuse, afin que la tradition établie par les apôtres ne soit pas violée de notre temps. » Ce motif est vraiment singulier, pour ne pas dire plus. La Sicile fut soumise au patriarcat romain au quatrième siècle; depuis la chute de l'Empire, cette région était restée dans le domaine de l'empereur de Constantinople. Or, selon la règle admise de tout temps dans l'Eglise, les circonscriptions ecclé-

siastiques devaient suivre des modifications des circonscriptions civiles. Syracuse devait donc, en vertu de cette règle, relever de Constantinople et non de Rome. Nicolas *ne le voulait pas ;* mais les apôtres auxquels il en appelait n'avaient certainement jamais soumis le siège de Syracuse à celui de Rome [1].

La lettre à Photius n'est que l'abrégé de celle qui était adressée à l'empereur. Seulement, Nicolas évite de se servir des expressions ambitieuses que nous avons signalées dans cette dernière. Il ne s'adressa à Photius que comme à un simple laïque, sans lui donner aucun titre épiscopal, quoiqu'il le sût légitimement sacré. Cette affectation cachait cette pensée : qu'aucun évêque ne pouvait avoir le caractère de son ordre que par le consentement du pontife romain.

Les anciens papes ne tenaient un pareil langage ni aux empereurs, ni à leurs frères les évêques. Dans les circonstances où ils étaient obligés d'intervenir pour la défense de la foi ou de la discipline, ils ne se posaient pas en arbitres souverains, et ne s'attribuaient pas une autorité suprême ; ils en appelaient à la tradition, aux canons ; ne faisaient rien sans concile et ne mêlaient point les choses temporelles aux spirituelles. Nous avons remarqué les premiers pas de la papauté dans ses voies nouvelles, et ses tentatives pour abolir l'ancien droit. Nicolas I[er] se crut en état de faire, des nouvelles prétentions, autant de prérogatives anciennes et incontestables. Aussi mérite-t-il d'être placé entre Adrien I[er], le vrai fondateur de la papauté moderne, et Grégoire VII, qui l'a élevée à son plus haut période. Mais les Fausses Décrétales n'étaient pas connues en Orient. Nicolas I[er], au lieu d'invoquer les principes généraux des conciles œcuméniques, en appelait aux Décrétales de ses prédécesseurs, comme si les évêques de Rome avaient pu établir des lois universelles.

[1] Si le siège de Syracuse dépendait de Rome, Grégoire, évêque de ce siège n'avait pu être ni jugé ni condamné par Ignace. Ainsi tombent les récriminations élevées contre le consécrateur du patriarche Photius.

Photius lui rappela les vrais principes avec autant d'exactitude que de modération, dans sa deuxième lettre.

Les légats de Nicolas étant arrivés à Constantinople, on assembla, dans cette ville, un concile où se trouvèrent trois cent dix-huit évêques et auquel les légats assistèrent. Ignace comparut dans cette assemblée et il y fut solennellement déposé : 1° parce qu'il avait été choisi par la puissance temporelle et non pas élu selon les canons ; 2° parce qu'il était entré dans des complots et conjurations contre l'empereur. Les ennemis de Photius font de ces trois cent dix-huit évêques qui délibérèrent en public et en présence d'une foule considérable, autant de traîtres vendus à la cour. Nous avons peine à croire que tant d'évêques aient ainsi prostitué leur conscience sans qu'un seul d'entre eux n'ait eu de remords, sans que le peuple ait protesté contre une telle infamie. Il est difficile de croire à cette connivence de trois cent dix-huit évêques, entourés de la foule du clergé et du peuple ; il nous semble plus admissible de croire qu'Ignace, malgré ses vertus, avait été élevé au patriarcat moins par élection que par une influence puissante, et à cause de sa noblesse, comme on le lui reprochait, et qu'il s'était trouvé compromis, sans doute malgré lui, dans des intrigues politiques. Nous ne voyons aucune raison de suspecter la pureté de ses intentions, mais n'a-t-il pas été le jouet de quelques ambitieux? et n'est-ce pas à cause de leur funeste influence qu'il n'a pas imité la grandeur d'âme et l'abnégation vraiment épiscopale d'un Chrysostôme?

Ignace fut déposé ainsi pour la seconde fois par un grand concile (861). Il en appela au pape. Mais sa requête ne fut signée que de six métropolitains et de quinze évêques.

Dans ce concile on condamna de nouveau les Iconoclastes et l'on fit plusieurs canons relatifs au clergé et aux moines.

Après le concile les légats retournèrent à Rome. Peu de temps après leur arrivée, une ambassade impériale

apporta les Actes du concile et une lettre de Photius, conçue en ces termes :

« Au très saint entre tous et très sacré frère et co-ministre Nicolas, pape de l'ancienne Rome, Photius, évêque de Constantinople, la nouvelle Rome.

« Rien n'est plus vénérable et plus précieux que la charité, c'est l'opinion commune confirmée par les Saintes-Ecritures. Par elle ce qui est séparé est uni ; les luttes sont pacifiées ; ce qui est déjà uni et intimement lié est uni plus étroitement encore ; elle ferme toute issue aux séditions et aux querelles intestines ; car « elle ne pense « pas le mal, mais elle souffre tout ; elle espère tout, « elle supporte tout, et jamais, selon le bienheureux « Paul, elle n'est épuisée ». Elle réconcilie les serviteurs coupables avec leurs maîtres en faisant valoir, pour atténuer la faute, l'identité de la nature. Elle apprend aux serviteurs à supporter avec douceur la colère de leurs maîtres et les console de l'inégalité de leur condition par l'exemple de ceux qui ont également à en souffrir. Elle adoucit la colère des parents contre leurs enfants, et contre les murmures de ces derniers ; elle fait de l'amour paternel une arme puissante qui leur vient en aide et empêche au sein des familles ces déchirements dont la nature a horreur. Elle arrête facilement les discussions qui s'élèvent entre amis et elle les engage à conserver les bons rapports de l'amitié ; quant à ceux qui ont les mêmes pensées sur Dieu et sur les choses divines, quoiqu'ils soient séparés par l'espace et qu'ils ne se soient jamais vus, elle les unit et les identifie par la pensée et elle en fait de vrais amis ; et si par hasard l'un d'entre eux a élevé d'une manière trop inconsidérée des accusations contre l'autre, elle y remédie, et rétablit toutes choses, en resserrant le lien de l'union. »

Ce tableau des bienfaits de la charité était à l'adresse de Nicolas qui ne l'avait pas observée à l'égard de Photius et qui avait montré trop d'empressement pour lui faire des reproches. Le patriarche de Constantinople continue :

« C'est cette charité qui m'a fait supporter sans peine les reproches que Votre Sainteté Paternelle m'a lancés comme autant de traits ; qui m'a empêché de considérer ses paroles comme les fruits de la colère, ou d'une âme avide d'injures et d'inimitiés ; qui me les a fait envisager, au contraire, comme la preuve d'une affection qui ne sait rien dissimuler, et d'un zèle scrupuleux pour la discipline ecclésiastique, zèle qui voudrait que tout fût parfait. Car si la charité ne permet pas de considérer même le mal comme mal, comment permettra-t-elle de juger que telle chose est mal ? Telle est la nature de la vraie charité, qu'elle va jusqu'à regarder comme un bienfait, même ce qui nous cause de la peine. Mais puisque rien ne s'oppose qu'entre frères, ou entre pères et fils, on ne se dise la vérité (qu'y a-t-il en effet de plus amical que la vérité ?), qu'il me soit permis de vous parler et de vous écrire en toute liberté, non par le désir de vous contredire, mais avec l'intention de me défendre.

« Parfait, comme vous l'êtes, vous auriez dû considérer d'abord que c'est malgré nous que nous avons été traînés sous le joug, et, par conséquent, avoir pitié de nous, au lieu de nous faire des reproches ; ne pas nous mépriser, mais compatir à notre douleur. On doit en effet à ceux qui ont été violentés, pitié et bonté, et non pas injure et mépris. Or, nous avons souffert une violence telle que Dieu seul, qui connaît les choses les plus secrètes, la connaît ; nous avons été retenu malgré nous ; nous avons été gardé à vue, espionné, comme un coupable ; on nous a donné, malgré nous, des suffrages ; on nous a créé évêque, malgré nos larmes, nos plaintes, notre affliction, notre désespoir. Tout le monde sait qu'il en a été ainsi : car les choses ne se sont pas passées en secret, et l'excès de la violence que j'ai subie a été si public que tout le monde en a eu connaissance. Quoi ! ne faut-il pas plaindre et consoler autant que possible ceux qui ont souffert de telles violences, plutôt que de les attaquer, de les maltraiter, de les charger d'injures ?

J'ai perdu une vie tranquille et douce; j'ai perdu ma gloire (puisqu'il en est qui aiment la gloire mondaine), j'ai perdu mes chers loisirs, mes relations si pures et si agréables avec mes amis, ces relations d'où le chagrin, la ruse et les reproches étaient exclus. Personne ne m'avait pris en haine; moi, je n'accusais, je ne haïssais personne, ni étrangers, ni indigènes; je n'avais rien contre ceux qui avaient le moins de rapports avec moi, à plus forte raison contre mes amis. Je n'ai jamais causé à personne un chagrin qui ait donné occasion de me faire un outrage, excepté dans les dangers que j'ai courus pour la cause de la religion[1]. Personne non plus ne m'a offensé assez gravement pour que je me sois porté à son égard jusqu'à l'injure. Tous étaient bons pour moi. Quant à ma conduite, je dois garder le silence, mais chacun proclame ce qu'elle a été. Mes amis m'aimaient plus que leurs parents; quant à mes parents, ils m'aimaient plus que les autres membres de la famille, et savaient que c'était moi qui les aimait le mieux. »

Les ennemis de Photius eux-mêmes sont forcés de convenir que sa vie était celle d'un homme dévoué à l'étude; qu'il était en possession, comme premier secrétaire d'Etat, des plus grands honneurs qu'il pût ambitionner. Comment concilier ces aveux avec cet amour effréné de l'épiscopat qu'ils lui prêtent? On est mieux dans la vérité en acceptant ses lettres comme la véritable expression de ses sentiments. Il a résisté autant qu'il a pu à sa promotion, et ce n'est que la volonté de l'empereur et celle de Bardas qui l'ont obligé d'accepter un siége que personne, mieux que lui, ne pouvait occuper[2].

Photius, après avoir fait un parallèle aussi vrai qu'éloquent entre les douceurs de sa vie de savant et les soucis

[1] Photius fait allusion ici à la résistance qu'il opposa aux empereurs iconoclastes et à leurs partisans.

[2] Lorsque nous analyserons la correspondance de Photius on ne pourra plus douter de la sincérité et de la noblesse de sentiments du saint et docte patriarche.

de la vie nouvelle qu'on lui avait imposée, continue ainsi :

« Mais pourquoi revenir sur ces choses que j'ai déjà écrites ? Si l'on m'a cru, on m'a fait injure en n'ayant pas pitié de moi ; si l'on ne m'a pas cru, on ne m'a pas fait une moindre injure, en n'ajoutant pas foi à mes paroles lorsque je disais la vérité. D'un côté comme de l'autre, je suis donc malheureux. Je reçois des reproches d'où j'attendais de la consolation et des encouragements : la douleur s'ajoute ainsi à la douleur. — Il ne fallait pas, me dit-on, que l'on vous fît injure. Mais dites cela à ceux qui me l'ont faite. — Il ne fallait pas que l'on vous fît violence. — La maxime est bonne, mais qui mérite votre reproche ? Ne sont-ce pas ceux qui ont fait violence ? Qui sont ceux qui méritent pitié ? Ne sont-ce pas ceux qui ont été violentés ? Si quelqu'un laissait en paix ceux qui ont fait violence pour retomber sur celui qui l'a subie, je pouvais espérer de votre justice que vous le condamneriez.

« Les canons de l'Eglise, dit-on, ont été violés parce que, du rang des laïques, vous êtes monté au faîte du sacerdoce. Mais qui les a violés ? Est-ce celui qui a fait violence, ou celui qui a été entraîné de force et malgré lui ? — Mais, il eût fallu résister. — Jusqu'à quel degré ? — J'ai résisté, et plus même qu'il n'eût fallu. Si je n'avais craint d'exciter de plus grandes tempêtes, j'eusse résisté encore, et jusqu'à la mort. Mais quels sont ces canons que l'on prétend avoir été violés ? Ce sont des canons que, jusqu'à ce jour, l'Eglise de Constantinople n'a pas reçus. On transgresse des canons quand on a dû les observer ; mais lorsqu'ils ne vous ont pas été transmis, vous ne commettez aucun péché en ne les observant pas.

« J'en ai assez dit, et même plus qu'il n'était opportun. Car je ne prétends ni me défendre ni me justifier. Comment vouloir me défendre lorsque la seule chose que je désire est d'être délivré de la tempête, d'être déchargé du poids qui m'accable ? C'est à ce point que j'ai désiré ce

siège, à ce point que je veux le retenir. — Mais si le siège épiscopal vous est à charge aujourd'hui, il n'en a pas été ainsi au commencement? — Je m'y suis assis malgré moi, j'y reste malgré moi. La preuve, c'est que, dès le commencement, on me fit violence, c'est que dès le commencement j'ai voulu, comme aujourd'hui je voudrais, le quitter. — Mais si l'on devait m'écrire des choses polies, on ne pouvait m'écrire avec bonté et me louer. — Nous avons reçu tout ce qui nous a été dit avec joie et en rendant grâces au Dieu qui gouverne l'Eglise. — On m'a dit : « Vous avez été tiré de l'ordre des « laïques, ce n'est pas là un acte louable ; c'est pourquoi « nous sommes indécis, et nous avons ajourné notre con- « sentement jusqu'après le retour de nos apocrisiaires[1] ». Il valait mieux écrire : « Nous ne consentons pas du « tout, nous n'approuvons pas, nous n'acceptons pas et « nous n'accepterons jamais. Celui qui s'est offert pour ce « siège, qui a acheté l'épiscopat, qui n'a pas eu pour lui « de vrais suffrages, c'est un homme mauvais sous tous « rapports. Quitte ce siège et la charge de pasteur ». Celui qui m'eût écrit ainsi m'eût écrit des choses agréables, quoique fausses pour la plupart. Mais fallait-il que celui qui avait souffert l'injure en entrant dans l'épiscopat, la souffrît encore en le quittant? que celui qui y avait été poussé violemment en fût repoussé avec plus de violence encore? Celui qui aurait de tels sentiments, de telles pen-

[1] M. l'abbé Jager, dans sa prétendue *Histoire de Photius* (liv. III, page 64, édit. 1854), a pris cette analyse de la lettre de Nicolas comme une assertion de Photius. Il met donc en note : *Nouveau mensonge!* Il avait mis auparavant, et dans la même page, ces deux mots : *Impudent mensonge! — C'est mentir de nouveau!* Pour caractériser les affirmations de Photius, disant qu'il restait malgré lui sur le siège de Constantinople et qu'il n'aspirait qu'à le quitter. Ces notes de Jager sont indignes d'un écrivain qui se respecte. De plus, avant de reprocher un troisième mensonge à Photius, cet écrivain aurait dû se donner la peine de comprendre ses paroles ; il n'eût pas ainsi pris pour une assertion personnelle de Photius, l'analyse de la lettre du pape qui avait bien dit en effet qu'il ajournerait son consentement jusqu'au retour de ses envoyés.

sées, n'aurait guère souci de repousser la calomnie qui n'a d'autre but que de lui arracher le siège épiscopal. Mais c'est assez sur ce sujet. »

Dans le reste de sa lettre, Photius explique fort au long qu'une Eglise ne doit pas condamner les usages d'une autre, pourvu que ces usages ne soient contraires ni à la foi ni aux canons des conciles généraux. Il justifie son ordination par cette règle et par l'exemple de ses saints prédécesseurs Nectaire, Tarasios, Nicéphore, et par ceux de saint Ambroise; de saint Grégoire, père du Théologien ; de Thalassius de Césarée. Il expose à Nicolas que dans le dernier concile tenu en présence de ses légats on a adopté plusieurs des règles disciplinaires qu'il avait indiquées et qui ont paru utiles. Il loue le pape de son amour pour le maintien des canons et l'en félicite d'autant plus, qu'ayant *la primauté*, son exemple était plus puissant. Il prend de là occasion pour lui exposer, en finissant, qu'un grand nombre de coupables s'enfuient à Rome, sous prétexte de pèlerinage, pour y cacher leurs crimes sous une fausse apparence de piété. Il le prie donc d'observer sur ce point les canons qui prescrivent à chaque évêque de ne recevoir à la communion que ceux qui sont munis des lettres de recommandation de leur propre évêque.

Dans tous les temps on a ainsi reproché à Rome de servir de refuge aux criminels hypocrites. L'Eglise de France écrivit souvent aux papes dans le même sens que le fit Photius en cette occasion.

La lettre de ce patriarche ne pouvait pas être agréable à Nicolas; car, sous des formes polies et élégantes, elle contenait de justes leçons. Photius n'y dit pas un mot blessant ; il n'use pas de son titre honorifique de patriarche *œcuménique;* il reconnaît *la primauté* du siège de Rome; mais il ne flatte point l'ambition de la papauté nouvelle ; il ne s'abaisse pas, et sa douceur n'exclut point la fermeté. Un tel adversaire était plus redoutable pour Nicolas qu'un homme emporté et ambitieux. Au lieu de

lui disputer les droits qu'il s'attribuait sur certaines Eglises du patriarcat de Constantinople, il lui dit : « Nous vous les aurions cédées si cela eût dépendu de nous ; mais, comme il s'agit de pays et de limites, c'est une affaire qui regarde l'Etat. Pour moi, je voudrais non seulement rendre aux autres ce qui leur appartient, mais céder encore une partie des anciennes dépendances de ce siège. J'aurais obligation à celui qui me déchargerait d'une partie de mon fardeau. »

On ne pouvait mieux répondre à un pape qui ne songeait qu'à étendre son pouvoir par tous les moyens. Mais Nicolas ne profita pas de cette leçon aussi juste que modérée. Il ne voulut croire ni à ses légats, ni aux actes du concile qui lui furent présentés. Il déclara même à l'ambassadeur Léon, qui lui avait été envoyé, qu'il n'avait pas envoyé ses légats pour déposer Ignace ou pour approuver la promotion de Photius ; qu'il n'avait jamais consenti et ne consentirait jamais ni à l'un ni à l'autre.

Nicolas se posait ainsi en arbitre de la légitimité des évêques, oubliant que, d'après les canons, il n'avait que la liberté d'entrer en communion avec l'un ou avec l'autre. On comprenait qu'avant d'entrer en relation avec Photius il avait besoin de renseignements positifs sur la légitimité de son élection ; mais, suivant les lois de l'Eglise, cette légitimité ne dépendait pas de la volonté papale, mais bien du jugement prononcé contre Ignace et de l'élection régulière de Photius. Un concile de trois cent dix-huit évêques avait publiquement approuvé cette élection et la déposition d'Ignace. Les légats en avaient été témoins ; ils rendaient témoignage de ce qu'ils avaient vu et entendu : c'était bien assez, ce semble, pour décider Nicolas à accorder sa communion à un évêque qui, par ses mœurs vénérables et sa science, était bien digne de l'épiscopat. Mais, en prenant le parti d'Ignace, Nicolas faisait acte d'autorité souveraine. Cette perspective flattait trop ses penchants pour qu'il pût y renoncer. Il réunit donc le clergé de Rome pour désavouer solennellement

ses légats. Il adressa ensuite à l'empereur, à Photius et à toute l'Eglise orientale, des lettres qui sont autant de monuments de son orgueil. Nous devons les faire connaître, afin que l'on puisse en comparer la doctrine avec celle des huit premiers siècles, et acquérir ainsi la conviction que la papauté avait abandonné cette dernière pour y substituer un système autocratique que l'Eglise orientale ne pouvait accepter [1]. Au commencement de sa lettre à l'empereur Michel, il suppose que ce prince s'est adressé : « à la sainte, catholique et apostolique Eglise romaine, chef (tête) de toutes les Eglises, qui suit dans tous ses actes les pures autorités des saints Pères », afin de savoir à quoi s'en tenir dans les affaires ecclésiastiques.

Nicolas ne laissait échapper aucune occasion de répéter ces phrases sonores qui prouvent tout le contraire de ce qu'il affirmait, car les Pères les ignoraient complètement. Venant à la cause d'Ignace, il se plaint « de ce que l'on avait prononcé contre lui une sentence contrairement *à ses ordres*; que non seulement on n'avait rien fait de ce qu'il *avait prescrit*, mais qu'on avait fait tout le contraire. Donc, ajoute-t-il, puisque vous soutenez Photius et que vous rejetez Ignace sans le jugement de Notre Apostolat, nous voulons que vous sachiez bien que nous ne recevons pas Photius et que nous ne condamnons pas le patriarche Ignace ».

C'était bien là parler en maître. Il s'applique ensuite à trouver des différences de détail entre la promotion de Nectaire et d'Ambroise et celle de Photius. Mais ces différences, alors même qu'on les admettrait telles qu'il les présente, n'étaient pas de nature à annuler une loi positive, si on l'avait considérée comme absolue et non susceptible d'exceptions.

Sa lettre *au très prudent homme Photius* commence de cette manière solennelle :

[1] Nicol., *Epist.* 5 et 6.

« Après que Notre-Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, qui était vrai Dieu avant les siècles, eut daigné sortir du sein de la Vierge pour notre rédemption et apparaître vrai homme dans le monde, il confia au bienheureux Pierre, prince des apôtres, le pouvoir de lier et de délier au Ciel et sur la terre, et le droit d'ouvrir les portes du royaume céleste ; il a daigné établir sa sainte Eglise sur la solidité de la foi de cet apôtre, selon cette parole de vérité : *En vérité, je te le dis : tu es Pierre, et sur cette pierre je construirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.* »

Tel est le grand argument sur lequel la papauté moderne s'est toujours appuyée. Elle rejette ouvertement l'interprétation traditionnelle et catholique de ces paroles divines ; elle fait, de droits accordés à tous les apôtres en commun, un droit exclusif et personnel pour saint Pierre ; elle se pose, contrairement à toutes les règles ecclésiastiques et en vertu d'un arbitraire sacrilège, comme unique héritière de prérogatives chimériques, et elle prétend, sur ces bases mensongères et fragiles, établir l'édifice de son autocratie universelle. Telle était la prétention que Nicolas opposait à Photius ; et l'on voudrait que ce patriarche, qui connaissait l'antiquité ecclésiastique, se fût soumis à une telle autorité ! Son devoir était de protester comme il le fit ; et plût à Dieu que tous les évêques de l'Eglise catholique eussent imité son courage aussi ferme que modéré et pur !

Voici le commentaire que fait Nicolas des paroles évangéliques qu'il a citées : « Selon cette promesse, par le ciment de la sainte institution apostolique, les fondements de l'édifice, composés de pierres précieuses, commencèrent à s'élever ; et, grâce à la clémence divine, et par le zèle des constructeurs et la sollicitude de l'autorité apostolique, à s'élever jusqu'au faîte pour durer toujours,

sans avoir rien à craindre de la violence des vents. Le bienheureux Pierre, prince des apôtres et portier du royaume céleste, a mérité dans cet édifice *la primauté*, comme tous les orthodoxes le savent et comme il a été déclaré tout à l'heure ». Personne, en effet, parmi les orthodoxes, ne nie *la primauté* de saint Pierre ; mais cette primauté lui donnait-elle une autorité suprême? Non, répond la tradition catholique. Oui, répond Nicolas, qui continue ainsi : « Après lui (saint Pierre), *ses Vicaires* servant Dieu avec sincérité, délivrés des ombres des ténèbres qui empêchent de marcher dans le droit chemin, ont reçu d'une manière plus élevée le soin de paître les brebis du Seigneur, et ont accompli ce devoir avec soin. Parmi eux, la miséricorde du Dieu Tout-Puissant a daigné compter Notre Petitesse ; mais nous tremblons à la pensée que nous répondrons *avant tous* et *pour tous* à Jésus-Christ lorsqu'il demandera compte à chacun de ses œuvres.

« Or, comme tous les croyants demandent la doctrine à cette sainte Eglise romaine qui est le chef (la tête) de toutes les Eglises ; qu'ils lui demandent l'intégrité de la foi ; que ceux qui en sont dignes et qui sont rachetés par la grâce de Dieu lui demandent l'absolution de leurs crimes, il faut que nous, qui en avons reçu la charge, nous soyons attentifs, que nous ayons toujours l'œil sur le troupeau du Seigneur, d'autant plus qu'il en est qui veulent toujours le déchirer par des morsures cruelles... Il est constant que la sainte Eglise romaine, par le bienheureux apôtre Pierre, prince des apôtres, qui a mérité de recevoir de la bouche du Seigneur *la primauté des Eglises*, est le chef (la tête) de toutes les Eglises ; que c'est à elle qu'il faut s'adresser pour connaître la rectitude et l'ordre qui doivent être suivis en toutes choses utiles, et dans les institutions ecclésiastiques qu'elle maintient d'une manière inviolable et irréfragable dans le sens des règles canoniques et synodales et des saints Pères. Il suit de là que ce qui est rejeté par les Recteurs de ce

siège, de leur pleine autorité, doit être rejeté nonobstant toute coutume particulière ; et que ce qui est ordonné par eux doit être accepté fermement et sans hésitation. »

Ainsi Nicolas opposait son autorité souveraine aux règles suivies de toute antiquité par l'Eglise et que Photius lui avait exposées. Il cherche ensuite à trouver des différences de détail dans les élections de Nectaire, d'Ambroise et de Tarasios et celle de Photius. Il ne réussit pas mieux sur ce point que dans sa lettre à l'empereur Michel, et il passe sous silence les autres exemples mentionnés par Photius.

Dans ses lettres aux patriarches et aux fidèles de l'Orient [1], Nicolas exprime la même doctrine sur son autocratie. *Il ordonne* aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, de faire connaître à leurs fidèles la décision du siège apostolique.

Ignace, en appelant à Nicolas du jugement rendu contre lui, avait trop flatté l'orgueil de ce pape. Il suffira, pour le prouver, de citer cette suscription de son acte d'appel : « Ignace, opprimé par la tyrannie, etc., à Notre Très Saint Seigneur et très bienheureux président, patriarche de tous les sièges, successeur de saint Pierre, prince des apôtres, Nicolas, pape œcuménique, et à ses très saints évêques et à la très sage Eglise romaine *universelle* [2]. » Saint Grégoire le Grand eut rejeté de pareils titres comme autant d'*inventions diaboliques* ; nous l'avons vu par ses lettres à Jean le Jeûneur ; mais la papauté de saint Grégoire le Grand n'existait plus : elle avait cédé la place à une institution politico-ecclésiastique dont *le pouvoir* était l'unique préoccupation. Ignace, en flattant l'ambition de Nicolas, ne pouvait qu'avoir raison aux yeux de ce pape. Photius, qui s'en tenait à l'ancienne

[1] Nicol., *Epist.* 1 et 4.

[2] V. *Libel. Ignat.*, dans la *Collection des Conciles* du P. Labbe, t. VIII. Plusieurs érudits doutent de l'authenticité de cette pièce. Nous avons peine à croire qu'Ignace, malgré ses bons rapports avec Rome, ait pu s'adresser au pape dans la forme qu'on vient de lire.

doctrine, qui regardait l'évêque de Rome uniquement comme *premier* évêque sans lui accorder aucune autorité personnelle, devait avoir tort. Aussi, sans autre examen, Nicolas prononça-t-il anathème et déposition contre lui dans un concile qu'il tint à Rome au commencement de l'année 863. « *Nous le déclarons*, dit-il, privé de tout honneur sacerdotal et de toute fonction cléricale, par l'autorité du Dieu Tout-Puissant, des apôtres saint Pierre et saint Paul, de tous les saints, des six conciles généraux et *du jugement que le Saint-Esprit prononce par nous* [1] ». Il osa, dans la sentence, accuser Photius lui-même des mauvais traitements dont Ignace avait été l'objet. C'était une calomnie, puisée dans les dénonciations des ennemis de Photius et qui a été répétée depuis par tous les écrivains romains qui ont eu à parler des différends entre ce patriarche et Nicolas [2]. On voit, du reste, par tout ce que fit ce pape, qu'il était décidé à ne tenir compte, en faveur de Photius, d'aucune preuve, d'aucune considération. Pour lui, quelques moines, partisans d'Ignace, qui étaient venus à Rome, étaient une autorité plus grande qu'un concile composé de trois cent dix-huit évêques, d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de moines, et délibérant en présence d'une foule immense de peuple. Il faut bien convenir que la conduite de Nicolas avait un tout autre motif que la défense d'Ignace

[1] *Collection des Conciles*, du P. Labbe, t. VIII.

[2] Nous n'avons point tenu compte de tout ce qui est raconté par les ennemis de Photius touchant les souffrances d'Ignace : 1° parce que ces détails ne font rien à la question principale ; 2° parce que ces récits sont empreints d'une évidente exagération ; 3° parce que Photius n'en doit pas être responsable vis-à-vis de l'histoire. Ignace ne s'est-il pas attiré la haine de Bardas pour son zèle trop peu prudent, par ses procédés à l'égard de Grégoire de Syracuse, par ses sentiments hostiles au gouvernement ? Ce sont là autant de questions sur lesquelles on ne pourrait l'innocenter complètement même à l'aide des récits de ses partisans. On peut même dire que ces récits passionnés le compromettent par leurs exagérations. Le refus qu'il fit de se démettre a provoqué contre lui les violences de Bardas, nous ne le nions pas, quoique les détails de ces violences présentent un caractère peu propre à nous les faire admettre complètement. Mais

ou la justice de sa cause. Il se croyait *dépositaire de l'autorité divine* et l'*organe du Saint-Esprit*. À ce titre, il s'attribuait tous les droits. Mais les conciles généraux qu'il invoquait pour appuyer sa condamnation avaient statué qu'un évêque ne pouvait être ni jugé ni condamné que par ses comprovinciaux, et ils n'avaient pas attribué à celui de Rome plus d'autorité qu'aux autres. Quant aux prétentions de Nicolas à l'autorité divine, on sait à quoi s'en tenir sur ce point, et ses raisonnements sont dignes de la thèse qu'il voulait établir.

L'empereur Michel, en apprenant la décision du concile de Rome, écrivit à Nicolas une lettre pleine de menaces et de mépris (864). Il va sans dire que les ennemis de Photius la lui attribuent sous prétexte que l'empereur ne songeait qu'à ses plaisirs. Cette raison, à leurs yeux, est démonstrative. Nicolas répondit à l'empereur d'Orient une lettre fort longue, pleine de faits apocryphes, de faux raisonnements et des erreurs historiques les plus grossières. On voit, par cette lettre, que l'empereur avait opposé aux prétentions papales une foule de faits qui réduisaient la primauté de l'évêque de Rome à ses justes proportions ; Nicolas les discute d'une manière superficielle ; ses raisonnements portent à faux, et il confond quelques démarches de circonstance avec la recon-

Photius a-t-il été complice de ces violences? Nous répondons négativement. D'abord, parce que les écrivains impartiaux ne les lui attribuent d'aucune façon, et parce que lui-même a protesté, dans ses lettres à Bardas, contre les violences exercées contre ses adversaires. Nous avons donné une de ces lettres et nous en trouverons de nouvelles preuves en analysant la correspondance entière si digne d'un grand et saint évêque. N'y aura-t-il que pour Photius qu'une correspondance intime ne sera pas un document digne de foi? Les historiens romains prétendent qu'il a écrit ses lettres à Bardas par hypocrisie. Mais les écrivains impartiaux et indépendants qui les confirment étaient-ils aussi des hypocrites? Croira-t-on que les ennemis déclarés de Photius aient eu seuls le privilège de dire la vérité en parlant de lui? S'il faut juger l'homme sur le témoignage de ses ennemis, qui aura jamais été innocent? Par ce système on prouverait que le Christ lui-même a été digne de mort.

naissance de l'autorité absolue qu'il s'attribuait. Voici un exemple de ses faux raisonnements :

« Il faut observer que le concile de Nicée, non plus que tout autre concile, n'a accordé aucun privilège à l'Eglise romaine, laquelle savait que, dans la personne de Pierre, *elle avait mérité les droits de tout pouvoir d'une manière complète, et qu'elle avait reçu le gouvernement de toutes les brebis du Christ*[1] ». Il appuie cette opinion sur un témoignage du pape Boniface. « Si, continue-t-il, on examine attentivement les décrets du concile de Nicée, on trouvera certainement que ce concile n'a concédé aucune augmentation à l'Eglise romaine ; mais que plutôt il a pris exemple sur elle dans ce qu'il accordait à l'Eglise d'Alexandrie. » Nicolas n'ajoute pas que le concile avait regardé l'autorité du siège romain sur les Eglises suburbicaires comme fondée uniquement *sur la coutume* et non *sur le droit divin ;* il ne remarque pas non plus que si *l'on accordait* à l'Eglise d'Alexandrie une autorité *analogue* à celle de Rome, on convenait par là même que cette dernière n'avait rien de divin, puisqu'un concile ne peut accorder d'autorité divine.

C'est avec cette force de raisonnement que Nicolas répond à toutes les objections de son adversaire contre l'autocratie papale.

Il termine en distinguant les deux domaines dans lesquels devaient agir le sacerdoce et l'empire. Si Michel avait besoin de savoir qu'il n'avait aucun droit sur les choses ecclésiastiques, la papauté elle-même ne devait-elle pas comprendre qu'elle n'avait aucun droit sur les choses temporelles ?

L'Eglise orientale devait protester contre les entreprises de Nicolas. Elles étaient contraires à l'ancien droit. Les ultramontains sont obligés d'en convenir, quoique d'une manière indirecte. Un écrivain[2] qui se pré-

[1] *Quæ in Petro noverat eam totius jura potestatis pleniter meruisse cunctarum Christi ovium regimen accepisse.*

[2] Jager. *Histoire de Photius*, liv. IV, p. 114, édit. 1854.

tend historien de Photius, et qui n'a accepté comme véridiques que les assertions des ennemis déclarés de ce patriarche, a été obligé, par l'évidence, de s'exprimer ainsi : « Le schisme a mis au grand jour les doctrines relatives à la primauté du Saint-Siège. *Jamais* ses prérogatives n'ont été mieux établies que dans la lutte du pape Nicolas... contre les schismatiques photiens ». Peut-on croire que, jusqu'au neuvième siècle, il ne s'était présenté aucune occasion de mettre en évidence ces prérogatives, si elles avaient, en effet, appartenu au siège de Rome? Les faits que nous avons exposés précédemmont répondent assez éloquemment à cette question. Certes, des questions plus importantes que la déposition d'un évêque avaient été agitées entre l'Orient et l'Occident, depuis l'origine de l'Eglise, et ces questions, au lieu de mettre en relief l'autorité papale, l'avaient réduite à ses justes limites. Mais, au neuvième siècle, les circonstances étaient changées; la papauté avait sacrifié l'ancienne doctrine catholique à ses rêves ambitieux, et elle profitait de toutes les circonstances pour faire passer en usage une autocratie spirituelle aussi contraire aux Saintes-Ecritures qu'à l'enseignement des Pères et des conciles.

Fort de l'ancien droit, Photius regarda comme nulles les excommunications de Nicolas et continua à remplir ses devoirs épiscopaux avec un zèle et un dévouement que ses ennemis dénaturent avec une insigne mauvaise foi.

Dès que Photius fut assis sur sa chaire patriarcale, il s'applique à réparer les ruines dont les iconoclastes avaient couvert Constantinople. Les églises et les monastères avaient été ravagés,' les vases et les ornements sacrés avaient été dispersés et détruits; les images avaient été profanées et brûlées. Une opinion qui avait été si longtemps triomphante n'avait pu disparaitre tout à coup malgré les anathèmes dont elle avait été frappée. Beaucoup d'iconoclastes secrets existaient encore et se

contentaient de dissimuler leurs erreurs ; quelques-uns mêmes osaient élever des objections théologiques contre le culte des images, comme on le voit dans la correspondance du grand patriarche ; ces iconoclastes ne virent pas avec satisfaction élever sur le siège de Constantinople, le neveu de Tarasios leur grand adversaire, un membre d'une famille qui s'était toujours distinguée par son amour pour l'orthodoxie. Photius, ainsi que son père, avait souffert pour la foi.

Le nouveau patriarche montra donc un zèle fort actif pour réparer les dévastations dont les iconoclastes s'étaient rendus coupables. Il se fit ainsi beaucoup d'ennemis ; mais il ne s'en préoccupait guère et continuait avec persévérance une œuvre à laquelle il attachait la plus haute importance.

Mais tandis que le saint patriarche s'y appliquait, une peuplade slave connue sous le nom de Rouss[1] se dirigea vers Constantinople pour la piller. Ils habitaient la région que l'on appelle aujourd'hui Bessarabie et les provinces dont Kiew était la capitale. Leurs ancêtres avaient été évangélisés, mais le christianisme n'avait pas fait de progrès chez eux. A l'époque où ils conçurent le projet de piller Constantinople, ils avaient à leur tête deux chefs nommés Oskold et Dir. Ils envahirent le Bosphore avec deux cents barques armées[2], dévastèrent les rivages et les îles de la Propontide, et naviguèrent vers Constantinople. Leur approche répandit l'effroi dans cette ville.

Le patriarche passa la nuit en prières ; tous les habitants frappés de terreur unissaient leurs prières aux siennes. L'empereur Michel se rendit aussi à l'église. Dès le matin Photius sortit de l'église, portant une image de la sainte Vierge, et se dirigea processionnellement vers

[1] D'après Nestor, le plus ancien chroniqueur russe, ses compatriotes ne prirent le nom de Rouss que vers l'an 862. Il ne dit pas à quelle occasion et pour quel motif.

[2] V. Leo Grammat., Constant. Porphy. Zonar, Nicétas, Nestor et Manasses, *Chron.*

la mer. L'empereur et le peuple le suivaient chantant des hymnes pour implorer la miséricorde divine. Arrivé sur le bord de la mer, Photius plongea l'image de la Vierge dans les flots, et aussitôt une tempête terrible dispersa les barques des Rouss. Oskold et Dir effrayés de cet événement se déclarèrent chrétiens et demandèrent un évêque et des prêtres pour les instruire.

Photius était depuis longtemps préoccupé de la conversion des Slaves au christianisme. Il choisit aussitôt un évêque et des prêtres qui partirent pour Kiew, capitale des Rouss. A leur arrivée, Oskold et Dir convoquèrent une grande assemblée pour discuter la question religieuse et décider si l'on devait abandonner la vieille religion des ancêtres. On introduisit l'évêque et on lui demanda ce qu'il avait à dire à l'assemblée. L'évêque ouvrit l'Evangile et se mit à parler du Christ, de ses miracles, de sa vie, et des miracles des hommes justes de l'Ancien-Testament. Encore sous l'impression de la terrible tempête qu'ils considéraient comme un miracle, les Rouss en demandèrent un, analogue à celui des trois jeunes gens jetés dans la fournaise. « Si tu jettes ton livre dans le feu, dirent-ils, et s'il ne brûle pas, nous croirons à ce que tu nous a enseigné. » Alors l'évêque éleva les yeux au ciel et dit : « Seigneur, glorifie ton nom devant ce peuple » et il deposa le saint livre sur un brasier qui avait été préparé. Le feu détruisit l'enveloppe du livre, mais le texte n'éprouva aucune atteinte. Frappés de ce prodige, plusieurs des assistants demandèrent le baptême. Mais la plupart restèrent païens et formèrent une conjuration à la tête de laquelle se mit Oleg, fanatiquement dévoué aux superstitions des ancêtres.

On peut croire que cet événement eut un grand retentissement parmi tous les Slaves. Les Khazares, voisins des Rouss, envoyèrent à Constantinople pour demander des prêtres capables de les instruire dans leur propre langue, qui était le slave, comme pour toutes les peuplades de même origine.

Le roi des Khazares comprenait que des apôtres initiés à la langue slave, pourraient seuls donner à son peuple une vraie connaissance du christianisme.

L'empereur Michel ayant reçu sa députation, résolut d'y donner suite, de concert avec le patriarche Photius. Ils jetèrent les yeux sur les deux frères Cyrille et Methodius, nés à Thessalonique où la langue slave était parlée aussi bien que le grec. Les deux frères, comme nous l'avons dit, s'étaient distingués aux écoles de Constantinople, dirigées par le docte Léon, leur ancien archevêque[1]. Après avoir étudié, Cyrille était devenu prêtre et Methodius gouverneur d'un district de la province de Thessalonique. Bientôt Methodius quitta ce poste et alla s'enfermer au monastère du Mont-Olympe. Cyrille, le plus jeune, après avoir brillé à Constantinople par sa science, s'était retiré dans un monastère près de la mer de Marmara ; puis, il alla retrouver son frère au Mont-Olympe. C'est là sans doute qu'ils approfondirent la langue slave qu'ils avaient apprise dès leur enfance et qui était peut-être leur langue maternelle, car plusieurs chroniqueurs affirment qu'ils étaient slaves. Ils adoptèrent un alphabet dont les caractères étaient à peu près les mêmes que les caractères grecs auxquels ils en ajoutèrent plusieurs pour écrire certains mots dont la prononciation ne se prêtait pas aux lettres grecques. Ils firent ensuite une grammaire, et firent de la langue slave, une langue qu'il était possible, non seulement de parler, mais encore d'écrire. Ils traduisirent dans cette langue la Sainte-Ecriture, la liturgie de saint Jean Chrysostôme et plusieurs livres ecclésiastiques.

Ils se livraient, au Mont-Olympe, à ces travaux, lorsque le patriarche Photius les fit venir à Constantinople pour leur faire connaître la demande du roi des Khazares[1]. Les deux frères acceptèrent avec empresse-

[1] Cyrille y était connu sous le nom de Constantin-le-Philosophe.

[1] *Vit. Constant.;* Nest. *Chron. Vit. Clement.;* Translat. s. Clement.

ment la mission qui leur était confiée et partirent pour les rivages de la mer Noire. Ils s'arrêtèrent d'abord à Kherson où ils trouvèrent les reliques de saint Clément, disciple des apôtres et troisième évêque de Rome. Ce saint avait été exilé dans ces contrées par Trajan. Ils déposèrent les reliques dans l'église de Kherson, s'embarquèrent sur la mer d'Azof et arrivèrent chez le khan des Khazares. On les accueillit avec honneur; mais leurs succès ne furent pas très grands. La plupart des Khazares restèrent païens ou israélites. Cependant un certain nombre devinrent chrétiens, et le khan écrivit à l'empereur qu'il permettait la prédication du christianisme dans ses Etats. Les deux apôtres retournèrent à Constantinople rapportant avec eux les reliques de saint Clément.

Leur mission terminée, ils s'apprêtaient à retourner à leur monastère, lorsque Bogoris, roi des Bulgares, se montra disposé à recevoir le baptême. Sa sœur qui avait été captive à Constantinople et y avait embrassé le christianisme avait beaucoup contribué à donner à Bogoris le désir de se faire chrétien.

Instruit de ces bonnes dispositions, l'empereur Michel et Photius lui envoyèrent des prêtres pour les instruire. Parmi ces apôtres étaient les deux frères Cyrille et Methodius, qui, de retour de leur mission chez les Khazares, trouvaient ainsi l'occasion de continuer leurs travaux apostoliques[1]. Un grand nombre de Bulgares se convertirent au christianisme, et Photius écrivit à *son cher fils*, le roi Bogoris, qui avait pris le nom de Michel à son baptême, une lettre que l'on peut placer parmi les plus belles œuvres de la littérature chrétienne.

Cette lettre est divisée en deux parties : l'une relative à la doctrine; l'autre à la morale.

Il lui fait observer qu'il lui a enseigné la doctrine pri-

[1] En diverses chroniques où l'on mentionne la conversion des Bulgares, on cite un moine du nom de Methodius qui aurait fait pour le roi un tableau représentant le jugement dernier. Ne serait-ce pas Methodius frère de Cyrille?

mitive telle que les apôtres l'ont enseignée, sans altération, sans souillure ; la doctrine céleste et orthodoxe telle que les sept conciles œcuméniques l'ont transmise. Il fait, de ces sept vénérables assemblées, un tableau d'une admirable exactitude, tant au point de vue historique qu'au point de vue dogmatique. On sent que le docte patriarche était maître de son sujet et connaissait parfaitement l'histoire de l'Eglise.

A propos du septième concile, il s'étend sur le culte des images, de la croix, des reliques des saints. « Il ne faut pas vous éloigner de la doctrine que nous vous avons enseignée ; ne vous en écartez ni à droite ni à gauche ; conservez-la dans son intégrité ». C'est là le grand principe auquel revient toujours le patriarche orthodoxe.

« O Roi, dit-il, toi qui m'es si cher en Jésus-Christ et qui es mon fils spirituel, vois combien le démon a soulevé d'armées contre la seule vraie religion ; combien il a excité d'hérésies, de troubles, de luttes, de conventions, de batailles. Vois, en même temps, comme la piété chrétienne a combattu, vaincu, comme elle a remporté un éclatant triomphe ».

« Si quelqu'un, ajoute-t-il, ose toucher à la doctrine immaculée, il l'enlaidit. Le diable cherche encore à corrompre la catholique et apostolique Eglise, à l'obscurcir ; mais elle oppose à l'erreur et aux attaques une force inexpugnable. Sois donc affermi sur la pierre de la foi orthodoxe, et n'y ajoute ni bois, ni foin, ni paille, ni autre matière bonne à brûler ».

Dans la partie morale de la lettre, Photius pose d'abord les bases de la morale chrétienne ; puis, il entre dans le détail des vertus que le roi bulgare devait pratiquer, soit dans sa vie privée, soit dans l'administration de ses Etats. On n'a jamais tracé avec plus d'exactitude les devoirs des princes. On sent, en lisant son admirable lettre, que Photius était un grand chrétien et un grand homme d'Etat ; ses conseils sont inspirés par la plus haute sagesse[1].

[1] Phot., *Epist.* 1, édit. Londin.

La mission grecque en Bulgarie dura deux ans [1]. Mais alors le pape Nicolas intervint comme nous le raconterons.

Les saints frères Cyrille et Méthodius évangélisaient les Bulgares lorsque les Slaves des bords du Danube envoyèrent à Constantinople une ambassade pour demander des prêtres sachant la langue slave, pour les instruire de la religion chrétienne.

Ces Slaves depuis longtemps s'étaient établis sur les limites de l'empire romain. Ils furent admis, non comme sujets, mais comme tributaires, conservant leur autonomie sous des chefs indigènes. En dehors de ces peuples, l'empire étant entouré comme d'un cercle de peuples divers qui, selon les circonstances, se montraient ses amis ou ses ennemis.

Parfois ces peuples luttaient entre eux, et l'empire les utilisait les uns contre les autres.

Au dessus de ce chaos, le trône impérial brillait toujours, malgré sa décadence, d'un vif éclat, et tous les princes tenaient à conserver avec lui des relations dont ils se trouvaient honorés.

Au commencement du neuvième siècle, Charlemagne étendit sa domination sur les Allemands méridionaux et sur une partie des Slaves qui confinaient aux Bavarois ; il en fit plusieurs Etats qui tous reconnaissaient la haute autorité de l'empereur occidental. Saint Boniface, apôtre des Allemands méridionaux, établit plusieurs évêchés à la tête desquels il mit celui de Salzbourg. Ce primat obtint juridiction sur les Etats slaves annexés à la Bavière. Lorsque Charlemagne visita la Bavière, Arnt était évêque de Salzbourg ; il reçut mission d'organiser tout le pays ecclésiastiquement. Pour remplir cette mission, Arnt alla lui-même en Slavie, y fit bâtir des églises, y établit des prêtres, et, avec l'assentiment de l'empereur, donna à un certain Théodoric le caractère épiscopal sans

[1] Phot., *Epist. Encycl. ad patriarch.*

résidence fixe, pour continuer l'œuvre qu'il avait commencée [1].

Adalram, successeur de Arnt, confia les églises slaves à Othon qui fut remplacé, vers le milieu du siècle, par Osbald, sous la juridiction d'Adalwin qui occupait alors le siège de Salzbourg.

Depuis les premiers siècles du christianisme, ces pays possédaient quelques fidèles ; on leur donne même pour premier évêque, saint Andronic, disciple de saint Paul. Plusieurs autres apôtres les visitèrent, en particulier Rupert, évêque de Worms, au septième siècle ; Virgilius, évêque de Salzbourg, au huitième, et Urolf, évêque de Passau, au neuvième. Tous firent des prosélytes et bâtirent des églises auxquelles ils attachèrent un clergé [2]. Mais ces prêtres ne connaissaient pas la langue slave ; les fidèles assistaient à des offices auxquels ils ne comprenaient rien, et ne pouvaient profiter des instructions qu'on voulait leur donner.

Après la mort de Charlemagne, un chef slave du nom de Moïmir parvint à fonder un Etat plus vaste et plus puissant que ceux qui avaient existé jusqu'alors.

C'était la Moravie, qui comprenait alors de vastes contrées sur le bord septentrional du Danube. Hludwig-le-Pieux prit ombrage de l'ambition de Moïmir ; il marcha contre lui, le vainquit et mit à sa place Rastislav, propre neveu de Moïmir. Celui-ci se montra aussi entreprenant que Moïmir, vainquit Previna, un Slave ami des Allemands, vainquit l'empereur lui-même, ravagea l'Allemagne et établit à Nitra, à la place de Previna, Swiatopolk, son propre neveu. Le fils de Previna, Kociël resta en possession des domaines de son père sur la rive droite du Danube. Les trois souverains firent alliance et s'unirent pour demander des apôtres slaves à l'empereur Michel. Ils s'exprimaient en ces termes : « Il est venu

[1] Anonym., *Salzb.*
[2] V. Bolland. et Surius, 27 mart. ; 29 nov.

chez nous divers prédicateurs du christianisme, Italiens, Grecs et Allemands, et ils nous ont instruit de diverses façons. Nous, Slaves, nous sommes des gens simples et personne ne nous instruit d'une manière intelligible. Il serait donc bien de nous envoyer un homme qui fût en état de nous faire connaître toute la vérité[1] ».

Les Slaves en lutte presque tous avec les Germains ne voulaient plus se laisser diriger par leurs évêques, et préféraient organiser un clergé slave qui pût les évangéliser dans leur propre langue. Voilà pourquoi ils s'adressèrent à l'empereur de Constantinople.

L'empereur Michel ayant reçu le message des princes slaves assembla un concile, après en avoir conféré avec le patriarche Photius[2] on décida que personne n'était aussi capable que Cyrille de remplir l'importante mission de l'évangélisation des Slaves; on l'appela à Constantinople, et il se chargea volontiers de la mission qui lui était conférée. Il fit connaître au concile de Constantinople ses travaux sur la langue slave et ses traductions de l'Ecriture sainte en cette langue. On approuva tout ce qu'il avait fait, et la langue slave fut acceptée pour la célébration de la liturgie et autres offices de l'église, ainsi que pour l'instruction du peuple.

Cyrille partit avec son frère Methodius et les clercs qui lui seraient nécessaires pour la célébration des offices.

Le slave n'était pas encore une langue littéraire que l'on pouvait apprendre et écrire grammaticalement, mais de nombreux Grecs vivaient au milieu des Slaves, et pouvaient apprendre à parler comme eux; de nombreux Slaves s'étaient hellénisés, étaient chrétiens et étaient même entrés dans le clergé. Nous avons mentionné un patriarche slave sur la chaire de Constantinople, et l'empereur Justinien était slave.

[1] *Legend. Pannon.*, c. V; Nestor, *Chron.*, *Legend. Morav.*; Translat., c. VII.

[2] Vit. Const.; *Chron. Morav.*

Cyrille et ses compagnons, porteurs d'une missive de l'empereur de Constantinople, furent reçus en Slavonie avec beaucoup d'honneurs. Le peuple apprenant qu'ils apportaient l'Evangile écrit dans leur langue, les reçut avec enthousiasme. Les pieux missionnaires eurent donc toute facilité pour parcourir le pays, enseigner le peuple, célébrer la liturgie et les autres offices divins. Ils choisirent parmi les habitants ceux qui leur paraissaient les mieux disposés à entrer dans le clergé et à les aider dans leur mission.

Dans toute la contrée, les Slaves, comme le dit le vieux chroniqueur Nestor[1] « furent remplis de joie en entendant louer Dieu dans leur langue », mais les prêtres allemands qui s'étaient répandus en Slavonie, prétendirent que Dieu ne pouvait être loué que dans les trois langues qui avaient été écrites au dessus de la tête du Christ en croix : l'hébreu, le grec et le latin ; ils allèrent jusqu'à prétendre que c'était une hérésie de louer Dieu dans une autre langue. Le clergé allemand faisait aux saints apôtres slaves cette autre objection : Ils étaient venus, disaient-ils, évangéliser un pays qui dépendait du patriarcat de Rome sans avoir été envoyés par le pape ; et ils exerçaient le ministère sans l'approbation des évêques de Salzbourg et de Passau, qui avaient juridiction sur la Moravie et toute la Slavonie. Les saints apôtres ne s'étaient pas préoccupés de tels détails. Ils n'avaient vu qu'un peuple désireux de connaître l'Evangile, et des princes qui voulaient encourager son instruction. Ils travaillèrent donc sans se soucier des entraves que de mauvais chrétiens voulaient mettre sur leur route. Les princes slaves étaient d'autant moins disposés à donner raison aux Allemands que c'était pour soustraire leur pays à leur domination qu'ils avaient appelé de Constantinople des apôtres slaves. Mais les Allemands n'en montraient que plus de passion contre les apôtres slaves. Le

[1] Nestor, *Chron.*

biographe de Cyrille s'exprime ainsi à ce sujet[1] : « Lorsque le nom de Dieu fut mieux connu, les méchants, jaloux et poussés par le diable, ne purent supporter qu'il en fût ainsi et prétendirent que Dieu ne pouvait être loué dans la langue nouvelle. Ils disaient que, dès le commencement, et depuis que les lettres étaient connues, on n'avait glorifié Dieu qu'en trois langues[2], et que c'était en ces trois langues, hébreu, grec et latin, que les livres saints avaient été écrits[3]; qu'on ne pouvait, par conséquent, glorifier Dieu que dans une de ces langues. En effet, les évêques, les prêtres et leurs clercs ne parlaient que le latin. Cyrille confondit leurs raisonnements dans des discussions savantes, et ses adversaires n'obtinrent que le résultat d'être appelés *trilingues*, c'est-à-dire partisans de trois langues ».

Les Allemands s'adressèrent au pape Nicolas pour lui dénoncer les apôtres qui osaient louer Dieu en slave. Le pape en l'apprenant fut fort surpris de ce que les prêtres Cyrille et Methodius avaient osé en agir ainsi. Il leur écrivit donc pour les mander à Rome.

Les saints apôtres savaient qu'ils travaillaient dans un pays qui dépendait du patriarcat de Rome. Ils obéirent donc à l'ordre qui leur était donné.

Le pape Nicolas n'avait pas appris sans chagrin que la Bulgarie avait été évangélisée par des apôtres grecs et slaves. Il leur avait envoyé d'autres missionnaires qui bientôt élevèrent des discussions avec ceux de Constantinople. Le roi bulgare profita de ces discussions pour s'adresser à Illudwig-le-Germanique et lui demander de

[1] Vit. Constant.

[2] L'opinion des Allemands était répandue depuis longtemps en Occident. Elle avait été condamnée par le concile de Francfort de 794 ; mais on voit que cette condamnation n'avait pas empêché l'opinion des trois langues d'être maintenue.

[3] Les Allemands ignoraient que des traductions de l'Ecriture existaient en d'autres langues. Photius (*Epist.* 64.) en mentionne deux en particulier; l'une en *égyptien* ou copht et l'autre en *indien*, c'est-à-dire, en arabe. On appelait alors *Inde*, l'Arabie.

nouveaux missionnaires. Il voulait flatter ce souverain ; peut-être espérait-il qu'il ne s'opposerait plus à l'extension des Bulgares au delà du Danube s'il les savait chrétiens. Hludwig s'entendit aussitôt avec Karl-le-Chauve son frère ; ils choisirent des missionnaires et leur remirent de nombreux et riches ornements ecclésiastiques pour la célébration du culte. Les missionnaires germano-franks en arrivant en Bulgarie, rencontrèrent d'autres missionnaires envoyés par le pape Nicolas. En effet, Bogoris avait écrit à ce pape en même temps qu'à Hludwig pour le consulter et le prier de lui envoyer des missionnaires romains. Les germano-franks les ayant rencontrés retournèrent en leur pays.

Nicolas avait conçu le projet d'envoyer à Constantinople trois légats pour lutter contre Photius. Il fut heureux de l'occasion qui se présentait pour les envoyer par terre à Constantinople. Il leur adjoignit d'autres légats chargés de remettre au roi Bulgare la réponse, à ses consultations. Il n'oublia pas, dans sa réponse, d'exalter outre mesure le siège de Rome et de rabaisser celui de Constantinople. Celui de Rome, d'après lui [1], est, par saint Pierre, la *source de l'épiscopat et de l'apostolat*, c'est pourquoi les Bulgares ne devaient accepter d'évêque que de Rome. C'est de Rome aussi qu'ils doivent recevoir la doctrine. « Saint Pierre, dit-il [2], vit toujours et préside sur son siège ; il donne la vérité de la foi à ceux qui la cherchent ; car la sainte Eglise romaine a toujours été sans tache et sans ride ; c'est celui-là qui l'a établie dont la confession de foi a été définitivement approuvée ».

Le pape chargea ses légats pour Constantinople, de huit lettres, datées du 13 novembre 866 ; elles sont autant de monuments d'orgueil [3]. Il y menace Michel de faire brûler ignominieusement la lettre qu'il lui avait

[1] Resp. LXXIII.
[2] Resp. CVI.
[3] *Epist.* Nicol. IX et seq. dans la *Collection des conciles* du P. Labbe, t. VIII.

adressée contre les prérogatives romaines, s'il ne la désavoue pas. Il écrit au clergé de Constantinople qu'il dépose tous les adhérents de Photius, et qu'il rétablit les partisans d'Ignace. Il notifie à Ignace qu'il l'a rétabli sur son siège, et qu'il a anathématisé Photius et ses adhérents; il flatte l'impératrice-mère Théodora et s'applaudit d'avoir pris la cause d'Ignace qu'elle soutenait elle-même; il prie l'impératrice Eudoxie de prendre le parti d'Ignace auprès de l'empereur; il engage tous les sénateurs de Constantinople à se séparer de la communion de Photius et à se déclarer pour Ignace.

Sa lettre à Photius, qui est la troisième de la collection, mérite une mention spéciale : il lui donne seulement le titre d'*homme : Nicolaus*, etc., VIRO PHOTIO. Il lui reproche d'avoir « violé avec impudence les vénérables canons, les définitions des Pères et les préceptes divins ». Il l'appelle *voleur*, *adultère*; il prétend qu'il a manqué à ses propres engagements; qu'il a corrompu les légats; qu'il a exilé les évêques qui refusaient d'entrer en communion avec lui; il affirme qu'il peut l'appeler avec justice *homicide*, *vipère*, *Cham*, *Juif*. Il revient sur les canons de Sardique et les Décrétales de ses prédécesseurs, et finit enfin par le menacer de le frapper d'une excommunication qui durera jusqu'à la mort.

Une lettre si *pathétique* ne pouvait, comme on pense, produire qu'un effet : celui d'exciter Photius à condamner le pape.

Les légats étant arrivés en Bulgarie, tous les prêtres grecs furent chassés de ce pays, et l'on reconnut comme invalide le sacrement de Confirmation qu'ils y avaient administré. C'était lancer à l'Eglise orientale l'insulte la plus grossière, en foulant aux pieds les premiers principes de la théologie chrétienne. Photius ne put tolérer ni cette erreur mêlée d'injure ni les entreprises de Nicolas. Il convoqua à Constantinople [867], un concile auquel il invita, non seulement les patriarches et les évêques orientaux, mais trois évêques d'Occident qui

s'étaient adressés à lui pour obtenir son appui contre le despotisme de Nicolas. C'étaient l'évêque-exarque de Ravenne et les archevêques de Trèves et de Cologne. Les légats des trois sièges patriarcaux de l'Orient, une foule d'évêques, de prêtres et de moines, les deux empereurs [1], le sénat, assistèrent à cette assemblée. On y lut les lettres de Nicolas ; d'un avis unanime, on le reconnut indigne de l'épiscopat, et on prononça contre lui l'excommunication et l'anathème. Cette décision fut remise à Nicolas lui-même par Zacharie, métropolitain de Chalcédoine, et Théodore de Cyzique. Anastase-le-Bibliothécaire dit que sur mille signatures dont ce document était couvert, il n'y en avait que vingt-et-une d'authentiques. On sait ce que vaut le témoignage de cet homme. Un fait certain, c'est que le document fut connu en Orient ; que le concile de Constantinople, qui plus tard l'annula, ne regarda pas les signatures comme supposées. Ce fait en dit plus que le témoignage d'un écrivain menteur. La sentence du concile contre Nicolas était plus canonique que celle de ce dernier contre Photius, car elle n'était qu'une excommunication et non pas une *déposition* ; or, une Eglise a droit de séparer de sa communion ceux qu'elle juge coupables, et de ne plus les regarder comme évêques.

Photius donna connaissance des décisions du concile dans une lettre Encyclique qu'il adressa aux patriarches d'Orient [2]. Les combats de la vérité contre l'erreur, dit-il, semblaient apaisés. Les Arméniens qui avaient résisté depuis le concile de Chalcédoine, s'étaient rangés sous l'orthodoxie ; les Bulgares avaient abandonné les erreurs de leurs ancêtres, lorsque, d'Occident, sont venus des bêtes sauvages qui ont déchiré la foi qu'ils professaient depuis deux ans à peine, et leur ont enseigné leurs faux dogmes et leurs erreurs. Ils leur ont imposé l'abstinence

[1] Michel et Basile qu'il avait associés à l'empire.
[2] Phot., *Epist.* 2 ad *Thron. Patriarch. Edit. Londin.*

du samedi, contrairement aux canons. C'est peu de chose en apparence, mais la plus petite infraction a des conséquences graves. C'est ainsi qu'ils ont été amenés à transgresser les lois relatives au carême, en acceptant des adoucissements anti-canoniques; ils ont ensuite attaqué le mariage légitime des prêtres au nom d'un prétendu célibat qui n'est qu'un moyen de couvrir les désordres de leurs mœurs, et leurs tendances Manichéennes. Ils ne craignent pas de donner de nouveau la confirmation à ceux qui l'ont reçue du prêtre, sous prétexte qu'elle ne peut être donnée que par l'évêque. Quelle insanité! En vertu de quelle loi parlent-ils ainsi? Sur quel Père de l'Eglise, sur quel concile peuvent-ils s'appuyer? Comment peut-on croire que celui qui consacre le pain eucharistique et nourrit les fidèles du corps et du sang du Christ, n'aura pas le droit de consacrer avec l'huile le corps du baptisé? Ils sont allés plus loin encore en prétendant que le Saint-Esprit *procède* du père et du fils, et non du père seul.

Qui a jamais énoncé un tel dogme? Quel serpent a parlé par leur bouche? Quel vrai chrétien reconnaît dans la Trinité un double principe, une double cause? Emettre une semblable opinion, n'est-ce pas dire que le père est *cause* du fils et du Saint-Esprit, et que le fils est aussi *cause* du Saint-Esprit? On fait ainsi deux dieux et l'on renouvelle la mythologie. Pourquoi le Saint-Esprit procèderait-il *du fils*, si la procession *du père* est parfaite? Qu'est-ce donc que cette procession *du fils*, et pourquoi l'inventer? C'est certainement une chose inutile et futile.

Photius réfute admirablement l'erreur occidentale au moyen des doctrines orthodoxes comparées entre elles, des principes de la philosophie, et de l'enseignement des pères de l'Eglise. Dans cette réfutation, il fait preuve d'une grande profondeur en théologie; il établit que la doctrine occidentale détruit la juste notion de la Trinité, en confondant les propriétés de chaque personne, et en les accordant à la Trinité entière. Aux yeux du savant

patriarche, la nouvelle hérésie est le prélude de la grande apostasie dont l'Antechrist sera le chef.

L'illustre Photius voyait clair dans l'avenir de l'Eglise occidentale ; les faits donnent raison à ses prévisions ; il a été prophète.

Dans le reste de son Encyclique, Photius fait connaître aux patriarches ce qui a été fait dans le concile qu'il avait tenu à Constantinople et dans lequel on avait condamné la nouvelle hérésie et renouvelé les anciens canons. Il mentionne les lettres qui lui étaient venues d'Occident et dans lesquelles on le priait de condamner les erreurs acceptées dans ces régions ; il termine sa lettre en priant les patriarches de faire recevoir dans leurs églises le septième concile œcuménique tenu contre les Iconoclastes.

Cette Encyclique, répandue en Occident mit le pape Nicolas dans un grand embarras. Ne pouvant y répondre il s'adressa aux évêques franks qui jouissaient encore d'une grande réputation quoique le mouvement intellectuel créé par Charlemagne fût en décadence.

Hincmar, archevêque de Reims, était alors le plus grand homme de l'Eglise de France. Nicolas s'adressa à lui pour l'appeler à son aide contre le patriarche de Constantinople. Il n'ose même pas nommer son savant adversaire et attribue aux empereurs Michel et Basile les attaques dont l'Eglise occidentale était l'objet. « De toutes nos peines, dit-il [1], celle qui nous est le plus sensible, c'est que les empereurs Michel et Basile nous accusent d'hérésie. Ils sont poussés par la haine et l'envie; leur haine vient de ce que nous avons condamné l'ordination de Photius; leur envie vient de ce que le roi des Bulgares nous a demandé des missionnaires et des instructions; car, sous prétexte de religion, ils voulaient asservir le peuple. Ils nous reprochent de faire abstinence le samedi, et de dire que le Saint-Esprit procède

[1] Nicol., *Epist.* 70 ap. *Labb. Conc.*, t. VIII; Flodoard, III, 17; *Annal. Bertin.*

pas si

les
sent
passé à

l'Eglise de Constantinople depuis que les empereurs y ont fixé leur résidence[1]. C'est pour cela que Photius, dans ses écrits, se qualifie d'archevêque et patriarche œcuménique. Nous avons fait observer que, pour ménager la susceptibilité de Nicolas, Photius n'avait pas pris son titre de patriarche œcuménique dans les lettres qu'il lui avait adressées. Il y avait droit et ce titre n'avait pas le sens que lui donne Nicolas. Il est probable qu'il le prit lorsqu'il n'eut plus rien à ménager avec le patriarche de Rome.

Après avoir dit que les circonstances seules l'empêchaient de réunir tous les évêques à Rome, Nicolas ajoute :

Avant que nous eussions envoyé nos légats à Constantinople, les Grecs nous comblaient de louanges et exaltaient l'Eglise romaine; mais depuis que nous les avons condamnés, leur langage est tout autre et ils nous accablent d'injures. Ne pouvant rien reprendre à notre personne, ils s'attaquent à nos traditions contre lesquelles leurs ancêtres n'ont jamais osé s'élever.

Nicolas n'était pas fort instruit de l'histoire des Eglises; le concile *In Trullo*, contient, dans ses canons, des attaques assez formelles contre les fausses traditions romaines; Photius n'y ajoutait que sa protestation contre des erreurs que l'Occident n'avait admises que postérieurement à ce concile. Nicolas écrivit aux évêques de Germanie dans le même sens qu'aux évêques franks. Le résultat de tout ce bruit fut la composition de quelques ouvrages dont nous parlerons.

Nicolas mourut peu de temps après avoir écrit ces

[1] Fleury (liv. 51, § VI) en analysant la lettre de Nicolas dit avec beaucoup de candeur : « C'est la première fois que je trouve nettement exprimée *cette prétention des Grecs* qui est le fondement de leur schisme ». Le bon Fleury n'a jamais trouvé aucune preuve à l'appui de cette prétendue *prétention* que les Grecs n'ont jamais eue; car ils n'ont jamais contesté la primauté du siège romain; ils l'ont admise dans les termes des conciles œcuméniques, et leur prétendu *schisme* consiste en ce qu'ils sont toujours restés fidèles aux conciles, sur ce point comme sur les autres.

lettres. On ignorait encore sa mort à Constantinople, lorsque Basile-le-Macédonien fit tuer l'empereur Michel son bienfaiteur et se proclama seul empereur. Quoiqu'il fût déjà Auguste, c'est-à-dire, empereur du vivant de Michel, il voulut se faire couronner de nouveau par Photius [1], mais le grand patriarche refusa [2]; c'est pourquoi Basile l'exila et rappela Ignace sur le siège de Constantinople. Les ennemis de Photius furent dans la joie, les iconoclastes surtout, qui voyaient dans le docte patriarche leur plus redoutable ennemi. Il avait consacré sa fortune à restaurer les églises qu'ils avaient dévastées. Ils se jetèrent de nouveau sur ces églises [3], cachant leurs sacrilèges sous le masque d'un beau zèle pour Ignace.

Basile envoya à Rome des ambassadeurs avec des lettres pour le pape Nicolas. Ignace envoya également ses représentants et des lettres. Photius entreprit de défendre sa cause à Rome même. Ses envoyés firent naufrage, excepté le moine Methodius. Celui-ci ne jugea pas à propos de se présenter en voyant la passion avec laquelle on traita tout d'abord le patriarche dont il était le défenseur. Lorsque les envoyés de l'empereur et

[1] Héfélé prétend que Photius a sacré Basile et l'a admis à la communion après le meurtre de Michel. Il s'appuie sur une lettre de Photius à Basile qu'il cite ainsi :

« Je ne veux pas te rappeler que c'est moi qui t'ai sacré pour être souverain et que tu as reçu de ma main les saints mystères. »

Il oppose cela au récit de Zonar et de Léon-le-Grammairien qui affirment que Photius refusa la Sainte-Eucharistie au nouvel empereur lorsqu'il se rendit dans l'église Sainte-Sophie pour se faire acclamer. Les historiens qui se sont rapportés à Zonar et à Léon n'auraient pas lu la lettre de Photius d'après Héfélé. S'il l'a lue, lui, il ne l'a pas comprise et l'a mal traduite.

Photius dans sa lettre à Basile ne parle que des relations spirituelles qu'il avait eues avec lui depuis qu'il était à la cour impériale, soit comme *César* soit comme *Auguste*. Pendant ce temps il l'avait certainement admis à la communion plusieurs fois jusqu'à la mort de Michel. M. Héfélé n'a pu voir autre chose dans la lettre de Photius à Basile dont nous parlerons plus loin.

[2] Zonar. *Leon. Grammat.*

[3] Phot., *Epist.* 99, 100 et 111. *Edit. Lond.*

d'Ignace arrivèrent à Rome, Nicolas était mort et avait été remplacé par Adrien II. Le nouveau pape reçut les envoyés, qui lui remirent les présents et les pièces destinées à son prédécesseur. Parmi ces pièces étaient les actes des conciles tenus par Photius contre Nicolas. Ils étaient écrits en double exemplaire. Photius en avait adressé un à Hludwig II, empereur d'Occident et roi d'Italie. On vola cet exemplaire à ceux qui en étaient porteurs, et on trouva l'autre parmi les papiers que Photius avait emportés en allant en exil. L'un fut lacéré à Constantinople et l'autre fut envoyé à Rome. L'envoyé de Basile, dans un beau zèle, le frappa du pied et de son épée en présence du pape, on le brûla et l'on condamna à être brûlés tous les exemplaires qui pourraient exister. C'était un excellent moyen pour pouvoir en dire tout ce que l'on voudrait [1]. Le pape, dans un concile qu'il réunit à Rome, éleva contre Photius toutes les accusations qu'il voulut; personne n'était là pour le défendre. Il fit connaître ce qui avait été décidé aux envoyés d'Ignace et de l'empereur, et écrivit à l'un et à l'autre des lettres pour le leur notifier. Tous les envoyés retournèrent à Constantinople avec trois légats : Donat, Etienne et Marin, qui devaient tenir un synode avec Ignace, afin de mettre à exécution les décisions papales.

Le concile fut assemblé. On n'y admit que ceux qui signaient une espèce de formulaire envoyé de Rome. Les amis et défenseurs de Photius en étaient ainsi exclus. Les actes que l'on possède viennent d'Anastase-le-Bibliothécaire. L'exemplaire que les légats emportèrent de Constantinople leur fut volé en route par des brigands

[1] Héfélé, liv. XXIII, § 479, dit que l'on ne peut s'en rapporter à Photius sur ce qu'il dit de son concile, qui déposa Nicolas, « parce qu'il faut *mettre en pratique* le principe de droit : *audiatur et altera pars* ». Ici, il met une note dans laquelle il renvoie aux ennemis de Photius, Nicolas et Métrophane, pour juger Photius. Il n'a jamais paru utile aux ennemis de Photius de suivre la règle de droit : *audiatur et altera pars*, Héfélé lui-même ne l'a jamais invoquée quand il s'est agi du saint et savant patriarche de Contantinople.

qui les dévalisèrent. Anastase-le-Bibliothécaire en avait fait une copie. Les actes que l'on possède de cette assemblée appartiennent donc exclusivement à cet écrivain. Lorsqu'il les publia, il y ajouta une préface dans laquelle il reconnaît avoir modifié plusieurs documents pour les rendre plus exacts.

C'est donc sur la parole d'un écrivain qui avait mérité l'anathème et l'excommunication, même à Rome, que l'on accepte les actes d'un concile que l'on ose appeler en occident *huitième œcuménique* [1]. Il convient d'avouer qu'il ne faut pas être difficile pour reconnaître *l'infaillibilité* aux récits d'un écrivain menteur. C'est donc *sous bénéfice d'inventaire* que nous raconterons ce qui s'est passé à ce fameux concile [2].

Il faut avoir perdu toute notion de ce que doit être un concile *œcuménique*, pour attribuer cette qualification à l'assemblée qui déposa Photius. Une concile ne peut être *œcuménique* que s'il s'agit d'une question de foi sur laquelle il est nécessaire de recevoir le témoignage de toutes les églises pour en déterminer le véritable sens. A l'assemblée de Constantinople il ne s'agissait que d'une question de personne, et les évêques n'avaient point à attester la foi constante de leurs Eglises respectives. Ils n'étaient alors que de simples théologiens plus ou moins instruits, plus ou moins indépendants, qui avaient à énoncer une opinion sur la personne et les actes de l'un d'entre eux. La qualification d'œcuménique n'a donc été donnée à cette assemblée que pour faire illusion aux

[1] La condamnation d'Anastase-le-Bibliothécaire est mentionnée par les *Annales de Saint-Bertin*, rédigées sous les yeux d'Hincmar, archevêque de Rheims. Après l'avoir reconnu, Héfélé (liv. XXIII, § 484) *inventa*, d'après d'autres modernes, un certain *cardinal Anastase*, qui aurait été excommunié. Ces modernes savent donc mieux que les contemporains ce qui s'est passé à Rome?

[2] Les actes grecs sur lesquels Anastase prétend avoir fait sa traduction, ont disparu; on ne possède plus que sa traduction latine. Le jésuite Mathieu Rader a retrouvé quelques extraits grecs se rapportant à ce concile. Ils ne sont pas conformes à la traduction latine d'Anastase.

simples et satisfaire la haine des ennemis du respectable patriarche.

Le concile fut ouvert le 5 octobre 869 dans l'église de Sainte-Sophie [1]. Outre les légats du pape, on y vit Elie légat du patriarche de Jérusalem, et Thomas, archevêque de Tyr. Le patriarche d'Antioche était mort. Les envoyés d'Alexandrie n'arrivèrent qu'à la fin du concile. Elie pouvait bien se dire légat du patriarche de Jérusalem, mais Thomas ne l'était pas du patriarche d'Antioche, puisque ce patriarche était mort. Dès qu'Elie et Thomas furent arrivés à Constantinople, on leur raconta ce qui s'était passé à propos de Photius et d'Ignace. Ils admirent ce qui leur était exposé par les ennemis de Photius et rédigèrent une déclaration dans laquelle ils admettaient tout ce que le pape Nicolas avait fait. Cette déclaration fut lue dans la première session du concile. On lut également les lettres d'Adrien II à l'empereur Basile et à Ignace, en réponse à celles qu'ils avaient écrites au pape Nicolas. Dans sa lettre à Basile, Adrien II disait : Nous voulons que vous fassiez célébrer un concile nombreux, qui sera présidé par nos légats et dans lequel on examinera les fautes commises par les adhérents de Photius. On pourra, à leur égard, user d'indulgence, excepté Photius, dont l'ordination doit être absolument condamnée. Dans ce concile, on brûlera publiquement tous les exemplaires du faux concile tenu contre le Saint-Siège, et on défendra d'en conserver sous peine de déposition et d'anathème. Les décrets du concile de Rome contre Photius seront signés par tous les membres de votre concile et seront déposés dans les archives de toutes les églises. Il demande qu'on lui envoie quatre prêtres-moines romains qui avaient été en correspondance avec Photius [2], afin de les punir comme ils le méritaient.

[1] Labb., *Conc.*, t. VIII.

[2] Outre ces moines, d'autres Occidentaux étaient en correspondance avec Photius, en particulier Jean, évêque-exarque de Ravenne, qui maintenait contre Rome l'indépendance de son siège; les évêques de Cologne et de

Dans sa lettre à Ignace, Adrien II lui déclare qu'il est d'accord avec son prédécesseur, principalement contre Phòtius et contre Grégoire de Syracuse. Il ne dit pas ce que l'on reprochait à ce dernier, dont la cause était restée en suspens, et contre lequel on n'a jamais pu élever une acousation positive. Le pape voulut donc flatter Ignace qui avait contre Grégoire des griefs qu'il n'osait avouer. En effet, Grégoire était fils de Léon l'Arménien, cet empereur qui avait détrôné Michel Rhangabé, père d'Ignace, et fait mutiler ses deux fils. Ignace n'osait avouer qu'il faisait retomber sur le fils la faute du père. Le pape n'osait, non plus, le dire, et semblait oublier que ses prédécesseurs prétendaient que Syracuse dépendait de leur siège, et qu'Ignace n'avait pas pu le juger.

A la fin de sa lettre, Adrien II veut que l'on reçoive les ecclésiastiques ordonnés par Photius, et qu'on leur conserve leur rang, s'ils signent le formulaire romain. Si l'ordination de Photius était nulle, comme le pape l'affirme, comment pouvait-on considérer comme légitimement ordonnés, ceux qu'il avait consacrés?

Dix-huit personnes seulement se trouvèrent à la première réunion du concile : douze évêques orientaux qui s'étaient prononcés contre Photius, Ignace, les trois légats du pape, Elie, syncel de Jérusalem et Thomas, archevêque de Tyr.

Le patrice Bahanès représentait l'empereur. Après la lecture des lettres du pape, de la déclaration d'Elie et Thomas, et du *formulaire* [1] que devaient signer tous ceux qui voudraient faire partie du concile, Bahanès posa aux légats cette question, au nom du Sénat : « Nous vous

Trèves, qui s'étaient prononcés, avec deux conciles, en faveur du divorce de Lothaire et qui soutenaient avec Nicolas une lutte très vive. Photius était aussi en correspondance avec Hludwig II, petit-fils de Hludwig-le-Pieux, et roi d'Italie en même temps qu'empereur d'Occident.

[1] Dans ce *formulaire*, on donnait à l'évêque de Rome les titres de *Souverain-Pontife* et *pape universel*. Le pape saint Grégoire avait condamné ces titres comme *diaboliques* et dignes de l'antechrist.

prions de lever le scrupule qui nous tourmente : comment avez-vous pu condamner Photius sans l'avoir jamais vu ? » Les légats répondirent : « Le pape Nicolas l'a condamné d'après ses lettres et d'après les légats qu'il lui avait envoyés. » — Le Sénat demande quels sont ces légats. — L'empereur envoya d'abord Arsabas avec quatre autres évêques dont nous ignorons les noms. Arsabas était chargé d'une lettre de l'empereur; il y parlait des iconoclastes et, à la fin, de l'expulsion d'Ignace. Il demandait au pape d'envoyer des légats à Constantinople. Ces légats tinrent un concile qui fut un brigandage; l'empereur en envoya les actes à Rome avec des lettres de lui et de Photius.

Le pape fut éclairé par toutes ces pièces; il assembla un concile dans lequel il condamna ses légats et rejeta le brigandage de Constantinople,

Cette réponse des légats d'Adrien prouve que Photius n'avait pas été entendu et que Nicolas avait agi avec passion. Les lettres de Photius à Nicolas sont connues, elles lui font le plus grand honneur. Quant aux actes du concile tenu en présence des légats, comment Nicolas pouvait-il savoir qu'ils étaient faux, lorsqu'il n'avait pu en contrôler l'exactitude ?

Bahanès ayant posé à Elie et à Thomas la même question qu'aux légats de Rome, Elie répondit que l'on avait toujours reconnu Ignace comme patriarche, dans les trois patriarcats de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, et que c'était pour cela qu'ils condamnaient Photius. Cette réponse était fausse; Photius avait envoyé sa lettre de communion aux patriarches d'Orient aussi bien qu'au patriarche de Rome; et c'est aux patriarches d'Orient qu'il s'adressa pour leur faire connaître les erreurs des Occidentaux.

La deuxième session du concile eut lieu deux jours après la première. Les mêmes personnages composaient l'assemblée. Les évêques, ordonnés autrefois par Methodius et Ignace démandèrent à faire leur soumission ; ils

étaient au nombre de dix. On les admit et ils offrirent au concile un mémoire dans lequel ils exposaient qu'ils étaient entrés en communion avec Photius à la suite des mauvais traitements dont ils avaient été accablés. Ils acceptèrent le formulaire romain, et Ignace les reconnut pour évêques. On les admit parmi les membres du concile qui se trouva ainsi composé de vingt-huit membres.

On fit entrer ensuite onze prêtres, ordonnés par Ignace et qui avaient adhéré à Photius. Ils firent les mêmes déclarations que les évêques. Vinrent ensuite les diacres au nombre de neuf, et les sous-diacres au nombre de sept. Après lecture du même mémoire que celui des évêques, ils furent rétablis par Ignace dans leurs ordres respectifs. Ignace leur imposa à tous les pénitences suivantes: Ceux qui n'étaient pas moines devaient, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, s'abstenir de viande, de fromage et d'œufs; ceux qui étaient moines et ne mangeaient pas de viande, devaient s'abstenir de fromage, d'œufs et de poisson. Tous ne devaient manger que des légumes à l'huile; ils pouvaient boire un peu de vin. A dater du jour de leur admission, 7 d'octobre, jusqu'à Noël, ils n'exerceraient aucune fonction ecclésiastique, ils feraient par jour cinquante génuflexions, diraient cent fois *Kyrie Eleison*, diraient cent fois : « Seigneur, j'ai péché »; cent fois : « Seigneur, pardonnez-moi ». Ils réciteraient chaque jour les psaumes sixième, trente-septième et cinquantième.

Quand on eut terminé la lecture des pénitences, on leva la séance.

Dans *la Vie d'Ignace*, Nicétas blâme l'indulgence dont on usa à l'égard de ceux qui avaient adhéré à Photius. Il prétend que, conformément au trente-et-unième canon apostolique, on aurait dû les déposer. Il ne les regardait pas comme de vrais partisans d'Ignace, et il les accuse des désordres qui eurent lieu dans la suite.

Quatre jours après, le 11 d'octobre, on tint la troisième séance. Deux nouveaux évêques adhérèrent au concile qui fut ainsi composé de trente membres.

Il y avait alors à Constantinople d'autres évêques ordonnés par Methodius et Ignace et qui avaient adhéré à Photius. A la demande des légats, trois métropolitains, Métrophane de Smyrne, Nicéphore d'Amasie et Nicétas d'Athènes se rendirent auprès de Théodule d'Ancyre et de Nicéphore de Nicée, et leur demandèrent de signer le nouveau formulaire.

Ils répondirent : « Nous avons donné assez de signatures, bonnes ou mauvaises, nous en sommes fatigués; on peut s'en référer à celle que nous avons donnée lors de notre consécration et qui se trouve dans les archives de l'église patriarcale ». Il est évident que ces évêques n'étaient pas de chauds partisans d'Ignace, et si, comme le prétend Nicétas, les dix qui signèrent le formulaire romain n'agirent pas de bonne foi, le concile n'était toujours en réalité que de dix-huit membres parmi lesquels se trouvaient les ennemis personnels de Photius à la tête desquels était le trop fameux Métrophane de Smyrne.

Deux jours après la troisième séance eut lieu la quatrième.

Bahanès, représentant de l'empereur, déclara au concile que deux évêques ordonnés par le patriarche Methodius, persistaient à se déclarer partisans de Photius, et qu'il serait bon de les amener au concile pour les entendre. Le concile jugea qu'il suffisait de leur envoyer des délégués pour leur demander une déclaration formelle sur ces deux points : Par qui ils avaient été consacrés et quel patriarche ils reconnaissaient comme légitime. Les deux évêques répondirent qu'ils avaient été consacrés par Methodius et qu'ils reconnaissaient Photius comme légitime patriarche. Sur cette réponse, le concile déclara qu'ils devaient avoir le même sort que Photius, et qu'on ne devait pas les entendre.

Bahanès et des sénateurs qui se rouvaient dans l'assemblée ne trouvèrent pas juste cette décision : « Les empereurs, dirent-ils, nous ont envoyés ici pour être les

témoins fidèles de ce qui aura lieu. Si vous voulez que nous mettions notre signature sur vos actes, suivant l'usage, nous déclarons que nous ne signerons pas si Photius et ses partisans ne sont pas introduits pour être entendus. Avant votre arrivée nous n'acceptions pas les jugements de Nicolas et d'Adrien parce que nous avons pensé qu'avec votre concours on prononcerait un jugement légal et auquel chacun devrait se soumettre. Si l'on ne consent pas à entendre les accusés, les consciences ne seront pas guéries. Si on ne les interroge pas, ils diront toujours qu'on les a condamnés sans les entendre et le scandale ne finira pas ». Métrophane et les autres évêques du concile adhérèrent à la proposition des sénateurs. Les légats prétendirent qu'ils étaient condamnés par le pape et qu'ils connaissaient le jugement porté contre eux et auquel ils devaient se soumettre. « Ils ignorent ce jugement », dit Bahanès; ils ne peuvent l'ignorer, répondirent les légats ; ils avaient des délégués à Rome lorsqu'ils y ont été condamnés. S'ils sont admis ici, ce sera uniquement pour entendre la lecture du jugement papal auquel nous ne pouvons porter aucune atteinte. Ils ne veulent qu'échapper au jugement qui les a condamnés. « S'ils voulaient y échapper, dirent les sénateurs, ils ne diraient pas si ouvertement : qu'on nous juge ! Les légats cédèrent enfin, à la condition que les partisans de Photius resteraient à la dernière place dans la salle du concile, et qu'ils seraient admis, non pour discuter, mais pour entendre leur condamnation.

Les évêques partisans de Photius ayant appris que le concile ne voulait pas juger leur cause, s'étaient retirés dans leurs diocèses. Il ne restait à Constantinople que Théophile et Zacharie dont le concile connaissait les sentiments. Ces deux évêques avaient beaucoup d'influence sur le peuple de Constantinople ; ils avaient été à Rome et ils prétendaient que le pape Nicolas avait communiqué avec eux. On en concluait qu'il avait communiqué avec Photius, en célébrant la liturgie avec ses partisans, délé-

gués à Rome pour défendre sa cause. Les légats consentirent à leur introduction dans le concile, après avoir soulevé quelques difficultés.

A la prière de l'assemblée, ce fut Bahanès qui les interrogea. Les deux évêques étaient allés à Rome pour accompagner les légats de Nicolas après le concile de Constantinople qui avait déposé Ignace. Ils n'étaient pas des délégués officiels, porteurs des pièces du concile et des lettres de l'empereur et de Photius. Ils n'avaient donc à se préoccuper ni des lettres ni de ce qu'elles contenaient. Ils étaient arrivés à Rome comme simples évêques et avaient été reçus comme tels par Nicolas après avoir présenté, selon l'usage, leur profession de foi et une déclaration d'après laquelle ils étaient en communion avec l'Eglise romaine. Les légats furent obligés de le reconnaître ; seulement ils prétendaient que les évêques mentaient en prétendant qu'ils avaient officié avec le pape Nicolas.

Les légats s'attachaient à des détails insignifiants pour prouver que les deux évêques mentaient. Ceux-ci répondirent : « Nous avons des témoins à présenter qui viendront attester que nous disons la vérité, s'ils peuvent le faire sans s'attirer de désagréments. Que l'empereur s'engage à leur laisser la liberté de parler, et ils parleront.

Il s'agissait sans doute des officiers qui avaient accompagné à Rome la légation de l'empereur Michel, et qui avaient tout à redouter à la suite des événements qui avaient porté Basile sur le trône.

Marin, un des légats, l'avait reconnu indirectement, puisque, sur l'interpellation de Théophile, il avait reconnu que les deux délégués de Photius avaient été admis par Nicolas comme orthodoxes. Dès qu'il les avait admis comme tels, pourquoi aurait-il refusé d'officier avec eux selon l'usage qui était alors suivi, en Occident comme en Orient ?

Interrogés par Bahanès, Thomas, évêque de Tyr et

Elie, syncel de Jérusalem, déclarèrent que ni dans le patriarcat d'Antioche, ni dans celui de Jérusalem, on n'avait reconnu Photius comme patriarche, et qu'on n'avait pas reçu de lettres de lui. Cette assertion était fausse ; les lettres de Photius aux patriarches orientaux existent. Elles prouvent que des relations ont existé entre lui et les patriarches, et l'on ne peut citer un seul acte, ni un seul fait qui prouverait que ces patriarches auraient protesté contre la consécration de Photius.

Le témoignage de Thomas et d'Elie fut accepté par le concile. Les légats romains avaient hâte d'en finir avec une discussion que Théophile soutenait avec une énergie qui ne pouvait leur être fort agréable. Ils demandèrent si Théophile et Zacharie voulaient signer le formulaire du pape. Non seulement, répondit Théophile, nous ne voulons pas le signer, mais nous ne voulons même pas en entendre la lecture. Qu'on les chasse d'ici, s'écrièrent les légats. On les chassa, et la séance fut levée.

La cinquième séance eut lieu le 20 d'octobre. On décida, sur la demande des représentants de l'empereur, que Photius serait introduit. On lui envoya de simples délégués laïcs pour lui demander s'il consentait à se présenter devant le concile, et, dans le cas où il le refuserait, de dire pour quels motifs.

Photius ne pouvait reconnaître pour juges ceux qui ne voulaient pas le juger et le considéraient comme irrévocablement condamné. Il ne pouvait donc se présenter volontairement devant des ennemis pour être jugé ; il ne pouvait qu'obéir si on le forçait à se présenter. Il répondit donc : « Vous ne m'avez pas encore appelé devant votre assemblée ; pourquoi m'y appelez-vous aujourd'hui ? Je ne m'y rendrai pas de plein gré ; *j'ai placé une garde sur ma bouche...* (Psalm. 38) vous pouvez lire vous-même le reste du texte. Ce texte est celui-ci : *Parce que l'impie est contre moi, j'ai résolu de me taire devant votre conventicule impie* ».

On lui envoya une seconde délégation laïque chargée

de ce texte biblique, en réponse à celui qu'il avait cité : *Avec la bride et le frein, tu devras maîtriser la bouche de celui qui ne veut pas s'approcher de toi.* On ajoutait que cela serait fait au moyen de l'autorité impériale. Il faut avouer que si l'empereur avait compté sur les légats pour faire rendre un jugement équitable, il s'était bien trompé. Du reste, les légats de Rome répétaient à satiété qu'il ne s'agissait pas de rendre un jugement, mais de faire connaître une condamnation. Alors, à quoi bon obliger Photius à se rendre au concile? Forcé de s'y présenter, il imita l'exemple de Jésus-Christ devant le tribunal judaïque qui voulait, non pas le juger, mais le condamner.

Quand on l'eut introduit dans le local de l'assemblée, on le mit à la dernière place. Alors un des légats demanda : « Quel est cet homme qui se tient debout à la dernière place? » C'est Photius, dirent les sénateurs.

Le légat reprit : Est-ce là ce Photius qui a causé tant de peine à l'Eglise romaine depuis sept ans, bouleversé l'Eglise de Constantinople, fatigué les Eglises d'Orient? On ne sait sur quoi s'appuyaient les légats dans leur dernière accusation, car, à part les lettres encycliques envoyées par Photius aux patriarches d'Orient, on ne connaît absolument aucun fait, aucun document des Eglises orientales relativement à Photius. Les légats ayant demandé à Bahanès si Photius acceptait les décisions des papes; il faut l'interroger lui-même, répondit-il.

Georges, concierge du palais impérial, fut chargé de lui poser la question ; Photius ne répondit pas. Les légats la posèrent pour la seconde fois; Photius garda le silence. Alors les légats l'injurièrent, le traitant de malfaiteur, d'adultère. Photius se contenta de dire : « Je n'ai pas besoin de parler pour que Dieu entende ce que je réponds ». Ton silence ne te sauvera pas, dirent les légats. Photius répondit : « Le silence du Christ ne l'a pas sauvé non plus ».

Il ne répondit pas un seul mot à toutes les diatribes

que se permirent contre lui les légats romains et les prétendus légats des patriarches d'Orient. Bahanès prit enfin la parole. « Seigneur Photius, dit-il, vous pouvez vous justifier. Si vous continuez à garder le silence, le concile ne sera pas miséricordieux pour vous. A qui voudriez-vous en appeler? Rome et l'Orient sont ici qui vous condamnent. Homme de Dieu, justifiez-vous ».

« Ma justification n'est pas de ce monde, répondit Photius, si elle était de ce monde je vous la ferais voir ». Comment, en effet, aurait-il pu convaincre de son innocence des gens qui l'avaient condamné sans l'entendre? De Rome on n'avait apporté que sa condamnation ; d'Orient, il ne voyait que deux fanatiques qui mentaient et l'insultaient; la cour l'avait chassé de son siège sans jugement et avait rappelé son antagoniste, sans respect pour un grand concile qui avait prononcé sa déchéance. Sa justification n'était donc pas de ce monde. Bahanès l'engagea à réfléchir et lui annonça qu'on le ramènerait à la prochaine séance; allez, dit-il, on vous fera revenir. Photius lui répondit : « Oh! je n'ai pas besoin de temps pour réfléchir; quant à me renvoyer, vous en avez le pouvoir ».

Il sortit, et la cinquième séance se termina ainsi :

La sixième eut lieu le 25 d'octobre. L'empereur Basile y assista. On lut un mémoire dans lequel l'auteur résumait à sa manière ce qui s'était passé dans l'affaire d'Ignace et de Photius. Métrophane de Smyrne et Elie, syncel de Jérusalem firent des discours à l'honneur de l'empereur. Ce dernier répéta ses mensonges ordinaires ; Thomas de Tyr ne disait jamais rien, de sorte que tout l'Orient chrétien se résumait dans un employé de la chancellerie du patriarche de Jérusalem, qui n'avait qu'une juridiction fort restreinte. Elie dit, en passant, qu'on ne condamnerait pas les évêques qui avaient pris part à la consécration de Photius, excepté Grégoire de Syracuse, anathématisé par Ignace et par l'Eglise romaine. Cette dernière affirmation était fausse. L'Eglise romaine n'avait

pas condamné Grégoire de Syracuse, et Ignace l'avait condamné en vertu d'un pouvoir que l'Eglise romaine contestait. Mais le syncel de Jérusalem n'y regardait pas de si près lorsqu'il parlait de choses qu'il n'avait apprises qu'à Constantinople et sur le rapport des ennemis de Photius.

Sur la demande de l'empereur, des évêques qui avaient été en communion avec Photius furent introduits. On n'en dit pas le nombre. Ils déclarèrent que, pour renoncer à l'ex-patriarche ils avaient un scrupule à cause du serment qu'ils avaient fait. « Qu'à cela ne tienne, dirent les légats romains, nous vous en donnons dispense par la grâce de Dieu et en vertu des pouvoirs qui nous ont été donnés *de lier et de délier*, puisque vous avez été forcés à faire ce serment ». Ils supposaient qu'on les eut forcés, afin de donner un semblant de justice à leur interprétation immorale d'une parole évangélique. L'empereur voulut influencer les évêques de Photius : « Vous voyez, leur dit-il, ce que les patriarches de Rome, d'Antioche et de Jérusalem pensent ; que vous en semble? » — « Nous repondrons », dirent les évêques. Un d'entre eux, Enthymius de Césarée, ajouta : « Seigneur, nous connaissons votre justice et votre bonté ; donnez-nous par écrit l'assurance que nous aurons la liberté d'exposer notre justification, et nous espérons pouvoir démontrer que l'on n'élève contre nous que de vains discours. » — « C'est vous, reprit l'empereur, qui faites de vains discours, en flétrissant ainsi ce qui vient des chaires patriarcales. Vous avez osé appeler saints des conciles que vous avez tenus sans les patriarches et par la seule autorité des princes; et vous n'avez pas honte de mépriser celui-ci ! Vous savez, et le monde entier sait, que les cinq chaires patriarcales ne peuvent errer dans la foi [1]; vous devez donc recevoir leurs jugements. On voit bien que vous ne

[1] On ne supposait pas alors que le pape de Rome, identifié avec sa chaire patriarcale, fût infaillible.

croyez pas que les jugements que l'on vous expose viennent de ces chaires ; je vous le demande : le croyez-vous ou non? » — « Nous n'en doutons pas », dirent les évêques. — « Si vous n'en doutez pas, reprit l'empereur, soumettez-vous ; si vous en doutez, allez les consulter, je vous paierai les frais du voyage. Il faut éclaircir cette affaire ». — « On peut l'éclaircir ici », dirent les évêques ».

Zacharie de Chalcédoine, ajouta : « Les canons sont au dessus du pape Nicolas et des autres patriarches. Quand ils font quelque chose contre les canons, nous ne nous soumettons pas ». Il parcourut l'histoire de l'Eglise pour prouver que de nombreux personnages reçus en communion par les patriarches de Rome ou d'ailleurs avaient été, en définitive condamnés ; que d'autres qu'ils avaient condamnés, avaient été reçus en communion par l'Eglise, parce que, les canons, méconnus en certains cas, avaient prévalu contre les actes des patriarches. L'empereur voulut soutenir la discussion. « Ceux dont vous parlez, dit-il, ont été condamnés par certains patriarches, mais justifiés par d'autres ; tandis que vous, tous les patriarches vous condamnent ». L'argument n'avait de force que pour prouver la faillibilité des patriarches ; c'était précisément la thèse de Zacharie. Si les légats, plus ou moins authentiques, de Rome, d'Antioche et de Jérusalem étaient alors contre Photius et ses amis, leurs successeurs ne pourraient-ils pas les recevoir en leur communion? L'empereur, ajouta : « Nous savons bien que vous n'êtes que des laïcs, et l'on ne vous a pas admis ici pour faire de vaines criailleries ». Les évêques répondirent : « Le diable lui-même ne parlerait pas ainsi ». Basile ne protesta pas contre cette réflexion peu flatteuse. Il entra dans de petits détails personnels pour établir que Photius avait accepté des laïcs de la cour dans le clergé. Il en appela au témoignage d'un des évêques, Eulampius, qui avoua que des laïcs étaient entrés dans le clergé, mais qu'il n'y avait pas à revenir sur ces faits puisque

Photius était alors patriarche incontesté, d'après la démission qu'Ignace avait donnée. Il est remarquable que personne ne contesta qu'Ignace eût donné sa démission.

Ce qui prouve la fausseté du récit de certains historiens qui prétendent que l'acte de démission ayant été présenté à Ignace, celui-ci refusa de le signer, et que ce fut Photius qui mit au bas de cet acte une croix en guise de signature. Personne, dans le concile, n'osa contester la démission d'Ignace et le récit d'Eulampius. Les légats eurent alors recours à leurs grands moyens ordinaires. Eulampius, dirent-ils, a été condamné à Rome, il n'a pas le droit de parler ici, même à l'empereur. Que les évêques de Photius signent le formulaire de Rome, s'ils veulent être reçus à la communion après avoir fait pénitence ; s'ils persistent dans leur endurcissement, nous ne pouvons que nous en référer au jugement rendu à Rome contre Photius et ses adhérents, et les regarder comme des excommuniés. S'adressant ensuite aux évêques amis de Photius, les légats leur demandèrent quels étaient ceux d'entre eux qui avaient été ordonnés par Ignace. Trois se présentèrent. « Voulez-vous, dirent les légats, vous soumettre au jugement du concile et signer le formulaire romain ? » — « Jamais, répondirent-ils ; si l'empereur l'ordonne, nous donnerons toutes les explications nécessaires ». — « Si vous ne voulez pas vous soumettre, dirent les légats, allez retrouver les vôtres ». C'est ce qu'ils firent.

Métrophane de Smyrne fit un long discours pour discuter ce qu'avait dit Zacharie de Chalcédoine. Zacharie voulut lui répondre, mais les légats du pape dirent à l'empereur qu'il était inutile de discuter sur une chose jugée. Alors le secrétaire Constantin prit la parole au nom de l'empereur pour engager les amis de Photius à se soumettre. Les légats et les autres membres de l'assemblée louèrent hautement l'empereur de sa douceur et de sa bonté. Basile accorda aux amis de Photius sept jours

de réflexion, après lesquels ils seraient condamnés s'ils ne se soumettaient pas.

La séance fut ensuite levée.

La septième fut tenue le 29 octobre. L'empereur y assistait. Le patrice Bahanès dit aux légats au nom de l'empereur : « Le délai accordé à Photius est expiré ; nous l'avons de nouveau amené au concile, et, si vous l'ordonnez, il entrera. » Les légats répondirent : « Qu'il entre ». Alors Photius entra, s'appuyant sur une canne, et accompagné de Grégoire de Syracuse. Le légat Marin dit : « Otez de sa main la canne qui est un insigne de la dignité pastorale ; il ne doit pas la porter ; c'est un loup et non un pasteur ». On enleva la canne et les légats prièrent Bahanès de demander à Photius s'il voulait signer le formulaire. Photius répondit à Bahanès : « Grégoire et moi, nous prions Dieu de conserver l'empereur de longues années ; nous ferons connaître à l'empereur nos observations, mais non aux légats ». — « N'avez-vous que cela à dire ? » ajouta Bahanès. — « S'ils avaient entendu, reprit Photius, ce que nous avons dit autrefois, ils ne nous auraient pas adressé leur question. S'ils se repentent du jugement qu'ils ont rendu, qu'ils le montrent par leurs œuvres ; qu'ils fassent eux-mêmes pénitence, dit Grégoire de Syracuse, pour le péché qu'ils ont commis ». Bahanès traduisit leurs paroles pour les légats qui n'entendaient pas le grec. Ceux-ci se récrièrent : « Nous ne sommes pas assemblés pour recevoir d'eux réprimande ou pénitence ; c'est à eux à les recevoir de nous. C'est honteux pour l'Eglise de les entendre parler ainsi. Nous leur demandons seulement s'ils veulent accepter le formulaire ; nous ne répondons pas à ce que disent ces vers de terre, couverts de péchés des pieds à la tête ».

C'était assez d'impudence de la part de membres du clergé romain, vis-à-vis de deux personnages éminents, l'un fils d'empereur, l'autre allié à une famille impériale, appartenant l'un et l'autre à la plus haute aristo-

cratie, et qui joignaient à leurs prérogatives d'origine, les qualités personnelles les plus distinguées. Grégoire était un grand artiste, et Photius le plus grand savant de son époque. D'après cela, on peut comprendre pourquoi ils ne prenaient pas les légats romains en grande considération.

Bahanès interpella de nouveau Photius qui répondit : « Je n'ai rien à répondre à des calomniateurs ».

Les évêques, ses amis, furent ensuite introduits. Les légats demandèrent qu'on n'entrât point en discussion avec eux. Qu'ils signent le formulaire, dirent-ils, c'est tout ce qu'ils ont à faire ici. Bahanès, leur dit : « Voulez-vous signer le formulaire? » « Non », répondirent-ils. Amphiloque et Zacharie, ajoutèrent : « De quel formulaire veut-on parler? S'agit-il de notre profession de foi ». — « Non, répondirent les légats, il s'agit du formulaire que nous avons apporté de Rome. Qu'ils rejettent Photius et ses actes ; qu'ils anathématisent Grégoire de Syracuse ; qu'ils se soumettent à Ignace ; qu'ils se soumettent en tout aux décrets de l'Eglise romaine ». Jean, évêque d'Héraclée, étendant la main vers Photius, dit : « Que celui qui anathématise cet évêque, soit anathème! » Zacharie de Chalcédoine, ajouta : « Nous ne voulons pas nous soumettre à ce qui est déraisonnable ; nous savons comment les choses se sont passées ». Euschemon, évêque de Césarée en Cappadoce, dit : « Ce qui est contre la raison et contre les canons, que cela vienne de Rome ou de Jérusalem, et même d'un ange venu du ciel, je ne m'y soumets pas ».

Alors Bahanès, avec la permission des légats, s'adressa, au nom de l'empereur, à Photius et à ses amis. Il répéta ce qu'il avait déjà dit en une autre séance : que les patriarches les condamnaient, et que s'ils n'acceptaient pas les légats qu'ils avaient envoyés, ils pouvaient aller eux-mêmes les interroger et que l'empereur payerait leur voyage. « Les choses peuvent s'éclaircir ici, répondit Photius ; il suffit que nous ayons toute liberté de produire nos preuves ».

« L'empereur, dit Bahanès, veut bien vous laisser entière liberté; mais nos juges ne veulent pas vous entendre parce que vous ne dites que des injures. D'après les actes, confectionnés par un ennemi, les prétendus juges injuriaient beaucoup plus que les accusés : « Nous ne reconnaissons pas ces gens-là pour nos juges, dirent les évêques amis de Photius; ils ne respectent pas les canons de l'Eglise ».

Les légats voyant qu'ils ne gagnaient rien, firent lire des pièces émanant de Rome et que l'on avait déjà lues. Puis, ils prononcèrent anathème contre Photius, Grégoire de Syracuse, Eulampius et les autres amis de Photius.

La séance fut levée ensuite.

La huitième eut lieu le 5 de novembre. L'empereur y assistait; mais comme il était fort ignorant et savait à peine lire, le patrice Bahanès fut encore son interprète. On commença par brûler tous les registres où se trouvaient les signatures de tous ceux qui avaient reconnu Photius pour légitime évêque, depuis les sénateurs jusqu'aux artisans; on brûla également les actes des conciles tenus contre Ignace et en opposition avec Rome, ainsi que les ouvrages composés pour défendre la cause de Photius. C'était un excellent moyen de pouvoir calomnier tout à son aise.

On fit ensuite paraître des moines de Rome qui s'étaient rendus à Constantinople pour soutenir la cause de Photius. Ils ne pouvaient que déclarer qu'ils n'étaient absolument pour rien dans les actes auxquels ils avaient été mêlés; s'ils n'avaient pas fait cette déclaration, ils auraient été livrés aux légats qui les réclamaient, et ils savaient ce qui s'en serait suivi pour eux. Parmi les dix évêques qui avaient abandonné Photius pour faire partie du concile, plusieurs avaient signé les actes des conciles de Photius. On leur demanda si leurs signatures n'étaient pas fausses. Ils se hâtèrent de déclarer qu'elles étaient fausses. On voulut bien leur épargner cette objection : Pourquoi n'auraient-ils pas signé les actes des conciles

de Photius puisqu'ils étaient alors ses partisans? On se contenta de leur négation mensongère, afin d'en conclure que Photius avait mis sur les actes de ses conciles de fausses signatures.

Après ces faits, au moins singuliers, Métrophane fit un discours en faveur de la vérité et à la louange de l'empereur son défenseur.

On s'occupa ensuite des iconoclastes. Plusieurs furent amenés au concile pour abjurer leur erreur. L'empereur les embrassa et les félicita de leur retour à l'orthodoxie. Alors le concile anathématisa les iconoclastes et renouvela ses anathèmes contre Photius.

Le concile fut alors interrompu pendant trois mois.

La neuvième séance n'eut lieu que le 12 février (870). L'archidiacre Joseph, légat du patriarche d'Alexandrie y assista [1]. On fit comparaître ceux qui avaient parlé contre Ignace, lors de sa déposition ; ceux qui s'étaient présentés comme légats des patriarches d'Orient aux conciles de Photius ; ceux qui, sous l'empereur Michel, s'étaient revêtus d'habits sacerdotaux pour se moquer des cérémonies de l'Eglise. On pense bien que tous cherchèrent à atténuer les fautes qu'on leur reprochait et se soumirent à la pénitence qui leur fut imposée. Cette séance n'a donc pas d'importance. La seule chose que l'on doive remarquer, c'est que le patriarche d'Alexandrie déclarait, dans sa lettre, qu'il ne connaissait absolument rien à l'affaire d'Ignace et de Photius.

Le 28 de février eut lieu la dixième et dernière séance de l'assemblée. L'empereur y assista avec son fils Constantin, vingt patrices, les ambassadeurs de Hludwig, empereur d'Occident et roi d'Italie [2], les ambassadeurs

[1] On dit dans les actes qu'il y avait alors au concile soixante-six évêques.

[2] Parmi ces ambassadeurs était Anastase-le-Bibliothécaire. Ils avaient pour mission de négocier le mariage entre le fils de Basile et la fille de Hludwig, et de demander des secours contre les Sarrazins d'Italie. Anastase fut choisi sans doute parce qu'il était le seul en Occident qui parlât bien le grec.

de Michel, prince de Bulgarie. On prétend dans les actes que plus de *cent évêques* assistaient à cette session. Quand il serait vrai qu'une centaine d'évêques eussent assisté aux dernières séances du concile, lorsque toute discussion au sujet de Photius était terminée, que pourrait-on en conclure? Il y avait dans le patriarcat de Constantinople plus de quatre cents évêques. Nous verrons que plus de trois cents accoururent au concile qui réhabilita Photius. Ignace n'avait donc pour lui qu'une faible minorité.

En réalité, le fameux concile que les Occidentaux appellent *huitième œcuménique* ne fut composé que de dix-huit membres, dont plusieurs n'étaient pas évêques.

Dans la dernière séance on lut vingt-sept canons. La plupart sont insignifiants. Dans ceux qui avaient quelque signification, on avait l'intention d'atteindre Photius et ses amis.

On peut les résumer ainsi :

Les décrets des papes Nicolas et Adrien contre Photius sont confirmés; Photius n'a jamais été évêque. Toutes les ordinations qu'il a faites sont nulles, les églises et les autels qu'il a consacrés doivent recevoir une nouvelle consécration.

Cependant, Photius avait été ordonné et consacré par des évêques qui avaient reçu eux-mêmes la consécration d'une manière légitime; par conséquent, il avait reçu le caractère sacerdotal et épiscopal. En n'écoutant que leur passion, les légats qui étaient *tout* dans le concile, sont tombés dans une erreur grave qu'aucune Eglise, même occidentale, n'a soutenue. Si l'effet d'un sacrement dépend de la situation morale de celui qui l'administre, personne ne sera certain d'avoir reçu un seul sacrement; on voit où cela pourrait conduire.

La doctrine émise par le prétendu huitième concile œcuménique est tout simplement une hérésie dont aucune Eglise n'a accepté la responsabilité; qui a même été condamné par toutes les Eglises.

On anathématise Photius parce que, étant patriarche,

il enseignait les sciences et faisait prendre à ses disciples certains engagements. Il lui est défendu, ainsi qu'aux autres excommuniés, d'enseigner les sciences et de peindre de saintes images. Cela était dirigé contre Grégoire de Syracuse qui était artiste.

Les légats romains qui n'étaient ni savants ni artistes ne comprenaient pas que de tels canons les rendaient ridicules.

Ils défendent d'attaquer les cinq patriarches et d'écrire contre celui de Rome comme l'avait fait Photius.

Celui-ci aurait pu répondre qu'il était, lui aussi, patriarche, lorsque celui de Rome lui avait écrit des lettres insolentes sans avoir examiné sa cause, comme il le disait.

Avant de se séparer, le concile fit lire une ample profession de foi dans laquelle tous les hérétiques étaient condamnés. Parmi ces hérétiques anathématisés était le pape Henorius, classé parmi les monothélites.

On reconnaît les sept conciles œcuméniques, et l'on a la modestie de déclarer que le présent concile serait classé comme le huitième. Il fallait au moins attendre qu'il fût admis par toutes les Eglises ; ce qui n'a jamais eu lieu. On termina la profession de foi, en confirmant la condamnation de Photius par les papes Nicolas et Adrien. Pourquoi *confirmer* cette condamnation, puisque les légats avaient déclaré à satiété qu'ils n'étaient venus que pour l'exécuter; qu'ils ne voulaient pas juger les inculpés, mais recevoir seulement leur soumission?

Après l'adoption des canons, l'empereur engagea tout le monde à se soumettre, et fit entendre que tous les insoumis seraient punis rigoureusement. Personne ne fit d'observation et l'on procéda à la signature des actes. Les trois légats romains signèrent les premiers, *sous la réserve de l'approbation du pape*; puis signèrent : Ignace, et les légats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; l'empereur fit une croix en guise de signature. Son fils Constantin fit deux croix, l'une pour lui, l'autre pour

son frère Léon, et écrivit au dessus des croix les noms des trois princes. Signèrent ensuite, cent deux évêques. Quand ils seraient authentiques, ce serait peu en comparaison des nombreux sièges épiscopaux qui existaient dans l'empire.

Nicétas, dans sa *Vie d'Ignace*, dit que les signataires trempèrent leur plume dans le sang du Sauveur. Cependant, il en doute. Il fait vraiment bien d'en douter.

Plusieurs lettres furent écrites par l'empereur et le concile pour notifier aux patriarches et à toutes les églises ce qui avait été fait.

On doit remarquer que, dans les actes, les évêques, anciens amis de Photius, n'avaient pris aucune part à ce qui s'était passé dans le concile. Ignace lui-même n'y avait eu qu'un rôle fort insignifiant. Une fois les séances terminées, les évêques qui avaient signé le formulaire romain pour être admis au concile, allèrent trouver Ignace et l'empereur et leur firent observer que le formulaire signé soumettait absolument les Eglises d'Orient à celle de Rome, et que la réserve mise par les légats romains à leur signature cachait sans doute un piège. On reconnut qu'ils avaient raison et l'empereur ordonna de saisir les exemplaires signés du formulaire, pendant que les légats seraient absents. De là grandes clameurs de la part des légats et des ambassadeurs de Hludwig. Basile rendit les formulaires mais avec l'intention évidente de s'en emparer d'une autre manière.

Les ambassadeurs bulgares soulevèrent une autre question. Leur prince n'ayant pas été satisfait de ses rapports avec Rome, avait chargé les ambassadeurs qu'il avait envoyés au concile de Constantinople, de demander si la Bulgarie devait dépendre du patriarche de cette dernière ville ou du patriarche de Rome. Les membres du concile s'assemblèrent pour en délibérer[1]. Les légats romains soutinrent que la Bulgarie dépendait

[1] *Vit. Hadrian.*; *Præfat. Anast.* ap. *Labb. Conc.*, t. VIII.

de Rome, et que, depuis trois ans, les missionnaires de Rome l'évangélisaient. Ils se gardèrent bien de dire que les Bulgares avaient été convertis par les prêtres grecs envoyés par Photius. Les légats orientaux se prononcèrent contre les Romains. On arrêta enfin que, d'après la décision des légats d'Orient, pris comme arbitres entre Rome et Constantinople, la Bulgarie dépendrait de ce dernier siège. Les légats romains s'adressèrent alors directement à Ignace et lui remirent une lettre du pape Adrien, en lui disant qu'il devait se prononcer en faveur de l'Eglise de Rome qui l'avait protégé. Ignace prit la lettre et ne la lut pas. Il voulait réfléchir, n'étant pas assez jeune, dit-il, pour agir étourdiment, ni assez vieux pour radoter.

L'opposition des légats à ce qui était décidé relativement à la Bulgarie irrita l'empereur Basile qui n'avait pas oublié l'affaire du Formulaire. Il dissimula cependant, les invita à dîner et les fit conduire honorablement jusqu'au port où ils devaient s'embarquer. Mais ils furent attaqués en mer par des Slaves qui les dévalisèrent et leur prirent leurs papiers. Il paraît que les formulaires signés échappèrent, ainsi qu'une copie des actes du concile faite par Anastase-le-Bibliothécaire. Les ambassadeurs de Hludwig en avaient été chargés.

On peut croire que Basile n'était pas étranger à cet événement, et que les Slaves en question avaient obéi à ses recommandations. Les légats, relâchés sur les instances du pape et de Basile, arrivèrent à Rome au mois de décembre (870). L'année suivante, Basile écrivit au pape pour lui demander des nouvelles des légats, car il n'avait plus entendu parler d'eux, et ne savait s'ils étaient enfin arrivés à Rome. Adrien lui répondit de manière à lui faire comprendre qu'il n'était pas dupe de ses avances, et il lui reprocha de n'avoir pas imité son prédécesseur Michel, qui avait si soigneusement veillé à la sûreté des légats qui lui avaient été envoyés. Ignace écrivit au pape en même temps que Basile. Ils faisaient

allusion dans leurs lettres à la question bulgare. Ignace avait, en effet, envoyé des prêtres en Bulgarie et avait ordonné un évêque pour ce pays. Le pape s'en plaignit amèrement et menaça Ignace d'excommunication. Cette menace ne produisit aucun effet, et la Bulgarie resta sous la dépendance du patriarche de Constantinople[1].

Après le concile, Photius avait été exilé. On ne lui avait laissé aucun moyen d'existence; on lui avait enlevé ses livres; ses amis et ses parents étaient persécutés. Il écrivit alors à l'empereur Basile[2] : « Ecoute-moi, Très Clément Empereur; je ne veux te rappeler ni nos anciennes liaisons, ni les serments qui t'ont lié à moi, ni l'onction que je t'ai donnée, ni les saints mystères auxquels je t'ai fait participer[3]; je te demande seulement pourquoi on m'a exilé sans l'avoir mérité; pourquoi on m'a fait un exil pire qu'aux autres. On m'a même privé de mes livres; c'est un supplice nouveau et bien extraordinaire qu'on a inventé pour moi. Dans quel but? Sans doute pour que je n'entende plus la parole divine. Veux-tu donc que l'on applique à ton règne cette parole de l'Ecriture : « Dans ces jours, on aura faim de pain, et faim de la parole de Dieu ». Si, en écrivant, j'ai commis des erreurs, qu'on me donne un plus grand nombre de livres pour m'instruire. Si je n'ai blessé personne par mes erreurs, pourquoi me blesse-t-on moi-même? Jamais les orthodoxes n'ont été traités par les hérétiques aussi cruellement que je le suis; jamais ils n'ont été privés de leurs livres. Les hérétiques n'avaient pas à souffrir dans leur exil ce qu'on me fait souffrir. Arius lui-même avait des moyens d'existence et ses livres. On a inventé pour moi de nouveaux supplices; je suis séquestré de mes parents, de mes amis, de mes serviteurs. Au lieu de clercs chantant les saints offices, je n'ai autour de moi

[1] Ap. Labb. Conc., t. VIII. Constantin. [illegible]

[2] Phot., Epist. 97, [illegible]

[3] Basile avait [illegible] à l'empire, et il participa aux Saints-Mystères sous Photius jusqu'au jour où il rappela Ignace.

que des soldats. Si tu ne veux pas alléger mon supplice, condamne-moi à mort; la mort sera du moins la fin de mes tourments. Tout empereur que tu es, tu es mortel comme moi, tu as la même nature que moi, tu as le même maître et le même juge que moi. Je ne te demande ni le trône patriarcal, ni le bonheur, ni la gloire; je ne désire que la paix et un traitement conforme aux mœurs civilisées du peuple romain.

Il écrivit avec énergie aux officiers de la cour qui le persécutaient [1]. A un de ces officiers, nommé Michel, il fait observer que dans toutes les condamnations dont on accable lui et ses parents, on ne trouve aucun témoin, aucun juge, aucun accusateur [2]. Dans cette lettre il se plaint qu'on lui ait enlevé ses livres. C'était la chose qui lui causait le plus de peine.

Bahanès, qui avait beaucoup d'influence à la cour, était le principal auteur des mauvais traitements infligés à Photius. En s'adressant à lui, dans le concile, il s'était montré doucereux et hypocrite; il l'avait appelé *seigneur Photius*, et *homme de Dieu*. L'exil prononcé contre l'ancien patriarche, il fut assez barbare pour refuser de lui envoyer un médecin pour le soigner dans une maladie. Photius lui écrivit [3] : « Les Romains et les Grecs mettaient autrefois des bornes aux maux qu'ils infligeaient à leurs ennemis. On dit même que les animaux sauvages se montrent compatissants pour les malheureux. Vous qui êtes si humain, vous m'avez mis dans un état qui m'a rendu malade. Depuis un mois que je le suis, on vous a prié plusieurs fois de permettre à un médecin de me visiter, et vous l'avez refusé! Vous, si chrétien, si humain, qu'avez-vous fait de votre humanité et de votre christianisme? Je ne veux pas caractériser vos actes, c'est à vous qu'il appartient de décider quel titre on doit

[1] Phot., *Epist.* 22, 49.
[2] Phot., *Epist.* 85.
[3] Phot., *Epist.* 114.

vous donner ; êtes-vous chrétien, Romain, Grec, barbare ou bête féroce?

Bahanès ne dut pas être flatté d'une telle missive. Photius, plus grand seigneur que lui, le traitait comme un vil courtisan, qui dépassait les ordres de son maître. Exilé et persécuté, Photius se crut obligé de rendre compte de sa conduite et de ses sentiments à ceux qui lui étaient restés fidèles. Ils étaient nombreux, car même en acceptant comme authentiques les cent deux évêques qui se trouvèrent tout à coup et comme par enchantement dans les dernières séances du concile des Dix-Huit, il y avait encore trois cents évêques dans l'empire grec qui ne prirent aucune part à ce qui fut fait contre Photius. Ce vénérable patriarche leur écrivit une circulaire dans laquelle il répond à un personnage important qui avait répandu le bruit qu'il avait perdu la tête au point de vouloir laisser de côté les lois divines et trahir l'Eglise. Il est certain, dit-il [1], que ce que j'endure suffirait bien à me faire perdre la tête, mais il n'en sera pas ainsi ; personne ne m'a abandonné dans la persécution, ni grands ni petits, ni savants ni ignorants. Cela me console et me fortifie, et je soutiens ma cause parce que, en la soutenant je combats pour la vérité.

Il est certain que l'immense majorité des évêques et des fidèles lui restèrent unis dans la persécution qu'il endurait. L'empereur lui-même avait vu de près les intrigues dont Photius avait été victime; les exagérations des légats l'avaient choqué ; Ignace était vieux et malade et son ministère était complètement nul. En réalité Photius n'avait été jugé que par le pape Nicolas qui, ne connaissant pas un mot de grec n'avait pu juger en connaissance de cause, surtout lorsque l'accusé était absent et ne pouvait se défendre. En présence de tels procédés, l'empereur Basile n'hésita plus. Il avait sans doute attendu la mort d'Ignace pour prendre une décision ; mais voyant

[1] Phot., *Epist.* 174.

que sa vieillesse se prolongeait plus qu'on eût pensé, il fit revenir Photius à Constantinople et lui donna pour demeure un des plus beaux palais de la ville. Photius laissa Ignace fort tranquille sur sa chaire patriarcale et se contenta d'entretenir les relations les plus intimes avec l'empereur. Ignace étant mort (879) on n'élut pas un autre évêque à sa place et Photius fut de nouveau reconnu pour patriarche [1].

Sur ces entrefaites deux légats romains étaient arrivés à Constantinople. Ils étaient envoyés par le pape Jean VIII qui avait succédé à Adrien II. Ces légats trouvèrent Ignace mort. Ils hésitèrent d'abord à entrer en relations avec Photius ; mais après réflexion, ils n'y trouvèrent pas grand inconvénient puisqu'ils avaient été envoyés à Constantinople pour mettre à exécution les menaces d'excommunication faites à Ignace à cause des affaires de Bulgarie. Photius les reçut avec aménité et s'engagea à envoyer à Rome des légats pour prier le pape Jean de rendre enfin la paix à l'Eglise de Constantinople en le reconnaissant pour patriarche. Il y envoya, en effet, Théodore métropolitain de Patras qu'il chargea d'une lettre que signèrent avec lui les métropolitains dépendant du siège de Constantinople. La plupart des métropolitains et des évêques lui étaient restés fidèles, même pendant son exil ; tous désiraient la paix et la réconciliation avec le siège romain. Photius avait obtenu des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, des lettres dans lesquelles on le reconnaissait pour patriarche de Constantinople. Théodore fit un heureux voyage, grâce au pape qui l'avait recommandé à tous ceux qui pouvaient le protéger. Il arriva à Rome au

[1] L'historien sérieux ne peut tenir compte des fables ridicules inventées par le biographe d'Ignace pour expliquer le retour de Photius, et la position indépendante qu'il avait après son retour, vis-à-vis du patriarche Ignace. L'écrivain injuste et passionné s'y montre tout à fait à découvert, son témoignage dénué de preuves ne peut être accepté que par les ennemis de Photius qui trouvent bon tout ce qui peut servir leur haine aveugle.

printemps de l'année 879. Au mois d'août de la même année, le pape Jean le renvoya à Constantinople avec des lettres favorables à Photius dont Pierre, cardinal-prêtre, était porteur. Jean s'y montrait disposé à reconnaître Photius pour patriarche quoiqu'il fût remonté sur sa chaire sans avoir préalablement consulté le Saint-Siège. La mort d'Ignace et les circonstances étaient, à ses yeux, des motifs suffisants pour en finir avec une affaire qui troublait l'Eglise depuis trop longtemps. Jean VIII ne mentionnait plus ni les anathèmes de Nicolas et d'Adrien, ni ceux du conciliabule ridicule des Dix-Huit dont on a fait depuis, en Occident, un concile œcuménique. Tout cela était considéré comme non avenu. Dans la lettre à l'empereur Basile, il dit que les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, tous les métropolitains, tous les évêques, tout le clergé de Constantinople, tous ceux qui ont été ordonnés par Methodius et Ignace, étant unanimes pour reconnaître Photius, il le reçoit aussi comme évêque, confrère et collègue, à condition qu'il demande pardon en plein synode, selon la coutume.

Jean VIII, tout en ne tenant pas compte des actes passionnés de ses prédécesseurs, ne pouvait pas officiellement les désavouer. C'est pourquoi il suppose un acte de soumission de la part de Photius, puis, il ajoute : « Afin qu'il ne reste plus aucune discussion dans l'Eglise, nous absolvons de toute censure ecclésiastique, lui, Photius, les évêques, les ecclésiastiques et les laïcs qui en ont été frappés, en vertu de la puissance qui, selon la croyance de toute l'Eglise, nous a été donnée par Jésus-Christ, en la personne du prince des apôtres et qui s'étend à tout sans exception »[1].

Cette doctrine était dès lors acceptée sans contestation à Rome. Depuis un siècle, la notion papale s'était

[1] Voir pour tout ce que nous relatons les Lettres du pape Jean VIII, dans la collection des conciles du père Labbe, t. VIII ; et dans la collection du père Hardoin, t. VI.

développée et affermie, et le pape Jean s'imaginait que toute l'Eglise lui reconnaissait une autorité absolue qui lui serait venue de Jésus-Christ par saint Pierre. Cette erreur ne fit que s'accentuer depuis, et les papes ne négligèrent aucune occasion de la mettre en relief. Mais dans l'Eglise orientale on n'a jamais admis de telles prétentions, et lorsque dans leurs lettres, les papes s'attribuaient des prérogatives considérées comme illégitimes, on pouvait les modifier avant d'en donner communication aux conciles, afin de ne pas soulever des discussions trop vives de la part des membres de l'assemblée [1]

Jean VIII écrivit une seconde lettre aux patriarches orientaux et à tous les évêques du patriarcat de Constantinople. C'est une réponse à toutes les lettres qu'il avait reçues et dans lesquelles on le suppliait de reconnaître Photius pour patriarche afin de pacifier l'Eglise [2]. Dans sa lettre à Photius, Jean VIII le reconnaît pour patriarche et l'engage à travailler à l'union en traitant ses adversaires avec mansuétude. Il écrivit une quatrième lettre aux ennemis de Photius, les patrices Jean, Léon et Paul, et les métropolitains Stylianus, Jean et Métrophane, pour les engager à se réconcilier avec leur patriarche Photius. « Si vous refusez d'en agir ainsi, ajoute-t-il, les légats sont chargés de vous exclure de la communion de

[1] Les lettres du pape Jean VIII ont pu être ainsi modifiés. Naturellement on a reproché à Photius de les avoir *falsifiées*. Ne pourrait-on pas admettre aussi qu'à Rome on en fabriquait plusieurs, les unes pour l'Orient, les autres pour l'Occident. Un fait certain c'est que, au douzième siècle, Yves de Chartres cita la lettre de Jean VIII à l'empereur Basile d'après un texte latin conforme à la lettre grecque que l'on dit avoir été falsifiée par Photius. Pourrait-on dire d'où tenait cette lettre Yves de Chartres, un des plus doctes canonistes du douzième siècle. Cette lettre était connue en Occident, c'est évident. Venait-elle de Photius?

[2] Les ennemis de Photius prétendent qu'il a falsifié cette lettre. Ils sont cependant obligés de reconnaître qu'il existe deux lettres en latin, l'une conforme à la traduction grecque, l'autre qui en diffère et dans laquelle les prétentions papales sont plus accentuées. Photius aurait-il composé une lettre latine conforme à la traduction grecque. On n'a pas eu jusqu'ici l'impudence de le prétendre.

l'Eglise, jusqu'à ce que vous obéissiez. Nul ne doit prétexter qu'il ne peut faire ce que nous demandons, parce qu'il aurait signé quelque document contraire, car l'Eglise a le droit de délier de toutes sortes de liens ».

La cinquième lettre de Jean VIII est adressée à ses légats. Il les blâme de n'être pas retournés à Rome, aussitôt après avoir vu ce qui se passait à Constantinople. Il veut bien cependant leur pardonner et leur adjoint le prêtre-cardinal Pierre, porteur de sa lettre, pour terminer les affaires conformément au *commonitorium* dont ce cardinal était porteur. Cette pièce peut être ainsi analysée :

Les légats habiteront à Constantinople le logement qui leur sera assigné par l'empereur. Ils ne remettront les lettres apostoliques qu'après avoir été reçus en audience par l'empereur. Quand ils lui remettront ces lettres, ils lui diront : « Ton Père spirituel le pape apostolique Jean te salue, ô empereur institué par Dieu. » Si, avant la remise des lettres, l'empereur interroge les légats sur leur contenu, ceux-ci répondront qu'elles contiennent des salutations à son adresse et des instructions pour le rétablissement de la paix. Le lendemain de l'audience impériale, ils iront saluer le très saint Photius, et en lui remettant la lettre du pape, ils lui diront : « Notre maître, le pape apostolique Jean te salue et veut te reconnaître comme son frère et son collègue dans le sacerdoce. » Photius devra comparaître devant un concile en présence des légats. Toute l'Eglise devra, conformément à nos instructions, le reconnaître ; lui, de son côté, devra se montrer reconnaissant et louer la bonté de l'Eglise romaine. A la fin de la réception, les légats diront à Photius : « Le pape ordonne que tu t'efforces de ramener à l'union les évêques et les clercs qui ne voudraient pas entrer en communion avec toi. Les légats célèbreront un concile avec Photius ; on y lira d'abord la lettre du pape à l'empereur, et on demandera si l'on veut s'y conformer. Ceux qui ne voudront pas entrer en communion

avec le patriarche Photius, recevront les trois avertissements canoniques, et seront excommuniés s'ils persistent. Après la mort du patriarche Photius, on n'élira plus de laïc pour occuper la chaire patriarcale de Constantinople. Pendant le concile, les légats engageront Photius à se désister de toute juridiction sur la Bulgarie, sous peine d'être frappé selon les canons. La même menace avait été faite à Ignace qui n'en tint aucun compte. Les légats déclareront devant le concile, que les synodes tenus sous le pape Adrien, soit à Rome, soit à Constantinople contre Photius sont et demeurent annulés. Les légats ne devront ni se laisser corrompre, ni se laisser épouvanter.

Ce *commonitorium* avait été arrêté en concile à Rome, et était signé des membres de ce concile et du pape.

Au mois de novembre (879) le concile prescrit par le pape Jean fut assemblé [1]. Photius le présida. A ses côtés étaient les légats de Rome et des sièges patriarcaux d'Orient : Le prêtre Cosmas, légat d'Alexandrie, Basile, archevêque de Martyropolis, légat d'Antioche, Elie, légat de Jérusalem [2]. Trois cent quatre-vingt-trois évêques prirent séance après les légats.

Au commencement de la première session, le diacre Pierre, protonotaire de l'Eglise de Constantinople, annonça solennellement que les légats du pape demandaient à entrer. Photius ordonna de les introduire après avoir fait une prière d'action de grâces, il alla au devant

[1] Les actes de ce concile ont été publiés, d'après les manuscrits du Vatican, et d'après les ordres du pape Clément XI, par le père Hardoin dans sa collection des conciles (t. VI), comme ils contiennent beaucoup de choses qui réfutent les assertions des ennemis de Photius, des écrivains passionnés comme Baronius et le grec apostat Léon Allacci (Allatius) prétendent qu'ils ont été falsifiés par Photius. Assémani qui n'est pas suspect de bons sentiments à l'égard de l'Eglise orientale les admet comme authentiques. Comment, en effet, peut-on supposer que la bibliothèque du Vatican n'aurait possédé que les actes falsifiés? que seraient devenus les actes authentiques?

[2] Cet Elie n'était pas le même qui avait siégé au concile tenu contre Photius. Il siégea dès la première session; Cosmas n'arriva que pour la deuxième session, et l'évêque Basile pour la quatrième.

d'eux, les embrassa et leur adressa des compliments aussi pieux qu'éloquents. Le cardinal Pierre qui parlait au nom de la légation, remercia Dieu de ce qu'ils trouvaient Sa Sainteté le patriarche en aussi bonne santé, et déclara que le pape le saluait comme son frère et son collègue dans le sacerdoce. « Nous aussi, répondit Photius, nous saluons d'une affection cordiale le très saint pape œcuménique Jean, notre saint frère, collègue et père spirituel ».

Le cardinal Pierre ayant fait allusion aux lettres qu'il avait apportées et qui témoignaient de la sollicitude du pape pour l'Eglise de Constantiaople, Photius fit grand éloge de ces sentiments du pape : « De même que le Christ, dit-il, ne s'est pas contenté du Ciel, et qu'il a voulu descendre sur la terre pour le bonheur de l'humanité, le pape ne s'est pas contenté de voir sa propre Eglise en paix, il a voulu aussi engager les *schismatiques* des autres pays à s'amender ». Il entendait par ce mot ceux qui refusaient d'être en communion avec lui.

Après quelques autres politesses, le cardinal Pierre, s'adressant au concile, dit que le pape, en bon pasteur, n'avait qu'un but, ramener tout le monde à l'union. « L'union est déjà faite », dit Jean d'Héraclée. Puis Zacharie de Chalcédoine, intime ami de Photius, présenta l'historique et les causes des discussions qui avaient eu lieu. La supériorité incontestable de Photius lui avait fait beaucoup d'envieux, et la faiblesse d'Ignace en avait fait le jouet de ces envieux qui, pour satisfaire leurs mauvais sentiments, avaient troublé toute l'Eglise. « Heureusement, ajouta-t-il, que le pape Jean n'a plus voulu être le jouet de ces envieux et il a suivi une autre voie que ses prédécesseurs Nicolas et Adrien. Grâce à lui la paix est rétablie ». Le légat de Jérusalem déclara que son Eglise avait reconnu Photius pour patriarche depuis qu'il avait envoyé ses lettres de communion au patriarche Théodose [1].

[1] C'est ce que nous avons affirmé contre le mensonge du faux légat de Jérusalem au conciliabule des *Dix-Huit*.

Les légats remirent à Photius plusieurs vêtements ecclésiastiques qui lui étaient envoyés par le pape, et déclarèrent de nouveau qu'il avait pour le patriarche de Constantinople les sentiments de la plus parfaite amitié.

La session fut terminée par des acclamations en l'honneur de l'empereur, de la famille impériale, de Photius et de Jean, très saint patriarche.

La deuxième session eut lieu le 17 novembre. On lut les lettres du pape à l'empereur et à Photius [1].

Après cette lecture, le cardinal Pierre demanda comment le patriarche Photius était remonté sur son trône. Elie de Jérusalem se chargea de la réponse. « Photius, dit-il, a toujours été reconnu comme patriarche par les trois patriarches d'Orient et par la plupart des évêques et des ecclésiastiques du patriarcat de Constantinople. Pourquoi n'aurait-il donc pas remonté sur le trône? » Tout le concile se joignit à Elie : « Il y est remonté, dirent les évêques, du consentement des trois patriarches, à la prière de l'empereur, ou plutôt en cédant aux instances qui lui ont été faites, et à la prière de toute l'Eglise de Constantinople ». — « Il n'y a donc pas eu de violences commises par Photius? dit le cardinal Pierre ; n'a-t-il pas agi tyranniquement? » — « Au contraire, répondit le concile, tout s'est passé avec douceur et tranquillité ». — « Dieu soit béni », reprit le cardinal Pierre. Alors Photius prit la parole et dit : « Je vous le déclare devant Dieu, je n'ai jamais désiré ce siège; la plupart de ceux qui sont ici le savent bien. La première fois j'y montai malgré moi, après avoir répandu beaucoup de larmes, et avoir résisté longtemps à une véritable violence que me faisait l'empereur qui régnait alors; je n'y suis monté que du consentement des évêques et du clergé qui m'avaient élu à mon insu. On me donna des

[1] Fleury, en constatant qu'il y a des différences entre le texte latin et le texte grec, dit que les changements avaient sans doute été faits « *de concert avec les légats* qui en entendirent la lecture sans s'en plaindre ». *Hist. Eccl.*, liv. LIII, § 13.

gardes..... » — « Oui, s'écria le concile, nous savons tous qu'il en a été ainsi ; nous le savons par nous-mêmes, ou nous l'avons appris de ceux qui en furent témoins. » Photius continua ainsi : « Dieu a permis que je fusse chassé ; je n'ai fait aucune démarche pour rentrer, je n'ai point excité de séditions, je me suis tenu en repos, me confiant dans les jugements de Dieu, et sans importuner l'empereur de mes réclamations. Je n'avais ni le désir ni l'espérance d'être rétabli. Dieu a voulu que l'empereur me rappelât de mon exil ; tant qu'Ignace, d'heureuse mémoire, a vécu, je n'ai pas voulu reprendre mon siège, malgré les instances qui m'étaient faites ». Le concile s'écria : « C'est la vérité ». — « Je cherchai, ajouta Photius, de toutes les manières à avoir la paix avec Ignace ; nous nous sommes vus au palais, nous nous sommes jetés aux pieds l'un de l'autre et nous nous sommes pardonnés. Lorsqu'il tomba malade, il m'appela ; je le visitai plusieurs fois et je le consolai autant qu'il me fut possible. Il me recommanda ceux qu'il aimait le mieux, et j'en ai pris soin. Après sa mort, l'empereur lui-même vint me trouver pour m'engager à me rendre aux désirs de l'Eglise et de reprendre le siège de patriarche. Je dus y consentir ». Le concile dit : « Tout cela est vrai ».

Le cardinal Pierre fit connaître au concile l'amitié que le pape Jean professait pour Photius, et tout le concile applaudit.

Les légats demandèrent ensuite la lecture des lettres des patriarches orientaux. On commença par celle que Michel, patriarche d'Alexandrie, avait envoyée par le prêtre Cosmas. Le patriarche anathématise Joseph, qui s'était donné le titre de légat d'Alexandrie au conciliabule des *Dix-Huit*, on lit dans la lettre : « Ce Joseph s'est dit faussement archidiacre du patriarche d'Alexandrie, mon prédécesseur qui l'a anathématisé. Il en est de même de l'impie Elie qui s'est dit syncel de Sergius, patriarche de Jérusalem, et qui est mort frappé de la lèpre à son

retour ». Le patriarche d'Alexandrie fait ensuite le plus grand éloge de Photius et dit : « Quiconque ne communique pas avec lui et ne le reçoit pas pour patriarche très légitime, doit être classé parmi les juifs. »

La lettre terminée, le concile dit : « Nous savions bien que les sièges d'Orient n'avaient jamais été séparés de la communion de Photius ». La lettre fut donc acceptée officiellement.

Le même patriarche d'Alexandrie avait écrit à Photius en même temps qu'à l'empereur. Après lui avoir adressé les plus grands éloges, il lui dit que les métropolitains de son patriarcat s'étaient réunis autant qu'il leur avait été possible dans la triste situation où ils étaient sous le joug musulman, et que tous avaient décidé, d'après la recommandation de son prédécesseur, de persévérer dans la communion avec lui, et d'insérer son nom dans les dyptiques sacrés. « Quant à Elie et Joseph qui ont fait éclater leur rage contre vous, ajouta-t-il, ils sont morts dans leur péché sans en avoir fait pénitence. Pour ce qui est de Thomas, évêque de Bérite (Tyr), il a reconnu sa faute comme vous le verrez par sa rétractation. Nous lui avons pardonné et nous vous prions de faire de même ».

Les légats du pape déclarèrent que cette affaire de la rétractation de Thomas n'appartenait qu'à Photius ; et le bon patriarche déclara aussitôt qu'il lui pardonnait.

Théodose, patriarche de Jérusalem avait envoyé à Photius une lettre analogue à celle de Michel d'Alexandrie. Il l'avait envoyée par le prêtre-moine André et le prêtre Elie. Il intercédait aussi pour Thomas de Tyr. Le patriarche d'Antioche, nommé aussi Théodose, écrivit dans le même sens que les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem. Tous déclaraient se réjouir du rétablissement de Photius avec lequel ils étaient en communion.

Le patriarche de Jérusalem étant mort sur ces entrefaites, Abraham, métropolitain d'Armide et Samosate, en Arménie, en écrivit à Photius et lui apprit qu'il avait été

remplacé par Elie, de Damas. Il profita de cette occasion pour complimenter Photius sur son rétablissement et déclarer qu'il est en communion avec lui.

Le concile rendit grâces à Dieu pour toutes ces lettres, et termina la deuxième session par les acclamations ordinaires.

La troisième fut tenue deux jours après. Le cardinal Pierre fit lire la lettre du pape aux évêques du patriarcat de Constantinople et aux patriarches orientaux. Le concile l'approuva, sauf ce qui avait trait aux droits de l'empereur sur la Bulgarie ; ce pays était en effet situé sur un territoire qui relevait directement du trône de Constantinople, et le pape n'avait pas le droit de prétendre y exercer sa juridiction. Zacharie, de Chalcédoine, fit des observations au sujet de ce que disait le pape : qu'il ne serait plus permis à l'avenir d'élever un laïc à l'épiscopat. Zacharie rappela les grands exemples de Nectaire, de Constantinople ; d'Ambroise, de Milan ; d'Ephrem, d'Antioche ; d'Eusèbe, de Césarée, et de plusieurs autres. Pour répondre à un canon auquel le pape en avait appelé, il prétendit que ce canon n'atteignait pas Photius : « Il n'a jamais été *homme d'affaires*, dit-il, mais homme de lettres ; son père et sa mère ont souffert pour la religion ; lui même a converti, en Arménie et en Mésopotamie un grand nombre de gens qui étaient dans l'erreur, et des nations entières ».

Il méritait donc, selon Zacharie, l'exception que l'on avait faite en sa faveur.

On lut ensuite une lettre du patriarche Théodose, de Jérusalem, à l'empereur. Les légats demandèrent comment le patriarche de Jérusalem avait envoyé cette nouvelle lettre. Elie, répondit : « Il l'a faite en synode lorsque j'étais à Jérusalem ; il vient de l'envoyer par mon frère André. Elle est écrite, non seulement en son nom, mais au nom du patriarche d'Antioche. — « Nous savons, dit le cardinal Pierre, que les patriarches d'Orient, comme le pape, reconnaissent Photius comme

patriarche légitime. Si j'ai fait une question, c'est que nous ne voulons pas nous laisser tromper par des émissaires des Sarrasins, se donnant comme légats des patriarches. Quant au patriarche de Constantinople, nous savons qu'il ne cherche pas sa gloire et qu'il s'en remet absolument à Dieu ; aussi, pensons-nous, qu'on ne s'opposera pas à la lecture officielle du *Commonitorium* dont le pape nous a chargé. Le concile consentit à cette lecture. Lorsqu'on entendit le passage dans lequel le pape annulait les conciles tenus à Rome et à Constantinople contre Photius, tous les évêques s'écrièrent : « Et nous aussi nous les condamnons et nous disons anathème à ceux qui y adhèrent ». Les légats d'Orient ajoutèrent qu'il ne fallait pas nommer *concile* la dernière assemblée tenue à Constantinople, où des émissaires des Sarrasins avaient siégé comme juges, où les innocents avaient été condamnés, contrairement à toutes les lois ecclésiastiques et civiles. Ils dirent anathème à ce conciliabule, et en rejetèrent les actes.

Le pape, les rejetant de son côté, comment peut-on sérieusement admettre qu'il fut admis par toute l'Eglise et qu'il fut œcuménique ?

Après la lecture du *commonitorium*, le cardinal Pierre lut les signatures des évêques occidentaux qui l'avaient accepté avec le pape, dans un concile de Rome. Le concile se déclara satisfait, et la séance fut levée.

La quatrième session eut lieu la veille de Noël.

Le protonotaire Pierre annonça qu'un légat du patriarche d'Antioche était arrivé et demandait à être introduit, on le fit entrer. Il se nommait Basile, et il apportait des lettres du patriarche d'Antioche et d'Elie, nouveau patriarche de Jérusalem. Ni l'un ni l'autre, dit Basile, n'a pris aucune part à ce qui a été fait contre Photius. On lut les lettres qu'il apportait. Les patriarches y faisaient les plus grands éloges de Photius et déclaraient qu'il avait toujours été reconnu par leurs sièges comme patriarche légitime de Constantinople.

Les légats demandèrent ensuite au concile si l'on acceptait les articles contenus dans la lettre du pape à l'empereur. Ils résumèrent cette lettre en cinq articles : le premier était relatif à la Bulgarie ; le second à l'ordination des laïcs ; le troisième à l'élection du patriarche de Constantinople qui devait être choisi dans le clergé de cette Eglise ; le quatrième condamnait les conciles de Rome et de Constantinople contre Photius ; le cinquième concernait l'excommunication des *schismatiques*, c'est-à-dire de ceux qui refuseraient de reconnaître Photius pour patriarche.

Les deux derniers articles furent acceptés sans difficulté par le concile. Quant au premier, le concile se déclara incompétent, car il s'agissait de déterminer quelles étaient les limites de l'empire. Les juridictions épiscopales étaient, en effet, déterminées par les circonscriptions civiles, et ces dernières dépendaient de l'Etat. Le concile n'accepta pas les deuxième et troisième articles. L'Eglise romaine avait sa discipline relativement à l'élévation des laïcs à l'épiscopat, mais l'Eglise d'Orient en avait une différente. Les deux Eglises ne devaient pas entrer en discussion à ce sujet et pouvaient conserver chacune ses coutumes. Le concile fit observer que le clergé de Constantinople n'aurait peut-être pas toujours dans ses rangs l'homme le plus capable de gouverner cette Eglise ; il fallait donc laisser subsister l'ancienne coutume. Ces observations furent présentées avec tant de calme que les légats romains se félicitèrent de ce que tous les sujets de scandale avaient disparu. « Puisque, dit le cardinal Pierre, tous les scandales ont disparu, par la grâce de Dieu, et que la concorde est rétablie dans l'Eglise, allons tous ensemble à l'église, puisque l'heure des saints offices est arrivée, et allons les célébrer avec le patriarche Photius ». Le concile répondit : « Cette proposition est bonne et agréable à Dieu ; qu'il soit fait comme vous l'avez dit ! Dieu conserve notre chef et prolonge ses jours pour le bien de son Eglise ! »

Les fêtes de Noël et les autres qui ont lieu dans le cours du mois de janvier firent ajourner les sessions du concile. La cinquième n'eut lieu que le 25 janvier (880).

Le patriarche Photius ouvrit la séance par ce discours : « Le second concile œcuménique de Nicée, tenu sous le pape Adrien et le patriarche Tarasios, est reconnu par notre Eglise pour le septième œcuménique et mis sur le même rang que les six premiers. L'Eglise romaine et les patriarcats d'Orient, reçoivent comme nous les décrets de ce concile ; mais quelques personnes doutent peut-être qu'on doive placer ce concile parmi les œcuméniques ; nous avons entendu dire qu'il en était ainsi. Maintenant que nous sommes réunis, ordonnons, mes frères, que le concile soit compté comme le septième œcuménique et reconnu comme égal aux six autres. »

Le cardinal Pierre attesta que l'Eglise romaine l'avait toujours accepté comme tel, et il prononça l'anathème contre ceux qui ne croiraient pas ainsi. Les légats des patriarches orientaux et tous les membres du concile prononcèrent le même anathème.

On a vu que Métrophane de Smyrne s'était toujours montré le plus ardent adversaire de Photius. Il était à Constantinople lorsque se tenait le concile. Comme il ne s'y était pas présenté pour prouver les accusations qu'il avait élevées contre le vénérable patriarche, les légats du pape demandèrent au concile qu'il fût appelé. On lui envoya plusieurs évêques pour lui dire de se présenter. Il répondit qu'il était trop malade. En entendant cette réponse, les légats firent observer qu'il aurait pu déclarer qu'il se soumettait aux ordres du pape Jean aussi facilement qu'il avait déclaré être malade. On lui envoya donc encore par deux fois des évêques qui rapportèrent la même réponse. Après les trois admonitions canoniques, il ne restait plus qu'à condamner le calomniateur qui avait toute liberté de se présenter pour soutenir ses accusations, et ne l'osait pas. Il fut donc frappé d'excommunication. Les légats ajoutèrent que, d'après les ordres du

pape, il était convenu que tous ceux qui seraient excommuniés par lui seraient considérés comme tels par le patriarche Photius, et que ceux qui seraient excommuniés par le patriarche seraient considérés comme tels par le pape. A la demande des légats on fit un canon sur ce point. On en fit un second pour déclarer que les évêques qui avaient abandonné leur Eglise pour entrer dans un monastère ne pourraient redevenir évêques. Un troisième canon frappa d'anathème les laïcs qui se permettaient des violences contre les évêques.

Photius ayant demandé si le concile jugeait qu'il y eut encore quelque chose à traiter, les légats répondirent que les affaires dont ils étaient chargés étaient terminées ; mais, ajouta le cardinal Pierre, tous les évêques qui ont assisté au concile de Rome qui a annulé tout ce qui avait été fait contre Photius, ont signé les actes du concile. Ceux qui ont confirmé ici ce qui a été fait à Rome, doivent également signer les actes de la présente assemblée. Personne n'y contredit.

Paul, évêque d'Ancône, signa le premier de cette manière : « Paul, évêque d'Ancône, légat du Saint-Siège et du pape Jean, dans ce concile œcuménique : conformément aux ordres du pape, au consentement de l'Eglise de Constantinople, des légats orientaux et du concile, je reçois le révérendissime Photius comme patriarche légitime, et je communique avec lui ; je rejette et anathématise le concile tenu contre lui à Constantinople, et tout ce qui a été fait contre lui du temps du pape Adrien. Si quelques schismatiques refusent de s'unir à Photius leur pasteur légitime, ils seront excommuniés jusqu'à ce qu'ils reviennent à l'union. En outre, je reçois le second concile de Nicée et ses décrets sur les saintes images, je le nomme le septième concile œcuménique et je le mets au même rang que les six autres ».

Les deux autres légats signèrent de la même manière. On lut les signatures à haute voix et le concile s'écria : « Béni soit Dieu qui a réuni son église par l'entremise

du pape Jean ! » Les légats des patriarches orientaux signèrent dans le même sens que les légats romains, en mentionnant seulement que leurs patriarches avaient reconnu, avant le concile, Photius comme patriarche légitime. Tous les membres du concile signèrent ensuite.

Le concile était terminé, mais on voulut tenir une séance de clôture en présence de l'empereur pour lui demander sa signature et celle de tous les membres de sa famille. Tous les membres du concile se rendirent en conséquence au palais impérial le 8 du mois de mars. L'empereur Basile et ses deux fils Léon et Alexandre qu'il avait associés à l'empire, s'étant rendus à la salle où tous les membres du concile étaient réunis, Basile prononça les paroles suivantes : « Je devais peut-être assister au concile et procurer avec vous la paix et l'union des Eglises ; mais le concile aurait sans doute perdu de son importance, aux yeux de gens mal intentionnés ; ils auraient dit que l'union s'était faite par crainte ou par complaisance pour moi. J'ai donc pensé qu'il valait mieux vous laisser tout à fait libres dans vos délibérations, sauf à nous rendre ensuite ici pour leur donner l'appui de ma signature. Je crois qu'il sera bon, si vous le jugez à propos, de publier une profession de foi, non pas une nouvelle, mais celle de Nicée approuvée par les autres conciles ». Basile, légat d'Antioche adhéra, en ces termes, à la proposition de l'empereur : « Les divisions et les scandales étant apaisés, par vos soins, empereur béni de Dieu, et par les prières de notre père spirituel le patriarche Photius, il est juste qu'il n'y ait qu'une confession de foi pour toute l'Eglise ». Tous les évêques et les légats du pape adhérèrent.

Le symbole nicéno-constantinopolitain fut solennellement récité par le concile, après qu'on eut lu ces explications préalables : « Nous conservons la divine doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, et les décrets des sept conciles œcuméniques ; nous rejetons tous ceux qu'ils ont condamnés, et nous recevons ceux qu'ils ont approuvés.

C'est pourquoi nous embrassons la définition de foi que nous avons reçue de nos pères, sans en rien retrancher, sans y rien ajouter, sans changement ni altération, afin de ne pas condamner nos Pères et leur faire une injure inexcusable ».

Après la lecture du symbole, le concile ajouta : « Nous croyons tous ainsi, c'est en cette foi que nous avons été baptisés; nous recevons pour nos pères et nos frères tous ceux qui croient ainsi. Si quelqu'un est assez téméraire pour composer une autre confession de foi, et la proposer aux fidèles ou aux hérétiques convertis ; ou pour altérer celle-ci par des paroles étrangères, des additions ou des retranchements, nous le déposons, s'il est clerc, nous l'anathématisons s'il est laïc ».

Sur la proposition de Photius, le concile entier supplia l'empereur de mettre sa signature sur les actes. Il les signa donc ainsi que ses enfants. Sa signature était accompagnée d'une déclaration par laquelle il reçoit le septième concile œcuménique, reconnaît Photius pour patriarche légitime et annule tout ce qui avait été fait contre lui.

Le concile pria pour l'empereur et fit des acclamations en son honneur et en l'honneur des deux patriarches Photius et Jean.

Le concile était terminé, mais les évêques voulurent se réunir une septième fois avant de se quitter. Cette dernière réunion eut lieu le 13 de mars.

On y confirma de nouveau la profession de foi ; Procope de Césarée fit un discours en l'honneur de l'empereur et de Photius. Puis les légats du pape firent cette déclaration : « Si quelqu'un ne reconnaît pas Photius pour patriarche, et ne communique pas avec lui, que son partage soit avec Judas et qu'on ne le reconnaisse pas pour chrétien ! ». Le concile approuva, et, avant de lever la séance, on fit de nouveau des acclamations en l'honneur des patriarches Photius et Jean.

Avant le concile, Photius et le pape s'étaient entendus

au sujet de l'addition faite au symbole par les Occidentaux. Le pape était en réalité désintéressé dans la question, puisque l'Eglise de Rome n'admettait pas encore cette addition. C'est pourquoi les légats n'avaient fait aucune objection à la déclaration qui avait été faite avant la lecture du symbole. Le pape Jean avait été fort explicite dans une de ses lettres à Photius, et avait condamné positivement l'addition. Pour répondre aux mauvais rapports qui avaient été faits à Constantinople touchant l'Eglise romaine à cause de l'addition au symbole, Jean déclara que l'Eglise romaine acceptait le symbole sans en rien retrancher, sans y rien ajouter : « Pour vous rassurer touchant cet article qui a causé des scandales dans les Eglises : non seulement nous n'admettons pas le mot en question, mais ceux qui ont eu l'audace de l'admettre les premiers, nous les regardons comme des transgresseurs de la parole de Dieu, des corrupteurs de la doctrine de Jésus-Christ, des apôtres, et des Pères qui nous ont donné le symbole. Nous les mettons à côté de Judas, puisqu'ils ont déchiré les membres du Christ. Mais vous avez une trop haute sagesse pour ne pas comprendre qu'il est très difficile d'amener tous nos évêques à penser ainsi, et de changer en peu de temps un usage qui s'est introduit depuis tant d'années. Nous croyons donc qu'il ne faut obliger personne à renoncer à l'addition faite au symbole, mais les engager peu à peu et avec douceur à renoncer à ce blasphème. Ceux qui nous accusent de l'accepter se trompent ; mais ceux qui affirment qu'il y a parmi nous beaucoup de gens qui l'acceptent, disent la vérité. C'est à vous à travailler avec nous pour ramener par la douceur ceux qui se sont écartés de la saine doctrine ».

On ne pouvait parler avec plus d'énergie et de justesse de l'erreur occidentale. Dans toute sa conduite à l'égard de Photius, Jean montra cette énergie ; il ne craignit pas d'annuler ce qu'avaient fait ses prédécesseurs Nicolas et Adrien avec précipitation et sans s'être entourés des

renseignements nécessaires. Les évêques suburbains s'unirent à lui, en concile, pour annuler les conciles de Nicolas et d'Adrien, et rendre hommage au grand patriarche que toute l'Eglise orientale vénérait.

On comprend que les ennemis de l'Eglise orientale et de Photius ne puissent pardonner au pape Jean ses déclarations si claires et si catégoriques. Eux qui se prétendent si unis à la papauté, font leur choix entre les papes. Ils veulent bien exalter ceux dont les actes plaisent à leurs préjugés, mais ils abandonnent ceux qui les condamnent. Jean VIII n'a donc pas été épargné par eux. Ils le rabaissent[1] autant qu'ils exaltent Nicolas et Adrien. Cependant, pour tout homme sérieux et impartial, Jean se conduisit avec sagesse; tandis que ses deux prédécesseurs n'avaient agi qu'avec passion.

Le grand argument des ennemis de Photius, c'est qu'il a falsifié les lettres du pape Jean et les actes du concile qui l'a réhabilité. Sur quoi se fondent-ils pour affirmer un tel fait? Ils ne peuvent donner aucune preuve. Il est vrai qu'il existe quelques différences de forme dans les lettres latines telles qu'on les possède, et ces mêmes lettres traduites en grec. Mais, nous avons déjà fait observer que l'on possédait encore au douzième siècle en Occident, des lettres latines conformes aux lettres grecques qui se trouvent dans les actes du concile. On pourrait en conclure que l'on avait fait à Rome de doubles lettres, les unes pour l'Occident, où l'on devait mettre en relief certaines doctrines chères à la papauté, et d'autres pour l'Orient, qui n'aurait pas admis les prétentions papales ouvertement exprimées.

La papauté a agi ainsi dans plusieurs circonstances

[1] Le cardinal Baronius lui reproche d'avoir montré, dans l'affaire de Photius, un caractère si faible, qu'on pouvait le prendre pour *une femme*; c'est de là sans doute d'après lui qu'est venue *la fable* de la papesse Jeanne. Cette opinion est tellement ridicule que nous n'avons pas à nous y arrêter. Nous présenterons bientôt une autre explication de la prétendue *fable*, qui pourrait bien être une vérité.

que nous aurons à faire connaître dans la suite de cette histoire. Pourquoi n'en aurait-elle pas agi ainsi dans une affaire aussi délicate que celle de Photius? Si l'on veut trouver absolument un falsificateur, pourquoi le chercher en Orient?

Du reste, on exagère la portée des prétendues falsifications. Elles ne sont, en réalité, que des atténuations de certaines phrases qui auraient certainement choqué les évêques grecs, et qui auraient rendu toute réconciliation impossible. Pourrait-on prouver que les légats eux-mêmes n'auraient pas consenti à ces atténuations? Les lettres papales étaient lues publiquement en concile; un grand nombre de membres savaient les deux langues, grecque et latine; peut-on croire les légats assez ignorants de la langue grecque pour ne pas saisir le sens des lectures? Ils ne parlaient pas cette langue, mais qui pourrait prouver qu'ils ne la comprenaient pas suffisamment, ou qu'ils n'étaient pas accompagnés d'interprètes qui les auraient avertis des falsifications, si elles avaient eu lieu? que les partisans de l'infaillibilité papale soient froissés, dans leurs préjugés, par un pape qui montra assez d'énergie pour condamner deux de ses prédécesseurs qui avaient failli à la vérité et à la justice, nous le comprenons; mais qu'ils se prononcent en faveur des papes qui ont erré contre le pape qui se montra si sage, si conciliant pour le bien de l'Eglise, c'est ce qu'il est plus difficile de comprendre. Si les prédécesseurs et les successeurs de Jean VIII avaient eu le même amour pour la vérité et la justice, le schisme malheureux qui a divisé l'Eglise du Christ n'aurait pas existé.

Photius, avec toute l'Eglise orientale ne demandait qu'une chose : la fidélité absolue aux doctrines apostoliques que les Eglises avaient conservées, et que les sept conciles œcuméniques avaient promulguées. Les papes, fiers d'une puissance qu'ils ne devaient qu'aux rois franks, se crurent le droit de briser les vieilles traditions, de les falsifier à leur profit. Ils voulurent imposer à l'Orient

orthodoxe leurs prétentions antichrétiennes, et se rendirent coupables du schisme. Jean VIII fait exception parmi les papes. Les sectaires d'une papauté schismatique ne peuvent le lui pardonner ; mais les vrais chrétiens ont le devoir de rendre hommage à un pape qui voulait reprendre les vénérables traditions de l'Eglise romaine orthodoxe [1].

Les légats, étant retournés à Rome, apprirent au pape Jean VIII ce qui s'était passé au concile de Constantinople. Il paraît qu'ils lui firent espérer que l'empereur lui laisserait la juridiction sur la Bulgarie. L'empereur et Photius les avaient chargés de lettres dans lesquelles cette question était passée sous silence. Photius reconnaissait dans sa lettre qu'il n'avait pas demandé pardon dans le concile, comme le pape l'avait prescrit, parce qu'il n'était pas coupable et que les coupables seuls doivent demander pardon.

Jean VIII répondit aux lettres de l'empereur et de Photius. Il suppose que l'empereur reconnaissait sa juridiction sur la Bulgarie; mais on voit qu'il n'en était pas absolument certain, c'est pourquoi il dit dans sa lettre que, si ses légats n'avaient pas exécuté ses ordres, il ne reconnaissait pas ce qu'ils pourraient avoir fait.

Dans sa lettre à Photius, il fait la même réserve que dans sa lettre à l'empereur. Il regrette qu'il n'ait pas fait l'acte de soumission qu'il avait prescrit ; mais cela ne l'empêche pas d'approuver le concile et de féliciter le patriarche de ce qu'il avait fait pour l'union des Eglises.

La paix était donc faite entre Rome et Constantinople.

[1] Quelques sectaires de la papauté schismatique ont essayé de *justifier* Jean VIII de son amour de la vérité et de la justice. Ils ont inventé pour cela des faits qui n'ont jamais existé. Ils prétendent, par exemple, que, avant de mourir, Jean ayant appris que ses légats avaient prévariqué, envoya à Constantinople le légat Marin, qui avait présidé le conciliabule des Dix-Huit, pour excommunier Photius. Ils prétendent même que Marin l'excommunia en pleine église de Sainte-Sophie et qu'il s'enfuit aussitôt à Rome, de peur d'être mis à mort. Cette fable n'est appuyée d'aucune preuve, et elle est même contraire à tous les documents. Elle ne mérite pas d'autre réfutation.

Jean VIII mourut peu de temps après (882). Son successeur fut Marin, ce légat fanatique qui avait présidé le concile des Dix-Huit. On peut croire qu'il se prononça contre Photius, quoique ceux qui l'affirment ne puissent produire une preuve de quelque valeur.

Le pape Etienne, que les uns regardent comme le cinquième de ce nom et les autres comme le sixième, deuxième successeur de Marin, prétend que ce Marin fut envoyé par Jean VIII à Constantinople, et que l'empereur Basile le fit enfermer en prison à son arrivée. Ce fait est tiré d'une lettre d'Etienne à Basile datée de 885. On ne possède aucun autre renseignement sur ce fait qui, selon les ennemis de Photius, prouverait que le pape Jean VIII aurait condamné Photius après l'avoir réhabilité. Cette preuve n'étant pas indiscutable, tant s'en faut, les ennemis de Photius invoquent une *ancienne tradition*, sans dire d'où elle vient, puis une inscription qui se trouvait sur le portique de droite de l'église de Sainte-Sophie. D'où venait cette inscription, si toutefois elle a existé? Si l'on a gravé sur les murs de Sainte-Sophie une inscription contre Photius, ce fait n'a pu avoir lieu qu'à l'époque où les croisés possédèrent Constantinople. Alors quelle est sa valeur? Stylianus poursuivit Photius à Rome jusqu'au pontificat de Formose. Ce pape adopta l'hérésie du concile des Dix-Huit, et prétendit que Photius *n'ayant pas eu le caractère sacerdotal*, quoiquil eut été ordonné selon les canons, il n'avait pu conférer l'ordination aux autres [1].

Photius resta sur le siège de Constantinople jusqu'à la mort de l'empereur Basile (886). Son fils Léon, dit le Philosophe, exila ce vénérable patriarche et le remplaça par son plus jeune frère Etienne. Ce prince Etienne avait

[1] Ce pape Formose fut condamné par Etienne (sixième ou septième) qui fit déterrer son corps, flétrit sa mémoire et condamna son cadavre à être jeté dans le Tibre. Il est vrai que Jean IX le réhabilita. Tous ces papes n'en étaient pas moins infaillibles, sans doute.

signé, avec sa qualité de sous-diacre, les actes du concile qui avait réhabilité Photius.

Le vénérable patriarche exilé, ses ennemis, et en particulier Stylianus, renouvelèrent contre lui leurs calomnies.

Stylianus écrivit au pape Etienne la fameuse lettre qui a servi de base, avec *la Vie d'Ignace* par Nicétas, à toutes les infamies qui ont été copiées par les écrivains occidentaux. Pour donner une idée de cette fameuse lettre, notons qu'il accuse Photius d'avoir fait mourir Ignace. Nicétas lui-même n'a pas élevé contre lui une pareille accusation. Le silence de Nicétas, ennemi acharné de Photius, est par lui-même assez éloquent pour convaincre Stylianus de mensonge. Pour expliquer le changement des sentiments de l'empereur Basile, Stylianus affirme qu'il lui fit administrer un breuvage ensorcelé. Ceci donne la mesure du génie de Stylianus. Pour expliquer le changement, Nicétas a recours à un autre moyen, et prétend que Photius aurait fait une généalogie fantaisiste de Basile qu'il aurait fait descendre de Tiridate, roi d'Arménie.

Les deux moyens indiqués sont ridicules. On pourrait, sur plusieurs points, opposer l'un à l'autre les récits des deux principaux ennemis de Photius. Le vénérable patriarche ne se préoccupa ni des calomnies ni des intrigues de ses ennemis. Pendant les quatre ans qu'il occupa encore son siège, comme pendant son exil, il travailla sur les doctrines qui divisaient les Eglises d'Orient et d'Occident.

Au premier rang était celle de l'addition du *Filioque* au Symbole. Dans sa lettre à l'archevêque d'Aquilée et dans sa *Mystagogia* [1], il approfondit cette question et démontra que l'erreur occidentale était condamnée par la tradition

[1] Cet ouvrage a été publié de nos jours par Hergenrœther. Cet éditeur a accompagné l'ouvrage de Photius de notes innombrables qui ne prouvent point ce qu'il voulait établir, et qui ne prouvent même pas son érudition, car il est facile d'accumuler des notes sans être érudit.

universelle. Plusieurs théologiens occidentaux avaient cherché à répondre aux premières attaques de Photius, à l'instigation du pape Nicolas. On possède encore les ouvrages de Ratramn, moine de Corbie, et d'Enée, évêque de Paris [1]. Tous deux s'appliquent principalement à appuyer la doctrine occidentale sur le témoignage des pères grecs et latins, et même sur la Sainte-Ecriture. Photius n'eut pas de peine à démontrer que leurs textes et leurs raisonnements sont faux. Comme il n'avait pas à sa disposition les ouvrages des Pères latins, il se contenta de dire que si quelques Pères latins avaient enseigné l'erreur occidentale, ils s'étaient trompés, et que leur opinion particulière ne pouvait prévaloir contre la doctrine universellement enseignée par l'Eglise. On peut s'assurer, d'après les ouvrages de ces Pères latins, édités avec soin depuis, que les défenseurs de la doctrine occidentale les citaient à tort, et que les textes allégués par eux étaient ou faux ou mal interprétés. Saint Augustin est celui dont on a le plus abusé. C'est ce Père, en effet, qui a disserté le plus longuement sur les relations du Fils et du Saint-Esprit. Plusieurs de ses textes pris isolément semblent être favorables à la doctrine de la procession *du fils;* mais ceux qui les ont cités ont feint de n'avoir pas aperçu un petit texte dans lequel saint Augustin affirme que tout ce qu'il a écrit sur les relations du Fils et du Saint-Esprit *ne se rapporte pas à la procession éternelle*, car, ajoute-t-il, il serait insensé d'attribuer cette procession éternelle au fils [2]. C'est donc à tort que l'on invoque le témoignage de saint Augustin, et on ne peut le citer à l'appui de la doctrine occidentale sans falsifier les textes et sans leur donner un sens qu'ils n'avaient pas dans l'esprit du saint docteur.

C'est donc avec raison que Photius soutenait que toute

[1] Ces deux ouvrages ont été édités par D. Luc d'Achery dans son *Spicilèg.*

[2] S. Aug. *de Trinit.*

la tradition catholique est contraire à l'erreur introduite dans l'Eglise occidentale par les Espagnols et propagée par les Franks. .

Photius, dans sa *Mystagogia*, en appelle contre les Occidentaux au pape Jean VIII qu'il appelle son ami [1].

Dans tout son ouvrage, Photius s'élève aux plus hautes considérations théologiques, et il s'appuie constamment sur ce principe catholique : qu'on ne doit pas innover et qu'il faut s'en tenir à la doctrine apostolique constamment admise, crue et professée par les Pères, organes de la vraie foi.

Il soutient la même doctrine dans plusieurs autres écrits, et spécialement dans sa lettre à l'archevêque métropolitain d'Aquilée [2]. On peut considérer ces deux ouvrages de Photius comme ce qui a été écrit de plus élevé et de plus juste sur la question doctrinale la plus importante qui se trouve en litige entre les deux Eglises

[1] A ce propos, M. Héfelé fait une remarque assez originale pour être mentionnée. En parlant du pape Jean, dit-il, Photius ne dit pas *qu'il lui avait écrit*, donc la lettre qui se trouve à la suite des actes du concile de Constantinople de 879 n'est pas authentique. La passion rend souvent ridicule. C'est ce qui est arrivé à M. Héfelé. En effet, comment Photius aurait-il connu les sentiments du pape Jean VIII au sujet de l'erreur occidentale, si ce pape ne lui en avait pas écrit?

Citons encore une opinion plus que singulière du même auteur. « Les actes du concile de Constantinople de 879, dit-il, *ont sanctionné ces deux énormités suprêmes :* le rejet du *Filioque* et la déclaration de la primauté byzantine ». Cette primauté aurait été déclarée parce que les membres du concile ont dit que Photius était par son intelligence au dessus des autres évêques orientaux. C'est tout ce qu'ils ont déclaré. Il ne s'agissait pas de *primauté byzantine*. Quant au *Filioque*, le comité l'a rejeté d'accord avec Rome.

Où sont donc les deux énormités suprêmes de M. Héfelé? C'est lui qui commet deux énormités en imputant au concile une déclaration qu'il n'a pas faite, et en regardant comme une énormité la fidélité au vieux symbole catholique.

[2] Ap. Combefis, *Auctorium Noviss*. On trouve dans les *Anecdota* de C. Wolf, le traité de Photius contre les Manichéens. Des extraits de divers ouvrages ont été publiés par plusieurs érudits. Migne a réuni dans sa *Patrologie grecque* tout ce qui avait été édité avant la publication de sa collection.

d'Orient et d'Occident. Jamais on n'a pu, dans l'Eglise occidentale, répondre aux preuves que le docte Photius a exposées avec cette éloquence et cette netteté qui étaient comme les deux attributs de son génie. Ce prétendu hérétique, auquel on n'a jamais pu attribuer une seule erreur, s'appuie, dans tout ce qu'il affirme, sur la base traditionnelle de la doctrine de foi. Dans le concile qui l'a réhabilité, il a consacré cette doctrine en condamnant l'erreur franko-espagnole, de concert avec les légats du pape Jean VIII, et d'accord avec ce pape qui s'en tenait, comme ses prédécesseurs, à l'ancien symbole. Comme nous l'avons rapporté, le pape Léon III avait fait transcrire sur deux plaques, de chaque côté de l'autel de l'église de Saint-Pierre, le symbole sans l'addition du *Filioque*, pour protester contre l'erreur que Charlemagne et ses théologiens voulaient lui imposer. Jean VIII se montra fidèle à l'ancienne doctrine, et Photius était en complète communion avec lui.

Ce grand homme composa plusieurs ouvrages qui lui ont mérité la réputation d'un profond érudit et d'un canoniste savant. L'ouvrage connu sous le titre de Bibliothèque est un catalogue de deux cent quatre-vingts auteurs qu'il apprécie et dont il donne des extraits. Une grande partie des ouvrages sur lesquels il donne son jugement sont perdus ; d'autres existent encore et prouvent que les extraits qu'il donne sont fidèles et bien choisis.

Les écrivains ecclésiastiques dont il parle et dont les œuvres n'existent plus, sont au nombre de quarante, sans compter les ouvrages perdus d'auteurs dont on possède d'autres ouvrages. Il fait connaître aussi plusieurs conciles et quelques ouvrages d'hérétiques. Cette belle collection est une des sources les plus riches où les érudits ont puisé. Seule, elle suffirait pour placer Photius au rang des plus grands écrivains et des érudits les plus distingués.

Après cet ouvrage on peut placer ses deux collections des canons et des lois civiles qui ont été acceptées par

l'Eglise. La première collection est intitulée *Nomocanon*. Elle est divisée en quatorze titres et chaque titre est divisé en chapitres suivant la diversité des matières. Ce recueil comprend tous les canons, depuis ceux des apôtres, jusqu'au septième concile œcuménique. Il y ajouta ceux qui furent édités par les deux conciles qu'il tint à Constantinople et qui n'étaient que d'anciens canons qu'il renouvelait. Dans cet ouvrage Photius ne fait qu'indiquer les textes, sans les copier. Mais il fit un autre ouvrage qui n'était que le développement du premier et dans lequel il donna tous les textes. Cet ouvrage est intitulé : *Sintagma* [1]. Il n'indique, dans ses ouvrages, que les canons et lois reçus dans l'Eglise primitive représentée par les sept conciles œcuméniques et qui ont toujours été reçus dans l'Eglise orthodoxe orientale.

Parmi les œuvres de Photius, sa correspondance mérite une attention particulière [2]. Dans le plus grand nombre de ses lettres, il répond à des difficultés qui lui étaient proposées, principalement sur certains textes des Ecritures. Il donne, dans ces lettres, des preuves de sa profonde érudition. D'autres lettres sont des réponses à ceux qui l'avaient abandonné lors de son premier exil. Elles sont pleines de douceur et on ne pourrait y rencontrer aucun mot qui décelât la rancune. Parmi ceux qui lui avaient demandé pardon, il y en avait un dans lequel il n'avait pas grande confiance. Au lieu de lui répondre avec aigreur, il prend le ton de la plaisanterie et lui dit : « Trois apôtres se rendirent coupables : Pierre, en reniant son maître ; Thomas, en refusant de croire à sa resurrection ; Judas, en le trahissant. Les deux premiers se sont

[1] Cet ouvrage a été édité pour la première fois par le cardinal Maï, *Spicilegium Romanum*, t. VII.

[2] M. Valetta a publié à Londres, dans ces derniers temps, une magnifique édition grecque de la correspondance de Photius. Elle est plus complète que l'ancienne édition de Londres ; mais nous avons suivi l'ancienne édition dans notre ouvrage, parce que c'est elle qui est le plus souvent indiquée par les écrivains ecclésiastiques occidentaux.

repentis et ils furent pardonnés ; le troisième ne revint pas de son erreur et se pendit. Si tu imites Judas, tu n'auras comme lui pour toute ressource qu'une corde pour te pendre ».

Parmi les lettres de Photius, on en trouve une adressée à Anastase, bibliothécaire de l'Eglise romaine. C'était une réponse à une lettre de cet Anastase [1]. Elle est évidemment antérieure au fameux concile des Dix-Huit dont Anastase rédigea les actes, auxquels il mit une préface pleine de haine contre le respectable patriarche. Nous pensons qu'Anastase avait écrit à Photius lorsqu'il était excommunié à Rome. Comme beaucoup d'autres Occidentaux qui avaient à se plaindre du pape Nicolas, il espérait sans doute que Photius se déclarerait pour lui. Photius lui répondit d'une manière évasive et lui fit comprendre qu'il ne pouvait compter sur lui. De là sans doute la haine d'Anastase et ses calomnies contre le grand patriarche.

Photius était en correspondance avec Grégoire de Syracuse, cet ami dévoué qui partagea sa bonne et sa mauvaise fortune. Lorsque Photius fut condamné par le concile des Dix-Huit et exilé, Grégoire put retourner à Syracuse d'où les Sarrazins avaient été chassés. Mais à peine y était-il arrivé que les Sarrazins prirent leur revanche. Grégoire, obligé de quitter de nouveau son siège, retourna à Constantinople. Il y revit son ami Photius qui lui confia le gouvernement d'une église. Lorsqu'il écrivit la lettre que l'on possède, Photius était en exil et Grégoire était dans son église de Syracuse. Il lui rappelle [2] ce qu'ils ont souffert ensemble et leur vieille amitié. Il le félicite du bien qu'il faisait dans son église au moment où l'Eglise de Constantinople était dans un état si misérable. On pourrait croire que Photius eût profité de cette occasion pour accuser Ignace. Il n'en fait pas mention, et, dans toute sa correspondance, on ne trouve

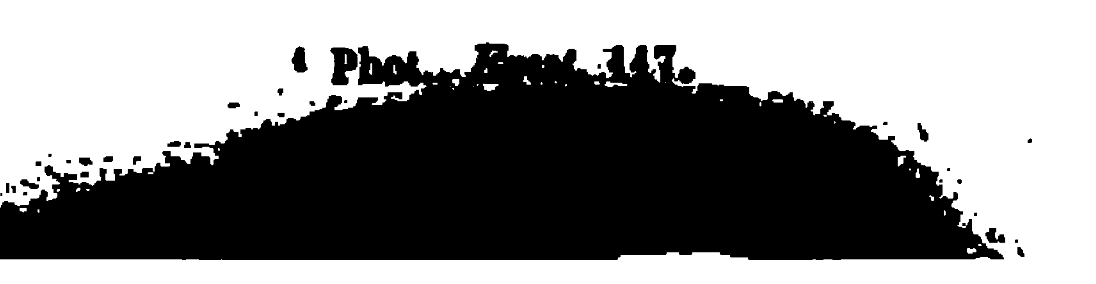
[1] Phot., *Epist.* 170.
[2] Phot., *Epist.* 111.

pas un mot blessant pour son antagoniste. Les ennemis de Photius se sont bien gardés de faire cette remarque. Qui l'empêchait, en écrivant à ses amis, de faire à Ignace de ces reproches qui sortent si naturellement d'un cœur ulcéré? Il n'en dit pas un mot; cela prouve avec évidence qu'il eut toujours pour son antagoniste un profond respect, et qu'il dit la vérité au concile de 879, lorsqu'en présence de près de quatre cents évêques, des officiers de la cour et du peuple, il raconta quelles relations amicales existèrent entre Ignace et lui lorsque l'empereur Basile le rappela de son exil.

Grégoire Asbestas et Photius restèrent toujours unis. Lorsque Grégoire mourut, Photius fit son éloge funèbre, et loua ses vertus aussi bien que sa haute intelligence. Ce fils de l'empereur qui avait détrôné le père d'Ignace et persécuté sa famille, ressentit le contre-coup des révolutions politiques; ses adversaires, partisans d'Ignace, dirent de lui beaucoup de mal, mais ne purent jamais prouver une seule de leurs accusations malveillantes. Grégoire fut un grand évêque persécuté, comme son ami Photius.

On trouve dans la correspondance de Photius de précieuses lettres dans lesquelles il apprécie à sa valeur le fameux concile des Dix-Huit qui l'avait anathématisé. Voici comme il écrit au moine Théodose[1] : « Pourquoi t'étonner que des profanes président dans les assemblées épiscopales; que les condamnés s'érigent en juges, que les innocents soient amenés devant eux, environnés de soldats pour qu'ils n'osent même pas ouvrir la bouche? Tu as beaucoup d'exemples de pareils faits. Jésus, mon maître et mon Dieu n'a-t-il pas été condamné par Anne Caïphe et Pilate? Saint Etienne, saint Jacques évêque de Jérusalem, saint Paul, n'ont-ils pas été traités de la même manière? Ne trouves-tu pas de semblables exemples dans les persécuteurs cruels des martyrs? Ceux qui

[1] Phot. Epist. 117.



avaient mérité plusieurs fois la mort étaient assis gravement, affublés du titre de juges; ceux dont le monde n'était pas digne étaient amenés devant eux pour être condamnés à mort. Ne t'étonne donc point de ce que l'on ose faire et ne crois pas que la patience de Dieu prouve qu'il abandonne les choses humaines. Il dispose tout pour notre bien, dans les secrets impénétrables de sa providence ».

Il écrit au même[1] : « Ne t'étonne pas que l'on ait transformé en évêques les émissaires des simples Ismaélites, qu'on leur ait accordé les prérogatives des patriarches, qu'on les ait mis à la tête d'un conciliabule[2]; ne trouve pas cela étrange, c'est une suite de leurs intrigues. Ces gens savaient qu'ils possédaient la même grâce sacerdotale. Il convenait qu'une telle assemblée eut pour présidents les émissaires des ennemis de Jésus-Christ. Qui aurait pu s'unir à eux pour exercer leur fureur contre tant de prêtres de Dieu, sinon les émissaires des ennemis de Dieu? Leur concile a été un brigandage de barbares; on n'a produit ni témoins ni accusateurs: on n'y a élevé aucune accusation formelle. Nous tous, martyrs, nous étions environnés de soldats l'épée à la main; ils nous menaçaient de mort si nous osions ouvrir la bouche. On nous faisait tenir debout, six heures, quelquefois neuf heures, pour avoir le temps de nous insulter. Chaque séance était comme une représentation théâtrale où des prestiges avaient pour intermèdes des lettres barbares remplies de blasphèmes. Le spectacle finissait toujours sans dénouement et sans un discours raisonnable. On n'y entendait que des clameurs insensées comme dans les Bacchanales; on criait: « Nous ne sommes pas venus ici pour vous juger; vous êtes déjà condamnés; il faut vous soumettre à la condamnation ». Quoiqu'un

[1] Phot., *Epist.* 118.

[2] On a vu dans les actes du concile de 879, que les prétendus délégués des patriarches au conciliabule des Dix-Huit, étaient des intrigants sans mission.

attentat si impie dépasse ceux des juifs et tout ce qu'ont fait l'insolence des payens et la stupidité des barbares, tu ne dois ni t'en étonner, ni murmurer contre les jugements de Dieu ».

Il faut avouer que ce tableau peu flatté du conciliabule des Dix-Huit est parfaitement exact et conforme aux actes tels qu'Anastase-le-Bibliothécaire les a donnés.

Longtemps après ce conciliabule, où les iconoclastes cachaient leur haine contre Photius et sa famille orthodoxe sous les dehors d'un grand zèle pour Ignace, Photius écrivait au diacre Grégoire[1] :

« Il y a longtemps que le concile des iconoclastes m'a anathématisé avec mon père, confesseur de la foi, et mon oncle Tarasios, la gloire de l'épiscopat. Mais, en nous anathématisant, ils m'ont placé, quoique malgré moi, sur la vraie chaire épiscopale. Consentons à être anathématisés par ceux qui méprisent les commandements du seigneur. »

« L'anathème était autrefois à craindre, écrit-il à Ignace, métropolitain de Claudiopolis[2]; on devait chercher à l'éviter lorsqu'il était lancé contre les impies par les prédicateurs de la vraie religion. Mais, depuis que des criminels le jettent avec une impudence insensée contre les défenseurs de la vraie doctrine ; depuis que, au mépris de toute loi divine et humaine et de toute raison, on veut faire passer pour une loi ecclésiastique une fureur barbare, cette peine si terrible devient une futilité. Les gens de bien doivent plutôt la désirer que la craindre. Ce n'est pas l'audace des ennemis de la vérité qui rend terribles les peines ecclésiastiques, c'est la conscience de ceux qui les supportent; l'innocent peut donc se moquer de leurs punitions qui ne peuvent que mériter des couronnes et une gloire immortelle à ceux qu'ils ont voulu frapper. Tous les gens de bien préfèrent mille fois

[1] Phot., *Epist.* 113.
[2] Phot., *Epist.* 115.

être outragés et anathématisés par ceux qui sont séparés de Jésus-Christ, que de participer à leurs actions impies et de recevoir leurs applaudissements. »

Dans une lettre adressée aux évêques qui ne l'avaient pas abandonné après le concile des Dix Huit[1], Photius fait une remarque importante :

« Dans la grande tempête soulevée contre moi, dit-il, personne ne m'a abandonné, ni grand ni petit, ni évêque d'une petite église, ni évêque d'une grande église ; ni ignorants ni savants, ni les hommes éloquents ni les hommes vertueux, pas un seul n'a cédé au temps et ne s'est laissé emporter au torrent[2]. »

Avec le temps, quelques-uns se rallièrent à Ignace, mais ils en demandèrent pardon à Photius qui ne leur en fit aucun reproche, et les accueillit avec douceur. Toute sa correspondance respire la mansuétude ; on y voit briller toutes les vertus chrétiennes aussi bien que la science la plus profonde et la plus brillante intelligence. On sent, en la lisant, que le vénérable patriarche était trop élevé, par son esprit et par sa position sociale, pour s'abaisser jusqu'aux intrigues.

Tel est cet homme que ses ennemis ont transformé en ambitieux de bas étage, en intrigant, et même en bête féroce, en s'appuyant sur les témoignages de deux ou trois adversaires, jaloux de sa supériorité, et qui se contredisent dans leurs calomnies. Quand on a lu sans préjugés les œuvres de Photius, et qu'on lit les accusations dont il a été l'objet de la part des Occidentaux, on ne peut que déplorer l'aveuglement des misérables écrivains qui ont sacrifié la vérité à des rancunes de parti. N'ont-ils

[1] Phot., *Epist.* 174. — L'éditeur des lettres de Photius fait remarquer que Baronius a falsifié cette lettre et ne craint pas de dire que le fameux cardinal a été *un calomniateur plein de méchanceté.* Nous adhérons à cette appréciation.

[2] On a bien mis les noms de cent évêques sur les actes du concile des Dix-Huit ; mais on n'en fait pas mention dans les actes eux-mêmes, et Nicétas regrette qu'on y ait admis les dix qui ne firent rien contre Photius et excitèrent les soupçons de l'empereur Basile contre le conciliabule.

pas osé faire du grand patriarche orthodoxe un sectaire, un hérésiarque, un schismatique, l'auteur du schisme qui existe entre les Eglises orientale et occidentale? N'ont-ils pas donné à la vénérable Eglise catholique-orthodoxe le titre ridicule et odieux d'Eglise photienne? On ne pourrait indiquer une seule doctrine touchant laquelle Photius aurait innové. Dans tous ses écrits, il suit la règle catholique de la tradition universelle; c'est au nom de cette tradition qu'il a résisté aux empiétements hérétiques de la papauté, et qu'il a attaqué les fausses doctrines qui commençaient, de son temps, à envahir l'Eglise occidentale. Ses ouvrages méritent, sous tous les rapports, d'être placés à côté de ceux des Pères de l'Eglise les plus savants et les plus illustres.

Photius après avoir quitté son siège par ordre de Léon-le-Philosophe, se retira au monastère des Arméniens. Il y vécut dans la retraite et la pratique des vertus chrétiennes. Il mourut en 892, avec la réputation d'un saint évêque, d'un grand théologien et d'un intrépide défenseur de l'orthodoxie.

TROISIÈME PÉRIODE

LIVRE DEUXIÈME

(892-1053)

I

Continuation de l'évangélisation des Slaves par saint Methodius. — Usage de la langue slave approuvée à Rome pour la liturgie. — Methodius envoyé aux Slaves par le pape. — Opposition des évêques allemands. — Intervention du pape Jean VIII. — Il rend une décision contraire à celle du pape Adrien au sujet de l'usage de la langue slave dans la liturgie. — Il mande Methodius à Rome. — Methodius est approuvé et sacré évêque. — Persécutions des évêques allemands. — Methodius condamné et emprisonné. — Jean VIII et ses lettres contre les évêques allemands. — Légation de Paul d'Ancône. — Progrès de l'église de Moravie. — Lettres de Methodius et de Wiching. — Voyage de Methodius à Constantinople. — Ses derniers travaux et sa mort. — Lettre d'Etienne. V contre lui et en faveur de Wiching. — Il contredit ses prédécesseurs Adrien et Jean sur la doctrine du *Filioque* et sur l'usage de la langue slave. — Révolution en Moravie. — Les principaux disciples de Methodius chassés. — Réorganisation de l'église de Moravie sous Jean IX. — Mémoire insolent des évêques allemands. — Ruine de la Moravie. — Autres églises slaves. — Bulgarie. — Bohême. — Croatie. — Pologne. — Progrès du christianisme chez les Russes sous Oleg, Igor et Olga. — Conversion générale des Russes sous saint Wladimir. — Organisation de l'église gréco-russe.

(892-988)

Comme nous l'avons rapporté plus haut, Cyrille et Methodius, apôtres des Slaves, avaient rencontré des obstacles pour leur mission de la part des évêques allemands qui prétendaient avoir juridiction sur les pays

qu'ils évangélisaient. Mandés à Rome par le pape Nicolas, ils s'y rendirent, sans contester ni la juridiction des évêques allemands, ni celle du pape de Rome. Lorsqu'ils arrivèrent dans cette ville, Nicolas était mort et Adrien II l'avait remplacé. Adrien reçut les apôtres slaves avec honneur. Après un court séjour à Rome, Cyrille y mourut et fut inhumé dans l'église de Saint-Clément. Si nous en croyons quelques documents [1], Adrien aurait donné la consécration épiscopale à Cyrille et à Methodius. D'après d'autres documents [2], Cyrille aurait refusé l'épiscopat et Methodius aurait été ordonné prêtre. Alors mêmeque Cyrille aurait été consacré évêque, il n'aurait pu exercer, dans sa mission, les fonctions épiscopales, puisqu'il mourut à Rome.

Cyrille et Methodius soutinrent à Rome qu'il était licite de se servir de la langue slave dans la liturgie. Le clergé romain éleva des difficultés [3]. Mais le pape se montra conciliant ; il ne demanda aux deux frères qu'une adhésion générale à la doctrine de l'Eglise, approuva leur traduction de l'Ecriture et l'emploi de la langue slave dans la liturgie [4].

Methodius était encore à Rome lorsque le pape reçut une lettre de Kociël qui le priait de lui renvoyer le saint apôtre pour affermir son peuple dans la foi [5]. Adrien donna à Methodius une mission plus étendue et le chargea d'évangéliser tous les Slaves qui dépendaient des trois princes Swiatopolk, Rostislav et Kociël. Il le chargea en conséquence, de la lettre suivante pour les trois princes [6].

« Adrien, évêque et serviteur de Dieu, à Swiatopolk, à Rostislav et à Kociël :

[1] V. *Translat. s. Clement.* Ap. Bolland., Mart.
[2] V. *Legend. Morav.*
[3] *Vit. Method.*, c. VI ; *Legend. Morav.*, c. VII.
[4] *Legend. Morav.*, c. VII ; *Vit. s. Clement ; Vit. Method.*, c. VI ; *Vit. Constant.*, c. VII.
[5] *Vit. Method.*, c. VIII.
[6] Ap. *Vit. Method.;* Nest., *Chron.*

« Gloire à Dieu dans les cieux ! Paix sur la terre ! Bienveillance entre les hommes ! Nous avons appris à votre sujet des choses que nous désirions avec ardeur d'apprendre, et que nous demandions à Dieu dans l'intérêt de votre salut ; c'est-à-dire : que Dieu a excité vos cœurs à le chercher, et vous a montré qu'il convient de le servir, non seulement par la foi, mais encore par les bonnes œuvres ; car la foi sans les œuvres est morte et ceux-là se trompent qui pensent connaître Dieu, et se séparent de lui par leurs actions.

« Vous avez demandé quelqu'un pour vous instruire, non seulement à notre siège épiscopal, mais au glorieux empereur Michel qui vous a envoyé le bienheureux Constantin-le-Philosophe et son frère. Ceux-ci connaissant les droits du Saint-Siège apostolique sur votre pays, n'ont rien fait contre les canons, et ils sont venus nous trouver, apportant les reliques de saint Clément.

« Pour nous, rempli d'une triple joie, nous avons résolu, après y avoir réfléchi, d'envoyer dans votre pays notre fils Methodius, après l'avoir consacré, lui et ses disciples ; c'est un homme de haute intelligence et orthodoxe ; suivant votre désir, il vous instruira, vous expliquera les livres sacrés en votre langue, et célèbrera dans la même langue tous les offices de l'Eglise, la liturgie et le baptême, comme l'avait déjà fait Constantin-le-Philosophe, par la grâce de Dieu et les prières de saint Clément.

« Si quelqu'autre peut vous instruire d'une manière convenable et orthodoxe, son œuvre sera bénie par Dieu, par nous, par toute l'Eglise catholique et apostolique, puisqu'elle vous fera prendre l'habitude d'observer les préceptes divins. Seulement, vous aurez soin, à la liturgie, de lire l'Epitre et l'Evangile en latin avant de les lire en slave, afin que s'accomplissent ces paroles du seigneur[1] : *Que tous les peuples louent le Seigneur !... Tous disaient en*

[1] Psal. 118 ; *Act. apost.*, 2.

des langues diverses les grandeurs de Dieu, ainsi que l'Esprit-Saint le leur inspirait. Si quelqu'un entre les docteurs que je vous envoie, détournait ses oreilles de la vérité et vous donnait un mauvais enseignement, et s'il blâmait l'Ecriture de votre langue, qu'il soit excommunié et livré au jugement de l'Eglise jusqu'à ce qu'il se soit corrigé ».

Methodius porta cette lettre à Kociël qui le reçut avec de grands honneurs [1]. Le nombre des chrétiens s'accrut bientôt et Kociël conçut le projet de fonder dans ses Etats un siège épiscopal indépendant des Allemands. Il s'adressa pour cela au pape qui considérait cette partie de la Slavonie comme soumise à sa juridiction patriarcale. Il envoya donc à Rome Methodius accompagné de douze ecclésiastiques [2]. Le pape se rendit aux désirs de Kociël et le diocèse slave fut fondé. Quelle ville en fut le centre? On ne pourrait le fixer d'une manière positive, car, dans les documents, Methodius est appelé tantôt évêque de Pannonie [3], tantôt évêque de Moravie [4]. On peut croire qu'il fut reconnu par le pape comme évêque des Slaves, en général, avec faculté de se fixer où bon lui semblerait; c'était un moyen de ménager les susceptibilités des évêques allemands qui prétendaient à la juridiction sur les pays habités par les Slaves, et de protéger en même temps Methodius qui ne s'adressait qu'à une population distincte des Allemands. La politique du pape n'eut pas les résultats qu'il semblait en attendre. Les évêques de Salzbourg et de Passau refusèrent de reconnaître Methodius pour évêque. Ils le citèrent devant un concile qu'ils tinrent en Allemagne. Methodius fit valoir la délégation que Rome lui avait donnée, et reprocha aux Allemands de ne s'opposer à sa mission que par avarice. Les Alle-

[1] *Vit. Method.*, c. VII.
[2] *Ibid.*, c. VIII.
[3] *Epist. Joann.*, *Vit. Method.*, c. VIII; *Vit. Constant.*, c. XIX; Nestor, *Chron.*, c. XX.
[4] *Epist. Joann.*, *Legend. Morav.*

mands le condamnèrent et le firent enfermer dans un monastère de la Souabe, où il resta deux ans et demi [1]. Les princes Slaves, par leurs dissensions intestines, s'étaient affaiblis et les Allemands avaient plus que jamais étendu sur eux leur suprématie. C'est pourquoi Methodius put être persécuté par de mauvais évêques qui ne voyaient que leurs intérêts matériels à sauvegarder.

Lorsque Swiatopolk eut reconquis ses Etats, le pape fut averti de ce qui s'était fait à l'égard de Methodius pendant les guerres qui avaient désolé le pays. Il envoya aussitôt un légat, Paul d'Ancône, pour faire une enquête à ce sujet. Le légat ayant appris toutes les injustices et les violences dont Methodius avait été victime, le pape écrivit aux trois évêques de Salzbourg, de Passau et de Freizingen des lettres très sévères [2]. Il écrit à Adalwin de Salzbourg : « Ne t'étonne pas de ce que nous t'avons ordonné de rétablir toi-même Methodius sur son siège, car c'est toi qui as été la principale cause de sa destitution. A ce titre, c'est toi qui dois personnellement le rétablir dans ses fonctions ».

Il écrit à Ermanrick de Passau : « Tu as agi, envers notre frère et coévêque Methodius, avec une cruauté qui surpasse celle des tyrans et des bêtes sauvages. Tu l'as retenu longtemps dehors pendant les froids les plus vifs, pendant les plus mauvais temps. Tu ne t'es pas contenté des punitions infligées aux prisonniers ordinaires ; tu as poussé la violence jusqu'à conduire par force le malheureux à votre concile, et à le faire frapper du fouet au mépris de son ordre et du titre qu'il a reçu de notre siège apostolique ».

Le pape écrit à Jannon, évêque de Freizingen, qu'il s'est arrogé vis-à-vis de Methodius les droits du siège papal et

[1] *Vit. Method.*, c. VIII, IX, X.

[2] Ces lettres ont été trouvées en 1879 au *Britisch Musæum*. Elles sont d'une incontestable authenticité.

patriarcal : « Tu n'as pas permis à Methodius de se rendre à Rome lorsqu'il en fit la demande. Chargé de la tutelle des biens du siège de Rome en Germanie, tu avais des relations directes avec le siège apostolique, tu n'as rien dit des violences et des persécutions dont Methodius était victime. Bien plus, lorsque notre légat t'a interrogé à ce sujet, tu as menti en disant que tu ne connaissais rien de ces affaires, lorsque tu en as été le premier instigateur, et le principal coupable des tortures infligées au saint évêque ».

Les trois évêques coupables furent interdits des fonctions épiscopales et furent cités à Rome où ils devaient se rendre sous peine d'excommunication. Le biographe pannonien de Methodius connaissait ces faits, et il dit : [1] « L'apostolique connut ce qui s'était passé ; il prononça l'anathème contre ceux qui avaient persécuté Methodius, et leur défendit de célébrer aucune liturgie jusqu'à ce que Methodius fût mis en liberté ».

Le légat Paul d'Ancône, avait été chargé d'une instruction pour examiner à fond l'affaire de l'évêché moravo-pannonien. Le pape établit d'abord les droits du siège de Rome sur les pays dont il s'agissait, et réfute le mémoire que les évêques allemands lui avaient adressé (en 873) pour établir leurs prétendus droits sur les mêmes pays. Dans la seconde partie de son instruction [2], Jean VIII charge son légat de rétablir sur son siège le saint homme qui en avait été privé pendant trois ans [3], contrairement à toutes les règles canoniques, ensuite de mettre sous les yeux des persécuteurs leurs actions criminelles. « Contrairement aux règles canoniques, ils ont jugé un évêque

[1] Légend. Pannon.

[2] Cette seconde partie a été trouvée en 1879, avec d'autres documents relatifs à la papauté au *British Museum*.

[3] Des biographes disent deux ans et demi. Methodius put être prisonnier pendant deux ans et demi. Les poursuites et le prétendu jugement durèrent bien une demi-année. Il n'y a donc pas désaccord. Du reste, la chose est en elle-même peu importante.

envoyé par le siège apostolique, ils l'ont mis en prison, l'ont frappé sur la bouche, l'ont dégradé de son ordre, et l'ont tenu, pendant trois ans, éloigné de son siège, malgré plusieurs appels qu'il fit, pendant ce temps, au siège apostolique, par ses envoyés et par ses lettres. Si, malgré cela, ils veulent encore discuter au sujet de Methodius qu'ils ont tant persécuté, il faudra alors leur enjoindre de comparaître devant le tribunal du siège apostolique. Dans tous les cas, on leur fera savoir, qu'à dater de l'époque qui sera déterminée, ils seront suspendus de leurs fonctions épiscopales pendant un temps correspondant à celui pendant lequel le saint homme a été privé de ses fonctions par eux. Quant à Methodius, il devra être immédiatement réintégré sur son siège. Fais attention que jamais tu ne pourrais te justifier si tu n'arrivais pas avec Methodius jusqu'à Swiatopolk. Si les évêques te parlent des dangers que vous auriez à courir à cause de la guerre qui vient d'avoir lieu, ne les écoute pas ».

Le mémoire auquel Jean VIII répondait dans son instruction avait été envoyé à Rome pendant la prison de Methodius [1]. On y soutenait les droits de la métropole de Salzbourg sur tous les pays slaves. On y parle ainsi de Methodius : « Un certain Grec, nommé Methodius, s'est introduit dans ces pays. Au moyen de lettres qu'il a inventées, et qu'il a propagées, il a commis un attentat contre l'honneur de la langue latine, contre la science romaine et contre la dignité de la littérature romaine ; il a fait mépriser par tout le peuple la messe, l'Évangile, tout service ecclésiastique célébré en langue latine ».

Les trois évêques condamnés par le pape moururent dans un délai de deux ans. Théodmar, nouveau métropolitain de Salzbourg ne prit pas la responsabilité des actes de son prédécesseur, et l'affaire se termina ainsi.

[1] Il est connu sous ce titre : *De Conversione Bogoariorum et Carananorum.*

Methodius après être sorti de prison, s'était rendu chez Kociël, mais ce prince mourut peu de temps après, et l'empereur germano-frank installa dans ses Etats un certain Gozwin. Methodius passa alors en Moravie pour y continuer sa mission.

Tout en soutenant Methodius contre les Allemands Jean VIII n'était pas partisan de l'usage de la langue slave dans la liturgie et autres offices de l'Eglise. Il avait donc remis à son légat Paul d'Ancône une lettre dans laquelle, contrairement à la décision de son prédécesseur Adrien, il interdisait l'usage de la langue slave [1].

Methodius ne tint aucun compte de cette défense. Il pensa sans doute que le pape, mieux informé, reviendrait à la décision d'Adrien. Il continua donc son œuvre et l'étendit même au delà des limites de la Moravie, en Bohême, où il convertit le souverain Borivoy, et sa femme Ludmila que l'Eglise honore d'un culte public [2]. Les saints apôtres Cyrille et Methodius sont restés dans les vieilles légendes des Tchèques qui les regardent comme leurs premiers apôtres. Peut-être des Allemands étaient-ils allés les prêcher quelques années auparavant, mais sans succès et l'on peut affirmer que ce sont les saints Cyrille et Methodius qui ont initié les Tchèques au christianisme.

Les succès de Methodius réveillèrent la haine des Allemands contre lui. Ils étaient alors en bons termes avec Swiatopolk. Ce prince n'osait pas se prononcer contre Methodius, mais il envoya à Rome un prêtre nommé Jean, pour confier au pape certains scrupules touchant la doctrine prêchée à son peuple. Les Allemands furent heureux d'une pareille démarche. Ils écrivirent de nouveau au pape Jean VIII et accusèrent le saint apôtre d'hérésie. Cette accusation était fondée sur ce que l'ensei-

[1] Il est fait mention de cette lettre dans une autre lettre de Jean VIII de 879.

[2] Bolland, mars-octob.

gnement de Methodius était conforme à l'orthodoxie orientale et qu'il rejetait par conséquent l'addition hispano-franke du *Filioque* au symbole. Il est assez singulier d'entendre ceux qui avaient accepté une hérésie qui ne s'était répandue en Occident que depuis le règne de Charlemagne, accuser d'hérésie ceux qui s'en tenaient, avec les Eglises orientales et même avec l'Eglise romaine d'alors, au vieux symbole Nicœno-Constantinopolitain. Ils ne spécifièrent pas quelle hérésie ils reprochaient à Methodius. Jean VIII n'en fit pas mention dans les lettres qu'il écrivit à Methodius et à Swiatopolk ; mais il se montra surpris que Methodius se servît de la langue slave dans la célébration des offices ecclésiastiques, malgré la défense qu'il lui avait faite. Il écrivit donc à Methodius pour le mander à Rome, afin d'y rendre compte de sa conduite. Voici sa lettre :

« Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au révérendissime Methodius, archevêque de l'Eglise de Pannonie :

« Vous devez instruire le peuple qui vous a été confié, et dont vous êtes le pasteur spirituel, de manière que votre enseignement le conduise au salut. Cependant, nous apprenons que vous enseignez une doctrine différente de celle que l'Eglise romaine a reçue du prince des apôtres et qu'elle maintient toujours, et que vous induisez votre peuple dans l'erreur.

« En conséquence, nous vous ordonnons, par ces Lettres Apostoliques, de venir nous trouver immédiatement et sans délai, afin que nous vous entendions et apprenions de votre bouche si vous conformez votre conduite et votre enseignement à la foi que vous avez promis, de vive voix et par écrit, à l'Eglise romaine de professer, et que nous connaissions véritablement votre doctrine.

« Nous apprenons en outre que vous célébrez la messe en une langue barbare, c'est-à-dire en langue slave. Dans la lettre que nous vous avons fait remettre par notre légat Paul d'Ancône, nous vous avions déjà défendu de vous

servir de cette langue dans la célébration des saints offices, et d'employer seulement la langue grecque ou la langue latine, les deux seules langues qui soient usitées dans l'Eglise de Dieu, répandue sur toute la terre et chez toutes les nations. Nous vous avions permis de donner au peuple vos instructions en langue slave, conformément à la parole du psalmiste qui invite toutes les nations à louer Dieu et celle de l'apôtre qui a dit : *Que toute langue confesse que Jésus est dans la gloire de Dieu le Père.* »

Jean VIII écrivit en même temps une lettre à Swiatopolk. Il s'y exprime ainsi :

« Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Swiatopolk de Moravie.

« D'après ce que nous avons appris de votre envoyé le prêtre Jean, vous avez quelques doutes sur la foi. Nous invitons Votre Dilection à regarder comme vrai et à croire ce que l'Eglise romaine a appris du prince des apôtres, et qu'elle a conservé, conserve et conservera jusqu'à la fin des siècles. Si votre évêque ou quelque prêtre veut vous enseigner autre chose, rejetez vite et énergiquement la fausse doctrine, et gardez la tradition de l'Eglise romaine.

« Nous avons appris que Methodius, qui a été ordonné évêque par notre prédécesseur Adrien, et qui vous a été envoyé par lui, enseigne une autre doctrine que celle qu'il a déclaré croire, et qu'il a attestée à Rome de vive voix et par écrit. Nous en sommes très étonné, c'est pourquoi nous l'avons invité à comparaître sans délai devant nous, afin d'apprendre, de sa propre bouche, s'il se conduit et s'il croit selon ses promesses. »

Aussitôt qu'il eut reçu la lettre du pape, Methodius se mit en route pour Rome. Selon l'usage ecclésiastique d'alors, le pape réunit son concile, c'est-à-dire les évêques, dont il était métropolitain, et Methodius parut devant eux. Il n'eut pas de peine à se justifier de n'avoir pas admis l'addition hispano-franke du *Filioque* au symbole; l'Eglise romaine ne l'avait pas encore admise, et

Jean VIII, comme nous l'avons vu dans sa lettre à Photius sur cette question, regardait comme hérétique la doctrine cachée sous cette addition.

L'accusation formulée par les évêques allemands tomba d'elle-même devant la croyance du pape et de son concile qui professaient la même foi que Methodius.

Quant à l'emploi de la langue slave dans la liturgie, il est certain qu'Adrien II l'avait autorisé et que Jean VIII l'avait défendu. A laquelle de ces deux décisions contradictoires fallait-il s'en tenir? Methodius gagna son procès, comme on le voit dans une lettre que Jean VIII adressa à Swiatopolk. Voici quelques passages de cette lettre :

« Nous louons avec raison les lettres slaves inventées autrefois par Constantin-le-Philosophe (Cyrille) et nous ordonnons que cette langue serve à célébrer les louanges de Dieu, et à raconter les œuvres et à chanter les louanges de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les Saintes-Ecritures nous apprennent à louer le Seigneur, non seulement en trois langues, mais en toutes les langues, selon cette parole : *Nations, louez toutes le Seigneur! Peuples, rendez-lui tous vos louanges.* »

Le pape s'appuie encore sur d'autres textes et attache beaucoup d'importance à ce que l'opinion des Trilingues ne soit pas donnée comme un dogme. On peut induire de là que les Allemands avaient reproché à Methodius comme une hérésie son refus de reconnaître les trois langues, hébraïque, grecque et latine, comme consacrées exclusivement au culte de Dieu. L'opinion des Trilingues et l'addition du *Filioque* étaient considérées comme deux dogmes par les évêques allemands. Jean VIII ne fut pas de leur avis sur ces deux points et reconnut, en conséquence, Methodius comme orthodoxe. Il ajoute dans sa lettre :

« Célébrer la messe en langue slave ; lire dans la même langue les Evangiles et les autres livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, pourvu qu'ils soient tra-

duits exactement, cela ne fait aucun tort à la saine doctrine. Celui qui a fait les trois langues principales : l'hébreu, le grec et le latin, a créé aussi toutes les autres langues pour célébrer ses louanges et sa gloire. Nous ordonnons donc que, dans toutes les Eglises de votre pays, l'Evangile soit lu d'abord en latin, par respect pour la langue latine, puis lu en slave pour le peuple qui n'entend pas le latin, comme cela se fait dans toutes les Eglises. »

La décision de Jean VIII fut acceptée, mais Swiatopolk se prononça en faveur du latin et fit célébrer les offices en cette langue devant lui. Il s'imaginait ainsi se distinguer du peuple slave et s'élever au dessus de lui. Ce sentiment ridicule fut, pendant plusieurs siècles, celui de l'aristocratie, et donna au mouvement religieux, chez les Slaves, un double courant ; le courant orthodoxe dont Methodius était l'apôtre, et le courant latin qui entraîna une partie des Slaves en dehors de l'orthodoxie orientale, prêchée par les saints apôtres Cyrille et Methodius, d'accord avec Rome qui était encore orthodoxe à cette époque. Les Latins suivirent Rome et l'Occident dans leurs aberrations, tandis que les orthodoxes restèrent fidèles à la doctrine primitive ; de là la scission qui existe encore entre les divers membres de la grande famille slave.

On lit encore dans la lettre de Jean VIII à Swiatopolk :

« Nous avons trouvé Methodius parfaitement orthodoxe et dévoué à toutes les fonctions de son ministère. En conséquence, nous vous le renvoyons pour régir l'Eglise de Dieu qui lui a été confiée. Nous vous ordonnons de le recevoir avec honneur et respect comme votre pasteur. En vertu de notre autorité apostolique, nous avons confirmé son titre archiépiscopal et nous voulons que ce titre soit maintenu à perpétuité... Nous ordonnons que les prêtres, diacres et clercs de tous ordres, slaves ou appartenant à une autre nation (Allemands) qui se trouvent dans les limites de vos Etats, soient soumis à

notre frère votre archevêque et ne fassent rien sans l'avoir consulté. Si quelques esprits rebelles entreprennent de faire quelque scandale ou quelque schisme et ne se corrigent pas après un premier et un second avertissement, nous ordonnons, en vertu de notre autorité, qu'ils soient chassés de vos Eglises et de vos Etats, selon les instructions que nous lui avons données et que nous joignons à cette lettre. »

Ces instructions sont aujourd'hui perdues, mais on en connaît suffisamment la teneur par la lettre qui précède.

Les Allemands et Swiatopolk furent obligés de se soumettre aux décisions du pape, mais ils trouvèrent moyen de susciter de nouveaux embarras au saint apôtre. Comme un grand nombre d'Allemands se trouvaient parmi les Slaves de Moravie, ils décidèrent que ces Allemands devaient avoir leur pasteur particulier, et que Methodius, chargé spécialement des Slaves, devrait confier les Allemands à un vicaire qui les dirigerait sous son autorité. Ils jetèrent les yeux sur un Allemand nommé Viching, intrigant, ambitieux, et qui sut s'insinuer dans les bonnes grâces de Swiatopolk[1]. Ce prince demanda au pape un évêché pour lui dans ses Etats. Jean VIII accorda ce que lui demandait Swiatopolk et fit Viching évêque de Nitra. Mais dans une lettre à Swiatopolk, il spécifie que cet évêché était suffragant du siège de Methodius et que le nouvel évêque pour les Allemands devait au saint apôtre la soumission que tout évêque doit à son métropolitain. « Nous avons, dit-il, consacré évêque de Nitra le nommé Wiching que vous nous avez recommandé; nous lui ordonnons d'obéir à son métropolitain, ainsi que le prescrivent les saints canons. Nous voulons qu'avec le consentement et sur l'avis du métropolitain lui-même, vous nous recommandiez en temps utile un bon prêtre ou un bon diacre que nous ordonnerons évêque dans une autre Eglise où la présence d'un évêque

1 *Annal. fuld.*, ann. 899.

semblera nécessaire. Avec le concours de ces deux évêques ordonnés par nous, l'archevêque pourra consacrer d'autres évêques pour les lieux où ils pourront subsister avec honneur ».

Wiching était allé à Rome pour recevoir la consécration ; il en rapporta une lettre fausse et qui était en contradiction avec celle que Methodius en avait rapportée. On y exposait une doctrine conforme à l'addition *filioque* et on y condamnait la célébration des offices de l'Eglise en langue slave. Swiatopolk voulut bien se laisser tromper par Wiching, mais Methodius s'adressa au pape pour lui faire connaître les intrigues ourdies contre lui. On n'a plus sa lettre, mais la réponse de Jean VIII en fait connaître le contenu. Il sera utile d'en donner des extraits :

« J'approuve ta sollicitude pastorale et le soin que tu mets à gagner des âmes au Seigneur Notre Dieu. Je vois, par ta lettre, que tu es très zélé pour la foi orthodoxe, ce qui nous cause une grande joie; je ne cesse de prier le Seigneur pour qu'il t'inspire de plus en plus d'ardeur dans l'accomplissement de ta mission pour le bien de l'Eglise, et que, dans sa bonté, il te délivre de toutes tes adversités. Ayant appris par tes lettres ce que tu as eu à souffrir, j'en ai éprouvé une grande tristesse... Je t'ai reconnu comme orthodoxe dans une lettre adressée au prince Swiatopolk, lettre qui a été remise au prince, comme tu nous l'écris. Je n'ai envoyé aucune autre lettre au prince. Je n'ai fait à l'évêque (Wiching) aucune recommandation, ni en public ni en particulier ; je n'ai rien décidé qui ne soit conforme à ce que j'avais décidé précédemment. Le serment que j'aurais exigé de Wiching est une invention. Cesse-donc de t'affliger et de prendre à cœur les tribulations que tu as souffertes. Si Dieu est avec toi, qui sera contre toi? »

A la fin de sa lettre, Jean VIII engage Methodius à se rendre à Rome avec Wiching, afin d'instruire le procès de ce dernier et de le condamner s'il le méritait.

Les Allemands s'imaginaient que le pape avait con-

damné Methodius ; mais ils furent couverts de confusion lorsque Methodius lut la lettre qu'il avait reçue. Une vieille légende [1] raconte ainsi ce qui se passa alors : « Les ennemis de Methodius dirent : Le pape nous a donné le pouvoir, et il ordonne de chasser Methodius et sa doctrine. Le peuple morave s'étant assemblé, ordonna de lire la lettre du pape, afin de voir s'il ordonnait de chasser Methodius. Mais au commencement de la lettre apostolique, on lut ces paroles : Notre frère Methodius, saint et orthodoxe, remplit fidèlement les fonctions apostoliques. Tous les pays slaves lui ont été confiés par Dieu et par le siège apostolique. A ces mots, les Allemands, couverts de honte, se dissipèrent comme un brouillard ».

Methodius lutta avec énergie contre Wiching. Celui-ci ne voulant pas se soumettre, conformément aux canons, Methodius le frappa d'anathème. Jean VIII n'eut plus à intervenir, il mourut peu de temps après (882).

Swiatopolk fit alors la guerre aux Allemands et conquit plusieurs pays habités par des Slaves. L'empereur germano-frank, Karl-le-Gros, les lui céda à titre de fiefs. Alors les bonnes relations des Allemands et de Swiatopolk cessèrent, et Methodius vit s'étendre le cercle de sa mission. Il parcourut alors la Bohême, la Croatie, la Carinthie, et visita la Bulgarie sans doute en se rendant à Constantinople.

L'empereur Basile avait certainement entendu parler du succès de Methodius chez les Slaves. Il eut le désir de le voir et lui écrivit [2] : « Vénérable Père, je désire beaucoup te voir ; fais un acte de bonté, prends la peine de venir jusqu'à nous, afin que nous puissions te voir encore vivant et recevoir ta bénédiction ». Photius était alors réhabilité dans le grand concile qu'il avait tenu avec les légats de Jean VIII. Il ne fut pas étranger certainement à la démarche de Basile et fut heureux de

[1] Légend. Pannon, c. XII.
[2] Légend. Pannon.

revoir un des deux apôtres qu'il avait envoyés aux Slaves. L'empereur reçut Methodius avec les mêmes honneurs qu'il rendait au patriarche. Il écouta avec joie ce qu'il lui dit de la doctrine orthodoxe qu'il avait prêchée, et retint auprès de lui un prêtre et un diacre de ses disciples, qui devaient veiller sur les saints livres écrits en slavon qu'il avait apportés à l'empereur.

De retour en Moravie, le saint apôtre sentit que bientôt Dieu l'appellerait à lui. Il consacra ses derniers jours à compléter l'œuvre de Cyrille en traduisant quelques livres de la Sainte-Ecriture, avec le concours de deux prêtres, copistes habiles [1]. C'est ainsi qu'en gardant la foi, il attendait la couronne de justice, la paix et le repos qui étaient la juste récompense de ses tribulations et de ses travaux [2]. Ses disciples voyant sa fin approcher, le prièrent de se désigner un successeur. Il choisit Gorazd, un Morave orthodoxe qui savait le latin, et pourrait ainsi être intermédiaire entre les Slaves et les Allemands [3].

Le dimanche 4 avril (885) il se rendit dans son église, prêcha, bénit le prince, le clergé et le peuple, et dit à ses disciples : « Veillez, mes enfants, jusqu'au troisième jour [4]. » Il eut avec eux de fréquents entretiens; les engagea à persévérer avec courage dans l'œuvre commencée; à se prémunir contre les hypocrisies et les violences de leurs ennemis.

Il mourut le 6 avril 885. Ses disciples célébrèrent ses funérailles avec pompe; ils chantèrent l'office des morts en slave, en grec et en latin, et ensevelirent le saint apôtre dans son église cathédrale, probablement à Velherad qui, d'après les traditions slaves, fut son siège épiscopal.

Les Allemands avaient renouvelé leurs intrigues à Rome au moment où Méthodius se préparait à la mort.

[1] Légend. Pannon.
[2] *Ibid.*
[3] *Vit. Method.* XVII; *vit. S. Clément.* VI.
[4] Légend. Pannon.

Jean VIII avait eu pour successeurs Marin, Adrien III et Etienne, que les uns comptent pour le cinquième pape de ce nom, les autres pour le sixième. Il monta sur le siège de Rome en 883, deux ans avant la mort de Methodius. Wiching et les autres Allemands trouvèrent dans ce pape un homme tout disposé à faire tout le contraire de ce que Jean VIII avait fait. En Orient, il affecta de suivre l'impulsion de Stylianus et des autres ennemis de Photius. Par suite de la même disposition, il devait se montrer hostile à Methodius. Wiching s'était rendu à Rome. Il obtint gain de cause et en revint avec une lettre adressée à Swiatopolk et qui était telle que les ennemis de Methodius pouvaient la désirer. Nous en donnerons des fragments [1]. Après avoir fait de grands éloges de Swiatopolk, le pape expose la doctrine sur la Trinité et accepte le *Filioque;* puis il dit :

« Nous avons trouvé Wiching, vénérable évêque et notre très cher confrère, ferme dans la foi que professe l'Eglise romaine, et instruit de la doctrine ecclésiastique; c'est pourquoi nous vous l'avons renvoyé pour régir l'Eglise qui lui a été confiée par Dieu, parce que nous avons connu qu'il vous était très fidèle et plein de zèle pour tout ce qui vous concerne. Recevez-le de tout cœur comme votre père spirituel et votre pasteur, avec l'honneur et le respect qu'il mérite ; retenez-le et embrassez-le parce que l'honneur que vous lui rendrez, vous le rendrez à Jésus-Christ. C'est lui qui dirigera tous les offices ecclésiastiques ; il aura toujours devant les yeux la crainte de Dieu dans l'accomplissement de ses devoirs, car il en rendra compte au juste juge ainsi que des âmes du peuple qui lui a été confié. »

Etienne indique ensuite les jours d'abstinence et se prononce contre les usages de l'Eglise orientale. Il vou-

[1] Cette lettre a été découverte par un savant allemand, Wattenbach, dans les archives du monastère Cistercien de *Sainte-Marie au pied de la sainte croix, dans la vallée boisée* (Basse-Autriche).

lait répondre aux critiques que les Orientaux adressaient aux Églises occidentales, puis il ajouta :

« Nous avons été très étonnés d'apprendre que Methodius tient à la superstition et non à l'édification, aux discussions et non à la paix. Si ce qu'on nous a rapporté est vrai, nous condamnons absolument sa superstition. Quant à l'anathème qu'il a prononcé sous prétexte de mépris de la foi catholique, il retombera sur sa tête. Quant aux divins offices, aux mystères sacrés, et à la messe que le même Methodius a osé célébrer en langue slave, malgré le serment qu'il avait fait sur le très sacré corps du bienheureux Pierre de n'en pas agir ainsi, nous avons horreur de son parjure, et nous voulons qu'à l'avenir personne n'agisse comme lui. Au nom de Dieu et en vertu de notre autorité apostolique, nous interdisons sous peine d'anathème de se servir comme Methodius de la langue slave. Nous admettons des exceptions en faveur des ignorants auxquels on pourra expliquer, en cette langue les Evangiles et les Actes des apôtres ; nous engageons même à faire le plus souvent possible ces prédications afin que chaque langue puisse louer Dieu et confesser la foi. »

Le pape se condamne lui-même dans cette lettre où il avoue indirectement qu'il s'en était rapporté à Wiching, et qu'il avait condamné Methodius sur des faits dont la véracité ne lui était pas démontrée. Il ne fait aucune mention des décisions de ses prédécesseurs Adrien et Jean, et s'exprime en homme haineux et passionné. Le fameux Wiching si hautement loué par lui obtint de l'empereur germano-frank, quelque temps après, le siège de Passau. Il s'y conduisit si bien que Théotmar, évêque de Salzbourg et ses suffragants le frappèrent d'un jugement canonique malgré l'empereur qui avait pris son parti [1].

La lettre du pape Etienne n'arriva en Moravie qu'après la mort de Methodius [2].

[1] *Annal. Fuldens*, ann. 899.

[2] Certains écrivains prétendent que Methodius était mort lorsque Etienne monta sur la chaire de Rome, et qu'il n'a pu écrire la lettre qui lui est

On a dû remarquer combien elle a d'analogie avec la première lettre de Jean VIII, lorsque ce pape n'avait entendu que les Allemands. Jean revint honorablement sur sa première décision, mais Etienne, qui se posait en antagoniste de Jean, dans ses décisions relatives à l'Orient, devait préférer la première lettre de Jean à la seconde. Il faut être fort peu initié au style des papes des neuvième et dixième siècles, pour élever le moindre doute sur l'authenticité de la lettre d'Etienne.

Cette lettre est confirmée par *l'instruction* donnée par Etienne aux légats qu'il envoya en Moravie après la mort de Methodius [1]. On lit dans cette instruction :

« A leur arrivée en pays slave, les légats auront soin de se conduire avec sagesse et convenance, de donner au peuple l'exemple de la piété, d'offrir au prince les compliments et les souhaits du pape, des évêques, du clergé, du sénat et du peuple romain. Pour les questions de foi, ils s'inspireront en toutes circonstances des doctrines de l'Eglise romaine ; sur la question du Saint-Esprit, ils enseigneront qu'il procède et du Père et du Fils. Il faut considérer cette doctrine comme étant au dessus de toute atteinte et de toute discussion ; on ne doit admettre aucune objection, aucune divergence à ce sujet. Pour la liturgie, on doit se servir exclusivement de la langue latine, et rejeter la langue slave dont Methodius se servait en violation du serment qu'il avait prêté sur les tombeaux des apôtres Pierre et Paul. »

Ce prétendu serment n'avait jamais été fait puisque l'usage de la langue slave avait été approuvé par les papes Adrien et Jean sous lesquels Methodius était allé à Rome. Ce simple rapprochement suffit pour démontrer

attribuée. Etienne pouvait bien ne pas connaître encore la mort de Methodius lorsqu'il l'écrivit ; de plus, la chronologie des papes qui laisse beaucoup à désirer pour les premiers siècles est trop obscure, à dater du neuvième siècle, pour qu'on puisse appuyer sur elle le moindre argument.

[1] Cette instruction et plusieurs autres pièces relatives aux Slaves ont été trouvées de nos jours au *Musée britannique*. L'authenticité de ces pièces est incontestable.

que le pape Étienne mentait, en parlant de ce prétendu serment. Le serment de Methodius ne se rapportait qu'à la foi du symbole tel qu'il était encore admis à cette époque par l'Église romaine, c'est-à-dire, sans l'addition du *Filioque*.

Dans la même instruction, Étienne chargeait ses légats d'interdire toute fonction à Gorazd, successeur de Methodius, jusqu'à ce qu'il eût comparu à Rome pour s'expliquer.

Methodius avait formé un grand nombre de disciples. Selon une légende [1], il en laissa deux cents, prêtres, diacres et sous-diacres. Dès qu'il fut mort, Wiching se mit à sa place et opprima Gorazd qui fut chassé au delà du Danube avec ses principaux partisans (886). Ils se réfugièrent en Bulgarie et furent reçus avec honneur par le roi Boris, surnommé Michel, qui était revenu à l'enseignement qu'il avait reçu du patriarche Photius. Gorazd y reçut le titre d'évêque de Bulgarie.

La mort de Swiatopolk, qui arriva peu de temps après [2], fut l'occasion d'une guerre qui remplit la Moravie de troubles. En définitive, la succession de Swiatopolk resta à son fils Moïmir, qui s'adressa au pape Jean IX pour réorganiser l'Eglise de ses Etats. Wiching s'était enfui de Moravie à la mort de Swiatopolk. L'empereur Arnulf le fit évêque de Passau, mais les autres évêques de Bavière le déposèrent, et il se retira à la cour impériale ou il reçut le titre de chancelier. La Moravie, troublée par ses luttes intestines, fut envahie par les Magyares qui dévastèrent alors plusieurs pays slaves. Moïmir chercha à les adoucir et en convertit plusieurs au christianisme.

Jean IX, ayant reçu la requête de Moïmir, envoya en Moravie trois légats : l'archevêque Jean et les évêques Benoît et Daniel. Ils consacrèrent pour la Moravie un métropolitain et trois évêques. Les évêques allemands

[1] *Vit. s. Clement*, c. VI, VII.
[2] V. *Annal. Fuld.*, ab. ann. 887, ad. 899.

furent irrités de ce qu'on avait ainsi réorganisé l'Eglise de Methodius sans leur avoir demandé d'avis. Ils se réunirent en un concile où ils se trouvèrent au nombre de six : Théotmar de Salzbourg, Waldo de Freisingen, Erchelpald d'Eichstadt, Tutto de Ratisbonne et Richard de Passau. Pour défendre ce qu'ils appelaient leurs droits, ils rédigèrent une lettre à Jean IX, pleine de haine et de mensonges [1]. Ils y attribuent aux Allemands l'évangélisation de la Moravie et ne disent pas un mot de la mission de Cyrille et Methodius, mais la désignent de cette manière : « Les Moraves, *excités par le démon*, se sont révoltés contre les évêques allemands, ont commencé *à haïr le christianisme*, à refuser toute obéissance, à résister, de sorte que l'évêque de Passau et les prédicateurs de l'Evangile ne purent plus entrer dans leur pays. Alors ils ont fait ce qui leur a plu ».

Voilà, certes, un beau tableau de la mission orthodoxe des saints Cyrille et Methodius.

Les évêques allemands se plaignent que le pape eut empiété sur leurs droits. La Moravie est aux Allemands, disent-ils, et bon gré mal gré ils seront soumis à leur empire. Ils ajoutent : « Les ancêtres de notre sérénissime seigneur Louis [2], empereur et roi descendant de la très chrétienne race des Franks. Les Moraves et les Slaves descendent des païens et des impies. Les Franks, par leur puissance impériale, ont exalté la République romaine, les autres l'ont ruinée. Les uns ont affermi le royaume du Christ, les autres l'ont affaibli. Les uns ont jeté de l'éclat sur le monde, les autres sont restés cachés dans leurs antres. Les uns ont fait resplendir le siège apostolique, les autres ont persécuté cruellement les chrétiens ».

Les évêques allemands se montrent si haineux contre les Slaves qu'ils leur reprochent d'avoir fait de quelques Magyares des pseudo-chrétiens ; ils les rendent respon-

[1] *Hard. Conc.*, t. VI.
[2] Il venait de succéder à Arnulf (900) son père.

sables des ravages commis par les Magyares en Pannonie, et prétendent que ce sont eux qui leur avaient ouvert les portes de l'Italie.

L'histoire entière atteste que les Magyares ou Hongrois ont été pour les Slaves des ennemis aussi cruels que les Allemands.

Hatto, métropolitain de Mayence [1], intervint auprès du pape en faveur de ses confrères de Bavière. Il demanda au pape de faire rentrer les Moraves dans la bonne voie et sous la domination de l'empereur germano-frank qui saurait bien les soumettre s'ils voulaient persister dans leur révolte.

Jean IX mourut au moment où il recevait ces lettres (900). Alors qu'il aurait vécu, il n'aurait rien pu faire pour la Moravie qui fut pour ainsi dire anéantie en quelques années par les Allemands et les Magyares qui la couvrirent de ruines et de sang.

L'Eglise de Bulgarie devint plus florissante et plus orthodoxe lorsque les disciples de Methodius y eurent été admis comme évêques. Le roi Michel y avait établi sept évêchés [2]. Il y avait en Bulgarie quelques latinisants, débris des missions papales, des païens, des musulmans. Les disciples de Methodius en gagnèrent un grand nombre à l'orthodoxie. Ils travaillaient en même temps à propager la langue slave écrite, qui était un excellent moyen de développer l'intelligence du peuple et la connaissance de la religion. Gorazd fut, pendant toute sa vie, comme le chef de l'Eglise bulgare avec le titre de métropolitain. Après lui, c'était Clément qui avait le plus d'influence. Siméon, ayant succédé à son père sur le trône de Bulgarie, et Gorazd étant mort, Clément devint métropolitain de Bulgarie, en résidence à Velitza. Les Bulgares, déjà évangélisés par Cyrille et Methodius, unirent aux deux grands apôtres slaves leurs disciples Gorazd,

[1] V. sa lettre dans la collection des *Conc. de Hardoin*, t. VI.
[2] *Vit. S. Clement*, c. XIII.

Clément, Anghelar, Lavr et Naum, dans un culte commun.

Siméon avait été élevé à la cour de Byzance, où il s'était familiarisé avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque, et les usages des nations civilisées. Grand guerrier et grand politique, il sut se faire respecter de ses voisins et s'appliqua à répandre dans ses Etats la littérature slave. Il protégea ceux qui s'appliquaient à son étude. Parmi ceux qui se distinguèrent, on cite Constantin, fervent disciple de Cyrille, dont il prit le premier nom ; Jean, qui devint, après Clément, métropolitain ou exarque de Bulgarie, le prêtre Grégoire, le moine Théodore, le moine Chrabr, auxquels on attribue de nombreux manuscrits, et que l'on considère comme les premiers représentants de la littérature slave.

Siméon prit le titre de tsar, qui équivaut au mot grec *wasilevs*, et abandonna celui de *prince*, que ses ancêtres avaient porté [1]. La population de ses Etats s'augmenta des réfugiés de la Moravie qui s'enfuirent en Bulgarie et en Croatie, devant les atrocités des Hongrois et des Allemands [2].

La Croatie avait été évangélisée par des missionnaires latins. Les Eglises occidentales étaient encore orthodoxes alors. Les Slaves de Croatie furent donc orthodoxes à l'origine, mais soumis à Rome, ils en acceptèrent les innovations tout en conservant une forte tendance à suivre les traditions orientales des autres peuples slaves, leurs frères.

Les Serbes furent évangélisés en même temps que les Croates et par les mêmes moyens ; mais le latinisme eut moins d'action sur eux que sur les Croates. Au septième siècle, Colomban conçut le projet d'activer la conversion des Slaves, qui n'avait pas pris beaucoup de développement jusqu'alors, les Italiens et les Allemands qui les

[1] *Vit. S. Clement*, c. XIX; Leo Grammat.; Constant. Porphyrog. *Des Cérémonies de la cour de Byzance.*

[2] Constant. Porphyrog. *De l'administration de l'Empire*, c. IV.

prêchaient ne connaissant pas leur langue. Colomban ne mit pas son projet à exécution [1]. Peut-être que Rome et les Allemands s'opposèrent à cette mission, car saint Colomban était un de ces vieux Bretons qui résistaient alors aux émissaires de Rome, ennemis de leurs vieilles traditions orientales.

Les Allemands continuèrent donc seuls leurs prédications en Styrie, en Carinthie et dans les autres pays slaves jusqu'à l'arrivée de Cyrille et de Methodius dans leurs contrées. Ces deux grands apôtres et leurs disciples établirent l'orthodoxie dans les Eglises qu'ils fondèrent. Le latinisme s'établit dans les autres; mais, dès l'origine, des luttes intestines existaient entre ceux qui obéissaient à Rome et ceux qui voulaient rester Orientaux. On en trouve des preuves dans plusieurs lettres des papes, particulièrement dans celles de Jean VIII (879) à Branimir, prince de Serbie et Dalmatie, à l'évêque de Nona et au clergé de Salone [2]. Dans le courant du dixième siècle (vers 965), les Polonais commencèrent à être évangélisés [3]. Leur duc Micislas ayant épousé la sœur de Boleslas, nommée Doubravia, cette princesse qui était chrétienne, réussit à convertir son mari au christianisme. Les Polonais suivirent peu à peu l'exemple de leur duc, et tout le pays devint chrétien. Les Tchèques, de Bohême, n'avaient pas oublié les leçons des saints Cyrille et Methodius. On peut dire que tous les Slaves, à la fin du dixième siècle connaissaient le christianisme. A la fin du même siècle, le peuple slave le plus puissant, les Russes, embrassa à son tour le christianisme.

Aux quatrième et cinquième siècles, plusieurs habitants des pays occupés depuis par les Russes s'étaient convertis. Saint Jean-Chrysostôme était fort préoccupé de

[1] Constant. Porphyrog., *op. cit.*; Jonas, *Vit. S. Colomban.*

[2] Ces lettres se trouvent dans les diverses collections des conciles.

[3] Ditmar. *Chron.*, lib. IV. Nestor (c. xx) dit que les Polianes (Polonais) s'appelaient ainsi parce qu'ils habitaient les champs (Polie) et qu'ils étaient de même race que les Russes.

l'idée de convertir les Slaves au christianisme [1]. Les bords de la Mer Noire, où les empereurs romains persécuteurs avaient envoyé beaucoup de martyrs, avaient été, dès les premiers siècles, un centre d'évangélisation et possédaient une Eglise nombreuse d'où la lumière chrétienne avait rayonné sur les peuples slaves qui habitaient les pays environnants. Les martyrs exilés furent les premiers apôtres de la contrée que l'on appelle aujourd'hui Roumanie.

Les incursions des Goths et des Avares avaient fait disparaître, ou à peu près, les communautés chrétiennes des bords du Dniepr et du Don, lorsque les chefs russes Oskold et Dir s'étaient avancés par mer jusqu'à Constantinople. Nous avons raconté comment ils avaient été amenés au christianisme [2]. De retour dans leur pays, ils se déclarèrent chrétiens; leur exemple fut suivi par un assez grand nombre de Russes; mais ils furent assassinés par Oleg dévoué aux superstitions païennes [3]. En 911, Oleg marcha sur Constantinople et ravagea les environs de la ville. Les Grecs, pour sauver leur capitale, lui accordèrent un tribut et conclurent avec lui un traité [4]. Ils se retirèrent, mais Oleg, de retour à Kiev, envoya à Constantinople des ambassadeurs pour faire avec l'empereur un traité plus détaillé que celui dont il avait établi les bases [5]. Ce traité fut conclu. L'empereur Léon, dit Nestor [6], combla les ambassadeurs russes de présents, en or, soie et vêtements, et mit à leur disposition ses officiers qui leur montrèrent les belles églises, les riches palais et les richesses qu'ils renfermaient, l'or, les soieries, les pierres précieuses, les instruments de la passion du Seigneur : la couronne d'épines, les clous et le manteau de

[1] Abulfarage. *Hist. Dynast.*; Théodoret. *Hist. eccl.*, lib. V. Phot. Bibl., cod. 273.

[2] Nest., *Chron.*, c. XVI.

[3] Nest., *Chron.*, c. XVIII.

[4] *Ibid.*, c. XXI.

[5] *Ibid.*, c. XXII.

[6] *Ibid.*, XXIII.

pourpre, les reliques des saints. Ils leur expliquaient ce que tous ces objets signifiaient, et leur donnaient ainsi connaissance de la religion. L'empereur fit ensuite reconduire, avec de grands honneurs, les ambassadeurs russes dans leur pays. Ils racontèrent à Oleg tout ce qui leur était arrivé. Oleg vécut dès lors en paix avec tous ses voisins, à Kiev capitale de ses Etats, où régnait avec lui Igor. Celui-ci était resté à Kiev tandis qu'Oleg était allé jusqu'à Constantinople. Après la mort d'Oleg, Igor resta seul souverain des Russes. Il avait épousé une dame de Pskow nommé Olga [1]. Une fois chef unique des Russes, il se dirigea sur Constantinople (943) ; mais les Grecs se défendirent avec énergie, et il fut vaincu. Il voulut se venger, mais l'empereur grec put l'adoucir et un nouveau traité de paix eut lieu [2]. Igor fut massacré par les Drevlianes auxquels il avait déclaré la guerre. Cette peuplade entreprit de faire marier Olga à leur prince qui s'appellait Mal. Olga les trompa à plusieurs reprises, fit massacrer leurs ambassadeurs et marcha contre eux avec son fils Sviatoslav, à la tête d'une armée. Elle trompa de nouveau ses ennemis et s'empara de leur pays qu'elle couvrit de ruines.

Elle vivait en paix à Kiev lorsqu'elle entreprit de faire un voyage à Constantinople et de visiter l'empereur grec avec lequel elle était en paix. Cet empereur était Constantin, fils de Léon. Voyant qu'Olga était si belle et si intelligente [3], l'empereur lui dit : « Tu es digne de régner avec nous dans cette ville. Je suis païenne, répondit Olga : si tu veux me baptiser, baptise-moi toi-même, sinon, je ne me ferai pas baptiser » ; l'empereur la baptisa avec le patriarche. Celui-ci l'instruisit ensuite de la religion, et lui dit : « Tu es bénie parmi les femmes russes, car tu as aimé la lumière et rejeté les ténèbres. Les fils de la Russie te béniront jusqu'à la dernière

[1] Nest., Chron., xx.
[2] Nest., Chron., c. xx[illegible] à xx[illegible].
[3] Nest., Chron., c. xxx[illegible].

génération ». Olga écoutait les pieux enseignements du patriarche et les gravait dans son cœur. Elle s'agenouilla devant lui et lui dit : « Que par tes prières, ô évêque, je sois préservée des embûches du démon ». Olga avait reçu au baptême, le nom de Hélène, mère de Constantin-le-Grand. Après le baptême l'empereur l'appela et lui dit : « Je veux te prendre pour ma femme. — Quoi, lui dit-elle, tu veux me prendre pour ta femme! au baptême, ne m'as-tu pas appelée ta fille? tu sais bien que je ne puis me marier avec toi, sans violer les lois de l'Eglise? — Olga, lui dit l'empereur, tu m'as trompé ». Il ne lui en garda pas rancune et il la renvoya en Russie chargée de présents. Avant de partir, elle alla demander la bénédiction du patriarche.

De retour à Kiew, Olga s'appliqua à convertir son fils Sviatoslav, elle lui disait : « Si tu te fais baptiser, tous feront comme toi ». Mais Sviatoslav était persuadé que s'il devenait chrétien, les Boïards qui formaient son entourage, c'est-à-dire sa Droujina, se moqueraient de lui. Voyant qu'elle ne pouvait réussir, Olga eut recours à la prière : « Que la volonté de Dieu s'accomplisse, disait-elle ; si Dieu a pitié de ma race et de la terre russe, il leur inspirera de se convertir à lui comme il me l'a accordé à moi-même ». Elle priait jour et nuit pour son fils et pour le peuple russe et soigna l'éducation de son fils jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'âge d'homme.

Pendant les guerres entreprises par Sviatoslav, Olga prit soin de ses trois petits-fils Iaropolk, Oleg et Vladimir [1]. Elle mourut à Kiew et elle fut ensevelie avec les prières d'un prêtre chrétien qu'elle avait auprès d'elle. « Elle fut, dit le bon chroniqueur Nestor, le précurseur du christianisme en Russie ; elle fut l'aurore précurseur du soleil, et l'aube précurseur de l'aurore. Elle brilla au milieu d'un peuple païen, comme la lune brille au milieu de la nuit. Elle était comme une perle dans le fumier, car

[1] Nest., *Chron.*, c. XXXII à XXXIV.

le peuple n'était qu'un fumier, n'ayant pas encore été purifié de ses péchés par le baptême. Réjouis-toi, Olga, d'avoir fait connaître Dieu à la Russie! tu as été le principe de l'alliance de la Russie avec lui. C'est elle qui, la première, est montée de la Russie au royaume céleste. Les enfants de la Russie la célébreront comme leur guide, parce que, après la mort, elle a prié Dieu pour eux ».

Sviatoslav, après avoir établi dans ses Etats ses fils Iaropolk et Oleg, et donne pour prince aux Slaves de Novogorod son troisieme fils Vladimir, se dirigea vers le pays des Bulgares [1]. Il eut de grands succès contre les Bulgares et les Grecs et fut massacré, a son retour, auprès des cataractes du Dniepr. Ses fils se firent la guerre et Vladimir resta seul prince des Russes à Kiew. Il était très débauché et se montrait païen fanatique. Sur une montagne près Kiew, il fit établir plusieurs idoles [2] : « Péroun, en bois avec une tête d'argent et une barbe d'or, Kors, Dajbog, Strybog, Simaryl et Mokoch ; on leur offrit des sacrifices ; le peuple offrit ses fils et ses filles comme victimes aux démons ; ils souillèrent la terre de leurs sacrifices et la terre russe et la montagne de Kiew furent souillées de sang... Vladimir s'abandonna à l'amour des femmes. Sa femme légitime était Rogdiéna, il en eut quatre fils et deux filles. Il eut trois autres femmes : une Grecque, une Tchèque et une Bulgare. Il avait huit cents concubines. Insatiable de débauches, il séduisait les femmes mariées et faisait violence aux jeunes filles ».

Après plusieurs guerres avec ses voisins, Vladimir était considéré comme un prince puissant, et les adeptes des diverses religions essayèrent de le gagner. Des mahométans [3] qui habitaient la Bulgarie se rendirent auprès de lui et lui dirent : « Prince, tu es sage et pru-

[1] Nest. *Chron.*, c. xxxv, xxxvi.
[2] *Ibid.*, c. xxxviii.
[3] *Ibid.*, c. xl.

dent, mais tu n'as pas de religion ; accepte la nôtre et rends hommage à Mahomet. — Quelle est votre foi, dit Vladimir. — Nous croyons en Dieu, répondirent-ils ; Mahomet nous a appris qu'il fallait circoncire les membres honteux, s'abstenir de la viande de porc, se priver de vin ; moyennant cela, on s'abandonnera à la débauche après la mort. Chaque homme aura soixante-dix belles femmes ; il en choisit une belle sur laquelle il réunit la beauté de toutes les autres, et elle devient sa femme. Il peut, en outre, se livrer à toute espèce de débauches ».

Cette dernière doctrine plaisait à Vladimir ; mais il n'acceptait ni la circoncision, ni la privation du porc et du vin : « Boire, répondit-il, c'est un bonheur pour les Russes ; nous ne pouvons vivre sans boire ». Les Niemtsy [1] vinrent ensuite faire leurs propositions : « Le pape, dirent-ils, nous a envoyés pour te dire : Ton pays ressemble à notre pays, mais votre foi ne ressemble pas à la nôtre, car la nôtre est la lumière ; nous adorons le Dieu qui a fait le Ciel et la terre, les étoiles, la lune et toutes les créatures. Vos dieux, à vous, sont en bois ». Vladimir répondit : « Quels sont les préceptes que vous suivez ? » Ils dirent : « Nous devons jeûner selon nos forces ; manger et boire, toujours à la plus grande gloire de Dieu, selon la recommandation de saint Paul, notre Maître ». Vladimir dit aux Niemtsy : « Allez vous-en ; nos ancêtres n'ont jamais suivi de tels préceptes ». Des juifs khazares arrivèrent à leur tour et dirent à Vladimir : « Nous avons appris que des Bulgares et des chrétiens se sont rendus auprès de toi pour t'enseigner leur religion. Les chrétiens croient en celui que nous avons crucifié ; pour nous, nous croyons en un Dieu unique, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ». — Quelles sont vos observances, demanda Vladimir. — Les juifs répondirent : « La circoncision, l'abstinence de la chair de porc et de lièvre, la célébra-

[1] Les Slaves (ou peuple *parlant*) donnaient le nom de Niemtsy (ou muets) aux autres peuples, surtout aux Allemands, leurs ennemis.

tion du Sabbat. — Où est votre pays, demanda Vladimir ? — Jérusalem, dirent les juifs. — Y demeurez-vous maintenant ? — Non ; Dieu s'est irrité contre nos pères ; il nous a dispersés par le monde, à cause de nos péchés, et notre pays a été livré aux chrétiens. — Comment prétendez-vous enseigner les autres, puisque vous êtes rejetés de Dieu et dispersés par le monde ? Si Dieu vous aimait, vous et votre loi, vous ne seriez pas dispersés dans les pays étrangers ; voulez-vous que le malheur qui vous a frappés, nous frappe aussi ? »

Les Grecs envoyèrent à Vladimir un homme savant qui lui fit des Bulgares mahométans le portrait le plus hideux. Puis il parla des Romains qui avaient d'abord la même foi que les Grecs, mais qui l'ont changée depuis. Pour obéir au désir de Vladimir, le savant grec lui exposa le tableau général de la religion révélée. Vladimir l'écouta avec beaucoup d'attention, et se montra disposé à recevoir le baptême ; cependant il voulut réfléchir encore quelque temps. D'après le conseil de ses Boïars, il envoya chez les mahométans de Bulgarie, chez les Allemands et à Constantinople, les hommes les plus sages et les plus éclairés [1]. Le culte mahométan leur déplut. Celui des Allemands les laissa fort indifférents. Arrivés à Constantinople, ils virent l'empereur qui les reçut bien, et auquel ils exposèrent le but de leur voyage. L'empereur en fut très joyeux et fit dire aussitôt au patriarche : « Il nous est arrivé des Russes pour s'instruire de notre foi ; prépare l'église et ton clergé, revêts ton costume pontifical, afin qu'ils voient comment nous rendons gloire à Dieu ». Alors le patriarche réunit son clergé ; on célébra les offices selon l'usage, on brûla de l'encens et on chanta des chœurs. L'empereur se rendit à l'église avec les Russes qu'il plaça dans un endroit spacieux d'où ils pouvaient tout voir. On leur expliqua tous les détails du service. Les Russes étaient profondément frappés et rem-

[1] Nest., *Chron.*, c. XLI.

plis d'admiration. L'empereur les renvoya avec de riches présents. Quand ils furent de retour à Kiew, Vladimir réunit les Boïars pour entendre le récit de leur mission. Ils s'exprimèrent ainsi : « Nous avons été d'abord chez les Bulgares; nous avons observé la manière dont ils adorent Dieu dans leurs temples; ils se tiennent debout sans ceinture; ils s'inclinent, s'assoient, regardant çà et là comme des possédés; il n'y a pas de joie parmi eux, mais une tristesse et une puanteur affreuses; leur religion n'est pas bonne.

« Nous sommes allés ensuite chez les Allemands. Nous les avons vus célébrer leur service dans l'église. Nous n'avons rien aperçu de beau.

« Nous sommes allés ensuite chez les Grecs. On nous a conduits dans l'endroit où ils adorent leur Dieu, et nous ne savions plus si nous étions encore sur la terre ou dans le ciel. Il n'y a sur la terre rien d'aussi beau. Nous ne sommes pas capables de raconter ce que nous avons vu; mais nous avons senti que c'est là que Dieu habite parmi les hommes. Leurs offices sont merveilleux, et nous n'oublierons jamais combien ils sont beaux. Quand on a goûté quelque chose de doux, on ne peut plus supporter l'amertume. Aussi, ne pourrons-nous pas rester dans ce pays ». Les Boïars ajoutèrent : « Si la religion grecque était mauvaise, ta grand'mère Olga, plus sage que tous les hommes, ne l'aurait pas embrassée ». Vladimir, répondit : « Où donc recevrons-nous le baptême? — Où il te plaira, répondirent les Boïars ».

Avant de mettre son projet à exécution, Vladimir marcha avec son armée contre la ville de Kherson, ville importante qui appartenait aux Grecs[1]. S'en étant emparé, il envoya des ambassadeurs à l'empereur de Constantinople chargés de ce message : « Je me suis emparé de votre ville célèbre de Kherson. Ayant appris que vous aviez une sœur encore vierge; si vous ne me la

[1] Nest., *Chron.*, c. XLII.

donnez pas, je traiterai votre capitale comme j'ai traité cette ville. » L'empereur lui répondit : « Il n'est pas convenable que les chrétiens se marient avec les payens ; si tu te fais baptiser, tu obtiendras ce que tu demandes, et, en outre, le royaume du ciel, et tu auras la même foi que nous. Mais, si tu ne veux pas te faire baptiser, je ne pourrai te donner ma sœur. » Vladimir répondit aux ambassadeurs de l'empereur : « Dites que je me ferai baptiser ; un m'a déjà enseigné votre religion ; j'aime vos croyances et votre culte, tels que des envoyés de l'empereur me les ont exposés. » L'empereur reçut cette réponse avec joie. Il craignait une guerre avec les Russes et il décida sa sœur Anna à se rendre à Kherson pour épouser Vladimir lorsqu'il serait baptisé. Elle fut accompagnée de prêtres et de hauts personnages. Lorsqu'elle arriva, Vladimir était atteint d'une grave maladie aux yeux. Elle lui envoya dire : « Si tu te fais baptiser, tu seras guéri. Vladimir consentit alors à recevoir le baptême. Dès que l'évêque de Kherson et les prêtres grecs qui avaient accompagné Anna eurent récité les prières et l'eurent baptisé, ses yeux s'ouvrirent et il vit clair. « C'est maintenant s'écria-t-il, que je connais le vrai Dieu. » Sa Drogina, témoin de ce fait, en fut fortement impressionnée, et un grand nombre de Boïars se firent baptiser. Après avoir reçu le baptême, Vladimir épousa la princesse Anna. Les prêtres grecs l'instruisirent de la doctrine orthodoxe, et le prémunirent contre les occidentaux qui avaient corrompu la foi [1].

Après avoir bâti l'église de Saint-Jean-Baptiste à Kherson, en mémoire de son baptême, Vladimir quitta la ville après l'avoir rendue aux Grecs et se dirigea vers Kiew avec la *tsaritza*, selon l'expression de Nestor [2]. Dès qu'il fut arrivé dans sa capitale, il fit

[1] Nest., *Chron.*, c. XLII.
[2] *Ibid.*, c. XLIII.

détruire les idoles par le feu. La plus fameuse, celle de Péroun, fut fustigée et jetée dans le Dniépr. Les payens pleuraient en voyant traiter ainsi leur Dieu. Vladimir ne s'en émut pas et fit annoncer par la ville le décret suivant : « Quiconque, riche ou pauvre, misérable ou artisan, ne viendra pas demain au fleuve pour se faire baptiser, tombera dans ma disgrâce. » A ces paroles, le peuple témoigna une grande joie et disait : » Si cette religion n'était pas bonne, le prince et les Boïars ne l'auraient pas acceptée. » Le lendemain Vladimir se rendit sur le bord du fleuve avec les prêtres de la tsaritza et ceux de Kherson. Le peuple entra dans le fleuve. Les plus grands entraient dans l'eau jusqu'au cou ; les plus jeunes se tenaient sur les bords ; les pères tenaient leurs enfants dans leurs bras. Les prêtres récitaient les prières, et tous étaient baptisés. Vladimir, heureux de ce que lui et son peuple connaissaient le vrai Dieu, s'écria : « Dieu, créateur du ciel et de la terre, regarde ce peuple nouveau, accorde lui de te reconnaître comme le vrai Dieu, à l'exemple des pays chrétiens ; fortifie e[illegible] foi, rends-la inébranlable. Quant à moi, [illegible]ecteur contre l'ennemi ! Puissé-je, confia[illegible] ton règne, triompher de sa malice !

La [illegible]imir fut exaucée. Les Russes ont formé [illegible]uple chrétien, et ont conservé les saintes [illegible] l'Eglise primitive, lorsque des peuples, ch[illegible] eux, les ont abandonnées.

Vladi[illegible] bâtir des églises, non seulement à Kiew, mais dans toutes les villes de ses Etats. Il y envoya des prêtres et engagea tous ses sujets à se faire baptiser. Il réunit les enfants des familles nobles et les fit instruire de la religion. Le résultat fut considérable, et bientôt toute la Russie adora le vrai Dieu. Le pieux chroniqueur Nestor s'écrie, en présence d'un si grand événement[1] : « Dieu a eu pitié de nous en nous donnant le baptême

[1] Nest., *Chron.*, c. XLIII.

de la régénération et de la rénovation spirituelle par sa miséricorde divine et non par nos mérites. Béni soit le Seigneur Jésus-Christ qui aime les peuples nouveaux et les éclaire par le saint baptême ! Aussi, nous nous prosternons devant lui en disant : Seigneur Jésus-Christ ! que te donnerons-nous pour les biens que, malgré nos péchés, nous avons reçus de toi ? Nous ne pouvons reconnaître dignement tes bienfaits, car tu es grand et tes actions sont admirables ; tes grandeurs sont infinies ! Tes œuvres te loueront de génération en génération ».

Vladimir organisa ses Etats en les divisant en douze parties, qu'il confia à ses douze fils, qui avaient tous reçu le baptême [1]. Il fonda des églises de toutes parts et mit à leur tête des prêtres grecs qu'il faisait venir de Kherson, et à la tête desquels il plaça Anastase, qui s'était déclaré pour lui lors du siège de cette ville. Il fit venir de Grèce des architectes pour bâtir une église en pierre qu'il fit élever en l'honneur de la sainte Vierge. La nouvelle Eglise de Russie fut dirigée par un clergé grec et n'eut aucun rapport avec les Eglises occidentales. A la tête des églises étaient des évêques grecs [2]. Cette organisation dura tant que le peuple russe ne fournit pas de sujets assez instruits pour recevoir les ordres. Ceux qui venaient des pays d'Empire se familiarisaient avec les coutumes de la langue russe ; ils répandaient dans le pays les usages religieux des Eglises orthodoxes. Vladimir donna l'exemple de toutes les vertus, jusqu'à la fin de sa vie. Il s'appliquait principalement à répandre les livres slaves des saints Cyrille et Methodius, car les Russes ne savaient alors parler que le slave et ne savaient pas l'écrire ; ils regardaient même l'écriture comme l'invention de quelque magicien. Vladimir lutta contre les préjugés et obligea les enfants des principales familles à apprendre à écrire. Il est bien certain

[1] Nest., *Chron.*, c. XLIII et XLIV.
[2] *Ibid.*, c. XLV.

que, de Constantinople on n'envoyait que des Grecs sachant le slavon. Des Grecs en grand nombre, vivaient au milieu des Bulgares, et le slavon, depuis les travaux de Cyrille et de Methodius, était parlé et écrit par beaucoup d'entre eux.

Vladimir mourut en 1015; l'Eglise russe l'honore comme saint et l'a placé au rang des apôtres [1].

[1] Il ne sera pas sans utilité de faire connaître les diverses opinions des historiens occidentaux sur la conversion des Russes.

Hergenrœther (*Hist. de l'Eglise*, 4e période, ch. III, §§ 249, 250) admet que Photius était patriarche de Constantinople quand Askold et Dir menacèrent Constantinople et se firent chrétiens, et que ce fut lui qui présida la célèbre procession. C'est très bien de la part d'un insulteur de Photius,

Il admet qu'Olga fut baptisée à Constantinople; mais il ajoute qu'elle eut des relations avec l'empereur Othon Ier qui aurait nommé *évêque de Russie*, d'abord le moine Libutius, puis Adalbert qui fut dans la suite évêque de Magdebourg.

Ainsi, un Allemand aurait été *évêque de Russie* lorsqu'il n'y avait pas d'Eglise russe, et qu'Olga n'avait auprès d'elle qu'un prêtre grec pour célébrer les offices.

Hergenrœther avoue du reste, que les Allemands n'eurent pas de succès et qu'Adalbert rentra en Allemagne après avoir vu plusieurs de ses compagnons massacrés. En définitive, il reconnaît que ce sont les Grecs qui ont converti la Russie qui se vit *ainsi impliquée dans le schisme des Grecs*, et *subordonnée à Byzance.*

Rhorbacher ne veut pas qu'il en soit ainsi (*Hist. de l'Eglise*, liv. LXI). Après avoir raconté *approximativement* la conversion de Vladimir et des Russes, le fameux historien ultramontain ajoute : « Comme les Grecs de Constantinople étaient unis à l'Eglise romaine au dixième siècle, les Russes qui reçurent d'eux le christianisme, furent catholiques au commencement de leur conversion ; ils le demeurèrent pendant tout le onzième siècle, où la foi chrétienne fait chez eux des progrès encore plus sensibles sous le règne de Jaroslav, fils de Vladimir, prince dès lors si renommé que Casimir, roi de Pologne, épousa sa sœur, et Henri Ier, roi de France, une de ses filles..... Depuis le douzième siècle jusqu'au dix-huitième, les Russes furent *généralement* catholiques, sauf *certains intervalles* où ils eurent des métropolitains schismatiques ou *suspects* ».

Nous n'aurions pas voulu priver nos lecteurs de ce bijou historique. Un autre bijou, d'un prix exceptionnel, est dû au jésuite Feller, auteur d'un dictionnaire historique très estimé du clergé occidental. Copions : « Vladimir ou Wladomir, duc de Russie, embrassa le christianisme en 989; et c'est là proprement l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans ces vastes régions. Il est vrai que dès le siècle précédent elle y avait pénétré *par les soins de saint Ignace, patriarche de Constantinople;* mais elle

II

L'Eglise de Rome. — Coup d'œil général sur les papes depuis Jean VIII jusqu'au milieu du onzième siècle. — Erreurs, violences, immoralités de la plupart d'entre eux. — La papesse Jeanne. — Autres Eglises occidentales : Italie. — Angleterre. — Allemagne. — Espagne. — Pays scandinaves. — Hongrie.

(876-1053)

Jean VIII apparaît, dans l'histoire, comme le représentant d'un parti orthodoxe, décidé à vivre en bonne harmonie avec l'Orient. Voilà pourquoi il se déclara pour Photius et pour l'apôtre orthodoxe des Slaves, Methodius. Mais le pape Nicolas avait laissé à Rome un parti

y fit alors peu de progrès. La fille de Boleslas, duc de Pologne, qui épousa *le fils* de Wladimir, amena avec elle en Russie, Reinbern, évêque de Colbert, *qui doit être regardé, après Dieu, comme la première cause de la conversion de ces peuples*..... de sorte que c'est encore *à un missionnaire de l'Eglise romaine* que les Russes, comme toutes les nations de l'Europe, doivent les lumières du christianisme ».

Feller parle *du fils* de Vladimir comme s'il n'en avait pas eu douze. Celui dont il veut parler est Sviatopolk, assassin de ses deux frères Boris et Gleb, et qui voulait aussi assassiner son frère Jaroslav que Vladimir avait établi à Novgorod. Une guerre éclata entre eux. Sviatopolk, vaincu, appela à son secours Boleslas, de Pologne, son beau-père. Ainsi, ce serait Sviatopelk, un atroce tyran, qui aurait converti la Russie au christianisme au moyen d'un évêque allemand, nommé Reinbern, évêque de Colbert, en Poméranie. La mission de cet évêque allemand, si elle eût lieu, ne peut dater que de la mort de Vladimir en 1015, et les Grecs évangelisaient les Russes depuis l'année de leur conversion : 988, par conséquent, depuis plus de vingt-cinq ans.

Un autre *historien* occidental, Darras, a consacré une page de son livre à la conversion des Russes. Il a trouvé le moyen de glisser sur les faits, tout en disant une demi douzaine de sottises sur les langues slave et russe

passionné et fanatique, décidé à combattre l'Orient jusqu'à ce qu'il se fût soumis au siège romain. A la tête de ce parti étaient Marin, qui avait présidé le conciliabule des Dix-Huit, et Formose, évêque de Porto. Ce dernier avait été envoyé par Nicolas en Bulgarie pour combattre l'influence du patriarcat de Constantinople. Il avait gagné les bonnes grâces du roi Michel, qui le demanda à Jean VIII en qualité de métropolitain de l'Eglise de ses Etats. Jean VIII connut l'intrigue de Formose et refusa de le laisser quitter son petit siège épiscopal de Porto, pour le siège métropolitain d'un Etat puissant. Alors Michel demanda Marin, qui était un autre Formose. Jean VIII le refusa également. Il se fit ainsi deux ennemis habiles

dont il ne connaissait pas un traître mot. Il termine sa page par ces mots : « Du reste, la Russie en recevant la foi chrétienne sous les auspices de Constantinople, était destinée à suivre *le schisme de Michel Cérulaire*. La fille ne devait pas être plus fidèle que sa mère à l'unité catholique ».

Michel Cérulaire ne fut patriarche de Constantinople qu'au milieu du onzième siècle. Comment la Russie aurait-elle suivi son prétendu schisme à la fin du dixième?

Nous faisons remarquer le bel accord qui existe entre Rhorbacher et Darras; une autre remarque, qui a aussi son importance, c'est que ces deux ignares compilateurs ont oublié qu'ils avaient donné Photius comme auteur du schisme entre l'Orient chrétien et l'Occident papiste, et qu'ils avaient osé nommer *photienne* la vénérable Eglise orthodoxe. Pour le premier, le schisme n'existe plus puisque la Russie, évangelisée par les Grecs, était *catholique*, c'est-à-dire papiste, et que ces Grecs étaient eux-mêmes papistes. Pour le second le schisme n'est plus dû à Photius mais à Michel Cérulaire.

Terminons ces bijoux historiques par un extrait de Fleury : « Vladomir eut *trois* fils dont *un* épousa la fille de Boleslas, duc de Pologne, et, avec elle, ce duc envoya en Russie un saint homme nommé Reinbern, évêque de Colbert, en Poméranie, qui n'avait pas moins de doctrine que de vertu..... Vladimir ayant avis que *son fils* voulait se révolter, poussé par le duc de Pologne son beau-père, il le fit arrêter avec la princesse sa femme et l'évêque Reinbern qui mourut dans la prison ». (*Hist. Eccl.*, liv. LVII, § 17.)

Le bon Fleury confond Sviatopolk, qui épousa la fille de Boleslas, avec Iaroslav qui se révolta contre son père. Après quelques autres faits qui ne prouvent pas sa connaissance de l'histoire de Russie, Fleury ajoute : « Ils (les Russes) ont toujours gardé le rite grec dans les cérémonies de la religion ». Cela du moins est parfaitement vrai.

et indnents. Formose ourdit un complot avec plusieurs dignitaires de la curie romaine; Grégoire, *nomenclateur*, son fils Constantin et son gendre Georges; Etienne, *secundarius*; le général Sergius. Les conspirateurs avaient pour but de tuer Charles-le-Chauve, que Jean VIII venait de couronner empereur d'Occident, et le pape lui-même. Pour arriver à ce but, ils s'étaient entendus avec les mahométans qui assiégeaient Rome. Après avoir volé plusieurs églises, les conspirateurs sortirent de Rome par une porte qu'ils laissèrent ouverte. Si les défenseurs de la ville ne s'étaient pas aperçus que cette porte était ouverte, les mahométants seraient entrés dans Rome sans aucune difficulté.

Les conspirateurs étaient des hommes corrompus qui ne reculaient devant aucun forfait. Grégoire avait essayé de s'emparer du siège de Rome par toutes sortes d'intrigues auxquelles son frère Etienne avait pris part. Georges avait enlevé la concubine de son frère, avait tué ce frère. Il avait pour femme la fille de l'ancien pape Benoit, et, du vivant de sa femme il avait vécu en adultère avec la fille du nomenclateur Grégoire, et avait tué sa femme. Le général Sergius avait épousé la nièce du pape Nicolas. A la mort de ce pape, il s'empara de la partie de la succession qui était destinée aux pauvres; puis il avait quitté sa femme pour vivre avec une concubine: Constantia, fille du *nomenclateur*, avait abandonné son mari légitime, en avait épousé un autre qu'elle avait aussi quitté pour vivre en fille publique [1].

Tout ce joli monde formait le parti anti-orthodoxe contre le pape Jean VIII.

Ce pape ayant eu la preuve de la conjuration ourdie contre lui et contre l'Empereur, convoqua un concile à Rome pour juger les coupables (876). Ils y furent solennellement condamnés, après qu'on leur eut fait les trois

[1] Joann. VIII, *Epist. ad Episcop. Gall. et Germ.*, ap. Labb. Conc., t. IX.

monitions canoniques. Formose fut déposé et remplacé par Walbert sur le siège de Porto. Le pape envoya la sentence aux évêques de France et de Germanie. Elle fut confirmée par les évêques de France, au concile de Pontion (876).

A la mort de Jean VIII, le parti anti-orthodoxe réussit à faire élire pape Marin, qui avait présidé le conciliabule des Dix-Huit.

Il occupa le siège de Rome un an et vingt jours : « La notice que le *Liber pontificalis* lui avait consacrée, dit Darras [1], n'est point parvenue jusqu'à nous ». On ne sait donc à peu près rien de son pontificat. Il eut pour successeur Adrien III, qui ne fut pape qu'un an environ. Le successeur d'Adrien III fut Etienne, que les uns comptent pour le cinquième de ce nom, et d'autres pour le sixième. Appellons-le avec les plus purs papistes, Etienne VI. Il est surtout connu par la lettre qu'il écrivit à l'empereur Basile, et dans laquelle il affecta de parler de Photius comme d'un simple laïc. Il professait donc l'hérésie adoptée par le conciliabule des Dix-Huit, et que le pape Jean VIII avait rejetée, en reconnaissant le vénérable patriarche comme un évêque légitimement ordonné. Etienne VI, appartenant au parti anti-orthodoxe, affectait de contredire Jean VIII. Il en donna une preuve dans sa lettre contre le saint apôtre Methodius, lettre aussi hétérodoxe qu'injuste et violente. Nous l'avons citée précédemment. Un tel pape devait recevoir avec empressement les lettres des ennemis de Photius. Celle de Stylianus, ennemi du saint patriarche fut accueillie favorablement; cependant Etienne n'osa prendre une détermination d'après ce pamphlet, car, dit-il, l'Eglise de Rome est *le modèle des autres Eglises* et les décisions

[1] Darras, t. XVIII, p. 603. Il y a une bonne raison pour que la notice du *Liber pontificalis* ne nous soit pas parvenue, puisque le *Liber pontificalis* ne va que jusqu'au pontificat de Nicolas. On trouve des collections de notices pontificales depuis cette époque; mais elles sont encore moins authentiques que celles du vieux *Liber pontificalis*.

qu'elle prend doivent être valables à perpétuité. C'est pour cela sans doute qu'il foulait aux pieds les décrets de Jean VIII [1].

L'intervention de l'empereur grec, qui avait mis son frère sur le siège de Constantinople à la place de Photius, eut, aux yeux d'Etienne, une toute autre importance que les pamphlets de Stylianus. Il s'apprêtait à donner à l'Eglise de nouveaux scandales, analogues à ceux de Nicolas et d'Adrien II, lorsqu'il mourut (891).

Le parti anti-orthodoxe avait repris à Rome une influence d'autant plus forte, que Charles-le-Chauve se montrait plus faible, et que la branche germanique de sa famille prenait plus d'importance à Rome.

Formose, évêque déposé de Porto, s'était ouvertement déclaré en faveur de cette branche de la famille impériale. Grâce à ses intrigues et au parti anti-orthodoxe, il fut élu pape. On prétend qu'il avait été rétabli sur son siège de Porto par son ami le pape Marin. C'est possible, mais, à dater du pape Nicolas, les notices pontificales n'offrent aucune garantie ni sous le rapport des faits, ni sous celui de la chronologie. On ne peut donc en déduire rien de certain [2]. Il est incontestable qu'au concile de Troyes (878), présidé par Jean VIII, la sentence de déposition prononcée contre Formose, à Rome et à Pontion, fut maintenue, quoiqu'il se fût présenté à ce concile pour se justifier [3], si Marin le rétablit, ce fut en violant la sentence du pape Jean VIII et de deux conciles.

Formose eut pour concurrent, lors de son élection papale, un diacre romain nommé Etienne. Pendant qu'on l'ordonnait, dans l'église de Saint-Pierre, les partisans

[1] *Epist. Steph. ad Stylian.*, ap. Labb. Conc.

[2] L'ancien *Liber pontificalis* a été édité en dernier lieu par l'abbé Duchesne, professeur à l'université catholique de Paris. Son œuvre a été critiquée par un bénédictin de Solesmes, D. Chamard. L'œuvre et la critique prouvent que la chronologie des anciens évêques de Rome laisse beaucoup à désirer ; celle des *papes* (neuvième siècle et suivants) est de tout point défectueuse.

[3] *Act. conc.* et *Epist. Joann.* ap. Labb., t. IX.

de Formose firent irruption dans cette église, arrachèrent Etienne de l'autel, dispersèrent ceux qui l'avaient élu, et proclamèrent pape l'ex-évêque de Porto.

Formose reçut les lettres adressées d'Orient à son prédécesseur contre Photius. On pense bien qu'il accepta toutes les accusations lancées contre le vénérable patriarche de Constantinople.

Il fut pape environ quatre ans. Il s'occupa surtout de politique et se mêla aux affaires de France. Opprimée par le marquis Adalbert de Toscane, il appela à son secours Arnoulf de Germanie qu'il couronna solennellement empereur [1].

A sa mort, Lambert qui prétendait au titre d'empereur entra à Rome. Pendant qu'il y était, le peuple élut pape un nommé Boniface qui avait été successivement déposé du sous-diaconat et de la prêtrise. Il mourut quinze jours après son élection et fut remplacé par Etienne, fils d'un prêtre nommé Jean. Son pontificat dura quinze mois. Il n'appartenait pas au parti de Formose ; aussi, dès qu'il fut pape, il réunit un concile pour le condamner de nouveau, quoiqu'il fût mort [2]. On déterra son cadavre, on l'apporta dans l'assemblée, on le plaça sur le siège pontifical, revêtu des ornements pontificaux, et on lui donna un avocat pour répondre en son nom. Etienne lui adressa la parole comme s'il eut été vivant et lui dit : « Evêque de Porto, pourquoi as-tu été assez ambitieux pour usurper le siège de Rome? ». Formose ayant été condamné, on lui coupa trois doigts, puis la tête, et on le jeta dans le Tibre. Etienne déposa ensuite ceux que Formose avait ordonnés et les ordonna de nouveau.

Nous avons déjà fait observer qu'à Rome on professait une hérésie formelle touchant les ordinations, conformé-

[1] V. Labb. *Conc.*, t. IX; Flodoart, lib. IV; *Annal. fuld.*
[2] Luitprand. *Episcop. Cremon. relat.*; Flod., *Vers.*

ment aux décisions du conciliabule des Dix-Huit, dont les Occidentaux font le huitième œcuménique [1].

Etienne fut renversé violemment de la chaire de Rome; on le jeta dans une prison obscure où il fut étranglé.

Son successeur Romain était fils de Constantin, prêtre-cardinal; il ne fut pape que pendant quelques mois et fut remplacé par Théodore qui ne fut pape que vingt jours. Il réhabilita la mémoire de Formose, approuva ses ordinations et fit replacer ses restes dans un tombeau au Vatican [2].

A sa mort, Rome fut encore en proie aux plus vives discussions pour lui élire un successeur. Le premier élu fut Sergius, qui fut renversé de sa chaire dans une émeute. Ses adversaires élurent le diacre Jean (898) qui devint le pape Jean IX. Nous avons mentionné ce qu'il voulait faire en faveur de l'Eglise de Moravie, qui venait de succomber sous les efforts réunis des Allemands et des Hongrois. On a de lui une lettre [3] dans laquelle il félicite Stylianus de son opposition au patriarche Photius. Elle suffit pour prouver qu'il n'appartenait pas au parti orthodoxe de son prédécesseur Jean VIII. On prétend que, pendant son pontificat de deux ans, il tint trois conciles, soit à Rome, soit à Ravenne, dans lesquels il se déclara en faveur de Formose et de ses ordinations.

Jean IX fut remplacé par Benoît IV (900). Pendant son pontificat, qui dura trois ou quatre ans, il ne fit rien de remarquable. Il fut remplacé par Léon V qui fut renversé aussitôt par Christofle. Celui-ci emprisonna Léon qui mourut dans son cachot quelques jours après. Christofle fut pape pendant six mois environ. On a de lui une lettre datée de l'année 903 [1]. Il fut remplacé par Sergius qui

[1] Les ordinations de Formose furent vivement discutées. On possède sur ce sujet des dissertations du prêtre Auxilius qui avait été ordonné par ce pape. Elles ont été éditées par le père Mabillon dans ses *Analecta*.

[2] Auxil., *De ordinat. a Form. op. Analect.*, Mabillon; Flodoard, *Vers*; Luitprand. *Relat.*, lib. I, c. VIII.

[3] Labb. *Conc.*, t. IX.

[4] *Ibid.*, t. IX.

avait déjà été pape en 898, et vivait depuis sept ans en exil.

Dès qu'il fut intronisé, il condamna tout ce qu'avaient fait ses prédécesseurs qu'il regardait comme des intrus[1]. Il réhabilita Etienne et son jugement contre Formose. Rome était alors sous l'influence toute puissante de Théodora, femme habile mais de mœurs déplorables. Elle avait deux filles, l'une nommée Théodora comme elle, l'autre Marozia. Cette dernière vivait en adultère avec le pape Sergius et avec d'autres. Elle eut de Sergius un fils nommé Jean, qui fut pape depuis[2].

Sergius fut remplacé par Anastase III, qui fut pape environ deux ans. Son pontificat n'a laissé aucune trace dans l'histoire. Landon, son successeur ne fut pape que six mois environ et eut pour successeur Jean X dont l'évêque Luitprand parle avec une franchise qui a beaucoup offusqué les apologistes des papes. Jean, selon Luitprand, fut élu par l'influence de Théodora, jeune sœur de Marozia[3]. Jean était clerc à Ravenne. L'évêque de cette ville l'envoyait souvent à Rome vers le pape. Comme il était beau, la jeune Théodora en devint amoureuse et devint sa maîtresse. Jean fut choisi pour le siège de Bologne au moment où mourait l'évêque de Ravenne. Sur les instances de sa maîtresse, Jean refusa le siège de Bologne et se fit élire évêque de Ravenne. Il fut ordonné par le pape Landon. Ce pape étant mort peu de temps après, Théodora engagea son amant à quitter Ravenne et à venir à Rome où elle aurait plus de facilités pour le voir. Il fut donc élu, grâce à l'influence de Théodora,

[1] Flodoard, *Vers ;* Luitprand, lib. II, c. XIII.

[2] Les apologistes des papes ne veulent pas que Sergius ait eu Marozia pour maîtresse. Ils ont eu recours à ce système : ils ont vieilli Sergius et rajeuni Marozia. Un fait certain, c'est qu'ils n'ont à leur disposition aucun document qui puisse favoriser leur double opération. Leurs calculs ne peuvent donc contrebalancer l'autorité de l'évêque Luitprand, qui pouvait avoir ses défauts, mais dont le témoignage vaut mieux que tous les calculs intéressés que l'on puisse faire.

[3] Luitprand, lib. II. cc. XIII et XIV.

et il occupa la chaire de Rome environ quatorze ans [1].

Il s'occupa principalement de défendre Rome contre les Sarrazins, et il fit lui-même la guerre avec un seigneur nommé Albéric, qui était l'amant de Marozia, comme Jean lui-même l'était de Théodora. Marozia eut d'Albéric un fils qui fut appelé Albéric comme son père.

Après la bataille qu'ils avaient livrée ensemble aux Sarrazins, Jean et Albéric étaient entrés en triomphe à Rome. On peut croire qu'Albéric et Marozia furent jaloux de la réception plus solennelle de Jean, qui devait à son titre de pape, une notoriété qu'Albéric ne pouvait avoir encore. Jean osa reprocher à Albéric d'avoir tyrannisé le peuple romain, en abusant de la puissance que lui donnait Marozia, laquelle occupait le fort Saint-Ange et exerçant sur Rome les droits de suzeraineté. Les reproches de Jean X lui coutèrent cher. Marozia épousa Guy de Toscane qui aspirait aux droits féodaux de Marozia. Guy arriva à Rome avec des troupes. Il s'empara de Jean [2], le jeta dans un cachot et le fit étrangler (928).

Marozia, maîtresse absolue de Rome, choisit pour pape un nommé Jean, son parent ; mais il ne fut même pas intronisé et l'on choisit pour pape Léon, qui fut le sixième de ce nom.

On peut croire que Jean, *parent* de Marozia, n'était autre que son fils qui fut pape quelques années après. Son jeune âge fut sans doute un des motifs qui ameutèrent le peuple romain contre lui ; mais Marozia n'était pas une femme qui se crut obligée de respecter le sentiment populaire.

Léon VI, élu à la place de Jean n'occupa le siège de Rome que quelques mois ; il mourut empoisonné, proba-

[1] Des écrivains ont confondu Jean X avec Jean, fils du pape Sergius. Cette confusion n'a rien de surprenant à une époque où la chronologie est complètement embrouillée.

[2] Bened. S. And., *Chronic.*; Luitprand, lib. III, c. XII; Flodoard. *Chron.*, ann. 926, et *Vers.*

blement par ordre de Marozia. Il en fut de même de son successeur Etienne VIII qui siégea environ deux ans, et mourut d'une manière extraordinaire qui fit soupçonner l'intervention de Marozia. Cette femme épousa alors, en troisièmes noces, Hugues, roi d'Italie, qui ambitionnait la souveraineté dont Marozia jouissait sur Rome. Marozia mit en même temps son fils Jean sur la chaire pontificale (931). Il est connu sous le titre de Jean XI. Il était âgé d'environ vingt cinq ans [1].

Il était donc né à l'époque ou le pape Sergius III, son père, montait pour la seconde fois sur la chaire pontificale [2]. Une fois installé, Jean favorisa les projets ambitieux de son frère Albéric qui se fit proclamer prince patrice et consul du peuple romain ; il chassa Hugues de Rome, et lui renvoya Marozia ; il gouverna l'Eglise en même temps que l'Etat et fut en réalité pape, sous le nom de Jean son frère.

On ne sait combien de temps Jean XI occupa la chaire de Rome. Il fut remplacé par Léon VII (936) dont Flodoard, son contemporain fait le plus grand éloge. Après un court pontificat, Léon fut remplacé par Etienne IX (939). Parmi les chroniqueurs, les uns disent qu'il était d'origine romaine ; les autres affirment qu'il était Allemand, et que les Romains furent si irrités de voir un Allemand sur le siège de Rome, qu'ils mutilèrent le pauvre pape d'une manière affreuse. Nous ne chercherons pas à accorder les deux récits auxquels nous n'attachons aucune importance.

Etienne IX fut pape environ deux ans et fut remplacé par Marin II (942) nommé aussi Martin III. Dans les documents qui restent de son pontificat, on trouve le nom de Marin. Ces documents sont rares comme ceux de ses prédécesseurs et sont des espèces de chartes conférant

[1] Luitprand, lib. III, c. XII ; Flodoard. *Vers*.

[2] Quelques écrivains ont prétendu que, dans les premières années du dixième siècle, Marozia n'était pas nubile ; cependant elle était plus âgée que Théodora sa sœur qui était vers 912 la maîtresse du pape Jean X.

des privilèges à certains monastères [1]. Ces concessions étaient données à prix d'argent. L'immoralité, la simonie et le mépris de la discipline ecclésiastique, étaient les trois plaies principales de la papauté qui, à cette époque, offrait le spectacle le plus déplorable, on peut dire, le plus monstrueux, qu'aucune autre chaire patriarcale ou épiscopale ait jamais donné.

A Marin succéda Agapit II (946) qui occupa le siége de Rome environ neuf ans. On possède de lui vingt-deux lettres qui se rapportent, comme celles de ses prédécesseurs, aux monastères et à la discipline des Eglises.

Le fameux patrice et consul Albéric était mort pendant son pontificat. Avant de rendre le dernier soupir, il se fit transporter dans l'église de Saint-Pierre, devant le tombeau de cet apôtre. Il convoqua la noblesse romaine et lui fit jurer d'élire pour pape son fils Octavien, qu'il avait eu d'une concubine. La noblesse jura. Dès que le pape Agapit II fut mort, la noblesse élut Octavien qui n'avait alors que dix-huit ans [2]. Depuis deux ans, son père Albéric avait partagé avec lui les titres de patrice et de consul, de sorte que le nouveau pape fut chef ecclésiastique et civil de Rome. Il prit le nom de Jean XII (955). Son pontificat de huit ans ne fut qu'une suite de débauches et de scélératesses. Les femmes n'osaient plus se rendre à l'église de Saint-Pierre, dans la crainte d'être violées par lui. Il couronna empereur, Othon, roi de Germanie, lors du premier voyage que ce prince fit à Rome. Averti des forfaits de Jean XII, Othon fit un second voyage avec l'intention d'amener le pape à une vie plus digne, mais Jean XII s'enfuit de Rome avec l'intention de résister au roi germain. Les Romains profitèrent de sa fuite pour demander à Othon l'autorisation d'élire un autre pape. On déposa d'abord Jean XII dans un concile qui se tint dans l'église de Saint-Pierre,

[1] Flodoard. *Chron.*; Marin. *Epist.* dans la *Patrologie latine* de Migne.
[2] Flod. *Chron.*; Luitprand, lib. VI, c. VI; *Contin. chronic. Reginon.*

après lui avoir fait les monitions canoniques [1]. On ignorait alors la doctrine ultramontaine d'après laquelle un pape est supérieur au concile et ne relève de personne.

Jean XII fut remplacé par Léon VIII, mais il rentra à Rome aussitôt après le départ d'Othon. Léon VIII s'enfuit et Jean se vengea sur deux dignitaires de la Curie de la sentence prononcée contre lui ; à Jean, cardinal-diacre, il fit couper la main droite, et à Azon, la langue, le nez et deux doigts.

Jean XII assembla ensuite un concile dans lequel il condamna Léon VIII et ses adhérents [2]. Trois mois après ce concile, Jean se livrant, hors de Rome, à la débauche avec une femme mariée, fut frappé si violemment qu'il en mourut (964).

Les Romains mirent à sa place Benoît V [3] ; mais Othon marcha de nouveau sur Rome et réintronisa Léon VIII. On tint un nouveau concile dans lequel Benoît V fut déposé. On y décida qu'aucun pape, aucun patrice, ne pourrait être choisi par les Romains sans l'assentiment de l'empereur. Grâce à l'empereur, Benoît fut dégradé seulement jusqu'à l'ordre du diaconat et fut condamné à quitter Rome. Il alla en Allemagne avec l'empereur et mérita son estime. Othon était dans l'intention de le réintégrer sur le siège de Rome après la mort de Léon VIII. Mais Benoît mourut avant ce pape, qui mourut lui-même peu de temps après, et fut remplacé par Jean XIII (965). Il était fils d'un évêque qui s'appelait aussi Jean [4]. A peine était-il installé, qu'il fut obligé de quitter Rome devant une émeute que son orgueil avait excitée. Il resta exilé environ un an. Othon étant alors revenu à Rome, Jean y rentra avec lui et tous deux exer-

[1] Labb., *Conc.*, t. IX; Luitprand, lib. VI, cc. VI et VII. Cet évêque assista au concile et fut l'interprète d'Othon pour les Italiens qui ne savaient pas le saxon.

[2] Labb., *Conc.*, t. IX.

[3] Luitprand, lib. VI, c. II ; *Regin. chron. continuat.*

[4] *Chron. Reginon. continuat.*

cèrent de terribles vengeances contre ceux qui avaient pris part à l'émeute. Othon fit pendre douze des principaux habitants de la ville, et abandonna au pape le préfet de Rome, nommé Pierre, qui avait été le chef de la conjuration. Le pape lui fit couper la barbe, et le fit pendre par les cheveux à la queue du cheval de Constantin, dont la statue équestre ornait une place de Rome. .Lorsqu'il eut été ainsi exposé aux insultes de la populace, Pierre fut dépouillé de ses vêtements et placé à rebours sur un âne qui avait un grelot au cou ; le patient avait une outre sur la tête et une sous chaque cuisse. Lorsqu'on l'eut promené dans Rome, exposé aux coups et aux insultes, on le mit en prison où il resta longtemps. On finit par l'exiler au delà des Alpes. Après avoir quitté Rome, Othon se rendit à Ravenne où se tint un concile présidé par le pape ; on n'y fit rien d'important[1]. Jean XIII fut pape environ sept ans, et ne fit rien qui mérite d'être mentionné. On ne lui attribue pas les vices si communs chez ses prédécesseurs.

A la mort de Jean XIII (973) on élut Benoît VI qui se rendit odieux aux Romains. Crescentius, fils du pape Jean X et de Théodora la jeune, s'empara de Benoît et l'enferma au château Saint-Ange. On élut pape, de son vivant, un nommé Franco. Mais Benoît VI ayant été étranglé dans sa prison, on chassa Franco qui avait pris le nom de Boniface VII et l'on élut Donus qui fut remplacé par Benoît VII (975) lequel occupa le siège de Rome pendant environ huit ans.

Il faudrait être bien clairvoyant pour distinguer le vrai pape parmi tous ces compétiteurs.

On a de Benoît VII un certain nombre de lettres qui, comme celles de ses prédécesseurs, sont relatives à des exemptions de monastères. Ces exemptions rapportaient beaucoup d'argent aux papes.

Benoît VII fut remplacé par Jean XIV (983). Franco,

[1] Labb., *Conc.*, . IX.

ancien Boniface VII, ayant appris la mort de Benoît VII, arriva à Rome, s'empara de Jean XIV et l'enferma au château Saint-Ange. Le malheureux pape y mourut de faim. Franco (Boniface VII) occupa de nouveau le siège de Rome. Mais il mourut subitement au bout de quelques mois et fut remplacé par Jean XV, qui ne fut pas sacré et mourut quelques mois après son élection. Il fut remplacé (986) par Jean XVI, fils du prêtre Léon. Il fut pape environ dix ans. Plus encore que ses prédécesseurs, il se montra avare et simoniaque. Le célèbre Abbon, abbé de Fleury, s'étant rendu à Rome pour faire renouveler les privilèges de son monastère, trouva que le pape était disposé à tout vendre. Il en fut scandalisé et revint en France après avoir visité les lieux saints et acheté des étoffes de soie pour confectionner des vêtements ecclésiastiques [1].

Jean XVI mourut d'une fièvre violente.

Les Romains s'adressèrent à Othon III, qui était alors à Pavie, pour lui demander l'autorisation d'élire un nouveau pape. Othon choisit pour pape, sans se préoccuper d'élection, son neveu Brunon qui prit le nom de Grégoire V (996). Il n'avait que vingt-cinq ans. Il n'occupa cependant le siège romain qu'environ deux ans. Abbon de Fleury apprit son élévation sur le siège romain avec bonheur [2]. Le savant abbé fit alors un second voyage à Rome. Grégoire V ne lui parut pas avare comme son prédécesseur. Il reçut Abbon dans son intimité, et lui fit des présents lors de son départ. Il lui donna en particulier de l'encens et une riche chasuble pour célébrer la messe.

Gregoire V resta en paix tant qu'Othon fut à Rome, mais dès que ce prince fut parti, Crescentius mit à sa place un Grec nommé Philagathos, aventurier fort habile, qui avait trahi l'empereur allemand. Philagathos

[1] Abbon. *Vit.*, c. II.
[2] Abbon. *Epist. XV*; Abbon. *Vit.*, c. II.

prit le nom de Jean XVII. Grégoire V s'était enfui à Pavie, où Othon alla le trouver. On tint dans cette ville un concile pour anathématiser Philagathos et Crescentius. On partit ensuite pour Rome. Philagathos s'enfuit, mais un capitaine de l'armée impériale, Birthilo se mit à sa poursuite et l'atteignit d'autant plus facilement qu'il ut trahi par ses partisans. Birthilo lui fit crever les yeux et couper le nez et la langue.. Il le livra en cet état à Othon qui le fit jeter dans un cachot. Saint Nil de Calabre qui avait donné l'habit monastique à Philagathos, accourut à Rome, malgré ses quatre-vingt-sept ans, pour réclamer son moine et implorer en sa faveur la clémence de l'empereur et du pape [1]. L'empereur se laissa fléchir et demanda seulement que Philagathos fût enfermé à Rome au monastère grec de Saint-Sabas. Mais Grégoire V voulut qu'avant d'être enfermé dans ce monastère, il fut promené dans Rome monté à rebours sur un âne, et ayant au cou une outre gonflée de vent. Il paraît que les papes aimaient cette promenade ignominieuse pour leurs concurrents vaincus. Philagathos fut enfermé au monastère de Saint-Sabas et ne mourut qu'en 1013.

Nous devons dire que les chroniques ne sont pas d'accord au sujet de la promenade ignominieuse de Philagathos. Les uns l'attribuent au pape lui-même, d'autres au peuple romain. On adoptera l'opinion que l'on voudra. Nous devons faire observer seulement que Grégoire V, s'il l'ordonna, n'en fut pas moins un pape plus convenable que la plupart de ses prédécesseurs. Ses relations avec Abbon de Fleury et avec le docte Gerbert qui fut son successeur, lui font le plus grand honneur.

Il ne fut pape que deux ans. Il n'avait donc qu'environ vingt-sept ans lorsqu'il mourut. Il n'avait guère eu le temps de mériter les éloges que lui prodigua Abbon de Fleury, et d'apprécier la haute science de Gerbert ; mais c'est déjà beaucoup qu'il n'ait pas continué les souillures

[1] *Vit. Nil. Junior ap. Bolland.*, 26 septemb.

du siége de Rome. Il mourut en 999 et fut remplacé par Gerbert qu'Othon III choisit lui-même comme il avait choisi Grégoire V.

Gerbert, qui prit le nom de Sylvestre II, fit peu de chose pendant son pontificat d'environ quatre ans. Il eut beaucoup à souffrir de la part du peuple de Rome. Ce grand homme appartient à l'Eglise de France, et nous le ferons connaître dans le chapitre consacré à cette Eglise. Disons seulement que son pontificat produit l'effet d'un rayon lumineux au milieu de la nuit qui précéda et qui suivit son pontificat.

Jean XVIII, son successeur, ne fut pape que quelques mois (1003) et fut remplacé par Jean XIX. C'était un homme pieux qui renonça à la papauté pour s'enfermer dans un monastère. Sergius IV lui succéda (1009) et fut pape environ deux ans. A sa mort, les Romains se partagèrent en deux fractions; l'une élut pape Benoît VIII (1012); l'autre se révolta contre lui et le força à s'expatrier. Il alla trouver le roi Henri de Germanie qui était alors en Saxe [1].

Il se trouva en 1020 en Allemagne, et retourna à Rome chargé de présents, et d'un décret qui renouvelait les anciennes donations faites à l'Eglise romaine, sous la réserve de la souveraineté de l'empereur [2]. Benoît VIII, étant mort, son frère Grégoire obtint, grâce à son argent, d'être élu pape (1024). Il prit le nom de Jean XIX. Il eut quelques relations, comme plusieurs de ses prédécesseurs, avec l'Eglise de Constantinople; nous le rapporterons dans le chapitre consacré à cette Eglise. Il était détesté des Romains qui entreprirent de le tuer. N'ayant pas réussi, ils le déposèrent, mais l'empereur Conrad le rétablit. Jean XIX mourut l'année de son rétablissement et fut remplacé (1033) par son neveu Théophylacte, âgé de douze ans. Ce singulier pape porte

[1] *Chron. sax.*, ann. 1013; Ditmar. *Chron.*, lib. VI.
[2] Labb., *Conc.*, t. IX.

le nom de Benoît IX. Sa vie fut infâme [1], et, pendant son pontificat de onze ans, comme sous celui de son frère, la simonie fut mise en pratique avec plus d'impudence encore que sous les autres mauvais papes. Pour se soustraire à la haine et aux complots des Romains, il consentit à abandonner le pontificat moyennant une forte somme d'argent. On la lui paya, et on choisit pour pape Jean Gratien qui prit le nom de Grégoire VI (1045). Les romains avaient élu, auparavant, moyennant argent, Jean évêque de Sabine, qui avait pris le nom de Sylvestre III, mais qui n'avait occupé la chaire de Rome que trois mois. Obligé de la céder, il continuait à se donner comme pape ; Benoît IX en faisait autant. Il y avait donc trois papes à la fois. Grégoire VI n'occupait lui-même le siége de Rome que par suite d'un marché simoniaque. Il entreprit de détruire les abus favorisés par ses prédécesseurs, moyennant les excommunications, et même les armes à la main.

Henri-le-Noir, roi d'Allemagne, se dirigea vers l'Italie pour mettre de l'ordre dans les affaires de l'Eglise romaine. Il tint à Sutri, près de Rome, un concile auquel Grégoire VI fut invité. Selon certaines chroniques, il y fut déposé ; selon d'autres, il renonça volontairement au pontificat.

Le siége fut alors occupé par Suidger qui prit le nom de Clément II. Le jour même de son intronisation, il couronna empereur le roi allemand (1046), puis il partit pour l'Allemagne avec l'empereur. Il y mourut après neuf mois environ de pontificat. A sa mort, l'infâme Benoît IX s'intronisa de nouveau sur la chaire de Rome. Il en fut chassé par l'autorité impériale et l'on prétend qu'il finit par s'enfermer dans le monastère de Grotta-Ferrata, où il aurait fait pénitence de ses crimes. Les deux autres papes, des historiens disent trois, disparurent avec lui, et l'on put mettre sur la chaire papale,

[1] Glab. *Chron.*, lib. IV et V.

Poppo, évêque de Brixen, qui prit le nom de Damase II (1048). Mais à peine était-il intronisé, qu'il mourut. Il fut remplacé par Léon IX qui occupa le siège de Rome jusqu'à l'année 1054.

Nous parlerons plus tard de son pontificat. Nous nous arrêtons ici dans la triste nomenclature papale, parce que cette époque correspond à celle de Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, qui sera le point d'arrêt pour le présent volume de notre histoire de l'Eglise.

Mais avant de passer à d'autres faits concernant les Eglises occidentales, nous devons examiner si, outre ces papes infâmes dont nous avons cité les noms, il n'y eut pas une femme, la papesse Jeanne, sur le siège papal.

Un fait incontestable et incontesté, c'est que, depuis le commencement du dixième siècle, jusqu'au milieu du onzième, la chronologie papale offre les plus sérieuses difficultés. Les dates que nous avons données pour chaque pape, ne sont pas incontestables; nous ne les avons données que comme moyens de se diriger approximativement dans le dédale d'une époque obscure où l'on doit se contenter d'une chronologie approximative. On peut donc, pendant cette époque, trouver facilement une place pour la papesse Jeanne.

Le premier chroniqueur qui ait fait mention de la papesse est Marianus Scotus, qui appartient au onzième siècle, étant né en 1028 et mort en 1086. Noël Alexandre reconnaît que Scotus commet dans la chronologie papale de fréquents anachronismes[1]. On ne peut donc s'en rapporter à la date qu'il donne aux faits. C'est cependant sur son exactitude chronologique que se sont appuyés tous ceux qui n'ont pas voulu admettre l'existence de la papesse Jeanne. Scotus la place entre Léon IV qui mourut en 855 et Benoît III qui mourut en 858.

La chronologie des papes étant alors un peu plus certaine qu'elle ne fut depuis, on a prouvé qu'aucun pape

[1] Natal. Alexand., sæcul. IX et X, *Dissert.* 3.

n'avait existé entre Léon IV et Benoît III. Mais la chronologie de Scotus est reconnue comme très peu certaine, même par Baronius qui recule jusqu'à Jean VIII l'origine du fait de la papesse Jeanne, et par d'autres écrivains qui la reculent encore plus loin, comme nous allons le prouver.

Baronius place donc à la fin du neuvième siècle un fait que Scotus place au milieu de ce siècle. Jean VIII aurait montré une telle *faiblesse* à l'égard de Photius, qu'on l'aurait considéré comme une femme, de là l'origine de *la fable* de la papesse Jeanne. Mais Baronius n'a pas fait observer que, dans toutes les lettres de Jean, on remarque une très grande énergie, et qu'il n'a pu se prononcer en faveur de Photius, sans condamner ouvertement ses prédécesseurs Nicolas Ier et Adrien II, ce qui n'était certes pas un acte de faiblesse. L'explication du cardinal Baronius [1] est donc absolument contraire à la vérité historique ; elle est même ridicule.

Le cardinal Bellarmin [2] ne s'en est pas contenté, et a trouvé l'origine de la *fable* de la papesse Jeanne dans une lettre de Léon IX qui ne fut pape qu'en 1049. Ce pape, dans une de ces lettres rapporte qu'une femme avait été patriarche de Constantinople. On aura voulu, dit-il, en haine de l'Eglise romaine, lui faire le même reproche.

Léon IX ne fait pas connaître la personne qui lui aurait donné cette information ; il ne s'appuie sur aucun fait positif ; si ce qu'il affirme était vrai, *la fable* de la papesse Jeanne serait venue de Constantinople, et l'Orient n'en a jamais rien su que par les écrivains occidentaux. Le premier Grec qui en ait parlé est du quatorzième siècle.

Ce qu'il y a de plus important dans la lettre invoquée par Bellarmin, c'est que l'on connaissait au onzième siècle, à l'époque où écrivait Scotus, le fait que l'on

[1] Baron. *Annal. Eccl.* ad ann. 879.
[2] Bellarm. *de Roman. pontif.*, lib. III, c. XIV.

affecte d'appeler une *fable*. Il est tout naturel que Léon IX ait nié ce fait ; tout mauvais cas est niable, dit-on.

Panvinio [1] affirme que la *fable* de la papesse Jeanne remonte au pape Jean XII. Il s'exprime ainsi : « Comme les mensonges célèbres tirent leur origine de quelque vérité, je serais porté à croire que cette fable a son origine dans la vie du pape Jean XII, homme impur. Ce Jean, à peine adolescent fut fait pape par violence et grâce à la puissance de son père Albéric, prince romain ; il eut plusieurs concubines comme le rapporte Luitprand de Turin, écrivain de cette époque. Parmi elles, les principales étaient *Jeanna*, Rayneria et Stephana. Comme tout à Rome dépendait de ce Jean et de sa maîtresse Jeanna, aux fantaisies de laquelle il cédait comme pape, la *fable* de Jean, *pape-femme* vint de là. Elle s'accrut avec le temps et fit irruption dans l'histoire, grâce à quelque écrivain inhabile ».

Cette explication vaut certainement mieux que celles de Baronius et de Bellarmin; mais est-elle vraie?

Un écrivain moderne, fanatique de la papauté [2], a donné une nomenclature des papes. Après avoir inscrit Jean XV, il dit : « Compté seulement pour servir de nombre parmi les papes de son nom ». Ne serait-ce pas à l'époque de ce pape, qui n'est indiqué que pour servir de chiffre, qu'aurait existé la papesse Jeanne? Le siège de Rome était alors occupé par plusieurs papes, parmi lesquels la papesse Jeanne trouverait parfaitement sa place [3]. Un fait du dixième siècle était assez éloigné de Scotus, qui écrivait dans la deuxième moitié du onzième,

[1] *Annotat. ad Platin.*

[2] Henrion. *Histoire de l'Eglise* de Bérault-Bercastel ultramontanisée et continuée avec des pièces et morceaux copiés çà et là. C'est la méthode historique suivie dans l'Eglise romaine.

[3] On peut remarquer que, à cette époque, il y eut parmi les papes un Jean, entre un Léon et un Benoît; Scotus place précisément la papesse Jeanne entre un Léon et un Benoît. Il avait donc une connaissance assez précise du fait, tout en se trompant sur la chronologie.

pour qu'il pût se tromper sur la date; il n'était pas non plus assez éloigné pour qu'il pût l'ignorer complètement. Il le mentionna donc à l'époque où le pape Léon IX le mentionnait également, de sorte qu'on peut fixer au onzième siècle le commencement de la tradition sur le *fait*, ou, si l'on veut, sur *la fable* de la papesse Jeanne. Il n'est pas étonnant que l'on n'ait pas un plus grand nombre de témoignages de cette époque. D'abord, les écrivains étaient rares et l'on doit croire que Rome ne tenait pas à divulguer un pareil fait.

Le chroniqueur qui la mentionna après Scotus et le pape Léon IX, est Martinus, surnommé Polonus ou le Polonais. Cet écrivain, qui vivait au treizième siècle, contribua surtout à répandre le fait de la papesse. Il le donne comme une tradition généralement admise de son temps. Son témoignage était grave, car il appartenait à la cour papale et il jouit de la confiance de plusieurs papes[1]. A dater de la *Chronique des papes* de Martinus, le fait de la papesse Jeanne fut universellement admis. Au milieu du treizième siècle, Etienne de Borbone[2] admit le fait en s'appuyant des témoignages de deux chroniqueurs, le cardinal Romain et le dominicain Jean de Mailly.

Geoffroy de Courlon admit le fait dans sa *Chronique* qui va jusqu'à l'année 1295. Au commencement du quatorzième siècle (1311) Bernard Guidonis l'admit dans ses *Fleurs des chroniques* et dans son *Histoire des papes*. Il donna à la papesse le titre de Jean-le-Teuton, natif de Mayence.

A la même époque Léon d'Orviéto racontait le fait de la papesse Jeanne dans sa *Chronique des papes et des empereurs*.

[1] Certains écrivains ont prétendu que, dans la chronique de Martinus, le fait de la papesse Jeanne était une interpolation qui aurait eu lieu entre 1228 et 1312. Ils se sont donné de la marge comme on voit, et ils n'ont pas fait attention que la première date correspond à l'époque où écrivait Martinus.

[2] Joann. Borb. *De Septem. Donis Spirit. S.*

A dater du treizième siècle, tous les écrivains racontèrent, sans contestation, qu'une femme avait été pape sous le nom de Jean.

Comment expliquer une telle unanimité? La réponse est surtout difficile pour ceux qui prétendent que les *Chroniques* de Scotus et de Martinus Polonus ont été interpolées et que le fait qui s'y trouve mentionné n'existait pas dans les plus anciens manuscrits. On comprend parfaitement que parmi ceux qui copièrent les manuscrits, il y en eut qui n'osaient pas insérer un fait aussi monstrueux ; nous croirions plutôt à la suppression du passage dans les chroniques de Scotus et de Martinus qu'à leur addition. Le texte était supprimé par des copistes, il était rétabli par d'autres. Cela est d'autant moins contestable que, sans les témoignages de Scotus et de Martinus, il serait impossible de rendre compte de l'unanimité avec laquelle le fait fut admis depuis le treizième siècle.

Au quinzième siècle, le cardinal Turrecremata [1], un grand apologiste de l'autorité papale, raconte comme un fait notoire, qu'une femme a été admise comme pape par toutes les Eglises occidentales. Dans l'église de Sienne, Jeanne la papesse avait son buste comme les autres papes. Personne ne le trouvait mauvais, même à la cour papale. Ce ne fut qu'au dix-septième siècle que Clément VIII ordonna de remplacer Jeanne par un pape de son invention qu'il appela Zacharie.

Saint Antonin de Florence qui, au quinzième siècle, était un des plus grands historiens et des plus grands théologiens d'Occident, ne doutait pas de l'existence de la papesse Jeanne, et expliquait les difficultés théologiques qui résultaient d'un pareil fait [2]. Selon l'archevêque de Florence, l'Eglise n'aurait pas été sans son chef pendant le pontificat de Jeanne, parce que ce chef est le Christ. Cette explication ne doit pas sourire aux ultramontains aux yeux desquels le pape remplace le Christ.

[1] *Summa de Eccles.*

[2] S. Anton. *Chron.*

Platina, l'historien des papes, a enregistré dans son ouvrage le pontificat de Jeanne.

Le fait était si universellement accepté que Jean Huss, au concile de Constance, en fit un argument en faveur de ses doctrines, et qu'aucun membre du concile ne le contredit sur ce point. Le grand chancelier Gerson et le franciscain Jean de Rocha, s'appuyèrent également sur le fait de la papesse Jeanne, pour établir certaines doctrines.

A cette époque, tout le monde, dans tous les pays, croyait à la papesse Jeanne, écrivains franciscains et dominicains, savants, dignitaires de la curie romaine, papes, personne ne mettait en doute qu'une femme ne se fût assise sur la chaire papale. Cette unanimité qui existait avant le protestantisme, démontre assez que ce ne sont pas les protestants qui ont *inventé cette fable*, comme disent certains apologistes de la papauté. Il faudrait citer tous les historiens ecclésiastiques et tous les théologiens des quinzième et seizième siècles, si l'on voulait amonceler les témoignages en faveur de ce qui était la croyance universelle.

On n'a pas besoin de relater les détails que les chroniqueurs ont donnés sur la vie de Jeanne, son origine et les circonstances qui l'ont fait découvrir pour ce qu'elle était. Tout cela ne peut infirmer le fait en lui-même ; le fait seul a une signification importante ; l'érudition que des écrivains ont déployée pour expliquer l'origine des détails relatifs à la papesse, est de l'érudition en pure perte et qui ne peut ébranler le fait primitif.

Nous ne prétendons pas que ce fait soit absolument certain ; mais nous le regardons comme *très probable*.

Toutes les Eglises occidentales n'étaient pas dans un aussi triste état que l'Eglise romaine.

Celle d'Angleterre avait eu de fortes épreuves à supporter, mais elle avait jeté cependant quelqu'éclat, après avoir à peu près anéanti la vieille Eglise bretonne.

Sous le règne d'Alfred-le-Grand (884), les Anglo-

Saxons vainquirent les Normands qui, depuis longtemps ravageaient leur pays. Un de leurs rois embrassa le christianisme avec une partie de ses sujets. Alfred leur donna des terres et s'entendit avec le roi normand pour repousser les envahisseurs. Il fit un grand nombre de lois ayant un caractère politico-écclésiastique [1]; il protégea la religion et le clergé, et entreprit de relever les études qui étaient bien déchues depuis les invasions des Normands. Il envoya en France des ambassadeurs et en fit venir deux prêtres-moines Grimbald et Jean, distingués par leur savoir. Jean était saxon d'origine. Il se trouva donc en Angleterre au milieu de ses compatriotes. Grimbald et Jean avaient emmené avec eux plusieurs autres savants. Alfred fit venir du pays de Galles un savant moine nommé Asser [2] qu'il attacha à sa cour et qui était comme son précepteur et celui de son fils. Grâce à ces savants, Alfred releva les études qui étaient tellement déchues en Angleterre depuis deux siècles environ, que personne ne comprenait plus le latin, qui était la langue savante et liturgique de tout l'Occident. Cependant, il était resté une école célèbre à Oxford. Les docteurs de cette école prétendaient avoir eu pour maîtres Gildas et même Germain d'Auxerre. Ils refusèrent donc d'écouter les nouveaux maîtres qui suivaient une méthode différente. Grimbald refusa d'entrer en lutte avec eux et se retira dans un monastère qu'Alfred venait de fonder à Wincester. Il avait aussi fondé le monastère d'Altenay. Son but était de former deux maisons modèles où les vieilles règles monastiques seraient remises en honneur. Les monastères étaient nombreux en Angleterre, mais depuis les invasions des Normands, la discipline, comme la science, en était bannie. Alfred donnait à tous l'exemple de la vertu et de l'étude; il s'appliquait à déraciner les abus et les vices. Son historien Asser donne à ce sujet les détails les plus instructifs.

[1] Ap. Labb. *Conc.*, t. IX.
[2] Asser composa une *Histoire d'Angleterre* et la *Vie d'Alfred*.

[illegible] sages [illegible] principal [illegible] Parmi [illegible] de [illegible] Dunstan [illegible] Mais [illegible] qui [illegible] principal [illegible] églises, et [illegible] Et sa [illegible] les églises. [illegible] qui [illegible] par la [illegible] de [illegible] Dunstan [illegible] de cette [illegible]

[illegible] un autre [illegible] les règlements [illegible] discipline ecclé- [illegible] le mettre à [illegible] le concours [illegible] Ces deux [illegible] de Dunstan pour [illegible] Les chroniques font

[illegible]

du clergé et des moines, un portrait affreux; ils étaient adonnés à tous les vices et opposaient à la réforme une résistance indomptable. Le roi et les évêques réformateurs, malgré leur sévérité, échouaient la plupart du temps devant l'opiniâtreté des moines et des clercs qui tenaient à leurs débauches, et avaient recours même au poison, pour se débarrasser de ceux qui voulaient les amener à la vertu.

A la mort du roi Edgar, sa femme; qui avait un fils d'un premier mariage, entreprit de le faire roi. Dunstan parut dans l'assemblée des seigneurs, précédé de la croix, et amenant Edouard, fils d'Edgar, qu'il sacra roi [1].

Les seigneurs se révoltèrent et eurent avec eux tous les clercs et tous les moines qui avaient résisté à la réforme. On réunit un concile dans lequel les moines et les clercs révoltés firent entendre leurs réclamations; mais ils furent condamnés.

Le jeune roi Edouard fut tué par sa belle-mère et fut remplacé par le fils de celle-ci, Ethelred. Son règne fut de trente-sept ans. Les enfants des moines et des clercs qui avaient été condamnés sous Edouard, réclamèrent les biens dont jouissaient leurs pères; mais leurs plaintes furent inutiles.

Ce fut sous le règne d'Ethelred que mourut saint Dunstan (988). L'influence de ce grand évêque fut grande pour le rétablissement de la discipline et des études ecclésiastiques. Mais les résultats qu'il obtint ne furent pas durables. Parmi ses successeurs sur le siège de Canterbury, on distingue principalement Elfeg, qui voulut reprendre son œuvre (1006). Les clercs avaient des mœurs si désordonnées que la plupart ne se contentaient même pas de deux femmes. Ethelred et Elfeg réunirent un concile où l'on fit des règlements sévères [2], mais qui ne furent pas plus observés que les précédents. Pendant qu'il gouver-

[1] Wilh. Malmesb. II, c. IX; *vit.* . *Dunst.* XXXVI.
[2] Ap. Labb. *Conc.*, t. IX.

nait l'Église de Canterbury, les Normands firent une nouvelle irruption en Angleterre, assiégèrent et prirent sa ville épiscopale qu'ils couvrirent de ruines et de sang. Elfeg se dévoua pour son peuple ; mais son courage fut inutile et il fut tué (1012) après avoir enduré un long martyre [1].

Ethelred s'attira la haine des Normands par les cruautés qu'il exerça contre ceux qui étaient établis en Angleterre. Canut, roi de Danemark, partit, à la tête d'une armée pour les venger. Il fut victorieux et resta seul roi de toute l'Angleterre pendant vingt ans. Il se montra grand souverain et sage législateur [2]. Il était chrétien, et suivit les conseils de Egelnoth, évêque de Canterbury. Il gouvernait le Danemark et la Finlande en même temps que l'Angleterre et on le regardait comme un des plus grands souverains de l'époque. Il choisit plusieurs évêques anglais auxquels il confia plusieurs églises en Danemark, en Zélande et en Finlande.

L'Église d'Allemagne n'était guère plus florissante que celle d'Angleterre. Elle possédait, il est vrai, de saints évêques, comme Anscaire, évêque de Hambourg et de Brême, et son disciple Rembert qui fut son successeur [3]. Ces deux grands évêques donnèrent l'exemple de toutes les vertus. Le successeur de Rembert, Adalger continua leurs bonnes œuvres, ainsi que Hoger qui lui succéda. Parmi les saints évêques d'Allemagne, on cite surtout Hildebert de Mayence, Udalric d'Augsbourg, Brunon de Cologne. Othon I, étant devenu empereur d'Allemagne, fit ériger Magdebourg en métropole, avec Mersbourg pour évêché suffragant, afin de continuer l'évangélisation des Slaves occidentaux dont plusieurs peuplades étaient encore païennes [4].

[1] Elf. *Vit. ap. Mabilla., sæcul. C. Bened.*; Bolland., 19 april.

[2] Les lois se trouvent au t. IX des Conciles du P. Labb.

[3] *Vit. S. Anscar.*; *vit. S. Rembert.*, ap. Mabill. *Act. Benedict.*, t. VI; *Annal. Fuld.* ann. 863; Adam Brem, *Hist.*, lib. I.

[4] Ditm. lib. II. Mabil'. *Act. Bened. sæcul. V.*

Malgré les travaux apostoliques de ces évêques, l'état général de l'Église d'Allemagne était déplorable. Voici le tableau qu'en a fait un concile de Mayence (888) : « Voyez, ces bâtiments magnifiques qu'habitaient les serviteurs de Dieu sont détruits, brûlés, presqu'anéantis [1] ; les autels sont renversés et foulés aux pieds ; les ornements les plus précieux des églises sont dissipés ou brûlés ! Les évêques, les prêtres, les clercs, des laïques des deux sexes, et de tout âge, sont tués, brûlés, livrés à tous les tourments. Les moines et les religieuses, dispersés par la frayeur, sont errants de tous côtés, ne sachant où trouver un refuge, sans pasteur pour les garder, et exposés à oublier leurs engagements. A côté des païens, nous voyons des pillards, des schismatiques, qui cherchent à réduire tout le pays en solitude. Les meurtres, les vols ne sont rien à leurs yeux, et ils ne veulent pas faire pénitence de leurs crimes ».

Cet état désolant se prolongea pendant tout le moyen-âge.

Vers le milieu du dixième siècle, Adalbert devint métropolitain de Magdebourg [2]. L'empereur et le pape lui accordèrent de grands privilèges. Il entreprit une mission chez les Slaves (967) les plus rapprochés de la métropole, et même chez les Russes, avant leur conversion sous le règne de Vladimir. Mais sa mission échoua complètement. Le pape Jean XIII éleva l'église de Magdebourg au premier rang des églises d'Allemagne, et lui accorda les privilèges que possédaient les grands sièges gaulois : Mayence, Trèves et Cologne. Les seigneurs saxons élurent, par acclamation, Adalbert pour leur archevêque.

A la même époque, on érigea le siège de Prague [3]. Boleslas-le-Bon, duc de Bohême était un prince pieux. Il

[1] Labb. *Conc.*, t. IX.
[2] Mabill. *Act. Bened. sæcul. V.*
[3] *Chron. sax. ap.* Mabill. *Act. Bened. sæcul. V.*

avait demandé l'érection de l'évêché de Prague au pape Jean XIII qui s'était empressé de se rendre à ses désirs.

Boleslas demanda de l'empereur Othon un moine saxon nommé Ditmar, pour le placer sur le siège de Prague. Ce moine était fort savant et savait très bien la langue slave. Le pape, dans sa lettre à Boleslas, mettait pour condition à l'érection du siège de Prague, qu'on y mettrait pour évêque un prêtre instruit appartenant à l'Occident, et que, dans la liturgie, on ne se servirait pas de la langue slavonne, comme s'en servaient les Bulgares et les Russes. On se soumit aux conditions du pape, et la Bohême fut latinisée. Ditmar fut sacré par l'archevêque de Mayence et fut reçu à Prague avec de grandes acclamations. Il convertit un grand nombre de Tchèques encore païens, Son successeur fut Adalbert, disciple d'Adalbert de Magdebourg. Ce dernier mourut en 983, l'année même où son disciple Adalbert fut élu évêque de Prague [1]. Les vices étaient nombreux en Bohême ; Adalbert très zélé pour la réforme, voyant que ses exhortations restaient sans résultat, résolut de quitter son siège et se rendit à Rome pour en obtenir l'autorisation. Le pape Jean XV approuva sa résolution. Après avoir visité le monastère du Mont-Cassin et saint Nil de Calabre, il retourna à Rome où il embrassa la vie monastique. A la prière de ses diocésains, il retourna à Prague avec la permission du pape ; mais ses diocésains ne s'étaient pas corrigés de leurs vices, il les quitta une seconde fois et retourna à Rome,

Un des plus saints évêques allemands, à cette époque fut saint Wolfang, évêque de Ratisbonne [2]. Il s'occupa surtout de la réforme des monastères. Son clergé était si peu instruit, que des prêtres se servaient à la messe, d'eau ou de quelque boisson au lieu de vin pour la consécration. Ses efforts, comme ceux d'autres bons évêques échouaient

[1] *Chron. Magdeb. ap.* Mabill. *Act. Bened. sæcul.* V.
[2] *Vit. S. Wolf. ap.* Mabill. *Act. Bened. sæcul.* V.

contre l'ignorance et les mauvaises mœurs qui régnaient dans toutes les classes de la société.

Bernouard, évêque d'Hildesheim était un des plus grands savants de son temps[1]; il fit copier beaucoup de livres et forma une riche bibliothèque. Il était artiste, et établit une école où des jeunes gens s'appliquaient à imiter les plus beaux ouvrages de peinture, de sculpture, de mosaïque, de serrurerie et d'orfèvrerie (995). Il eut des discussions avec l'archevêque de Mayence à propos d'un monastère. Le pape Sylvestre II lui donna raison (1002).

Henri, étant devenu roi de Germanie après la mort d'Othon III, montra beaucoup de zèle pour l'établissement de nouvelles Églises. Il rétablit l'évêché de Melsbourg qui avait été supprimé. L'historien Ditmar en fût évêque. Henri fonda l'évêché de Bamberg. Il montra beaucoup de sagesse dans le choix des évêques et tint plusieurs conciles pour travailler au bien de l'Église[2]. D'abord duc de Bavière, Henri devint roi de Germanie, puis empereur. L'Église occidentale l'a mis au nombre des saints. Lorsqu'il alla à Rome pour recevoir la couronne impériale, il fut étonné de voir que l'on ne chantait pas à Rome le symbole après l'Évangile, comme dans les autres Églises[3]. On lui répondit que l'Église romaine n'ayant jamais professé d'hérésie, elle n'avait pas besoin de chanter le symbole pour attester sa foi. Henri ne fut pas convaincu par cette singulière explication et obtint du pape Benoît VIII que le symbole serait chanté. C'est à dater de cette époque que l'Église romaine ajouta au symbole le *Filioque* (1014). Cette addition propagée surtout par l'empereur Charlemagne dans tout l'Occident fut admise enfin par les papes, à l'instance d'un autre empereur. L'histoire de ce nouveau dogme prouve qu'il a été admis dans les Églises occidentales en dehors de l'influence des papes, et

[1] V. Mabill., *Act. Bened. sæcul. VI.*

[2] V. Ditmar., lib, VI; Labb. *Conc.*, t. IX.

[3] Ditm., lib. VII; *Chron. Sax.*; Glaber, *Hist.*, lib. I; Bernon, *De missâ*, c. III.

même malgré plusieurs d'entre eux. Aujourd'hui, dans ces Églises, on prétend qu'il est un dogme apostolique et qu'il appartient à la tradition catholique.

Nous avons vu qu'il n'en est pas ainsi.

En 1020, le pape Benoît VIII se rendit en Allemagne auprès de l'empereur Henri qui confirma les donations faites à l'Église de Rome par les empereurs, ses prédécesseurs [1]. Il y ajouta plusieurs biens en Allemagne. Le pape fit confirmer les décrets du concile de Pavie qu'il avait tenu pendant son voyage de Rome en Allemagne. En tête de ces décrets, on trouve une allocution papale sur les désordres qui régnaient alors : « Les membres du clergé, disait-il, déshonorent l'Église; dissipent les grands biens que les princes lui ont donnés; ils les employent à entretenir publiquement des femmes et à enrichir leurs enfants. » Le pape cherche ensuite à prouver que les ecclésiastiques étaient obligés au célibat et que leurs enfants sont illégitimes.

La question du célibat était alors fort agitée. Le pape essaya de réfuter les objections des clercs mariés. Le concile décréta que les enfants des ecclésiastiques sont *serfs* de l'Église et qu'ils n'ont absolument aucun droit civil.

L'empereur Henri donna aux décrets du concile de Pavie force de loi. Ce souverain convoqua plusieurs autres conciles. Le plus célèbre est celui de Selingstadt, près Mayence; il fut présidé par Aribon de Mayence, et composé des suffragants de la métropole; c'est-à-dire des évêques de Worms, de Strasbourg, d'Augsbourg, de Bamberg et de Wirzbourg. L'évêque de Worms était le fameux Bouchard auteur d'un recueil de canons qui fut très estimé. Bouchard plaça, à la fin de son recueil, les canons du concile de Selingstadt auquel il avait assisté [2]. Parmi ces canons, il en est un surtout qui mérite atten-

[1] [illegible] IX.

[2] [illegible] IX; [illegible] *Ac. Bened. sæc. ul. VI.*

tion, celui dans lequel on défend aux prêtres de dire plus de trois messes par jour.

On voit, par ce canon, combien on s'était éloigné, dans l'Église occidentale, de la discipline de l'Église primitive. Selon cette vénérable discipline, on ne devait dire, dans une église, qu'une seule messe ou liturgie, les dimanches et jours de fête. L'Église occidentale avait abandonné cette ancienne discipline, surtout depuis l'an 1000 que l'on considérait comme la fin du monde. Dans leur effroi, les fidèles apportaient aux prêtres les richesses dont ils pensaient n'avoir plus besoin, afin de faire dire des messes pour leur salut. Pour suffire à toutes les demandes, on éleva plusieurs autels dans la même église, et les prêtres disaient des messes en nombre illimité.

Le concile de Selingstadt défend de dire certaines messes dans un but superstitieux. Il défend aux pénitents d'aller à Rome pour obtenir l'absolution du pape; ils devaient d'abord faire la pénitence dans leur propre église, puis, aller à Rome si cela leur convenait.

La collection des canons de Bouchard est remplie de fautes; l'auteur s'appuie surtout sur les Fausses Décrétales dont l'autorité n'était plus guère contestée de son temps, en Allemagne (1022).

L'empereur Henri s'occupa beaucoup de la réforme ecclésiastique et monastique pendant son règne. Il s'appliquait surtout à choisir des évêques vertueux et instruits. Malgré ses efforts, l'état social était si mauvais que les vices continuèrent à régner, non seulement chez les laïques, mais dans les églises et les monastères. Le célibat n'était observé que par certains évêques. Les autres ecclésiastiques vivaient ostensiblement avec leur femme et leurs enfants. Les plus riches, avaient, outre leur femme, des concubines et s'abandonnaient au jeu et à toute espèce de débauches.

L'empereur Henri mourut en 1024,

Sous ses successeurs, l'état social resta le même.

L'Église d'Espagne était moins florissante encore que celle d'Allemagne.

Le long règne d'Alphonse-le-Grand avait été rempli par des expéditions continuelles contre les califes de Cordoue. Il avait agrandi le royaume chrétien d'Espagne aux dépens des musulmans, et, à sa mort, ce royaume était composé des Asturies, de la Galicie et d'une partie du Portugal.

Alphonse fut détrôné par son fils Garcias, qui eut pour successeur Ordogno.

Le pape Jean X envoya à Compostelle un légat pour adresser ses dévotions au corps de saint Jacques que l'on croyait authentique. L'évêque Sismond et le roi de Léon, Ordogno, envoyèrent au pape des lettres et des présents (919). L'envoyé espagnol eut à Rome des discussions au sujet de la liturgie. Les Espagnols suivaient l'ancien rit Mozarabique, conforme à l'ancienne liturgie gauloise, et calqué sur le rit oriental. A Rome on eût voulu que le vieux rit espagnol fût remplacé par le rit romain. L'envoyé de Sismond et d'Ordogno rapporta en Espagne les livres romains. Sismond réunit plusieurs évêques en concile. On décida que l'ancien rit espagnol serait conservé, et que l'on se conformerait seulement au rit romain pour les paroles de la consécration.

L'Espagne eut à combattre les Normands en même temps que les musulmans. Le temps de guerre n'est guère favorable au développement des vertus chrétiennes. L'Espagne était donc, comme l'Angleterre et l'Allemagne, dans un état social vraiment déplorable, malgré les efforts de quelques saints personnages pour ramener l'ancienne discipline.

Des hommes clairvoyants comprirent qu'il était de première nécessité de convertir au christianisme toutes ces peuplades qui, des pays scandinaves et des bords de la Baltique envahissaient tous les états de l'Europe occidentale. Canut, roi de Danemark qui était chrétien, entreprit cette grande œuvre. Lorsqu'il eut conquis

l'Angleterre, il dirigea sur le Danemark et sur la Finlande des missionnaires anglo-saxons, comme nous l'avons rapporté. Le roi de Germanie Henri l'Oiseleur, travailla à la même œuvre. Il vainquit un roi normand du nom de Gourm et établit sa domination à Sleswig. Unni, archevêque de Brême profita de cette circonstance pour aller évangéliser les Danois. Il ne put convertir le roi Gourm ; mais le fils de Gourm, Harold, se déclara chrétien et Gourm accorda aux chrétiens le libre exercice de leur culte[1]. Unni parcourut tout le Danemark, convertissant des infidèles et affermissant dans leur foi les fidèles qui y avaient été conduits en captivité des diverses contrées de l'Europe. Comme son prédécesseur Anscaire, il passa la Baltique et aborda en Suède. Il n'y obtint pas beaucoup de succès, et y mourut.

A la même époque, Adaluard, évêque de Verden, évangélisait les Slaves qui avaient traversé la Baltique et s'étaient établis dans l'Allemagne du Nord jusqu'à l'Elbe [2]. Ces Slaves, encore païens, avaient dévasté plusieurs Etats comme les Normands. Ils s'étaient fixés dans les régions qui s'étendent des bords de la Baltique à l'Elbe et s'étaient fusionnés avec diverses peuplades qui habitaient ces contrées. Ils touchaient aux Polonais qui étaient Slaves comme eux, et qui commencèrent à devenir chrétiens [3] à la même époque (965).

Le christianisme passa de ces régions dans les pays scandinaves qui furent évangélisés au commencement du onzième siècle par un grand nombre de missionnaires envoyés par Olaff, roi de Norwège[4]. Olaff et Canut furent les rois qui travaillèrent le plus efficacement à l'évangélisation des contrées septentrionales de l'Europe ; mais leurs efforts ne furent pas couronnés d'un grand

[1] Regin, *Chron, contin.*; Adam, Brem. *Chron.*
[2] V. *Vit.* ap. Bolland, 14 mart.
[3] Ditm., lib. IV.
[4] Adam., Brem, II.

succès. Même les Normands qui se faisaient chrétiens, restaient barbares.

A côté des Normands, on doit placer les Hongrois parmi ces peuples envahisseurs qui ravagèrent l'Europe au moyen-âge, la couvrirent de ruines et contribuèrent à détruire l'œuvre civilisatrice entreprise par Charlemagne. On a beaucoup disserté sur l'origine des Hongrois appelés aussi Magyars. Selon toute probabilité, ils vinrent d'Asie et leur caractère ressemblait beaucoup à celui des Huns. Ils se fixèrent dans la Pannonie que l'on appelle aujourd'hui Hongrie, et se montrèrent cruels envers leurs voisins Allemands ou Slaves. Ils firent des incursions jusqu'en France et en Italie [1], et y commirent d'affreux ravages.

Saint Adalbert de Prague travailla à leur conversion. Leur duc était alors Geisa dont le fils, Etienne, illustre par sa sainteté, fut baptisé par Adalbert. Malgré son zèle et celui des missionnaires dont il se fit aider, Adalbert n'eut que peu de succès en Hongrie [2]. Mais le duc Geisa s'étant fait chrétien, une partie de son peuple suivit son exemple. Ce qui contribua plus encore à la conversion des Hongrois fut le mariage d'Etienne, baptisé par Adalbert, avec Gisèle, sœur de Henri, duc de Bohême qui devint roi de Germanie et empereur.

Après la mort de son père (997), Etienne entreprit la conversion de son peuple. Il vainquit ceux qui voulaient s'opposer à ses desseins et défendre l'idolâtrie. Puis, il divisa le pays en dix évêchés dont la métropole fut Strigonie. Le premier métropolitain fut Sébastien, moine du monastère de Saint-Martin. Ce saint était resté populaire en Pannonie, dont il était originaire, et Etienne y avait fait bâtir un monastère sous son nom. Etienne envoya à Rome pour demander la confirmation des évêchés qu'il avait établis, et, pour lui, la couronne royale. Son envoyé

[1] Witik., *Hist.*; Herm. *Chron.*: Floard. *Chron.*
[2] Mabill., *Act. Bened. sæcul.* V; Bolland, 23 april, Glab. *Chron.* III, c. 1.

fut Astric qu'il avait fait évêque de Kolosza et auquel il avait donné, à cette occasion, le nom d'Anastase [1]. Le pape émerveillé de ce qu'Etienne avait fait pour la conversion des Hongrois, lui accorda la couronne et y joignit une croix que l'on devait porter devant lui comme devant un apôtre : « Je suis l'Apostolique, dit le pape, en remettant ces insignes, mais Etienne mérite le nom d'apôtre puisqu'il a acquis un si grand peuple à Jésus-Christ. »

On donnait alors en Occident le titre d'apostolique au pape, et les souverains chrétiens, depuis le sacre de Charlemagne, tenaient à donner, par le pape, une consécration religieuse à leur autorité. Ils pensaient se rendre ainsi plus respectables aux yeux des peuples.

Anastase étant de retour en Hongrie, les évêques et tous les grands de l'état se réunirent à Strigonie et proclamèrent Etienne roi. On lui mit solennellement la couronne sur la tête. Gisèle fut couronnée reine.

Le roi Etienne promulgua de bonnes lois pour adoucir les mœurs sauvages des Hongrois ; il fonda et enrichit beaucoup d'églises et de monastères, et des maisons hospitalières à Rome et à Constantinople pour les pèlerins qui s'y rendaient ou qui allaient à Jérusalem.

Malgré les luttes qui existaient entre Rome et Constantinople, on n'avait pas encore idée d'une prétendue séparation entre les deux Églises. Constantinople, orthodoxe, luttait contre les innovations qui envahissaient l'Occident, mais n'avait pas retranché l'Occident de sa communion. C'était l'Occident qui s'éloignait d'autant plus de Constantinople et de l'Orient, qu'il acceptait de nouveaux dogmes ou dénaturait les anciens.

Etienne perdit successivement tous ses enfants et mourut en 1038.

Son œuvre chrétienne fut bien compromise par les luttes qui eurent lieu entre les seigneurs pour le choix

[1] *Elog. Anast.*, ap. Mabill., *Act. Bened. sæcul. VI*; Glab. III, c. I.

d'un roi. Une réaction puissante éclata contre le christianisme; des évêques et des moines furent martyrisés, des églises furent brûlées, mais la tempête s'arrêta peu à peu et le christianisme fut officiellement rétabli par le roi André.

III

Eglise de France. — Hincmar de Reims. — Ses capitulaires. — Son zèle pour bâtir et orner les églises. — Affaires des clercs ordonnés par Ebbon. — Rhotade de Soissons. — Hincmar de Laon. — Luttes contre la papauté. — Dernières années d'Hincmar de Reims. — Ses ouvrages. — Ravages des Normands en France. — Tristes résultats de ces invasions. — Tableau de l'Église de France au dixième siècle. — Réformateurs. — L'abbaye de Cluny et ses premiers abbés. — L'abbaye de Fleury. — Abbon et ses ouvrages. — Gerbert. — Sa vie, ses ouvrages. — Son élévation sur le siège de Rome sous le nom de Sylvestre II. — Sa mort. — Fulbert de Chartres. — Ses ouvrages. — Sa mort.

(822-1028)

Depuis le règne de Karl-le-Chauve, l'Église de France ne jetait plus cet éclat qui l'avait rendue, si célèbre sous les règnes de Charlemagne et de Hludwig-le-Pieux. Cependant quelques grands hommes avaient conservé les bonnes traditions. Parmi eux le premier rang appartient incontestablement à Hincmar de Reims. Ce grand évêque a laissé des capitulaires ou ordonnances synodales [1] qui suffiraient à l'illustrer et à le placer parmi les plus grands réformateurs de l'ordre ecclésiastique.

Les capitulaires d'Hincmar nous instruisent de nombreux détails de l'administration ecclésiastique, et nous initient, pour ainsi dire, à la vie des prêtres des paroisses. A ce titre, ils sont du plus haut intérêt. Le grand archevêque donnait à ses prêtres et à ses archidiacres l'exemple des vertus qu'il leur recommandait, de la

[1] Hincmar., op., t. I.

chasteté et du désintéressement. Flodoard nous fait connaître ainsi ses pieuses prodigalités envers les principales églises de sa cité métropolitaine [1].

« Hincmar, dit-il, ayant obtenu du roi Karl la restitution des biens qui avaient été ravis à son Eglise, songea à continuer la construction de l'église de notre Notre-Dame commencée par Ebbon. Il couvrit d'or l'autel de la Sainte-Vierge, l'enrichit de pierres précieuses et y fit graver l'inscription suivante :

« Cet autel, dédié en l'honneur de la mère de Dieu,
« A été décoré par son serviteur, l'évêque Hincmar,
« Qui a rempli sur le siège de Reims, les fonctions épiscopales. »

« Auprès de l'image de la Sainte Vierge, placée au dessus de l'autel, fut mise cette inscription :

« La Vierge Marie a porté dans son sein
« Un homme roi et Dieu qui naquit du Saint-Esprit. »

« Il fit couvrir de plomb le toit de l'église, orna la voûte de peintures, éclaira l'intérieur au moyen de fenêtres vitrées et fit paver toute l'église en marbre. Il couvrit la grande croix de pierreries et d'or, garnit toutes les autres d'or et d'argent, fit faire un grand calice d'or avec la patène et la cuillère en même métal et enrichit le tout de pierreries précieuses. C'est encore par ses soins que fut faite et garnie d'argent doré et ciselé la grande châsse que deux clercs portent ordinairement dans les cérémonies, et que fut écrit le livre des évangiles dont les lettres sont d'or et d'argent et dont la couverture est parsemée de lames d'or et de pierreries. Il mit sur ce livre l'inscription suivante :

« Marie, sainte mère de Dieu et toujours Vierge,
« L'évêque Hincmar vous offre ce livre
« Qui contient ce qu'a fait et dit ce Christ Jésus,
« Qui sortit de votre sein, ô Vierge pure !

[1] Flodoard., *Hist. Eccl.* Rem., lib. III, c. v.

« Hincmar orna aussi d'or et d'argent les livres des sacrements et des prières [1], ainsi que les candélabres; garnit l'église de lampes, de voiles, de rideaux, de tapis de toutes espèces, et fit faire des ornements pour tous les ministres de l'autel. Enfin en présence de plusieurs évêques et du roi Karl qui vint exprès à Reims, il dédia solennellement l'église en l'honneur de l'incomparable Marie toujours Vierge et Mère de Dieu, comme autrefois l'avait été l'ancienne Église, et assisté de ses co-évêques, la consacra sous l'invocation de la toute puissante-Trinité. »

« L'évêque Hincmar, dit encore Flodoard [2], fit aussi construire, en l'honneur de Saint Remi, une chapelle d'un riche et beau travail, et levant de son premier tombeau le corps de ce grand saint avec sa châsse, il le transféra dans ce nouvel asile, assisté de tous les évêques de la province. Il fit faire aussi, pour orner le devant de la chapelle, un ouvrage d'or vraiment merveilleux et enrichi de pierreries et fit ouvrir une fenêtre par laquelle on pouvait voir la châsse du saint et autour de laquelle était gravée cette inscription :

« Grand Remi ! l'évêque Hincmar, par amour pour toi,
« T'a fait élever ce tombeau afin que par tes prières,
« O grand saint ! et par tes sublimes mérites,
« Le Seigneur lui accorde le repos éternel. »

« Hincmar donna de plus à l'église un Évangile écrit en lettres d'or parsemé de pierreries et orné d'une inscription en vers aussi écrite en or; une grande croix garnie d'or et de pierreries précieuses; un livre des sacrements à couverture d'ivoire et d'argent; un lectionnaire pour les messes, orné de la même manière, enfin plusieurs autres livres et ornements. »

L'art d'écrire en lettres d'or et d'argent avait fait de grands progrès depuis le règne de Charlemagne, et l'on

[1] C'est-à-dire le Rituel et le Missel.
[2] Flodoard., *Hist. Eccl. Rem.*. lib. III, c. IX.

conserve encore plusieurs manuscrits du temps de Karl-le-Chauve, qui viennent confirmer ce qu'en racontent les historiens [1].

Hincmar travaillait encore avec plus de zèle à orner son diocèse de clercs vertueux que d'édifices splendides et d'ornements d'or et de pierreries. Lorqu'il eût été élevé sur le siège de Reims, ayant trouvé un grand nombre de clercs qui avaient été ordonnés par Ebbon depuis son prétendu rétablissement, il crut de son devoir de les déposer. Ceux-ci réclamèrent, et Hincmar, pour en décider, tint un synode [2] au monastère de Saint-Médard de Soissons. Là se trouvèrent Wénilon de Sens, Amalric de Tours, les évêques de la province de Reims et plusieurs autres parmi lesquels était Prudentius de Troyes. Loup, abbé de Ferrières, Odon de Corbie, Bavon d'Orbais y assistèrent avec plusieurs autres abbés, prêtres, diacres et simples clercs. Le roi Karl s'y trouva aussi.

« Quelques chanoines et moines de Reims, dit Flodoard [3], portèrent plainte contre l'archevêque et l'accusèrent de les avoir suspendus de l'exercice des fonctions ecclésiastiques auxquelles ils avaient été promus par Ebbon. Sur cette plainte, Hincmar choisit les archevêques Wénilon et Amalric et l'évêque Pardulus de Laon pour être ses juges et tenir sa place de métropolitain. Les clercs déposés acceptèrent les mêmes juges et leur adjoignirent Prudentius de Troyes. Or, voici quelle fut leur décision. Ils jugèrent que si les réclamants avaient été ordonnés canoniquement par Ebbon lorsqu'il était encore revêtu de toute son autorité, ils devaient exercer leur ministère; que si Ebbon avait été injustement déposé ou canoniquement rétabli et les avait ordonnés après sa réintégration canonique, leur droit était encore incontestable et qu'ils

[1] On peut voir plusieurs lettres de ces manuscrits dans la *Collection des peintures des manuscrits depuis le huitième siècle*, publiée sous la direction de M. Aug. de Bastard.

[2] Flodoard., *Hist. Eccl. Rem.*, lib. III, c. XII.

[3] *Ibid.*

devaient exercer les fonctions ecclésiastiques ; en conséquence, ceux qui avaient ordonné Hincmar furent interpellés de déclarer ce qu'ils savaient de la déposition d'Ebbon et de l'ordination d'Hincmar. Alors Théodorik, évêque de Cambrai, se leva et mit sous les yeux du roi et du synode l'acte de déposition. Puis on examina dans quelles formes un évêque déposé devait être rétabli, et il fut prouvé qu'Ebbon n'avait pas été rétabli canoniquement ; qu'au contraire, il avait été condamné par le Saint-Siège, puisque le pape Sergius avait confirmé sa déposition et lui avait permis seulement la communion laïque. Après ces premières informations, on donna lecture des canons qui règlent l'ordination des métropolitains, on produisit les lettres canoniques d'Erchinrade de Paris, confirmées et signées de sa main, ainsi que par son archevêque et ses chorévêques, et données par lui à Hincmar à la requête du peuple et du clergé de Reims ; le décret canonique signé de tous les membres du clergé et de la noblesse de l'Eglise de Reims par lequel ils demandaient Hincmar pour évêque, et il fut démontré qu'il avait été ordonné archevêque canoniquement en présence et du consentement de tous les évêques de la province de Reims. Ensuite, Hincmar se leva et mit sous les yeux du roi et du synode les lettres que les saints canons enjoignent aux ordonnés de recevoir de ceux qui les ordonnent, avec la date du jour et du consul en exercice[1], il produisit aussi une lettre signée de tous les évêques de la province de Reims et de presque toute la France et adressée au Saint-Siège pour obtenir confirmation de son ordination ; enfin le diplôme sacré de confirmation, signé de la main même du roi, scellé de son sceau et adressé aussi au Saint-Siège de l'Eglise romaine.

[1] Cette date est curieuse et digne d'être remarquée. Le détail des pièces nécessaires pour que l'ordination d'Hincmar fût dans toutes les règles, mérite aussi attention.

« Par toutes ces causes, il fut jugé et confirmé qu'Hincmar avait été ordonné évêque selon toutes les règles canoniques.

« On examina alors ce qu'il convenait de décider touchant ceux qui avaient été ordonnés par Ebbon depuis sa déposition et sans qu'il eût été légitimement rétabli. Immon, évêque de Noyon, se leva et présenta un recueil de toutes les autorités canoniques et apostoliques desquelles il résultait que nul de ceux qui avaient été ordonnés par Ebbon n'avait pu recevoir de lui ce qu'il n'avait pas lui-même [1]. En conséquence, il fut décrété que toutes les ordinations faites par Ebbon depuis sa déposition seraient nulles, conformément à la tradition du Saint-Siège apostolique.

« Friedbert, l'un des réclamants, lut au nom de tous une déclaration dans laquelle ils protestaient qu'ils n'avaient consenti à se laisser ordonner par Ebbon que parce qu'ils avaient vu les évêques suffragants Rothade, Loup, Siméon et Erpwin rétablir Ebbon sur son siège dans l'église métropolitaine de Reims, par mandement de l'empereur Hlother. Ils produisirent en outre des lettres données, disaient-ils, et signées par Théodorik, Rothade, Loup, Immon et autres évêques de la province, lesquelles étant lues par les évêques, furent déclarées fausses, et pour avoir osé ainsi calomnier les évêques, les réclamants furent excommuniés.

« Cette affaire terminée par le décret des juges et du consentement du roi, Hincmar reprit son rang d'archevêque et de primat. »

Depuis plusieurs années, Rothade avait des discussions graves avec Hincmar, son métropolitain. Lors de l'invasion de Hludwig-le-Germanique, tandis qu'Hincmar était à la tête des partisans de Karl-le-Chauve, Rothade

[1] C'est-à-dire la mission et la juridiction nécessaires pour l'*exercice* des fonctions ecclésiastiques. Ce fut seulement quant à l'exercice du ministère, que les ordinations furent déclarées *nulles*. Car Ebbon, ayant le caractère épiscopal, avait validement conféré les Ordres.

s'était déclaré pour le roi de Germanie; de plus, un dissentiment grave s'était élevé entre eux à l'occasion d'un prêtre que l'évêque de Soissons avait interdit[1]. D'après la législation alors en usage, un prêtre interdit par son évêque pouvait en appeler au métropolitain qui devait juger la cause dans le concile provincial. Hincmar reçut l'appel, Rothade refusa de poursuivre le jugement par devant son métropolitain, qui dut alors prononcer en faveur de l'appelant et ordonner qu'il fut rétabli dans sa paroisse. Le nouveau prêtre qu'y avait mis Rothade ayant refusé d'en sortir, fut excommunié par Hincmar. Le prêtre interdit pouvait être scandaleux, comme le prétendit l'évêque de Soissons; c'était alors une raison de le poursuivre devant le tribunal auquel il en appelait; mais Rothade était décidé à ne jamais respecter les droits de son métropolitain. Hincmar, de son côté, n'était pas homme à s'en relâcher; et sa vaste science en droit canonique le garantissait contre des prétentions illégales et exagérées. Comme Rothade était prodigue et qu'il ne faisait aucune difficulté d'engager les trésors de son Eglise, même aux cabaretiers et aux juifs[2], Hincmar lui écrivait souvent, quelquefois avec douceur et charité, quelquefois aussi avec une juste sévérité. L'évêque de Soissons n'en tenait aucun compte et faisait savoir à son métropolitain que ses lettres si fréquentes étaient plus qu'inutiles. Ses mauvaises dispositions étaient encouragées par les évêques de Lorraine qui n'aimaient pas Hincmar depuis qu'il avait condamné leur manière de voir au sujet du divorce de Hlother, et par les évêques de Germanie qui avaient adopté contre l'archevêque de Reims les sentiments de Hludwig leur roi dont il avait déjoué les projets ambitieux. Rothade, se sentant appuyé, méprisait donc aussi bien les menaces que les conseils d'Hincmar qui dut enfin le citer par devant un

[1] *Libell.* Roth.; apud Sirm., *Conc. Gall.*, t. III, p. 248 et seq.
[2] *Epist. Hincm. ad Nicol. pap.*, *inter op. Hincm.*, t. II, p. 244 et seq.

nombreux concile qui se tint en 863, près de Senlis[1].

Rothade s'y rendit, mais ayant vu qu'Hincmar y présidait, il se retira furieux et sans vouloir entrer[2]; disant qu'il en appelait à Rome. Le concile lui fixa alors un terme dans lequel il devait y aller poursuivre son appel. De retour à Soissons, Rothade écrivit à un des évêques de l'assemblée qui était son ami. Cet évêque était parti et le roi, par le conseil d'Hincmar, obligea l'envoyé de Rothade de lui remettre la lettre dont il était porteur[3]. On ignore ce qu'elle contenait; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le roi envoya aussitôt à Soissons, Trasulf, abbé de Corbie, pour défendre à Rothade de partir pour Rome, et que les évêques et le roi se transportèrent à Soissons pour juger sa cause[4]. Rothade, sommé par trois fois de comparaître, s'y refusa et consentit seulement à venir trouver le roi. Afin de produire plus d'impression sur lui, il se revêtit de ses ornements pontificaux, prit d'une main la croix, de l'autre le livre des Evangiles, et conjura Karl de lui permettre d'aller à Rome.

Karl lui répondit que cela regardait le concile et le métropolitain. Alors trois évêques vinrent supplier Rothade d'entrer au concile. Mais il ne voulut jamais y consentir et fut alors déposé et enfermé dans un monastère.

Il en écrivit sur le champ au pape Nicolas, et lui fit surtout envisager sa déposition comme une atteinte portée aux droits du siège apostolique auquel il en avait appelé. Nicolas était jaloux de son autorité, et avant même d'avoir reçu d'autres renseignements que ceux que Rothade lui avait transmis, il ordonna à Hincmar de le

[1] Sirm., *op. cit.*, p. 202-205. — C'est probablement le même que le concile de Pistres, dont parlent les *Annales de saint Bertin*, et dont on a quelques règlements parmi les *Capitulaires de Karl-le-Chauve.*

[2] *Libell.* Roth.; *Epist. Hincm. ad Nicol.*

[3] *Libell.* Roth.

[4] Voilà pourquoi les uns appellent cette assemblée, concile de Pistres ou de Senlis et concile de Soissons. (*Annal. saint Bertin.*, ad. ann. 861.)

rétablir dans le délai de trente jours, sous peine de suspense. Il écrivit en même temps à Karl-le-Chauve pour le prier de permettre à l'évêque de Soissons de venir à Rome poursuivre son appel, après son rétablissement[1].

Ces lettres étaient à peine envoyées, qu'arriva à Rome, Odon, évêque de Beauvais, avec les actes des conciles de Senlis et de Soissons. Mais le pape, prévenu en faveur de Rhotade, répondit aux évêques[2] :

« Vous me demandez de confirmer ce que vous avez fait, mais nous le refusons, parce que nous voulons, avant de juger, connaître la cause. Vous me direz peut-être que vous nous envoyez la relation de tout ce que vous avez fait, par notre frère et co-évêque Odon, qui a assisté à vos délibérations. Nous y eussions ajouté foi et nous eussions approuvé vos actes pour le maintien de la discipline ecclésiastique, si nous n'eussions pas d'avance connu la défense de Rothade. Elle nous a été présentée par un grand nombre d'évêques de vos voisins, et nous sommes convaincus que Rothade est innocent et que vous êtes coupables. » C'était par les évêques de Lorraine que Rothade avait fait parvenir sa défense au pape. Ces évêques avaient, en effet, par jalousie contre Hincmar, pris ouvertement son parti, et avaient cherché à y entraîner les évêques de Germanie[3]. Nicolas[4] proposa à Odon de soutenir juridiquement les accusations contenues dans les actes dont il était porteur ; mais Odon n'avait pas été chargé de cette mission et s'y refusa.

« Vous devez savoir, ajoute le pape, que nous avons ordonné à notre frère l'évêque de Reims de rétablir Rothade dans les trente jours, sous peine de suspense ; mais nous voyons par vos écrits, que non seulement vous avez déposé cet homme très saint et l'avez enfermé dans un monastère, mais que vous avez mis un autre évêque à

[1] *Epist. Nicol. ad Hincm. et ad Karol.;* apud Sirm., *op. cit.*, p. 203, 204.
[2] *Epist. Nicol. ad Episcop. Conc. Silvanect.*; apud Sirm., p. 206.
[3] Labb. *Conc.*, t. VIII, p. 763.
[4] *Epist. Nicol. ad Episcop. Conc. Silvanect.*

sa place ; ce qui est si exécrable et si intolérable, que nous ne saurions le dire, quand bien même tous les membres de notre corps deviendraient autant de langues. Nous pourrions écouter vos relations, vos prières, vos conseils ; mais dès que l'autorité de saint Pierre est attaquée, nous sommes trop émus pour qu'il nous soit possible de vous traiter avec douceur ; nous vous punirions même avec la sévérité que mérite un si grand mépris de cette autorité, si la modération apostolique et l'affection que nous avons pour vous ne nous inspirait de la patience.

« Nous vous ordonnons donc d'envoyer à Rome deux ou trois des vôtres, ou davantage si vous voulez, afin de reviser votre jugement. Si vous ne pouvez y venir vous-mêmes, envoyez vos vicaires avec votre religieux frère Rothade. »

Le pape menace ensuite tous les évêques de suspense s'ils n'obéissent pas et ne rétablissent pas Rothade dans les trente jours.

Hincmar écrivit aussitôt au pape qui, sans renoncer à protéger Rothade, lui répondit d'une manière beaucoup plus modérée[1] :

« Nous avons lu la lettre de Votre Béatitude et nous y avons vu avec joie que vous aviez toujours le même dévouement pour le Saint-Siège romain et pour nous. Nous approuvons les demandes que vous nous avez faites pour l'avantage de votre Eglise, et nous y eussions sur le champ obtempéré, si nous n'eussions pas pris connaissance de ce que vous avez fait avec vos co-évêques contre notre très saint frère Rothade. Depuis longues années, les évêques du siège apostolique ont eu tant de confiance en Votre Révérence, que nous n'eussions jamais pensé qu'en votre présence on pût faire outrage à quelqu'un appelant au siège apostolique, quand bien même on n'eût rien trouvé sur ce point dans les saints canons. Nous savions que vous étiez un homme de si grande sagesse et

[1] *Epist. Nicol. ad Hincm.*; apud Sirm., *op. cit.*, p. 211.

d'un si grand crédit auprès de notre bien-aimé fils le roi Karl, que nous avions pensé à vous pour réformer les abus qui déparent l'Eglise du Seigneur. Votre Béatitude, après avoir fait tant de démarches auprès de Rothade, aurait dû, quand bien même cet évêque n'en aurait pas appelé à Rome, honorer la mémoire de saint Pierre en demandant une décision au siège apostolique. Si vous ne vouliez pas en agir ainsi, vous n'eussiez pas dû au moins, après son appel, ordonner un autre évêque à sa place avant que nous ayons prononcé notre sentence.

« Pour ce qui n'est pas contenu dans cette lettre, ajoute le pape en finissant, vous pourrez l'apprendre de la bouche de notre frère et co-évêque Odon, qui nous a comblé de joie en nous parlant de vos vertus. Nous voulons que vous vous souveniez que c'est pour la seconde fois que nous écrivons à Votre Sainteté pour lui dire d'envoyer vers le siège apostolique notre vénérable frère Rothade. Faites attention que si nous sommes forcé d'écrire une troisième fois à Votre Dilection, nous serons obligé de porter contre vous une sentence définitive. Nous désirons qu'il n'en soit pas ainsi. »

Odon apporta encore de Rome deux autres lettres : une pour Karl et l'autre pour Rothade. Le pape conjurait de nouveau le roi d'envoyer l'évêque de Soissons à Rome, et il engageait cet évêque à persévérer énergiquement dans son appel[1].

Dans sa lettre au pape, Hincmar lui avait demandé plusieurs privilèges pour son Eglise et la confirmation du synode de Soissons, déjà approuvé par le pape Benoît III. Nicolas, qui estimait Hincmar et qui sentait le besoin qu'il avait d'un homme aussi sage et aussi influent dans le royaume de Karl-le-Chauve, lui accorda les privilèges qu'il sollicitait et confirma le concile de Soissons[2].

Toutes ces lettres arrivèrent en France dans le cou-

[1] *Nicol.*, *Epist. ad Carol. et ad Roth.;* apud Sirm., *op. cit.*, p. 212-215.
[2] *Nicol.*, *Epist. ad Hinc.*; apud Sirm., p. 215 et seq.

rant de l'année 863. Le roi et les évêques ayant alors tenu un concile à Verberie [1], accordèrent à Rothade la permission de se rendre à Rome. Karl le fit accompagner de Robert, évêque du Mans, qui avait besoin d'entretenir le pape sur ses discussions avec l'abbé de Saint-Calais, et les évêques nommèrent des vicaires pour s'y rendre à leur place et porter leurs lettres. Ceux d'Hincmar partirent un peu après les autres et furent chargés d'une longue lettre pour le pape.

« Je me suis rendu, y dit Hincmar [2], à l'assemblée des évêques pour entendre les lettres que Votre Autorité nous a adressées par l'évêque Odon, et, de concert avec les vénérables évêques présents, j'ai fait tout mon possible, avant que le synode fût dissous, pour exécuter vos ordres relativement à Rothade. C'est ce que pourront faire pleinement connaître à Votre Sainteté les messagers du roi et les miens, ainsi que les lettres que vous recevrez. J'avais donné mes lettres sur le champ et choisi mes vicaires, mais à cause de plusieurs circonstances que les envoyés eux-mêmes vous expliqueront, ils n'ont pu partir avec Rothade et ont tardé plus longtemps que je ne l'aurais voulu à comparaître devant vous. Sur ces entrefaites est arrivé de Rome Luidon, messager de notre seigneur roi, lequel lui a remis des lettres de votre part. M'étant rendu auprès du roi, il m'a donné vos lettres à lire [3]. Quoique Votre Sublimité y traite Mon Humilité avec une bonté bien au dessus de mes mérites, elle nous effleure cependant adroitement de ses critiques. »

Hincmar entre ensuite en matière.

« Puisqu'il vous plaît ainsi, dit-il, nous envoyons avec Rothade nos vicaires, non comme accusateurs pour contester et débattre, mais comme accusés par Rothade et

[1] *Annal. Bertin.*, ad ann. 863.

[2] Hincm., *Epist. ad Nicol.*, *inter Hincm.*, *op.*, t. II, p. 244 et seq.; et apud Flod., *Hist. Eccl. Rem.*, lib. III, c. XIII.

[3] D'autres lettres que celles que nous avons citées.

par ceux de nos voisins qui ne connaissent pas ou ne veulent pas connaître pleinement la vérité (c'est-à-dire les évêques de Lorraine).

« Nous voulons expliquer humblement à Votre souveraine Autorité, que loin d'avoir, comme on nous en accuse, jugé et condamné, au mépris de vos droits, un appelant au Saint-Siège, nous n'avons fait que le juger canoniquement, puisqu'il avait requis, pour certains articles, la décision d'un nombre de juges choisis. »

Rothade demandait sans doute ces juges choisis dans la lettre qu'il écrivit à l'évêque de ses amis qui était parti de Senlis lorsqu'elle y arriva.

« Loin de nous la pensée, continue Hincmar, de faire si peu de cas des privilèges du pontife du Saint-Siège de Rome, que nous voulions fatiguer Votre Autorité de tous les différends qui doivent être réglés et terminés par les métropolitains dans les synodes provinciaux. S'il s'élève au sujet des évêques quelque question dont nous ne trouvions pas la décision certaine et expresse dans les saints canons, et qui, par conséquent, ne se puisse juger en synode provincial ou comprovincial [1], c'est alors que nous devons recourir à l'oracle de Dieu, c'est-à-dire au siège apostolique. De même si, dans une cause majeure, un évêque n'en a point appelé à la décision de juges choisis, ou si jugé et condamné, il croit sa cause bonne et en appelle à l'évêque de Rome, et s'il croit juste de la faire reviser, alors c'est un devoir pour ceux qui ont examiné la cause d'en écrire au souverain pontife et de la remettre à sa décision. »

Après avoir rappelé d'une manière peut-être un peu maligne, quoique respectueuse, les lois de la procédure ecclésiastique et les droits des métropolitains, Hincmar ajoute :

« Rothade a mieux aimé se faire obéir des siens que d'obéir lui-même aux saints canons. Pendant plusieurs

[1] Concile de plusieurs provinces.

années, j'ai tout employé pour le ramener à la soumission : les bienfaits, les avertissements, les exhortations, soit par moi-même, soit par ses chorévêques et par tous ceux que j'ai cru ses amis ; je l'ai rappelé à l'observation des saints canons ; plusieurs fois je l'ai menacé de toute l'autorité métropolitaine et de celle du Saint-Siège ; je me suis efforcé de lui montrer toute l'énormité de sa faute en lui envoyant des extraits des Pères catholiques, et toute la réponse que j'en ai pu obtenir, c'est que je ne savais faire autre chose que l'obséder tout le jour de mes lettres et de mes écrits.

« Enfin, il ne m'a plus été permis de le tolérer, et je l'ai cité par devant un grand nombre d'évêques pour y entendre leurs remontrances. Loin d'écouter leurs conseils, il a préféré requérir jugement contre moi. Pour le satisfaire et en même temps pour le faire rougir et renoncer à sa folle obstination, je me suis soumis au jugement, comme je l'ai exposé plus amplement dans mon autre lettre à Votre Sainteté. »

On ne possède pas cette lettre d'Hincmar qui eut sans doute jeté quelque lumière sur un point obscur de ce procès, savoir : comment on était revenu sur la permission d'abord accordée à Rothade de partir pour Rome. Comme cet évêque s'était plaint dans son mémoire au pape[1] des privations qu'on lui avait imposées, Hincmar continue ainsi :

« Après la déposition de Rothade, je lui ai fait accorder une bonne abbaye par le roi et les évêques, et tous nous étions disposés à pourvoir à ses besoins comme à ceux d'un père, car nous ne voulions pas qu'après avoir vécu dans les délices, il eût à souffrir ; nous ne désirions qu'une chose, l'empêcher d'agiter et de troubler l'Eglise qui lui avait été confiée. Il se soumit d'abord ; mais bien-

[1] Roth., *Libell.* ; apud Sirm., *Conc. Gall.*, t. III, p. 248 et seq. — Cette pièce que nous citons ne fut remise par Rothade au pape que pendant son séjour à Rome ; mais son premier mémoire contenait évidemment les mêmes réclamations.

tôt, comme disent ceux qui savent ce qui en est, quelques évêques du royaume de Hlother, animés de ressentiment contre moi, parce que dans l'affaire de Waldrade je n'ai pas été d'accord avec eux, et quelques évêques de Germanie, à l'instigation de leur roi Hludwig, dont je n'ai pas, comme Rothade, favorisé l'invasion, lui ont persuadé de s'obstiner dans sa révolte, en lui faisant espérer qu'ils obtiendraient de vous son rétablissement. »

Dans le reste de sa lettre, Hincmar explique au pape pourquoi il n'a pas réuni de synode pour faire rétablir Rothade avant son départ pour Rome, comme il le lui mandait dans la lettre dont Luidon était porteur. Rothade était déjà parti alors, et les évêques, quand bien même il eût pu les réunir, se fussent certainement opposés à ce rétablissement à cause des crimes incontestables de l'évêque de Soissons. Hincmar fait ensuite une longue thèse de droit canonique dans laquelle nous ne pouvons le suivre.

On voit par cette lettre qu'Hincmar n'avait point agi par passion et n'avait pas méprisé le Saint-Siège. Il n'avait pas reçu la première lettre que le pape lui avait adressée, et aussitôt qu'il avait eu connaissance de la seconde, il avait chargé Luidon, envoyé par Karl-le-Chauve à Rome, d'une réponse dans laquelle il annonçait au pape qu'il lui obéirait[1]; ce qu'il fit, en effet, puisque Rothade était parti lorsque Luidon fut de retour en France. Cet envoyé était chargé d'une lettre pour Rothade, dans laquelle le pape disait à cet évêque[2]:

« Que Votre Fraternité y réfléchisse bien. Si sa conscience lui reproche quelque chose et si elle admet le jugement des évêques, qu'elle s'épargne à elle-même et aux autres les fatigues du voyage. Si les évêques, obéis-

[1] Nicol., *Epist. ad Roth.*; apud Sirm., p. 231.

[2] *Epist. Nicol. ad Roth.;* Sirm., p. 232. — Cette lettre fut apportée par Luidon, ainsi qu'une autre adressée à la reine Hermintrude, par laquelle on voit que cette reine avait prié le pape de ne pas soutenir Rothade. (Sirm., p. 233.)

sant à notre conseil, vous rendent la dignité épiscopale, comme nous leur avons écrit, ce sera bien. S'ils s'y refusent et que vous persévériez dans votre appel, venez sans crainte. »

Cette lettre n'arriva en France qu'après le départ de Rothade et ne put lui être remise.

Les envoyés s'étant mis en route avec l'évêque de Soissons, furent obligés de s'arrêter sur les limites du royaume de l'empereur Hludwig qui leur refusa le passage. Ils firent alors connaître secrètement au pape l'impossibilité où ils étaient de se rendre à Rome, et revinrent sur leurs pas. Rothade, feignant d'être malade, resta à Besançon, laissa les autres retourner dans leur pays, se rendit à Coire lorsqu'ils se furent éloignés, et, par l'entremise de Hlother et de Hludwig-le-Germanique, obtint facilement de l'empereur la permission de traverser son royaume pour aller à Rome [1].

On peut croire que Rothade était pour quelque chose dans les obstacles qui avaient empêché ses accusateurs de l'accompagner à Rome. Il n'eut pas certainement simulé une maladie pour s'arrêter en route, s'il n'eût pas su d'avance qu'il pourrait seul continuer son voyage.

« Cet évêque étant arrivé à Rome, dit Anastase [2], et y ayant attendu neuf mois, il ne se présenta aucun accusateur pour le poursuivre devant le souverain pontife. Alors, la veille de la Nativité de Notre-Seigneur, dans la basilique de la mère de Dieu *ad præsepe*, le pape fit un discours sur Rothade, racontant comment il avait été déposé après en avoir appelé au siège apostolique, et faisant remarquer que depuis tant de mois qu'il était à Rome, aucun de ses accusateurs ne s'était présenté. Enfin, du consentement des évêques, des prêtres, des diacres et de toute l'assemblée, il décida que Rothade était digne d'être revêtu des ornements épiscopaux. Rothade s'en revêtit, protestant

[1] *Annal. Bertin.*, ad ann. 864.
[2] Anast. Biblioth., *Vit. Nicol.*

qu'il serait toujours prêt à répondre à ses accusateurs Le pape attendit encore jusques au jour de Sainte-Agnès [1], douzième des calendes de février (865), et comme personne ne se présenta pour soutenir l'accusation, il se rendit à la basilique de cette sainte et reçut des mains de l'accusé le mémoire qui contenait sa défense. Ce mémoire fut lu à haute voix dans l'assemblée, puis on prononça la formule du rétablissement. Après quoi, du consentement de tous, Rothade célébra solennellement la messe dans l'église de Constantia, près celle de Sainte-Agnès. » Le pape ayant envoyé alors en France Arsenius pour terminer l'affaire du divorce de Hlother, chargea ce légat de rétablir Rothade sur son siège.

On possède encore le discours du pape, le mémoire de Rothade et la formule de son rétablissement [2]. Toutes ces pièces, on le pense bien, sont très favorables à l'évêque de Soissons. Il en est de même des lettres dont le légat Arsenius fut chargé pour Karl-le-Chauve, pour les évêques de France, pour Hincmar en particulier et pour les fidèles de Soissons [3].

Dans sa lettre aux évêques de France, le pape appuie surtout sa décision sur les décrétales insérées dans la collection d'Isidore Mercator. Ces décrétales établissent bien, il est vrai, que les évêques ne peuvent être jugés que par le Saint-Siège, mais en cela elles contredisaient le droit ancien toujours suivi jusqu'alors. Suivant cet ancien droit, le tribunal ordinaire où l'évêque devait être cité était le concile provincial présidé par le métropolitain, et l'évêque ne pouvait en appeler au pape, suivant les canons de Sardique, qu'après le jugement du concile provincial. Les canons des conciles d'Afrique qui faisaient aussi partie du corps de l'ancien droit, privaient du droit d'appel ceux qui avaient choisi leurs juges. Hincmar cita

[1] C'est-à-dire 21 janvier.
[2] Rothad. *Libell.*; apud Sirm., *Conc. Gall.*, t. III, p. 248. Sirm., *Nicol. pap.*, p. 252. *Absolut. et Rest. Roth.*, p. 254.
[3] Apud Sirm., *op. cit.*, à p. 254 ad 265.

toutes ces autorités au pape; il était dans le vrai, et Nicolas, comme le dit un ancien annaliste[1], ne rétablit pas Rothade suivant les règles « Car ajoute-t-il, les saints canons disent que, si un évêque déposé par les évêques des provinces se réfugie à Rome, l'évêque de Rome doit écrire aux évêques des provinces voisines, pour qu'ils examinent soigneusement l'affaire et lui en rendent compte fidèlement suivant la vérité; et si l'évêque de Rome leur renvoie de nouveau celui qui a été déposé, il doit leur adresser des légats *à latere* ayant autorité pour accomplir cette mission, afin qu'ils jugent avec les évêques; ou autrement, il doit regarder les évêques comme suffisants pour terminer l'affaire. L'apostolique ne voulut faire ni l'un ni l'autre, et, méprisant le jugement des évêques qui, après avoir prononcé, s'en étaient référés au siège apostolique, il rétablit Rothade de sa propre autorité. Il envoya donc à Karl l'évêque rétabli avec des lettres portant que tous ceux qui s'opposeraient à ce qu'il rentrât dans la possession de sa dignité et des biens de son évêché, seraient frappés d'anathème. Ainsi, sans avoir consulté les évêques qui l'avaient déposé et sans leur consentement, Rothade fut rétabli dans son siège par le légat Arsenius. »

L'autorité des papes s'affranchissait des anciennes règles. Nicolas contribua beaucoup à l'accroître et fut le premier qui l'appuya sur les fausses décrétales.

Hincmar eut de nouveaux démêlés avec Rome au sujet du moine Gothescalk et des moines ordonnés par son prédécesseur Ebbon, après sa déposition. Il opposa toujours l'ancien droit aux prétentions romaines basées sur les fausses décrétales.

Une discussion plus vive eut lieu à propos de son neveu Hincmar de Laon. En voici l'occasion :

Le fils d'un certain Luidon avait fait à Hincmar de Laon un présent dans le but d'obtenir de lui un fief ou

[1] *Annal. Bertin.*, ad ann. 865.

bénéfice dont son père avait joui. L'évêque de Laon accepta le présent et donna au fils de Luidon le fief qui relevait de son Eglise. Quelque temps après et sans raison légitime, il reprit ce fief et garda le présent qu'on lui avait fait pour l'obtenir. Plainte en fut portée à Karl qui cita Hincmar de Laon à comparaître par-devant lui pour rendre compte de sa conduite [1]. L'évêque n'ayant pas obtempéré à ce mandat, perdit une charge qu'il possédait au palais et une abbaye que le roi lui avait donnée. Le vicomte de Laon reçut en outre l'ordre de confisquer tous les biens de l'évêché, excepté l'église, la maison épiscopale et le cloître des chanoines.

L'archevêque de Reims prit la défense de son neveu et représenta au roi que, suivant les canons, un évêque ne pouvait être cité devant un tribunal laïque [2]. Hincmar de Laon présenta lui-même pour sa défense un mémoire aux évêques des provinces de Reims, de Rouen et de Bordeaux réunis en concile [3].

« Seigneurs, mes pères et mes frères, y disait-il [4], vous savez comment tous mes biens ont été confisqués, parce que je n'ai pas comparu devant un tribunal séculier et que je n'y ai pas envoyé quelqu'un pour témoigner que je n'avais pu m'y rendre. Etant venu à cette assemblée pour vous demander conseil, on m'a fait dire que je devais satisfaction au roi. Mais voulant être jugé suivant les règles, voici ce que je propose : on me rendra d'abord les biens dont j'ai été dépouillé sans raison et contre les canons, et alors je ferai satisfaction au roi mon seigneur sur les points où il me fera voir que je l'ai offensé. Je me présenterai ensuite, selon les canons, au concile de ma province pour répondre à mes juges sur toutes les accusations intentées contre moi. Si on ne m'accorde pas ce que

[1] *V.* les écrits d'Hincmar de Reims et d'Hincmar de Laon relatifs à cette affaire (*V. etiam. Annal. Bertin.*, ad ann. 868, 869.)
[2] *Hincm. ad Carol. pro Hincm. Laudun.* ; inter op., t. II, p. 316 et seq.
[3] A Pistre, en 868.
[4] Apud Labb., *Conc.* t. VIII.

je demande, j'en appelle de vive voix et par écrit au siège apostolique, et je demande que cet acte de mon appel, que je remets entre les mains de mon primat, soit par lui présenté à mon seigneur roi très chrétien. »

Karl prit la parole et prétendit qu'un évêque qui ôtait les fiefs sans raison légitime, après les avoir légalement abandonnés, devait être jugé par lui. Hincmar de Reims prétendit le contraire. L'opinion de Karl était juste cependant, car l'évêque abandonnant des fiefs à des vassaux, agissait comme seigneur temporel et relevait du roi dont il était le fidèle. Mais les évêques se retranchaient dans leur titre épiscopal et prétendaient ne relever que des tribunaux ecclésiastiques, même dans l'exercice de leurs droits féodaux. Hincmar de Reims l'emporta sur le roi, et il fut décidé qu'Hincmar de Laon serait jugé par le concile provincial et que le roi lui rendrait ses biens après avoir reçu la satisfaction suivante qu'Hincmar de Laon lui fit par écrit : « Seigneur, je me suis attiré votre colère, mais ce n'a été ni par infidélité ni par manque de respect pour votre dignité. Je ne vous ai offensé peut-être que par mon imprudence, c'est pourquoi je prie Votre Bonté de me rendre vos bonnes grâces. »

L'évêque de Laon recouvra tous ses biens, excepté la terre de Preuilly qu'il laissa à un comte appelé Normand, à la demande du roi. A peine l'évêque eût-il abandonné ce fief, qu'il s'en repentit et voulut le retirer. Le comte s'y refusa, ce qui fut une nouvelle cause de discorde.

Les évêques de la province de Reims s'étant assemblés, Hincmar de Laon comparut par-devant eux comme il s'y était engagé. On décida qu'il resterait en possession de ses biens, excepté de la terre de Preuilly donnée en fief au comte Normand, d'après son consentement formel. Hincmar de Laon ne fut pas satisfait de cette décision et en garda rancune à son oncle qui l'avait prononcée comme président du concile ; c'est pourquoi il envoya à Rome, à l'insu du roi et de son archevêque, un clerc avec une lettre où il se plaignait de l'un et de l'autre et de Nor-

mand, et disait avoir fait vœu d'aller à Rome visiter les tombeaux des Apôtres. Le pape Adrien écrivit sur-le-champ deux lettres [1], l'une au roi Karl et l'autre à l'archevêque Hincmar, pour leur ordonner de favoriser l'évêque de Laon et de prendre soin de son Église pendant son voyage à Rome ; il y menace d'excommunication et le comte Normand, s'il ne restitue incessamment le fief qu'il a usurpé, et tous ceux qui toucheraient aux biens de l'Église de Laon pendant l'absence de l'évêque. Karl, après avoir reçu ces lettres du pape [2], en fut plus aigri encore contre Hincmar de Laon. Cet évêque, après avoir demandé lui-même à être jugé par le concile de sa province, n'ayant pas voulu se soumettre à la décision qu'on y avait adoptée, le roi le cita à comparaître dans un plaid qu'il tint à Quiercy. L'évêque de Laon méprisa ses ordres. Plusieurs évêques l'ayant sommé de nouveau de comparaître devant le roi à Compiègne, il ne tint aucun compte de leur injonction. Alors Karl envoya à Laon une troupe de soldats conduite par plusieurs comtes de son royaume, pour l'amener de force. L'évêque, ayant appris qu'ils arrivaient, se réfugia dans l'église et se plaça avec son clergé auprès de l'autel. Quelques évêques qui se trouvaient à Laon prièrent les comtes de ne point l'en arracher de force. Karl ayant vu sa troupe revenir sans le coupable, en fut plus irrité contre lui, et convoqua tous les évêques de son royaume pour le juger définitivement. Ils se réunirent à Verberie le 24 avril 869. Hincmar de Laon comparut devant l'assemblée ; mais voyant qu'il allait être condamné, il en appela au pape et demanda la permission d'aller à Rome [3]. Elle lui fut refusée, mais on suspendit la procédure. Le roi, craignant

[1] Adrian, *Epist. ad Hincm. et ad Carol.* ; apud Sirm., op. cit., p. 375.

[2] *V.* Hincm., *Opuscul. et Epist. ad Hincm. Laudun*; *Annal. Bertin.*, ad ann. 868 et 869.

[3] *V. Epist. et Opuscul. Rem. et Laudun.*; *inter Hincm.* op., t. II, à p. 316 ad 644. (Edit. Sirm.) *Vid. etiam.* Sirm., *Conc. Gall.*, t. III, p. 374 et 386; Labb., *Conc.*, t. VIII ; *Annal. Met. et Bertin.*, ad ann. 869 et 870.

qu'il ne s'enfuît à Rome, le manda à sa maison royale de Sylvac, afin de l'y retenir prisonnier. L'évêque de Laon, qui s'en douta, écrivit avant de partir à tous les prêtres de son diocèse que, s'il était arrêté, il leur interdisait toutes les fonctions ecclésiastiques. Comme il fut en effet retenu prisonnier, l'interdit fut gardé scrupuleusement, et le lendemain, qui était un dimanche, il n'y eut de messes ni à Laon ni dans les autres paroisses du diocèse où l'interdit avait pu être notifié.

Le lundi, le clergé de la ville s'assembla pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire et si l'on devait laisser mourir les enfants sans baptême, les adultes sans pénitence ni viatique, et laisser les morts sans sépulture ecclésiastique. On décida de s'en rapporter à l'avis du métropolitain Hincmar de Reims. Celui-ci déclara qu'un tel interdit était nul, qu'il en allait écrire à l'évêque de Laon, et que s'il refusait de le lever, il le lèverait lui-même.

Il est probable que Karl, pour le bien de l'Église, relâcha son prisonnier et l'interdit ne fut observé que cinq jours; on peut croire même qu'Hincmar de Laon lui fit quelque satisfaction, car il assista quelques mois après à son sacre parmi les évêques qui lui étaient le plus dévoués. Cependant la lettre d'Hincmar de Reims aux clercs de Laon avait augmenté à son égard les mauvaises dispositions de son neveu, qui n'avait pas oublié la décision du synode provincial où il l'avait condamné. L'évêque de Laon osa publier contre lui un lourd factum dans lequel il accumulait un grand nombre de textes tirés des fausses décrétales. Hincmar de Reims répondit par un long ouvrage dans lequel il rapporte dans un grand détail tous ses griefs contre son neveu et réfute toutes les autorités qu'il avait alléguées pour rabaisser l'autorité des métropolitains au profit de celle du pape. Le grand archevêque ne dissimule point que le zèle de l'évêque de Laon pour le pouvoir du pape était un peu suspect et ne lui était inspiré que par l'espérance qu'il avait de tromper la bonne foi du pape et d'échapper par là à une condamnation méritée.

Il y eut de tout temps de ces champions intéressés de l'Église romaine cherchant à faire refluer tous les droits vers le siège apostolique pour échapper à l'autorité immédiate de l'évêque ou du métropolitain,

Hincmar de Reims remit son ouvrage à son neveu lui-même, au concile d'Attigny qui se tint en 870 pour condamner un fils du roi nommé Karloman qui, ayant été engagé malgré lui dans les Ordres, s'était révolté contre son père et avait causé de grands ravages dans le royaume. Karloman en appela au pape ainsi qu'Hincmar de Laon qui fut de nouveau accusé par le roi dans ce concile. Karl voulait que cet évêque donnât par écrit une promesse formelle d'obéissance à lui et à son archevêque.

Comme Hincmar de Laon s'y refusait, Frother de Bordeaux vint à lui au moment où il quittait le concile après la séance, et lui demanda pourquoi il ne voulait pas signer la promesse écrite qu'on lui demandait, puisqu'il n'y avait aucun danger à le faire. L'évêque de Laon répondit : « Je n'en ferai rien si mon oncle ne me promet par écrit de respecter les droits de mon Église. Frother reprit : Il ne vous le refusera pas. » Puis il s'approcha d'Hincmar de Reims qui était encore dans le lieu de la séance, s'entretenant près d'une fenêtre avec Odon de Beauvais. Frother vint à eux avec Énée de Paris et dit à l'archevêque de Reims : « Notre frère Hincmar de Laon veut bien signer l'acte de soumission et consent à être avec vous comme un fils avec son père, un évêque avec son métropolitain. » Hincmar de Reims en témoigna beaucoup de joie. On lui amena aussitôt son neveu qui se tenait près d'une autre fenêtre avec quelques évêques. Celui-ci demanda à parler à son oncle en particulier et lui dit : « J'ai hésité à signer cette promesse, non pas parce que je me défie de vous, mais de votre successeur. » L'archevêque de Reims lui dit alors de dicter lui-même l'acte de soumission qu'il devait signer, mais l'évêque de Laon le pria de le faire.

Ils revinrent ensemble à la fenêtre où se trouvaient

Énée et Odon. Hincmar de Reims dit à ce dernier de prendre ses tablettes et de rédiger l'acte que son neveu devait souscrire. On y fit ensuite quelques modifications et Odon fut chargé de le rapporter le lendemain écrit au net. L'évêque de Laon ayant dit qu'il avait la fièvre et qu'il voulait se débarrasser de cette affaire, afin de pouvoir se faire saigner, Hincmar de Reims pria Odon d'aller demander au chancelier du roi du parchemin et un encrier, afin de l'écrire sur-le-champ ; mais s'adressant pendant ce temps-là à Énée en qui Hincmar de Laon avait beaucoup de confiance, il lui fit observer qu'il serait bien mieux d'attendre la séance du lendemain, et Énée le persuada à l'évêque de Laon.

Le lendemain, Hincmar de Laon vint au concile et signa l'acte de soumission ainsi conçu : « Moi, Hincmar, « évêque de l'Église de Laon, serai désormais et toujours « fidèle et obéissant à mon maître et seigneur le roi « Karl, selon mon ministère, ainsi qu'un homme le doit « être à son seigneur et un évêque à son roi. Je promets « aussi d'obéir, selon mon savoir et pouvoir, au privilège « d'Hincmar, métropolitain des Églises de la province de « Reims, selon les saints canons et les décrets du siège « apostolique. » Odon lui présenta la plume et il souscrivit devant tout le monde. Puis il présenta l'acte signé au roi et à son oncle qui lui donnèrent l'un et l'autre le baiser de paix.

Le jour suivant, lorsqu'Hincmar de Reims entrait au concile, Ardwic de Besançon lui remit de la part de l'évêque de Laon un petit écrit qu'il le priait de signer. Hincmar le prit et se mit à le lire après la séance. L'ayant lu, il ne crut pas convenable d'y mettre sa signature et il n'en fut plus question.

Ces discussions d'Hincmar font connaître les rapports qui existaient alors entre l'épiscopat frank et le siège de Rome. On ne contestait pas l'autorité supérieure de ce siège sur les Églises d'Occident, mais on voulait que le pape comme les autres évêques fussent obligés de respecter

les canons. Les papes citaient en leur faveur les fausses décrétales. Mais les évêques instruits comme Hincmar invoquèrent toujours l'ancien droit.

Le grand archevêque de Reims fut un des derniers représentants de cette glorieuse Église de France qui avait jeté tant d'éclat sous les règnes de Charlemagne et Hludwig-le-Pieux. Il défendit toujours l'ancien droit ecclésiastique contre les fausses décrétales, sans toutefois se prononcer contre l'autorité que les papes s'attribuaient sur toutes les Églises.

Le pape Jean VIII ayant couronné Karl-le-Chauve empereur, envoya en France deux légats pour faire opposition à Hludwig-le-Germanique qui se prétendait lésé dans ses droits royaux.

Ces deux légats étaient Jean de Toscanella et Jean d'Arezzo. Karl, de retour en France, les manda au monastère de Saint-Denis où il avait célébré les fêtes de Pâques [1], et, par leur conseil, convoqua pour le mois de juin un concile à Ponthion. L'annaliste de saint Bertin nous a fait de ce concile une narration que nous reproduisons textuellement.

« Le vingt et un juin, les évêques et autres clercs étant revêtus d'habits ecclésiastiques, la salle du concile étant tendue de tapisseries, les sièges couverts de tapis et le livre des Evangiles placé sur un pupitre, en face du trône, l'empereur entra, vêtu d'un habit d'or fait à la manière des Franks [2], et accompagné des légats du siège apostolique. Après qu'on eut chanté l'antienne *Exaudi nos, Domine*, les versets, le *Gloria* et le *Kyrie eleison*, Jean de Toscanella dit l'*Oremus*, après quoi l'empereur prit séance. Le même légat lut ensuite plusieurs lettres du

[1] *Annal. Bertin.*, ad ann. 876.

[2] On connaît l'habit frank de cette époque par une bible où Karl-le-Chauve est représenté sur son trône. Il est vêtu à la romaine, mais accompagné de deux comtes vêtus à la manière des Franks. Des moines y sont représentés en chasuble et avec le manipule. Le frontispice de cette bible est reproduit dans la *Collection des peintures, des manuscrits*, etc.

seigneur apostolique et une entre autres touchant la primatie d'Anségise, évêque de Sens. En vertu de cette lettre [1], Anségise était revêtu, pour les Gaules et la Germanie, des fonctions apostoliques pour convoquer les conciles et traiter des autres affaires ecclésiastiques les plus importantes. Les décrets du siège apostolique devaient être par lui communiqués aux autres évêques, et il était institué l'intermédiaire entre le Saint-Siège et les évêques pour toutes les affaires qui requerraient l'autorité du souverain pontife.

« Les évêques demandèrent à lire eux-mêmes cette lettre qui leur était adressée, mais l'empereur ne voulut pas y consentir et leur demanda simplement ce qu'ils avaient à répondre sur ce point à l'envoyé de l'apostolique. Leur réponse fut qu'ils se conformeraient aux ordres du Seigneur Jean, pape apostolique, sauf les droits et privilèges des métropolitains, lesquels droits étaient appuyés sur les saints canons et avaient été confirmés par les décrets des pontifes romains [2]. L'empereur et les légats firent tout leur possible pour que les archevêques répondissent qu'ils obéiraient absolument à la primatie d'Anségise, comme le voulait l'apostolique ; mais ils ne purent en avoir d'autre réponse que celle que nous avons rapportée. Le seul Frother, évêque de Bordeaux, qui aspirait à se faire transférer à la métropole de Bourges, par la faveur de l'empereur, répondit par adulation ce qu'il croyait devoir plaire à ce prince. L'empereur fut irrité de la fermeté des évêques et déclara qu'investi comme il l'était des pouvoirs du pape dans ce concile, il saurait faire exécuter ses ordres. Alors,

[1] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 422.

[2] On peut remarquer cette discussion publique entre les *Gallicans* et les *Ultramontains*. Nous avons vu les premières traces de ces opinions au neuvième siècle. Il est incontestable qu'à cette époque l'autorité directe des papes prit des accroissements conformément aux fausses décrétales. Les évêques en France tenaient à conserver l'ancien droit : c'était alors toute la discussion. Elle se compliqua depuis.

d'accord avec les deux légats, il prit la lettre du pape, la remit à Anségise, fit placer un siège pliant, en avant de tous les évêques de son royaume cisalpin, auprès de Jean de Toscanella qui était assis à sa droite, et commanda à Anségise de passer avant tous les évêques plus anciens que lui par l'ordination et de s'asseoir sur le siège pliant.

« Hincmar, archevêque de Reims, protesta et blâma en pleine assemblée cette conduite comme contraire aux canons. L'empereur n'en persista pas moins dans cette résolution, et les évêques, ayant demandé la permission de prendre copie de la lettre, ne purent rien obtenir. Ainsi se termina le concile pour ce jour-là,

« Le 22 du même mois, les évêques s'assemblèrent de nouveau. Dans cette réunion, on lut les lettres envoyées aux laïques par le seigneur apostolique, ainsi que l'acte d'élection du seigneur empereur et la confirmation de cet acte par les évêques et autres seigneurs du royaume d'Italie; on lut aussi les capitulaires qu'il avait donnés au palais de Pavie, et il ordonna aux évêques cisalpins de les confirmer comme l'avaient fait les évêques transalpins. La troisième session du concile eut lieu le 3 juillet. L'empereur ne vint pas à l'assemblée, et les évêques s'occupèrent de plusieurs prêtres qui adressaient des réclamations aux légats de l'apostolique.

« Le 4 du même mois, les évêques s'assemblèrent encore. L'empereur, dans le concile, entendit les députés de son frère Hludwig, savoir : Willeberg, archevêque de Cologne, et Meingaud, qui demandèrent une partie du royaume d'Italie pour leur maître. Jean, évêque de Toscanella, lut aux deux envoyés la lettre du pape aux évêques de Germanie, écrite à l'occasion de l'invasion de leur roi en France, et leur en remit une copie.

« Le 10 juillet, il y eut une réunion à laquelle se rendirent, vers la même heure, de nouveaux légats, l'évêque Léon, apocrisiaire et neveu de l'apostolique, et l'évêque Pierre. Ils apportaient des lettres pour l'empereur et l'impératrice, et des salutations de l'apostolique pour les

évêques. Dans la séance du 11, ces légats remirent à l'empereur et à l'impératrice de riches présents que leur offrait le souverain pontife.

« Le 14 juillet, les évêques s'assemblèrent encore. L'empereur envoya les vicaires de l'apostolique faire aux archevêques et évêques de dures réprimandes de ce qu'ils ne s'étaient pas réunis la veille, comme il l'avait ordonné. Ceux-ci ayant donné des raisons légitimes et canoniques, la réprimande en resta là. Puis, d'après l'ordre de l'empereur, Jean de Toscanella lut de nouveau la lettre touchant la primatie d'Anségise et on recommença à demander aux évêques une réponse ; les archevêques dirent qu'ils obéiraient aux décrets du pape, comme leurs prédécesseurs à ceux de ces prédécesseurs, et leur réponse fut accueillie avec moins de difficulté que la première fois. Après de longs débats sur les réclamations de certains prêtres, on lut la demande de Frother de Bordeaux qui, ne pouvant demeurer dans sa cité à cause des incursions des payens, demandait qu'il lui fût permis d'habiter la métropole de Bourges. Les évêques rejetèrent unanimement cette demande; les légats de l'apostolique, avant de lever la séance, ordonnèrent aux évêques de se réunir le 16 juillet.

« Ce jour-là l'empereur arriva dès le matin au concile, paré et couronné à la mode des Grecs et conduit par les légats de l'apostolique, vêtus à la romaine. Les évêques avaient leurs ornements pontificaux et l'appareil était le même que pour la première séance. Comme au premier jour, on chanta l'*Exaudi nos* et les versets, le *Gloria* et le *Kyrie eleison*, l'évêque Léon dit l'*Oremus*, après quoi tout le monde s'assit. Jean, évêque d'Arezzo, lut un écrit dépourvu de raison et d'autorité. Odon lut ensuite plusieurs capitulaires qu'il avait rédigés avec Anségise sans la participation du concile, et qui étaient incohérents et inutiles. On fit ensuite une nouvelle réclame en faveur de la primatie d'Anségise, et malgré les plaintes de l'empereur et des légats, Anségise en obtint ce jour-là tout autant que le premier jour.

« Ensuite, l'évêque Pierre et Jean de Toscanella allèrent chercher l'impératrice Richilde et l'amenèrent dans le concile. Tous se levèrent, se tenant debout chacun à son rang. L'évêque Léon et Jean de Toscanella commencèrent ensuite les acclamations en l'honneur de l'empereur, de l'impératrice et des autres, suivant l'usage, et le concile fut dissous [1]. »

Les légats retournèrent à Rome accompagnés d'Anségise de Sens et d'Adalgaire d'Autun.

L'empereur poursuivit auprès du pape l'affaire de la translation de Frother de Bordeaux à Bourges et l'obtint [2].

Hincmar de Reims, qui s'y était particulièrement opposé au concile de Ponthion, attaqua (876) ouvertement cette translation qui était en effet contraire aux canons alors en vigueur. « L'évêque dont il s'agit, dit-il [3], prétend, pour s'excuser, que dans l'église métropolitaine, pour laquelle il avait été ordonné, il y a un nombre de ministres sacrés suffisant pour prendre soin des pauvres, et que pour lui il n'a pas assez de revenus pour vivre honorablement dans cette cité. En apportant de pareilles excuses, il s'accuse lui-même d'avarice et d'ambition, car il montre ainsi plus d'envie d'avoir du bien que de gagner des âmes. Il est certain qu'il n'a quitté son Eglise que pour en avoir une plus tranquille et plus riche, et qu'il n'a permis qu'on ordonnât un autre archevêque à sa place dans la métropole qu'il a quittée, que parce qu'il ne peut occuper deux sièges métropolitains à la fois. Ce n'est pas le bien des âmes qui le guide, c'est l'avarice, c'est l'ambition ».

Hincmar écrivit dans le même temps un *Traité* [4] *des*

[1] On trouve les différentes pièces dont il est question dans cette narration, dans la *Collection du Père Sirmond*, t. III, p. 434-447. Karl y obligea Hincmar de Reims de renouveler son serment de fidélité.

[2] *Epist. Joann. ad Carol.* et al.; apud Sirm., p. 447-449.

[3] Inter Hincm., *op.*, t. II, p. 741.

[4] *Ibid.*, p. 719.

droits des métropolitains pour combattre la primatie à laquelle prétendait Anségise.

Ces ouvrages n'étaient pas faits pour lui rendre les bonnes grâces de Karl. Mais cet empereur eut alors à s'occuper de choses plus importantes pour lui que des discussions de droit canonique. Hludwig-le-Germanique étant mort, Karl, qui aspirait à voir sous son sceptre les vastes régions jadis gouvernées par Charlemagne, marcha du côté du Rhin, dans le but de dépouiller ses neveux du royaume de leur père. Mais il fut battu. Pour comble de malheurs, les Nord-mans firent à cette même époque une irruption terrible dans son propre royaume, et le pape réclama à grands cris son secours contre les Sarrasins qui menaçaient Rome.

Karl acheta des Nord-mans une trêve, et partit pour l'Italie (877). Il trouva à Verceil le pape qui était venu au devant de lui et qui l'accompagna jusqu'à Pavie. Il apprit dans cette ville que son neveu Karloman, un des fils de Hludwig-le-Germanique, accourait en Italie à la tête d'une armée. Ayant découvert en même temps une conjuration tramée contre lui par ses principaux seigneurs, il s'enfuit et se cacha dans une pauvre chaumière où il mourut empoisonné par son médecin, le juif Sédécias.

Karl-le-Chauve n'était pas un génie, mais il encouragea les arts et la science. Son règne, si malheureux au point de vue politique, à cause des épouvantables ravages des Nord-mans, ne fut pas sans éclat au point de vue intellectuel. Il eut pour successeur Hludwig II, surnommé le Bègue, qui ne régna qu'un an et demi.

La mort de Karl-le-Chauve laissait l'Italie sans défense. Le pape Jean, pressé d'un côté par les Sarrasins et de l'autre par des seigneurs italiens jaloux de sa puissance et qu'il avait excommuniés, résolut de passer en France afin de solliciter la protection de Hludwig-le-Bègue. Il lui écrivit [1] d'abord une lettre touchante sur la mort de

[1] *Epist. Joann. ad Hlud. balb.*; apud Sirm., *op. cit.*, p. 464.

son père, et l'exhorta à faire la paix avec les enfants de Hludwig-le-Germanique, afin d'être en état de combattre les tyrans de l'Église. Il partit ensuite, et s'avança jusqu'à Troyes où il convoqua tous les évêques de France [1]. Hludwig, qui n'avait pu aller au devant du pape pour cause de maladie, put se rendre à Troyes pour le premier jour de septembre. Jean ne l'avait pas attendu pour l'ouverture du concile qui avait eu lieu le 11 du mois d'août.

La plupart des évêqnes de France s'y trouvèrent.

« Seigneurs, mes frères et co-évêques, leur dit le pape [2]; vous connaissez les persécutions que des hommes pervers ont excitées contre l'Église ; je vous prie de vous joindre à moi pour couper le mal jusques à la racine. Mes bien-aimés, compâtissez à ma douleur et à celle de l'Église romaine, la mère des Églises de Dieu ; rois de la terre, peuples, princes, juges, et vous tous prêtres de Dieu, déplorez avec moi les outrages faits à saint Pierre, le portier du ciel, et jugez avec moi les auteurs de ces maux. »

Les évêques répondirent :

« Seigneur Jean, très saint et très révérend père des Pères, pape de l'Église catholique et apostolique, c'est-à-dire de l'Église romaine ; nous, évêques des Gaules et des Belgiques, vos serviteurs et vos disciples, nous compâtissons aux maux que des hommes pervers, enfants du diable, ont fait à notre sainte mère la maîtresse de toutes les Églises. Nous acceptons le jugement que vous avez porté contre eux ; nous tenons pour excommuniés ceux que vous avez retranchés de votre communion. Mais, hélas ! nous trouvons aussi dans nos Églises de grands sujets de larmes, et nous vous supplions de nous soutenir de votre autorité. »

[1] Après la mort de Karl, le pape Jean ne conserva pas à Anségise son titre de primat, et le donna à l'évêque d'Arles Rostagnus, selon l'ancien usage (*V.* Sirm. *Epist. Joann.*, p. 466-472.)

[2] *II Conc. Tricas.* ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 473 et seq.

Outre les ravages des Nord-mans, tous les seigneurs cherchaient alors à se rendre indépendants, et causaient aux Églises des maux aussi grands que les barbares eux-mêmes. Les évêques de France ne pouvaient donc offrir au pape que leurs condoléances et leurs décrets.

On traita au concile national de Troyes un grand nombre de questions de détail. Hincmar de Laon, tiré de sa prison, y présenta une requête au pape qui lui accorda la permission de dire la messe, sans pour cela le rétablir sur son siège. Hincmar de Reims y fit révoquer le décret de translation de Frother de Bordeaux, et le roi Hludwig-le-Bègue y fut couronné par le pape.

En terminant le concile, le pape dit aux évêques :

« Mes frères, il faut que vous travailliez avec moi pour la défense de l'Église romaine, maîtresse des autres Églises, jusqu'à ce que, par le secours de Dieu et par les armes de vos hommes, nous soyons rétablis sur le siège de saint Pierre. Je vous prie de me le promettre et d'y donner vos soins. »

Il fit au roi la même prière. L'Église romaine eut presque toujours recours à la France dans ses dangers, et ce fut rarement en vain. Mais la France était alors dans un état trop déplorable pour lui porter secours. Les évêques avaient déjà beaucoup de peine à se défendre eux-mêmes, et le roi Hludwig-le-Bègue mourut six mois après le concile de Troyes, laissant deux très jeunes fils, Hludwig et Karloman, et sa femme Adelaïde enceinte d'un enfant qui fut depuis Karl surnommé *le Simple*.

Il n'entre pas dans notre sujet de suivre les deux jeunes rois dans leur guerre contre Boson, élu roi de Provence par les évêques et les seigneurs de ces contrées, et nous consacrerons tout à l'heure une étude spéciale aux incursions des Nord-mans qu'ils surent combattre avec courage. Nous recueillerons seulement les dernières actions du grand archevêque Hincmar qui arrivait au terme de sa longue et glorieuse carrière.

Ce fut lui surtout qui fut l'âme du concile de Fîmes[1], au diocèse de Reims, où les évêques de Belgique s'occupèrent surtout d'affermir l'autorité épiscopale attaquée par les seigneurs qui voulaient augmenter leurs vassaux aux dépens des Églises. Dans les canons du concile de Fîmes nous remarquons ces paroles dignes d'être enregistrées par l'histoire.

« Faites en sorte, disent les évêques au roi Hludwig III, que ce pauvre peuple, si souvent pillé et rançonné pour payer les Nord-mans, puisse enfin respirer. Vraiment, depuis longues années, ce royaume ne se défend plus mais se rachète ; et les tributs qu'on y a prélevés ont réduit à l'indigence non seulement les particuliers, mais les églises qui étaient autrefois les plus riches. Voilà pourquoi la dignité royale est tant avilie. »

On cassa au concile de Fîmes l'élection d'un certain Rodulff que les fidèles de Beauvais avaient choisi pour succéder à Odon. Le clergé et le peuple de Beauvais furent obligés de s'assembler de nouveau et choisirent un clerc nommé Honoratus. Sans tenir compte de leur élection, le roi Hludwig leur imposa Odacre, prêtre de son palais. Hincmar écrivit au jeune roi une lettre aussi ferme que respectueuse, pour le prier de laisser aux élections toute leur liberté. « J'apprends, lui dit-il[2], que certains courtisans vous disent que lorsque vous consentez à une élection, les évêques, le clergé et le peuple doivent élire celui que vous souhaitez et que vous ordonnez qu'on élise : remarquez que ce ne serait pas là une élection faite selon la loi divine, mais imposée de force par la puissance humaine. D'autres aussi veulent vous persuader que les biens des évêchés vous appartiennent, et que vous pouvez les donner à qui bon vous semble ; c'est là une suggestion du malin esprit. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite le jour de

[1] *Conc. ad Sant. Macram.* ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 502 et seq.
[2] *Epist. Hincm. ad Hlud.*, inter op., t. II, p. 188.

votre sacre, que vous avez signée de votre main, et offerte ensuite sur l'autel en présence des évêques. »

Hludwig, malgré les avis d'Hincmar, soutint Odacre, et le mit en possession des biens de l'évêché de Beauvais. Il essaya, tantôt par promesses, tantôt par menaces, d'engager l'archevêque de Reims à le sacrer; mais Hincmar n'était pas homme à fléchir devant la règle. Il répondit au roi qu'il était fatigué des lettres et des messages qu'il lui envoyait sur cette affaire et qu'il ne redoutait nullement ses menaces. La fermeté était la vertu éminente du grand archevêque; il finit même par excommunier Odacre qui perdit bientôt son protecteur.

Hludwig III mourut le 4 août 882 [1], laissant tout le royaume de France à son frère Karloman qui ne lui survécut que deux ans. En Germanie, des trois enfants de Hludwig-le-Germanique, il ne restait que Karl surnommé le Gros qui eut le titre d'empereur et tous les royaumes de Charlemagne, après la mort de Karloman. C'était un trop lourd fardeau pour un si faible génie.

Le pape Jean mourut la même année que Hludwig III, et ce fut la même année aussi que l'Église de France perdit Hincmar. A l'approche des Nord-mans qui ravageaient la Belgique, il s'était retiré à Epernay [2], emportant avec lui le corps de saint Remi qu'il considérait comme le trésor le plus précieux de son Église. Il était malade alors, et la douleur qu'il eut de voir son troupeau désolé par les barbares, accrut encore son mal. Il mourut après avoir tenu le siège de Reims trente-sept ans, sept mois et quatre jours.

On ne peut refuser à Hincmar la gloire d'avoir été un des plus zélés défenseurs de la discipline ecclésiastique, un des plus grands et des plus savants évêques de son temps. Il brillait surtout par sa profonde connaissance du droit, et comme cette science était peu cultivée de son

[1] *V. Annal. Bert.*; *Met.*, *Fuld.*
[2] Flod., *Hist.*, *Eccl. Rem.*, lib. III, c. XXX.

temps et qu'on blessait trop souvent les règles admises par la plus pure antiquité, il se trouva souvent en lutte avec les évêques ses confrères, avec les rois et même avec les papes. Il s'y distingua toujours par son énergie, sa fermeté et son courage.

Hincmar clôt bien cette période lumineuse qui commence avec Alcuin et Charlemagne, et qui ne fut interrompue que par une nouvelle invasion de peuples barbares au sein de la France [1].

Les Nord-mans désolèrent la France au neuvième siècle, comme les Huns et les Goths au cinquième, et ils la couvrirent de ruines morales et intellectuelles, en dispersant les débris de ses écoles et de ses monuments.

Ces barbares sortaient du Danemark et de la presqu'île scandinave. Voisins des Franks depuis la conquête de la Saxe par Charlemagne, et refoulés dans leur pays par le bras puissant de ce grand empereur, ils avaient pu craindre le sort des Saxons. Aussi, après l'entière soumission de ces peuples, avaient-ils envoyé une bande de leurs plus intrépides guerriers se montrer sur le rivage de l'Océan atlantique. C'était dire aux Franks que si jamais ils menaçaient leur pays, ils iraient par la grande route des mers leur rendre ravages pour ravages, ruines pour ruines. Charlemagne comprit ce langage, et en voyant les vaisseaux légers des hommes du Nord si près des côtes de France, il pleura sur les malheurs qu'il prévoyait pour sa race et pour son empire.

Les Franks, pour leur malheur, se mêlèrent aux querelles intestines des chefs de bandes nord-mans et se firent parmi eux beaucoup d'ennemis et quelques vassaux d'une fidélité plus que suspecte.

Hludwig-le-Pieux avait eu une idée profonde lorsqu'il envoya aux hommes du Nord des apôtres chrétiens, et si cette idée eût eu une complète réalisation, la France

[1] Les ouvrages d'Hincmar ont été collectionnés et publiés par les Pères Sirmond et Cellot. 3 vol. in-fol.

n'eût pas eu à déplorer tant de malheurs. Mais préoccupés de leurs débats et de leurs projets ambitieux, les enfants de Hludwig ne suivirent pas la politique de leur père; au lieu de chercher à faire des Nord-mans leurs frères en J.-C., ils les appelèrent comme des auxiliaires de leur ambition, auxiliaires dangereux qui leur firent payer cher leurs services intéressés.

Les enfants de Hludwig avaient cependant sous la main, pour la conversion des Nord-mans, un de ces hommes comme en suscite la Providence lorsqu'elle veut manifester ses vues de miséricorde sur les peuples ensevelis dans l'erreur. La mission du Nord, après avoir été ouverte par Ebbon et Halitgaire, était tombée aux mains d'un ouvrier plus habile et plus infatigable. Anskair [1], le grand apôtre du Nord, qui travailla cette terre pendant trente-six ans avec un zèle infatigable, et mourut avec le regret de ne l'avoir pas fécondée de son sang.

Anskair eut des succès parmi les bandes attachées au sol de la patrie; mais celles que leur humeur aventureuse portait sur des plages lointaines furent rebelles à sa voix, et dans leurs courses à travers les provinces de France, firent autant de mal à la religion qu'au peuple.

Pour tracer sous leur vrai jour les courses périodiques des Nord-mans, depuis le commencement du règne de Karl-le-Chauve jusqu'à la mort du roi Eudes, nous transcrirons textuellement les chroniques [2]. Leurs récits, dans toute leur simplicité, nous en diront davantage que des narrations plus brillantes, elles feront comprendre comment l'Église franke, après avoir jeté tant d'éclat, tomba dans les ténèbres de l'ignorance. Il faut reconnaître cependant qu'elle fut encore à cette époque, l'Église la plus savante et la plus illustre d'Occident.

[1] *Vit. S. Ansch.*, apud Bolland., 3 feb.

[2] Nous copions particulièrement les *Annales de saint Bertin et de Metz*. On peut aussi consulter les *Annales de Fulda*, *Chronique des Gestes des Nord-mans*.

Sous le règne de Hludwig-le-Pieux, quelques peuples barbares avaient bien cherché à franchir les barrières que leur avait imposées Charlemagne, mais presque toujours leurs tentatives avaient échoué. Les dissensions qui s'élevèrent à sa mort entre ses enfants, en affaiblissant les forces des Franks, inspirèrent à leurs ennemis plus d'espérance. Le royaume d'Italie eut à se débattre contre les Sarrasins, celui de Germanie contre les Bulgares et les Hongres, celui de France contre les Nord-mans qui l'attaquèrent par tous ses fleuves, le Rhin et la Meuse, l'Escaut, la Somme, la Seine, la Loire, la Garonne et le Rhône. Chaque année, au printemps, les voiles blanches des barques des hommes du Nord apparaissaient sur les uns ou les autres de ces fleuves ; les populations du rivage s'enfuyaient pleines d'effroi, se dispersaient au loin ou s'enfermaient dans les plus fortes cités ; les moines quittaient leurs monastères, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, et surtout les châsses et les reliques de saints.

Les Nord-mans s'attaquaient surtout aux monastères. Il est vrai qu'ils y trouvaient ordinairement plus d'or et d'argent qu'ailleurs, non pas que les monastères fussent riches, les abbés laïques qui les possédaient presque tous ne laissaient aux moines que le nécessaire; mais les églises étaient ornées de candélabres et de vases sacrés en or et en argent, de livres et de reliquaires rehaussés de pierreries, et voilà ce qui flattait leur cupidité. Et puis, l'homme sauvage et barbare aime à briser ce que d'autres vénèrent. De nombreux monastères furent détruits par eux. Si encore les décombres des édifices matériels eussent seuls couvert le sol! Mais au milieu des bouleversements qu'ils causèrent sous l'impression de cette crainte continuelle que leurs courses sanglantes répandaient au loin, les études furent négligées, les écoles ecclésiastiques et monastiques perdirent l'éclat que Charlemagne leur avait rendu ; et malgré les efforts de Karl-le-Chauve, le mouvement intellectuel fut inter-

rompu. Il y eut au dixième siècle une halte dans l'ignorance. Ce siècle fut supérieur au huitième ; la civilisation chrétienne était alors plus fermement constituée dans la société ; mais on peut dire cependant que le dixième siècle est, après le huitième, l'époque la moins savante de l'ère chrétienne. Les ravages des Nord-mans, et plus tard des Sarrasins et des Hongres, en furent cause. Mais au temps où les hommes du Nord commirent leurs dévastations, les savants formés aux écoles des règnes de Charlemagne et de Hludwig-le-Pieux existaient encore, et le neuvième siècle jusqu'à la fin fut une époque brillante au point de vue intellectuel. Les barbares, en dévastant les écoles, épuisaient dans sa source l'aliment du génie, et ce fut là le plus déplorable effet de leurs ravages.

Suivons, d'après les annales de saint Bertin, la chronique de ces ravages.

En 842, une flotte de Nord-mans se rua tout à coup dans le pays d'Amiens, pillant, mettant en captivité ou tuant les personnes des deux sexes, en sorte qu'ils ne laissèrent rien que les édifices rachetés à prix d'argent.

En 843, des pirates nord-mans, arrivés dans la ville de Nantes, après avoir tué l'évêque, beaucoup de clercs et de laïques, et avoir pillé la ville, allèrent dévaster plusieurs provinces d'Aquitaine. Ayant fait venir de la terre dans une île de la Loire, ils y bâtirent des maisons pour y passer l'hiver et s'y établirent comme pour y demeurer toujours.

En 844, les Nord-mans s'étant avancés par la Garonne jusqu'à Toulouse, pillèrent impunément le pays de tous côtés.

En 845, ils entrèrent avec cent vaisseaux dans la Seine, et ravageant tout de côté et d'autre, arrivèrent sans résistance jusqu'à Paris. Karl se décida d'abord à marcher contre eux ; mais prévoyant qu'il n'aurait pas l'avantage, il persuada aux barbares de s'en retourner, moyennant un don de sept mille livres.

Ce fut le système honteux, trop souvent suivi par Karl-le-Chauve.

Les Nord-mans redescendirent le cours de la Seine, après avoir reçu l'argent qui leur avait été offert, et retournant à la mer, pillèrent, dévastèrent et brûlèrent tout sur les rives du fleuve. La bande de la Garonne, après avoir dévasté l'Aquitaine, s'établit tranquillement auprès de Saintes.

En 846, ce fut la Frise que les Nord-mans ravagèrent, et l'année suivante ils s'emparèrent du port appelé Duerstede et de l'île des Bataves. Tandis que la bande du Nord faisait ses conquêtes, les Nord-mans d'Aquitaine mettaient le siège devant Bordeaux où ils furent battus par Karl-le-Chauve en 848; malgré cette victoire, ils s'emparèrent de la ville par la trahison des Juifs et la brulèrent.

Les rois franks menacèrent alors le roi de Danemark Eurich [1] de tomber sur son royaume, s'il n'arrêtait les bandes qui arrivaient chaque année ravager les terres des chrétiens; mais Eurich ne fut pas effrayé des menaces de rois qui ne pouvaient même pas défendre leur propre royaume.

En 849, la bande d'Aquitaine brûla et dévasta Périgueux. En 850, Hlother I fut obligé de céder à de nouvelles bandes conduites par Rorik, plusieurs comtés dans la Frise et le pays des Bataves. Cette concession attira d'autres barbares, qui arrivèrent en 852 montés sur deux cent cinquante-deux navires, et qui ne se retirèrent qu'après avoir reçu beaucoup d'argent.

La même année, Godefrid, fils de cet Hérold qui avait été baptisé sous Hludwig-le-Pieux et s'était déclaré le fidèle de l'empereur frank, se détacha de Hlother I et vint attaquer la Frise à la tête d'une bande considérable et entra ensuite dans l'Escaut. Hlother et Karl accoururent pour le serrer entre les deux rives du fleuve; mais

[1] *Annal. Bertin.*, ad ann. 847.

le roi de France préféra la paix à la guerre et s'attacha Godefrid par un traité ; ce qui n'empêcha pas le chef barbare de brûler et de saccager tout sur les rives du fleuve.

La bande de la Loire avait quitté son île ; celle de la Seine la remplaça en 853, dévasta de nouveau la ville de Nantes, le monastère de Saint-Florent et les lieux voisins. Elle s'avança ensuite jusqu'au Mans, et pendant le siège de cette ville une partie des Nord-mans de cette bande essayèrent de s'emparer de Tours. Le Cher et la Loire étaient alors tellement débordés qu'ils ne purent attaquer la ville. Ils s'en dédommagèrent en pillant le monastère de Marmoutiers où ils tuèrent cent seize moines [1]. L'abbé Hebernus[2] et vingt-quatre de ses religieux s'étaient cachés dans des grottes le long des bords de la Loire. Les Nord-mans ayant trouvé l'abbé le soumirent à de cruelles tortures pour l'obliger à découvrir le trésor de son Église et les moines qui s'étaient dérobés à leur fureur. Mais voyant que leurs tourments ne pouvaient lui arracher son secret, ils le laissèrent à demi-mort. Quand les barbares se furent retirés, les chanoines de Saint-Martin allèrent à Marmoutiers rendre les derniers devoirs aux moines qui avaient été mis à mort; ils recueillirent l'abbé et les vingt-quatre moines échappés au massacre, leur cédèrent une maison attenante à l'église Saint-Martin et s'efforcèrent, par leurs charitables soins, de les consoler de leur malheur.

Pendant ce temps-là, les Nord-mans s'étaient emparés du Mans et le bruit se répandit qu'ils venaient assiéger Tours. A cette triste nouvelle, une consternation univer-

[1] Odo. Cluniac., *de Revers. S. Martin.*

[2] Il n'était pas abbé en titre. C'était le comte Vivien qui avait en fief cette abbaye. On possède encore une bible écrite en lettres d'or et de diverses couleurs, qui était l'ouvrage des moines de Marmoutiers, et fut présentée au roi Karl-le-Chauve par le comte Vivien et plusieurs moines. Le frontispice en a été reproduit dans le *Recueil des peintures des manuscrits*, etc.

selle régna dans la ville, et les chanoines de Saint-Martin songèrent à transporter dans un lieu plus sûr le corps de leur glorieux patron. L'abbé Hebernus et ses vingt-quatre moines furent chargés de l'accompagner avec douze chanoines. Ils portèrent d'abord leur précieux dépôt au monastère de Corméli, ensuite à Orléans, puis à Saint-Benoît-sur-Loire; mais sur le bruit que les Nord-mans se dirigeaient sur Orléans, on le transféra à Chablies et de là à Auxerre. Il y fut reçu avec de grands honneurs. L'évêque et tout son peuple allèrent au devant des saintes reliques et on les plaça à côté du corps de saint Germain[1].

Les Nord-mans s'étant emparés de Tours, brûlèrent l'église de Saint-Martin; puis remontèrent la Loire, réduisirent en cendres la ville de Blois[2] et le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire. On regarda comme miraculeuse la conservation de l'église de Saint-Mesmin. Comme les barbares se disposaient à attaquer Orléans, Agius, évêque de cette cité, et Burkard, évêque de Chartres, unirent leurs troupes et les mirent en fuite. Burkard de Chartres était un vaillant guerrier, mais un mauvais évêque. Les ravages des Nord-mans forcèrent alors un grand nombre d'évêques et d'abbés à laisser la houlette

[1] Saint Odon de Cluny rapporte un grand nombre de miracles qui s'opérèrent à Auxerre par la vertu de saint Martin. Ces miracles attirèrent de grandes aumônes aux moines et chanoines de Saint-Martin. Les clercs de Saint-Germain voulurent partager, prétendant que leur patron était de moitié dans ces miracles. On dut en faire l'épreuve, et pour cela on mit entre les deux saints un lépreux. La moitié du corps de ce lépreux tournée du côté de saint Martin fut guérie, et l'autre moitié tournée du côté de saint Germain, ne le fut pas. Pour constater davantage encore que les miracles appartenaient à saint Martin, on tourna vers ce saint la partie encore malade du corps du lépreux, qui fut aussitôt complètement guérie. Saint Odon ajoute que ce fut par politesse envers son hôte que saint Germain ne voulut pas faire alors de miracle. Ces détails peignent bien l'esprit du temps.

[2] *Annal. Bertin.* ad ann. 854. (*V. etiam. Chron.*, *de Gest. Norm.*, Steph. Tornac., *Epist.* 164, *Cod. S. Nicas.;* apud Mabill. *de Translat. S. Philib.*, lib. I.)

pastorale pour l'épée ; ce ne fut pas à l'avantage de la discipline. Les Nord-mans, chassés des diocèses d'Orléans et de Chartres, redescendirent la Loire et brûlèrent de nouveau la cité d'Angers.

En 855, la bande d'Aquitaine s'empara de Bordeaux et celle de la Loire ayant quitté ses barques, marcha sur Poitiers. Elle fut battue et il ne s'en échappa que trois cents ; mais une nouvelle bande arriva dans la Loire l'année suivante, pilla Orléans et s'en retourna sans avoir même été attaquée. Une bande nouvelle entra aussi dans la Seine, et après avoir pillé et dévasté non seulement les villes du rivage, mais les monastères et les villages situés dans la plaine, s'arrêta dans un lieu fortifié nommé Jeufosse et y passa l'hiver. Au mois de décembre, les Nord-mans de la Loire dévastèrent Tours et les lieux environnants jusqu'à Blois, tandis que ceux de la Seine brûlaient Paris et commettaient dans les environs les mêmes ravages. Ils brûlèrent la basilique de Saint-Pierre et celle de Sainte-Geneviève, ornée en dedans et en dehors d'admirables mosaïques. Les églises de Saint-Etienne, de Saint-Vincent, de Saint-Germain et de Saint-Denis furent préservées moyennant de grosses sommes d'argent. Hludwig, abbé de Saint-Denis et son frère Gauzlin, abbé de Saint-Germain, furent faits prisonniers. Il fallut, pour les racheter, dépouiller un grand nombre d'églises de leurs richesses. Des environs de Paris, les barbares se dirigèrent vers Chartres dont ils s'emparèrent. L'évêque Frotbald s'enfuit et se noya en voulant passer la rivière d'Eure à la nage. Ils pillèrent aussi Bayeux, Évreux, Beauvais, Meaux, Melun. La terreur qu'ils inspiraient était si grande qu'on ne songeait même pas à se défendre. On se rachetait, et pour cela on épuisait tous les trésors de la France, on dépouillait les églises et les monastères de tous les ornements dont la piété les avait autrefois enrichis.

Karl songea enfin, en 858, à réprimer cette bande de la Seine qui causait tant de ravages et vint l'assiéger

dans l'île d'Oissel[1] où elle s'était fortifiée. Mais la conjuration qui appela en France Hludwig-le-Germanique lui fit abandonner cette expédition. La dissension se mit alors entre plusieurs bandes de barbares et l'une d'elles s'allia aux Franks. Bernon, son chef, se rendit à Verberie et ayant mis, dit l'annaliste, ses mains dans celles du roi, lui jura fidélité. En 859, les peuples des pays situés entre la Seine et la Loire s'unirent pour résister courageusement aux Nord-mans, mais les seigneurs, au lieu de les aider et de diriger leurs troupes, ne songèrent qu'à leur nuire. Les seigneurs, toujours environnés de leurs vassaux, n'avaient rien à craindre des barbares qui couraient le pays, divisés par bandes peu redoutables pour des guerriers; ils profitaient au contraire des désordres qui suivaient leurs invasions pour se fortifier dans leurs châteaux, se rendre indépendants dans leurs fiefs et vendre leur protection aux populations épouvantées.

Les provinces méridionales de France, ravagées quelquefois par les Sarrasins, n'avaient pas encore vu les Nord-mans. Ces hardis navigateurs osèrent, en 859, s'avancer sur leurs barques légères jusqu'au détroit de Gibraltar, entrer dans la Méditerranée, et pénétrer en France par le Rhône. Après avoir ravagé sur ses rives plusieurs villes et monastères, ils s'établirent dans l'île dite La Camargue. Pendant ce temps là, une autre bande brûlait et saccageait le monastère de Saint-Valery, la ville d'Amiens et tous les lieux situés sur les bords de la Somme. La bande de la Seine vint pendant la nuit attaquer la ville de Noyon, prit l'évêque Immon avec d'autres hommes nobles tant clercs que laïques, et après avoir dévasté la cité, les emmena, puis les tua en chemin. Deux mois auparavant, ces mêmes Nord-mans avaient tué Hermanfrid, évêque de Beauvais, et l'année précédente Bladfrid, évêque de Bayeux.

Les reliques des saints Denis, Rustique et Eleuthère,

[1] Entre Rouen et le Pont-de-l'Arche.

qu'on avait déjà transférées du monastère de Saint-Denis dans un lieu plus sûr, furent cette année transportées à Nogent, par la crainte des Nord-mans.

Le roi Karl s'adressa aux Nord-mans de la Somme pour combattre ceux de la Seine. Les différends que les bandes avaient eus entre elles, lui avaient donné l'idée de les détruire les unes par les autres. Cette idée demandait, pour être mise à exécution, plus d'habileté politique que n'en avait Karl. Les Nord-mans de la Somme écoutèrent ses propositions et lui promirent de combattre la bande de la Seine, moyennant trois mille livres d'argent. Séduit par leurs promesses, Karl ordonna, en 820, de lever sur les églises, les manoirs et les marchands un impôt extraordinaire proportionnel à la valeur du fonds et du mobilier. En attendant qu'on leur eût payé l'argent qu'ils demandaient, les Nord-mans de la Somme s'en allèrent ravager le pays des Anglo-Saxons, puis revinrent camper auprès de Térouanne qu'ils dévastèrent. Ayant enfin reçu la somme qu'ils demandaient, ils se rembarquèrent et remontèrent la Seine avec deux cents navires sous la conduite de Wéland. Les Nord-mans de la Seine, après avoir brûlé à Paris les églises de Saint-Vincent et de Saint-Germain, étaient retournés dans leur île d'Oissel. La bande de Wéland les y assiégea. Une autre bande, montée sur soixante navires, se joignit aux assiégeants, et Karl fut obligé de donner à ces dangereux auxiliaires cinq mille livres d'argent et une grande quantité de bestiaux et de grains pour garantir son royaume. Les assiégés, tourmentés de la faim, se délivrèrent moyennant six mille livres, tant or qu'argent, s'unirent avec les assiégeants, se partagèrent en plusieurs bandes, et campèrent sur les rives de la Seine, depuis la mer jusqu'à Paris. Ceux mêmes qui avaient été assiégés dans l'île d'Oissel reconnurent pour chef le fils de Wéland, et campèrent au monastère de Saint-Maur-des-Fossés.

La même année 861, les Nord-mans du Rhône remon-

tèrent ce fleuve jusqu'à Valence, et après avoir ravagé toutes les contrées circonvoisines, allèrent dévaster Pise et d'autres cités d'Italie.

Deux chefs nord-mans, Geoffrid et Godefrid, établis dans la Frise, avaient fait alliance avec Karl, et ce fut par leur entremise que le fameux Nord-man Robert[1] fut reçu par le roi comme fidèle. Ce brave guerrier resta toujours fidèle aux Franks, et fut la souche des rois capétiens; il est connu dans l'histoire sous le nom de Robert-le-Fort, et il se distingua par ses exploits contre les Nord-mans de la Loire.

Karl, ayant vu que les barbares qu'il avait rétribués pour défendre son royaume ne songeaient qu'à le piller et se portaient déjà sur Meaux, se décida enfin à les combattre les armes à la main. Il donna aux troupes rendez-vous à Senlis (862), et les plaça sur les rives de la Seine, de la Marne et de l'Oise. Les Nord-mans, resserrés tout à coup dans les fleuves, furent obligés de capituler et envoyèrent des ôtages et des messagers pour offrir de rendre tous leurs prisonniers et promettre de regagner la mer si on leur laissait descendre les fleuves en liberté. Wéland lui-même vint trouver Karl et s'y engagea par serment. On tomba d'accord, et toute la flotte descendit alors la Seine jusqu'à Jumièges où elle s'arrêta pour réparer les navires et attendre l'équinoxe du printemps. L'époque arrivée, les différentes bandes entrèrent dans la mer, se séparèrent, et chacune fit voile de son côté. La plupart se joignirent au roi de Bretagne, Salomon, qui faisait la guerre à Karl, excité par Geoffrid et Godefrid qui avaient quitté l'alliance du roi frank. Salomon soutenait les Nord-mans de la Loire, mais ceux-ci avaient un rude adversaire dans le fameux Robert. En 862, Robert gagna sur eux une brillante victoire, et trouva moyen de s'attacher Wéland et sa bande, moyennant six mille livres d'argent. Wéland se fit chrétien avec sa

[1] *Annal. Bertin.*, ad ann. 861.

famille et combattit Salomon et ses alliés de concert avec Robert qui les surprit et les défit complètement, au moment où ils venaient de piller la ville d'Angers. Ces succès encouragèrent Karl-le-Chauve ; il ne désespéra pas de fermer l'entrée du royaume aux terribles hommes du Nord, et fit commencer des travaux de défense sur les deux rives de la Seine, au confluent des deux rivières d'Eure et d'Andelle, au lieu nommé Pistre. Cette attitude et les victoires de Robert-le-Fort effrayèrent Salomon et les chefs nord-mans qui se rendirent dans la cité du Mans, à la rencontre du roi Karl, et lui jurèrent fidélité.

La bande d'Aquitaine recommença ses ravages en 863. Elle brûla l'église de Saint-Hilaire, à Poitiers, et la ville eût eu le même sort si elle ne se fût rachetée. Karl, l'année suivante, leva une armée d'Aquitains, et leur ordonna de marcher contre les Nord-mans qui avaient brûlé l'église de Saint-Hilaire. Ces ordres ne furent pas exécutés, et les barbares, après avoir ravagé tout le pays jusqu'à la cité d'Auvergne, retournèrent impunément à leurs navires.

Les rives de la Seine étaient alors plus paisibles, et, en 864, Karl donna de nouveaux ordres pour y élever des fortifications, afin de rendre la navigation du fleuve impossible aux ennemis.

De son côté Robert, que Karl avait fait comte d'Angers, poussait vigoureusement les Nord-mans de la Loire. Il leur livra un combat sanglant et détruisit complètement une de leurs bandes. Au moment où il se retirait, une autre bande l'attaqua en queue, mais ne lui fit éprouver qu'un faible échec. Les Nord-mans voulurent prendre leur revanche en 865. Favorisés par le vent, ils remontèrent le fleuve, jusqu'au monastère de Fleury ou de Saint-Benoît où ils mirent le feu. En revenant, ils livrèrent aux flammes la ville d'Orléans, ses monastères et tous les édifices environnants : l'église de Sainte-Croix fut sauvée, quoique les Nord-mans eussent fait tout leur

possible pour la brûler. Ces barbares ravagèrent tous les pays situés sur les rives du fleuve, et retournèrent dans l'île où ils avaient établi leur résidence.

Robert n'était pas là pour défendre les pays confiés à sa garde. Les Nord-mans de la Loire profitèrent de son absence pour faire une excursion jusqu'à Poitiers qu'ils brûlèrent ; mais au bruit de leurs ravages, Robert accourut, tomba sur eux à l'improviste, leur tua cinq cents hommes sans en perdre un seul, et envoya au roi les enseignes et les armes qu'il leur avait enlevées. Le roi lui donna en retour les comtés d'Auxerre et de Nevers.

Karl avait marché cette même année (865) contre les Nord-mans qui étaient entrés dans la Seine avec cinq cents navires, et s'étaient arrêtés à Pistre où on avait élevé des fortifications. Il fit continuer les travaux, donna des ordres pour reconstruire les ponts détruits dans les incursions précédentes, et pour établir des gardes le long des rives du fleuve. Tandis qu'on prenait ces dispositions, les Nord-mans firent quelques excursions d'abord sans résultat ; mais bientôt leurs succès furent plus décisifs ; ils parvinrent jusqu'au monastère de Saint-Denis et se campèrent auprès.

Karl appela, pour les combattre, Robert et Odon ; mais ces deux fameux guerriers surpris par les ennemis, cédèrent sans avoir combattu. Les barbares, fiers de cet avantage, commirent beaucoup de ravages autour de Paris, tandis que la bande de la Loire, profitant de l'absence de Robert, courait piller le Mans. Ces malheurs découragèrent Karl qui eut encore recours à un impôt extraordinaire pour racheter le pillage de son royaume.

Les Nord-mans, en attendant la rançon promise, quittèrent l'île qu'ils occupaient près de Saint-Denis, et gagnèrent un lieu commode pour y réparer leurs barques. Karl courut aussitôt à Pistre avec des ouvriers et des chariots, pour y faire des travaux capables d'empê-

cher les ennemis de remonter de nouveau le fleuve. Robert, apprenant le pillage du Mans, courut sur les Nord-mans et les atteignit dans l'Anjou ; il avait avec lui plusieurs chefs de bande, alliés des Franks, Ranulf, Godefrid et Hérivée. Les barbares effrayés se fortifièrent dans une église de village bâtie de fortes pierres ; à leur tête combattait un chef courageux nommé Hasting.

Robert attaqua le village, passa au fil de l'épée tous ceux qui n'avaient pu se réfugier dans l'église et fit cerner l'église, remettant l'attaque au lendemain. Après avoir placé des postes pour observer les mouvements des ennemis, il se retira dans sa tente vers le coucher du soleil, et pour se reposer quitta son casque et sa cuirasse.

Au commencement de la nuit, on entendit un grand bruit dans le camp. C'était Hasting qui, dans l'espérance d'échapper à la faveur des ténèbres, était sorti de l'église et voulait s'ouvrir un passage à l'endroit même où se trouvait Robert. Le brave guerrier ne prend pas même le temps de se vêtir de ses armes et se précipite sur les Nord-mans l'épée à la main. Les autres chefs accourent à son aide, et Hasting est obligé de rentrer dans l'église avec sa troupe. Robert les poursuit jusqu'à la porte de l'église, espérant profiter du désordre et y entrer avec eux ; mais il s'y trouve seul, environné de tous les ennemis. Comme il n'avait ni casque ni cuirasse, il fut tué devant la porte de l'église. Ainsi mourut au sein même de la victoire, le fameux guerrier Robert-le-Fort. Sa mort ranima le courage des Nord-mans qui firent un nouvel effort, parvinrent à s'échapper et remontèrent à la hâte sur leurs vaisseaux.

Après la mort de Robert, celui qui les combattit avec le plus de courage fut Hugues, nommé par les chroniques, abbé et marquis. Le théâtre de ses exploits fut le même que celui de Robert. Ce fut à sa demande qu'en 869, Karl donna ordre aux habitants de Tours et du Mans de fortifier leurs villes, afin qu'elles servissent

de refuge au peuple. Les Nord-mans de la Loire, effrayés de ces travaux et d'un grave échec qu'ils avaient essuyé peu auparavant, demandèrent aux peuples des rives, de l'argent, du vin, du blé et des bestiaux, moyennant quoi ils firent la paix avec eux.

L'an 870, Karl, qui avait déjà pour allié un puissant chef de bande nommé Godefrid, fit alliance avec un autre nommé Rorik. Ces alliances et les fortifications élevées sur les rives de la Seine, laissèrent respirer les populations pendant plusieurs années. La bande de la Loire se maintenait cependant toujours dans son île, et possédait la cité d'Angers. Hugues et Godefrid ayant voulu surprendre ces Nord-mans dans l'île où ils s'étaient fortifiés, essuyèrent un échec. En 873, Karl voulut aller les combattre lui-même ; Salomon de Bretagne lui vint en aide, et les barbares furent assiégés dans la ville d'Angers. « Karl, dit la chronique, assiégeant vaillamment et étroitement les Nord-mans dans l'enceinte de la cité d'Angers, les soumit de telle sorte que les principaux d'entre eux vinrent vers lui, se recommandèrent à lui, lui prêtèrent les serments qu'il exigea, et lui livrèrent les ôtages qu'il demanda. Ils obtinrent la permission de demeurer dans leur île de la Loire jusqu'au mois de février, et d'y avoir un marché, promettant, à l'époque fixée, que tous ceux d'entre eux qui auraient déjà reçu le baptême et voudraient à l'avenir rester fidèles à la religion chrétienne, se rendraient auprès de lui ; que ceux qui voudraient devenir chrétiens seraient baptisés par ses ordres, et que les autres sortiraient de son royaume pour n'y revenir jamais avec mauvais dessein ».

Les Nord-mans recevaient quelquefois le baptême par intérêt, pour s'attirer les faveurs de Karl ou obtenir la permission de résider dans le royaume. Trop souvent ils n'étaient pas fidèles à leurs engagements et se joignaient à leurs compatriotes, pour commettre des ravages, dès que l'occasion s'en présentait. Quelques-uns de ces Nord-mans de la Loire furent amenés à Karl, par Hugues,

abbé et marquis. On les baptisa au concile de Ponthion; mais, dit l'annaliste de saint Bertin, ayant reçu des présents, ils s'en retournèrent vers les leurs, et, après le baptême, ils se conduisirent de même qu'auparavant, en Nord-mans et en vrais payens (876).

En 876, tandis que Karl-le-Chauve allait se faire battre sur les bords du Rhin par ses neveux, fils de Hludwig-le-Germanique, une nouvelle bande de Nord-mans entrait dans la Seine avec cent navires, elle avait pour chef le fameux Rollon, guerrier brave et intelligent qui commença alors la longue guerre de trente-sept ans qui eut pour résultat son établissement dans la partie de la France qui conserva le nom de Normandie. Karl acheta de Rollon une trêve pendant laquelle il s'en alla mourir en Italie (877).

Hludwig-le-Bègue ne fit que passer sur le trône, et ne fit rien contre les Nord-mans.

Hludwig III et son frère Karloman les combattirent avec courage; mais en 884 la France passa sous le gouvernement du roi de Germanie Karl-le-Gros, seul représentant direct de la race de Charlemagne avec le fils posthume de Hludwig-le-Bègue, nommé Karl-le-Simple. Karl-le-Gros avait déjà trop de son propre royaume. Il laissa les Nord-mans dévaster impunément toutes les provinces de France. Après d'affreux ravages, ces barbares vinrent en 886 assiéger Paris, sous la conduite de Sigefrid.

Ce siége, chanté par le moine Abbon, est célèbre dans l'histoire. Nous emprunterons au vieux poëte quelques-uns de ses vers. Cet Homère du dixième siècle dira comment le clergé sut défendre la patrie, et il le dira en termes qui lui assurent une place parmi les meilleurs écrivains de son temps.

Paris était alors renfermé dans l'île qu'on appelle aujourd'hui la Cité, et on y arrivait par deux ponts terminés l'un et l'autre par une tour. Le comte de Paris était Odon ou Eudes, qui devint roi; l'évêque était

Gauzlin, guerrier aussi brave que Eudes lui-même, et que seconda courageusement l'abbé Ebole, son neveu.

« Le lendemain [1] du jour où les vaisseaux des Nord-mans touchèrent le pied de la ville, l'illustre pasteur de Paris vit arriver dans son palais Sigefrid qui, après l'avoir salué, lui parla en ces termes : « Gauzlin, prends « pitié de toi-même et de ton troupeau ; si tu ne veux « périr, prête, je t'en conjure, une oreille favorable à « mes paroles. Permets que nous puissions seulement « traverser cette cité ; nous ne toucherons point à ta « ville et nous conserverons à toi et à Eudes tous vos « biens. »

Le pontife du Seigneur répondit à Sigefrid : « Cette « cité nous a été confiée par l'empereur Karl. Il nous l'a « confiée, non pour qu'elle causât la perte du royaume, « mais pour qu'elle le sauvât. Si la défense de ces murs « eût été commise à ta foi, comme elle l'a été à la nôtre, « ferais-tu ce que tu nous demandes. — Si tu ne cèdes à « nos prières, répondit Sigefrid, nous lancerons sur ta « ville nos traits et nos dards empoisonnés, dès que le « soleil aura recommencé son cours ».

« Il dit, part et presse la marche de ses compagnons. Aux premiers rayons de l'aurore il les entraîne au combat. Tous se jettent hors de leurs navires et attaquent la tour qui protège le pont septentrional. La ville retentit de cris confus, les citoyens se précipitent, les ponts tremblent sous leurs pas, tous volent au combat. Parmi eux se distinguent par leur bravoure le comte Eudes et son frère Robert, le comte Ragenair, l'évêque Gauzlin, chez qui la vieillesse n'a pas tari le courage, enfin Ébole, le vaillant abbé, neveu de l'évêque. Les Nord-mans se retirent après avoir perdu grand nombre des leurs. Le lendemain au point du jour ils livrent un nouvel assaut à la tour. Les traits volent, le sang ruisselle de toutes

[1] Abbo de Obsid., *Lut.*, lib. I; apud D. Duplessis. *Nouv. Annal. de Paris*, etc.

parts. Le comte Eudes et l'abbé Ébole sont à la tête des guerriers chrétiens. Comme les Nord-mans s'approchent du mur de la tour pour le saper, ils les inondent d'huile, de cire et poix mêlées ensemble; ces matières bouillantes coulent en torrent de feu, brûlent, dévorent, enlèvent les chevelures des ennemis, en tuent plusieurs et forcent les autres à se jeter dans les ondes du fleuve. « Pauvres « brûlés, s'écrient les Franks, courez vite à la Seine; « puissent ses ondes vous faire pousser une chevelure « mieux peignée. » Ébole rivalisait de courage et d'audace avec Eudes; d'un coup de javelot, il perce sept Nord-mans et dit en riant de les porter à la cuisine. Deux cents guerriers seulement étaient dans la tour, et quarante mille Nord-mans se succédaient pour l'attaquer. Ils redoublent d'efforts, ils se succèdent en poussant des clameurs et des cris dont l'air est ému; mais dès qu'ils approchent de la tour, leurs boucliers peints fléchissent sous les pierres qui les accablent, leurs casques crient, percés de traits. Cependant ils font brèche. Les assiégés redoublent d'efforts; jettent tout ce qu'ils trouvent sous leurs mains: le moyeu arrondi d'une roue précipite aux enfers, six hommes à la fois et ces malheureux, retirés par les pieds, vont grossir le nombre des morts. Cependant les Nord-mans parviennent à mettre le feu à la tour; une noire fumée étend ses nuages sur nos guerriers. Mais après une heure, le vent change et jette des flots de fumée sur les ennemis. Au même instant, deux porte-enseignes accourent de la ville, montent sur la tour et agitent dans les airs le drapeau couleur de safran, si redouté des Nord-mans. Un renfort arrive au pied de la tour, le feu est éteint et les ennemis se retirent en pleurant la perte de trois cents de leurs guerriers.

« Au lever du soleil, ils contemplent la tour réparée et les Franks disposés à soutenir un nouvel assaut. Furieux, ils parcourent les rives de la Seine du côté de l'abbaye du bienheureux Denis, assoient leur camp autour de l'église ronde de Saint-Germain et le fortifient de

pierres et de terre mêlées ensemble. Leurs cavaliers parcourent ensuite les plaines et les bois, tandis que le reste de l'armée massacre tout ce qu'elle rencontre, depuis le jeune enfant jusqu'au vieillard aux cheveux blancs. Le vigneron et sa vigne, le laboureur et sa moisson périssent également sous le fer de l'ennemi. La France désolée, inondée de larmes, ne possède plus d'enfants. Hélas! cette riche terre est dépouillée de ses trésors! elle est blessée au cœur de plaies funestes et mortelles! Le pillage, les flammes, la mort la déchirent! Les phalanges cruelles des Nord-mans la ravagent, l'écrasent, la brûlent. Leur aspect seul glace d'effroi. Le seigneur comme le peuple, tout fuit et se disperse, et l'ennemi emporte sur ses vaisseaux tout ce qui faisait l'orgueil de la patrie. Cependant Paris reste debout au milieu des ruines et se rit des travailleurs qui creusent le sol sous ses murs.

« Alors les Nord-mans fabriquent trois machines montées sur seize roues, formées de chênes entiers liés ensemble, surmontées d'un bélier et pouvant contenir dans leurs cavités chacune soixante hommes armés. Les machines furent bientôt démontées par les assiégés. Mais l'assaut n'en fut pas moins terrible. Les barques peintes des hommes du Nord couvrent tout à coup la Seine, montées par de nombreux guerriers, et en même temps la tour est attaquée avec fureur. Partout les assiégés résistent. La tour est toujours le but des plus terribles efforts. Parmi les guerriers qui la défendent est l'évêque Gauzlin et Eudes qui tue autant d'ennemis qu'il lance de traits. Les ennemis cependant approchent pour combler les fossés, et y jettent des fascines, des animaux, et, chose épouvantable à raconter, leurs prisonniers eux-mêmes qu'ils immolent sous les yeux des Franks. A cette vue, le pieux évêque Gauzlin fond en larmes, implore à haute voix la Mère du Sauveur et s'écrie : « Mère du « Rédempteur! toi qui nous donnas le salut du monde, » brillante étoile de la mer, écoute mon humble prière!

« Fais que ce peuple impie et atroce, qui immole ses « prisonniers, tombe enveloppé dans les filets de la « mort! » Il dit et lance un trait contre un Nord-man cruel qui massacrait les malheureux prisonniers. Le barbare chancelle, laisse échapper son bouclier, ouvre la bouche, tombe et roule dans le fossé avec les victimes de sa cruauté.

« Les ennemis quittent l'assaut. La cité de Paris consacrée à la Mère de Dieu illuminée en l'honneur de cette Mère vierge, et d'innombrables voix chantent à l'envie ses louanges.

« Le lendemain les Nord-mans recommencent l'attaque et poussent contre les ponts des vaisseaux chargés d'arbres entiers auxquels ils ont mis le feu. A cette vue, un effroi subit s'empare de la cité de Paris. Elle pleure, ses tours tremblent, ses murs se désolent. Quels fleuves de larmes coulent de tous les yeux! La fraîche jeunesse et la vieillesse aux cheveux blancs font entendre des gémissements plaintifs. Quelques mères, l'œil sec, s'arrachent les cheveux, détournent les regards de leurs enfants et se roulent dans la poussière; d'autres déchirent leurs vêtements, versent des larmes et se meurtrissent le sein. Tous invoquent l'illustre Germain et lui crient : « O Germain, prends pitié de tes ouailles malheureuses! » Germain avait été jadis évêque de Paris et ses reliques vénérables faisaient la gloire de la cité. Les murs redisent le nom de Germain et dans la tour les guerriers répètent à l'envie : « Germain, viens au secours de tes serviteurs. » Ces cris, répétés par les échos d'alentour, montent jusqu'au ciel où Germain brille comme un astre éclatant. En les entendant, les Nord-mans s'abandonnent aux excès d'une joie impie; de leur gosier ils poussent des hurlements féroces et se moquent des pieuses clameurs de nos guerriers. Mais le Dieu tout puissant accueille les prières du fidèle qui l'implore. Toi-même, Germain, tu viens au secours de ton troupeau. »

En effet, les barques enflammées s'arrêtent contre une

masse de pierres jetées en avant pour soutenir le pont. Les Franks se précipitent dessus, s'en emparent et les enfoncent dans les flots.

Sigefrid désespéré s'éloigne pour quelques jours. Mais tout à coup les eaux de la Seine s'enflent, débordent et, dans leur courroux, enlèvent le milieu du pont méridional. La tour qui le protège se trouve ainsi isolée de la ville. Les Danois, montés sur leurs vaisseaux, accourent et l'environnent de toutes parts. Il n'y avait dans cette tour que douze guerriers : Hermanfrid, Hérivée, Hérilong, Odoacre, Herrik, Arnold, Soli, Gerbert, Uvidon, Harderad, Aimard et Goswin. On les somme en vain de se rendre, en vain aussi les ennemis tentent d'escalader la tour. Tous ceux qui approchent tombent sous les traits. Mais on lance contre la porte de la tour un chariot rempli de bois et de paille emflammés. Le feu y prend, les braves guerriers sont forcés de l'abandonner et se retirent sur l'extrémité du pont que les ondes n'ont pas emportée. Là ils renouvellent le combat. Les Nordmans qui désespèrent de les vaincre leur crient : « Rendez-vous, braves guerriers, ne craignez rien, reposez-vous sur notre foi. Ils se fient à cette promesse, se rendent et aussitôt sont massacrés. Hérivée avait été épargné. Frappés de la noblesse de sa figure et de la beauté de ses formes, les ennemis l'avaient pris pour un roi et ils en espéraient une forte rançon. Mais Hérivée, promenant ses regards autour de lui et voyant ses chers compagnons immolés, devient furieux, et quoiqu'enchaîné s'efforce de saisir une arme pour les venger; c'est en vain. « Egorgez-moi, s'écrie-t-il alors, votre cupidité sera trompée, et je ne vous paierai pas de rançon. » Le lendemain, ses désirs furent exaucés. « Quelle langue, dit Abbon, le vieux chantre de ces exploits, pourrait redire les combats soutenus par ces braves ! Qui pourrait dire à combien de Nord-mans ils firent mordre la poussière ! Les ennemis jetèrent dans les flots les corps de ces héros dont la gloire brillera dans tous les âges ».

Les Nord-mans se divisent en plusieurs bandes. Une partie va ravager les contrées situées entre la Seine et la Loire, tandis que ceux qui sont restés sous les murs de Paris engagent avec les assiégés plusieurs combats où les succès sont de part et d'autre mêlés de revers.

Depuis cinq mois Paris était assiégé, lorsque Karl-le-Gros envoya enfin à son secours un brave guerrier nommé Henric [1], qui lui apporta des vivres. Sigefrid fit alors proposer à Eudes une entrevue. Le comte sortit de la tour, et il s'entrenait depuis quelque temps avec le roi nord-man, lorsqu'il s'aperçut qu'on lui tendait un piège. Saisissant aussitôt son épée, il se fraya un chemin à travers les traîtres et rentra dans la tour. Sigefrid, voyant son coup manqué et la ville approvisionnée, songea à regagner la mer, mais sa bande s'y opposa et résolut pour le lendemain un nouvel assaut. Il fut inutile comme les précédents, et Sigefrid quitta le siège avec sa bande, mais les autres bandes le continuèrent. Alors mourut l'évêque Gauzlin et Hugues l'abbé, illustres tous deux par leurs exploits militaires. Huges était oncle d'Eudes, le glorieux défenseur de Paris.

Ce brave guerrier, voyant que sa ville n'avait pas à redouter d'attaque sérieuse, alla trouver l'empereur Karl-le-Gros pour lui demander des secours. Il revint bientôt et parut sur la montagne de Montmartre à la tête de trois bataillons. Malgré les efforts des Nord-mans, il entra dans la ville. Henric ne fut pas aussi heureux. Il était retourné en Germanie et en ramenait une armée. Les Nord-mans lui tendirent un piège et le tuèrent avec une partie des siens. A cette nouvelle, Karl-le-Gos se mit en route et parut sur la montagne Montmartre au mois de novembre. Le siége durait depuis un an.

Cet empereur, déjà à demi imbécile, s'était imaginé qu'il n'aurait qu'à se montrer pour mettre les Nord-mans en fuite. Il fut tout étonné de les voir rester dans leur

[1] [illegible]

camp ; et, n'osant les attaquer, il leur proposa un accommodement qu'ils acceptèrent ; c'était de leur donner une rançon de sept cent mille livres d'argent et l'autorisation d'aller ravager la Burgundie qui refusait de le reconnaître pour roi.

Les citoyens de Paris furent indignés d'une telle lâcheté et refusèrent de laisser passer les Nord-mans sous leurs ponts ; ceux-ci voulurent, mais en vain, forcer le passage et se décidèrent à traîner par terre leurs vaisseaux jusqu'à deux mille pas au dessus de Paris.

Le traité honteux conclu par Karl-le-Gros émut tout l'empire. Les Franks de Germanie, le jugeant indigne du trône, élurent à sa place Arnulf pour les gouverner. Karl abandonné, devint fou et fut obligé de mendier son pain auprès de celui qui l'avait remplacé sur le trône. Les ducs de Frioul et de Bénévent élevèrent des prétentions sur le royaume de France, parce qu'ils tenaient à la famille de Charlemagne; Arnulf de Germanie n'était pas lui-même sans ambition, mais les glorieux exploits du comte de Paris le recommandaient à la France, et il fut élu roi en 888.

Le règne d'Eudes est tout politique. On n'y distingue que quelques faits religieux sans importance et qui ne méritent pas une mention spéciale dans l'histoire. Disons seulement que plusieurs seigneurs, à la tête desquels était Foulques, archevêque de Reims prirent parti pour le fils posthume de Hludwig, Karl surnommé le Simple. Ce roi sans mérite fut hissé au trône après la mort d'Eudes, en 898.

C'est sous son règne que les Nord-mans s'établirent définitivement en France. La race de Robert-le-Fort et d'Eudes remplaça bientôt sur le trône la race karolingienne.

Les Nord-mans et, après eux, les Sarrazins et les Hongres ravagèrent la France presque entière. Partout sur leur passage, les monastères disparurent, et avec les monastères, les écoles et les bibliothèques, sources de la science et aliment des études.

Tandis que les barbares couvraient de ruines le sol de la France, la race de Robert-le-Fort luttait contre les faibles débris de la race karolingienne, et la féodalité, au milieu de ces commotions, s'établissait d'une manière définitive.

Quand la race de Robert-le-Fort eut, dans la personne de Hugues Capet, expulsé du trône les descendants de Charlemagne, la France se trouva partagée en deux castes, les seigneurs et les serfs.

Les églises et les abbayes tombèrent en grand nombre au pouvoir des seigneurs, qui les abandonnèrent au plus offrant. Quelques évêques ou abbés furent assez puissants pour préserver de l'invasion des seigneurs laïques leurs églises épiscopales ou leurs abbayes ; mais ils en firent des titres seigneuriaux, et ces seigneurs écclésiastiques ne valurent guère mieux que les autres. Ils devinrent guerriers[1] comme les leudes ecclésiastiques du huitième siècle, et affligèrent trop souvent l'Eglise du spectacle de leurs violences. Leur domination, prétendue spirituelle, ne fut qu'une horrible tyrannie ; leur vie privée, un tissu de crimes ; leur immoralité[2] était égale à leur ignorance.

Les prêtres et les moines suivirent les exemples des évêques et des abbés, l'impudicité et la simonie couvrirent comme d'une lèpre affreuse le corps de l'Eglise.

Pour peindre les désordres qui régnaient dans l'Eglise de France, nous emprunterons les paroles du concile de Troslei, qui se tint en 909.

Il avait été convoqué par Hervé, successeur de Foulques sur le siège de Reims. Hervé, très zélé pour la dis-

[1] Folcuin (*De Gestis abbat. Lobb.*) raconte les exploits militaires de Francon de Tongres contre les Nord-mans. On trouve des évêques et des abbés mêlés à toutes les guerres dont les chroniques de ce siècle sont remplies.

[2] La plupart des prêtres vivaient avec des femmes qu'ils regardaient comme leurs épouses et avec lesquelles ils s'étaient mariés publiquement. Ils avaient en outre des concubines. (*V. Epist. Leon. pap. ad Episcop. Gall. et Germ.*, apud Labb., *Conc.*, t. IX, p. 597.)

cipline, fit l'ouverture du concile par un discours dans lequel il peignit de la manière la plus pathétique les maux dont l'Eglise de France était affligée.

« Il est bien nécessaire, dit-il aux évêques[1], que par vos conseils et votre autorité, vous accouriez au secours de l'Eglise, qui semble être sur le penchant de sa ruine. Le démon est maître du monde, car chaque année nos terres sont stériles, la mortalité étend chaque jour ses ravages, les villes sont ruinées, les monastères pillés ou détruits, les campagnes réduites en solitude. Nous pouvons bien le dire, le glaive du vengeur a pénétré jusqu'à l'âme. De même qu'autrefois les hommes vivaient sans loi et sans crainte, abandonnés à leurs passions, ainsi de nos jours chacun fait ce qu'il lui plaît, méprisant les lois divines et humaines et les ordonnances des évêques. Les puissants oppriment les faibles, les pauvres gémissent sous le poids de la violence. Semblables aux poissons de la mer, les hommes se font la guerre les uns aux autres, et les plus gros dévorent les plus petits. En un mot, l'Eglise entière est bouleversée et dans la confusion.

« Et à nous-mêmes, que ne pourrait-on pas nous reprocher? Hélas! nous portons le nom d'évêques et nous n'en remplissons pas les devoirs! Nous négligeons la prédication; nous voyons ceux dont nous sommes chargés, abandonner Dieu et croupir dans le vice, sans les avertir, sans leur tendre la main; ou si nous voulons les reprendre, ils nous appliquent ces paroles de l'Evangile : *Ils nous chargent de fardeaux insupportables, et eux ne les touchent pas seulement du bout du doigt.* Ainsi le troupeau du Seigneur périt, et nous ne pourrions citer personne qui se soit décidé, d'après nos avis, à quitter les sentiers de la débauche, de l'avarice ou de l'orgueil. Quel terrible compte sera le nôtre, lorsque le pasteur éternel nous demandera les intérêts du talent qu'il nous avait confié et les gerbes de la moisson que nous devions recueillir!

[1] *Conc. Trosleian*, apud Sirm., *Conc. Gall.*, t. III, p. 535.

Quelle sera notre confusion, malheureux pasteurs, lorsque nous paraîtrons devant Dieu sans brebis ! »

Hervé conclut son discours en exhortant les Pères du concile à s'armer du glaive spirituel pour couper les vices jusqu'à la racine, et frapper ceux qui refuseraient de se corriger.

On fit au concile de Troslei quinze canons qui mettent à nu la plaie hideuse de l'Eglise. Dans le premier et le deuxième, les évêques réclament l'appui de la puissance temporelle pour seconder leur projet de réforme, et s'étendent fort au long sur les devoirs d'un roi chrétien. Ces conseils étaient à l'adresse de Karl-le-Simple, pauvre prince qui manquait d'intelligence pour les comprendre et d'énergie pour les mettre à exécution.

Le troisième canon fait un triste tableau de l'institution monastique.

« De tous les monastères qui étaient en France, disent les évêques, les uns ont été brûlés par les païens, les autres ont été pillés et démolis presque entièrement. Ceux dont il reste quelque ruine, n'ont rien conservé de la discipline régulière. Les moines, les chanoines, les religieuses n'ont plus de supérieurs légitimes. On leur impose d'ordinaire des laïques, et cette mauvaise coutume a eu pour résultat de les faire tomber dans la pauvreté et le libertinage, de leur faire oublier la sainteté de leur profession. La misère en a obligé plusieurs de quitter leur monastère et de retourner dans le monde pour y gagner leur vie.

« Nous voyons dans des monastères d'hommes et de filles, des abbés laïques avec leurs femmes, leurs enfants, leurs gens et leurs chiens. Or, il est dit dans les capitulaires, que les abbés doivent expliquer la règle aux religieux et l'observer ; comment des abbés comme ceux que nous voyons pourraient-ils expliquer la règle qu'ils ne savent pas même lire? Si on leur présentait le livre, ils seraient obligés de répondre par cette parole d'Isaïe : *Je ne sais pas lire.* »

Le concile, après ces justes plaintes, défend de mettre des abbés laïques dans les monastères, d'envahir les biens ecclésiastiques, de mépriser les paroles des évêques, de commettre des péchés infâmes, des parjures et des homicides. Mais ces prescriptions ne furent guère respectées.

Dans le quatorzième canon, Hervé recommande aux évêques du concile de travailler, de concert avec lui, à réfuter les erreurs des Orientaux touchant la *procession* du Saint-Esprit. C'était Sergius III qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, avait réclamé les lumières des évêques de France sur cette question. Cet indigne pape aimait mieux passer sa vie dans le désordre que d'approfondir lui-même les questions dogmatiques. Il est fort curieux d'entendre appeler *erreurs*, l'opposition que faisait l'Eglise orthodoxe aux inventions dogmatiques de l'Occident.

Quand la France fut débarrassée des Barbares, chacun songea à réformer les abus que leurs invasions avaient causés. De toutes parts, de pieux personnages travaillèrent à la réforme des monastères considérés comme des pépinières où l'on pourrait former un clergé vertueux.

Nous ne pouvons nommer tous les monastères qui furent alors améliorés, mais nous devons nommer l'abbaye de Cluny; elle fut la mère d'un grand nombre d'autres abbayes qui contribuèrent puissamment à la réforme des mœurs ecclésiastiques et monastiques.

Un saint homme, nommé Odon, fut le principal auteur de cette réforme.

Sous son gouvernement, Cluny se distingua bientôt de toutes les autres abbayes, devint l'école la plus célèbre de France, et fut comme le foyer d'où la réforme monastique s'étendit, non seulement en France, mais en Espagne, en Italie et jusqu'à Rome.

Les principaux monastères où Odon mit la réforme sont : Fleury, nommé aussi Saint-Benoît-sur-Loire; Saint-Pierre-le-Vif, à Sens; Saint-Julien, à Tours; Char-

lieu, au diocèse de Mâcon ; Saint-Paul, à Rome ; Saint-Augustin, à Pavie. Ces monastères furent les premières affiliations de Cluny.

Ce ne fut pas sans peine que l'abbé Odon put y rétablir l'exacte observance de la règle de saint Benoît. Il trouva surtout une résistance opiniâtre à Fleury.

Le comte Elisiard, qui possédait cette abbaye, la confia à l'abbé de Cluny pour la réformer. Celui-ci se mit en route avec quelques évêques. Les moines ayant appris le sujet de sa visite, se revêtirent de leurs armes et firent la garde à la porte de l'abbaye, le casque en tête et l'épée à la main. Après avoir tout disposé pour la défense, ils envoyèrent un ambassadeur à Odon pour lui présenter un acte de privilèges, en vertu duquel l'abbé d'un autre monastère ne pouvait l'être à Fleury, et pour lui demander le sujet de son voyage. Odon répondit qu'il venait apporter la paix, qu'il ne ferait de mal à personne, et que son intention était seulement de rétablir la régularité.

C'était ce que les moines craignaient le plus.

La réponse d'Odon répandit l'alarme parmi eux, et ils n'omirent rien pour intimider le saint abbé, tantôt en le menaçant de la colère du roi, tantôt en lui faisant dire par des émissaires que s'il osait mettre le pied dans leur monastère, il y serait, sans aucun doute, massacré.

Les évêques qui accompagnaient Odon eurent peur pour lui et pour eux, et lui conseillèrent de s'en retourner. Trois jours s'étaient passés en hésitations, lorsque le saint abbé, n'écoutant que son zèle, monta sur un âne et marcha droit au monastère, malgré les évêques qui lui représentèrent en vain qu'il courait à une mort certaine et qu'il n'y avait pas de crimes dont ne fussent capables de mauvais moines. Le Seigneur, qui lui avait inspiré sa résolution, le prit sous sa sauvegarde, et changea tellement les cœurs des religieux de Fleury, qu'en l'apercevant, ils jetèrent leurs armes et accoururent baiser ses pieds.

Odon, pour rétablir parmi eux une réforme solide, tra-

vailla à leur persuader de ne plus manger de chair, et de remettre en commun les biens qu'ils avaient partagés entre eux. Il eut de la peine à obtenir ces deux choses; mais enfin, il en vint à bout par sa douceur et ses affectueuses recommandations. Le reste suivit de près ces deux points importants, et Fleury édifia autant par sa régularité, qu'il avait scandalisé par ses désordres. Nous avons parlé du célèbre Abbon qui fut abbé de Fleury et y méditait la Réforme. Il fut un des hommes les plus savants et les plus saints de cette époque.

Toute la vie d'Odon se passa en travaux de réforme monastique; il était, avec raison, regardé comme le chef et le guide de tous les monastères où la discipline régulière était en vigueur. Tous les écrivains ses contemporains, qui ont eu occasion de parler de lui, ne le font qu'avec de grands éloges. Flodoard le regarde comme le réparateur de la règle de saint Benoît; Aimoin de Fleury loue sa sainteté incomparable; Odon, dit Raoul-Glaber, était un abbé d'une si profonde sagesse et d'une si haute piété, que les principaux monastères de France et d'Italie s'estiment heureux d'être sous sa conduite. Sigebert lui reconnaît un élégant génie, une rare éloquence et un incontestable talent pour composer des offices en l'honneur des saints. Odon, ajoute Pierre de Poitiers, moine de Cluny, n'est pas devenu moins célèbre par sa science que par la sainteté de sa vie et l'éclat de ses miracles. Au milieu d'une foule d'occupations inséparables de sa dignité, il n'a point négligé l'étude et il en a laissé le fruit à la postérité [1].

On possède, en effet, plusieurs ouvrages de saint Odon. Outre l'abrégé des *Morales de saint Grégoire* et le *Traité du sacerdoce* qu'il écrivit à la prière de Turpion de Limoges, on a de lui plusieurs hymnes et antiennes en l'honneur des saints. La composition littéraire en est

[1] On peut voir en tête des œuvres de saint Odon plusieurs autres témoignages en faveur de la sainteté et de la science de ce saint abbé.

faible, mais elles sont très pieuses. Comme Odon était habile musicien, on peut croire qu'il en avait lui-même composé le chant. Il avait fait un traité de musique qui existe encore en manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, et un grand ouvrage qui n'a pas encore été imprimé et qui est intitulé : *Des Occupations*. Il est divisé en quatre livres et écrit en vers.

Odon eut pour successeur Mayeul, auquel succéda Odilon. Ces deux saints personnages continuèrent l'œuvre d'Odon et la réforme de Cluny s'étendit dans toute l'Europe.

Si l'impulsion civilisatrice imprimée par Charlemagne à la société ne s'éteignit pas au dixième siècle, on le doit surtout aux premiers abbés de Cluny et à Gerbert.

Ce grand homme fit, pour les écoles ecclésiastiques ce que firent pour les écoles monastiques, Odon, Mayeul, Odilon et leurs collaborateurs. Les travaux et les disciples de Gerbert eurent une immense influence et préparèrent la renaissance du onzième siècle.

Gerbert[1] naquit dans la première moitié du dixième siècle, au milieu des montagnes de l'Auvergne, de parents pauvres et d'assez basse extraction ; il devint orphelin dès ses plus tendres années, et fut élevé au monastère d'Aurillac. L'abbé Gérald, Raymond, écolâtre du monastère, les moines Bernard et Airard lui donnèrent des soins paternels.

Après avoir étudié la grammaire à Aurillac, Gerbert, passionné pour la science, sollicita la permission de quitter le monastère pour visiter les écoles les plus célèbres et chercher un nouvel aliment à son génie. Il alla d'abord en Espagne avec une lettre de recommandation de son abbé Gérald, pour Borel, duc d'Espagne[2]. Celui-ci le reçut avec bonté et le confia à l'évêque Hatton

[1] *Chron.*, Aureliac.; *Chron.* Virdun.; Adhem. Caban. *Chron.*; *Rod. Glab.*, l. I, c. IV; Gerbert, *Epist.* 17 ad Gerald., 45, 91 ad Raimund.

[2] C'est-à-dire de la Marche d'Espagne, qui s'étendait des deux côtés des Pyrénées.

sous lequel le jeune moine fit de grands progrès dans les sciences mathématiques. Gerbert, pendant son séjour en Espagne, se mit en relations avec tous les savants du pays, et surtout avec Warin[1], abbé de Saint-Michel de Cusan, monastère peuplé d'artistes distingués. Plusieurs chroniqueurs prétendent que Gerbert ne s'arrêta pas dans la Marche d'Espagne, et que l'amour de la science le porta à s'avancer jusqu'à Séville et à Cordoue, pour s'initier aux sciences cultivées alors par les Arabes.

Il est certain au moins que ce fut en Espagne qu'il acquit ces connaissances mathématiques et astronomiques qui excitèrent l'étonnement de ses contemporains, au point qu'ils le regardèrent comme un magicien. Il fait lui-même mention dans ses lettres[2] du *Traité des nombres* de l'Espagnol Joseph, et du *Traité d'astrologie* que Lupito traduisit en latin à Barcelone. Borel et l'évêque Hatton ayant entrepris le voyage de Rome[3], Gerbert les y accompagna et se fit connaître de l'empereur Othon qui s'y trouvait alors. Il en obtint des marques de bienveillance qui l'attachèrent à la maison impériale, et eurent ainsi une influence décisive sur son avenir.

Le pape[4] ayant remarqué la facilité merveilleuse de Gerbert, et ayant appris qu'il était fort habile dans les mathématiques et la musique, sciences fort peu cultivées en Italie, conseilla à l'empereur de le retenir à Rome et obtint le consentement de Borel et d'Hatton en leur promettant de garder peu de temps leur protégé. Gérard, archidiacre de Reims et docteur très renommé pour ses connaissances philosophiques, ayant fait quelque temps après un voyage à Rome, Gerbert qui désirait passionnément étudier la logique, obtint de l'empereur de suivre l'archidiacre à son retour en France. Admis à l'école

[1] Gerbert, *Epist.* 45.
[2] *Ibid.*, *Epist.* 17, 25.
[3] Sous le pape Jean XIII, vers l'an 968. C'était l'empereur Othon-le-Grand que connut Gerbert à son premier voyage de Rome.
[4] Rich., *Hist. Franc.*, in not. Vit. Sylv.

ecclésiastique de Reims, il s'y fit bientôt remarquer par son étonnante facilité, et l'archevêque Adalberon d'Ardenne lui confia la direction de son école cathédrale.

Gerbert en fit la plus brillante que l'on eut vue depuis longtemps en France, et y forma un grand nombre de disciples distingués.

L'enseignement de Gerbert était vaste et profond. Il initiait[1] d'abord ses disciples à tous les secrets de la dialectique et les faisait passer ensuite à l'étude des règles de la poésie qu'il leur donnait à admirer dans les œuvres de Virgile, de Stace, de Térence, de Juvénal, de Perse, d'Horace et de Lucain. Puis venaient la rhétorique, la philosophie, et enfin les mathématiques à l'enseignement desquelles il donnait beaucoup de soins. Il réforma particulièrement l'arithmétique, qui est la base des sciences mathématiques, contribua à faire renaître la connaissance de la musique, qui était alors à peu près inconnue en France, et perfectionna la méthode musicale en distinguant clairement sur une seule gamme les tons et demi tons, les bémols et les dièzes. Il ne se contentait pas d'initier ses élèves aux règles de l'harmonie et aux éléments des mathématiques, mais se donnait encore une peine infinie pour les instruire de l'astronomie, et dans ce but il composa des machines propres à leur faire comprendre la forme de la terre et les mouvements des astres.

Il ne donnait pas moins de soins à l'enseignement de la géométrie, et le traité qu'il en a composé se distingue principalement par la clarté et l'exactitude des démonstrations[2].

L'enseignement de Gerbert lui acquit une réputation immense, non seulement en France, mais en Germanie et au delà des Alpes. De tous côtés on accourait à ses

[1] Rich., *Hist. Franc.*

[2] Parmi les élèves de Gerbert à Reims, on remarque Robert, fils de Hugues Capet, alors duc et peu après roi de France.

leçons ; l'archevêque de Reims, Adalberon qui avait pour lui l'amitié la plus touchante ; Notger, de Liége ; Ecbert, de Trèves; Eccard, abbé de Saint-Julien de Tours ; Adson, abbé de Montier-en-Der ; Constantin, écolâtre de Fleury, et beaucoup d'autres savants, s'honoraient d'être en relations avec lui.

La vie de Gerbert s'écoula ainsi, dans la rude tâche du haut enseignement, jusqu'à l'année 980. Nous le trouvons à cette époque en Italie ; sa vie dès lors se déroule plus brillante, mais aussi plus agitée.

Il avait accompagné en Italie l'archevêque Adalberon [1]. Ce fut dans ce voyage qu'il rencontra, à Ravenne, le célèbre écolâtre de Magdebourg, Otrik, avec lequel il eut une discussion scientifique fort curieuse.

Otrik, ayant entendu parler de la vaste science de l'écolâtre de Reims, avait envoyé un de ses disciples suivre ses leçons, et l'avait chargé de lui rapporter quelques-unes de ses opérations arithmétiques et de ses démonstrations philosophiques, afin de voir s'il était vraiment digne de sa réputation.

Otrik crut trouver un vice essentiel dans la division de la philosophie donnée par Gerbert, et fit part de sa découverte à l'empereur Othon II, qui lui avait confié l'éducation de son fils.

L'année suivante (980), l'empereur fit le voyage d'Italie et emmena Otrik avec lui. Ayant rencontré à Pavie Adalberon, Gerbert et Adson, abbé de Montier-en-Der, il les pria de l'accompagner jusqu'à Ravenne, et fut enchanté de l'occasion qui s'offrait ainsi d'elle-même de mettre aux prises Gerbert et Otrik.

Tous les savants des environs, convoqués par l'empereur, accoururent à Ravenne pour être témoins du combat. Othon prit séance au milieu d'eux et posa lui-même la question sur laquelle les deux champions devaient argumenter.

[1] Rich., *Hist. Franc.*

La discussion fut vive et animée. De la division de la philosophie, on passa aux plus hautes questions de métaphysique, et le jour était terminé que les deux combattants étaient encore aux prises.

Otrik ne fut pas heureux. Gerbert revint en France avec une réputation plus brillante encore qu'auparavant. L'empereur Othon conçut la plus haute opinion de sa science, et en témoignage de son admiration, lui donna l'abbaye de Bobio.

Les circonstances n'étaient pas favorables lorsque Gerbert prit possession de son abbaye. Son prédécesseur Pétroald en avait aliéné les biens, et les hommes puissants qui les possédaient cherchèrent à obtenir du nouvel abbé la confirmation de ce qui avait été fait en leur faveur. Mais Gerbert voulut soutenir les droits de son monastère, ce qui lui fit autant d'ennemis de ceux qui possédaient les biens dont il revendiquait la propriété.

Après avoir tenté de le rendre odieux à l'empereur et à l'impératrice-mère Adéléïde, ces hommes en vinrent jusqu'à faire des préparatifs de guerre afin d'obtenir par la force ce qu'ils ne pouvaient obtenir autrement. Tout moyen, du reste, leur paraissait bon contre un étranger qu'ils haïssaient et auquel ils ne pouvaient pardonner d'avoir été préféré aux Italiens pour le fief important de Bobio. Ils lui faisaient même un crime de son dévouement à Othon, qui, en sa qualité de Saxon, n'était pour eux qu'un Barbare.

Cet empereur mourut en 983. Privé de son protecteur, Gerbert tourna les yeux vers le siège papal ; mais il était occupé par Jean XIV, avec lequel il s'était brouillé lorsque ce pape n'était encore qu'évêque de Pavie. « Je « suis entouré d'ennemis, lui écrivit-il, et je ne possède « plus rien que mon bâton pastoral et la bénédiction « apostolique ». Il n'obtint même pas de Jean XIV cette bénédiction, et se décida alors à quitter l'Italie.

« J'ai bien des armes et des vassaux, écrivit-il alors à « celui qui lui avait tenu lieu de père, à Gérald d'Aurillac ;

« mais quel espoir puis-je conserver, n'ayant plus le sou-
« tien de l'empereur et sachant à quoi m'en tenir sur la
« fidélité, les dispositions et les mœurs de certains
« Italiens. Je cède aux circonstances et je vais reprendre
« mes études que j'avais interrompues pour quelque
« temps, mais auxquelles je n'avais point renoncé. »

Il retourna à Reims, auprès de son ami Adalberon; mais, dans sa pensée, son séjour en France ne devait être qu'une halte momentanée, et ne désespérant pas de revoir bientôt son abbaye, il y avait laissé une partie de ses livres, ses meubles et un orgue qu'il destinait à ses amis, les moines d'Aurillac.

Après son départ de Bobio, deux factions adverses y mirent le trouble et la confusion. Quelques moines se déclarèrent contre lui et nommèrent successivement plusieurs abbés. Gerbert leur reprocha vivement d'avoir méprisé son autorité, consola ceux qui lui étaient restés fidèles, et fut toujours reconnu pour abbé par les moines les plus vertueux.

Il songeait à faire le voyage de Rome afin de poursuivre, auprès du pape Jean XV, sa réintégration dans ses fonctions et dans la possession des biens de son monastère, lorsque Boniface, surnommé Francon, qui déjà s'était emparé du siège apostolique par le meurtre et la violence, l'usurpa de nouveau. Boniface avait été obligé de se réfugier à Constantinople après avoir été chassé une première fois de Rome; mais lorsqu'il eut appris la mort de l'empereur, il reprit le chemin de l'Italie, fit étrangler le pape Jean XV et se rendit possesseur du siège papal.

Gerbert ne pouvait espérer obtenir justice d'un tel pape. Après avoir hésité quelque temps s'il retournerait en Espagne où le rappelait l'abbé de Cusan, Warin; s'il irait à la cour impériale, ou s'il resterait à Reims, il se fixa définitivement dans cette dernière ville et reprit la direction de l'école épiscopale [1]

[1] Gerb., *Epist. pass.*

Gerbert, fixé à Reims, devint le confident de l'archevêque Adalberon qui, en mourant, le désigna pour son successeur. On lui préféra Arnulph, bâtard du duc de Lorraine. Cet archevêque prit parti pour la famille qui revendiquait le trône de France contre Hugues Capet. Gerbert s'était déclaré pour le nouveau roi et n'eut avec Arnulph que des rapports prudents ; il ne le suivit pas dans la conspiration qu'il ourdit contre Hugues. Il quitta même Reims, et se retira auprès du Roi, qui revint bientôt dans cette ville, lorsque le duc de Lorraine trahi eut été jeté en prison. Un nombreux concile se réunit à Reims pour juger l'archevêque Arnulph, qui fut déposé. Gerbert fut élu à sa place.

Gerbert, assis sur le siège de Reims, vit s'élever contre lui un parti puissant, composé de tous les évêques de Lorraine, amis d'Arnulph et partisans de la vieille race karolingienne, représentée par Charles, leur duc. Il en parle ainsi lui-même à ses anciens amis, les moines d'Aurillac, dans une lettre qu'il leur écrivit, peu de temps après avoir été élevé à l'épiscopat.

« Au milieu des graves et nombreuses occupations qui m'accablent, leur dit-il [1], je n'ai encore pu vous apprendre que j'ai été fait évêque de Reims, au moment où je venais de m'enfuir de cette ville pour la cause de Dieu. Cette faveur m'a procuré une foule d'envieux ; et comme ils ne peuvent me faire la guerre les armes à la main, ils ont entrepris de se venger au moyen des lois. La lutte à main armée est certainement moins terrible que les chicanes des légistes. J'ai cependant vaincu mes ennemis même sur ce terrain ; ce qui, du reste, ne les a pas fait renoncer

[1] Gerb., *Epist.* 35 *ad. Gerald.* — Duchêne, 2. part. Les lettres de Gerbert se trouvent dans le deuxième volume de la collection des historiens de France de André Duchêne. Cet érudit les a partagées en deux parties.

On trouve aussi les lettres de Gerbert dans la collection des historiens de France de D. Bouquet, t. X, et dans la Bibliothèque des Pères, édit. de Lyon.

à leur inimitié. Venez donc, révérends Pères, au secours de votre élève en priant pour lui. La victoire du disciple est la gloire du maître ; or, j'ai à vous rendre grâces à tous pour mon éducation, mais surtout à mon père Raymond à qui je suis redevable, après Dieu, de ce que je sais. »

Les envieux de Gerbert l'avaient dénoncé à Rome comme occupant irrégulièrement le siège d'Arnulph qui aurait été, suivant eux, déposé injustement. Tandis qu'ils poursuivaient leurs intrigues, Gerbert ne songeait qu'à s'acquitter des devoirs de son ministère. Nous avons plusieurs lettres de cette époque dans lesquelles il répond à des consultations canoniques ; il intervint dans une discussion qui avait éclaté entre les moines de Saint-Denis, et dit à cette occasion cette belle parole à Arnulph d'Orléans[1] :

« Dieu, mon cher ami, a beaucoup fait pour l'homme en lui donnant la *foi* et en ne lui refusant pas la *science*. Unissons donc la science et la foi ; car on ne peut pas dire que les idiots aient une vraie foi. »

Gerbert assembla, la seconde année de son épiscopat (993), un synode provincial à Reims[2] pour condamner Herbert, comte de Vermandois, et plusieurs autres seigneurs qui avaient pillé les terres du diocèse de Reims. Herbert, fort attaché à Arnulph, haïssait personnellement Gerbert, et tint sans doute fort peu de compte des menaces d'excommunication du concile.

Il en fut probablement de même de Foulques, successeur de Godsman sur le siège d'Amiens. C'était un jeune homme qui avait plutôt les mœurs d'un seigneur laïque que d'un évêque, et qui pillait les biens ecclésiastiques dont ses prêtres avaient l'usufruit.

Gerbert lui en écrivit avec l'autorité que lui donnait son âge et son expérience.

[1] Gerb., *Epist.* 32 *ad Arnulph.*, édit. Duch., 2. part.
[2] Ap. Labb. *Conc.*, t. IX, p. 740. Gerb. *Epist.* 40, 43, édit. Duch. 2. part.

« Parmi toutes les affaires auxquelles nous devons donner nos soins, lui dit-il [1], il n'en est pas qui nous soit plus pénible que les excès auxquels vous vous livrez. Chargé de la métropole de Reims, nous devons particulièrement veiller sur vous qui faites voir, par votre jeunesse et par la légèreté de vos mœurs, que vous ne savez pas encore porter le poids de l'épiscopat. »

Gerbert surveillait soigneusement ses suffragants, comme on le voit par plusieurs de ses lettres [2]. Il exhorte l'un à renoncer à une coupable partialité et à rétablir dans ses fonctions, après un nouveau jugement, un prêtre qu'il avait déposé, malgré l'appel interjeté par ce dernier à un tribunal supérieur. Il recommande à un autre de ne pas agir avec trop de sévérité, et à ne pas frapper d'interdit certains lieux à cause de quelques méchants qui s'y trouvaient.

La sagesse du savant archevêque de Reims était si bien reconnue, que l'archevêque de Tours le consulta sur une contestation qui s'était élevée entre lui et les chanoines de Saint-Martin.

Il n'était point rare de voir de ces contestations entre les évêques et certaines abbayes qui abusaient souvent, pour se soustraire à l'action légitime du pouvoir épiscopal, des privilèges que Rome leur avait accordés.

Le pape se prononça contre Gerbert, parce que la sentence contre son prédécesseur avait été rendue sans son consentement. Le roi Hugues lui avait écrit et il n'avait pas répondu ; c'est pourquoi le concile de Reims avait passé outre, après les observations suivantes faites par Arnulph, évêque d'Orléans [3] :

« Nous croyons, dit-il, qu'il faut toujours honorer l'Église romaine en mémoire de saint Pierre, et nous ne prétendons pas nous opposer aux décrets des papes, sauf

[1] Ap. Labb., *Conc.*, t. IX, p. 740 ; Gerb. *Epist.* 47 *ad Fulcon*, épiscop. Ambian., édit. Duch., 2. part.

[2] Gerb., *Epist.* 39, 44, édit. Duch., 2. part.

[3] Gerb., *Hist. Deposit. Arnulph.*; Conc. Rem. ap. Labb. *Conc.* t. IX.

toutefois les canons du concile de Nicée et des autres conciles qui doivent être éternellement en vigueur. Nous ne voulons point déroger au privilège du pape ; mais, hélas ! combien Rome est à plaindre aujourd'hui !

« Après avoir produit tant de lumières dans l'Église, quelles monstrueuses ténèbres elle a amassées ! Autrefois elle eut des Léon, des Grégoire, des Gélase, des Innocent dont la sagesse et l'éloquence surpassaient tout ce qu'eut de plus grand la philosophie humaine ; aujourd'hui, que voyons-nous ? des monstres d'impudicité et de cruauté.

« Et on pourrait prétendre que tant d'évêques distingués par leur science et leur sainteté, qui se trouvent dans l'univers, devraient se soumettre à de tels monstres couverts d'infamie aux yeux des hommes, et vides de la science des choses divines et humaines ?

« Dites-moi, qu'est-ce que cet homme assis sur un trône élevé et revêtu d'or et de pourpre ? S'il n'a pas de charité et s'il est seulement enflé de sa science, c'est un antechrist assis dans le temple de Dieu, et s'y donnant comme un Dieu ; s'il n'a ni charité ni science, c'est une idole, et le consulter c'est consulter un bloc de marbre. Espérons la conversion de nos supérieurs ; mais, en attendant, voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Plusieurs, en cette sainte assemblée, savent combien sont distingués les évêques de Belgique et de Germanie ! Si les querelles des rois ne nous en empêchaient pas, ce serait là que nous irions chercher des lumières, plutôt qu'à Rome, où tout est vénal, où les jugements se vendent au poids de l'or.

« Honorons l'Église romaine, consultons-la si l'état des royaumes le permet, comme on l'a fait dans cette cause d'Arnulph. Si son jugement est juste, recevons-le en paix ; s'il ne l'est pas, suivons les ordres de l'apôtre, de ne pas écouter même un ange parlant contre l'Évangile ; si Rome se tait, comme elle fait aujourd'hui, consultons les lois. Où nous adresserions-nous, puisque Rome semble abandonnée de tout secours divin et humain,

et semble s'abandonner elle-même? Depuis la chute de l'empire, elle a perdu les Églises d'Alexandrie et d'Antioche ; sans parler de l'Asie et de l'Afrique, l'Europe elle-même commence à la quitter ; l'Église de Constantinople ne la reconnaît plus, et le centre de l'Espagne s'est soustrait à ses jugements. L'antechrist apparaît et ses ministres ont déjà envahi la France. »

Pour répondre à la plainte du pape, les évêques de France se réunirent à Chelles.

Les évêques y décidèrent de former entre eux une ligue fortement unie, afin de lutter avec plus de succès contre les seigneurs laïques qui abusaient de leur puissance féodale, et étaient autant de tyrans pour les Églises. Puis ils décrétèrent qu'ils regarderaient comme nul tout ce que le pape romain ordonnerait d'opposé aux décrets des Pères ; enfin, ils confirmèrent la déposition d'Arnulph et l'élection de Gerbert.

Le pape ayant appris ces décisions, condamna les évêques qui les avaient prises et les interdit de la célébration des saints mystères. Cette sentence émut Seguin, archevêque de Sens. Cependant, avant de s'y soumettre, il en écrivit à Gerbert qui lui répondit[1] :

« Votre sagesse eût dû vous élever au dessus des intrigues d'hommes artificieux, et vous eussiez dû entendre la voix du Seigneur qui vous disait : « Si on vous dit : « le Christ est ici, le Christ est là, n'y allez pas ». On dit que c'est à Rome que se trouve celui qui justifie ce que vous condamnez, et qui condamne ce que vous trouvez juste ; et moi je dis qu'il n'appartient qu'à Dieu et non pas à un homme de condamner ce qui paraît juste, et de justifier ce qui semble mauvais. Dieu a dit : « Si ton frère a « péché contre toi, va et reprends-le ; s'il ne t'écoute pas, « dénonce-le à l'Église ; s'il n'écoute pas l'Église, « regarde-le comme un païen et un publicain ». Com-

[1] *Epist. Gerb.* 85 *ad Siguin.*, édit. D. Bouquet, *Hist. Franc. Script.*, t. X.

ment nos envieux osent-ils donc prétendre que dans la déposition d'Arnulph on eût dû attendre le jugement de l'évêque romain? Croient-ils donc que le jugement de l'évêque romain est supérieur au jugement de Dieu? Mais le premier évêque des Romains et le prince des apôtres a dit : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ». Je le dis sans hésiter, si l'évêque romain lui-même péchait contre son frère, et, si après avoir été souvent averti, il n'écoute pas l'Eglise, il doit être, lui évêque romain, regardé, d'après l'ordre de Dieu, comme un païen et un publicain. Plus la dignité est élevée, plus la chute est grave. Si, à cause de cela, il nous juge indignes de sa communion, il ne pourra pas au moins nous séparer de la communion de Jésus-Christ.

« Vous n'avez pu être interdit de la célébration des saints mystères comme un criminel convaincu et ayant avoué son crime ; vous n'avez pu l'être non plus comme rebelle et transfuge, puisque vous n'avez jamais manqué aux saints conciles, et que, d'autre part, votre conscience est pure ; la sentence portée contre vous n'est donc pas légale, et ne peut être portée légalement. Elle n'est pas légale, parce que le pape Grégoire a dit : « Une sentence portée « sans écrit ne mérite pas le nom de sentence ». Elle ne peut être portée conformément aux lois, parce que le pape Léon a dit : « Le privilège de Pierre ne subsiste plus dès « que le jugement n'est pas conforme à l'équité ». Ne donnons pas à nos envieux l'occasion de croire que l'épiscopat, qui est *un* comme l'Église catholique est *une*, soit tellement identifié à un seul homme, que si cet homme était vicieux et corrompu par l'argent, la faveur, la crainte ou l'ignorance, il n'y aurait d'évêque que celui qui aurait ces éminentes qualités. Que la loi commune de l'Église soit l'Évangile avec les écrits des apôtres et des prophètes, avec les canons établis par l'esprit de Dieu, consacrés par le respect du monde entier, enfin avec les décrets du siège apostolique non contraires aux canons ; que celui qui méprise ces monuments soit jugé

et condamné par eux ; à celui qui les garde et les observe suivant son pouvoir, la paix continuelle en ce monde et la paix éternelle en l'autre !

« Je désire que vous vous portiez bien. Je vous salue et vous recommande de ne pas vous abstenir de célébrer les saints mystères ; car l'accusé qui se tait devant son juge s'avoue par là même coupable, ainsi que celui qui se soumet volontairement à la peine qui lui est infligée.

« Or, l'aveu est salutaire, quand on affirme de soi la vérité ; mais cet aveu est mauvais quand on s'accuse ou qu'on se laisse accuser à faux. Il faut rejeter la fausse accusation intentée contre nous, et mépriser la sentence illégale dont on a voulu nous frapper, de peur d'être coupables en voulant paraître innocents aux yeux de l'Église. »

Seguin et les autres évêques de France ne tinrent point compte de l'excommunication lancée contre eux par le pape[1].

Il nous reste plusieurs autres lettres qu'écrivit Gerbert vers cette époque pour se défendre, encourager ses amis, les consoler et les soutenir. Telles sont celles qu'il écrivit[2] à Notger, évêque de Liége ; à Wilderod, évêque de Strasbourg. Cette dernière est un vrai traité dans lequel il cherche à s'appuyer sur l'autorité de toute la tradition catholique. Il s'adressa au pape lui-même[3] :

« J'éprouve une profonde douleur, lui dit-il, de paraître coupable envers votre très sainte Autorité apostolique. Jusqu'ici, ma conduite, dans l'Église, a été utile à beaucoup et nuisible à personne. Je n'ai point divulgué les fautes d'Arnulph ; mais quand son crime a été public, je l'ai quitté, non point dans l'espérence d'hériter de ses honneurs, comme le disent mes envieux, j'en prends à

[1] Le successeur de Jean XV, Grégoire V, les cita pour cela au concile de Pavie.

[2] *Epist. Gerb. ad Notger et ad Welderod.*, apud Duch. et apud D. Bouquet, *Hist. Franc. Script.*

[3] Gerb., *Epist.* 38, édit. Duch.

témoin Dieu et ceux qui me connaissent ; mais uniquement pour ne point participer aux fautes d'autrui. »

Les évêques de Lorraine mettaient une telle insistance dans leurs intrigues, que le pape se décida à envoyer un légat en France. Ce fut Léon, abbé du monastère de Saint-Boniface à Rome. Il avait commission d'assembler un concile à Aix-la-Chapelle ; mais ce lieu n'étant pas situé dans le royaume de Hugues, Gerbert s'y fût trouvé à la merci de ses ennemis, et la passion y eût sans doute présidé plutôt que l'esprit de sagesse,

Gerbert désirait un concile national, et travailla de toutes ses forces à le faire assembler[1] avant l'arrivée de Léon, parce qu'il lui semblait contraire aux droits des évêques de laisser la décision au légat du pape[2].

Il ne put réussir dans ce projet. Les évêques lorrains[3] reçurent avec grande joie le légat du pape, et envoyèrent des députés à Hugues et à son fils Robert, pour les inviter au concile, eux et leurs évêques, et à fixer eux-mêmes le temps et le lieu les plus convenables à cette réunion.

Cette demande avait été bien accueillie, le lieu et l'époque étaient fixés, les envoyés retournaient vers le légat, déjà même plusieurs évêques français s'étaient mis en route, lorsque les rois Hugues et Robert apprirent que sous ces apparences pacifiques se tramait une intrigue qui n'allait à rien moins qu'à mettre à leur place, sur le trône de France, Othon, roi de Germanie, qui était en même temps duc de Lorraine, depuis l'emprisonnement de Charles. Le principal fauteur de cette intrigue était Adalberon, évêque de Laon. Cet ambitieux n'avait pas peu contribué à exciter contre Gerbert l'orage qui se

[1] *Epist. Gerb.* 34 *ad Notger*, édit. Duch., 2.me part.

[2] *Epist. Gerb.* 33 *ad Constantin*, abb. Miciac., *ibid.*

[3] Rich., *Hist. Franc.* — Les évêques de Lorraine sont appelés par cet historien et par les autres, évêques de Germanie, parce qu'en effet la Lorraine comprenait les Germanies cis-rhénanes, nommées Austrasie sous les rois de la première race. On se tromperait si par le mot *évêques de Germanie*, on entendait les évêques d'Allemagne, comme l'ont fait certains historiens.

préparait. Pour arriver lui-même au siège de Reims qu'il désirait ardemment, il avait trouvé tout naturel de perdre Charles de Lorraine qui y eût maintenu Arnulph, et Hugues Capet qui soutenait Gerbert. Il espérait recevoir d'Othon le titre de métropolitain, comme récompense de ses intrigues.

Les rois de France ayant recu secrètement avis de la trahison d'Adalberon, firent savoir aux évêques lorrains qu'ils ne pouvaient se rendre au concile, et donnèrent pour prêtexte qu'ils n'y seraient pas accompagnés des seigneurs du royaume sans lesquels ils ne pouvaient rien faire.

Adalberon était au palais de Hugues. Ne se doutant pas que sa trahison fût connue, il osa engager les deux rois à se rendre au concile. Hugues, pour toute réponse, lui dit qu'il eût à lui remettre la forteresse de Laon, et le jeune fils de Charles de Lorraine, Louis, qu'il avait confié à sa garde. L'évêque refusa. Alors les hommes du roi lui reprochèrent sa trahison et lui en donnèrent des preuves si évidentes, qu'il fut obligé d'en convenir. Il fut sur-le-champ jeté en prison.

Cependant le concile s'était assemblé à Mouzon [1], dans le diocèse de Reims. Quatre évêques seulement s'y trouvèrent : Liudolf de Trèves, Notger de Liége, Haimon de Verdun et Sutger de Munster. Gerbert fut le seul évêque de France qui s'y rendit, et encore malgré la défense des rois ; il tenait à convaincre ses juges de la pureté de ses intentions, et il préféra s'exposer à perdre l'amitié des rois, plutôt que de paraître vouloir éviter le jugement. Plusieurs abbés recommandables par leur sainteté assistèrent au concile, ainsi que divers seigneurs laïques (995).

[1] Rich., *Hist. Franc.*, *Conc. Mosom.*, apud Labb., Conc., t. IX, p. 747. — Les autres évêques de Lorraine n'osèrent sans doute pas se rendre à Mouzon, dans la crainte d'y être pris par les rois de France, qui auraient pu vouloir se venger sur eux de la trahison ourdie par Adalberon, en faveur de leur roi Othon.

Le légat prit séance, dans l'église de la bienheureuse Marie mère de Dieu, et au milieu des évêques. Gerbert s'assit vis-à-vis d'eux, pour rendre compte de son ordination. Tous ayant fait silence, l'évêque de Verdun se leva pour exposer le motif de la réunion. Après avoir dit que le pape avait eu intention de faire examiner juridiquement la déposition d'Arnulph et l'élection de Gerbert, d'abord à Aix-la-Chapelle, puis à Rome, et avoir raconté comment il s'était décidé, en voyant ses démarches inutiles, à envoyer son légat Léon, il ouvrit la lettre du pape et en donna publiquement lecture.

Gerbert se leva ensuite et commença sa défense en ces termes :

« Vénérables Pères, toujours j'ai eu devant les yeux, j'ai espéré et désiré ce jour, depuis que, cédant aux exhortations de mes frères, j'ai accepté, non sans danger pour ma vie, le fardeau de l'épiscopat. Mon désir de sauver un peuple malheureux, et mon estime pour l'autorité à l'abri de laquelle je me croyais en sûreté, ont pu seuls me décider à accepter la charge pastorale; j'étais de plus encouragé par le souvenir de vos bienfaits et de cette douce bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves; mais tout à coup j'appris que vous étiez irrités contre moi et que l'on cherchait à vous faire envisager comme une faute ce que d'autres regardaient comme une preuve de zèle. Je frémis, je vous l'avoue, à cette nouvelle, et je redoutai beaucoup plus votre indignation que les glaives élevés jusqu'alors sur ma tête. Mais, grâce à Dieu ! je suis aujourd'hui en présence de ceux auxquels j'ai toujours confié mon salut, et je dirai quelques mots pour prouver mon innocence.

« Après la mort de l'empereur Othon, je pris la résolution de m'attacher indissolublement à l'archevêque Adalberon. Ce bon père m'avait choisi à mon insu pour lui succéder, et, avant de s'en aller au Seigneur, il le déclara devant plusieurs illustres personnages; mais l'hérésie simoniaque fit préférer Arnulph. Je me suis

montré fidèle et obéissant à cet homme, plus peut-être qu'il n'eût fallu, jusqu'au moment où j'acquis, et par d'autres et par moi, les preuves irrécusables de sa félonie. Je lui adressai alors l'acte de ma séparation, et je l'abandonnai avec ses complices, non pas dans l'espérance d'hériter de ses honneurs, comme mes envieux le supposent, mais épouvanté des œuvres monstrueuses de ce démon incarné. Je l'ai quitté pour ne point encourir cette malédiction prophétique : « Tu prêtes secours à l'impie et « tu te lies d'amitié avec mes ennemis, c'est pourquoi tu « éprouveras la colère du Seigneur. » Enfin Arnulph ayant été condamné suivant les lois ecclésiastiques et par les rois, comme séditieux et rebelle, mes frères et les grands du royaume m'engagèrent à accepter la place de l'apostat et à prendre soin du troupeau qu'il avait ravagé. Je l'ai refusé longtemps, et je n'ai donné qu'à regret mon consentement, parce que je prévoyais tous les maux qui tomberaient sur moi.

« Voilà la simplicité de mes voies, voilà mon innocence ; et devant Dieu et devant vous, prêtres du Seigneur, je le déclare, ma conscience est pure de tout ce qu'on m'a reproché.

« Mais voici que le calomniateur s'élève contre moi et use d'un langage tout nouveau pour donner plus de poids à ses mensonges : « Tu as livré ton Seigneur, « s'écrie-t-il, tu l'as jeté en prison, tu as ravi son épouse, « tu as volé son siège. » Comment aurais-je pu trahir mon seigneur, dans la personne d'Arnulph, puisque jamais je ne fus son serviteur, et qu'aucun serment ne me liait à lui !... Comment m'accuser de l'avoir jeté en prison, lorsque j'ai supplié le roi mon seigneur, en présence de témoins dignes de foi, de ne pas le retenir, à cause de moi, en prison un seul instant ? J'ai ravi son épouse, dit-on ; l'Église de Reims ne fut jamais son épouse, car il ne porta jamais au doigt l'anneau pastoral ; l'eût-elle été, elle aurait cessé de l'être du moment où il l'a livrée à ses brigands. Quant à son siège, comment aurais-je pu l'envahir de force, moi, pauvre et étranger ?

« Mais on nous oppose le siège apostolique, et on prétend que cette grave affaire aurait été terminée sans l'avoir consulté. Une chose certaine, c'est que la relation de tout ce qui s'était fait et devait se faire a été adressée au siège apostolique, et que sa décision a été attendue pendant dix-huit mois [1]. Or, les hommes ne donnant point leur avis, on a dû suivre celui de Dieu qui a dit : « Si ton « œil te scandalise, arrache-le ». Arnulph a été averti, il a méprisé les avertissements ; il a donc dû être regardé comme un païen et un publicain. Après sa déposition, j'ai été chargé du fardeau de l'épiscopat par mes frères les évêques des Gaules. Ç'a été, je le répète, malgré moi, parce que je redoutais les maux que j'ai soufferts et que je souffre encore. Si en tout cela on a fait quelque chose de contraire aux canons, ce n'a point été par malice, mais bien par l'effet des tristes circonstances où l'on s'est trouvé. En temps de guerre, suivre toutes les formalités du droit, ne serait-ce pas perdre la patrie? Les lois se taisent quand se fait entendre le bruit des armes.

« Vénérables Pères, que votre autorité réponde à l'attente générale, et qu'elle apporte remède aux maux non seulement de l'Église de Reims, mais de l'Église de France, désolée tout entière et presque anéantie. »

Gerbert, après avoir prononcé ce discours, le remit par écrit au légat Léon, et reçut en échange les lettres du pape. Les évêques quittèrent l'assemblée et emmenèrent le comte Godfrid pour délibérer avec eux. Ils mandèrent Gerbert quelque temps après, et le prièrent de faire conduire, avec les honneurs convenables, vers le roi Hugues, le moine Jean que Léon avait amené avec lui d'Italie. Gerbert y consentit, et les évêques indiquèrent un nouveau concile à Reims pour le premier juillet.

Celui de Mouzon semblait ainsi être dissous ; mais tout à coup les évêques vinrent trouver Gerbert, comme

[1] Certains historiens contestent cette assertion de Gerbert, dans laquelle ils voient une attaque à la papauté. Cependant cette assertion est exacte.

de la part du légat Léon, et lui annoncèrent qu'il eut à s'abstenir de la célébration de l'office divin jusqu'au prochain concile. Gerbert s'y refusa et alla trouver Léon pour lui rappeler qu'aucun évêque, même revêtu des titres de patriarche ou de pape, ne pouvait priver de la communion aucun fidèle, à moins qu'il n'eut été jugé ou convaincu ou qu'il refusât de se rendre au concile; qu'il n'était point dans ce cas; qu'il ne s'était point avoué coupable, qu'il n'avait point été convaincu, et que, seul des évêques de France, il se trouvait au concile. Il ajouta enfin que, sa consience ne lui reprochant rien, il ne devait pas se condamner lui-même, en se soumettant à une peine portée contre lui si irrégulièrement.

Le bon et modeste Liudolf de Trèves se contenta d'engager Gerbert à se soumettre, afin de ne point donner occasion à ses ennemis de dire qu'il refusait d'obéir au Saint-Siège. L'archevêque de Reims se rendit à cet avis fraternel, et consentit à ne point dire la messe jusqu'au premier juillet.

Avant de se séparer, les Pères du concile eurent une dernière séance[1] dans laquelle l'évêque de Verdun, promoteur du concile, déclara qu'on ne pouvait juger la cause pour laquelle on était réuni, parce que l'une des deux parties avait fait défaut, et qu'on prononcerait le jugement au synode de Reims, qui était convoqué pour le premier juillet.

Ce synode se tint aux lieu et temps fixés[2]; mais, malgré toute l'éloquence de Léon[3], on se sépara sans avoir rien conclu. Le légat Léon avait à traiter, en même temps que l'affaire de Gerbert, celle de Robert qui venait d'épouser, malgré ses parents, Berthe, veuve du comte Odon. Comme il avait été parrain d'un enfant de Berthe, il avait contracté avec elle une affinité spirituelle qui ren-

[1] Rich., *Hist. Franc.*

[2] *Epist. Abbon. ad Léon.* Ap. D. Bouquet., *Hist. Franc. Script.*, t. X, p. 434.

[3] *Ibid.*

dait son mariage invalide. Le pape faisait des difficultés pour accorder dispense, et il paraît[1] qu'au concile de Reims on promit secrètement au légat de donner satisfaction au pape en lui sacrifiant Gerbert, si, de son côté, il accordait à Robert la dispense qu'il sollicitait.

Gerbert ne voulut point rester à Reims, quoique le concile n'eût rien décidé contre lui ; il connaissait les dispositions du légat et craignait de nouvelles luttes : d'un autre côté, Charles de Lorraine était mort ; Arnulph n'inspirait donc plus aucune crainte, et faisait agir du fond de sa prison tous ceux qui s'intéressaient à son sort, afin de toucher le roi et de lui faire abandonner son concurrent. Gerbert craignit que, par ses intrigues, Arnulph ne parvînt à gagner le roi[2] ; prenant donc secrètement le chemin de l'Allemagne, il se rendit auprès d'Othon III.

Il avait toujours conservé d'étroites relations avec la famille impériale d'Allemagne, et pendant qu'il luttait pour son siège de Reims, il avait reçu d'Othon cette lettre flatteuse[3] :

« Othon, à Gerbert, le plus habile des philosophes, à celui qui a remporté la palme dans les trois parties de la philosophie :

« Je désire vivement que Votre Excellence, que nous vénérons tous, m'honore de son amitié et m'accorde sa protection ; car, malgré mon ignorance, j'ai su apprécier les leçons de Votre Sagesse. J'ai donc pris la résolution de vous écrire cette lettre pour vous témoigner combien je désire que vous veniez auprès de moi, afin de m'instruire par vos écrits et par vos discours, et de me guider dans les affaires du gouvernement. Venez détruire en moi ce qui reste de la rusticité saxonne, et développer ce que je puis avoir de délicatesse grecque, car peut-être se trouverait-il en moi quelque étincelle du génie grec, s'il se trouvait quelqu'un pour la faire jaillir. Nous vous sup-

[1] *Epist. Gerb.* 159 *ad Adel. reg.*, édit., Duch., 1.re part.
[2] Rodolph. *Glab. Hist.*, l. I, c. IV ; ap. D. Bouquet., t. X, p. 8.
[3] *Epist. Oth.*, inter Gerb. Epist. 153, édit. Duch., 1.re part.

plions de venir l'enflammer du feu de votre génie. Éveillez en moi, avec le secours de Dieu, le vif esprit des Grecs, et instruisez-moi de la science des nombres, afin qu'il me soit possible de comprendre quelque chose à la subtilité des anciens[1]. Que Votre Paternité ne tarde point de me répondre. Portez-vous bien. »

Gerbert eut bientôt pris sa résolution, et répondit à l'empereur[2] :

« Au seigneur et glorieux Othon, césar toujours auguste; Gerbert, par la grâce de Dieu, évêque de Reims; qu'il soit fait, à un si grand empereur, selon ses mérites !

« Pour répondre à la haute bienveillance avec laquelle vous daignez m'attacher pour toujours à votre service, je n'aurai peut-être à vous offrir que ma bonne volonté, au lieu de mérite réel. Si la lumière de la science m'éclaire quelque peu, j'en suis redevable à votre glorieuse famille, aux bontés de votre père, à la magnificence de votre aïeul. Je ne vous porterai donc point des richesses qui m'appartiennent, je ne ferai que vous rendre les trésors qui m'avaient été confiés par les vôtres. J'obéirai, César, à votre ordre impérial, en ceci comme en tout ce qu'il plaira à Votre Majesté d'ordonner. Nous ne pouvons nous soustraire à votre service, puisque parmi toutes les choses de ce monde, nous ne voyons rien de plus doux que de vous obéir. »

Gerbert, en se retirant à la cour d'Othon, renonçait à peu près à l'Église de Reims qui n'avait été pour lui qu'une source de chagrins et d'amertume.

Pendant son absence, un nommé Gibuin[3], qui la ravageait depuis le commencement des dissensions dont elle était l'objet, redoubla ses déprédations aussitôt qu'il la

[1] Les Othon, empereurs d'origine saxonne, suivirent les bonnes traditions de Charlemagne, cultivèrent et encouragèrent les sciences. Le dixième siècle fut plus brillant dans l'Allemagne du Sud qu'ailleurs.

[2] Gerb., *Epist.* 154 *ad Oth.*, *ibid.*

[3] *Verb. Gerb. in conc. Mosom.*

vit abandonnée et sans pasteur. La reine Adéléïde de France écrivit alors à Gerbert pour le supplier de revenir en prendre la défense, mais Gerbert lui répondit [1] :

« Le commencement de votre lettre est aimable et contient des conseils affectueux, mais elle se termine mal. Après les témoignages d'affection qu'elle contient, et après le conseil que vous me donnez de revenir à mon siège, que signifie cette conclusion acerbe qui est ainsi conçue : « Sachez que si vous méprisez mes avis, nous « ferons usage des forces et des conseils des nôtres, sans « que vous puissiez nous le reprocher ? » Lorsque j'étais maître de la ville de Reims, vous aviez sur elle les mêmes droits, vous les avez encore et vous en userez quand vous voudrez. Je ne pense pas qu'ils aient été plus grands lorsque Arnulph la possédait, puisqu'au contraire il vous l'enleva par fraude ; quant à moi, je n'ai épargné ni soins ni veilles pour vous la conserver et déjouer les ruses et les fourberies d'une multitude d'ennemis. Il est vraiment étonnant que vous n'aperceviez pas leurs intrigues. Ceux qui cherchent à rétablir Arnulph, afin de mettre le désordre dans votre royaume, ne penseront point avoir complètement réussi, s'ils ne parviennent à me perdre. Nous trouvons cela très vraisemblable, pour deux raisons : la première c'est que dernièrement, lorsque j'étais en jugement à Reims, vous avez décidé de pardonner à Arnulph afin d'obtenir du pape la confirmation du mariage de mon seigneur roi Robert. »

On voit, par ces paroles, qu'on espérait à la cour de France obtenir du pape la confirmation du mariage de Robert avec Berthe, en sacrifiant Gerbert et en rétablissant Arnulph. Gerbert avait ignoré ces intrigues lorsqu'il était en France, et ne les avait apprises qu'après son départ pour l'Allemagne, par quelques habitants de Reims qui lui en avaient écrit [2].

[1] Gerb., *Epist.* 159 *ad Adeleid*, regin., edit. Duch., 1re part.

[2] Ut mihi à Remensibus per litteras significatum est. (*Epist. ad Adeleid.*)

La seconde raison qu'apporte Gerbert pour prouver qu'il était probable que ses ennemis ne seraient satisfaits qu'après sa perte, c'est la haine qu'ils lui témoignaient.

« Si Arnulph doit être absous, dit-il, ou bien si Gibuin ou quelque autre devait être mis sur mon siège, qu'arriverait-il ? Que je ne pourrais alors revenir à Reims sans m'exposer à la mort. Ce serait contre vos intentions, je ne dois pas en douter ; je reconnais toutes vos bontés à mon égard, l'affection tendre que vous avez pour moi ; si je ne puis vous en témoigner ma reconnaissance par des actes, je le ferai du moins par les vœux que je forme pour vous.

« Mais, je ne veux plus vous parler de moi ; aussi bien la divine bonté m'a délivré de tout péril et m'a mis dans une condition où il ne tient qu'à moi d'être heureux ; mais, au nom du Dieu tout-puissant, je vous prie, je vous conjure de faire tout ce qu'il vous sera possible pour secourir cette pauvre Eglise de Reims qui est si désolée. Comme elle est la tête du royaume des Français, si elle périt, les membres auront le même sort. Or, comment pourra-t-elle ne pas périr, placée qu'elle est entre Arnulph et moi comme entre le marteau et l'enclume ? Que sera-ce si un troisième vient, sans le jugement de l'Eglise, augmenter le nombre des prétendants ? Certes je puis prédire sa perte, sans être augure ni devin [1]. »

Après avoir exposé les persécutions que lui avait suscitées la haine de plusieurs de ses vassaux et de ses clercs, Gerbert continue ainsi :

« Je prie ma Dame toujours auguste, ainsi que mes frères les évêques qui ont été frappés d'anathème, avec ou sans raison, pour la cause d'Arnulph, de me laisser attendre patiemment le jugement de l'Eglise. Car je ne puis abandonner, sans le jugement des évêques, l'Eglise

[1] Gerbert semble, par ces dernières paroles, faire allusion à la sotte crédulité de certaines gens qui le croyaient sorcier, et ne pouvaient expliquer autrement que par ses rapports avec le démon les œuvres de son génie et sa science étonnante.

que les évêques m'avaient confiée ; je ne suis pas non plus dans la disposition de la garder malgré les évêques, aussitôt que leur autorité se sera manifestée d'une manière suffisante. En attendant leur jugement, je supporte patiemment, mais non sans un sentiment profond de douleur, un exil que beaucoup regardent comme heureux. Lorsque je me rappelle la figure si aimable de mon seigneur roi Robert, son regard si doux, les paroles si bienveillantes qu'il me disait souvent, vos discours pleins de sagesse et de gravité, la faveur et l'affabilité des princes et des évêques dont j'étais entouré ; quand je réfléchis que tout cela m'est enlevé, la vie me deviendrait insupportable, si je n'avais pour me consoler le pieux et bon empereur Othon. Ce prince a beaucoup d'affection pour vous ; nous parlons de vous jour et nuit, et il désire ardemment presser sur son cœur mon seigneur roi Robert qui est de son âge et qui partage les mêmes goûts. »

Gerbert finit sa lettre en disant que si le voyage qu'il devait faire à Rome pour assister au concile était retardé, il pourrait aller en France vers le mois de novembre.

Au mois de septembre [1], le légat Léon quitta la France, passa en Allemagne et adressa à Othon, touchant les dissensions d'Arnulph et de Gerbert, une note qui n'était sans doute pas favorable à ce dernier. Gerbert était alors à Soosbach, magnifique résidence que l'empereur lui avait donnée. Ayant appris la démarche du légat, il écrivit à Othon une lettre dans laquelle il lui dit que Léon aura sans doute beaucoup de propositions à lui faire concernant Arnulph, mais qu'il est bien convaincu qu'il saura résister à toutes les tentatives de ce genre.

Léon ne réussit pas en effet à indisposer Othon contre Gerbert.

Othon s'étant rendu à Rome, assista à un concile où l'on traita l'affaire d'Arnulph et de Gerbert. Le pape ne

[1] Gerb., *Epist.* 28 *ad Oth.*, edit. Duch., 2.e part.

voulut pas admettre les décisions des évêques de France contre Arnulph, il le rétablit sur le siège de Reims. Gerbert qui avait suivi Othon à Rome ne protesta pas contre la décision du concile, et le pape le nomma archevêque de Ravenne.

Il ne fit que peu de temps sur ce siège, et fut choisi pour le siège de Rome qu'il occupa sous le nom de Sylvestre II, pendant quatre ans. En si peu de temps, il sut faire de grandes choses.

Au milieu des détails de sa vaste et active administration, Gerbert, le premier pape français, conçut la grande et magnifique idée des croisades, idée qui reçut alors un commencement d'exécution ; que reprit, un demi-siècle plus tard, Grégoire VII ; que devait enfin réaliser un autre pape français, Urbain II. Les fautes qui furent commises pendant les croisades ne doivent pas empêcher d'en louer l'idée.

Gerbert avait vu, l'an mil, les Sarrasins s'emparer de Capoue. Ces barbares commençaient à serrer l'Église de tous côtés; ils avaient mis le pied en Italie et dominaient en Espagne; ils étaient parvenus aux limites de l'Asie et menaçaient de se replier de ce côté aussi sur l'Europe. Gerbert, en homme de génie, comprit qu'il fallait attaquer l'islamisme au cœur même de sa puissance, dans la Palestine, à Jérusalem, dont le nom réveillait dans les cœurs de si touchants souvenirs. La politique et la religion voulaient que toutes les nations catholiques se levassent en masse pour étouffer la barbarie qui les menaçait. Le grand pontife leur fit un appel généreux, et mit dans la bouche de l'Église de Jérusalem elle-même ces touchantes paroles :

« L'Église de Jérusalem, à l'Église universelle :

« Epouse immaculée du Seigneur, je suis un de tes membres, et comme je te vois vigoureuse et forte, j'ai l'espérance de relever enfin ma tête affaissée sous le poids de la douleur. Eh! pourrai-je n'avoir pas confiance en toi, ô maîtresse des événements, si tu me reconnais

comme tienne ? Un seul de tes enfants pourrait-il regarder comme lui étant étranger le malheur qui m'accable, et me mépriser comme trop peu de chose ? Il est vrai, aujourd'hui je suis humiliée, mais autrefois je ne fus pas la partie la moins brillante de l'univers. C'est de mon sein que sont sortis les prophètes, les patriarches et les apôtres, astres éclatants du monde ; c'est de moi que l'univers a reçu sa foi, c'est en moi qu'il a trouvé son sauveur. Il appartient bien, il est vrai, ce sauveur, à tous les lieux par sa Divinité ; mais, comme homme, c'est ici qu'il est né, qu'il a souffert, qu'il a été enseveli ; c'est d'ici qu'il s'est élancé vers les cieux.

« Or, le prophète a dit : *Son tombeau sera glorieux*, et pourtant le démon cherche à le couvrir d'opprobre, et les païens ont ravagé les saints lieux !

« En avant donc, soldat de J.-C. ! saisis ton enseigne et tes armes ! si tu ne peux combattre, donne le secours de tes conseils et de tes richesses ! Que donnes-tu ? à qui le donnes-tu ? On te demande un peu de ce que tu as en abondance, et pour CELUI qui t'a tout donné gratuitement ; encore, ne le recevra-t-il pas sans te récompenser ; il te promet, par ma bouche, de multiplier tes biens en ce monde et de te récompenser dans l'autre ; de te bénir, de te pardonner tes fautes, de te faire vivre et régner avec lui. »

L'appel de Gerbert fut entendu. Les Pisans [1] armèrent plusieurs vaisseaux pour secourir la Terre-Sainte. Cette expédition fut comme le premier essai d'une croisade. La pensée de Gerbert, déposée dans la société, y fructifia peu à peu ; on vit, dans le courant du onzième siècle, des pèlerins armés marcher au secours des saints lieux,

[1] *Muratori script. Ital.*, t. III, p. 400. Après avoir cité la lettre à l'Église de Jérusalem, Muratori ajoute : « Hucusque Sylvester Benedictini ordini æquè ac Romanæ Ecclesiæ *decus præclarissimum* ; ut planè primus inveniatur (inquit cardinalis Baronius, annal. ad ann. 1003) qui sanctæ militiæ classicum occinuerit, quemadmodum et Pisani inventi sunt primi qui Pontificis sanctæ militiæ classico obediverint. »

et la société se trouva, à la fin du siècle, disposée à répondre à la voix d'Urbain II et de Pierre-l'Hermite.

Gerbert, avant de mourir, eut la douleur de voir son ami et son protecteur Othon III forcé d'abandonner Rome devant une foule ameutée, et périr quelque temps après, à peine âgé de 22 ans. Quelque temps auparavant il avait vu mourir la vénérable impératrice Adéléïde, aïeule du jeune et malheureux empereur.

Malgré ces malheurs qui durent lui causer une douleur profonde, malgré ses infirmités qui s'accroissaient avec les années, il conserva jusqu'à la fin de sa vie beaucoup d'activité, et pendant un pontificat qui ne dura que quatre ans, trois mois et trois jours, il sut former une génération cléricale éclairée et vertueuse.

Gerbert mourut le 12 mai 1003 et fut enseveli sous le portique de Saint-Jean-de-Latran. Sergius IV, le troisième de ses successeurs, fit mettre sur son tombeau l'épitaphe suivante :

« Quand retentira le son de la trompette annonçant « la venue du Seigneur, cette tombe rendra le corps de « saint Sylvestre qui y est enseveli. Avant que Rome en « fit le chef du monde, la science en avait fait la gloire.

« Gerbert naquit en France, et le premier siège qu'il « occupa fut celui de Reims, première métropole de sa « patrie. Plus tard il mérita d'être élevé à celui de « Ravenne ; il l'administra avec sagesse et avec éclat. « Un an après, il changea de nom, devint évêque de « Rome et pasteur de l'univers entier.

« Ce fut l'empereur Othon III qui le fit élire, et qui « s'associa ainsi, dans le gouvernement, son ami fidèle « et dévoué. Tous deux illustres par leur sagesse, ils « faisaient l'ornement du siècle, ils étaient l'effroi des « coupables.

« Comme le prince des apôtres auquel il succédait, il « reçut par trois fois la mission pastorale ; lorsqu'il eut « rempli la charge du prince des apôtres pendant un « lustre, il mourut.

« Le monde avec lui vit disparaître la paix et fut « effrayé ; l'Église trembla en voyant chanceler sa « victoire.

« L'évêque Sergius, son successeur, a orné le tom- « beau de celui qui fut son ami. Vous qui jetez les yeux « sur cette pierre funèbre, qui que vous soyez, dites : « Seigneur, Dieu Tout-Puissant, ayez pitié de lui. »

Il nous suffira d'avoir exposé impartialement les actions de Gerbert, pour venger sa mémoire des attaques absurdes et mensongères dont il a été l'objet. Croirait-on que la plupart des historiens, même catholiques [1], aient dénaturé tout ce qu'a fait de grand cet homme illustre, une des plus belles gloires de la France? Presque tous, au lieu d'approfondir sa correspondance, un de nos plus précieux monuments historiques, ont ajouté une foi aveugle aux récits de quelques chroniqueurs obscurs, contredits par d'autres chroniqueurs d'une valeur au moins équivalente. Nous trouvons la raison des injustes attaques de quelques écrivains catholiques dans la lutte que soutint Gerbert contre le siège papal ; mais quand ses paroles ne trouveraient pas leur excuse dans les scandales dont la papauté avait épouvanté le monde depuis un siècle, seraient-elles une raison suffisante pour dénier à Gerbert toute justice, et pour faire d'un homme de génie, qui fut un grand évêque et un grand pape, un vil intrigant?

Gerbert nous a apparu tout autre. Nous l'avons admiré, nous le regardons comme le génie le plus éminent de son époque, comme l'homme qui, par ses ouvrages et ses disciples, a le plus contribué, avec les premiers abbés de Cluny, à la renaissance du onzième siècle.

[1] Qu'on lise en particulier les pâles récits du père Longueval sur Gerbert. Voici tout ce que cet historien a jugé à propos de dire sur ses ouvrages : « Outre un Recueil des lettres de Gerbert, nous avons de lui un « Traité de la Sphère, un Discours pour servir d'instruction aux évêques... « On lui attribue aussi quelques ouvrages qui ne sont pas imprimés. » Quant à sa personne : « C'était un moine d'assez basse naissance qui avait « beaucoup d'esprit et d'érudition, et encore plus d'ambition et d'intrigue, « etc., etc. » (*Hist. de l'Eglise Gallicane*, liv. XIX, ann. 991 et 1000.)

Ce grand homme semblait avoir pour but principal de toute son activité la propagation de la science et du goût littéraire. Dans toutes les circonstances de sa vie, au milieu des occupations les plus graves, il y pense, il le poursuit. C'est surtout dans ses lettres qu'on trouve la preuve de toute sa sollicitude pour le progrès. Tantôt il prie Ecbert, archevêque de Trèves, d'envoyer des écolâtres en Italie, moins avancée dans les sciences que les régions des bords du Rhin; tantôt il demande à Adalberon de Reims, son ami, de lui prêter un César pour le copier, lui promettant, en retour, huit volumes de Boëce sur l'astrologie, et d'excellentes figures de géométrie [1]. Au milieu des malheurs qui lui firent abandonner Bobbio, il conseille au moine Airard d'Aurillac de corriger Pline et de copier les ouvrages qui se trouvaient dans les écoles d'Orbais et de Saint-Basle [2]. En écrivant à son ami Renaud de Bobbio, pour le consoler de son départ, il lui demande les ouvrages de Manilius sur l'astrologie, de Victorin sur la rhétorique, du médecin Démosthènes sur les ophthalmies [3]. Quand il a reçu ce dernier ouvrage, il l'annonce comme une bonne nouvelle à l'abbé Giselbert [4]. A peine est-il arrivé de Bobbio à Reims, qu'il réclame de ses frères d'Aurillac le livre de l'espagnol Joseph sur la multiplication et la division des nombres, et que l'abbé Warin lui avait donné; il écrit en même temps, en Italie, à son ami Etienne, de lui renvoyer les ouvrages de Suétone et d'Aurelius Victor qu'il avait laissés chez lui [5]. Il s'adresse même à des personnes très éloignées, à Lupito, abbé à Barcelone, et à l'évêque de Girone, pour leur demander des livres sur l'astrologie et sur l'arithmétique [6]. Dans sa lettre à Eccard, abbé à

[1] Gerbert, *Epist.* 13, 8.
[2] *Epist.* 7.
[3] *Epist.* 130.
[4] *Epist.* 9.
[5] *Epist.* 17, 40 et 72.
[6] *Epist.* 24, 25. On confondait alors l'*astronomie* avec l'*astrologie*.

Tours, Gerbert nous apprend lui-même qu'il possédait une bibliothèque considérable, qu'il s'était procurée avec beaucoup de peine et à grands frais, en Italie, en Allemagne et en Belgique [1].

Etant évêque, au milieu des luttes qu'il eut à soutenir et de ses occupations pastorales, il trouve encore moyen de s'occuper de science. En invitant l'écolâtre de Mici, Constantin, à venir lui rendre compte des désordres survenus à Fleury, il le prie de lui apporter des copies du livre *de la République* de Cicéron, des discours contre Verrès et des autres harangues du grand orateur romain [2]. Dans plusieurs autres de ses lettres, on le voit acheter des manuscrits à l'abbé Arnulph de Sens; charger le moine Ditmar de lui compléter un passage tronqué d'un livre de Boëce; s'entretenir avec le moine Rémi de Trèves, des diviseurs des nombres; lui demander une copie de l'Achilléïde, promettant de lui faire en retour une sphère céleste [3].

Retiré en Allemagne, après le synode de Reims, il profite de ses loisirs pour composer son traité de géométrie et faire des expériences astronomiques dont parle ainsi un historien contemporain, aussi sage qu'éclairé, Ditmar, évêque de Mersbourg [4] : « Gerbert connaissait parfaitement le cours des astres, et sa science astronomique surpassait de beaucoup celle de ses contemporains. Après avoir été expulsé de son siège, il se retira auprès d'Othon. Etant avec cet empereur, à Magdebourg, il fit une horloge qu'il régla d'une manière fort juste, en considérant l'étoile polaire au moyen d'un tube (fistula) ».

Pendant le voyage qu'il fit avec Othon, en Italie, il trouva le temps de résoudre une difficulté proposée par l'empereur sur les rapports de l'attribut et du sujet. Ce fut vers la même époque qu'il acheva et adressa à son

[1] *Epist.* 44.
[2] *Epist.* 87.
[3] *Epist.* 116, 123, 134, 148.
[4] Ditmar., *Chron.* lib. 4.

vieil ami Constantin son livre sur les nombres [1], et qu'il écrivit à Aldebold sa lettre sur les différentes manières de trouver géométriquement et arithmétiquement la surface du triangle équilatéral [2].

Cette activité scientifique porta ses fruits.

Gerbert était bien au dessus de son siècle par l'étendue de son savoir et par l'application qu'il en savait faire. Outre ses connaissances mathématiques et physiques, ses divers ouvrages théologiques attestent qu'il possédait bien l'Ecriture-Sainte et la tradition. Son esprit était lucide et logique, il aimait la philosophie et traitait avec profondeur et solidité les questions les plus ardues. Son traité *De l'usage de la Raison* et *Du corps et du sang du Seigneur* sont des preuves irrécusables de la subtilité de sa dialectique, et de sa conception profonde du dogme chrétien. Les questions soulevées au neuvième siècle sur la nature du corps eucharistique de Jésus-Christ occupaient encore au dixième les hommes les plus savants, et Gerbert entreprit son traité pour concilier le sentiment de Paschase-Ratbert avec celui de Ratramn et de Raban-Maur [3].

Mais la science dans laquelle Gerbert excellait était celle des mathématiques. Il fut le premier qui apporta d'Espagne les chiffres arabes, et son fameux ouvrage connu sous le nom d'*Abacus* n'est qu'un recueil de tables dans lesquelles sont exposées les différentes combinaisons des chiffres arabes. Cet ouvrage ne fut pas apprécié d'abord, et plusieurs siècles s'écoulèrent avant que l'usage de ces chiffres devînt général. Aussi l'*Abacus* ne fut-il pas compris. Il passa même pour un livre magique, car Gerbert eut pendant longtemps la réputation d'un sorcier fort habile. La Géométrie de Gerbert est peut-être le

[1] *Epist.* 160.

[2] Cette lettre est dans la collection de D. Pez ; Thesaur, noviss.

[3] Cet ouvrage de Gerbert sur l'Eucharistie prouve que la présence réelle n'était point en cause, et que toute la question, entre Paschase-Ratbert et Ratramn, roulait sur la *manière d'être* du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

plus parfait de ses ouvrages mathématiques, et aujourd'hui même elle mérite d'être lue, à cause de la clarté des démonstrations et de l'excellence de la méthode. Dans son ouvrage sur la sphère, il indique avec assez d'exactitude la manière de trouver le méridien et la circonférence de la terre, ainsi que les règles à suivre pour construire des sphères célestes et des cadrans solaires; ses connaissances en musique sont attestées par l'ancien surnom de *Musicus* qu'on lui donna, et par un passage d'une de ses lettres [1] où il propose à ceux qui en seraient désireux, de leur enseigner tous les secrets de l'harmonie et la manière de jouer de l'orgue. Non seulement il savait bien toucher des orgues, mais il était aussi fort habile dans l'art de les construire. Guillaume de Malmesbury lui attribue l'invention de certaines orgues hydrauliques dans lesquelles l'eau était l'agent employé pour produire les modulations. Enfin Gerbert avait étudié la médecine. Il cite dans plusieurs de ses ouvrages les médecins Celse, Galien et Démosthènes; il mettait même, à l'occasion, ses connaissances médicales au service de ses amis; c'est ainsi qu'il prescrivit à son maître Raimond d'Aurillac des remèdes contre une maladie de foie, et à l'évêque Adalberon de Verdun un traitement contre la pierre.

Le style de Gerbert, dans ses ouvrages soit scientifiques soit littéraires, est concis, plein de nerf, de force et de hardiesse, rarement obscur ou diffus. Son latin est pur, pour son temps; ses connaissances en grec étaient fort étendues.

On comprend l'influence que durent avoir les nombreux ouvrages de Gerbert pour le progrès intellectuel; mais ce grand homme l'accéléra peut-être plus encore par son enseignement oral et par les disciples qu'il forma à l'école de Reims.

Parmi ses disciples brilla principalement Fulbert de Chartres, surnommé *Socrate* à cause de la profondeur

[1] *Epist.* 92.

de sa sagesse. Ce grand homme nous apprend lui-même, dans ces vers que sa famille était humble et pauvre [1] :

> Sed recolens quod non opibus, nec sanguine fretus,
> Conscendi cathedram, pauper de sorde levatus.

Ses étroites liaisons avec Guillaume, duc d'Aquitaine, qu'il nomme son seigneur, porteraient à croire qu'il était originaire des provinces méridionales de France. Après avoir étudié à Reims, sous le savant Gerbert, Fulbert se retira à Chartres où il ouvrit une école qui devint bientôt célèbre. Le mérite et la science du maître étaient si généralement reconnus, qu'on accourait à ses leçons des pays les plus éloignés, d'Arles, de Liége, de Cologne, comme des lieux les plus voisins. Les moines et les clercs y allaient à l'envi, et ceux qui ne pouvaient assister aux leçons du grand docteur le consultaient par écrit.

Le concours des étudiants était si grand, que l'école de Chartres mérita la première de porter le titre d'académie. On y enseignait surtout la grammaire, la dialectique, la théologie et la musique. Les méthodes scientifiques de Fulbert étaient excellentes. S'il avait à corriger quelqu'un de ses disciples, il avait plus souvent recours à la douceur et à la persuasion qu'à la sévérité, comme l'atteste Adelmann, un de ses disciples, qui a chanté dans ses vers la douceur et la science de son maître Fulbert : « O mon père, dit-il [2], honneur de la cité des Carnutes, je voudrais te chanter dignement dans mes vers ; mais ma parole est impuissante!... Oh! avec quelle dignité, avec quelle gravité, avec quelle douceur, tu nous révélais les secrets de la science la plus profonde! Ce fut, ô maître, grâce à ton influence, qu'on vit en France refleurir les études ; tu approfondissais les mystères de

[1] Fulb. Carm.
Fulbert de Chartres fut un des plus grands évêques du commencement du onzième siècle. On a de lui : 1° un recueil de lettres ; 2° des sermons ; 3° des compositions liturgiques ; 4° un poème sur la vie monastique ; 5° quelques autres ouvrages sur différents sujets lui sont attribués.
[2] Adelman. Rithm. ; ap. *Mabill. Analect.*

Dieu, comme ceux de la nature, et jamais tu ne laissais l'ardeur pour l'étude se refroidir parmi nous. Comme un lac immense qui alimente les petits ruisseaux, comme le soleil qui lance de toutes parts ses rayons, c'est ainsi, vénérable père, que tu as envoyé tes illustres disciples dans toutes les contrées, répandre la science qu'ils avaient reçue de toi ».

Adelmann, dans ses rythmes d'où nous avons extrait ces paroles, nous a fait connaître ses principaux condisciples à l'école de Chartres. Il met au premier rang Didier, originaire du pays de Chartres, homme de beaucoup d'esprit et qui avait spécialement étudié la médecine, la philosophie et la musique; parfait imitateur de son maître; il copiait même ses manières, son regard et le ton de sa voix. Sigon, excellent musicien, tenait le second rang parmi les disciples de Fulbert. Après eux, Adelmann compte Lambert et Angelbert qui enseignèrent, l'un à Paris, l'autre à Orléans; Rainald de Tours, très fort sur la grammaire et doué d'une facilité étonnante pour parler et écrire; Girard-Gilbert, qui fit le voyage d'Orient; Regimbald de Cologne, qui acquit une juste célébrité; enfin Walter de Bourgogne, tellement passionné pour la science, qu'il parcourut presque toute l'Europe pour visiter les écoles les plus célèbres et grossir la somme de ses connaissances. Il arrivait d'Espagne, chargé d'un riche butin scientifique, lorsqu'il mourut, jeune encore, cruellement massacré par les envieux que lui avait suscités sa gloire naissante.

Adelmann ne compte au nombre des plus illustres disciples de Fulbert ni Pierre, chancelier de l'Eglise de Chartres, ni Enguerran qui devint abbé de Centule, ni le fameux Béranger, depuis écolâtre de Tours et archidiacre d'Angers. Cependant il eut ce dernier pour condisciple, comme il nous l'apprend lui-même dans la lettre qu'il lui adressa pour le ramener à la foi. Angelramn, abbé d'Antibe, et le savant Olbert, abbé de Gemblours, portèrent, dans ces deux monastères, les leçons de

Fulbert qu'ils suivirent pendant plusieurs années ; Domnus, moine de Mont-Majour, après les avoir suivies pendant neuf ans, les porta en Provence. Hildier, le plus savant des disciples de Fulbert, transporta les traditions de son maître à l'école de Saint-Hilaire de Poitiers.

Fulbert avait été nommé trésorier de cette abbaye par Guillaume d'Aquitaine, et avait envoyé Hildier, son disciple, gérer cette charge à sa place.

Pour lui, il fut élevé, vers l'an 1007, sur le siège épiscopal de Chartres ; le roi Robert, avec lequel il avait étudié à Reims, sous Gerbert, contribua beaucoup à son élévation. Les devoirs de l'épiscopat n'empêchèrent point Fulbert de continuer ses leçons publiques.

L'impulsion que sut imprimer son disciple Hildier au monastère de Saint-Hilaire de Poitiers, se communiqua bientôt à l'école épiscopale de cette ville. Hilaire, qui en était modérateur, entreprit de rivaliser avec Hildier et parvint à former de doctes élèves ; parmi eux, on distingue surtout Raoul-Ardent, qui réunissait toutes les qualités d'un grand orateur ; Gilbert de la Poirée, qui fut, dans la suite, évêque de Poitiers, et l'historien Guillaume, surnommé de Poitiers, qui vint à l'école d'Hilaire perfectionner ses études.

Béranger, dans le même temps, après avoir étudié sous Fulbert, était devenu écolâtre de Saint-Martin, à Tours. Il rendit cette école si florissante, qu'un de ses contemporains, Baudri de Bourgueil, prétend qu'elle avait éclipsé toutes les autres. Il y eut pour disciples Eusèbe Brunon qui devint évêque d'Angers, et Hildebert qui le fut du Mans. Hildebert, plein d'admiration pour son maître, nous en a laissé un pompeux éloge dans lequel nous remarquons ce distique flatteur :

Quicquid philosophi, quicquid cecinere poetæ,
Ingenio cessit eloquioque suo.

L'école épiscopale d'Angers avait aussi à sa tête un disciple de Fulbert, Bernard, dont il reste quelques

ouvrages. L'école de Saint-Maurice, dans la même ville, rivalisait avec elle, et fut illustrée par Marbode et par Guillaume qui donna des leçons à Geoffroi de Vendôme. On distinguait dans le même diocèse l'école de Saint-Florent, qui eut surtout de l'éclat sous Sigon, disciple de Fulbert, et celle de Bourgueil, fondée à la fin du dixième siècle, et qu'illustra Baudri, un des plus grands poètes de l'époque.

Baudri nous a laissé quelques renseignements sur l'école du Mans dans laquelle furent élevés : Audebert qui, selon Baudri, faisait des vers aussi bien qu'Homère et Virgile ; Gervais de Château-du-Loir, qui devint archevêque de Reims, et le doyen Guichier, qui passait pour avoir beaucoup d'érudition. Hildebert, après avoir suivi à Tours les leçons de Béranger, fut fait écolâtre du Mans et en devint évêque. L'école du Mans produisit aussi le célèbre Hervé, qui fut ensuite moine de Bourg-dieu en Berry, et un des écrivains les plus laborieux de la fin du onzième siècle.

Cette esquisse rapide des disciples de Fulbert et de leurs nombreux travaux peut nous donner une idée de l'influence de ce grand évêque sur le mouvement intellectuel qui se manifesta à cette époque.

IV

Eglise d'orient. — Le patriarche Etienne, successeur de Photius. — Il est reconnu comme saint ainsi que Antoine son successeur. — Nicolas le *Mystique* patriarche. — Reliques de Saint-Lazare et de Sainte-Magdeleine à Constantinople. — Quatrièmes noces de l'empereur Léon. — Le patriarche Nicolas se prononce contre, en vertu des lois civiles et canoniques. — Il est maltraité et déposé. — Pseudo-concile présidé par les légats du pape Sergius. — On accorde à l'empereur une dispense pour son quatrième mariage. — Euthymius, patriarche de Constantinople à la place de Nicolas. — Mort de Léon ; Nicolas rétabli sur son siège. — La lettre au pape, successeur de Sergius. — Paix rendue au clergé de Constantinople. — Décret de l'empereur Romain Lécapène sur le mariage. — Il l'envoie à Rome. — Lettre du patriarche Nicolas au pape Jean. — Théophylacte et Polyeucte patriarches de Constantinople. — Romain, empereur. — Nicéphore Phocas lui succède. — Ambassade de Luitprand à Constantinople. — Victoires de Nicéphore contre les musulmans. — L'impératrice Théophanie le fait assassiner. — Léon Zimiscès empereur. — Basile succède à Polyeucte sur le siège patriarcal. — Suite des patriarches de Constantinople. — Concile sous le patriarche Alexis. — Parallèle entre les patriarches de Constantinople et les papes de Rome. — Michel Cerularius patriarche. — Relation entre l'Orient et les grecs orthodoxes de l'Italie méridionale. — Son opinion sur l'abstinence du samedi. — Lettres du patriarche Michel sur certains usages occidentaux. — Le pape Léon IX entre en lutte avec lui. — Ses lettres. — Sa mort. — Les légats à Constantinople. — Luttes contre Michel Carularius. — Michel leur répond. — Mort de Michel.

(892 — 1053)

Etienne successeur de Photius sur le siège de Constantinople, ne fut patriarche que six ans. Il se fit remarquer par ses vertus, et l'église grecque l'a placé

parmi ses saints [1]; son frère l'empereur Léon-le Philosophe lui adressa les Novelles qu'il fit pour modifier la législation de Justinien touchant les affaires ecclésiastiques. L'empereur Léon modifia même toute la législation de Justinien, et publia, sous le titre de Basiliques, une collection complète, en six parties et en soixante livres, de toutes les anciennes lois qui n'étaient pas tombées en désuétude [2].

Etienne eut pour successeur sur le trône patriarcal, Antoine Cauleas qui fut aussi placé parmi les saints. Il était de famille noble et, dès sa jeunesse, il avait embrassé l'état monastique. Il ne fut patriarche que deux ans.

Etienne et Antoine ne semblent pas s'être occupés des discussions soulevées par les papes au sujet de Photius. Antoine était mort lorsque le pape Jean IX écrivit à Stylianus, évêque de Néocésarée, pour le féliciter de son opposition au patriarche Photius : « Nous voulons, dit-il, que les décrets de nos prédécesseurs demeurent inviolables; c'est pourquoi nous mettons Ignace, Photius, Etienne et Antoine au rang où ils les ont mis et nous accordons notre communion à ceux qui observeront cette règle ». Quel était ce rang dont il parlait? Etait-ce Nicolas ou Jean VIII qui avait eu raison dans les discussions avec Photius? Quel décret avaient rendu ses prédécesseurs au sujet d'Etienne et d'Antoine? Jean IX s'exprimait d'une manière fort vague [3].

Antoine étant mort en 895, fut remplacé par Nicolas, *Mystique* ou secrétaire intime de l'empereur Léon. Le titre de *Mystique* lui resta. Il fut patriarche pendant douze ans [4]. Pendant son patriarcat, l'empereur Léon fit bâtir à Constantinople un monastère d'eunuques, et y fit apporter les corps de Saint-Lazare et de Sainte-Magdeleine sa sœur. La tradition orientale touchant la

[1] Bolland 17 maï; *Chron. Post Theophan.*
[2] Basilic. *Prefat.*
[3] Labb. *Conc.* T. IX.
[4] Siméon. *In Leon*, § 7

famille des amis de Jésus, est absolument opposée à celle qu'on a voulu faire prévaloir en France, où l'on prétend que Lazare et ses sœurs abordèrent à Marseille sur une barque et se fixèrent en Provence. S'il en était ainsi on n'aurait pas pu faire transporter les corps de Lazare et de Marie Magdeleine de la Palestine à Constantinople.

L'empereur Léon n'avait pas eu de fils des trois femmes qu'il avait épousées successivement ; après la mort de la troisième il en prit une quatrième, mais sans oser se marier avec elle officiellement. Lui-même avait reconnu les troisièmes noces comme illégitimes [1] ; il n'avait pas respecté sa propre loi ; mais il n'osait pas cependant aller plus loin. La discipline de l'Eglise orthodoxe était contraire à ces mariages réitérés ; les deuxièmes et troisièmes noces étaient seulement tolérées ; les quatrièmes étaient absolument défendues. Léon vécut en concubinage avec Zoé sa quatrième femme. Ayant eu un fils [2], il voulut faire déclarer Zoé sa femme légitime. D'abord, il demanda que son fils fût baptisé avec solennité comme fils d'empereur. Le patriarche Nicolas et les autres évêques qui étaient à Constantinople n'y consentirent qu'à la condition que l'empereur se séparerait de sa concubine qui ne pouvait devenir sa femme légitime. L'empereur le promit et l'enfant fut baptisé avec solennité. Mais une fois l'enfant baptisé, l'empereur revint sur son serment et voulut avoir la mère comme femme légitime, malgré les lois civiles et canoniques. Il la fit donc revenir au palais et le mariage fut célébré sans ministère de prêtre. Alors le patriarche Nicolas se rendit au palais, se jeta aux pieds de l'empereur et lui dit : « Je vous en prie, respectez la dignité impériale qui est comme le visage sur lequel aucune tâche ne peut se cacher. Songez qu'il y a au ciel un empereur plus puissant que vous, et qui punirait certainement votre acte coupable. Les princes ne sont pas

[1] Leon., *Novel.* 90.
[2] *Chron. Post. Theoph.* ; Simeon *in Leon.*

au dessus des lois, et ne peuvent s'accorder la liberté de tout faire. Je vous en supplie; abstenez-vous de cette femme pendant quelque temps, afin que nous puissions, avec les légats des sièges patriarcaux et les évêques de votre empire examiner la question ».

L'empereur y consentit et écrivit à Sergius, patriarche de Rome; Michel, patriarche d'Alexandrie; Elie, patriarche de Jérusalem; Siméon, patriarche d'Antioche, pour les prier de se rendre à Constantinople afin d'examiner la question de la validité de son mariage [1]. Les légats du pape Sergius arrivèrent les premiers à Constantinople. Ils étaient dignes du pape qui les envoyait, lequel n'était pas difficile au sujet des mœurs. Ils se montrèrent donc, dès leur arrivée, favorables aux désirs de l'empereur. Le patriarche Nicolas refusa d'entrer en relations officielles avec eux et demanda une conférence secrète qui lui fut refusée. Les évêques de l'empire byzantin étaient partagés; les uns voulaient accéder aux désirs de l'empereur, les autres, à la tête desquels était Nicolas, se prononçaient en faveur de la loi. L'empereur, avant qu'aucune décision n'eut été prise, fit bénir son mariage par un prêtre nommé Thomas. Le patriarche déposa ce prêtre.

Chaque année, l'empereur donnait un grand dîner pour la fête de saint Tryphon, et y invitait le patriarche et les évêques qui se trouvaient à Constantinople. Il y invita le patriarche Nicolas, comme à l'ordinaire. Celui-ci s'y rendit. Pendant le repas, l'empereur lui fit de vives instances pour qu'il approuvât son mariage. Nicolas étant demeuré ferme dans son opposition, il fut enlevé sur-le-champ et exilé sans qu'on lui eut laissé ni ami, ni valet, ni même un livre pour sa consolation. Il fut étroitement gardé dans sa prison. On traita de même les évêques respectueux des lois.

Une fois débarrassé des opposants, l'empereur fit

[1] *Eutych. annal.*; *Chron. Post Theoph.*, Leon. op. *Patrolog. Græc.* T. CVII.

tenir un concile sous la présidence des légats du pape. On y accorda à l'empereur dispense pour ses quatrièmes noces; cette décision était conforme à la discipline de l'Église romaine; ce qui était contraire à la discipline d'Occident aussi bien qu'à celle d'Orient fut la déposition du patriarche Nicolas, qui fut condamné sans avoir été jugé et pour avoir fait son devoir. On mit à sa place Euthymius qui aurait mérité d'être élevé au patriarcat en de meilleures circonstances, car il était très vertueux. Léon reconnut lui-même l'injustice dont il s'était rendu coupable envers le saint patriarche Nicolas et le rappela de son exil. Cet empereur étant mort (911) son frère Alexandre lui succéda avec son jeune fils connu sous le nom de Constantin Porphyrogénète. Alexandre rétablit Nicolas sur le siège patriarcal après avoir fait déposer Euthymius dans un concile. Au bout d'un an, Alexandre mourut et Constantin Porphyrogénète fut reconnu seul empereur sous la tutelle de sa mère.

Rétabli sur son siège, le saint patriarche Nicolas écrivit au pape[1] une fort belle lettre pour se plaindre de la conduite des légats romains : « Ils semblaient, dit-il, n'être venus de Rome que pour me déclarer la guerre. Ils s'attribuèrent la primauté dans l'Église; cette prétention les obligeait au moins à s'informer soigneusement de toute l'affaire touchant laquelle ils voulaient prendre une décision, et en référer au pape, au lieu de consentir à la condamnation de ceux qui n'avaient encouru l'indignation du prince que pour s'être déclarés pour les bonnes mœurs. Il n'est pas étonnant que quelques hommes aient été trompés sur la valeur de notre condamnation; mais peut-on tolérer que des prélats occidentaux aient confirmé par leur suffrage cette injuste condamnation sans connaissance de cause? J'apprends que pour excuser l'empereur, on se sert du mot de *dispense*, comme si la dispense était un moyen de violer

[1] Nicol., *Epist. ap. Labb. Conc.*, t. IX.

les canons et d'autoriser l'incontinence. J'entends par dispense un moyen d'imiter la miséricorde divine qui tend la main au pécheur pour le relever, mais non la permission pour le pécheur de persister dans la faute qu'il a commise. On dira peut-être qu'il s'agissait d'un mariage et non d'un concubinage. Peut-on appeler mariage l'union impure avec une quatrième femme? Pourquoi les canons chassent-ils de l'Église ceux qui tombent dans cette faute? Pourquoi appellent-ils cette faute une incontinence qui peut convenir aux animaux mais non aux hommes? On dit que les Romains l'acceptent comme permise; je ne sais si on dit cela pour vous louer ou pour vous blâmer. On dit que chez vous on permet non seulement les quatrièmes noces, mais les cinquièmes, sixièmes et d'autres encore jusqu'à ce que la mort les arrête; vous alléguez, dit-on, en votre faveur ce texte de saint Paul « il vaut mieux se marier que brûler du feu de l'amour »; mais le même apôtre ne permet un second mariage qu'aux femmes à cause de leur faiblesse.

« Quand il s'agit de péché, les princes ne possèdent pas plus de privilèges que les simples particuliers. Je ne dis pas cela pour vous obliger à condamner la mémoire de l'empereur ou celle de votre prédécesseur Sergius; ils ne sont plus de ce monde et Dieu les a jugés. Je dois dire toutefois qu'avant de mourir l'empereur regretta et pleura sa faute. J'étais présent lorsque cela eut lieu, car il m'avait rappelé d'exil et rendu le gouvernement de mon Église [1]. Ceux qu'il faut punir, sont ceux qui sont encore vivants et qui ont excité contre moi de si violentes persécutions. C'est votre devoir et ce que demandent votre dignité et l'honneur du siège de Rome. L'empereur actuellement régnant vous envoie le maître

[1] D'après ces paroles du saint patriarche, on doit croire que le successeur de Léon ne fit que mettre à exécution ce qu'il avait décidé au moment de sa mort.

de son palais pour vous prier d'en agir ainsi, et tous nous vous en conjurons. »

Il est probable que cette lettre fut envoyée au pape avec l'assentiment du concile des évêques qui se trouvaient à Constantinople [1].

Les papes, à cette époque, avaient tout autre chose à faire que de s'occuper des affaires les plus importantes de l'Eglise. La lettre du patriarche Nicolas et la mission faite au nom de l'empereur n'eurent donc aucune suite.

L'empereur Alexandre mourut peu de temps après. Il avait chassé du palais Zoé, dont le mariage avait causé tant de troubles, mais le jeune empereur la fit revenir auprès de lui, et le premier acte de Zoé fut d'interdire au patriarche Nicolas l'entrée du palais. Elle régna six ans en qualité de régente ; Romain Lécapène, qui avait beaucoup d'influence sur le jeune empereur, fit enfermer Zoé dans un couvent et fit épouser à Constantin sa fille Hélène [2]. Constantin l'associa à l'empire. Romain Lécapène ayant été sacré par le patriarche Nicolas, fit sacrer impératrice sa femme Théodora, et associa à l'empire son fils Christofle. Constantin Porphyrogénète fut ainsi mis au second plan.

Romain Lécapène mit fin aux troubles qui avaient eu lieu dans le clergé de Constantinople à cause des deux patriarches qui revendiquaient le siège patriarcal. Euthymius était mort en exil. On rapporta solennellement son corps à Constantinople, et l'empereur fit adopter un décret fort sévère qui interdisait absolument les quatrièmes noces, et mettait aux autres mariages des conditions très sévères [3]. L'empereur envoya son décret à Rome par un officier de la cour, et le patriarche Nicolas écrivit au pape Jean, une lettre [4] dans laquelle

[1] Les historiens occidentaux contemporains ne parlent ni du concile de Constantinople, ni du conciliabule des légats, ni de la lettre du saint patriarche Nicolas.

[2] *Chron. Post. Theophan.*

[3] Ap. Balsam.

[4] Ap. Labb., *Conc.* t. IX.

il disait : « Vous connaissez les afflictions que nous avons eu à subir pendant quinze ans ; mais lorsque nous y comptions le moins, Jésus-Christ a apaisé la tempête, aujourd'hui nous sommes tous unis. C'est pourquoi nous vous écrivons pour renouer les relations interrompues par la difficulté des circonstances, et nous envoyer réciproquement des légats pour convenir que le quatrième mariage, cause de tant de scandales, n'a pas été accepté en lui-même, mais toléré par indulgence pour l'empereur, et afin que sa colère n'attirât pas de plus grands maux. A dater de votre décision, on recommencera, dans l'Église de Constantinople, à mentionner votre nom avec le nôtre dans les sacrés diptyques et nous jouirons d'une paix parfaite ».

Le vénérable Nicolas ne vit pas cette paix qu'il désirait. Sa lettre et le décret de l'empereur de Constantinople sur le mariage arrivaient à Rome en des circonstances où la chasteté conjugale n'était pas comprise. Les papes, pour la plupart, adonnés aux débauches les plus honteuses, n'étaient guères disposés à accepter de Constantinople des leçons de moralité.

Après la mort de saint Nicolas (925), le siège de Constantinople fut occupé successivement par Etienne et Tryphon, très respectés l'un et l'autre pour leurs vertus. On dit que ce dernier n'avait accepté le siège patriarcal que pour un temps limité, c'est-à-dire, jusqu'au jour où Théophylacte, fils de l'empereur Romain Lécapène, serait en âge d'être ordonné. Ayant occupé la chaire patriarcale, environ trois ans (928 à 931), il se retira dans un monastère. Mais Théophylacte n'avait pas encore l'âge canonique, et la chaire de Constantinople resta vacante un an et demi. L'ordination de Théophylacte eut lieu le 2 février 933 en présence des légats du pape [1]. Le nouveau patriarche n'avait que seize ans ; mais, à Rome, on savait se passer des canons quand les circonstances le

[1] Luitp. *Legat.* ; *Chron. Post Theoph.*

demandaient. Cependant, ce fait de l'envoi de légats rapproché des lettres du patriarche Nicolas, prouve que les Eglises de Rome et de Constantinople ne se regardaient pas comme en état de schisme.

D'autre part, les patriarches orthodoxes d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, étaient toujours en communion avec l'Eglise de Constantinople, malgré le joug musulman qui pesait sur leurs Eglises.

L'empereur Romain Lecapène fut trahi par ses fils qu'il avait associés à l'empire et enfermés dans un monastère. Ces deux mauvais fils conspirèrent également contre Constantin Porphyrogénète, qui, averti de leurs mauvais desseins, les fit arrêter, et resta seul empereur. (945). Le fils de Romain Lécapène resta sur le siège de Constantinople après la déchéance de son père, et l'occupa jusqu'en 956 C'était un homme du monde, passionné pour les chevaux et la chasse, et qui spéculait sur les évêchés qu'il vendait au plus offrant. Il mourut jeune et fut remplacé (956) par Polyeucte, un moine très vertueux et très instruit, mais dont le zèle n'était pas toujours assez modéré. L'année où il fut intronisé mourut un anachorète fameux nommé Paul surnommé de Latre à cause de la montagne où était situé le monastère auprès duquel il vivait. Il passa sa vie à faire les pénitences les plus austères ; sa réputation de sainteté s'était répandue jusqu'en Occident. L'Eglise d'Orient l'a placé parmi les saints, et l'honore le 15 décembre.

L'empereur Constantin Porphyrogénète professait la plus grande vénération pour le saint anachorète. Il mourut trois ans après lui et fut remplacé par son fils Romain qui ne régna que trois ans, et laissa deux fils qui étaient trop jeunes pour être empereurs. On reconnut donc comme empereur Nicéphore Phocas (963), qui s'était illustré par ses victoires contre les Musulmans. Il épousa Théophanie, veuve de Romain, et adopta ses trois enfants. Le patriarche Polyeucte eut avec lui quelques difficultés au sujet de son second mariage pour lequel il aurait dû

faire certaines pénitences canoniques avant d'être admis à l'Eglise. Mais les évêques qui se trouvaient à Constantinople se prononcèrent en sa faveur et le patriarche accepta leur décision [1]. Nicéphore régnait depuis cinq ans lorsqu'il reçut une députation d'Othon, empereur d'Occident, pour lui demander pour son fils, le jeune Othon, la main d'Anna, fille de l'empereur Romain-le-jeune. A la tête de cette députation était Luitprand, évêque de Crémone, un des écrivains les plus savants de l'époque. Luitprand écrivit le récit de sa légation qui contient beaucoup de détails fort intéressants [2].

Il arriva à Constantinople le 4 juin 968. On l'enferma dans un palais et il n'eut de communications avec personne. Trois jours après son arrivée, il eut sa première audience de l'empereur dont il fait le portrait suivant : « Il était de petite taille, avait une grosse tête, de petits yeux, le teint très brun, la barbe large, les cheveux longs, le ventre gros, les jambes courtes ». Les princes Basile et Constantin, fils de Romain , assistaient à l'audience. Nicéphore, prenant la parole, dit à Luitprand : « J'aurais voulu vous faire une digne réception, mais les mauvais procédés de votre maître ne le permettent pas. Il a pris Rome comme une ville ennemie et il a exercé des violences contre plusieurs de ses habitants; il a essayé de prendre plusieurs villes qui relèvent de notre empire ; n'ayant pu y réussir, il vous a envoyé ici pour nous espionner sous prétexte de négocier la paix ». Les empereurs de Constantinople de cette époque avaient les mêmes prétentions que leurs prédécesseurs les plus puissants. Ils se nommaient toujours empereurs romains et ne voyaient que des vassaux ou des délégués dans les successeurs de Charlemagne et dans tous les souverains qui régnaient sur les terres soumises autrefois directement à l'empire. Luitprand répondit à l'empereur Nicé-

[1] Cedren. *Chron.*
[2] Luitprand. *Legat.*

phore qu'Othon, son maître, ne s'était emparé de Rome que pour en chasser des vassaux infidèles qui avaient imposé leur tyrannie à la capitale de l'empire, et humilié la papauté asservie à des femmes de mauvaise vie. Il n'avait pas eu pour motif d'attaquer l'empire avec lequel il voulait avoir la paix. La preuve qu'il ne voulait que la paix et l'union, c'est qu'il l'avait chargé lui, Luitprand, de demander la princesse Anna, fille de Romain, le dernier empereur, pour son fils.

Nicéphore demanda réflexion et mit fin à l'audience sous prétexte qu'il devait assister à une procession. En effet, la procession l'attendait, Luitprand en fait une description très singulière. En général, il ne flatte pas les Grecs dans sa narration, et les Grecs n'étaient pas plus polis pour lui qu'il ne l'était pour eux. Le pape ayant alors écrit à l'empereur de Constantinople pour lui recommander Luitprand et sa mission, ne lui donnait que le titre d'*Empereur des Grecs*, Nicéphore en fut offensé et ne lui répondit que par des intermédiaires. Il ne voulait consentir à entrer en pourparlers avec les occidentaux que si on lui rendait Rome et toute l'Italie dont il se regardait toujours comme souverain. Il était d'autant plus fier qu'il avait remporté des victoires éclatantes contre les Musulmans ; ceux-ci accusèrent les patriarches Christofle d'Antioche et Jean de Jérusalem d'avoir favorisé les succès de l'empereur et les mirent à mort [1]. Nicéphore avait certainement de grandes qualités, mais il voulait parfois se mêler de choses qui n'étaient pas de sa compétence. Il s'imagina que les soldats de son armée qui mouraient en combattant devaient être considérés comme des martyrs, le patriarche Polyeucte et d'autres évêques protestèrent, mais Nicéphore n'en promulgua pas moins son décret. L'impératrice Théophanie détestait son mari. Elle s'entendit avec Jean Zimiscès pour s'en débarrasser. Celui-ci, un des premiers officiers du palais,

[1] Cedren. ; *Chron. Post Theoph.*

s'entendit avec plusieurs complices, entra la nuit dans le palais et tua Nicéphore. Il fut convenu qu'il serait empereur avec les deux jeunes fils de Théophanie et de l'empereur Romain-le-Jeune, son premier mari. Zimiscès se présenta à l'Eglise patriarcale pour y recevoir la couronne. Le patriarche Polyeucte lui en interdit l'entrée; Zimiscès attesta que Nicéphore n'avait pas été tué par lui, mais par d'autres qu'il nomma et qui avaient agi sous l'inspiration de l'impératrice. Alors Polyeucte exigea que l'impératrice fût chassée du palais et que Zimiscès se soumît aux pénitences canoniques. Il y consentit et donna aux pauvres tous ses biens personnels. Il fut alors admis dans l'Eglise et fut couronné empereur.

Polyeucte mourut peu de temps après cet événement. Pendant son patriarcat, il se montra très rigoureux dans l'observation des canons, et ne céda jamais à l'influence même des empereurs. Il fut remplacé par Basile Scamandrin qui jouissait de la réputation d'un homme de haute vertu. Jean Zimiscès se distingua par ses victoires contre les Slaves et contre les Musulmans. Il fut empoisonné par un officier de la cour et dès lors, les fils de Romain-le-jeune, Basile et Constantin furent reconnus seuls empereurs. Ils rappelèrent au palais leur mère Théophanie. Le patriarche Basile ayant été accusé d'on ne sait quel crime, fut déposé et remplacé par Antoine Studite qui renonça peu de temps après à son siège et fut remplacé par Nicolas Chrysoberge, qui occupa le siège de Constantinople douze ans et demi [1]. Pendant son épiscopat, on tint un concile dans lequel on mit fin d'une manière définitive aux luttes qui avaient eu lieu à propos des quatrièmes noces de l'empereur Léon-le-Philosophe; la discipline ancienne fut acclamée et l'on fit des acclamations en l'honneur des anciens patriarches, parmi lesquels on nomma Photius entre Ignace et Etienne.

Après la mort de Nicolas on choisit pour patriarche

[1] *Chron. Post Theoph.*; Cedren.

un homme respectable et savant nommé Sisinnius. Il ne tint le siège que trois ans et eut pour successeur un membre de la famille de Photius, Sergius abbé du monastère de Manuel, qui occupa le siège patriarcal pendant vingt ans; son successeur fut Eusthate. Des écrivains occidentaux [1] racontent que ce patriarche, d'accord avec l'empereur Basile, envoya à Rome des délégués pour obtenir du pape Jean XIX l'approbation du titre d'évêque universel pour l'Orient, comme le pape de Rome en jouissait pour l'Occident. Les délégués du patriarche étaient chargés de riches présents pour le pape et pour les gens de sa cour. C'était le meilleur argument que les Grecs pussent employer. On était assez décidé à Rome, d'accorder ce qu'on sollicitait; mais le bruit se répandit en Italie et même en France, que le pape allait partager avec le patriarche de Constantinople l'autorité universelle qu'on lui attribuait, et il y eut des protestations qui empêchèrent le marché d'être conclu.

Cette histoire ne nous paraît pas très vraisemblable. En effet, les patriarches de Constantinople jouissaient du titre de *Patriarche œcuménique* ou universel qui leur avait été octroyé par les premiers conseils œcuméniques, et qui avait été confirmé par les empereurs. Ces patriarches, en vertu de ce titre, jouissaient d'une haute autorité dans toute l'Eglise d'Orient, et le titre d'*œcuménique* n'avait jamais signifié une juridiction *universelle*, sur toute l'Eglise chrétienne, mais seulement sur les Eglises d'Orient. Les patriarches n'avaient rien à demander aux papes sous ce rapport. Si Eusthate demanda quelque chose, ce fut que le patriarche de Rome reconnut son titre de *Patriarche œcuménique*, dans le sens donné à ce titre par les conciles. Les patriarches de Rome avaient en effet toujours protesté contre ce titre, et Eusthate avait peut-être songé à écarter ce motif de division entre les Eglises d'Orient et d'Occident. On doit probablement

[1] Cedren.

réduire à ces proportions le fait rapporté par quelques écrivains occidentaux.

Après six ans d'un patriarcat honorable, Eusthate mourut et fut remplacé par le moine Alexis qui occupa la chaire de Constantinople pendant dix-sept ans [1]. Pendant son épiscopat, il tint un concile ou assistèrent un grand nombre d'évêques, neuf archevêques et vingt-deux métropolitains. On y renouvela les anciens canons pour la bonne administration des Eglises et des monastères, et la tenue régulière des conciles provinciaux. La discipline renouvelée dans ce concile est conforme à l'ancienne. On n'y souleva aucune question doctrinale, ce qui prouve que la paix la plus profonde régnait dans les Eglises d'Orient.

Un an après ce concile (1027), mourut l'empereur Constantin. Il avait été empereur pendant cinquante ans avec son frère Basile, et avait régné trois ans seul. Il choisit pour son successeur le patrice Romain Argyre qui, pendant cinq ans et demi qu'il règna, fit beaucoup de bien [2]. Michel, surnommé le Paphlagonien, l'empoisonna et se mit à sa place sur le trône impérial après avoir épousé sa veuve, complice de l'empoisonnement. Se sentant près de mourir, Michel prit l'habit monastique et mourut après avoir fait pénitence de ses crimes. Sa femme Zoé adopta un neveu de son mari connu sous le nom de Michel Calafate et le fit déclarer empereur. Celui-ci ne fut pas reconnaissant ; il exila Zoé à l'île des princes et fit arrêter le patriarche Alexis. Mais le peuple s'ameuta contre lui ; on l'arracha du monastère de Stude où il s'était retiré, on lui creva les yeux, et on fit revenir Zoé qui choisit pour époux, malgré ses soixante ans, Constantin Monomaque, qui fut reconnu pour empereur (1042).

L'année suivante mourut le patriarche Alexis. Il s'était

[1] Cedren. ; *Chron. Post. Zon.*
[2] Cedren.

montré peu rigoureux dans l'application des canons de l'Eglise, vis-à-vis de Zoé et de ses trois époux. On lui reprochait d'être trop ami de l'argent; cependant, en général, son épiscopat fut honorable, et, personnellement, il fut très vertueux.

En comparant les patriarches de Constantinople avec les papes de Rome à la même époque, il est évident que le siège de Rome fut souillé de tous les vices, lorsque celui de Constantinople était occupé par des hommes vertueux. A part Théophylacte, fils d'empereur et placé irrégulièrement sur le siège de Constantinople, tous les autres patriarches furent vertueux; plusieurs ont mérité d'être placés parmi les saints. Cependant, les circonstances étaient difficiles, et il leur fallut une vertu peu ordinaire pour se maintenir dans la droite ligne de la vertu et des canons.

Le successeur d'Alexis fut Michel, surnommé Cerularius (1043). Il entretint des relations avec les orientaux qui habitaient l'Italie méridionale et se prononça contre certains usages occidentaux que l'on cherchait probablement à leur imposer. Les orientaux Italiens étaient restés fidèles aux usages de leur Eglise et plusieurs d'entre eux s'étaient distingués par leur sainteté. Parmi eux était saint Nil qui jouissait d'une haute réputation de sainteté. Ce saint était né[1] à Rossane, capitale de la Calabre. Dans sa jeunesse, il embrassa la vie monastique. Il vécut plusieurs années dans un ermitage, puis dans un monastère à Rossane, où il vécut avec quelques disciples. Sa vertu extraordinaire lui acquit une telle réputation que les plus hauts personnages cherchaient à le voir et à le consulter. Les Musulmans s'étant emparés de l'Italie méridionale, saint Nil résolut de se retirer au Mont-Cassin où saint Benoît avait établi comme le chef-lieu de son ordre. Les moines vinrent au devant de lui avec des cierges, et revêtus de leurs ornements sacerdotaux. On lui donna

[1] *Vis. S. Nil.* Jun.; *Martyrol. Rom.*, 26 sept.

pour lui et pour ses disciples un monastère qui dépendait de l'illustre abbaye. Sur l'invitation des moines du Mont-Cassin, Nil se rendit avec ses disciples à l'Eglise de l'abbaye où on célébra les offices selon le rite grec. Nil avait fait pour la circonstance un hymne à l'honneur de saint Benoît. Ce fait prouve, sans en compter beaucoup d'autres, que, malgré certaines discussions soulevées entre les Eglises de Rome et de Constantinople, les Eglises d'Orient et d'Occident étaient unies et que leurs membres étaient en parfaite communion.

Les moines du Mont-Cassin eurent des conférences avec saint Nil sur les vertus monastiques; ils abordèrent même certaines questions agitées en Orient sur la discipline de l'Eglise occidentale. On reprochait spécialement aux occidentaux de faire abstinence le samedi, et l'on regardait cette abstinence comme une concession faite aux Juifs relativement à l'observation de Sabbat; saint Nil répondit : « que celui qui observe l'abstinence, ne blâme pas celui qui ne l'observera pas; et que celui qui ne l'observe pas, ne blâme pas celui qui l'observe. Si vous nous blâmez de ce que nous n'observons pas l'abstinence du samedi, prenez garde de ne pas condamner ceux qui ont été les colonnes de l'Eglise : Athanase, Basile, Grégoire, Chrysostome et avec eux les conciles. Nous faisons bien en n'observant pas l'abstinence du samedi, parce que nous faisons ainsi opposition aux Manichéens qui font pénitence ce jour là, en haine de l'Ancien Testament; mais, ce jour là, nous travaillons, afin de ne pas nous montrer d'accord avec les Juifs. Quant à vous, on ne peut vous blâmer d'observer l'abstinence du samedi, dans le but de vous préparer à célébrer le dimanche ».

On peut croire que l'opinion de saint Nil était partagée par un grand nombre de Grecs qui habitaient l'Italie et qui avaient avec les Latins des relations fréquentes. Ils pensaient que ce détail disciplinaire, bien expliqué, n'avait pas assez d'importance pour empêcher entre Grecs et Latins les relations de communion.

Nous avons raconté le voyage de saint Nil à Rome pour réclamer son moine Philagathos qui avait eu le titre de pape et avait été fort maltraité par Grégoire V et l'empereur Otton [1]. Malgré l'accueil qui lui fut fait, il refusa de rester à Rome au couvent grec de saint Anastase et s'en retourna, bien triste des nouveaux tourments qu'on avait infligés à son protégé. Il avait quitté son monastère du Mont-Cassin pour s'adonner à une plus grande pauvreté, et avait fondé un nouveau monastère près de Gaëte. Il y reçut la visite de l'empereur Otton auquel il ne voulut demander aucune grâce. Un jour, il partit et se dirigea du côté de Rome. Il s'arrêta à Tusculum et accepta du souverain de cette ville une maison à demi détruite qui avait été la maison de campagne de Cicéron. Ses moines accoururent près de lui, mais il mourut bientôt à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Il conserva toujours les meilleurs rapports de communion avec les occidentaux, tout en conservant les traditions de l'Église orientale. Nous avons vu comment il répondit aux moines du Mont-Cassin, touchant l'abstinence du samedi. Tous les orientaux n'étaient pas de son avis et regardaient cette abstinence comme un reste de judaïsme. Il est probable que l'opinion de saint Nil fut connue des Grecs qui habitaient l'Italie méridionale et que l'évêque de Trani qui appartenait à l'Église orientale consulta à ce sujet le patriarche de Constantinople. Michel Cérularius, de concert avec le métropolitain Léon de Bulgarie, répondit à Jean évêque de Trani. Humbert, prêtre cardinal de Rome, étant allé dans cette ville, y vit leur lettre, la traduisit du grec en latin [2], et la remit au pape Léon IX qui voulut lui répondre quoiqu'elle ne lui fût pas directement adressée.

Michel et Léon cherchent à prémunir les orientaux qui habitaient l'Italie contre des usages romains qu'ils

[1] Pet. Damian, *Epist.* Lib. I, *Epist ultim.*
[2] Baronius a publié le premier cette lettre. *Ann.* 1054.

considéraient comme opposés à l'ancienne discipline : mais leur lettre n'était pas simplement pour eux et pouvait servir aux occidentaux, aux évêques et au pape lui-même.

Ils reprochent aux Latins de se servir du pain azyme pour l'Eucharistie. Jésus-Christ, disent-ils, a célébré la Pâque juive avec du pain azyme, selon l'usage judaïque, mais il a célébré la Pâque nouvelle avec du pain levé comme l'ancienne Église l'a toujours cru. Le pain levé ajoutent-ils est le seul vrai pain.

On peut croire que depuis les discussions qui s'étaient élevées en Occident, au sujet de l'Eucharistie, on avait admis des modifications dans la fabrication du pain eucharistique, et que l'on avait admis un pain qui se rapprochait de celui dont on se sert aujourd'hui dans l'église romaine, et qui n'est que de la farine mouillée pressée entre deux fers chauds. Ce n'était pas sans raison que Michel et Léon ne regardaient pas ce produit comme vrai pain, pouvant servir à la célébration de l'Eucharistie. L'Église primitive continuée par celle d'Orient s'est toujours servie du pain levé. Si, comme certains le prétendent, l'Église d'Occident se servit toujours du pain azyme, ce qui n'est pas démontré, ce pain azyme était semblable à celui dont se servent les juifs pour leur Pâque, et n'est pas cette farine mouillée et pressée dont se sert l'Église romaine depuis le moyen-âge. Michel et Léon avaient donc raison de s'élever contre l'innovation occidentale qui atteint l'Eucharistie elle-même dans son essence.

L'abstinence du samedi était le second reproche que les deux évêques orthodoxes faisaient à l'Occident. Cette abstinence était de nouvelle date en Occident et ne remontait qu'à l'an 1033, selon Raoul Glaber[1]. A leurs yeux cette abstinence, contraire aux usages de l'Église primitive, était une concession faite aux juifs, très rigoureux sur l'observation du sabbat.

[1] Rodolphe Glab, Lib. IV.

Ils s'élevèrent aussi contre la suppression de la loi apostolique concernant les animaux suffoqués. Il est incontestable que cette loi fut abolie dans l'Église occidentale, et que l'Église d'Orient qui l'a toujours maintenue pouvait légitimement en reprocher la suppression à l'Occident. Une loi d'une origine si haute et si vénérable ne pouvait être abolie que par un concile représentant l'Église universelle. Aucun concile ne l'avait abolie, et elle était seulement tombée en désuétude, en Occident.

Les évêques Michel et Léon reprochent également à l'Église occidentale la suppression du chant de l'*alleluia* en carême. Sans doute, la chose en elle-même n'avait pas une haute gravité; mais c'était un signe de cette manie d'innovations contre laquelle l'Église immuable d'Orient tenait à protester.

Le pape Léon IX voulut répondre au patriarche de Constantinople et au métropolitain de Bulgarie. Il commence sa lettre par de longues et vagues considérations sur la paix et sur ceux qui la troublent. Il pouvait dire cela plutôt pour l'Église romaine que pour l'Église orthodoxe. Est-ce troubler la paix que de protester contre les innovations et les erreurs d'une église qui, par ses prétentions à un absolutisme anti-chrétien, détruisait autant qu'elle le pouvait la constitution apostolique de l'Église, et voulait mettre un évêque à la place de l'épiscopat ? Léon IX ajoute que depuis plus de mille ans, l'Église romaine savait bien ce qu'elle devait faire au sujet de l'Eucharistie et qu'elle n'avait besoin des remontrances de personne, puisqu'elle avait été instruite par saint Pierre lui-même. Ce fait était faux et si l'Église de Rome avait reçu la doctrine de saint Pierre, il lui aurait été bien impossible de prouver qu'elle l'avait conservée dans sa pureté.

Léon IX s'applique ensuite à relever les erreurs vraies ou prétendues de quelques patriarches de Constantinople qui avaient voulu outrager le siège de Rome qui ne doit [illegible] [illegible] dans l'Église, l'autorité

impériale avec toutes les prérogatives qui en découlent ; il appuie cette doctrine anti-chrétienne sur le document apocryphe connu sous le titre de Donation de Constantin.

Il reproche à l'Église de Constantinople d'admettre des eunuques pour évêques. Le pape était bien imprudent en soulevant cette question, car Michel aurait pu lui répondre que, surtout depuis un siècle, les évêques de Rome avaient trop prouvé qu'ils ne l'étaient pas assez. De ce que des évêques de Constantinople avaient été eunuques, il en conclut que certains avaient prétendu qu'une femme avait occupé ce siège. Il prenait ainsi l'avance pour reprocher à l'Église de Constantinople ce qui devait être reproché à celle de Rome avec beaucoup plus de raison. Mais, en avançant ce fait, il déclare qu'il ne peut y croire. En effet, il n'aurait pu fournir aucune preuve, tandis que, pendant de longs siècles, l'Église romaine tout entière, y compris les papes, a cru à l'existence de la papesse Jeanne. En faisant allusion à un reproche que l'on aurait fait à l'Église de Constantinople, et dont on ne trouve trace nulle part, Léon IX voulait indirectement faire croire que celle de Rome pouvait prétendre n'avoir jamais encouru un reproche de même nature. C'était peut-être habile, mais peu concluant.

D'après Léon IX, Michel, en attaquant l'Église romaine, se montrait ingrat, puisque c'est cette Église qui avait donné au patriarche de Constantinople les prérogatives d'évêque de la ville impériale, sans préjudice, toutefois, des droits des Églises d'Alexandrie et d'Antioche. Léon IX n'était pas, comme on voit, fort au courant de la question. « On dit, continue le pape, que vous avez fermé les Églises des latins ; que vous avez enlevé les monastères aux moines et aux abbés pour les obliger à vivre selon vos idées. L'Église romaine est plus modérée ; car dans Rome et dans les environs, il existe plusieurs églises où des Grecs suivent librement les traditions de leurs pères ; on les encourage même à les suivre, car nous savons que les coutumes locales ne nuisent pas au salut, pourvu que l'union existe dans la foi et la charité. »

On sait que les papes n'attachent pas grande importance aux doctrines et à la discipline, et qu'il suffit, pour être en union, de se soumettre à leur autorité. Dans l'Italie méridionale, les orientaux suivirent, jusqu'aux temps modernes, leurs rites et leur discipline; leurs prêtres n'étaient pas célibataires ; ils n'admettaient pas dans le symbole les mots *filioque* qui exprimaient cependant un dogme pour les occidentaux. Les papes ne les tourmentèrent pas, parce qu'ils reconnaissaient leur autorité.

A la fin de sa lettre, Léon IX promet de traiter plus tard, d'une manière approfondie la question du pain azyme. Il n'eut pas le temps de tenir sa promesse. Des historiens occidentaux fort peu sérieux ont dénaturé la lettre de Michel Cérularius et prétendent qu'il excommunia les occidentaux et décréta le schisme. Ces assertions sont fausses ; le patriarche Michel et le métropolitain de Bulgarie n'eurent pour but dans leur lettre que de prémunir les orthodoxes de l'Italie méridionale contre les innovations des Églises occidentales. Ils ne s'adressaient qu'à eux et non au pape, ni aux occidentaux. Le schisme [illegible]

mans. Le patriarche Michel, sur les instances de l'empereur avait écrit au pape dans le même sens. Le pape reconnaît, dans sa lettre à l'empereur, que l'Italie méridionale faisait partie de l'empire d'Orient ; il se réjouit que l'empereur consente à s'entendre avec l'empereur d'Occident pour réduire les Nordmans qui avaient ravagé ces contrées déjà si éprouvées par les musulmans. Il convient que le siège de Rome avait été occupé avant lui par des papes qui ne recherchaient que leur intérêt et non l'intérêt général de la chrétienté ; il se flatte qu'il réparera les maux causés par ses prédécesseurs, avec l'aide des empereurs ; il n'oublie pas de demander la restitution des domaines accordés à l'Église romaine par les anciens empereurs de Constantinople dans leurs domaines italiens ; il s'élève contre le patriarche Michel qui persécuterait les latins résidant en Orient et les anathématisait s'ils communiaient avec le pain azyme ; il reproche encore à Michel de vouloir étendre sa juridiction sur les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche.

Les lois de l'Église et celles de l'empire avaient donné au patriarche de Constantinople une haute inspection sur tout l'Orient. Les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche s'y étaient soumis. Les évêques de Rome n'avaient pas le droit de s'occuper de cette question ; mais comme ils se prétendaient les chefs de l'Église universelle, ils la soulevaient lorsqu'ils voulaient donner au patriarche de Constantinople une preuve de leur mauvaise volonté. Les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche ne refusaient pas d'entrer directement en relations canoniques avec le patriarche de Rome, et Léon IX lui-même en avait eu la preuve, mais les évêques de Rome voulaient davantage, et prétendaient commander à l'Orient comme à l'Occident. Leurs prétentions n'étaient pas admises en Orient, et les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche ne les avaient pas chargés de prendre leur parti contre celui de Constantinople. Ils observaient, vis-à-vis de ce dernier les lois des premiers conciles œcuméniques et celles de l'empire, et ne

reconnaissaient nullement l'autorité du patriarche occidental.

La lettre de Léon IX à Michel Cérularius était insolente et même grossière. Il ne lui donne que le titre d'*archevêque* de Constantinople, comme si le deuxième concile œcuménique n'avait pas accordé à l'évêque de Constantinople le titre de second patriarche de l'Église universelle : « Depuis longtemps, dit-il, j'ai appris des bruits fâcheux à votre sujet ; on dit que vous êtes néophyte ; que vous n'êtes pas monté à l'épiscopat par les degrés canoniques ; que vous voulez priver les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche de leurs anciens privilèges pour les soumettre à votre domination. Par une usurpation sacrilège, vous prenez le titre de patriarche œcuménique, quoique saint Pierre lui-même et ses successeurs n'aient jamais consenti à accepter ce titre monstrueux. »

Les prétendus successeurs de saint Pierre avaient fait mieux ; ils cherchaient à usurper une autorité universelle ou œcuménique, ce qui était pis qu'un simple titre honorifique qui ne conférait aux patriarches de Constantinople qu'une haute surveillance pour l'exécution des canons dans l'Église orientale tout entière. C'était là le sens du titre de patriarche œcuménique. On peut donc s'étonner que les évêques de Rome se soient montrés si jaloux de ce titre, lorsqu'ils se prétendaient par droit divin les évêques-chefs et souverains de l'Église universelle, et qu'ils se proclamaient supérieurs à toutes les lois.

Léon IX termine sa lettre en reprochant au patriarche Michel de persécuter les Latins qui se servent du pain azyme pour l'eucharistie.

Peu de temps après avoir écrit ces lettres, Léon IX mourut (1054). Les légats, avec ses lettres, arrivèrent à Constantinople où ils furent reçus très honorablement par l'empereur qui ne voulait pas s'occuper des discussions ecclésiastiques. Il n'avait en vue que de se servir du pape pour engager les occidentaux à venir en aide à l'empire d'Orient contre les musulmans.

Les légats arrivés à Constantinople publièrent une longue réponse à la lettre que le patriarche Michel avait adressée aux orthodoxes de la Pouille [1]. Ils y traitent du pain azyme, de l'abstinence du samedi, de la manière de communier, sur ce point, ils disent : « Nous mettons sur l'autel des hosties minces faites de fleur de farine, saines et entières; et, les ayant rompues après la consécration, nous en communions avec le peuple, ensuite nous prenons le sang tout pur dans le calice ».

L'usage n'est plus le même dans l'Église romaine d'aujourd'hui. Le prêtre communie avec une hostie qui a servi pour la consécration, et il distribue aux communiants de petites hosties conservées dans un ciboire. Les fidèles ne communient plus sous l'espèce du vin ; le prêtre seul communie sous cette espèce. Les hosties ne sont plus confectionnées par les prêtres dans la sacristie, comme on le faisait au onzième siècle, d'après les légats. On les achète chez des fabricants qui, pour les rendre plus blanches, y mélangent parfois du lait. C'est plus mal que d'acheter le pain levé chez les boulangers, comme le faisaient les Grecs, selon les légats.

Les légats affirment que la loi apostolique sur les viandes suffoquées était respectée en Occident. On doit en conclure que l'Église romaine a varié sur ce point, puisque cette loi n'y existe plus.

Les légats reprochent aux Grecs certaines coutumes, en particulier, l'usage du mariage pour les prêtres. En Occident, les prêtres n'usaient pas du mariage légal, mais étaient, pour la plupart, concubinaires, et vivaient avec leur femme et leurs enfants. Nous verrons cette question du concubinage des prêtres agitée principalement sous le pape Grégoire VII.

Un moine de Stude, Nicétas, avait composé un ouvrage dans lequel il attaquait les Latins sur les mêmes points que le patriarche Michel. Il y ajoutait même plusieurs reproches.

[1] Ap. Baron. ann. 1054 ; Labb. *Conc.* t. IX ; Allat. *De Lib. Eccl.*

Les légats lui répondirent avec acrimonie et s'élevèrent contre les coutumes les plus respectables et les plus antiques de l'Orient. Ils terminèrent leur réponse en menaçant Nicétas d'excommunication.

Les attaques des légats contre l'Église orthodoxe furent tolérées par l'empereur qui ne songeait qu'à ses projets de gagner les Occidentaux à la cause de son empire. Nicétas eut peur des menaces des légats et abandonna son ouvrage; mais le patriarche Michel refusa d'entrer en relations avec ses ennemis. Ceux-ci, assurés de la protection de l'empereur, osèrent se rendre à l'église de Sainte-Sophie, et déposèrent sur l'autel une sentence d'excommunication contre le patriarche, après quoi ils sortirent de Constantinople.

Le patriarche ne s'émut ni de leur excommunication, ni de leurs écrits. Cependant l'empereur n'aurait pas voulu que les choses se terminassent ainsi. Il engagea donc le patriarche à entrer en relations avec les légats. Il y consentit et l'empereur se hâta d'en avertir les légats qui rentrèrent à Constantinople.

Le patriarche Michel ne voulut voir les légats que dans un concile où l'on discuterait la valeur de leur excommunication. L'empereur s'y refusa, pensant que le peuple prendrait parti pour Michel et ferait aux légats un fort mauvais parti. Les légats se retirèrent donc de nouveau et se dirigèrent vers le pays des Russes. A Constantinople, on reprochait à l'empereur d'avoir favorisé les légats et l'on fit une émeute qu'il ne put apaiser qu'en faisant fouetter et emprisonner ceux qui avaient servi d'interprètes aux légats.

Dans leur excommunication, les envoyés de Rome attribuaient au patriarche Michel toutes les hérésies; ils lui reprochaient en particulier d'avoir ôté du symbole le *filioque*. On peut juger d'après cela des autres accusations.

Le patriarche Michel répondit à l'excommunication des légats par un décret signé de lui, de douze métropolitains et de deux archevêques. Il y répond fort clairement

aux accusations des légats; il leur reproche même de n'avoir apporté de Rome que des lettres apocryphes. L'acte d'excommunication, traduit du latin en grec, fut déposé dans les archives de l'Église de Constantinople pour l'éternelle confusion de ceux qui l'avaient rédigé.

Interrogé par Pierre, patriarche d'Antioche, sur ce qui s'était passé à Constantinople avec les légats, le patriarche Michel lui fit le récit de ce qui s'était passé entre Rome et Constantinople [1]. La lettre qu'il avait écrite au pape, lorsque l'empereur lui-même lui avait écrit, avait été interceptée par Argyre, duc d'Italie, et c'était ce traître qui avait fait écrire des lettres attribuées au pape et en avait chargé trois prétendus légats. Michel cite les preuves sur lesquelles il s'appuie et en particulier le témoignage de l'évêque de Trani, qui avait été au courant de toute l'intrigue.

Michel avait eu connaissance d'une lettre que Pierre d'Antioche avait écrite à l'évêque d'Aquilée. Il lui fait, à propos de cette lettre, les observations suivantes : « Vous parlez longuement des azymes, mais vous ne dites rien des autres erreurs des Romains qui sont beaucoup plus importantes, et qui obligent à se séparer d'eux. Ils mangent des viandes suffoquées ; ils se rasent ; ils observent le sabbat ; leurs moines mangent de la viande ; ils n'observent l'abstinence ni le mercredi ni le vendredi, jours auxquels ils mangent des aliments gras, c'est-à-dire des œufs et du lait. Ils ont ajouté au symbole des mots hérétiques ; ils ne veulent pas que les hommes mariés soient admis à l'ordination ; ils respectent si peu le mariage que deux frères peuvent épouser les deux sœurs. Leurs évêques portent des anneaux au doigt, sous prétexte que leurs églises sont leurs épouses ; ils font la guerre et se souillent de sang humain. On nous a assuré que les prêtres donnent le baptême par une seule immersion, et qu'ils mettent du sel dans la bouche des nouveaux baptisés.

[1] Cotel. *Monument. Græc.*

Ce qu'il y a de plus étonnant, ajoute Michel, c'est que les légats sont venus ici dans le but de nous instruire et de nous faire accepter leurs erreurs.

D'aprés cette lettre du patriarche, on peut fixer l'époque où le baptême fut modifié en Occident. On commença par une seule immersion, et l'on arriva bientôt à une simple infusion.

Le patriarche d'Antioche répondit au patriarche Michel une lettre très remarquable. Il lui fait observer que, dans les reproches qu'il faisait aux Latins, il y en avait qui n'étaient pas graves et que l'on pouvait tolérer ; que d'autres n'étaient peut-être pas suffisamment prouvés ; que sur la question de l'addition faite au symbole, il fallait adresser aux Latins les observations les plus graves, car cette addition ne pouvait être admise. Il engage le patriarche Michel à tolérer certains usages qui s'expliquaient par l'ignorance où étaient les Latins, qui n'étaient pas civilisés, et à traiter avec eux avec douceur, afin de ne pas provoquer entre les Églises une division qui aurait les résultats les plus déplorables.

Le patriarche répondit à Pierre d'Antioche pour le mettre au courant de ce qu'avaient fait les légats à Constantinople, et lui envoya des lettres analogues pour les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem.

Les choses en étaient là lorsque mourut Constantin Monomaque. Il fut remplacé par l'impératrice Théodora, à laquelle succéda Isaac Commène. Sous cet empereur mourut le patriarche Michel. On ignore ce qu'il fit pendant les dernières années de sa vie.

Des historiens occidentaux ont cherché à le rabaisser. Sans songer qu'ils avaient fait déjà Photius auteur du schisme entre Grecs et Latins, ils décorent du même titre le patriarche Michel Cérularius. On doit constater que ce patriarche ne provoqua pas les discussions qui eurent lieu de son temps entre Rome et Constantinople. Il adressa simplement ses conseils aux orthodoxes de l'Italie méridionale, qui reconnaissaient sa haute juridiction. Il était

bien dans son droit en les engageant à suivre les traditions orthodoxes plutôt que les traditions romaines. C'est le cardinal Humbert qui fit tout le mal, en traduisant en latin la lettre du patriarche Michel et en se prononçant contre les traditions grecques, plus anciennes et plus respectables que celles de Rome. Il mit beaucoup de passion dans ses attaques, injustes ou exagérées pour la plupart, et provoqua ainsi une lutte qui, sans lui, n'aurait pas existé.

Le patriarche Michel était bien dans son droit en lui répondant. Il mit, dans ses réponses, autant de calme que Humbert avait mis de passion dans ses attaques. Le schisme ne fut pas plus provoqué par lui que par le vénérable Photius. Les théologiens grecs et latins s'adressèrent réciproquement des reproches, mais le schisme n'exista pas plus après Michel Cérularius qu'après Photius [1].

[1] C'est l'opinion fort juste d'un historien occidental plus modéré et plus savant que les autres, Noël Alexandre. Il s'est appliqué à prouver que les relations existèrent entre les deux Eglises après Michel Cérularius. Il reconnaît de plus que le patriarche Michel appartenait à une famille illustre : *genere illustris* (Natal. Alexand., *Hist. Eccles.*, Synop. sæcul. XI et XII. C. IV, art. 3). Le dernier historien papiste, l'abbé Darras, prétend que le patriarche Michel fut *marchand de cierges*, puisqu'on l'avait nommé *Cerularius*. C'est vraiment très spirituel; mais que pourrait-on dire du pape Sixte V qui garda les pourceaux?



TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE.

LIVRE PREMIER

I

II

persécution. — Son ambassade. — L'empereur Ludwig. — Les œuvres de saint Denis l'Aréopagite. — La question des images exposée par Michel. — L'iconoclastisme en Occident. — Claude de Turin se déclare iconoclaste. — Réfuté par Dungal. — Suite de la persécution en Orient sous Théophile. — Souffrances de saint Théodore et de saint Téophane. — Jean Lécodomonte patriarche de Constantinople. — Mort de Théophile. — Michel empereur. — Methodius patriarche de Constantinople. — Fin des iconoclastes.

III

Eglise de France sous le règne de Hludwig-le-Pieux et de ses enfants. — Projets de Hludwig pour la réforme du clergé et des moines. — Idée générale de ses règlements. — Ses réformes lui suscitent des ennemis. — Benoît d'Aniane seconde ses projets pour la réforme des moines. — Les ennemis de Hludwig trouvent un appui dans ses enfants. — Il est déposé, puis rétabli. — Les papes et Hludwig. — Mouvement intellectuel sous son règne. — Agobard de Lyon ; Raban-Maur de Mayence ; ses ouvrages. — Suite du mouvement intellectuel sous Charles-le-Chauve. — Paschase-Ratbert et son traité de l'Eucharistie. — Scot. — Adrevald, Haimon d'Alberstat. — Diverses appréciations. — Ratramn, Jean Gothescalk et la question de la prédestination. — Raban-Maur. — Ratramn, Hincmar de Reims, Prudentius de Troyes, Loup de Ferrières, Amalaire, Amalon, Florus y prennent part. — Les papes et l'Eglise de France. — Enée, evêque de Paris. — Election du pape Nicolas Ier.

IV

Etat de l'Eglise orientale. — Ignace, patriarche de Constantinople. — Il se fait des ennemis de Bardas et de Georges de Syracuse. — Il est déposé. — Election de Photius. — [illegible] grand homme. — Ses relations [illegible] — [illegible] patriarche de Rome [illegible] Constantinople. — [illegible] — Nicolas se prononce en faveur d'Ignace. — [illegible] déposé Photius. — Photius [illegible] Bulgares. — Il envoie [illegible] deux apôtres [illegible] — Leurs rapports [illegible] la langue slave [illegible] — Mort de l'empereur Michel. — [illegible] déposé Photius. — [illegible] — Nicolas essaye de [illegible] Photius. — [illegible] — Adrien II, pape. — Enée, evêque de Paris [illegible] Photius. — Ratramn [illegible] Constantinople. — Concile [illegible] — Photius [illegible] — Mort d'Adrien [illegible] Jean VIII. [illegible] — [illegible] Photius contre le concile [illegible] — Jean VIII [illegible] — Il est rétabli [illegible] légats du pape. — [illegible] Eglise [illegible] — Mort de Basile. — Léon-le-Philosophe [illegible] — [illegible] Photius de Constantinople. — [illegible] patriarche. — Etude sur ses ouvrages. — S[illegible]

LIVRE DEUXIÈME

I

Continuation de l'évangélisation des Slaves par saint Methodius. — Usage de la langue slave approuvée à Rome par la liturgie. — Methodius envoyé aux Slaves par le pape. — Opposition des évêques allemands. — Intervention du pape Jean VIII. — Il rend une décision contraire à celle du pape Adrien au sujet de l'usage de la langue slave dans la liturgie. — Il mande Methodius à Rome. — Methodius est approuvé et sacré évêque. — Persécutions des évêques allemands. — Methodius condamné et emprisonné. — Jean VIII et ses lettres contre les évêques allemands. — Légation de Paul d'Ancône. — Progrès de l'Eglise de Moravie. — Lettres de Methodius et de Wiching. — Voyage de Methodius à Constantinople. — Ses derniers travaux et sa mort. — Lettre d'Etienne V contre lui et en faveur de Wiching. — Il contredit ses prédécesseurs Adrien et Jean sur la doctrine du *Filioque* et sur l'usage de la langue slave.— Révolution en Moravie. — Les principaux disciples de Methodius chassés. — Réorganisation de l'Eglise de Moravie sous Jean IX. — Mémoire insolent des évêques allemands. — Ruine de la Moravie. — Autres églises slaves. — Bulgarie. — Bohême. — Croatie. — Pologne. — Progrès du christianisme chez les Russes sous Oleg, Igar et Olga. — Conversion générale des Russes sous saint Wladimir. — Organisation de l'Eglise gréco-russe.

II

L'Eglise de Rome. — Coup d'œil général sur les papes depuis Jean VIII jusqu'au milieu du onzième siècle. — Erreurs, violences, immoralités de la plupart d'entre eux. — La papesse Jeanne. — Autres Eglises occidentales : Italie. — Angleterre. — Allemagne. — Espagne. — Pays scandinavees. — Hongrie.

III

Eglise de France. — Hincmar de Reims. — Ses capitulaires. — Son zèle pour bâtir et orner les églises. — Affaires des clercs ordonnés par Ebbon. — Rhotade de Soissons. — Hincmar de Laon. — Luttes contre la papauté. — Dernières années d'Hincmar de Reims. — Ses ouvrages. — Ravages des Normands en France. — Tristes résultats de ces invasions. — Tableau de l'Eglise de France au dixième siècle. — Réformateurs. — L'abbaye de Cluny et ses premiers abbés. — L'abbaye de Fleury. — Abbon et ses ouvrages. — Gerbert. — Sa vie, ses ouvrages. — Son élévation sur le siège de Rome sous le nom de Sylvestre II. — Sa mort. — Fulbert de Chartres. — Ses ouvrages. — Sa mort.

IV

Église d'Orient. — Le patriarche Etienne, successeur de Photius. — Il est reconnu comme saint ainsi qu'Antoine son successeur. — Nicolas le *Mystique* patriarche. — Reliques de Saint-Lazare et de Sainte-Magdeleine à Constantinople. — Quatrièmes noces de l'empereur Léon. — Le patriarche Nicolas se prononce contre, en vertu des lois civiles et cano-

TABLE CHRONOLOGIQUE

DU SIXIÈME VOLUME

[1] Dans le § IV, p. 238, deuxième ligne, il s'est glissé une faute d'impression. Cet évêque y est nommé *Georges* au lieu de *Grégoire*.

